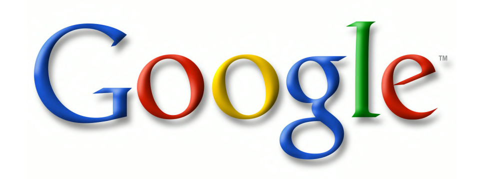
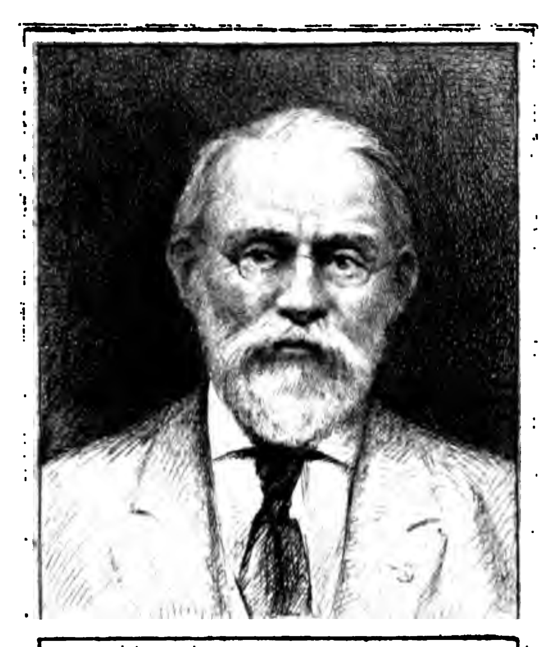
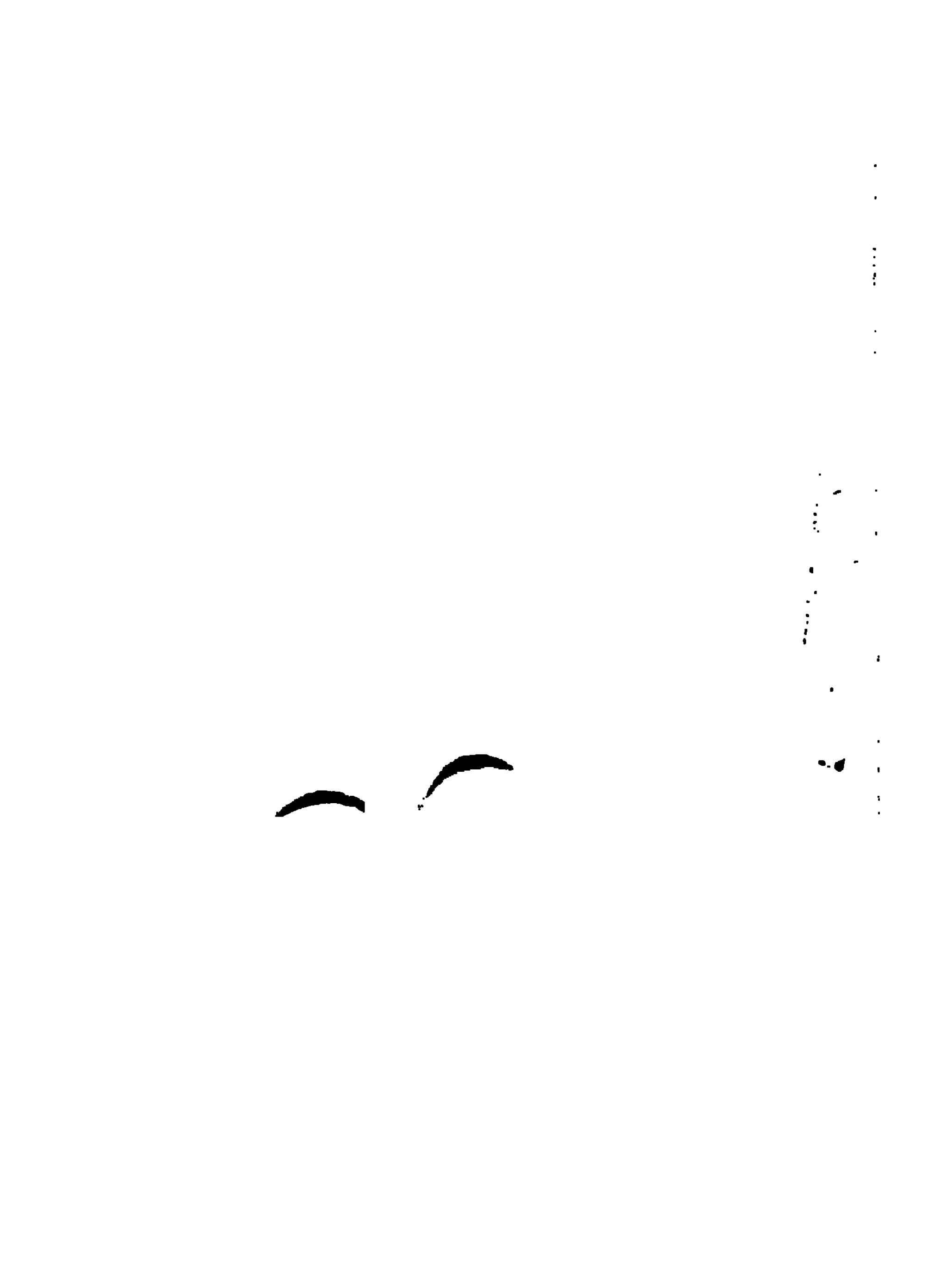








MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1878

CXXIXe ANNÉE

4e SÉRIE. — TOME XI



NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1879

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1878

CXXIX^e ANNÉE

4e SÉRIE. — TOME XI



NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1879

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

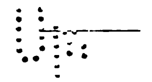
LES

CAVERNES DES ENVIRONS DE TOUL

ET LES MAMMIFÈRES

Qui ont disparu de la vallée de la Moselle

PAR D.-A. GODRON



La vallée de la Moselle, depuis son entrée dans notre formation jurassique jusqu'à son confluent avec la Meurthe, est étroite, profonde, sinueuse, sauvage et presque partout dominée par de grandes forêts. Elle n'est déboisée et ne s'élargit qu'aux environs de Toul. Cette ville est entourée de couches puissantes de diluvium vosgien et repose elle-même sur cette formation.

C'est dans les assises de l'étage oolithique inférieur, si profondément fissuré, que sont creusées la plupart des cavernes situées dans les environs de l'ancienne capitale des Leuquois. Elles sont connues de temps immémorial, dans cette région, sous les noms de *Trous de Sainte-Reine, Trou des Fées,* près

de Liverdun; *Trou du Géant,* près de Villey-le-Sec; *Trou des Fées,* à Bayonville; *Trou du Botenoi,* à Arnaville; *Trou du Gros-Bois,* à Rogéville; *Trou de la Grosse-Roche,* à trois kilomètres au-dessous d'Aingeray. M. Husson père, pharmacien à Toul, a donné, en 1863, suivant l'usage linguistique local, le nom de *Trou des Celtes* à une caverne nouvelle découverte par son fils. Deux de ces cavités souterraines méritent seules jusqu'ici d'être décrites, à raison des découvertes importantes qu'y ont faites les explorateurs.

Il en est une autre, toutefois, dont le sol encore vierge de toute recherche scientifique semble promettre des trouvailles intéressantes, c'est le *Trou de Saint-Aman,* qui présente les caractères d'une caverne à ossements. D'après les renseignements que vient de me communiquer M. Olry, instituteur très-instruit d'Allain-aux-Bœufs, cette cavité souterraine est facilement accessible; on y pénètre à peu près de plain-pied par une courte galerie qui conduit dans une grande chambre au fond de laquelle existe un couloir qui donne accès à une seconde chambre. Dans tout le pays, la tradition prétend que cette caverne est très-étendue ; elle n'a qu'une entrée connue.

Il est infiniment regrettable qu'elle n'ait pas été fouillée, et mon âge m'interdit un semblable labeur. Elle est située au sud de la ville de Toul, sur le territoire de la commune de Favières, dans une

vallée qui traverse la forêt de Saint-Aman [1], à peu près de l'est à l'ouest, et près d'un hameau du même nom. « On fait remonter, dit M. H. Lepage, « l'origine de ce hameau à une époque très-reculée. « Saint Amon, évêque de Toul, qui vivait au IVe « siècle, se retira dans la forêt pour s'y livrer à la « prière et à son goût pour la solitude; il y cons- « truisit un oratoire en l'honneur de la sainte Vierge, « qu'il consacra lui-même et auquel il ajouta, dans « la suite, plusieurs cellules pour loger les membres « de son clergé qui venaient partager avec leur « évêque les douceurs de la retraite. Dans le siècle « dernier, l'ermitage de saint Amon subsistait « encore [2]. » Ces faits historiques expliquent l'origine du nom de cette caverne.

Je dois dire aussi un mot du *Trou de Diane* (en patois : *Poté de Dione*); ce n'est pas une caverne, mais un puits naturel, profond de six à huit mètres, large de dix à douze. Il est situé sur le territoire de Moutrot, au sud de Toul. Lorsque la Bouvarde grossit, une partie de ses eaux s'y précipite [3].

On s'étonnera peut-être de la singulière dénomination donnée en Lorraine à ces excavations du sol.

[1] Cette forêt est désignée à tort sous le nom de Saint-Amand dans la Carte de l'État-major.

[2] H. Lepage, *le Département de la Meurthe*. Nancy, 1843, in-8°, t. I, p. 499.

[3] Olry, *Notes géologiques sur le département de Meurthe-et-Moselle*, dans le *Bulletin de la Société des sciences de Nancy*, t. II (1876), p. 35.

Mais ce n'est pas seulement dans notre pays qu'elle est en usage. Dans une autre partie de l'ancienne Gaule-Belgique, elle est aussi généralement employée. Ainsi les cavernes des vallées de la Meuse et de la Lesse (1), dans le trajet de ces cours d'eau à travers la province de Namur, cavités si fructueusement explorées par M. Édouard Dupont (2), portent les noms de ***Trou des Nuttons, Trou de la Naulette, Trou du Frontal, Trou Magrite, Trou Rosette, Trou Renviau, Trou de Chaleux, Trou des Blaireaux*** (en patois : ***Trô des Tassous***), ***Trou de l'Hyène, Trou de Praule, Trou des Allemands, Trou de l'Ours,*** etc. Cette coïncidence ne doit pas être accidentelle. Cette partie de la Belgique, située au sud des pays anciennement occupés par les Francs saliens et les Francs ripuaires, placée, d'autre part, à l'ouest des anciennes colonies saxonnes du Luxembourg, présente des dénominations de localités toutes dérivées de la langue romane. Ce caractère linguistique relie, par les Ardennes et l'ancien Luxembourg français (*Luxemburgum romanum*), la province de Namur au pays de Toul et au cours supérieur de la Moselle. Le patois français en usage dans la province de Namur est analogue au patois lorrain (3). On ne doit pas

(1) La Lesse verse ses eaux dans la Meuse, en aval de Dinant.

(2) Ed. Dupont, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique;* série 2e, t. XX, p. 824 à 880 ; t. XXII, p. 31 à 68 ; t. XXIII, p. 244 à 264.

(3) L. Jouve, *Coup d'œil sur les patois vosgiens.* Épinal, 1864, in-12, p. 7.

dès lors s'étonner si le mot *Trou*, appliqué aux cavernes, est commun aux deux régions.

Le R. P. Bach considère le nom de Toul comme d'origine celtique et pense que cette dénomination lui a été donnée à raison des cavernes existant dans son voisinage. Le mot *Toull* signifierait, selon lui, en ancien langage gaulois : *cavité, trou, profondeur*. C'est parfaitement le sens qu'il a dans le breton moderne ([1]). Toul serait donc, dans cette hypothèse, *la ville des Trous*. Bien avant lui, Legonidec, sans s'inquiéter du nom de notre ancienne cité lorraine, avait attribué, dans son *Dictionnaire breton-français*, publié en 1850, au mot *Toull* (substantif masculin) le sens de : *trou, cavité, caverne*, et à *Toull* (adjectif) celui de : *troué, percé, creux*. Sans nous prononcer sur cette étymologie, nous ferons néanmoins remarquer que le *Tullum* des Romains se prononçait *Toull-um* et que la désinence *um* est un suffixe qu'ils ajoutaient souvent aux noms celtiques de localités. On sait, du reste, que les dénominations des villes et des villages étaient souvent, chez les Celtes, empruntées à certaines particularités du sol local, à des espèces d'arbres abondamment répandues dans le pays, etc.

Par contre, les Trous de Sainte-Reine et celui des Celtes, situés au sud-est de Toul, en sont distants de six kilomètres; les Trous des Fées, du Géant et

([1]) P. Bach, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, t. V, p. 208.

de la Grosse-Roche, au nord-est, en sont encore plus éloignés. Mais il est infiniment probable que le même horizon géologique de cette région renferme encore d'autres cavernes (1) dont l'ouverture a été fermée, depuis l'origine de la ville de Toul, par des éboulis de sable calcaire qui se sont accumulés depuis des siècles à la partie inférieure des pentes inclinées vers la vallée de la Moselle. C'est ainsi, comme nous le constaterons plus loin, qu'une des ouvertures des Trous de Sainte-Reine est encore aujourd'hui fermée par ces terrains meubles sur les pentes, et que le Trou des Celtes était, il y a vingt ans, resté parfaitement inconnu par l'effet de la même cause. Il est possible aussi qu'il existe des cavernes dans la formation corallienne qui entoure

(1) Mon travail terminé, j'apprends qu'une nouvelle caverne vient d'être découverte. Elle est située sur le territoire de la commune de Chaudeney, comme les Trous de Sainte-Reine, dans une carrière exploitée pour la construction du fort de Villey-le-Sec. Elle s'est manifestée d'abord par une large crevasse verticale ; mais en enlevant de nouvelles assises de pierres, on a rencontré l'ouverture d'un puits naturel assez profond, qui perce la voûte d'une chambre très-spacieuse, haute de trois à quatre mètres ; il s'en détache, à sa partie inférieure, plusieurs couloirs étroits, obstrués par des stalactites et des stalagmites. On ne pourrait y pénétrer sans exécuter des travaux considérables. Je tiens ces détails de M. Gaiffe, constructeur d'instruments de physique à Nancy, qui s'est beaucoup occupé de géologie. Ilest descendu dans cette nouvelle caverne au moyen d'une corde à nœuds. On n'en connaît pas l'orifice extérieur naturel. M. Husson père l'a également explorée.

à l'ouest la ville de Toul et qui, à Écrouves, n'en est plus distante que de quatre kilomètres. Les éboulis du corallien forment, à la base des pentes, des dépôts plus abondants que ceux de l'oolithe inférieure, et, sur certains points, ils recouvrent le diluvium vosgien de dépôts qui peuvent atteindre jusqu'à quatre mètres de puissance.

TROUS DE SAINTE-REINE. — Nous ne connaissons aucun document ancien où il soit question de ces cavernes. Mais le *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul,* par le père Benoit-Picard (Toul, MDCCXI, in-12, t. I, p. 90), parle d'un ermitage de Sainte-Reine, situé dans cette partie de la vallée de la Moselle, où se trouvent les cavernes dont il est ici question et qui a dû donner son nom à ces cavités souterraines. De plus, la tradition a conservé le souvenir d'un ermite qui, avant la Révolution française, habitait à l'entrée d'une des deux ouvertures principales qui, à raison de ses caractères naturels, a mérité le nom de *Trou du Portique.* Ce qui semble confirmer cette tradition, c'est qu'on y observe deux échancrures faites au ciseau et à la même hauteur de chaque côté de la partie supérieure de l'ouverture et dans lesquelles a dû être fixée une traverse de bois qui a permis de la fermer par une porte. Une petite ouverture naturelle, qui perce la voûte très-près de l'entrée, offre des traces de suie et atteste ainsi qu'on y a fait du feu. M. Husson, pharmacien à Toul, a trouvé une tête

osseuse humaine enterrée superficiellement à proximité, en l'absence absolue d'autres ossements de notre espèce. Elle faisait vraisemblablement partie du mobilier religieux de cet ermite.

Si, en partant de Toul, on remonte le cours de la Moselle par la rive droite, jusqu'à six kilomètres de cette ville, au bord du *Bois-sous-Roche,* indiqué sur la *Carte de l'État-major,* presque en face du village de Pierre-la-Treiche, on rencontre les deux ouvertures libres de cette caverne, éloignées l'une de l'autre d'environ soixante mètres.

Les Trous de Sainte-Reine sont creusés dans les assises supérieures de l'oolithe inférieure. On observe, à quelques mètres au-dessus des ouvertures, une couche, épaisse d'un à deux mètres, de l'argile connue des géologues sous le nom de *Fullersearth* ou argile à foulon, qui rend ces cavités parfaitement sèches dans la presque totalité de leur étendue.

Ces deux cavités ont été longtemps considérées comme formant deux cavernes distinctes. Aussi ont-elles reçu les noms spéciaux de *Trou de la Fontaine* et de *Trou du Portique.* M. Husson, qui a pénétré beaucoup plus loin que ses devanciers, a le premier découvert un boyau oblique, long de quarante-cinq mètres, qui les réunit l'une à l'autre (1).

(1) Husson, *Origine de l'espèce humaine dans les environs de Toul, par rapport au diluvium vosgien;* 2e mémoire. Pont-à-Mousson, 1864, in-8°, p. 16.

enlever l'argile sableuse qui forme le plancher de la caverne.

Entre le Trou de la Fontaine, dont nous venons de parler, et celui du Portique, il y a une troisième ouverture à ces cavernes. Elle s'ouvrait aussi dans une ancienne carrière ; mais cette entrée est fermée par des éboulis, comme on peut le constater lorsqu'on pénètre jusque-là par l'intérieur, où l'on observe un trou de renard à la partie supérieure ; il donne un faible jour dans la caverne.

Le *Trou du Portique* offre une entrée facile. On rencontre d'abord un véritable labyrinthe de galeries ; puis on pénètre dans un long boyau, dont la voûte s'abaisse peu à peu et rend le cheminement plus ou moins pénible. On trouve à gauche l'entrée du couloir par lequel on pénètre dans les galeries du Trou de la Fontaine. On reconnaît aussi plusieurs embranchements trop étroits pour que le corps d'un homme puisse y pénétrer. M. Husson, nonobstant des difficultés sérieuses, a pu parvenir par le couloir principal jusqu'à près de trois cents mètres. Il a publié un plan approximatif des Trous de Sainte-Reine (1).

En creusant le sol des parties les plus accessibles de ces cavernes, MM. Husson et Gaiffe y ont ren-

(1) Husson, *Origine de l'espèce humaine, etc.*, 2e mémoire, 1864. Dans un premier mémoire sur la même question, publié à Toul en 1863, il en avait déjà donné un plan incomplet indiquant les parties déjà explorées.

contré des charbons et des cendres, ce qui prouve que des foyers y ont été allumés; mais à quelle époque? Une autre trouvaille faite au milieu ou près de ces foyers résout la question d'ancienneté relative. On y a recueilli, sous la surface du sol, des os longs de Mammifères fendus dans le sens de leur longueur, signe caractéristique qui nous fait remonter aux âges préhistoriques dans nos contrées. Toutes les cavernes, habitées d'une manière permanente par les anciennes populations troglodytes, nous montrent ces foyers et ces os fendus en long, ordinairement plus ou moins enfoncés dans l'argile des cavernes et quelquefois superposés. On suppose, non sans quelque raison, que ces os ont été ainsi fendus pour en recueillir la moelle ou pour la manger. Ces os brisés ont quelquefois subi l'action du feu. Mais, comme dans les Trous de Sainte-Reine, les foyers jusqu'ici découverts sont peu étendus, que les couches de cendres mêlées de charbon sont peu épaisses et qu'on n'y a trouvé qu'un petit nombre de produits de l'industrie humaine, on doit conjecturer que l'homme n'y a fait que des séjours peu prolongés.

Si les membres du Club alpin, qui ont l'habitude de gravir entre deux précipices les crêtes les plus ardues, pour atteindre les sommets les plus élevés des Alpes et des Pyrénées, à ce point que, nouveaux Titans, ils semblent vouloir escalader le ciel, sont richement dédommagés des fatigues et des dangers

auxquels ils s'exposent, lorsqu'ils ont atteint le but, par la grandeur et la beauté sévère du spectacle qui se déroule sous leurs yeux et leur présente le tableau d'un véritable chaos de montagnes et de vallées, de neiges et de glaciers et, dans le lointain, de forêts de Conifères ressemblant à des nains; enfin, lorsque l'œil, s'égarant dans la direction d'une longue vallée, rencontre parfois l'aspect d'un village réduit, par la perspective, à des dimensions presque microscopiques; s'il leur prenait fantaisie de varier leurs impressions de voyage et surtout s'ils aiment les contrastes, nous les engageons à visiter les Trous de Sainte-Reine. L'horizon visuel s'étend en avant à la distance que peut éclairer une bougie, et, sur les côtés, il est limité par la roche nue enveloppant l'observateur à ce point que, si la folle du logis s'éveillait dans son esprit, il pourrait bien se croire enterré tout vivant. Ce qui doit le rassurer, c'est qu'on ne risque jamais de s'y casser le cou.

En parcourant ces galeries, on ne se doute pas que le sol sur lequel on chemine renferme d'assez nombreux débris d'animaux qui ont disparu de la surface du globe pendant l'époque géologique qui a précédé celle où nous vivons.

M. Moreau, juge au tribunal de Saint-Mihiel et géologue très-distingué, est le premier qui ait exécuté quelques fouilles dans ces cavités. Il y a découvert un fragment de mâchoire inférieure d'ours

des cavernes (*Ursus spelæus Blum.*) munie de ses dents [1].

En 1856, j'y ai fait avec le docteur Vincent, mon préparateur, deux fouilles, l'une dans la chambre des deux fontaines, l'autre dans le labyrinthe. Le résultat a été négatif.

M. Husson, placé à proximité, y a exécuté depuis, avec une patience et une persévérance bien louables, de nombreuses et fatigantes explorations, qui ont amené la découverte d'une quantité d'ossements fossiles de l'époque quaternaire.

Il convient d'étudier tout d'abord le sol dans lequel ils ont été rencontrés. On observe, à partir de la surface, une argile plus ou moins terreuse, d'une puissance de 20 à 80 centimètres, qui affecte sur plusieurs points l'aspect d'une limonite de belle couleur noire à reflets métalliques. Au-dessous on rencontre une épaisseur souvent considérable de sable siliceux, rarement mêlé de cailloux roulés d'origine vosgienne, si ce n'est toutefois dans le voisinage des ouvertures.

M. Husson a découvert, principalement dans la couche argileuse, de nombreuses mâchoires, des dents et différents ossements d'ours des cavernes

[1] Je tiens ce fait de l'auteur de la découverte. M. Husson l'a reconnu avec franchise dès 1848 (*Esquisse géologique sur l'arrondissement de Toul*, 1848, in-8°, p. 79). Il ajoute que les dents de ce Mammifère ne sont pas rares dans les Trous de Sainte-Reine.

(*Ursus spelæus Blum.*) ; des dents, des mâchoires et d'autres parties du squelette d'hyène des cavernes (*Hyæna spelæa Cuv.*) ; trois dents et l'atlas du rhinocéros à narines cloisonnées (*Rhinoceros tichorhinus Cuv.*), c'est-à-dire les plus anciens Mammifères qui aient vécu dans nos contrées. De plus, il y a rencontré des os et des fragments de bois de renne (*Cervus Tarandus L.*), animal moins ancien que les précédents et qui vit encore dans les régions arctiques de l'ancien et du nouveau continent [1]. Le même observateur y a recueilli également une mâchoire inférieure, munie de ses molaires, appartenant à la marmotte commune (*Arctomys Marmotta Gmel.*), qui vit encore aujourd'hui dans les hautes vallées des Alpes, des Pyrénées et des autres montagnes élevées de l'Europe. Le docteur Denys, ancien membre correspondant de l'Institut, a trouvé aussi, dans le diluvium vosgien des environs de Toul, une tête osseuse entière de ce Mammifère ; elle est déposée dans les collections de la Faculté des sciences de Nancy.

MM. Gaiffe et ses collaborateurs ont fait aussi dans ces cavernes des explorations très-fructueuses en ossements fossiles. Ils y ont rencontré des osse-

(1) Husson, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, séance du 10 août 1863, t. LVII, p. 329. L'auteur y indique que c'est moi qui, antérieurement à cette date, ai déterminé une partie de ces ossements ; M. Gervais a déterminé l'autre partie. J'ai été ainsi tenu au courant des trouvailles de M. Husson.

ments et des dents d'espèces de Mammifères, introduits dans ces cavités à des époques bien plus récentes que les précédents. Elles vivent encore dans le pays, et plusieurs sont même des animaux domestiques. Ainsi ils y ont recueilli des dents et des os de renard, de loup, de blaireau, de lièvre, de bœuf, de cheval, de sanglier, de chevreuil, de cerf, de chat, de chien, de mouton, dont une tête entière. Ils sont parfois mêlés aux débris osseux des espèces les plus anciennes, et il est facile de se rendre compte de cette promiscuité. Le sol de ces cavernes est çà et là percé par des galeries souvent très-longues de blaireaux et de renards. Ces fouisseurs en ont bouleversé les couches terreuses et sablonneuses depuis des siècles.

En dehors de ces cavernes, dans le dépôt si puissant de diluvium vosgien de la vallée de l'Ingressin, qui s'ouvre devant la ville de Toul et qu'on exploite de temps immémorial pour l'empierrement des routes, on découvre assez fréquemment des molaires, des défenses et des ossements de cet immense éléphant de l'époque quaternaire, connu sous le nom vulgaire de mammouth et que Blumenbach a nommé *Elephas primigenius*.

Un autre Mammifère, aussi de taille élevée([1]), le *Bos primigenius Bojan.*, l'*Urus* de César, est d'ori-

([1]) César s'exprime ainsi sur ce bœuf : *Ili* (*Uri*) *sunt magnitudine paulo infra Elephantos, specie et colore et figura Tauri.* (*Comm. Cæsaris de bello gallico,* lib. VI, cap. 28.)

gine moins ancienne que le précédent. L'empereur Charlemagne et son fils Louis le Débonnaire le chassaient encore dans les forêts de la chaîne des Vosges. Cette espèce a complétement disparu depuis de la surface de la terre, mais elle a laissé ses ossements dans le sol superficiel et principalement dans le lit des cours d'eau et des marais de la Lorraine. Le musée de la Faculté des sciences de Nancy possède cinq noyaux de ses cornes gigantesques, dont un pourvu d'une moitié de crâne, provenant de diverses parties du pays. En 1873, une tête osseuse presque complète de ce ruminant a été découverte dans la vallée de la Meuse, près de Vaucouleurs; elle est déposée au musée de Bar-le-Duc.

Plusieurs de ces noyaux de cornes ont été aussi recueillis, de 1868 à 1870, par M. Husson, dans les travaux de canalisation entrepris par la ville de Toul pour la distribution dans ses rues des eaux de fontaine et des tuyaux de gaz (1).

Il était, avant tout, intéressant de savoir si c'est sur le sol primitif de la ville de Toul, c'est-à-dire dans le dépôt de diluvium vosgien, que les restes osseux de ce bœuf gigantesque ont été recueillis; ou bien, si cette trouvaille a eu lieu dans les couches superposées qui, dans toutes les villes anciennes, exhaussent de siècle en siècle le niveau de leurs rues et conservent des débris de l'industrie humaine ca-

(1) Husson, *Histoire du sol de Toul.* Toul, 1870, in-8°, p. 30.

ractéristiques des âges pendant lesquels ces dépôts se sont formés. J'ai dû écrire à M. Husson afin de lui demander les détails nécessaires pour juger la question. Je connaissais de longue date son extrême obligeance, et il m'a immédiatement répondu ce qui suit : « C'est dans le sol gallo-romain du *Castrum* « ou ancien Toul que furent trouvés les noyaux de « cornes du *Bos primigenius.* Mes principaux échan- « tillons proviennent des fouilles faites à l'embran- « chement des rues Michâtel et Lafayette. » Ces indications sont précieuses. Ce *Castrum* est la première enceinte fortifiée de Toul ; elle est de construction romaine, et Dom Calmet, s'appuyant sur les restes de ses murs encore visibles de son temps et qui n'ont pas complétement disparu de nos jours, en a très-bien indiqué les limites dans un plan gravé de la ville de Toul, inséré dans le tome Ier de son *Histoire de Lorraine.* Elle formait un carré irrégulier, et sa rue principale qui, du temps de l'abbé de Senones, portait le nom ancien de Mi-Châté, « comme qui dirait, ajoute-t-il, rue du mi- « lieu du château » (1), divisait le *Castrum* en deux parties. M. Husson estime à douze hectares l'étendue de cette forteresse (2). Or, le sol gallo-romain

(1) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, article *Toul.* — M. le commandant du génie Daulnoy a publié un magnifique plan colorié de la ville de Toul, telle qu'elle existait en 1700, avant les fortifications de Vauban. On y trouve aussi, indiquée au pointillé, l'enceinte du *Castrum* romain avec ses tours.

(2) Husson, *Histoire du sol de Toul,* p. 17.

de cette enceinte est caractérisé par des tuiles à rebord, des poteries fines signées du nom latin du fabricant et d'autres plus grossières, des monnaies romaines de presque tous les empereurs, y compris Auguste, des trusatiles en lave d'Andernach, des statues et des bas-reliefs représentant des divinités païennes, des inscriptions latines de la même époque. C'est au milieu de tous ces produits du travail de l'homme, portant en eux-mêmes l'indication d'un âge archéologique très-précis, qu'ont été trouvés les noyaux de cornes dont il s'agit. On doit donc conclure de ces faits qu'à l'époque gallo-romaine on chassait, aux environs de Toul, le *Bos primigenius*, et que, pour consommer une masse aussi considérable de chair, l'heureux chasseur devait inviter à un copieux festin une partie des habitants de l'ancienne cité des Leuquois.

Les cerfs (*Cervus elaphus L.*), qui peuplaient autrefois les forêts de toute la chaîne des Vosges, y ont aujourd'hui une aire d'habitation extrêmement restreinte. Il s'en retrouve encore dans les bois des environs de Cirey, de Saint-Quirin, de Raon-l'Étape, de la vallée de Celles; on en voit aussi, mais très-rarement, dans les grands bois des environs de Lunéville. Ils étaient autrefois très-répandus dans toute l'étendue de la Lorraine. Ils n'ont disparu de la forêt d'Argonne qu'en 1840 [1]. Du temps de

[1] Buvignier, *Statistique géologique, etc., du département de la Meuse*. Paris, 1852, in-8°, p. 30.

Buchoz on n'en voyait plus que de loin en loin dans les environs de Verdun ([1]). En 1476, aux environs de Metz, « Jehan Burtault, au temps d'hyver, estoit « journellement à la chasse, à tendre aux cerfs, « aux biches et aultres salvaigines et cognoissoit « bien la passé des dictes bestes » ([2]). Le comte René de Vaudémont et le duc de Lorraine Nicolas étaient réunis à Bar-le-Duc. « Le lendemain alli- « rent à la chasse. Les braconyers iij ou iiij grands « cervs avoient dans les mains. Tous ij ensemble, « leurs gens ès champs, s'en allirent por cerf pren- « dre ([3]). » Au XVIe siècle, ils existaient certainement aux environs de Toul, comme nous l'apprend un document curieux, le *Livre des enquereurs de la cité de Toul*, conservé aux archives de cette ville. Nous y lisons ce qui suit, relativement à l'hiver de 1564 qui fut extrêmement froid : « Les bestes sau- « vaiges, principalement les liepvres, contraints par « les neiges et la froidure, se venoient rendre jus- « qu'aulx maisons des villaiges ; mesmement les « sangliers, biches, cerfz, et aultres bestes sauvaiges « se trouvoient mortes de froidure ès-bois et sur « les chemins ([4]). » Une charte de Thomas de Bourlemont, évêque de Toul, donnée en l'an 1337, *lou*

([1]) Buchoz, *Aldrovandus lotharingicus*. Paris, 1771, in-12, p. 12.

([2]) *Les Chroniques de Metz* pour 1476, p. 422.

([3]) *La Chronique de Lorraine*. Nancy, 1860, in-8°, p. 103.

([4]) *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, t. VIII, p. 206.

second jour du moy de may, s'exprime ainsi : « Item « disons, arbitrons et rapportons que ceulx de Liver- « dun pourront chasser aux liepvres et aux warpies « (*renards*) et si par adventure ils prenoient grosses « bestes comme cerf, chevreuil ou biche, li eves- « ques en auroient la moitié et li prenours l'aultre « moitié (1). » Aujourd'hui ils ont disparu de toutes ces dernières parties de la Lorraine.

L'ours brun (*Ursus Arctos L.*) a été très-commun dans les montagnes des Vosges, comme le prouvent beaucoup de passages de nos chroniques, que nous avons cités dans un travail intitulé : ***Recherches sur les animaux sauvages qui habitaient autrefois la chaîne des Vosges*** (2). Le dernier survivant y a été tué au siècle dernier. Pierre de Blarru, auteur d'un poëme latin intitulé *Nanceidos* et publié au com-

(1) H. Lepage, *les Communes de la Meurthe*. Nancy, in-8°, t. I, p. 603.

(2) Godron. *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1865, p. 167. — On peut ajouter toutefois aux indications données dans ce travail, la suivante : « Le nom de Bérange, village si- « gnalé dans un titre latin de 1206 et dont on a retrouvé les « ruines dans notre ancien arrondissement de Château-Salins, « au nord-est de cette ville, n'est que la forme francisée du « germain *Beringen*, ce qui indique la présence ancienne des « ours dans cette partie du pays autrefois très-boisée et qui l'est « encore aujourd'hui. » (J. A. Schmit, *Promenades antiques aux alentours de Château-Salins*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, série 3e, t. V (1877), p. 348.) On parlait donc français dans cette partie de la Lorraine, à cette époque reculée, comme aujourd'hui dans tout l'arrondissement de Château-Salins, réuni néanmoins à la Prusse.

mencement du XVI[e] siècle, nous fait connaître que non-seulement on tuait quelquefois ce plantigrade, mais qu'on le mangeait encore aux environs de Nancy; que la graisse d'ours avait déjà une réputation acquise pour guérir la goutte, et que la moelle de ses os avait *alors* des propriétés médicales, comme l'affirment les vers suivants:

Tum nemorosa feras tellus hæc nutrit; et ursum
Semivirum mandit convivas inter amicos,
Risuros novitate cibi, contraque ciragram
Sumpturos adipem, medicasque ex osse medullas (¹).

Enfin j'ajouterai qu'un métacarpien du pied antérieur droit d'un ours brun a été trouvé, presque à la superficie du sol, dans les bois des environs de Nancy, par le docteur Lamoureux. J'ai pu étudier cet os, qui avait subi peu d'altération, et le déterminer avec certitude en le comparant à l'os correspondant d'un squelette de la même espèce, que possède le musée de la Faculté des sciences de Nancy.

Le castor (*Castor Fiber L.*) a certainement vécu sur les bords de la Moselle, aux environs de Toul. Nous avons trouvé, M. Husson et moi, dans le Trou des Celtes, dont nous parlerons plus loin, une dent incisive droite de la mâchoire inférieure de

(¹) *Nanceidos liber primus*, 1518, vers 21 à 24. — L'expression d'*Ursum semivirum* rappelle la faculté que possède l'ours brun de se tenir debout sur ses deux membres postérieurs, de marcher dans la station verticale, et, quand il attaque l'homme, de le saisir dans ses bras vigoureux, comme le ferait un lutteur appartenant à notre espèce.

cet animal. La couleur jaune-rougeâtre de sa face antérieure prouve qu'elle n'y fut pas introduite depuis une haute antiquité.

Nous connaissons aussi historiquement son existence ancienne en Lorraine. Pierre de Blarru, dans son poëme déjà cité, le comprend parmi les animaux qui, au commencement du XVI[e] siècle, existaient en Lorraine et qu'on y mangeait, comme l'indiquent les vers suivants :

Quando gulo fies cum castore, præda biformi,
Qui quadrupes piscem cauda se monstrat aquosa
Squamosaque (¹).

Le célèbre voyageur Pierre Bélon, qui écrivait à la même époque, rapporte que de son temps les Lorrains faisaient, pendant le carême, leurs délices de la chair du castor : *Undè Lotharingis per jejunia deliciis habetur* (²).

On sait que le castor se nomme en allemand *Biber* et en vieux français *Bièvre,* qui dérivent l'un et l'autre, ainsi que sa désignation latine *Fiber,* du mot celtique *Bebros* (³). Or, on trouve tantôt l'une, tantôt l'autre des deux premières dénominations, comme constituant des noms de rivières et de villages, ou bien entrant dans la composition de ces noms. Nous en connaissons plusieurs exemples en Lorraine. Ainsi une petite rivière du nom de *Bièvre*

(¹) *Nanceidos liber primus,* vers 70 à 73.
(²) *Petri Bellonii De aquatilibus libri duo,* p. 28.
(³) D'Arbois de Jubainville, *Revue celtique,* t. II, p. 283.

prend sa source dans les basses Vosges, à la montagne d'Hohvasch, passe à Walscheid, Trois-Fontaines, à *Bieberkirch* (*Église des castors*), à Bühl, et va se perdre dans la Sarre, au nord de Sarrebourg. Une autre petite rivière de même nom a sa source dans les Ardennes et se jette dans la Chiers, entre Lamouilly et Brouenne (Meuse) ; sur ses bords existe un village de *Bièvre*. Dans la vallée de la Nied française (ancien département de la Moselle) s'étendait une forêt qui a disparu depuis le XIII[e] siècle ; elle s'appelait Biebersheim, c'est-à-dire le *chez soi* ou habitation des castors. Sur le sol de cette forêt défrichée, on a construit un village, qui porte aujourd'hui le nom de Grande-Bibiche ; dans un document de 1283 il est appelé Bie*u*re, c'est-à-dire Bièvre, suivant la manière usitée à cette époque d'écrire le *v* placé au milieu des mots. Il a aussi reçu les formes allemandes : *Biberschem* (1544) et *Bibichen* (1606) ; ce village est bâti sur le ruisseau de *Bibicherbach*, qui se jette dans la Nied, en aval de Bouzonville (1).

Le castor était donc encore assez répandu en Lorraine pendant le XVI[e] siècle. Il en a depuis complétement disparu.

TROU DES CELTES. — Cette caverne est située sur la rive gauche de la Moselle, presque en face des Trous de Sainte-Reine et un peu en amont du vil-

(1) De Boutellier, *Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle*. Paris, 1874, in-4°, p. 25 et 26.

lage de Pierre-la-Treiche. Elle est creusée aussi dans l'oolithe inférieure, mais à un niveau géologique quelque peu inférieur à celui des cavernes de la rive droite. A un mètre et demi au-dessus de son entrée, les couches formées de calcaire à mélanies sont surmontées de deux mètres en épaisseur de diluvium vosgien, qui couvre toute la terrasse de la Treiche, sous laquelle elle est creusée. Comme le *Fullersearth* n'existe pas au-dessus, la caverne est très-humide dans toute sa longueur. Elle s'ouvre dans une très-ancienne carrière, dont les travaux ont détruit sa partie antérieure Des éboulis en obstruaient l'entrée, à ce point que personne dans le pays n'en connaissait l'existence. M. Husson fils, en 1858, ayant observé au sommet de l'éboulis une petite ouverture ressemblant à un trou de renard, y grimpa et reconnut une cavité s'étendant sous la terrasse de la Treiche. Ce trou fut un peu agrandi avec les mains; il se glissa à l'intérieur et en rapporta des ossements humains et quelques produits de l'industrie humaine. M. Husson père, occupé alors de travaux d'une autre nature, en remit à plus tard l'exploration. Les découvertes de Boucher de Perthes, reconnues enfin comme vraies par les savants français et anglais, en 1863, rappelèrent son attention sur le fait découvert par son fils. Il fit déblayer complétement par des ouvriers l'entrée de cette nouvelle caverne et, après y avoir fait une seconde exploration très-fructueuse, il m'invita

à en faire une troisième. Je me suis empressé de me rendre à son invitation, le 20 octobre 1863. Il m'y conduisit accompagné de son frère, de son oncle, de M. Gely, professeur au collége de Toul, et d'un ouvrier. Nous l'avons fouillée pendant six heures, et j'y suis retourné avec lui quelques semaines après.

Elle ne ressemble pas aux cavernes à ossements ordinaires; elle n'a ni chambres, ni couloirs rétrécis et ne forme qu'une seule galerie. Sa largeur varie de $1^m,50$ à $1^m,80$; sa longueur est de 72 mètres. Sa voûte est à peu près plate et manque de solidité; ses couches sont disjointes et fissurées verticalement, aussi des pierres d'un assez gros volume s'en détachent-elles peu à peu ; elles rendent le plancher de la caverne très-inégal et l'encombrent quelque peu sur différents points de sa longueur. Sa hauteur n'est pas considérable; nulle part on ne peut s'y tenir debout, mais on peut s'y asseoir et s'y mettre à genoux. Les infiltrations ne laissent à la voûte qu'un mince dépôt calcaire et des stalactites embryonnaires qui se détachent et se renouvellent sans cesse. Le plancher présente un enduit stalagmitique quelquefois épais et qui rend les fouilles assez pénibles. On y trouve aussi des stalagmites coniques, surtout à proximité de l'entrée, et plusieurs d'entre elles mesurent de $0^m,50$ à $0^m,65$ de hauteur.

Cette caverne n'est pas moins intéressante que les Trous de Sainte-Reine, mais c'est sous des rapports bien différents. Elle a servi de grotte sépul-

crale dans des temps bien reculés et dont nous chercherons à établir l'époque relative.

Les ossements humains y sont très-nombreux et se trouvent généralement le long des parois latérales; ils appartiennent aux deux sexes et à tous les âges. Les os longs sont souvent brisés par la chute des pierres qui se détachent de la voûte; ils sont souvent empâtés d'enduit calcaire. Je n'ai pu y rencontrer aucune tête entière, mais seulement une mâchoire inférieure d'un sujet adulte; elle a conservé à peu près toutes ses dents. L'écartement de ses deux condyles est tel, qu'on peut en conclure que la tête dont elle faisait partie était brachycéphale. Les dents incisives des individus adultes, et notamment celles de la mâchoire dont il est ici question, ont leur couronne usée, comme on l'observe chez presque toutes les antiques races des cavernes, qui se nourrissaient d'aliments végétaux et animaux, présentant une plus ou moins grande résistance à l'appareil masticateur. M. Pruner-Bey pense, en outre, que les deux mâchoires, au lieu de passer l'une en avant de l'autre, se correspondaient par suite du grand développement du muscle ptérygoïdien externe, qui projetait la mâchoire inférieure en avant. Ce qui vient à l'appui de cette supposition et l'élève au rang de démonstration, c'est que l'aile externe de l'apophyse ptérygoïde, qui donne insertion à ce muscle par toute sa surface externe, est plus large dans les très-anciennes races que dans celles de l'é-

poque actuelle[1]. On s'explique dès lors l'usure des dents incisives. Sur un humérus, la cavité olécranienne est percée d'un trou assez grand, particularité qui est aussi bien plus fréquente chez l'homme de l'époque de la pierre taillée que chez celui des temps historiques et surtout modernes, si ce n'est toutefois chez les peuples qui sont encore à l'état sauvage. Les ossements, assez bien conservés, à part leurs fractures, ne fourniraient par eux-mêmes aucun autre indice certain pour déterminer l'époque à laquelle les morts ont été déposés dans cette sépulture souterraine. C'est aux objets de l'industrie humaine qui s'y trouvent associés qu'il faut demander des lumières.

On rencontre, pêle-mêle avec les ossements, des fragments de poterie, les unes primitives, d'une pâte très-grossière, faites à la main, et l'on y observe même distinctement l'empreinte si caractéristique des doigts de l'ouvrier. D'autres, au contraire, sont d'une pâte plus fine et fabriquées au tour. Les fusaïoles en terre cuite n'y sont pas rares. Six pointes de flèches à ailettes et en silex pyromaque blanc y ont été recueillies par M. Husson; l'une d'elles est taillée avec une rare habileté et se trouve dans les collections de la Faculté des sciences de Nancy. Une pointe de lance de même matière, retaillée finement sur les bords pour lui donner un tranchant acéré,

(1) Pruner-Bey, dans le *Bulletin de la Société anthropologique de Paris*, t. IV, p. 324.

est d'un travail plus admirable encore. Les couteaux et les râcloirs en silex n'y sont pas extrêmement rares. Tous ces faits nous font remonter à l'époque de la pierre taillée dans nos contrées. On y a découvert aussi des poinçons en os et une belle aiguille de même matière avec chas, mais aucun vestige, à ce que je sache, de l'époque de la pierre polie.

La coquetterie a eu aussi sa part dans les trouvailles de cette caverne mortuaire. Des ornements, des bijoux, si l'on veut, que dédaigneraient certainement aujourd'hui les villageoises de la commune de Pierre-la-Treiche, faisaient probablement les délices et la gloire de leurs pauvres aïeules des temps antéhistoriques. Trois coquilles, percées de main d'homme et destinées vraisemblablement à être suspendues sur la poitrine, y ont été recueillies. L'une appartient à l'*Unio sinuata Lam.*, mollusque bivalve d'eau douce, qui vit dans la Saône et dans le Rhin, mais pas dans nos rivières lorraines. Les deux autres sont marines, et je les ai déterminées pour le *Cardium edule Lam.* et le *Petunculus marmoratus Lam.* Ces trouvailles indiquent clairement qu'à l'époque de l'enfouissement des corps humains dans la caverne, les habitants de la vallée de la Moselle avaient des communications, peut-être des relations commerciales, avec les grandes vallées voisines et même avec les côtes, soit de l'Océan, soit de la Méditerranée.

QUESTIONS
D'ETHNOGRAPHIE GAULOISE
ET DE LINGUISTIQUE
(ANANES, ANAUNI, SENONES)

PAR

M. ERNEST DUBOIS[1]

Identité des Ananes de Polybe avec les Anauni de la Table de Cles. — Identité ou parenté des Senones de la Gaule transalpine (Sens, Yonne) avec divers peuples de la Gaule cisalpine (Anauni, Tulliasses, Sinduni, Ananes, Agônes, Taurisques, Isarci, Euganei, Vénètes).

I.

Dans les séances des 8 et 15 février 1878 de l'Académie des inscriptions, M. Maximin Deloche, continuant ses intéressantes recherches sur l'ethnographie de la Gaule cisalpine, s'est occupé des trois peuples dont parle Polybe (II, 15 et 17) et qui ne sont pas mentionnés par Tite-Live (V, 34-35), savoir : des Ananes, des Agônes et des Taurisques. D'après

(1) L'auteur a été admis à donner lecture de cette note à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, séance du 17 avril 1878.

les comptes rendus publiés par M. Ferd. Delaunay dans le *Journal officiel* des 13 et 26 février, les communications de M. Deloche peuvent se résumer de la manière suivante :

1. Les Ananes (Anianes, Anônes), établis non loin de Plaisance, portent un nom auquel on ne peut rattacher aucun nom ethnique, soit de la Gaule transalpine, soit des bords du Danube ou des Alpes septentrionales.

2. Quant aux Agônes, leur nom se retrouve dans celui de la rivière Agogna ou Gogna, en Piémont, province de Novare; on peut en rapprocher celui d'Agaunum (Saint-Maurice-en-Valais) et ceux de trois communes de France : Agon (Manche), Agonac (Dordogne) et Agonès (Hérault).

3. Les Agônes sont-ils les mêmes que les *Euganei?* L'opinion de M. Deloche n'est pas fixée sur ce point; dans la séance du 8 février, il pense qu' « il ne faut pas les confondre » (*Journal officiel* du 13, p. 1520); dans celle du 15, il les considère comme « identiques peut-être » (*Journal officiel* du 26, p. 2071).

4. Les Ananes et les Agônes sont-ils identiques? Dans une communication précédente, à la séance du 3 août 1877, M. Deloche admettait leur « identité vraisemblable » (*Journal officiel* du 8 août, p. 5676); dans celle du 8 février, il en parle comme de deux peuples distincts et ne fait pas même allusion à la possibilité de leur identité.

5. Les Taurisques et les Tauriniens sont différents les uns des autres, mais tous sont Celtes, et les Tauriniens peuvent être considérés comme une branche celto-ligure des Taurisques. « Les ethniques de la Gaule transalpine n'offrent aucun vocable que l'on puisse rapprocher de celui des Taurisques », dont le nom signifie *montagnards.*

Telles sont les conclusions du savant auteur. Ne pourrait-il pas y être ajouté quelque chose? En ce qui concerne en particulier les Ananes, le nom de ce peuple ne peut-il pas être rapproché de celui d'un autre peuple qui habitait une vallée des Alpes, au nord-ouest de Trente, les Anauni ou Anaunes? Aujourd'hui encore la vallée occupée par les Anauni a conservé leur nom : *Naunia,* Val di *Non, Nonsberg.* Leur existence et leur position, qui étaient déjà connues, sont désormais établies d'une manière certaine par une inscription de l'an 46 après Jésus-Christ, la Table de Cles, *Tabula Clesiana* ou *Anaunensis.* Cette inscription porte le texte d'un édit par lequel l'empereur Claude accorde le droit de cité romaine à trois peuples des environs de Trente, savoir aux Anauni et à leurs proches voisins les Tulliasses et les Sinduni. Elle a été découverte en 1869 près de Cles, chef-lieu actuel du Val di Non. En 1872, j'en ai publié et annoté le texte d'après divers travaux italiens et allemands (1).

(1) *La Table de Cles,* inscription de l'an 46 après J.-C., concernant le droit de cité romaine des Anauni, des Tulliasses

Les Ananes de Polybe et les Anauni de la Table de Cles ne sont-ils pas identiques? C'est la première question que je poserai.

L'affirmative me semble très-vraisemblable.

Parmi les variantes du nom des Ananes de Polybe se trouve celle d'*Anônes,* constatée par M. Deloche lui-même. Sans doute *ô* et *au* ne sont pas identiques, mais on a pu facilement les confondre et les prendre l'un pour l'autre.

Une autre variante du nom des Ananes, également admise par M. Deloche, est celle d'*Anianes.* Il se présente entre elle et le nom actuel d'une localité du département de l'Hérault, *Aniane,* un rapprochement remarquable en ce qu'il établit un certain rapport entre les Ananes et les noms de la Gaule transalpine. En outre, il vient à l'appui de l'identité des Ananes de Polybe avec les Anauni de la Table de Cles. En effet, les formes latines anciennes de la localité de l'Hérault sont *Anianum, Anania, Anagnense.* (V. le *Dictionnaire topographique de l'Hérault,* par M. Thomas, v° *Aniane.*) Or, c'est une forme latine très-semblable (*vallis Anagnina*) qui était donnée anciennement au nom de la vallée des Alpes où se trouve Cles, c'est-à-dire au pays des Anauni. (V. la carte du Tyrol dans le *Thesaurus orbis*

et des Sinduni (*Revue de législation ancienne et moderne, française et étrangère,* année 1872; et à part, Paris, Thorin, 50 p. in-8°). — M. Ch. Giraud lui a donné place dans son *Novum Enchiridion juris romani* [Paris, Cotillon, 1873 (p. 644-6)].

terrarum Ortelii.) Dans l'Atlas de Mercator (p. 541), la rivière de la même vallée est appelée *Anaguia fl.*

Enfin, le nom des Anauni ou Anaunes offre à son tour trois variantes, *Anaunenses, Anannenses* et *Anabsenses.* Dans les lettres de saint Augustin (epist. 139, *a*, Migne, *Sancti August. op.*, t. II, p. 536), il est parlé d'une *causa clericorum Anaunensium qui, occisi a Gentilibus, nunc martyres honorantur, Sisinnius, Martyrius et Alexander.* Trois manuscrits portent *Anannensium,* deux *Anabsensium,* les autres *Anaunensium.* L'identité de ces Anaunenses avec les Anauni semble évidente à première vue; elle est, en outre, confirmée par ce fait que dans le pays même des Anauni tel qu'il est déterminé par la Table de Cles, il y a tout près de Cles, au sud-est, une localité nommée Saint-Sinn, dont le nom rappelle celui de Sisinnius, l'un des trois martyrs *Anaunensium* mentionnés par saint Augustin.

II.

J'arrive à un autre rapprochement qui soulève beaucoup de difficultés, aussi est-ce avec la plus grande hésitation que je le propose : c'est celui des Anauni ou Anaunes de la Table de Cles avec les Senones de la Gaule transalpine (aujourd'hui Sens, dans le département de l'Yonne).

Ce n'est pas la première fois qu'il est fait. Déjà le baron Walckenaer, dans sa *Géographie des Gaules*

cisalpine et transalpine (t. II, p. 53-55), a soutenu l'identité des Anauni avec les Senones; il admettait également, et comme intermédiaire, celle des Anauni et des Senones avec les Genaunes. Ces derniers sont mentionnés par Horace et par Pline. Horace, dans une de ses odes, où il célèbre les victoires de Drusus, compte parmi les peuples vaincus les

..... *Genaunos, implacidum genus* (*Odes*, IV, 14).

Pline, dans ce qu'il rapporte de l'inscription nommée *Tropæa Augusti*, dit que les Genaunes étaient placés sur cette inscription entre les Isarci et les Focunates (*Histoire naturelle*, III, 24).

Sans doute l'autorité de M. Walckenaer n'est pas décisive. On a reproché à cet auteur de s'être laissé souvent tromper par de fausses analogies, et l'un des maîtres dans la science géographique des Gaules pouvait écrire récemment : « On le cite plutôt pour le combattre que pour s'y appuyer (1). » Le sujet même qui nous occupe fournit un exemple de la promptitude excessive avec laquelle M. Walckenaer présentait parfois ses arguments. L'un de ceux qu'il donne (t. II, p. 53) comme ayant le plus de force pour établir l'identité des Anaunes avec les Genaunes et avec les Senones, c'est que, « au nord de Nano, on trouve un lieu nommé Zenone ou Senone, qui justifie le nom de *Senones*, préféré par Florus à celui de *Genones* ». Or, le lieu qui est, en effet, au

(1) M. Ernest Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*. Paris, Hachette, 1876, p. 41.

nord de Nano ne s'appelle pas simplement Zenone, ni encore moins Senone, mais bien *San Zenone.* C'est le nom bien connu d'un évêque de Vérone, qui se retrouve dans un assez grand nombre de localités du nord de l'Italie et des Alpes et qui est, en particulier, celui d'une des plus belles églises de Vérone. L'argument tiré de l'existence d'un lieu nommé *Senone* dans le pays des Anauni fait donc défaut, mais ne peut-il pas y en avoir d'autre à l'appui d'un rapprochement et peut-être d'une identité entre les Anauni et les Senones?

Un fait m'a souvent frappé dans mes voyages en Italie. C'est la ressemblance qui existe entre les noms de plusieurs localités ou de cours d'eau du département de l'Yonne et particulièrement des environs de Sens, pays des Senones, d'une part, et, d'autre part, les noms de plusieurs cours d'eau des Alpes et du nord de l'Italie.

Les rapports qui peuvent être fondés sur cette ressemblance, si elle a quelque valeur, ne sont pas limités aux seuls Anaunes et au Val di Non; ils s'étendent à un assez grand nombre d'autres peuples et à une vaste étendue de territoire. En effet, ils embrassent non-seulement les pays qui ont été occupés par les Senones, par les Anauni et par les Ananes, mais encore ceux qu'ont occupés les Agônes, les Taurisques et les Tauriniens, les Euganei, les Isarci et les Vénètes, enfin les Tulliasses et les Sinduni, c'est-à-dire tout le nord de l'Italie, le Piémont, la

Lombardie et la Vénétie, ainsi que plusieurs contrées alpestres de la Suisse et du Tyrol.

Je commence par les Tulliasses et les Sinduni. Ce sont les deux peuples auxquels l'empereur Claude a concédé le droit de cité romaine en même temps qu'aux Anauni. Ils apparaissent pour la première fois dans la Table de Cles. L'empereur signale l'étroite union qui existe entre ces trois peuples et le municipe de Trente et il donne expressément cette étroite union comme l'un des motifs qui le déterminent à leur accorder à tous ensemble le droit de cité, dont Trente jouissait déjà depuis l'an 705 de Rome, *ita permixtum cum Tridentinis ut diduci ab iis sine gravi splendidi municipii injuria non possit.* (Voir lignes 27 à 29 de l'inscription de Cles, et p. 42-45 de mon étude sur la *Table de Cles.*)

Les conjectures les plus vraisemblables sur l'emplacement des Tulliasses et des Sinduni conduisent à admettre pour les premiers la vallée de la Sarca, et pour les seconds celle de Giudicaria, de manière que les trois peuples de l'édit de Claude auraient occupé le pays à l'ouest de Trente, savoir : les Anauni au nord-ouest, les Tulliasses à l'ouest et les Sinduni au sud-ouest. (Voir p. 32 et 33 de l'étude précitée sur la *Table de Cles.*)

Voici maintenant les rapprochements de noms.

On trouve dans le Val di Sarca, c'est-à-dire dans le pays vraisemblable des Tulliasses : 1° Senas au nord-est, entre Vezzano (*Vettiani*) et Stenico; 2° le

nom même de la rivière *Sarca* qui rappelle celui des *Isarci,* placés par Pline (III, 24) à côté des *Genaunes.* — Dans l'Yonne : 1° *Dulliacus,* nom latin (en 974) de Dailly ou Doilly, lieu aujourd'hui détruit, dans la commune de Pont-sur-Yonne, à quelques kilomètres de Sens ; 2° *Tul,* ancien nom de la forêt de Thureau-du-Bar, commune de Monéteau (Auxerre) ; 3° *Sarce,* ancien nom du ruisseau sur lequel est Pont-de-Cerce, commune de Sauvigny-le-Bois (Avallon) ; 4° *Sarces,* ancien nom de Cerce, commune de Magny (Avallon) ; 5° *Vézannes,* non loin de Tonnerre (Vezzano). [Voir tous ces noms dans le *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne,* par M. Quantin, auquel nous empruntons également toutes les indications ci-après relatives au même département.]

Dans le pays des Anauni ou Val di Non, nous avons *Cles, Arz* et la rivière nommée *Nos* (*alias* Noce) ; dans l'Yonne, *Clérès,* hameau aujourd'hui détruit de la commune de Bussy-le-Repos (Joigny) ; Arces [autrefois Arcea, Artias, Arcia] (Joigny) ; Noé [anciennes formes, Noes, Noez] (Sens).

Les Euganei, dont le nom se retrouve aujourd'hui dans les *Colli Euganei,* au sud-ouest de Padoue et dans le Val Sugana, entre Trente et Feltre, paraissent avoir eu Vérone pour capitale ; M. Deloche l'admet ; or on trouve, peu au-dessus de Vérone, *Parona,* puis *Arce,* et non loin de Roveredo, le val d'*Arsa* et *Arsiero.* Le voisinage de Vérone et de Parona, placées

l'une et l'autre près de l'Adige, dans une position qui n'est pas très-différente de celle des deux villages de *Véron* et de *Paron* (Parado, Perronum), près Sens, m'a vivement frappé lorsque j'ai visité Vérone.

Du pays des Vénètes ou de la Vénétie, peut-on rapprocher *Venesia,* ancien nom de Venisy (Joigny) et *Vennetum,* ancien nom de Venoy (Auxerre)?

Le nom des Taurisques a-t-il quelque rapport avec celui de *Tauriacus,* Thury (Auxerre), *Toriacum,* Thury, commune de Brienon (Joigny), et *Thoriacum,* Thory, commune de Lucy-le-Bois (Avallon)?

En Lombardie, la province de Bergame a *Grone,* celle de Côme, *Grona;* le village de *Gron,* l'un des plus rapprochés de Sens, est tout à côté de Paron et en face de Véron, dont l'Yonne le sépare.

En Piémont, dans le pays des Agônes, c'est-à-dire le long de la rivière Agogna ou Gogna, dans la Lomelline actuelle, et plus au nord, aux environs du lac d'Orta, dans le Val Sesia, on trouve *Parona* près de Mortara, et *Parone,* dans le Val Sesia; puis non loin de ce Parone, *Varallo; Vareilles* (Sens) a pour anciennes formes *Varellæ, Varaliæ, Varoilliæ.*

Dans le Valais, *Agaunum,* aujourd'hui Saint-Maurice, est le même en latin qu'Agonès [Hérault] (*Agaunico* dans le *Dictionnaire topographique de l'Hérault,* par M. Thomas); il est voisin de Sion, *Sedunum.* Les *Seduni* du Valais peuvent-ils être rapprochés des *Sinduni* du Tyrol?

Enfin, dernière espèce de rapprochements : dans les divers pays dont nous venons de comparer les noms de lieux ou de cours d'eau, on trouve des localités dont le nom rappelle celui des peuples eux-mêmes, c'est-à-dire des Anaunes et des Agônes; savoir : *Annone*, dans le pays de Côme; un autre *Annone*, près de Venise; *None*, en Piémont, près de Pignerol; *Agnona*, dans le Val Sesia, près de Parone et de Varallo.

La persistance de la syllabe *non* n'est-elle pas digne d'attention? C'est aussi la seule qui reste dans le nom actuel du pays des Anauni, Val di *Non*, *Nons*berg.

Cette syllabe serait-elle la partie essentielle du mot *Senones?* S'il en était ainsi, le nom actuel de Sens, ancienne capitale des Senones, serait mal fait, car il aurait perdu le radical essentiel *non*. Cette perte pourrait peut-être s'expliquer par les transformations successives du mot dans le latin du moyen âge : *Senones*, *Senonensis*, *Sennensis*. Plusieurs autres localités françaises portent aujourd'hui le nom de Sens. J'en ai relevé sept [1]; il serait in-

[1] L'une de ces localités est dans le Cher, une autre dans Ille-et-Vilaine (Sens de Bretagne), deux dans Saône-et-Loire (un chef-lieu de commune et un hameau de la commune de Sennecey). Les dictionnaires topographiques de ces trois départements ne sont pas encore publiés. — Dans la Meurthe, Sens-de-Cour (La) et Sens-de-la-Meule, canton de Baccarat, indiqués par M. Lepage, *Dictionnaire topographique de la Meurthe,* mais sans forme latine, sont peut-être une mauvaise orthographe de

téressant de savoir quels étaient leurs anciens noms latins, mais les recherches que j'ai faites dans ce but sont demeurées jusqu'à présent sans résultat.

En admettant que la syllabe *non* soit la partie essentielle du mot *Senones*, peut-on partir de là pour identifier les Senones avec les Genaunes, les Anaunes et les Ananes, et même avec les Agônes? Comment s'expliquer la transformation ou la chute des consonnes et des voyelles qui, dans cette hypothèse, accompagneraient le radical essentiel *non?* Existe-t-il dans les langues aryennes d'autres exemples de chutes et de transformations semblables?

On sait que l'*s*, qui se trouvait au commencement des mots dans la langue aryenne primitive, tantôt disparaît en latin, tantôt s'y maintient, selon les lettres dont il est suivi. Il se maintient quand il est suivi d'une voyelle ou d'un *v;* il disparaît lorsqu'il

Cense. — Dans la Dordogne, Sens, commune de Molières, indiquée au *Dictionnaire topographique*, par M. de Gourgues, n'a pas non plus de forme latine. — Dans la Seine-Inférieure, Saint-Saëns a pour variante ancienne Saint-Sens, forme latine *Castrum S. Sidonii* (Valois, *Notitia Galliarum*, p. 116). — Je ne parle pas de plusieurs autres localités françaises dont le nom ancien ou moderne rappelle plus ou moins celui des Senones. Je laisse notamment de côté Senones, près de Saint-Dié, dans les Vosges, dont le nom a pour origine, non l'établissement d'un peuple, mais celui d'un individu, savoir d'un archevêque de Sens, Gondebert, qui, au VIIe siècle, quitta son siége épiscopal pour fonder une abbaye dans les solitudes des Vosges. J'ai fait un séjour à Senones et je n'ai trouvé dans les environs aucune trace de noms sénonais.

est suivi de *r, l, m, n* et *f* [1]. Remarquons l'*n* parmi les lettres dont le voisinage entraine la chute de *s* initial. Est-il permis de conjecturer : — Que le radical primitif est *Snon?* — Que dans certains lieux et sous certaines influences ce radical a donné naissance à *Senones?* — Que dans d'autres lieux et par l'effet d'autres influences, l'*s* initial étant tombé, la syllabe *non* a seule été maintenue, quelquefois tout à fait seule, d'autres fois avec quelque addition, *Non, None, Annone?*

On conçoit que je ne fasse que poser ces questions sans les résoudre. L'intervention des linguistes est ici nécessaire. En s'adressant à eux, il ne faut pas oublier la différence qui existe entre la linguistique et l'ethnographie, différence que mettait récemment en relief l'un des membres de l'Académie lorsqu'il distinguait ce qu'il appelait les *ancêtres ethnographiques* des *ancêtres linguistiques* [2]. Mais, lors même qu'il s'agit des premiers seulement et non des seconds, la linguistique est une des sciences qui peuvent fournir des lumières.

De tout ce qui précède y a-t-il une conclusion à tirer?

On sait déjà, d'une manière générale, qu'il existe

(1) Baudry, *Grammaire comparée des langues classiques*, 1re partie : Phonétique, § 189. Paris, Hachette, 1868, p. 201.

(2) M. Renan, Conférence de l'Association scientifique de France, à la Sorbonne : *Des Services rendus aux sciences historiques par la philologie*, publiée dans la *Revue scientifique* du 16 mars 1878.

une parenté certaine entre les anciens habitants de la Gaule transalpine et ceux du nord de l'Italie et des régions alpestres. Les rapprochements que nous avons faits n'ajoutent-ils pas quelque chose à cette connaissance générale? Il semble que oui, à moins qu'ils n'aient qu'une vaine apparence et que les ressemblances signalées ne doivent être regardées que comme purement fortuites. N'est-il pas difficile, et même impossible, de les regarder comme telles? Au lieu de les attribuer à un hasard, qui serait étrange, n'est-il pas juste d'en conclure que tous les peuples dont nous avons parlé étaient, soit identiques, soit au moins très-proches parents les uns des autres; que, tous membres d'une même famille, ils ont porté partout certains noms avec eux et qu'ils en ont laissé des traces plus ou moins nombreuses, plus ou moins reconnaissables, dans les divers pays où ils se sont établis?

Cette conclusion s'accorde avec le fait, bien connu, qu'il y avait des Gaulois établis en Italie, bien avant l'expédition de Bellovèse. Elle est particulièrement en harmonie avec l'explication que M. Deloche a donnée du silence que garde Tite-Live sur les trois peuples (Ananes, Agônes et Taurisques) mentionnés par Polybe. Cette explication consiste en ce que « Polybe, qui dresse une liste ethnique de la contrée circumpadane, a dû nommer ces dernières nations, tandis que Tite-Live, qui dresse une liste ethnique des bandes de Bellovèse, a pu

les passer sous silence » (*Journal officiel* du 26 février, p. 2072). Si, comme cela est très-probable, les Ananes de Polybe sont les mêmes que les Anauni de la Table de Cles, et si ceux-ci sont très-proches parents de leurs voisins les Tulliasses et les Sinduni, dont il est parlé dans la même inscription, il s'ensuit que tous ces peuples occupaient déjà le nord de l'Italie avant l'expédition de Bellovèse.

Par où y étaient-ils arrivés? C'est la question si débattue et encore si obscure de savoir par où sont entrés en Italie les divers peuples gaulois qui s'y sont établis à des époques très-différentes. Je n'aurai pas la témérité de me prononcer sur ce point. Lorsque les hommes les plus compétents sont embarrassés et en désaccord, quelle réserve ne doivent pas s'imposer ceux qui, par les devoirs de leur profession, sont empêchés de se livrer à ce genre d'études, si curieux qu'ils puissent être d'en suivre la marche et les progrès? On parviendra, sans doute, à quelque lumière sur ces difficiles problèmes, et il est vraisemblable que l'on pourra démontrer qu'il est arrivé des Gaulois en Italie par des routes très-différentes et même entièrement opposées. L'une de ces routes a pu et même a dû être celle d'Aquilée, de Trieste et de l'Istrie. Peut-être même un jour prouvera-t-on, je n'en serais pas surpris, que c'est précisément par cette dernière route que sont arrivés en Italie la plupart des peuples dont nous venons de nous occuper.

Parmi les rapprochements qui précèdent, quelques-uns pourront paraître hasardés ou peu concluants; peut-être aussi en ai-je omis qui seraient plus décisifs que ceux que j'ai signalés. Enfin, ce que j'ai essayé pour une partie de la France, pour un département seulement, dont les noms m'étaient familiers, pourrait être tenté peut-être dans de plus vastes proportions et pour la France tout entière.

Des recherches de ce genre exigent la connaissance des formes anciennes des noms d'aujourd'hui. C'est une connaissance qu'il est très-difficile de se procurer. On la trouve dans ce qui a paru du *Dictionnaire topographique de la France*, mais il n'en a encore été publié qu'un bien petit nombre de volumes ; on ne possède que ceux de quatorze départements, bien qu'il y ait dix-sept ans que les premiers aient été livrés au public (1). On voit combien il reste encore à faire. Si longue et si ardue qu'elle soit, la tâche n'est pas au-dessus du zèle et du talent de MM. les archivistes. C'est à eux sans doute de l'accomplir, mais c'est au ministère de l'instruction publique qu'il appartient de les encourager et de les stimuler. Peut-être aussi l'Académie des inscriptions et spécialement sa commission des antiquités de la France ne jugeraient-elles pas hors de propos de montrer l'intérêt qu'elles portent à l'achè-

(1) Les trois premiers qui ont paru sont ceux d'Eure-et-Loir, par M. Merlet, 1861 ; de la Meurthe, par M. Lepage, et de l'Yonne, par M. Quantin, 1862.

vement d'une entreprise qui a un caractère national. Il est grandement à désirer que l'œuvre commencée il y a une vingtaine d'années reçoive une vive impulsion et qu'au lieu d'avoir seulement le dictionnaire topographique de quelques départements, nous possédions, dans un avenir aussi prochain que possible, ce que promet le titre même de la publication, c'est-à-dire un véritable *Dictionnaire topographique de la France.*

DE LA CONDITION

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DANS LES HAUTES CÉVENNES

AVANT ET APRÈS 1789

PAR M. MAGGIOLO

Un séjour prolongé dans l'arrondissement de Florac [1] m'a permis de rechercher quelle a été la condition de l'instruction publique, en ce pays, aux diverses époques de son histoire, triste souvent et tragique, intéressante toujours et instructive par l'esprit de sacrifice, la résignation des Cévenols, leur ferme caractère, l'énergie de leurs convictions et de leur foi.

[1] Située dans un sillon verdoyant arrosé par le Tarnon, entre les montagnes ravinées de l'Est et le rempart abrupt du *causse* Méjean, Florac (*flos aquarum*) était le chef-lieu du pays désigné sous le nom de bas Gévaudan ou de Colloque des Cévennes.

CHAPITRE I

DE L'ORIGINE DES ÉCOLES

L'origine des écoles dans les hautes Cévennes, l'une des grandes divisions territoriales de l'empire romain (*pagus gabalicus*) est enveloppée d'une obscurité presque complète ; le temps, *tempus edax,* ou les hommes, *homo edacior,* ont détruit les vestiges du passé ; les ruines elles-mêmes ont péri, a dit un poëte, *ipsæ periere ruinæ.*

Cependant, il est certain que les druides instruisaient, dans les forêts, les enfants des premiers de la nation ; des légendes populaires conservent le souvenir des lieux sacrés ; on m'a montré au fond des vallées, aux flancs de la montagne, des pierres vénérées, des sources mystérieuses ; on m'a parlé des rites anciens, grotesques ou terribles, des sacrifices sanglants, des idoles redoutées. César, qui laissa la trace de son passage dans les hautes Cévennes, définit en quelques mots les attributions des druides : ils exercent tout à la fois les fonctions du prêtre et celles du maître des écoles. « *Ad hos*

magnus adolescentium numerus concurrit.... omne officium ad quatuor summa capita revocari potest, quæ sunt sacrorum procuratio, legislatio, juridictio scholarum, exercitium seu artium disciplinarumque professio. » (*De acad., druid., Egas. Bulæo, 1565.*)

Sous la domination romaine, les cités rétribuent des médecins, des philosophes, des rhéteurs, des grammairiens pour tenir des écoles publiques. « *Quandiu Romani Gallias rexerunt satis belle et feliter cum litteris actum est.* » Le peuple-roi aimait les lettres, il savait les honorer, mais il fut impuissant à les protéger contre les barbares. « *Succrescentibus bellis... et Romanis omni Galliarum parte depulsis... Franci, homines rudes et ignari.... publicam illam quæ antea viguerat, litterarum professionem vanescere imo pæne extingui passi sunt.... summo reipublicæ detrimento.* »

L'invasion des barbares, moins terrible sur les bords escarpés et sauvages du Tarn et du Gard que dans les plaines fertiles du Rhône et de la Moselle, pénètre cependant dans les gorges des Cévennes et sur ses *causses* (1) ; elle suit la grande voie de Marseille à Clermont. Les écoles municipales de Meyrueys, la ville de Marius, celles de Treviron (Saint-

(1) Plateaux uniques en France par la configuration, l'aspect, le climat. Du latin *calx*, chaux. Le *causse* Méjean, bloc calcaire de 40,000 hectares de superficie... ; la Joute, le Tarn, le Tarnon l'isolent. Dans le *causse* Sauveterre, de la gorge du Tarn à celle du Lot, s'ouvrent dans le calcaire des *avens* jusqu'à des profondeurs effrayantes....

Laurent-de-Trèves), chanté par Sidoine Apollinaire (Sid. Apoll. l. 2, p. 9, et le carmen 24), celles de Gabalum, la cité du Vercingétorix, sont fermées ou détruites. Au contraire, les écoles ecclésiastiques prennent un vigoureux essor ; l'avénement des monarchies barbares, la confusion et le malheur des temps imposent aux évêques le devoir de sauver la civilisation et la foi religieuse ; comme autrefois les druides, les évêques de Gabalum d'abord (*episcopi gabalitani*), ceux de Mende ensuite (*episcopi mimatenses*) établissent deux espèces d'écoles, l'école épiscopale et l'école presbytérale, dont j'ai constaté, dès le IVe siècle, l'existence et les programmes. On y enseignait à lire, à écrire, la note (*notam*), le comput (*computum*), le calcul (*artem calculi*) ; l'étude de la grammaire et de la théologie était en général réservée aux jeunes élèves destinés au service des autels.

En 529, le 5e jour du mois de novembre, saint Césaire d'Arles convoque à Vaison, près Vaucluse, un concile de province ; douze évêques, parmi lesquels celui de Gabalum, y assistent ; on y dresse cinq canons, le premier, le plus important, règle la discipline des écoles.

Les évêques, qui, dans l'intérêt de la foi catholique, « *ne fides catholica vacillatura esset* », ont établi des écoles dans les villes, les bourgades, les hameaux, sont merveilleusement secondés par les moines, qui, dès le milieu du VIe siècle, ajoutent

aux exercices de la vie contemplative et aux travaux des mains le soin de lire, d'écrire, de copier les anciens livres, de se livrer à la profession des lettres. « *Ad litterarum professionem se contulerunt, scholas habere voluerunt duplicis generis, ita ut unicuique liberum esset ad eos convolare.* » Ces écoles monacales ou claustrales étaient internes ou externes, on n'y admit d'abord que des oblats, des enfants destinés au cloître : « *ut schola in monasterio non habeatur nisi eorum qui oblati sunt* » ; on y reçut ensuite quelques séculiers ; le nombre s'en accrut, on fut obligé d'ouvrir des écoles nouvelles, en dehors de la clôture des monastères, pour y recevoir des externes. « *In cœnobiis scholas privatas ad monachorum instructionem, quas deinde, necessitate cogente, publicas facere et externis atque laicis, coacti sunt.* »

J'ai visité, avec une pieuse émotion, les ruines des abbayes célèbres fondées, dans les Cévennes, par cet ordre illustre de Saint-Benoît qui, vers la même époque (661), établit, dans les solitudes des Vosges, les monastères de Senones, de Moyen-Moutier et d'Étival, etc., etc. J'ai consigné tristement dans le recueil de mes pièces d'archives l'inventaire des meubles, effets, titres, papiers du couvent des bénédictins de Sainte-Énémie, supprimé en 1790, et aussi le procès-verbal de l'incendie qui, durant trois jours, en 1793, consuma les richesses de ce monastère vénéré.

Au VIII[e] siècle, l'Église est impuissante à protéger ses institutions scolaires contre les violences et l'anarchie. Charlemagne prend l'initiative d'une réforme nécessaire; il est le protecteur, l'arbitre, le chef suprême, en matière d'enseignement; en 806, le concile d'Aix-la-Chapelle rétablit le droit de l'écolâtre (scholastique, chantre ou capiscole) qui, sous l'autorité de l'évêque, aura le gouvernement, la surveillance, la direction de l'éducation nationale. Dans les hautes Cévennes, le droit carlien si puissant ailleurs, et plus tard le droit féodal ne laissèrent aucune trace durable de leur puissance en matière d'instruction publique; durant quatre siècles, les écoles secondaires et primaires restent sous la loi et la juridiction de l'évêque. En 1205, les débris des Albigeois, les purs, les parfaits, les cathares, comme on les appelle dans les chroniques, viennent chercher un abri dans ces âpres montagnes déchirées par les torrents, où le proscrit trouve un refuge contre le persécuteur. Au XIII[e] siècle, les juifs ont dans les Cévennes une existence à peu près légale; ils s'y livrent au négoce, ils font au clergé et à la noblesse des prêts en argent et en denrées; à Mende, à Marvejols, à Florac, à Montjezieux surtout (*mons Judæorum*), ils ont des propriétés, une sécurité relative, une synagogue et des écoles. L'évêque Guillaume Durand I[er] leur consacre un chapitre spécial dans le recueil des constitutions du diocèse. « On ne les forcera

pas à recevoir le baptême : « *nullus Judæos ad baptismum absolute compellat.* » On n'y admettra que ceux qui le demanderont, et, en ce cas, il ne sera pas tenu compte de l'opposition du père ou de la mère. En 1310, par ordre du roi Philippe le Bel, dont j'ai vu, aux archives de Mende, deux lettres relatives à cette affaire, Guillaume Durand II proscrit les juifs ; il confisque leurs biens et fait bâtir sur l'emplacement de leur synagogue, pour l'instruction des clercs et des laïques, *le collége de tous les saints,* dont les constructions servent encore aujourd'hui au séminaire diocésain et au collége communal.

En 1362, un fils illustre du Gévaudan, Guillaume de Grimoard, né au château de Grizac, docdeur en droit canon, prieur de Chirac, est élevé à la papauté, sous le vocable d'Urbain V. Sa mémoire est restée en vénération. Pour montrer son amour pour l'église de Mende, « qu'il portait dans ses entrailles, comme sa bien-aimée entre toutes les églises particulières », il en transféra l'évêque au siége d'Avignon ; il se réserva l'administration du diocèse, afin d'en consacrer le revenu à de pieuses fondations. Il créa des collégiales à Quézac et à Bédouès, et il établit, à l'Université de Montpellier, le collége de Saint-Matthieu, afin d'y recevoir douze boursiers étudiants en médecine.

En résumé, à la veille de la Réforme (1560), l'instruction publique est assurée, dans les Cévennes,

par les écoles de grammaire et de latinité des villes et des monastères, par les écoles presbytérales des paroisses et des hameaux ; enfin, les jeunes gens des familles aisées et les boursiers vont étudier le droit à Toulouse, la médecine à Montpellier (1).

CHAPITRE II

DE LA RÉFORME A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

(1560-1789)

La question de l'instruction publique durant cette période tourmentée n'est, à proprement parler, dans les hautes Cévennes, que l'un des grands côtés, le plus grand peut-être, des guerres de reli-

(1) Archives de Mende : 1286-1296, constitution de l'évêque relative aux écoles de paroisses ; 1331-1361, nominations de maîtres ; 1520-1554 acte de fondation du collége ès arts. Il y a des traités entre les communautés et les maîtres d'école. « Les consuls de la ville de Mende avoient accoutumé de élire et nommer ung maître d'escole pour régir et governer les escoliers et petits enfans et le présenter à mon dit seigneur l'Evesque pour savoir si le dict maistre seroit suffisant et ydoine ou non et pour lui donner licence et auctorité de régir les dictes escoles ou le repellir s'il n'estoit recevable. »

gion. C'est sous la double influence du clergé catholique et des pasteurs de l'Église réformée que vont se poser et se résoudre les questions relatives à la méthode, à la discipline, à la direction, au nombre des écoles. En 1560, un disciple de Calvin, Théodore de Bèze, prêche la doctrine nouvelle à Alais, à Anduze, dans les bourgades du bas Gévaudan, puis il s'achemine vers le diocèse de Mende, aux 173 paroisses, et il pénètre, la Bible à la main, au centre des Cévennes. Il prêchait l'abolition du culte public, de la hiérarchie ecclésiastique, l'indépendance de la pensée; la turbulence féodale prend une large part à cette révolte contre le pouvoir temporel d'un évêque riche et puissant. Le seigneur de Gabriac, le baron de Peyre, pour ne citer que les plus audacieux, promènent le pillage, la désolation et la mort dans les monastères et les églises des villes et des campagnes... Le 25 mars 1561, les bourgeois de la ville épiscopale ouvrent leurs portes, et l'on vit avec douleur, dit le prêtre de Saint-Germain-de-Calberte, dans sa chronique, un ministre de l'erreur monter dans la chaire de la cathédrale et les fidèles forcés de venir l'y entendre. En 1579, au son de la cloche qui appelle les chrétiens à la messe de minuit, le farouche Merle s'empare de Mende, par surprise; il massacre les religieux et les prêtres jusque dans la crypte de Saint-Privat. En 1581, il reste à peine quatre cents ecclésiastiques dans ce diocèse, qui en comptait plus de

deux mille en 1572! Le Béarnais, Henri de Navarre, choisit l'évêque de Mende pour grand aumônier de France; deux ans après, il recevait de sa main la sainte communion, dans la basilique de Saint-Denis. Je n'ai pas à dire ici comment et pourquoi la Réforme, comme un vaste incendie, se développa au milieu de cette population pastorale, agricole, fière de sa pauvreté, de sa résignation, de son indépendance. Le Cévenol vit de seigle, de châtaignes, de lait; il paît ses troupeaux; en été, il file sa laine et la tisse en hiver. Les enfants, les femmes, les fidèles de tout âge et de toutes conditions lisent, étudient et chantent les psaumes, sur cette terre biblique, où, comme parle le psalmiste, « les « montagnes bondissent comme les béliers, les val- « lées comme les agneaux, où l'Éternel, sur le désert « des *causses*, a changé la pierre en eau et fait jaillir « des rochers des sources abondantes ».

Durant ces longues et horribles guerres, l'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire ont perdu leur prospérité relative. On ne va plus étudier ni la médecine à Montpellier, ni le droit ou la théologie à Toulouse; les écoles latines des presbytères et des couvents sont fermées ou brûlées; au contraire, l'instruction primaire devient, pour les réformés, une obligation religieuse et légale... Luther l'a dit, « Dieu commande impérieusement d'instruire les enfants, le magistrat a le devoir de forcer les parents à obéir à cet ordre divin; il y a,

au foyer de chaque famille, un ministre et un précepteur... » Henri IV, par l'édit de Nantes (1598), fixe l'état légal des protestants ; les religionnaires peuvent s'assembler au son des cloches, tenir consistoires, colloques, synodes, avec l'approbation du roi ; leurs ministres, comme le clergé catholique, jouissent des immunités et exemptions de la taille, du service du guet, de guide, de tutelle, etc. L'édit ne fait pas mention des petites écoles; elles sont l'annexe obligée du temple ; le pasteur comme le curé a le droit de les tenir. Les universités, les colléges seront ouverts aux écoliers des deux religions. Sous l'empire de cette législation, il se produit un mouvement prodigieux au profit des réformés ; sans bruit, sans éclat, au fond des vallées, sur la montagne, au milieu des rochers, les communautés se constituent, le culte domestique s'organise ; des ministres, des anciens, des femmes surtout se dévouent à une active propagande ; on va dans les hameaux, dans les bergeries isolées catéchiser l'enfant, lui enseigner à chanter les psaumes, à lire la Bible ; on se réunit pour prier ; on ne connaît plus ni le chemin, ni les pratiques de l'église catholique. A la mort de Mazarin (1661), le roi fit vérifier si le nombre des temples, des écoles, des cimetières ne dépassait pas ce que l'édit avait concédé ; on constata que dans le bas Gévaudan, au sud du mont Lozère, il y avait 30,000 protestants.

Et cependant le clergé avait eu conscience du péril, surtout à partir de 1626 ; il n'avait rien négligé pour le conjurer. J'ai lu, aux archives de Florac, une note ainsi conçue : « Le roi ordonne un brevet aux religieux de la paroisse Saint-Bonaventure pour aller demeurer six ou huit religieux à la ville de Florac. Commandons aux consuls de les recevoir avec honneur et respect, de les pourvoir d'une maison convenable pour le service divin, la prédication, l'instruction de la jeunesse. » Sylvestre de Marcillac, durant son long épiscopat (1627-1659), lutte avec énergie ; fort de l'appui du roi, qu'il suivit, à l'armée, jusqu'en Lorraine, il favorise le développement des congrégations religieuses, il établit des missions, il appelle à son aide les Feuillants, les Carmes déchaussés, les Pères de l'Oratoire, ceux de la Doctrine chrétienne. De 1662 à 1682, on essaie de ramener les réformés par la persuasion, par des faveurs d'abord, par la persécution ensuite ; aucune de ces mesures ne pouvait atteindre les huguenots des Cévennes, inaccessibles à la crainte, insensibles aux séductions, étrangers aux intrigues, aux fautes de la politique ; ils se croyaient à l'abri dans leurs sauvages retraites ; ils se fortifiaient dans leur foi, par le jeûne, la prière, l'étude des saintes Écritures. En 1685, la foudre éclate : l'article 7 de l'édit qui devait, dans la pensée de beaucoup, anéantir, comme parti religieux, le protestantisme, que Richelieu avait détruit comme

parti politique, ferme les écoles particulières des réformés. L'article 8 ordonne que les enfants seront rebaptisés et instruits dans la religion catholique. La même année, l'évêque de Mende dote sa ville épiscopale de deux écoles gratuites, l'une de frères, l'autre de sœurs; il organise les missions. Les dominicains, à Marvejols, achètent, au prix de 150 livres, *les débris inutiles du temple renversé;* ils y fondent un collége.

L'intendant de justice, police et finances, en la province de Languedoc, M. de Lamoignon, appuie l'action de l'évêque, au nom du roi. Voici une de ses ordonnances, que j'ai copiée aux archives de Mende : « Sur l'avis à nous donné que, dans les diocèses de cette province, il y a plusieurs particuliers de l'un et de l'autre sexe, lesquels s'ingèrent d'enseigner la jeunesse sans en avoir préalablement obtenu permission de MM. les évêques, ce qui est d'une nécessité indispensable, estant important d'y pourvoir, nous faisons défense à toutes personnes de l'un et de l'autre sexe de tenir école ou d'aller enseigner la jeunesse sans avoir préalablement obtenu permission de Mgr l'évêque du diocèse, à peine de 500 livres d'amende, au paiement de laquelle seront les contrevenants contraints par perte de leurs biens, meubles et immeubles, et emprisonnement de leur personne, et sera la présente ordonnance leue, publiée, affichée et exécutée nonobstant oppositions ou appellations quelconques. »

En fait, l'ordre fut exécuté dans toutes les paroisses où se trouvaient des religionnaires. J'ai retrouvé plusieurs accusés de réception ; voici celui de Florac : « Nous, Grégoire Vidal, prêtre et curé de la ville de Florac, attestons avoir leu et publié cejourd'hui, 13ème jour du mois de janvier 1686, au prône de notre messe paroissiale, l'ordonnance ci-dessus imprimée, afin qu'elle soit notoire à tous nos paroissiens et qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. En foy de quoi nous nous sommes soussigné ce dit jour. VIDAL. »

Le même jour, à la requête du procureur du roi au bailliage de Gévaudan, Charles David, huissier immatriculé en la baronnie dudit Florac, lisait et publiait à haute voix, à l'issue de la messe paroissiale, ladite ordonnance ; il l'affichait à la porte de l'église, afin qu'elle fût notoire à tous et que ceux qui ne fréquentaient plus les offices ne pussent en prétendre d'ignorance.

L'abbé du Chayla, un cadet de la maison de Langlade, revenu des missions de Siam, fut chargé de catéchiser les Cévennes et de diriger les écoles ; il exerçait, avec un pouvoir absolu, les fonctions de capiscole. Il vint s'installer au foyer de l'hérésie, à Saint-Germain-de-Calberte[1], où il établit un séminaire. « Sa mort tragique, *funeste mais bienheureuse*, dit Fléchier dans une lettre à ses curés

[1] Urbain V avait fondé et doté ce séminaire, l'abbé du Chayla ne fit que le rétablir.

sur les malheurs du temps, *fut le signal d'une révolte générale qui amena une juste et terrible répression.* » La pièce suivante, que j'ai été assez heureux pour découvrir aux archives de Barre, précise l'état légal des écoles à la date du 29 avril 1696. Je la cite textuellement : « De la déclaration prise par MM. Pierre Meynadier, conseiller du roi, maire de la paroisse de Barre, Pierre Parlier, premier consul, et Jean Velay, second consul, a été extrait ce qui suit : A été proposé, en faveur de Me André Lallemand, régent d'école, la somme de 120 fr. pour ses gages d'une année, qui a commencé le 3 février dernier, suivant l'approbation de M. l'abbé du Chayla de Teneur. Nous, François de Langlade du Chayla, inspecteur et archiprêtre des Cévennes de Mende, prieur de Laval, approuvons le sieur André Allemand, ancien catholique du lieu de la Canourgue, diocèse de Mende, pour tenir les écoles dans le lieu de Barre, aux règlements accoutumés dans mon inspection, auquel MM. les consuls de Barre fourniront les logements bien propres aux écoles et les 120 livres qu'on donne aux régents, sous la permission expresse de M. de Basville. Fait à Saint-Germain, le 3 février 1698. Du Chayla. »

Dans ces mêmes archives de Barre, j'ai copié 1° un *cathalogue* dressé par le curé Sarrazus (1745) de ceux qui vivent en concubinage, sous prétexte qu'ils ont épousé au camp de l'Éternel ; 2° un registre sur lequel les maîtres et les maîtresses d'é-

cole ont signé, de 1713 à 1789, le reçu de leur traitement ; 3° une délibération du conseil général et politique de Barre, présidé par M. de Campistron, maire et subdélégué de l'intendance, pour l'emploi d'une somme de 429 livres à la construction, au-dessus de la halle au blé, d'un étage et d'un galetas pour servir de logement au régent et à la sœur régente des écoles; 4° un procès-verbal fort curieux de l'adjudication de ces travaux. Tout y est prévu : « Les planches seront bonnes, sèches et de récepte et enchâssées l'une dans l'autre, soutenues par des poutres bonnes et de récepte ; de bois chagnier ou chaîne, plus un escalier pour monter au galetas. » A la fin du XVII[e] siècle, l'Église a besoin, dans les Cévennes, du bras séculier; Lamoignon de Basville et le maréchal de Broglie, descendant par Genouillac, tournent le plateau oriental du mont Lozère, ils suivent le Tarn du pont de Monvert à Florac, où ils établissent leur quartier général. Durant vingt années, les pâtres, les cardeurs de laine, les pasteurs, les prédicants se lèvent, non plus seulement pour prier, mais pour combattre. Armés de faux, de pioches, de haches, de pistolets et de fusils, ils luttent avec une sauvage énergie contre les milices et les dragons. En 1715, la violence de la persécution semble avoir brisé l'énergie des réformés : les ministres sont proscrits, les temples renversés, les écoles privées fermées ; à la surface, l'hérésie est domptée. Chaque paroisse a son curé,

ses missionnaires, sa garnison, son école où l'enseignement est obligatoire; mais les artisans, les paysans surtout, ne sont pas convertis. Il faut lire, dans les mémoires du curé de Saint-Germain-de-Calberte, l'abbé Louvreleuil, ce qu'il dit de l'état déplorable de sa paroisse et des Cévennes : « Les femmes, les enfants courent à l'assemblée avec les bibles et les psautiers échappés aux flammes; à la fête de Pâques, c'est au désert que la multitude va faire la Cène... Souvent le prêtre, sortant de l'église vide, entend le chant des psaumes traduits par Marot... Un curé ordonne au maître d'école d'amener ses écoliers à l'église; le maître le promet; dès que les enfants entendent la cloche, ils se sauvent à la montagne... La mère du célèbre Court le conduit à l'école à l'âge de sept ans; elle recommande au maître de ne pas épargner les verges, s'il y a lieu; à dix ans, l'enfant sait lire, écrire, un peu de calcul; elle refuse de le confier au régent de grammaire, qui l'eût mené à la messe; elle préfère l'ignorance, ou plutôt elle l'instruira à son foyer dans les livres venus de Genève. Une ordonnance de M. de Basville, faite à Montpellier le 9 décembre 1709, à la prière des promoteurs des évêchés de Mende, de Béziers et autres diocèses, permet d'apprécier l'état des écoles et les conditions des régents et des régentes. Les maires et consuls qui n'auront pas, conformément à l'ordonnance du 9 mars 1703, exigé des communautés les gages et

le logement décents pour les maîtres, seront contraints, par saisie et vente de leurs biens, d'en répondre en leur propre et privé nom, sauf leur recours contre lesdites communautés. Ce document curieux, copié sur l'original le 21 janvier 1711, par le régent des écoles de Compaigné, m'a été fourni par l'instituteur de Gignac. Aucun village ne manquait donc ni d'école, ni de régent; la plupart avaient une maîtresse; on y veillait avec soin. Le 5 avril 1716, le duc d'Antin prie l'évêque de lui envoyer la liste des écoles, « de lui signaler les lieux qui en manqueraient, afin que les enfants des nouveaux convertis ne retombent dans les égarements de leurs pères, faute d'instruction ».

En 1720, la peste désole les Cévennes; gouverneurs et soldats s'éloignent ou restent dans leur cantonnement; les églises réformées de Florac, de Pont-de-Monvert, de Saint-Julien-d'Arpaon, de Cassagnas, pour ne parler que des principales, « font de grands progrès et se relèvent par une assistance merveilleuse de Dieu », écrit l'un des pasteurs du désert. Les archives des Cévennes, celles de l'Hérault, les suppliques, les requêtes, les dépêches secrètes adressées à M. de Basville, confirment cette marche en avant de l'hérésie. « Nos églises, fréquentées « autrefois par respect humain, sont abandonnées...; « il y a de grosses paroisses où il se trouve à peine « un catholique pour aider le curé...; les parents « cessent d'envoyer leurs enfants à l'école...; les

« livres de Genève se multiplient à l'infini...; il est « temps d'agir avec plus de sévérité. »

La déclaration de 1724 traite la question de l'éducation des enfants de ceux qui ont ci-devant professé la religion prétendue réformée : « Art. 5. « Voulons que l'édit de janvier 1686 et les déclarations des 13 décembre 1698 et 16 octobre « 1700 soient exécutés en tout ce qu'elles contiennent et en y ajoutant, nous défendons à tous nos « sujets d'envoyer élever leurs enfants hors du « royaume... L'amende pour les contrevenants « sera réglée à proportion des biens et facultés des « pères et mères, néanmoins ne pourra être moindre que la somme de 6,000 livres. Il y aura partout des maîtres et des maîtresses d'école; ils « enseigneront à lire, à écrire, le tout ainsi qu'il « sera réglé par les évêques; le traitement varie « entre 150 et 250 livres pour les maîtres, 100 et « 150 fr. pour les maîtresses... Tous les habitants « seront imposés pour ce traitement, si la communauté manque de ressources spéciales. — Art. 6. « Ordre aux pères, mères, tuteurs et autres personnes d'envoyer les enfants aux écoles jusqu'à « seize ans, si ce n'est que ce sont personnes de « telles conditions qu'elles puissent et qu'elles doivent les faire instruire chez elles, ou les envoyer « au collége ou dans les monastères... Enjoignons « aux curés de veiller avec une attention particulière sur l'instruction des dits enfants dans leur

« paroisse... Exhortons et enjoignons aux évêques « et archevêques de s'en informer soigneusement, « et à nos juges, procureurs et à ceux des sieurs « qui ont la haute justice de faire toutes diligences, « perquisitions et ordonnances pour l'exécution de « notre volonté à cet égard et de punir ceux qui « seraient négligents d'y satisfaire ou qui auraient « la témérité d'y contrevenir. — Art. 7. Pour assurer « encore plus l'exécution de l'article précédent, « voulons que les procureurs et nos hauts justiciers « se fassent remettre, tous les mois, par les curés, « vicaires, maîtres et maîtresses, un état exact de « tous les enfants qui n'iront pas aux écoles..., de « leurs noms, âge, sexe, et des noms de leurs pa- « rents, pour faire ensuite toutes les poursuites né- « cessaires... Qu'ils aient soin de rendre compte, au « moins tous les six mois, à nos procureurs géné- « raux des diligences qu'ils auront faites à ce « sujet. »

Le 4 août 1727, M. l'intendant envoie à MM. les curés la communication suivante : « M. le comte « de Saint-Florentin m'ayant adressé les ordres du « roi sur l'éducation des enfants des nouveaux ca- « tholiques, il m'a paru nécessaire d'en composer « une instruction, dont vous trouverez ci-joint deux « exemplaires; vous en garderez un et remettrez « l'autre, s'il vous plaît, au maître ou à la maî- « tresse d'école de votre communauté... Les maîtres « sont obligés de dresser *un rolle,* conjointement

dans les lieux de difficile accès, que l'on rencontre partout dans les Cévennes. Aussi, en 1737, l'autorité ecclésiastique renouvelle ses doléances; elle signale, en ces termes, le péril à M. de Saint-Florentin : « Il y a des prédicants qui tiennent consis« toires et assemblées en plein midi, sur les mon« tagnes, dans les bois, souvent dans les maisons « privées... Nous le savons, personne ne dit mot, « crainte d'être assassiné, comme il est arrivé... « Nous vous supplions, Monseigneur, par les en« trailles de Jésus-Christ, de nous aider à ramener « dans le bercail nos brebis égarées, par les voies « les plus efficaces, mais les plus douces, qui, en ar« rêtant les prévarications, conservent les prévari« cateurs. »

Les intendants mis en cause rejettent la responsabilité sur le clergé; ils ont condamné, proscrit, pendu les hérétiques. Mais les curés ont-ils dénoncé tous les contrevenants? N'ont-ils pas craint de se compromettre? En 1756, la persécution recommence; on enlève les enfants, même les filles; on les fait élever au couvent : « Le père payera quatre « écus par mois; s'il refuse, on enlèvera de sa mai« son tout ce qu'il y aura de mieux. » Les amendes se multiplient, les prisons sont remplies d'hommes, de femmes, d'enfants... On a vérifié, aux archives de Montpellier, le chiffre des amendes imposées et collectées contre les nouveaux convertis, dont les enfants ont manqué à l'école, contre les maîtres

« avec vous et avec les consuls, de tous les enfants
« de sept à quatorze ans, avec les noms, âge, sexe
« des enfants et de leurs parents... Une copie sera
« adressée au subdélégué de M. l'intendant ; elle
« sera signée par le curé, les consuls, le greffier de
« la communauté. Le curé tiendra la main à ce qui
« est prescrit ; il préviendra l'intendant si le maître
« est négligent à remplir les intentions de Sa Ma-
« jesté. »

Il y avait des juges entachés de calvinisme ; l'intendant leur écrit en termes sévères : « En cas de « retardement pour infliger l'amende ou de négli- « gence, ils seront suspendus de leurs fonctions. » Nous avons vu déjà les peines prononcées contre les maires et les consuls qui, pour favoriser l'hérésie, refusaient de payer et de loger les maîtres orthodoxes. En 1739, au titre V des statuts synodaux des maîtres et maîtresses, l'évêque de Mende interdit les écoles mixtes ; il conjure les curés de visiter souvent les écoles et de témoigner de l'affection aux maîtres, qui sont pour eux de précieux auxiliaires. De leur côté, les pasteurs du désert redoublent d'ardeur et de zèle ; ils envoient des députés au synode national. En 1726, ils prêchent la persévérance et la résignation ; ils annoncent des temps meilleurs ; ils empêchent les enfants d'aller aux écoles et les jeunes hommes de se polluer par mariages avec des catholiques ; ils tiennent des colloques, des assemblées au champ Domerque, à la Faulx-des-Armes,

dans les lieux de difficile accès, que l'on rencontre partout dans les Cévennes. Aussi, en 1737, l'autorité ecclésiastique renouvelle ses doléances; elle signale, en ces termes, le péril à M. de Saint-Florentin : « Il y a des prédicants qui tiennent consis- « toires et assemblées en plein midi, sur les mon- « tagnes, dans les bois, souvent dans les maisons « privées... Nous le savons, personne ne dit mot, « crainte d'être assassiné, comme il est arrivé... « Nous vous supplions, Monseigneur, par les en- « trailles de Jésus-Christ, de nous aider à ramener « dans le bercail nos brebis égarées, par les voies « les plus efficaces, mais les plus douces, qui, en ar- « rêtant les prévarications, conservent les prévari- « cateurs. »

Les intendants mis en cause rejettent la responsabilité sur le clergé; ils ont condamné, proscrit, pendu les hérétiques. Mais les curés ont-ils dénoncé tous les contrevenants? N'ont-ils pas craint de se compromettre? En 1756, la persécution recommence; on enlève les enfants, même les filles; on les fait élever au couvent: « Le père payera quatre « écus par mois; s'il refuse, on enlèvera de sa mai- « son tout ce qu'il y aura de mieux. » Les amendes se multiplient, les prisons sont remplies d'hommes, de femmes, d'enfants... On a vérifié, aux archives de Montpellier, le chiffre des amendes imposées et collectées contre les nouveaux convertis, dont les enfants ont manqué à l'école, contre les maîtres

et les maîtresses qui n'ont pas rédigé le rôle exigé; le total s'élève à 93,137 livres pour la province de Languedoc, dont au moins 30,000 livres pour les pauvres communautés des Cévennes !

En 1759, on semble renoncer à la lutte; le principe de la liberté de conscience triomphe; il se fait un apaisement dans les esprits; les huguenots adressent au roi une très-humble et respectueuse requête. Le marquis de Paulmy, Antoine d'Argenson, chargé par Louis XV de lui rendre compte de l'état réel des esprits dans les Cévennes, déclare « qu'il y a vu un peuple brave et industrieux, uniquement occupé de ses travaux, priant Dieu pour la conservation du roi et le bien de l'État ».

A partir de cette époque, les religionnaires jouissent d'une sécurité relative, jusqu'à ce que l'édit de 1789, révoquant la législation antérieure, leur assure la liberté civile, les droits de Français, et empêche qu'on « les moleste en raison de leur foi ».

En résumé, à la veille de 1789, il y a dans les hautes Cévennes un nombre suffisant d'écoles secondaires dirigées par des religieux, dans les couvents et monastères, par des régents de latinité, la plupart laïques, dans les villes et les bourgades de quelque importance. Chaque paroisse a au moins une école primaire; les maîtres et les régentes d'école, choisis par les communautés, jouissent d'un traitement suffisant et d'une maison, dont le loyer

s'élève à 20, 30 et même 50 fr., là où elle n'est pas la propriété de la commune. On sait lire, écrire et compter ; on a étudié le catéchisme catholique ou protestant ; on chante des psaumes et des prières ; on a reçu une éducation morale et chrétienne. Aussi, je ne crains pas de le dire, la situation de l'instruction publique dans les hautes Cévennes, sous l'ancien régime, était généralement satisfaisante ; la triple influence du clergé, des pasteurs, de la royauté, a constitué, au milieu des crises les plus douloureuses, un vaste système d'enseignement primaire, obligatoire, à peu près gratuit, laïque, bien plus qu'ecclésiastique [1].

CHAPITRE III

DE LA RÉVOLUTION A 1802

Nulle part plus que dans les hautes Cévennes, l'aurore de la régénération politique ne fut saluée avec plus de bonheur, plus d'enthousiasme ; la no-

[1] Les pièces de la comptabilité et de l'évêché permettent d'établir la série des maîtres de l'école chrétienne de Mende (1707-1792), celle des régents du collége, du séminaire...

blesse, le clergé, le tiers, les catholiques, les protestants, tous, unis en une même pensée, espéraient enfin l'apaisement des luttes religieuses, une ère nouvelle de concorde, de transformation sociale, de justice et de progrès. Les cahiers « des souhaits, doléances et très-humbles remontrances » que les habitants des quatre chefs-lieux des hautes Cévennes chargent leurs députés de présenter à l'Assemblée, sont un modèle de mesure, de bon sens, de fidélité, de respectueuse et loyale indépendance. L'élévation des idées et le style, tout atteste une intelligence cultivée, une haute moralité. Et cependant, il faut bien l'avouer, dix ans après, il n'y a plus en ce pays ni instruction publique, ni éducation religieuse ! Faut-il s'en étonner ? L'évêque de Mende, traîné à Versailles, a été assassiné ; vingt-trois prêtres ont péri, les autres sont proscrits. La Révolution n'a épargné ni les nobles, ni les bourgeois, ni les paysans ; les fêtes impies imposées à tous ont remplacé les exercices pieux des chrétiens catholiques ou réformés. Quelques faits et quelques dates, choisis entre mille dans les archives des communes que j'ai explorées, avec un vif intérêt, indiqueront la marche rapide de la décadence et de la chute des établissements secondaires et primaires. La suppression des monastères entraîne la ruine de la plupart des écoles de latinité ; quelques prêtres, éloignés de leurs paroisses pour refus de serment, quelques capucins ou bénédictins reçoivent, à Ispa-

gnac, à Quézac, à Mende, à Marvejols, dans les Cévennes catholiques, quelques élèves secondaires jusqu'aux jours de la Terreur. A Florac, le 26 avril 1790, le maire, assisté du procureur de la commune, en présence du prieur, procède à l'inventaire du couvent des capucins; le 29 octobre de la même année, il informe le conseil que le R. P. Breys, supérieur des capucins, lui a remis un mémoire dans lequel il démontre la justice et l'utilité de conserver cette maison pour en faire un établissement public, un hospice et un collége. Le conseil exprime au Révérend Père l'estime et la reconnaissance de la commune; il demande à l'administration départementale l'autorisation d'établir dans le couvent un hospice et des écoles. La réponse ne se fait pas attendre : elle est négative; la maison sera vendue; elle le fut à vil prix, et, après bientôt un siècle, Florac ne possède ni un hospice, ni un collége ! En 1791, en cette même ville, le budget, arrêté le 8 août, porte à 428 livres le traitement du régent et de la régente des écoles; le 23 décembre 1792, le citoyen maire rend compte des dépenses; il a payé 200 livres à la régente, mais le maître n'a rien reçu ; le 23 février 1793, le maire, en présence des officiers municipaux et des notables opinant, expose que la commune, à partir de 1791, a jugé à propos de supprimer le maître, « attendu qu'il y en avait d'autres qui enseignaient les enfants à un tant par mois », mais qu'elle a con-

servé la maîtresse d'école, dont les gages sont fixés à 201 fr. par an. » Ces gages et ceux du maître d'école, pour le service de 1791, ont été imposés en conséquence de l'autorisation du département; la maîtresse d'école continua son service, en 1792, sous la foi du traité, et son salaire lui est dû incontestablement; néanmoins les citoyens administrateurs ont rejeté cet article des dépenses. Le Conseil déclare qu'il est de toute justice que la régente soit payée pour 1792, d'autant plus qu'elle est dans la plus affreuse indigence et dans le cas de demander le pain dans une commune qu'elle sert depuis plus de 20 années. » L'administration départementale, au mépris de toute justice, repoussa cette nouvelle requête!

A Saint-Julien-d'Arpaon, le 27 juin 1790, le conseil refuse d'inscrire au budget le traitement du maître; le citoyen Auguste de La Pierre proteste en ces termes: « L'imposition de 140 livres pour gage et logement d'un maître étably de tout temps par les règlements des commissaires du Roy doit être votée; il y a toujours eu un régent d'école, dont la commune n'a eu qu'à se louer. » Le procureur combat la proposition; il demande l'ajournement et il l'obtient. A partir de 1792, je ne trouve plus au budget des communes de traitement alloué soit au maître, soit à la maîtresse d'école; l'école est fermée en même temps que l'église. En effet, le 30 frimaire an II, sous la pression d'un homme néfaste,

représentant du peuple à la Convention après avoir été député aux États généraux par la noblesse, le conseil général de Florac renonce formellement à tout culte public ou salarié par la nation. L'un des considérants, que je cite textuellement, est aussi dur et aussi injuste pour les catholiques que pour les huguenots : « Vu encore que le culte, dont les ministres ont jusqu'ici abusé n'est pas le vray culte où l'on doive puyser la vraie félicité ; vu que la religion des prêtres et celle des ministres n'a été souvent qu'un masque pour tromper les hommes, arrête... » Le même conseil, pour profiter du bénéfice de la loi, destine et consacre l'église pour servir de temple de la Raison et de la Vérité.

Le peuple chrétien regrette ses églises ou ses assemblées ; il ne va pas au temple de la Raison et de la Vérité ; le jour du dimanche, il suspend ses travaux, il prie dans l'intérieur des maisons, il se promène *sur le planet*... Le Directoire s'en irrite ; le conseil arrête que les citoyens seront invités à assister au temple, au jour de décadi, « à peine d'être déclarées suspectes les personnes qui y manqueront ; comme aussi il est défendu à tous cabaretiers, aubergistes, traiteurs et autres de donner à boire ou à manger pendant le temps *de la lecture*, sous peine de suspension et d'amende. » Il avait été fait déjà inhibitions et défenses aux habitants de s'occuper de leurs travaux ordinaires et injonctions à tous marchands et artisans de fermer leur bou-

tique, à peine de punitions contre les contrevenants. Ce n'est plus l'instruction qui est obligatoire, il n'y a plus d'école; c'est le culte, un culte impie qui devient obligatoire, au nom de la liberté! Le 11 floréal an II, il s'agit d'appliquer la loi du 21 frimaire. Écoutons le citoyen maire : « Il est, dit-il, un objet important qui mérite que l'on s'en occupe sans retard : il s'agit de l'organisation de l'instruction primaire. » On fait publier et afficher le décret de la Convention, on ouvre « un registre devers le greffe de la municipalité pour y recevoir les déclarations des instituteurs et institutrices qui voudront se vouer à l'enseignement dans le district, sous le traitement de 20 livres par chaque élève pour l'instituteur et de 15 livres par élève pour l'institutrice». Le décret du 7 brumaire an II avait éloigné ou chassé ceux et celles qui se pouvaient vouer à l'éducation de la jeunesse, les ci-devant nobles, religieux, ministres d'un culte quelconque, ainsi que les ci-devant sœurs grises, les anciennes maîtresses, même laïques, nommées par des ecclésiastiques ou des nobles ; aussi le registre ne contient pas un seul nom, personne ne se présente ; on est réduit à désigner pour ces fonctions le citoyen Metgé. — Ce Metgé est ignorant, il est pauvre, il n'a pas d'élèves, pas de traitement ; le 27 prairial, on le charge de surveiller les réparations que l'on fait au temple de la Raison ; tous les décadis, il remettra aux commissaires le nom des citoyens qui, volontairement,

ont répondu à l'appel de l'autorité et pris part aux travaux de restauration de la vieille église transformée en temple de la Raison. « Les dommages et vols de noix, raisins et autres fruits se multiplient »; le conseil s'en émeut, le maire menace les enfants de châtiments, les parents seront responsables ; on se plaint, on murmure, on réclame un maître d'école pour garder les enfants, réprimer le désordre et satisfaire aux exigences de la loi. Un honnête homme, le greffier de la municipalité, Boyer, déclare qu'il est disposé à accepter la direction de l'école, mais il demande que l'on fasse au presbytère, affecté à l'instruction primaire, des réparations majeures et essentielles. Le 8 pluviôse an III, le conseil, vu que Boyer n'a accepté « cette honorable, mais pénible charge, qu'à la condition qu'il sera fait toutes les réparations nécessaires pour rendre la maison logeable et y recevoir les enfants, — qu'on lui fournira tréteaux, bancs et tables pour leur faire la leçon », supplie l'administration départementale d'approuver les dépenses. La requête demeura sans réponse ; Boyer resta à son greffe, il n'y eut ni école, ni instituteur ! Le 4 nivôse an III, on dresse l'état des dépenses de la commune, aucun crédit pour l'enseignement public. J'ai constaté le même fait sur tous les points de la Lozère. La statistique des conjoints illettrés nous montrera tout à l'heure la ruine des établissements scolaires dans un pays surtout où l'instruction est un moyen de

propagande religieuse. Le 1er thermidor an III, à Florac, « dans la maison commune, la municipalité assemblée, est comparu le citoyen A. Bourgoide, lequel a déclaré qu'il se propose d'exercer le ministère d'un culte connu sous la dénomination de culte protestant, et a requis qu'il lui soit décerné acte de sa soumission aux lois de la République, de laquelle déclaration il lui a été décerné acte conformément à la loi du 11 prairial an III ». La même année, le 7 et le 15 fructidor, deux prêtres, L. E. Felval et Villedieu, déclarent qu'ils se proposent d'exercer le ministère du culte catholique, apostolique et romain, « et ont requis qu'il leur fût donné acte de leur soumission aux lois de la République, sous la réserve qu'elles ne porteront aucune atteinte aux lois de Dieu et de l'Église ». A partir de ce jour, nous rentrons dans les traditions du passé ; les registres ne parlent pas encore d'écoles, mais les vieillards que j'ai interrogés, dans les doyennés de Mende, de Meyrueis, de Saint-Germain-de-Calberte, de Florac, etc., etc., m'ont tous parlé du prêtre ou du ministre qui leur a enseigné à lire et à écrire, en leur enseignant le catéchisme. — Si j'ai surtout cité les pièces d'archives de Florac, c'est que j'ai pu y mettre en ordre les registres des délibérations municipales, qui sont moins complètes dans les autres communes de l'arrondissement. J'espérais être plus heureux aux archives de Mende, où j'ai pu, grâce à un savant et digne

archiviste, rechercher à l'aise, dans les liasses encore inexplorées, la trace de ces pièces nombreuses, dont j'ai signalé l'existence à l'est et au centre de la France.

Mes investigations, pour cette période du moins, ont été peu fructueuses ; l'agent national et le directoire du département ont probablement laissé sans réponse les questions que leur adressait le représentant du peuple Baraban, à la date du 3 floréal an III. J'y ai trouvé trois circulaires de François de Neufchâteau : la première, du 20 fructidor an VII, sur les talents des enfants qui ont pris part à la fête de la jeunesse; je copie textuellement le procès-verbal de cette fête célébrée, à Mende, dans la ci-devant église du collége : « Les jeunes gens de la commune parvenus à l'âge de 16 ans s'y sont réunis ; les vieillards des deux sexes ont occupé une place d'honneur, les membres de l'administration centrale, ceux des tribunaux, les autorités, la gendarmerie, un grand concours de citoyens ont pris part à la cérémonie ; la séance a été ouverte par la lecture de la loi du 9 ventôse... On a prononcé un discours rempli d'énergie sur la solennité et propre à inspirer à la jeunesse les vertus morales et civiques qui constituent le bon républicain ; la fête a été célébrée devant un autel de la patrie et terminée par des hymnes et chants patriotiques. » Il n'y est question ni d'écoles, ni « des talens des enfans qui ont pris part à la fête,

ni des examens, qui ont dû terminer le cours des études primaires »; on ne répondit pas, et pour cause, aux circulaires du ministre, il n'y avait plus d'écoles, plus de maîtres, plus d'élèves; la situation était déplorable aux points de vue matériel, intellectuel et moral. — Livré au bon plaisir, à la parcimonie égoïste des municipalités, le service de l'instruction publique est désorganisé dans les Cévennes, comme dans la France entière; il faudra de longues années d'efforts et de sacrifices pour rendre à ces populations pauvres, mais viriles et chrétiennes, le rang honorable qu'elles occupaient avant la Révolution. Je n'ai pu réunir, pour le XVII[e] siècle, les éléments d'une appréciation sérieuse des conjoints illettrés, les registres ont été brûlés, mais la Lozère [1], en 1789, occupe le 30[e] rang avec une moyenne de 37,05 (59,60 époux, 14,50 épouses); elle tombe au 40[e] en 1820, avec une moyenne de 32,89 (48,34 époux, 17,44 épouses); elle se relève au 35[e] en 1866, avec une moyenne de 65,49 (80,89 époux, 50,10 épouses); nous la retrouvons, en 1876, au 29[e], avec une moyenne de 77,65 (86 époux, 69 épouses).

[1] Le département de la Lozère a été formé du haut et du bas Gévaudan et de quelques fragments du Velay et du pays d'Uzès. Le paysan des causses (*caoussenaous* ou *caussenard*) est grand et fort; celui des terres cristallines, qui vit de seigle et de châtaignes, est moins vigoureux.

CHAPITRE IV

DE 1802 A 1875

Durant le premier empire et la Restauration, la situation des écoles est triste; la Lozère, avec une superficie de 5,170 kilom. carrés, une population de 140,269 habitants répartis en trois arrondissements, 24 cantons et 193 communes, est presque au dernier rang pour la valeur de ses productions agricoles et pour la faiblesse de sa population kilométrique (1). — En 1829, 81 communes sont pourvues d'écoles; le chiffre des élèves est de 3,366 en hiver, de 2,685 en été; la décadence est complète, la moyenne des conscrits illettrés est de 51,37 p. 100. En 1834, 55 instituteurs ont reçu du ministre l'institution pour le degré élémentaire, 3 pour le degré supérieur. En 1837, il y a une école normale; 146 communes ont au moins une école; on compte 175 écoles publiques, 137 affectées aux garçons, 14 aux filles, 24 aux deux sexes, et 90 écoles privées (14 de garçons, 76 de filles). — Les écoles communales catholiques reçoivent 5,118 garçons et 4,048 filles; les 25 écoles protestantes, 816 gar-

(1) 27 habitants par kilomètre carré.

çons et 375 filles; les écoles privées, 680 garçons et 2,718 filles; au total : 13,755 enfants. Il y a une école supérieure au chef-lieu, avec 47 élèves, une salle d'asile, avec 83 enfants; le produit des ressources communales est de 22,102 fr. 69 c., y compris 667 fr. 62 c., chiffre des legs, dons et fondations; les deux centimes du département produisent 15,272 fr. 82 c.; 162 communes ne possèdent pas de maison d'école; le traitement des instituteurs est en moyenne de 333 fr. (200 fr. fixes, 133 rétribution scolaire); l'institutrice est réduite à la rétribution qui, en moyenne, ne dépasse pas 150 fr. — En 1840, 216 écoles publiques, dont 44 exclusivement protestantes (145 de garçons, 29 de filles, 42 mixtes), 375 écoles libres (15 de garçons, 129 de filles, 231 mixtes). Le total des enfants qui fréquentent les écoles publiques et privées est de 18,663 en hiver (9,640 garçons, 9,023 filles); en été, la désertion est complète: il ne reste plus que 1,737 garçons et 1,771 filles; 129 communes n'ont pas de maison d'école. — En 1845, les ressources communales s'élèvent à 28,448 fr. 28 c., celles du département à 15,759 fr. 93 c.; le revenu moyen des instituteurs a baissé (280 fr.), celui des institutrices n'a pas varié (155 fr.). Il n'y a au budget départemental aucun crédit ni pour l'acquisition et l'entretien des maisons d'école, ni pour indemnités aux maîtres et aux maîtresses; la pauvre Lozère ne reçoit que 2,500 fr. sur le chiffre total de 1,462,642 fr.

porté au budget de l'État. — En 1866, le progrès s'affirme ; il y a des écoles partout : 198 écoles publiques de garçons, 224 de filles, 76 mixtes, 354 écoles libres, dont 26 mixtes dirigées par une institutrice. Ces 852 écoles renferment 24,452 élèves, dont 8,741 seulement sont exemptés de la rétribution ; le nombre des enfants privés d'instruction n'excède pas 393; le curé et le pasteur exigent que, pour être admis à la première communion, l'enfant suive l'école (jusqu'à 16 ans chez les protestants). 3,164 élèves quittent l'école pour n'y plus rentrer, 122 seulement ne savent ni lire ni écrire. Nous les retrouverons dans les cours d'adultes, dont le succès fut merveilleux. Il y en avait 6 en 1864, 19 en 1865, 317 en 1868, 436 en 1867, 486 en 1868. Cette année-là, 4,120 adultes (hommes) suivent les 230 cours dirigés gratuitement par les instituteurs, 3,218 adultes (femmes), les 256 cours dirigés, avec la même générosité et le même zèle, par les institutrices; la Lozère a l'honneur d'occuper le deuxième rang dans la statistique officielle ! La moyenne de ses conscrits illettrés s'abaisse successivement de 33,46 en 1865, à 21,06 en 1867, à 9,57 en 1868 !

Un cours normal dirigé, depuis 1841, par les dames de l'Union chrétienne, à Mende, forme des institutrices catholiques; il compte 15 élèves réparties en trois années ; chacune d'elles reçoit de l'État une bourse de 350 fr., le département fournit une subvention de 2,000 fr. Les jeunes filles protestantes

qui se destinent à l'enseignement sont envoyées au cours normal de Nîmes. J'ai dressé sur les lieux des cartes qui indiquent, pour quelques cantons, les distances à parcourir pour arriver aux écoles, à travers les ravins, les rochers, les précipices ; il y a telle commune qui ne compte pas moins de 36 hameaux ou fermes, celle de Barre, par exemple, dont voici le détail :

COMMUNE DE BARRE.

NOMS DES LIEUX.	DÉSIGNATION.	NOMBRE de ménages.	NOMBRE d'habitants.	DISTANCE au chef-lieu.	OBSERVATIONS.
1. BARRE.	»	121	376	»h »k	
2. Moulin de la Croix. .	Ferme.	1	3	» 7	
3. Les Bastides	Id.	1	5	1 »	
4. Les Combes.	Id.	1	5	1 5	
5. Saint-Pierre.	Id.	1	9	1 5	
6. Le Pesquier.	Id.	1	6	2 »	
7. Le Fromental.	Id.	»	»	1 8	
8. Le Bramadou.	Id.	1	4	2 1	
9. Bélair.	Id.	1	5	1 5	
10. Balaourio	Id.	1	2	1 9	
11. Moulin de Rodier . . .	Id.	1	8	1 3	
12. Moulin de Sallet. . . .	Id.	1	6	1 6	
13. La Combe de Soulaige.	Id.	2	7	1 4	
Ancienne commune des Balmes.					
14. Le Château des Balmes	Ferme.	1	5	4 »	
15. La Cure.	Id.	1	4	3 6	
16. Les Crouzets	Id.	1	4	2 7	
17. Antigues	Id.	1	4	5 2	
18. Le Barthas	Id.	1	5	5 6	
19. Le Bouquet.	Id.	1	4	3 »	
20. L'Hermet	Id.	1	9	4 »	
21. Le Malhautard	Village.	5	20	5 6	Les enfants de ces fermes vont à l'école des Crozes, distante seulement de 4 à 8 hectom.
22. Le Malhautier.	Id.	8	29	6 6	
23. Clot de la Mole. . . .	Ferme.	1	14	8 6	
24. Les Avens	Id.	»	»	8 4	
25. Le Castanet.	Id.	1	6	8 »	
26. Le Vergougnoux. . .	Village.	4	30	3 3	
27. Le Crémadet	Hameau.	2	12	8 »	Les enfants de ce hameau fréquentent l'école du Majistavol qui est à 5 hectom.

NOMS DES LIEUX.	DÉSIGNATION.	NOMBRE de ménages.	NOMBRE d'habitants.	DISTANCE au chef-lieu.	OBSERVATIONS.
Ancienne commune du Bousquet-la-Barthe.					
28. Mazeldan	Village.	10	38	1h;k	
29. Crossentières	Ferme.	1	6	2 4	
30. Malafosse	Id.	1	4	2 8	
31. Les Pélandresques	Hameau.	2	6	3 4	
32. Les Vignettes	Ferme.	1	4	2 6	
33. La Croix	Village.	5	19	2 8	
34. Barret	Ferme.	»	»	3 »	
35. Coubonnes	Id.	1	2	2 3	
36. Bilières	Id.	1	4	1 4	

En 1874, la population a continué sa marche décroissante : 135,190 habitants ; il y en avait 137,263 en 1866 et 140,269 en 1837 ; le nombre des écoles est exactement le même qu'en 1866, on en compte 852, dont 705 publiques et 147 privées ; les écoles sont fréquentées (1) ; il y a des cours d'adultes (447), des bibliothèques scolaires, du dévouement chez les maîtres et les maîtresses, mais la situation matérielle est déplorable. Le tableau ci-joint comprend, pour 1874, avec quelques chiffres empruntés à la statistique générale du département, des éléments essentiels pour apprécier l'état de l'instruction primaire dans les 7 cantons de l'arrondissement de Florac, qui est en réalité la capitale du bas Gévaudan, le centre des églises protestantes.

(1) En 1877, le nombre des enfants recensés est de 20,331, de 6 à 13 ans ; de 6,261, de 4 à 6 ans ; de 7,583, de 13 à 16 ans. Total général 34,175, soit 24.7 sur 100 habitants.

ARRONDISSEMENT DE FLORAC. Population, 36,336 hab. 20,604 protestants, — 15,732 catholiques. 7 cantons. — 52 communes.	FLORAC. 4,680 catholiques, 2,986 protestants.	BARRE. 517 catholiques, 4,055 protestants.	SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE. 1,546 catholiques, 7,311 protestants.	MEYRUEIS. 2,988 catholiques, 959 protestants.	SAINTE-ÉNÉMIE. 3,598 catholiques, 30 protestants.	MASSEYROS. 1,813 catholiques, 17 protestants.	PONT-DE-MONTVERT. 590 catholiques, 5,245 protestants.	TOTAL de l'arrondissement.	TOTAL du département.
1 Écoles spéciales de garçons (publiques)	11	7	11	6	7	6	3	51	210
2 Écoles spéciales de filles (publiques)	16	7	8	5	7	6	3	52	153
3 Écoles mixtes (publiques)	17	15	23	13	18	3	25	114	316
4 Écoles libres de garçons (ou mixtes)	"	1	"	"	"	"	1	2	112
5 Écoles libres de filles	8	2	2	2	1	1	1	17	52
6 Total des instituteurs publics catholiques	7	2	5	6	7	7	1	35	"
7 — instituteurs publics protestants	10	17	23	2	"	"	15	67	"
8 — institutrices publ. catholiques	20	5	6	13	25	8	6	83	"
9 — instutrices publiques protestantes	7	7	8	3	"	"	7	32	"
10 Nombre des écoles publiques catholiques	17	7	11	19	32	15	7	118	"
11. Nombre des écoles publiques protestantes (1)	17	24	31	5	"	"	22	99	"
12. Total des élèves des écoles	1,492	870	1,303	719	848	382	1,090	6,715	26,886
13. Total des garçons	767	495	671	383	438	190	575	3,519	13,757

(1) **En 1877, 105 écoles protestantes. — Il y en a 1,535 en France.**

ARRONDISSEMENT DE FLORAC. Population, 36,336 hab. 20,604 protestants, — 15,732 catholiques. 7 cantons. — 52 communes.	FLORAC. 4,680 catholiques, 2,966 protestants.	BARRE. 517 catholiques, 4,055 protestants.	SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE. 1,546 catholiques, 7,311 protestants.	MEYRUEIS. 2,988 catholiques. 959 protestants.	SAINTE-ÉNÉMIE. 3,598 catholiques. 30 protestants.	MASSEYROS. 1,813 catholiques, 17 protestants.	PONT-DE-MONTVERT. 590 catholiques, 5,245 protestants.	TOTAL de l'arrondissement.	TOTAL du département.
14. Total des filles	725	375	634	336	410	192	524	3,196	13,129
15. Élèves payants	601	298	441	295	174	101	275 .	2,185	6,151
16. Élèves gratuits	891	572	864	424	674	281	824	4,633	20,735
17. Nombre des cours d'adultes	29	26	33	12	20	10	22	132	447
18. Chiffre des élèves.	338	288	409	116	229	90	247	1,737	"
19. Salles d'asile	1	"	1	1	"	"	"	3	19
20. Maisons propriété de la commune	14	5	5	7	11	6	4	52	"
21. Maisons prêtées ou louées (¹)	30	24	37	17	21	9	25	165	"
22. État des maisons (mal ou très-mal). . . .	29	11	23	14	22	13	22	144	"
23. Mobilier (mal ou très-mal).	39	26	23	21	22	15	26	172	"
24. Écoles pourvues de latrines	5	3	4	4	1	1	3	21	"
25. Écoles pourvues de jardins.	2	3	5	3	2	2	3	20	47
26. Bibliothèques scolaires	6	8	3	2	"	"	"	19	93

(¹) En 1877, la location des maisons coûte 22,101 fr.

Le fractionnement des communes en sections explique et justifie la multiplicité des écoles et impose à l'État des sacrifices considérables. La dépense totale de l'instruction primaire s'est élevée, en 1873, à 411,143 fr. 94 c., la subvention de l'État à 323,706 fr. 64 c.; les communes, la rétribution, le département n'ont contribué que pour 87,337 fr. 30 c.; il y a tel élève qui coûte 100 fr.! En 1877, d'après les statistiques officielles, la dépense totale a été de 572,027 fr. 42 c., sur lesquels l'État a fourni 464,195 fr. 61 c. Aussi, la Lozère occupe le premier rang parmi les départements classés d'après le nombre des écoles et des classes publiques; elle compte, par 10,000 habitants, 55 écoles, 64 classes, 21 instituteurs, 41 institutrices. Elle est au sixième rang pour le nombre des enfants des deux sexes présents à l'école, au septième pour les garçons, au troisième pour les filles, au dix-huitième pour le nombre des certificats d'études obtenus par les élèves, 172 par les garçons, 117 par les filles.

Il y a eu 346 cours d'adultes et 4,208 auditeurs; sur ce nombre, 25 garçons et 23 filles seulement ne savaient, en entrant, ni lire ni écrire. Et cependant il reste beaucoup à faire : les traitements sont insuffisants; l'exiguïté des maisons d'école délabrées, humides, insalubres, place le maître et l'élève dans les conditions les plus funestes au point de vue hygiénique et scolaire. J'ai vu des salles de classes situées au-dessus des étables et des fumiers,

des tables vermoulues, des enfants accroupis sur le sol faute de bancs, des familles nombreuses d'instituteurs condamnées à vivre dans une chambre malsaine, adossée au rocher, et j'ai admiré l'esprit de résignation et de sacrifice de ces maîtres, de ces maîtresses, qui ont vraiment le sentiment du devoir. — On peut tout espérer pour l'avenir des largesses de l'État, de l'intelligence, de la docilité de l'enfant de la Lozère, du dévouement des instituteurs, du patriotisme de cette population industrieuse, honnête, énergique ; le Cévenol sait travailler et souffrir !

LE

ROLE POLITIQUE DES FLEURS

PAR

D. A. GODRON

On connaît le langage des fleurs qui, à l'époque des bergers et des bergères de Florian, s'exprimaient avec tant de naïveté et une discrétion si admirable. Mais quand les fleurs se mêlent à la politique, leur façon de parler également muette est tout aussi expressive. Malheureusement elle n'a plus l'amabilité pour objet; au lieu de réunir, elle semble avoir pour mission de diviser. Aussi les fleurs peuvent devenir les victimes des passions politiques qui règnent dans nos sociétés modernes.

Les changements de gouvernement opèrent, dans tous les pays du monde civilisé, de véritables hécatombes parmi les fonctionnaires de l'ordre administratif; les uns arrivent sur la scène, les autres s'en vont par les coulisses. Il en est quelquefois de même des plantes d'ornement, lorsqu'elles deviennent des emblèmes de la politique du jour; d'autres

sont au contraire des signes d'opposition. Aussi des administrateurs expérimentés, de même que de jolis végétaux, ont-ils été souvent sacrifiés aux passions des partis qui ont divisé notre patrie.

Je ne parlerai pas de la guerre des deux Roses, ni des gracieux emblèmes sous lesquels deux partis politiques se livrèrent des combats sanglants et fratricides; je me bornerai à indiquer, en quelques mots, les fleurs qui ont joué un rôle important dans l'histoire de notre belle France.

Le lis blanc, si toutefois c'est lui, et non l'abeille (1), qui était primitivement représenté sur le drapeau de la légitimité, est originaire d'Orient et se trouve à l'état spontané en Palestine (2). Il n'a dû être connu en France que depuis l'époque des croisades, ainsi que plusieurs plantes d'ornement qu'on rencontre encore aujourd'hui sur les ruines d'an-

(1) On sait qu'en 1653 on découvrit à Tournay le tombeau du roi Childéric Ier. Parmi les différents objets qu'on recueillit dans cette sépulture, se trouvaient plusieurs abeilles en or. La figure des fleurs de lis des rois de France ressemble plus à celle d'une abeille vue par le dos et la tête en bas, qu'à la fleur à six pétales du *Lilium candidum*. On peut consulter, sur cette question litigieuse, Leber (*Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France*. Paris, in-8°, t. III (1838), p. 168, 198 et 292.)

(2) Linné (*Sp. plant.*, 433) l'indique en Palestine et en Syrie. Il y était connu du temps de Salomon; on sait que deux lis étaient gravés sur le bassin connu sous le nom de *Mer d'airain*, placé dans le temple de Jérusalem. (*Bibl. sacr. Regum lib.* III, *cap.* VIII, 26.)

ciens châteaux de la féodalité, où elles se sont naturalisées. Le lis blanc se recommande aux yeux par son port élégant, ses belles corolles d'un blanc de neige, et aux organes de l'olfaction par son odeur suave. Il est aujourd'hui rarement cultivé, si ce n'est par ceux de nos paysans qui attribuent à ses oignons des vertus thérapeutiques quelque peu problématiques. On lui préfère généralement plusieurs autres espèces du même genre qui, sans lui céder en beauté, ont leurs fleurs plus ou moins inodores. La mode horticole aime les nouveautés, et, comme la politique, elle a ses caprices et ses exigences.

Sous la Restauration, le lis héraldique eut un adversaire. On cultivait dans un grand nombre d'orangeries le *Geranium tricolor Andr.*, qui, au point de vue esthétique, était loin d'avoir son mérite ; mais il lui était bien supérieur comme emblème d'opposition. Cela est si vrai que, le drapeau de la Révolution et du premier empire une fois rétabli sur nos monuments publics, ce *Geranium* disparaît à ce point que je ne l'ai plus revu depuis. Son règne était passé ; il n'avait plus sa raison d'être.

Toutefois il eut nécessairement des ennemis. J'ai ouï conter que, peu après le retour de Louis XVIII en France, une dame de haute noblesse, s'étant rendue à cheval dans son château nouvellement acquis, descendit devant la serre, y pénétra, et qu'à l'aspect d'une nombreuse collection de cette plante révolutionnaire, elle la mit en pièces à coups de cravache.

C'est ainsi que la politique prend en haine d'innocents végétaux et les frappe de proscription.

Je puis citer un autre exemple analogue qui date de la même époque. Un jardinier, bon royaliste, chargé de cultiver un jardin et de soigner une serre, y rencontra, *horresco referens !* une collection d'*Hortensia*, introduite par son prédécesseur qui avait, sans aucun doute, sacrifié à l'étoile qui venait de pâlir et de s'éclipser. Sans en demander l'autorisation au propriétaire, cette plante disparut sans laisser aucune trace, pas même, assure-t-on, dans la poche de ce jardinier réformateur. Pourquoi cette exécution sommaire ? La cause en fut à l'ignorance de celui qui l'avait introduite et de celui qui l'avait exterminée. L'un et l'autre supposaient que cette dénomination avait été donnée à ce végétal en l'honneur de la reine Hortense. Cette attribution est absolument impossible, comme nous allons le démontrer.

Le nom de cette reine de Hollande figurait-il pour la première fois dans l'histoire ? On connaissait, depuis longtemps, un fameux orateur romain, né l'an 113 avant l'ère chrétienne et qui se nommait *Quintus Hortensius*. S'agirait-il de lui, par hasard ? Pourquoi pas ? Les botanistes ont bien donné le nom de *Virgilia* à un arbre de l'Amérique du Nord, et celui de *Theophrasta* à un arbre de l'Amérique du Sud. Mais, pour honorer ceux-ci, il y eut un motif sérieux : le nom de Virgile rappelle les

Géorgiques et celui de Théophraste un livre sur les causes de la végétation. L'orateur Hortensius ne se recommande que par des fleurs de rhétorique, et ce n'est pas là un titre scientifique.

Si l'on ouvre le *Dictionnaire d'histoire et de géographie* de Bouillet, où l'on trouve tant de choses et qui est entre les mains de tout le monde, on y lira, à l'article Commerson, que ce botaniste a fait le tour du monde et qu'il a recueilli dans son voyage l'herbier le plus riche connu jusqu'alors. Cet herbier est déposé au Muséum d'histoire naturelle de Paris. On y retrouve la plante dont nous parlons; elle est étiquetée de sa main *Hortensia*. Elle a été repandue et cultivée sous ce nom, que lui a imposé l'auteur de son introduction à l'Ile-de-France et dans les jardins d'Europe. Or, Commerson est mort en 1773, bien avant qu'il fût question de la reine Hortense, née en 1783.

On connaît, du reste, d'une manière positive la personne à laquelle cette plante a été dédiée. Ce n'est ni une reine, ni une princesse, ni un orateur, ni un poëte, ni même un savant naturaliste. C'est tout simplement le nom d'une bonne bourgeoise de Paris, Hortense Lepaute, femme d'un horloger renommé, dont Commerson était l'ami.

On peut donc en toute conscience cultiver cette belle plante en pleine République, sans porter ombrage à aucun parti politique. Elle est originaire de la Chine et du Japon, et les peintures chinoises et

japonoises la représentent fréquemment. On la cultive avec passion dans ces deux contrées, où l'horticulture est en très-grand honneur. Nous croyons avoir définitivement réhabilité l'*Hortensia* et calmé les esprits à son sujet.

Enfin la violette a été choisie plus récemment comme emblème d'un parti politique, ce qui constitue, selon nous, une véritable usurpation. Cette plante recommandable appartient de temps immémorial à un parti infiniment respectable, qui ne s'occupe que de la politique intérieure de la maison et généralement avec habileté. Il a presque pour lui l'autorité du nombre, puisqu'il constitue la moitié la plus aimable et la plus influente du genre humain. L'humble violette a le double mérite d'épanouir ses corolles dès le premier printemps et de répandre autour d'elle ses suaves parfums, alors qu'un bien petit nombre de végétaux sont arrivés à l'époque de leur floraison. Les savants aussi l'ont distinguée; ils ont donné son nom à l'une des couleurs du spectre solaire. Les bouquets qu'on en forme font les délices des dames de nos villes et surtout de Paris, où il s'en fait un commerce considérable. Dans nos campagnes, les jeunes filles savent aussi apprécier ces petites fleurs printanières; elles les recueillent avec bonheur pour s'en parer les dimanches et les jours de fête.

Nous concluons de tous ces faits que les fleurs sont l'emblème de la paix, qu'elles ont pour mission

de charmer l'homme et surtout sa compagne. C'est donc un contre-sens de les choisir comme enseigne de partis politiques, puisque ceux-ci se combattent perpétuellement par la parole, par la plume, par la presse et malheureusement aussi quelquefois par des moyens plus violents, comme l'histoire le constate, même chez des peuples qui se considèrent comme ayant atteint un haut degré de civilisation.

LE CODE CIVIL

ET LES

DROITS DES ÉPOUX EN MATIÈRE DE SUCCESSION

PAR M. JULES LIÉGEOIS

L'honorable M. Delsol a présenté à l'Assemblée nationale, dans la séance du 21 mai 1872 [1], une proposition de loi relative aux droits du conjoint survivant sur la succession de l'époux prédécédé.

Nous nous proposons d'étudier, dans les pages qui suivent, l'influence qu'exercerait sur la prospérité publique la création d'un nombre indéfini de droits d'usufruit, établis, non par la libre volonté des personnes, mais par une disposition générale de la loi civile sur les successions *ab intestat;* mais, avant d'exposer notre opinion, nous présenterons un court historique de la question soulevée par M. Delsol.

[1] *Journ. off.,* 7 juin 1872, p. 3821.

I.

M. Delsol indique de la manière suivante le but qu'il poursuit :

« Aux termes de l'article 767 du Code civil, l'époux n'est appelé à recueillir la succession de son conjoint prédécédé que si celui-ci ne laisse ni parents au degré successible, ni enfants naturels.

« Or, comme l'article 755 déclare successible tout parent jusqu'au douzième degré, il est extrêmement rare que la succession ne soit pas appréhendée par un héritier légitime ou par un enfant naturel. Aussi peut-on dire que le droit de succéder accordé à l'époux survivant est purement illusoire.

« La conséquence de ces dispositions est, dans certains cas, profondément regrettable. Ainsi supposez que l'époux prédécédé ait seul de la fortune, et que, surpris par la mort, il n'ait pas eu le temps d'assurer, par acte entre vifs ou testamentaire, le sort de son conjoint survivant, celui-ci n'aura rien à prétendre sur les biens du défunt, si considérables qu'ils puissent être, et si grand que soit son propre dénûment. »

On admet généralement que la dureté excessive avec laquelle la loi traite le conjoint survivant, est le résultat d'une erreur, dans laquelle seraient tombés les rédacteurs du Code civil, et c'est pour

réparer cette erreur législative que M. Delsol a formulé une proposition destinée à faire une part plus équitable à l'époux survivant, en présence des diverses classes d'héritiers que peut laisser le conjoint prédécédé.

Le rapport présenté au nom de la commission d'initiative de l'Assemblée nationale conclut à la prise en considération de la proposition, laquelle fut votée, sans discussion, dans la séance du 21 mars 1873. En conséquence, l'Assemblée nomma, dans ses bureaux, une commission de quinze membres chargée d'examiner la question au fond et de faire un rapport.

Cette commission, reprenant une des traditions les meilleures et les plus oubliées du régime parlementaire, jugea que, s'agissant d'une modification importante et délicate à apporter au régime de nos lois de succession, elle ne pouvait s'entourer de trop de lumières. Elle pria, en conséquence, le Gouvernement de demander, sur le fond même de la proposition de M. Delsol, l'avis de la Cour de cassation, des cours d'appel et des Facultés de droit.

Presque tous les corps ainsi consultés répondirent à cet appel, et leurs avis furent résumés dans deux rapports préliminaires présentés à la commission de l'Assemblée nationale. L'un de ces rapports, rédigé par M. Sebert, contient l'analyse des observations présentées par la Cour de cassation et par les cours d'appel. L'autre, rédigé par M. Humbert,

résume et coordonne les avis exprimés par les Facultés de droit [1].

M. Humbert constate que neuf Facultés, savoir : celles d'Aix, de Dijon, de Douai, de Grenoble, de Nancy, de Paris, de Poitiers, de Rennes et de Toulouse, ont envoyé des mémoires manuscrits ou imprimés.

« Presque tous les mémoires qui nous sont parvenus, ajoute-t-il, s'accordent pour approuver, en principe, la proposition de M. Delsol, mais ils diffèrent, à beaucoup d'égards, en ce qui concerne les moyens les plus propres à améliorer la position de l'époux survivant au point de vue héréditaire..... »

Et plus loin : « Y a-t-il lieu d'accroître les droits de succession accordés au conjoint survivant? C'est la question fondamentale à laquelle la proposition de l'honorable M. Delsol a pour but essentiel de donner une solution affirmative. Les Facultés de droit ont été unanimes dans leur approbation de la pensée du projet. »

Quant au rapport présenté par M. Sebert, il constate que la Cour de cassation et vingt-six cours d'appel, sur vingt-sept, ont donné l'avis qui leur avait été demandé, et que la cour de Caen seule n'a pas fait connaître le sien. Puis il ajoute :

(1) *Journ. off.* du 16 mars 1876. V. aussi : *Observations présentées au nom de la Faculté de droit de Nancy,* par M. Charles Chobert, agrégé, chargé d'un cours de Code civil à cette Faculté.

« Dix-sept cours d'appel, qui sont, dans l'ordre alphabétique, celles de : Agen, Alger, Amiens, Angers, Bastia, Besançon, Chambéry, Dijon, Grenoble, Lyon, Nancy, Nîmes, Orléans, Pau, Riom, Rouen, Toulouse, ont plus ou moins adopté le principe de la proposition de M. Delsol.

« La Cour de cassation et huit cours d'appel qui, par ordre alphabétique, sont celles de : Aix, Bordeaux, Bourges, Limoges, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, ont émis l'avis qu'il y avait lieu de repousser dans son entier la proposition de M. Delsol. »

La cour de Douai a formulé une opinion intermédiaire tendant à reconnaître seulement au profit du conjoint survivant un droit alimentaire sur la succession du conjoint prédécédé.

Enfin, quoique la Cour de cassation et la cour d'appel de Paris aient été contraires à la proposition, il s'est trouvé, dans le sein de chacune d'elles, une minorité qui a fait valoir avec beaucoup de force les motifs qui militent en sa faveur (1).

Les deux rapports de MM. Sebert et Humbert avaient été déposés sur le bureau de l'Assemblée les 29 et 30 décembre 1875. Les choses en étaient là, lorsque l'Assemblée nationale, en exécution des lois constitutionnelles des 24 et 25 février 1875, pro-

(1) Pages 99 et suiv. du rapport de M. Sebert.

nonça sa dissolution, après la formation du Sénat, nommé, partie par l'Assemblée elle-même, partie par les électeurs sénatoriaux, dans les conditions déterminées par la loi du 2 août 1875. Il fut ensuite procédé à de nouvelles élections, au mois de février 1876, pour la formation de la Chambre des députés.

Le principe, constamment suivi par nos assemblées délibérantes, en vertu duquel tous les projets ou propositions qui n'ont pas abouti à un vote définitif avant la fin d'une législature, n'ont plus aucune existence officielle, mettait fin aux travaux préparatoires dont la question des droits du conjoint survivant avait été l'objet.

Heureusement, si l'honorable M. Delsol n'était plus membre d'une Assemblée nationale qui avait cessé d'exister, il était devenu sénateur, et, en cette qualité, usant de son droit d'initiative, il soumit au Sénat sa proposition de 1872.

La commission nommée par le Sénat, pour examiner la proposition au fond, se montra favorable aux modifications projetées, et chargea M. Delsol lui-même de préparer le rapport.

Dans sa première proposition, M. Delsol avait conclu à la constitution d'un simple droit d'usufruit en faveur du conjoint survivant, toutes les fois que celui-ci se trouverait en concurrence avec des enfants ou descendants, ou des collatéraux jusqu'au sixième degré; au delà du sixième degré, le con-

joint devait devenir un véritable héritier et prendre part à la propriété.

Cette dernière partie du projet fut repoussée par toutes les cours d'appel moins une (Alger) et toutes les Facultés de droit moins une (Douai); tous ces corps refusèrent d'accorder, en aucun cas, un droit de propriété, et se prononcèrent pour la simple concession d'un droit d'usufruit.

M. Delsol crut devoir se ranger à cette opinion, et réduisit sa proposition à la constitution d'un droit d'usufruit dans tous les cas possibles.

La commission du Sénat partagea entièrement cette manière de voir, et, en conséquence, elle proposa d'accorder au conjoint survivant : 1° l'usufruit d'un quart de la succession, quand il y a des enfants communs; 2° l'usufruit d'une part d'enfant légitime le moins prenant, sans pouvoir jamais dépasser le quart, quand il y a des enfants d'un premier lit; 3° l'usufruit de la moitié de la succession, dans tous les autres cas.

Le projet de loi préparé par la commission fut soumis à une première délibération, le 1er mars 1877, et le Sénat décida sans discussion qu'il passerait à une seconde délibération, laquelle s'ouvrit le 6 du même mois. La discussion des articles fut très-nourrie et très-solide, MM. Delsol et Bourbeau soutenant le principe de la proposition, M. Bertauld, au contraire, combattant vivement la modification qu'on voulait introduire dans notre Code civil.

L'honorable M. Bernard, sénateur, maire de Nancy, réussit, en dernier lieu, à faire adopter un amendement qui restreindrait singulièrement l'application des nouvelles dispositions proposées. Enfin, le projet ainsi amendé fut voté, dans son ensemble, le 9 mars 1877.

Transmis, après la vote du Sénat, à la Chambre des députés, le projet de loi fut renvoyé aux bureaux, qui nommèrent une commission chargée de l'examiner et de faire son rapport. Mais, avant que ce rapport eût pu être déposé, un décret du Président de la République prononçait la dissolution de la Chambre des députés. En conséquence, de nouvelles élections eurent lieu le 14 octobre 1877.

C'est devant la Chambre issue de ces élections que la question des droits de l'époux survivant se trouve de nouveau posée. C'est elle, en conséquence, qui devra adopter, modifier ou rejeter le projet de loi déjà voté par le Sénat. La commission nommée dans ses bureaux par la Chambre actuelle n'a pas encore présenté son rapport.

II.

Avant d'examiner ce qu'il y a à faire pour améliorer la situation du conjoint survivant, jetons un coup d'œil sur les législations étrangères.

A l'exception de la Belgique, qui n'a pas encore

changé notre Code, et de quelques cantons de la Suisse, « dans tous les États civilisés d'Europe et d'Amérique, le législateur a assuré au conjoint survivant une situation honorable et digne ».

Dans quinze États, on applique encore le droit romain plus ou moins modifié, et on accorde à l'époux survivant soit « l'augment de dot », soit la « quarte du conjoint pauvre ». Parmi eux figurent la Grèce, l'Écosse, la Bavière, la Roumanie, les îles Ioniennes, la Louisiane, etc.

Dans dix-sept États, le législateur attribue au conjoint un droit d'usufruit dans tous les cas, même en présence d'enfants légitimes; de plus, lorsque les héritiers ne sont pas des enfants, l'époux a une part dans la propriété de la succession. Parmi eux, nous trouvons l'Italie, l'Espagne, la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre, la Wurtemberg, la Norwége, etc.

Dans onze États, on donne au conjoint survivant, en présence de toute sorte d'héritiers, même d'enfants, non plus seulement un droit d'usufruit, mais un droit de propriété; autrement dit, on lui confère le titre, la qualité et les droits d'un héritier légitime, même quand il vient en concurrence avec des enfants communs. Parmi eux se trouvent la Saxe, la Bavière, le Danemark, les États-Unis, moins la Louisiane.

Enfin, dans treize États, le droit d'usufruit ou de propriété est à titre de réserve, c'est-à-dire qu'il ne peut être enlevé au conjoint survivant par la

volonté de l'époux prédécédé : Italie, Prusse, Wurtemberg, Saxe, Russie, Danemark, Berne, etc.

A côté de ces dispositions si sages, si humaines, si protectrices de la sainteté du mariage et de la dignité des familles, qu'a fait notre Code civil? Il relègue le mari ou la femme au dernier rang, au delà des collatéraux parents du défunt au douzième degré! L'État seul vient après lui!

On a peine à comprendre l'idée qui a pu inspirer le législateur de 1804, quand il a édicté une disposition qui, depuis bientôt quatre-vingts ans, fait violence, on peut le dire, au bon sens et à l'opinion publique.

Ainsi, voici deux époux qui, durant de longues années, ont vécu dans une parfaite union; prenant au sérieux les devoirs qu'impose le mariage, ils ont élevé convenablement leurs enfants et les ont mis à même de se suffire. Ils ont bien travaillé, ils ont su borner leurs jouissances, résister aux tentations du luxe et de la vanité, et ils comptent que leur vieillesse se trouvera à l'abri du besoin. Mais, à raison même des charges auxquelles ils ont bravement fait face, la communauté n'est pas encore très-prospère. Tout d'un coup le mari meurt, sans avoir écrit ce testament qu'il a eu peut-être vingt fois le projet de faire; c'est lui qui possédait en propre la presque totalité de la fortune du ménage, et avec lui sa veuve perdra la situation digne et honorée qu'elle a eue si longtemps. Au lieu de rester véritablement,

à la place de son mari mort, le chef de la famille, elle devra solliciter de ses enfants une modeste pension alimentaire! Trop heureuse, si le cœur de ceux-ci comprend tout ce qu'un pareil devoir a pour eux de saint et de sacré!

Un homme a su conquérir par son travail une position honorable; magistrat, militaire, avocat, médecin, fonctionnaire, il n'a pour toute fortune que son travail; sa femme lui a apporté une dot, dont les revenus, joints aux émoluments du mari, feront au ménage une situation suffisante. Mais le ciel a refusé à ces époux les joies de la famille : ils n'ont point d'enfants. La femme meurt sans avoir fait aucun testament, sa fortune va à des collatéraux, qu'elle n'a jamais connus ou pour lesquels, en tout cas, elle n'avait aucune affection. Et le mari, devenu vieux peut-être, ne pouvant plus supporter les fatigues du barreau ou de la carrière médicale, ou n'ayant qu'une maigre pension de retraite, tombera dans une position voisine de la gêne et souvent de la misère.

Ou bien, au contraire, la femme n'aura apporté aucune dot à son mari, qui possède seul de la fortune. Pendant de longues années, elle aura contracté les habitudes d'une vie aisée et facile. Peut-être son époux a songé plus d'une fois à assurer son existence pour le temps de son veuvage. Mais une mort imprévue vient à le frapper avant qu'il ait pu remplir ce devoir. Que va devenir sa veuve?

« Quel est ce conjoint, a dit M. Bourbeau ([1]), que vous appelez la veuve et qui pleure, si elle n'est pas encore la personnification de cette union brisée, s'il ne reste rien du mariage, si tout a disparu en même temps que celui qu'elle aimait ? Ce n'est pas là seulement une question de succession, une question d'hérédité, mais c'est la famille qu'il faut honorer dans son principe. » Mais, faites-vous observer, on peut faire un testament. « Est-il toujours possible, demande de son côté M. Bourbeau, d'en faire un ? Supposez une femme associée à l'existence d'un malheureux qui a perdu jusqu'au souvenir de ses affections et qui n'est pas, suivant l'expression de la loi, sain d'esprit Quel testament fera-t-il ? Voilà des soins assidus qui lui ont été donnés pendant cette vie matérielle, qui s'est continuée chez lui après la cessation de la vie intellectuelle ; celle qui les lui a prodigués n'a même pas pu lire dans les regards de ce malheureux la reconnaissance, qui est aussi une récompense, et la loi ne ferait pas un testament pour lui ! et celle qui a donné ses soins, consumé sa jeunesse, se verrait, veuve, exilée du domicile conjugal ! Elle aurait pour tout souvenir ces habits de deuil que l'article 1481 du Code civil lui concède, et le droit de rester dans l'habitation commune pendant trois mois, après lesquels elle sera obligée d'aller chercher un logis ailleurs ! »

([1]) M. Bourbeau. Discussion au Sénat (*Journ. off.* du 7 mars 1877, p. 1745.)

Non, il n'est pas possible de laisser subsister une pareille injustice, qui fait tache dans notre Code civil, et qui nous laisse fort en arrière de la législation de presque tous les peuples civilisés!

D'ailleurs, il semble que le législateur français ait eu plus d'une fois comme une sorte de remords d'avoir aussi durement traité la veuve, et on a fait observer avec beaucoup de raison que, depuis la publication du Code civil, il s'est manifesté un nouveau courant d'idées plus favorable aux droits des époux. On a cité à ce sujet les lois sur les majorats, sur la propriété littéraire et artistique et sur les pensions civiles et militaires.

En premier lieu, le décret du 1er mars 1808 dispose (art. 48 et 49) que les veuves de titulaires de majorats, non remariées ou remariées avec permission du chef de l'État, ont droit à une pension qui doit être de la moitié du revenu si le majorat subsiste, et du tiers seulement en cas d'extinction et de translation hors de la famille.

Le décret du 5 février 1810 (art. 39) accorde à la veuve de l'auteur un droit viager sur les produits de l'œuvre de son mari; les enfants ou autres héritiers ne viennent exercer leur droit qu'après la mort de la veuve. La loi du 14 juillet 1866 a porté à cinquante ans, à partir du décès de l'auteur, la durée des droits accordés aux héritiers des auteurs, compositeurs ou artistes. Pendant cette période de cinquante ans, le conjoint survivant, quel que soit

le régime matrimonial, et indépendamment des droits qui peuvent résulter du régime de la communauté, a la jouissance des droits dont l'auteur prédécédé n'a pas disposé par acte entre vifs ou par testament (art. 1er).

Enfin, aux termes de la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles, les veuves de fonctionnaires ou employés de l'État morts en jouissance d'une pension de retraite ou en possession de droits à cette pension, par l'expiration du temps de service exigé, ont elles-mêmes droit à une pension viagère (art. 13). Des dispositions analogues régissent les pensions militaires.

Ces diverses dispositions législatives nous tracent en quelque sorte la voie à suivre. Il importe de réparer l'injustice dont le Code civil a rendu victime le conjoint survivant; de rendre à celui-ci la situation honorée à laquelle il a droit; de le relever à ses propres yeux et aux yeux des héritiers de l'époux prédécédé; de fortifier la base même de l'organisation de la famille et d'honorer le mariage en perpétuant, dans la mesure du possible, jusqu'au delà du tombeau, cette communauté d'intérêts, d'affections et d'assistance mutuelle qui est un des éléments les plus essentiels de l'union conjugale. Mais il faut, en même temps, prendre garde de manquer le but, de ne pas tenir un compte suffisant des objections des adversaires du projet, de prêter ainsi le flanc à des critiques fondées. Il faut s'en-

tourer de toutes les lumières que peut fournir une étude attentive des faits, et recourir aux enseignements de l'économie politique.

Précisons notre pensée. Étant admis qu'il faut améliorer la condition du conjoint survivant, dans ses rapports avec les différentes classes d'héritiers avec lesquels il se trouvera en contact, quelle sera la nature du droit que la loi nouvelle devra lui conférer? Sera-ce un droit de propriété ou un simple droit d'usufruit? C'est cette question que nous voulons examiner, en nous aidant des lumières que pourra nous fournir l'analyse des phénomènes économiques.

Nous ne prétendons pas que ce point de vue ait été absolument négligé par les grands corps judiciaires ou les publicistes qui ont traité la question des droits du conjoint survivant [1], mais il ne nous semble pas que le sujet ait été épuisé, ni qu'on ait, pour le traiter à fond, fait une part suffisante à la science économique. C'est cette lacune que nous allons essayer de combler. D'ailleurs, les inconvénients de la constitution de droits d'usufruit *ab intestat* n'ont été, à ma connaissance du moins, mis en lumière jusqu'ici que par des adversaires déclarés de la proposition de M. Delsol. Peut-être ne

[1] V. notamment l'article publié sur ce sujet par M. Thézard, notre savant collègue de la Faculté de droit de Poitiers, dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, 1877, p. 389.

sera-t-il pas sans utilité qu'un partisan zélé de la réforme proposée mette en garde tous ceux qui, sur le *principe,* sont d'accord avec lui, contre un danger qu'il est urgent de signaler, afin de ne pas compromettre le succès même du projet.

III.

La Cour de cessation, qui s'est, à notre grand regret, montrée contraire à toute modification de l'article 767 du Code civil, a formulé dans les termes suivants son appréciation sur les inconvénients que présenterait, au point de vue de la richesse générale, la constitution *ab intestat* d'un grand nombre d'usufruits :

« Sans doute, la concession d'un simple droit viager d'usufruit, qui ne profiterait qu'à l'époux survivant et non à ses propres parents, ne heurterait pas de même le principe de la loi successorale, mais ce droit, généralisé par la loi, imposé comme une charge normale sur le patrimoine de chaque famille, entraînerait aussi de graves inconvénients pratiques. Indépendamment des difficultés et des complications qu'il susciterait dans le règlement des successions, il frapperait d'un discrédit inévitable les biens qu'il grèverait, amoindrirait leur valeur, gênerait leur disponibilité et leur circulation. Qui ne sait qu'un bien soumis à un droit d'usufruit

est déprécié bien au delà de l'importance de la charge qu'il supporte? Si, malgré son influence défavorable à l'administration des biens, l'usufruit, à l'état accidentel, ne peut produire un trouble économique sérieux, il est aisé de prévoir que, multiplié par la loi, s'étendant sur des biens, soit partagés, soit indivis, non-seulement entre des enfants, mais entre des lignes collatérales, ramifiées, souvent aux mains de personnes dont l'activité serait déjà ralentie par l'âge ou les infirmités, il affecterait gravement la fortune publique : ce serait en quelque sorte la création d'une nouvelle mainmorte.

« La perturbation serait moindre lorsqu'il s'agirait de fortune mobilière : celle-ci se prête mieux à la jouissance, qui pourrait être légalement simplifiée au moyen d'une rente pécuniaire, mais qui, toutefois, laisserait encore subsister l'inconvénient de paralyser longtemps la valeur qui l'alimenterait. »

Parmi les cours d'appel, nous avons dit déjà que huit d'entre elles, savoir : Aix, Bordeaux, Bourges, Limoges, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, s'étaient montrées hostiles au principe même de la proposition de M. Delsol.

Quant aux autres, qui ont, au contraire, formulé une opinion favorable, toutes, sauf la cour d'Alger, se sont prononcées, non pour la concession d'une part en propriété à l'époux survivant, mais seule-

ment pour une part en usufruit. « A quoi bon d'ailleurs, dit la cour de Nancy, si l'usufruit suffit aux besoins du conjoint survivant, y joindre une nue propriété qui ne profiterait qu'à des étrangers? »

La minorité de la cour de Paris, favorable au projet de modification que repoussait la majorité de ce corps, avait voulu répondre aux objections faites contre la trop grande multiplicité de droits d'usufruit établis par la loi elle-même :

« Il est facile de parer à de pareilles appréciations en adoptant une disposition qui se trouve dans le Code civil italien. Elle donne aux tribunaux le pouvoir de cantonner l'usufruit du conjoint survivant sur des biens déterminés d'une valeur suffisante, ou d'y affecter une rente moyennant des sûretés particulières. L'intérêt des parties, sans attendre l'intervention des tribunaux, leur dictera, la plupart du temps, des règlements semblables. Tout naturellement ils s'imposeront dans les petites successions, où l'usufruit n'offrirait qu'un mince avantage. L'expérience a prononcé d'ailleurs à ce sujet dans les nombreux pays où a été admis le droit usufructuaire du conjoint survivant, spécialement en Angleterre. On ne peut que taxer d'exagération et d'erreur les craintes économiques que ce droit si juste ferait concevoir. L'économie politique n'a nullement à tenir ici en échec la justice. »

La commission qui a examiné le projet voté ensuite par le Sénat paraît n'avoir pas tenu compte

des objections présentées par la Cour de cassation, et semble avoir considéré comme suffisante la réponse qu'y avait faite la minorité de la cour de Paris. Elle a reconnu cependant « que la survenance d'un usufruit à la dissolution de chaque mariage pourrait avoir des conséquences économiques regrettables, du moins en ce qui concerne la fortune immobilière ». Aussi a-t-elle proposé une disposition qui se trouve déjà dans le Code civil italien, en vertu de laquelle les tribunaux pourront convertir l'usufruit du conjoint survivant en une pension [1] équivalente, avec des sûretés particulières [2].

Cette disposition est devenue le paragraphe 8 du projet voté par le Sénat et qui devrait, s'il était adopté, prendre la place de l'article 767 du Code civil. Ce paragraphe est ainsi conçu :

« L'usufruit de l'époux survivant pourra être converti en une rente viagère, sur la demande d'un ou de plusieurs héritiers du prédécédé, à la charge par eux de fournir des sûretés suffisantes. »

Ce n'est là, selon nous, qu'un palliatif. Les inconvénients signalés par la Cour de cessation, comme devant résulter d'une trop grande multiplicité des droits d'usufruit, sont extrêmement sérieux ; les

[1] Le texte du *Journal officiel* porte le mot *portion ;* nous supposons qu'il faut lire *pension.*

[2] Rapport présenté au nom de la commission du Sénat, par M. Delsol. (*Journ. off.*, 4 mars 1877, p. 1665.)

craintes exprimées à ce sujet ne sont pas chimériques, comme le croit la minorité de la cour de Paris, et nous allons montrer qu'il y a là une question très-importante au point de vue du développement et de la conservation de la richesse générale.

IV.

Bien différent du droit de propriété, qui n'est pas une création de la loi, mais qui est antérieur et supérieur au droit positif, le droit d'usufruit n'a pour ainsi dire qu'une existence artificielle. C'est la première fois qu'on propose de l'établir, comme droit de succession *ab intestat*, dans de telles proportions et avec une telle généralité.

Nous n'avions jusqu'ici que deux cas dans lesquels la loi civile eût créé une situation analogue. Le premier est réglé par l'article 754 du Code civil; quand le père ou la mère d'une personne décédée se trouve en concours avec des collatéraux de l'autre ligne, autres que des frères ou sœurs ou descendants d'eux, le père ou la mère a l'usufruit du tiers des biens auxquels il ne succède pas en propriété. Cela arrive assez rarement, et, le plus souvent, au profit de personnes âgées; l'usufruit légal n'offre pas ici de très-grands inconvénients.

D'autre part, aux termes de l'article 384, le père, durant le mariage, et, après la dissolution du ma-

riage, le survivant des père et mère ont la jouissance des biens de leurs enfants jusqu'à l'âge de dix-huit ans accomplis ou jusqu'à l'émancipation, qui pourrait avoir lieu avant l'âge de dix-huit ans. On a remarqué avec raison (1) que ce droit de jouissance légale se distingue d'un véritable usufruit par sa durée toujours assez courte et dont le maximum est certain, par les charges auxquelles elle est subordonnée; portant d'ailleurs sur les biens d'enfants mineurs, qui n'en pourraient jouir par eux-mêmes, sur des biens dont la loi ne permet que très-difficilement l'aliénation ou l'hypothèque, elle n'ajoute pas, à vrai dire, d'entraves à la propriété.

Il en serait tout autrement d'une loi qui établirait un droit d'usufruit au profit de tous les conjoints survivants sur les biens des conjoints prédécédés (2), et réunirait ainsi, à un moment donné, en la personne de presque tous les Français, la double qualité d'usufruitier et de nu-propriétaire.

On sait quels rapports irritants s'établissent entre le nu-propriétaire, qui a la propriété sans la jouissance, et l'usufruitier, qui a la jouissance sans la propriété. Les bons effets qu'exerce le droit de

(1) M. Thézard, *loc. cit.*, p. 406.

(2) Le conjoint aurait la propriété, aux termes du projet adopté par le Sénat, quand le défunt ne laisserait ni parents au degré successible, ni enfants naturels; mais ce cas est si rare, qu'on nous permettra de n'en pas tenir compte.

propriété sur la moralité et l'esprit de famille disparaissent presque complétement quand il s'agit d'un droit d'usufruit, qui interdit toute mesure d'administration un peu large, décourage toute pensée d'amélioration, pousse à la consommation destructive, à l'incurie, à la paresse. Là où le droit de propriété aurait fait un travailleur laborieux, l'usufruit fera un pensionnaire misérable.

La Cour de cassation, dans le passage que nous avons déjà cité, fait ressortir, avec beaucoup de sobriété et de force tout à la fois, les dangers d'une pareille situation. Un autre adversaire de la proposition de M. Delsol, M .Thézard, expose aussi sur ce point des considérations qu'il faut peser sérieusement :

« Comment espérer, dit-il, la mise en valeur des propriétés dans un État où celui qui aurait les pensées d'avenir ne pourrait pas les réaliser, où celui qui pourrait les réaliser aurait intérêt à ne pas le faire? Comment échapper même à certaines pertes que produirait une exploitation dirigée pour faire produire au fonds tout ce qu'il peut donner, sans autre limite qu'un abus de jouissance assez caractérisé pour faire craindre la déchéance du droit? Dans les contrées où l'on cultive la vigne, un vignoble soumis à l'usufruit pendant de longues années est souvent un vignoble perdu. Pour convaincre l'usufruitier d'abus de jouissance, pour suivre les progrès de malversations latentes qui ont

activé la production actuelle et compromis l'avenir, il faudrait remonter dans un passé lointain et se heurter à des causes de force majeure invoquées avec plus ou moins d'apparence. »

Mais faisons, pour un moment, abstraction de ces inconvénients, de ces causes de dépérissement; supposons le droit d'usufruit établi, et voyons ce qu'on en pourra tirer. Si une succession comprend des meubles ou des immeubles pour une valeur de cent mille francs, et que différents héritiers se la partagent en toute propriété, les uns auront plus et les autres moins; mais les uns et les autres auront du moins la même espèce de droit : d'un côté, je suppose, il y aura pour vingt-cinq mille francs de valeurs, et de l'autre pour soixante-quinze mille francs. Il y aura, d'un côté comme de l'autre, transmission d'un capital, sauf la différence des chiffres : le petit capital pourra être consacré à la production tout comme le plus considérable. Mais constituons, sur cette même valeur de cent mille francs, non plus deux droits identiques au fond, mais au contraire de nature différente : l'un des héritiers aura la nue propriété, l'autre l'usufruit. Alors, au lieu de la situation nette, précise, déterminée que nous avions tout à l'heure, nous trouvons une situation obscure, embarrassée, incertaine.

Quelle valeur peut-on attribuer au droit d'usufruit? Nul ne le sait. Et à la nue propriété? Pas davantage. En effet, on ignore combien de temps

durera l'usufruit, parce qu'on ignore combien de temps vivra l'usufruitier. S'il arrive à un âge avancé, il aura recueilli des avantages considérables; s'il meurt au bout d'un temps assez court, ce sera le contraire. Le valeur de la nue propriété subira, mais en sens inverse, la même alternative. Et dans quelle proportion peut ainsi varier la valeur d'une nue propriété? Si nous prenons le taux d'intérêt de 5 p. 100, nous trouvons qu'un capital de 100,000 fr., payable dans 14 ans, ne vaut actuellement que 50,500 fr.; dans 25 ans, 29,500 fr.; dans 30 ans, 23,100 fr.; dans 40 ans, 14,200 fr., dans 50 ans, 8,700 fr.

Ainsi, la nue propriété peut avoir une valeur presque égale à la propriété pleine, quand l'usufruit s'éteint promptement; elle peut, au contraire, si l'usufruit dure cinquante ans, ne pas valoir le dixième de la valeur totale soumise au droit de l'usufruitier.

Bien plus, on ne saura jamais *à l'avance* quelle sera cette valeur; on ne le saura que le jour où il ne sera plus possible d'utiliser le renseignement. Dès lors, ni l'usufruitier, ni le nu-propriétaire, ne pourront plus faire de la valeur soumise à leur double droit l'usage moyennant lequel elle pourrait contribuer au développement de la richesse générale. Rien, au contraire, ne ferait obstacle à cet usage si, au lieu de droits dont la valeur est incertaine, la loi attribuait à l'un, en toute propriété,

les trois quarts ou les cinq sixièmes, et à l'autre le quart ou le sixième restant.

Ce n'est pas seulement aux héritiers en présence qu'un tel système porte dommage, mais encore à la société tout entière. Et, qu'on veuille bien le remarquer, nous défendons ici, non pas la cause du conjoint survivant, que nous considérons comme gagnée, mais seulement l'intérêt général et supérieur de la bonne distribution de la richesse et de son utilisation la plus efficace pour l'accroissement de la prospérité publique.

La multiplication indéfinie du nombre des usufruits constituerait une véritable calamité pour l'agriculture, l'industrie et le commerce. D'abord, quant aux immeubles, on supprime aussitôt le grand mobile de la production durable et des améliorations possibles : au lieu de cet amour passionné de la terre, qui caractérise le paysan français et qui, au milieu des chimères et des utopies qui hantent le cerveau des classes industrielles, en fait le plus ferme soutien de l'ordre social, on aura un homme âpre au gain, qui considérera d'un œil d'envie et parfois de haine ce nu-propriétaire, dépouillé actuellement, mais destiné à le remplacer un jour; qui épuisera le sol; qui, pour le moindre profit actuel, causera sans scrupule un dommage éloigné et souvent irréparable. On aura mis ainsi — sans le vouloir et sans le savoir — l'agriculture française au niveau de ces fils de famille prodigues qui « mangent leur

blé en herbe » ; mais, à la différence de ceux-ci, il ne sera même pas possible de lui donner un conseil judiciaire !

Quant à l'industrie et au commerce, nous pensons qu'ils pourront, moins encore que l'agriculture, supporter le régime d'un droit viager substitué à la propriété pleine. Comme le capital circulant ne donne de revenu qu'en changeant de possesseur ou de forme, il en résulte que la condition essentielle de son existence c'est la disponibilité ; or, dans l'usufruit, la disponibilité n'existe pas : donc on se trouvera placé dans l'impossibilité de retirer du capital circulant les bénéfices qui doivent, en même temps, rémunérer le capital fixe.

Dira-t-on qu'on pourra obtenir, moyennant caution, le droit de disposer librement des valeurs soumises à l'usufruit? Mais où trouvera-t-on des cautions disposées à garantir que l'usufruitier fera de bonnes affaires? Est-ce possible? Est-ce pratique? Et va-t-on voir, comme on l'a dit avec raison, la moitié des Français cautionner l'autre moitié? C'est donc pour le capital circulant que l'usufruit sera mortel. On n'aura pas là seulement une diminution, mais bien une dénaturation. Une comparaison fera bien comprendre notre pensée. Le capital féconde le travail comme l'eau féconde la terre. Que pourrait l'ouvrier sans l'outil qui lui permet d'attaquer le bois, la pierre, le fer? que ferait l'ouvrier dans un champ sans la charrue ou la

bêche? Comment transporterions-nous les lourds fardeaux, les matières encombrantes, sans les voitures, les bateaux ou les wagons? De même, comment les plantes tireraient-elles du sol et de l'air les éléments de leurs tissus sans l'intervention de l'eau?

Eh bien! séparer un capital en deux parties, le diviser en nue propriété et en usufruit, c'est comme si nous décomposions l'eau en ses deux éléments : hydrogène et oxygène. Une petite quantité d'eau fécondera aussi bien la terre, toute proportion gardée, qu'une plus grande; mais l'eau transformée en hydrogène et en oxygène ne fécondera plus rien du tout. De même, un capital n'a pas besoin d'être considérable pour servir d'auxiliaire au travail; mais si, au lieu de lui laisser sa nature de capital, nous le décomposons en nue propriété et usufruit, il perd toutes ses qualités. Il devient alors impropre à la production des richesses, et n'est plus guère susceptible que d'alimenter, au grand détriment de la prospérité publique, le fonds de nos consommations personnelles.

Les partisans les plus décidés du droit d'usufruit à accorder au conjoint survivant, n'ont pu méconnaître les inconvénients attachés à ce système. Mais ils ont proposé, sinon pour les faire disparaître, au moins pour les atténuer dans une large mesure, certaines précautions qu'il faut examiner.

Ainsi, la loi autoriserait, par exemple, les héri-

tiers légitimes à transformer, quand bon leur semblerait, le droit d'usufruit du conjoint survivant en un revenu viager de même importance. Ce revenu pourrait être constitué soit en un placement à fonds perdu, soit « par l'achat d'une rente sur l'État, qui serait immatriculée pour la nue propriété au nom des héritiers et pour les arrérages au nom du conjoint survivant, soit, enfin, par la constitution d'une rente viagère sur des institutions garanties par l'État (1) » (par exemple, la Caisse de retraites pour la vieillesse, créée par la loi du 18 juin 1850).

Nous craignons qu'en proposant ces palliatifs, on ne se soit laissé égarer par deux erreurs économiques. On a, ce nous semble, confondu le capital avec le numéraire, et ensuite, quant à la rente sur l'État, on a également confondu le point de vue individuel et le point de vue social.

D'abord, il est clair qu'on a confondu le numéraire avec le capital quand on a dit : « La dette publique, il est vrai, représente un ensemble de consommations presque entièrement improductives, mais tout placement en rentes sur l'État, ***en même temps qu'il enlève à la production un capital, lui en rend un autre de valeur égale,*** de telle sorte que, on peut le dire, le mal ici porte avec lui son remède (2). » Il est évident que la pensée ainsi

(1) Rapport présenté au nom de la Faculté de droit de Nancy, par M. Chobert, p. 24.

(2) *Eod. loc.*, p. 24.

exprimée implique le raisonnement suivant : On vend un capital et on en retire 75,000 fr., avec lesquels on achète 3,000 fr. de rente 3 p. 100; comme ces 3,000 fr. de rente existaient auparavant, celui qui les a aliénés touche le prix de 75,000 fr., et il y a balance complète. Ce raisonnement serait juste s'il s'agissait, *dans les deux cas*, d'une même somme de numéraire, et encore faudrait-il que l'une et l'autre fussent employées à la production. Mais ce n'est pas là l'hypothèse posée par nous. Cette hypothèse la voici :

Les biens du conjoint prédécédé — agriculteur, industriel, commerçant — comprenaient, entre autres, pour 75,000 fr. de capitaux : c'étaient, par exemple, des fourrages, des fumiers, du bétail, des machines, des voitures ; c'était une usine avec tout son outillage, ses matières premières, ses produits en magasin; c'était un fonds de commerce avec tout son approvisionnement. Tout cela était consacré à la production agricole, industrielle ou commerciale; tout cela alimentait le travail et augmentait la masse des produits mis à la disposition du pays. A lieu de laisser se continuer cette production, vous l'arrêtez ; vous faites tout vendre et, avec le produit, vous achetez une rente sur l'État de 3,000 fr. Il ne pourrait alors y avoir compensation que si, en même temps que vous retirez 75,000 fr. au fonds du capital de la nation, le vendeur de la rente lui restituait cette valeur en même nature, c'est-à-dire

ajoutait des capitaux jusqu'à due concurrence à ceux qu'il possédait déjà. Mais rien n'est moins certain, et bien souvent le rentier n'aura vendu ses 3,000 fr. de rente que pour en faire une consommation improductive : il se livrera à des dépenses de luxe ou de pur agrément qui, une fois faites, ne laisseront aucun équivalent dans l'actif social. On aura ainsi détruit d'un côté, sans être certain qu'on édifiera de l'autre.

Mais abandonnons maintenant le point de vue individuel, pour revenir au point de vue social. Est-il sage, est-il utile, est-il conforme à l'intérêt national de créer, par la loi — en dehors des libres déterminations des particuliers — un courant tendant à appauvrir la masse des capitaux productifs du pays, au profit de cette fausse richesse — source de faiblesse et non de prospérité — qui a nom la dette publique, et qui a pris, de nos jours, un si fâcheux accroissement?

Ne serait-ce pas confondre la richesse des particuliers et la richesse de la nation? Sans doute, en général, on peut dire que la richesse nationale se compose de la richesse des individus. Cependant, cela n'est pas vrai dans tous les cas.

Ainsi, si nous considérons une personne privée, nous pourrons bien dire que cette personne a une grande fortune, parce qu'elle possède des titres de rente sur l'État, des créances hypothécaires, des actions, des obligations de chemins de fer. Mais nous

tomberions dans une erreur complète si, voulant faire l'inventaire de la fortune du pays, nous comptions comme valeur active le montant de la dette publique. Nous n'en devons tenir aucun compte.

Qu'est-ce, en effet, qu'un titre de 3,000 fr. de rente sur l'État? Ce n'est, au point de vue général, ni une richesse, ni *à fortiori* un capital : c'est un titre représentant des consommations presque entièrement destructives, — guerres, révolutions, invasions, — et une assignation sur les produits à venir de l'impôt. Les 750 ou 800 millions de rente que paie aujourd'hui la France peuvent faire beaucoup de particuliers riches, mais la France en est moins riche d'autant que si elle n'avait point à en charger son budget.

De même pour les créances hypothécaires. Si nous voulons faire le total de la richesse du pays, nous ne compterons pas, *à la fois*, et l'immeuble d'une valeur de 100,000 fr. et la dette de 50,000 fr. dont il est grevé : la valeur du titre que possède ici le créancier est évidemment à déduire de la valeur du gage resté dans la main du propriétaire de l'immeuble.

Enfin, si nous avons consacré dix milliards à la construction de nos chemins de fer, nous n'ajouterons pas non plus à la valeur de ce merveilleux instrument de travail et de progrès, la masse des actions et des obligations qui représentent les

sommes consacrées à la construction de notre réseau. Évidemment il y aurait là double emploi.

Donc, il n'est pas indifférent de produire, par une disposition formelle de la loi, un déplacement de la richesse tel que, chaque année, une masse considérable de valeurs soit enlevée au fonds des capitaux productifs du pays et transformée en rentes sur l'État ou en placements viagers, et à fonds perdu. Ce serait non-seulement mal servir les intérêts du conjoint survivant, mais encore porter une grave atteinte aux éléments de diverse nature dont se compose la richesse nationale.

V.

Nous pouvons maintenant conclure.

L'établissement, par la loi, d'un droit de succession *ab intestat, en usufruit,* au profit du conjoint survivant :

Détruira périodiquement ou tendra à stériliser les capitaux existants ;

Affaiblira l'idée d'épargne, en poussant l'usufruitier vers les consommations improductives, et l'éloignera de toute pensée d'amélioration ;

Frappera au cœur la production nationale tout entière, en la rendant plus difficile et plus coûteuse;

Préparera l'abaissement progressif de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ;

Ajoutera une cause nouvelle et toute-puissante aux causes de morcellement excessif et d'émiettement de la propriété, résultant déjà de l'article 832 du Code civil, sur le partage forcé ;

Créera une nouvelle mainmorte, et reproduira sur une échelle immense [1] tous les inconvénients des anciennes substitutions, prohibées avec tant de raison et de vigueur par la législation moderne.

Une telle loi — si elle devait être appliquée durant une longue suite d années — affaiblirait, jusqu'à l'énerver, le grand ressort de la production : je veux dire ***l'intérêt qui pousse le propriétaire incommutable à réaliser toutes sortes d'améliorations, parce*** QU'IL SAIT QUE LUI ET LES SIENS EN PROFITERONT. Notre conviction sur ce point est si profonde que — partisan très-décidé, en principe, de la proposition de M. Delsol — nous n'hésiterions pas à la repousser si l'on maintenait les cas nombreux dans lesquels le conjoint n'aura qu'un droit d'usufruit. Mais nous aimons mieux penser que le législateur reconnaîtra à temps l'erreur dans laquelle il est sur le point de tomber. La justice commande d'améliorer la position du conjoint survivant, aujourd'hui sacrifié même aux parents du douzième degré ; il faut donc lui donner, non une part en usufruit, mais une part en propriété, graduée comme on le voudra.

[1] Il y a en France plus d'un million de décès par an. Combien d'usufruits en résultera-t-il ?

Et, si l'on était tenté de considérer comme chimériques les craintes que nous avons exprimées, je demanderais pourquoi l'Italie, l'Autriche et la Prusse ont préféré la propriété à l'usufruit? Le grand argument invoqué par les partisans de la thèse que nous combattons, est l'intérêt de la conservation des biens dans les familles ; je ne sache pas cependant que les nations que je viens de citer — les deux dernières surtout — passent pour sacrifier cet intérêt, et pourtant elles ne l'ont pas mis en balance un instant avec le respect du principe de la propriété pleine, entière, incommutable, dégagée des entraves mortelles de l'usufruit.

Dans le royaume d'Italie, l'époux a un tiers EN PROPRIÉTÉ, lorsqu'il se trouve en face d'ascendants ou d'enfants naturels. Il a LA TOTALITÉ, si les collatéraux sont au delà du sixième degré ;

En Autriche, s'il y a des enfants, le conjoint survivant a l'usufruit d'une part d'enfant; mais, s'il n'en existe pas, il a droit à un quart EN PLEINE PROPRIÉTÉ ;

En Prusse, il a droit au quart EN PLEINE PROPRIÉTÉ, s'il existe des enfants ; au tiers, s'il n'existe que des ascendants ou des frères et des sœurs ; à la moitié, plus les meubles meublants, si ce sont des collatéraux plus éloignés.

C'est ce dernier système qui nous paraît préférable. Seul, en effet, il a ce double avantage : d'abord, de ne créer jamais les rapports irritants qui s'éta-

blissent nécessairement entre le nu-propriétaire et l'usufruitier, et ensuite de ne pas constituer un nombre immense de droits d'usufruit, de nature — nous croyons l'avoir démontré — à mettre en péril le développement et la conservation de la richesse du pays (1).

(1) La constitution d'un grand nombre de droits d'usufruit *ab intestat* aurait encore beaucoup d'inconvénients au point de vue des droits d'enregistrement.

On sait, en effet, que, pour l'application des droits de mutation par décès, le fisc perçoit un double droit chaque fois que la propriété est transmise grevée d'un usufruit : le nu-propriétaire paie le droit entier sur la valeur, non de la nue propriété, mais bien de la propriété pleine, absolument comme si l'usufruit n'existait pas ; et, d'autre part, l'usufruitier doit, de son côté, acquitter un droit de mutation calculé : 1° s'il s'agit de *meubles*, sur la moitié de la valeur entière de l'objet ; 2° s'il s'agit d'immeubles, d'après une évaluation portée à *dix fois le produit des biens ou le prix des baux courants..., sans distraction des charges* (Loi du 22 frim. an VII, art. 14, n° 11, et art. 15, n° 8). S'il s'agit d'immeubles ruraux, l'évaluation de l'usufruit s'élève même à douze fois et demie le revenu, aux termes de l'article 2 de la loi du 21 juin 1875.

Il suit de là que la constitution de droits d'usufruit *ab intestat* aurait pour résultat d'augmenter considérablement les droits de mutation par décès, pour toute la portion de succession qui serait soumise à l'usufruit de l'époux survivant. Or, ces droits sont déjà extrêmement lourds, au moins pour toutes les successions collatérales. Il ne serait pas juste de les accroître encore.

Nous ferons enfin une dernière observation. Même dans le cas où la proposition de M. Delsol serait votée par la Chambre des députés, telle qu'elle a été amendée par le Sénat, il y aurait lieu de ne pas laisser l'époux survivant soumis au droit de 9 p. 100 (soit 11,25 p. 100, y compris les deux décimes et demi) auquel il est actuellement assujetti. Ce taux excessif peut, jusqu'à un certain point, se justifier tant que le Code civil ne fait

venir le conjoint à la succession du prémourant qu'à défaut de tous parents légitimes, même au douzième degré. C'est, en effet, un droit identique de 9 p. 100 qu'ont à payer ces derniers, quand ils recueillent la succession.

Mais la loi nouvelle, si elle était adoptée, devrait nécessairement placer le conjoint survivant dans un rang plus favorable, entraînant dès lors un droit moins élevé (par exemple 4,5 p. 100, comme pour les transmissions *ab intestat* entre frères et sœurs, oncles et tantes, neveux et nièces.

Autrement, si nous supposons le conjoint survivant en présence de frères ou sœurs, le fisc aurait à percevoir :

1° Sur la succession entière, sans déduction du droit de l'usufruit.	6,50	p. 100
2° Sur l'usufruit de la moitié de la succession, 9 p. 100, correspondant pour la succession entière à.	4,50	—
	11,00	—
En y ajoutant 2 décimes 1/2. . . .	2,75	—
On trouve que l'État prendrait.	13,75	p. 100

S'il s'agissait de parents au delà du quatrième degré, venant en concours avec l'époux, on arriverait au chiffre de 16 fr. 88 p. 100, que l'État prélèverait immédiatement sur la succession. Un tel résultat est inadmissible.

Il nous semble qu'il y a là encore une considération qui recommande à l'attention du législateur le système consistant à préférer des parts en propriété aux parts en usufruit.

LE DIAMANT DU BRAHMANE

LÉGENDE RIMÉE

(Deux fragments extraits de la seconde et de la cinquième partie de ce poëme.)

L'auteur n'ayant demandé que pour certains passages de son œuvre l'hospitalité des Mémoires de l'Académie, on place en tête de chacun de ces deux extraits un avant-propos qui donne le résumé des vers précédents.

PREMIER EXTRAIT

ORIGINE DU DIAMANT

En 1875, M. Moreau, vieillard ami de l'étude, vivait en paix dans la petite propriété qu'il possédait aux bords de l'Yonne. Il allait marier Valérie, sa fille unique, à son neveu Georges, quand arriva d'Égypte une lettre qui mit le trouble au sein de ce tranquille intérieur.

La mère de Valérie était morte depuis bien des années; aussi, le père et l'enfant avaient-ils concentré l'un sur l'autre toute leur affection. Georges était orphelin : son père avait épousé la sœur de

M. Moreau; mais, déjà veuf en 1870, il s'était éteint pendant la guerre, à Strasbourg, sa résidence officielle et le berceau de son fils, qui, dès lors, était venu se faire le commensal et le soutien d'un oncle affaibli par l'âge et par les peines.

Quoique sa vue baissât et qu'il lui fût presque impossible de lire ou d'écrire, M. Moreau n'en continuait pas moins la correspondance littéraire depuis longtemps commencée, poursuivie, cordialement entretenue avec un honnête brâhmane de Bénarès.

Ce brâhmane était de race antique, de profond savoir et de vertu solide : néanmoins, les gens de sa caste le haïssaient, parce qu'il avait recueilli l'enfant de son frère défunt, une petite fille dont la mère appartenait, de son vivant, à la classe servile.

Or, la lettre d'Égypte annonçait que Maryâdin (1), ce vénérable Hindou, malheureux dans son pays, s'était décidé résolûment à venir terminer ses jours en France, auprès de son ami; qu'il amenait sa nièce, et qu'il apportait le merveilleux diamant dont il avait décrit l'histoire à M. Moreau; qu'il léguerait à son hôte la jeune fille et la pierre précieuse; qu'il lui tardait de s'embarquer pour Marseille, mais que, tombé malade à Suez, il craignait d'y mourir en laissant à l'abandon l'enfant et le

(1) En sanscrit, maryâdin signifie honnête, de bonnes mœurs. On prononce ma-ryâ-dinn, trois syllabes.

trésor; qu'il priait donc son ami d'accourir au plus vite.

Valérie et Georges, appréhendant pour le vieillard les fatigues d'un pareil voyage, s'opposèrent d'abord au départ de M. Moreau; chacun ensuite voulut l'accompagner. Il décida que le mariage de sa fille et de son neveu serait célébré sans retard, que les jeunes époux garderaient la maison, et qu'il se mettrait en route, dès le lendemain de la noce, avec Tâta [1], son fidèle domestique.

Les choses étant ainsi réglées, à table, M. Moreau conte à sa famille, pendant le dessert, l'origine du diamant sans pareil qui l'attend à Suez.

Connaissez-vous la riante vallée
Qui fut un lac en des temps fabuleux,
Et qui, soustraite aux âges nébuleux,
Siècle par siècle, enfin, s'est révélée
Dans sa fraîcheur, dans sa grâce voilée ?
Telle Aphrodite échappe aux flots houleux.

Ah ! ce vallon, qu'il est doux à connaître !
Comment le voir, y séjourner, y naître,
Et le quitter sans répandre des pleurs ?
C'est le pays des parfums et des fleurs;
La race humaine est là digne des choses;
Et, tous les ans, à la fête des roses,
La jeune fille est le plus gracieux
Des mille objets qui séduisent les yeux.

Tiède climat, opulentes campagnes,
Soyeux troupeaux sur le flanc des montagnes

[1] Tâta veut dire mon bon, mon cher, mon ami. C'est un terme d'affection qui s'adresse aux parents, aux fils, aux frères, aux époux, entre intimes et familiers.

D'où l'eau jaillit, bondit de toutes parts,
Et qui te font de verdoyants remparts,
Val du Kaçmîr, paradis de la terre (1),
Pourquoi faut-il que ta paix solitaire,
Parfois troublée en son cours innocent,
Ait à souffrir du vice tout-puissant?

Mille ans peut-être avant l'ère chrétienne,
Le roi Nâra gouvernait ces pays (2)
Depuis longtemps attaqués, envahis
Et possédés par la conquête âryenne (3).
Du peuple issu de ces nobles vainqueurs
Le prince avait l'indulgence et les cœurs;
Il jouait bien son brillant personnage :
Facile et brave, aimable et généreux,
Nâra plaisait en son libertinage ;
S'il s'amusait, on se croyait heureux.

(1) En sanscrit, कश्मीर (Kaçmîra). **La haute vallée qui forme le pays de Kaçmîr, dans le système des montagnes de l'Himalâya, s'élève de 6 à 7 mille pieds au-dessus du niveau de la mer. Sa longueur moyenne est de 30 lieues, sa largeur de 14. Parmi les dons d'une flore inépuisable, dit M. Troyer dans son *Esquisse du Kaçmîr,* on remarque la rose à cent feuilles, la blanche et la rouge. Quand les boutons de cette reine des fleurs s'épanouissent, les Kaçmîriens célèbrent leur fête des roses avec toute la magnificence de leurs richesses et toute la gaiété de leur caractère.**

Là règne un perpétuel printemps, dit en parlant du Kaçmîr le poëte persan Raffie-ad'din qui visita ce pays à la suite du victorieux Akbar, en 1598.

Voir aussi la correspondance de Jacquemont.

(2) Selon les calculs les plus probables, le roi Nâra, prince de la troisième période et de la dynastie de Gonarda, régnait sur le Kaçmîr vers l'an 992 avant notre ère. Voir l'histoire des rois du Kaçmîr, traduite du sanscrit par M. Troyer.

(3) Les Aryas sont les populations blanches qui envahissaient l'Inde au temps védique. Le mot arya ou ârya veut dire noble, bien né.

Mais les débris des souches primitives,
Rudes tribus d'hommes indépendants,
Nâgas épars aux bords des eaux plaintives ([1]),
Des fiers dêvas agrestes descendants ([2]),
Ces demi-dieux, qu'on traitait de reptiles,
Se nourrissaient de sentiments hostiles
Contre le jeune et coupable râja ([3]),
Dont la débauche avait flétri déjà
La pureté des plus charmantes filles,
Parfums ravis à leurs chastes familles.

Un vieux Nâga, riche et considéré,
Modeste et bon, de chacun révéré,
Sage et pieux, largement charitable,
Parfois aussi terrible, redoutable,
Prompt punisseur des outrages commis
Envers les siens, parents, voisins, amis,
Çridanæva, ce maître débonnaire ([4])
Dont sous l'offense éclatait le tonnerre,
Ce chef de clan aux vêdas converti ([5]),

([1]) Les nâgas, anciens habitants du Kaçmîr, dépossédés par les Aryas. Nâga signifie serpent, et par un *a* bref, naga, montagne. Pour les vainqueurs, ces aborigènes étaient des reptiles réfugiés au bord des lacs ou dans les montagnes.

([2]) Dêva, de la racine *div,* briller, veut dire adjectivement divin, et substantivement un dieu.

([3]) Râja, un riche, un roi ; *rex, regis.* La racine râj, qui forme le verbe râjâmi, râjê, a le sens de resplendir et de régner.

([4]) Le substantif féminin çrî veut dire bonheur, gloire. Il représente différentes divinités, Laxmî, Saraswatî, etc. Comme nom commun, de tout genre, il se place devant les mots qui désignent des personnages illustres et même des choses. On l'emploie par respect et vénération : Çri-Ganêça, Çri-Râmâyana, le divin Ganêça, le glorieux Râmâyana. C'est le mot français-latin *sanctus,* saint : Saint Louis, saint Georges, la sainte Bible, la sainte Table.

([5]) Le mot vêda, de la racine vid, signifie science. Comme

Venait d'unir sa fille Iravâti,
La fleur, la perle et l'amour de sa race,
A Maryâdin, brâhmane au front songeur,
L'œil arrêté sur l'invisible trace
Que l'Éternel ouvre au Temps voyageur.

Ils étaient beaux, naïfs, jeunes, sincères,
Et l'un par l'autre éperdûment charmés,
Quand un vautour aux instincts affamés
Tendit sur eux ses formidables serres :
Le roi voulait l'enfant de Danævâ;
Donc, pour avoir sa proie, il l'enleva.

L'époux, frappé dans le cœur de son âme,
Par des sanglots plus que par le discours.
Contre l'auteur de ce larcin infâme,
De son beau-père implora le secours.

Çridanæva bondit, et de son œuvre
A l'instant même il conçut le dessein;
Des flots de rage écumaient dans son sein :
Telle se gonfle et siffle la couleuvre
Qui, sous les pieds du tigre triomphant,
Se dresse encor, s'enroule et se défend.
Le fier Nâga, franchissant sa demeure,
Vers tous les siens, robustes montagnards,
Hôtes des bois et rudes campagnards,
Alla crier · Guerre au monstre! qu'il meure!
Sous les débris de son trône brisé
Bientôt après Nâra fut écrasé;
Palais, jardins et ville tout entière
Ne firent plus qu'un vaste cimetière :
Ainsi vit-on les Grecs se réunir
Et se venger du rapt de leur Hélène,
En combattant jusqu'au point de finir
Par ne laisser d'Ilion qu'une plaine.

nom propre, c'est l'ensemble des Saintes Écritures apportées dans l'Inde. Les vêdas comprennent le Rig, le Sama, les deux Yadus et l'Atharva.

Iravâti, dans sa simplicité,
Son innocence et sa naïveté,
Sa modestie et sa candeur aimante,
Certes était mille fois plus charmante
Que la fragile et banale Astarté
Dont Ménélas eut la charge infamante.

Aussi, le jour où pâle, sérieux,
Morne, abattu quoique victorieux,
Cridanæva, repentant de sa rage
Et frissonnant au sortir de l'orage,
Vint ramener l'épouse et la rendit
Immaculée au bienheureux pandit (¹),
Il murmura ces mots : — « Elle est encore
Digne de toi, brâhmane ; elle est l'aurore (²)
Qui de ton cœur chassera les ennuis
Et de ton ciel les attristantes nuits.
Vivez en paix : toi, mon gendre, fier d'elle ;
Et toi, ma fille, indulgente et fidèle ;
Point de remords à qui fait son devoir.
Et néanmoins je renonce à vous voir...
Oui, mes enfants, je vais où Brahme emmène (³)
Les demi-dieux qui, sous la forme humaine,
Ont exercé justement leur pouvoir ;

(¹) Un pandit est un savant, un brâhmane. La racine de ce mot est le nom féminin pandâ, science.

(²) Les brâhmanes se dégradaient par l'ignorance et le vice; les xattriyas, par la lâcheté; les væsyas, par la pauvreté; quant aux çûdras, ils se relevaient par la richesse et la vertu. Les alliances d'une caste à l'autre étaient fréquentes ; ceux que ces mariages abaissaient, pouvaient reprendre leur rang à force de mérite, et rien n'empêchait leurs enfants de se réhabiliter. Les castes n'étaient donc point fermées, comme on le suppose à tort. C'est un fait incontestable qui se prouve d'une manière évidente par l'ensemble même des lois de Manou, quelque rigoureux que soit ce code brâhmanique, dont le bouddhisme vint singulièrement adoucir la sévérité.

(³) Il ne faut pas confondre Brahme, l'âtman universel, le

Mais, je l'avoue, altéré de vengeance,
J'aurai peut-être exagéré le mien.
Grand par le cœur et par l'intelligence,
L'homme n'est point, comme on dit, une engeance
Ardente au mal, inerte pour le bien.
Quel que soit donc l'art qui voile ou colore
L'affreux excès de mes emportements,
Je répudie, à cette heure, et déplore
La cruauté de mes ressentiments.
Honteux d'avoir épuisé mon cratère
Pour engloutir une ville et son roi,
Je n'ose plus demeurer sur la terre...
Mes bons enfants, soyez heureux sans moi. »

Çridanæva tout d'un coup cessa d'être ;
Mais à sa place on vit soudain paraître
Une vapeur, un nuage d'azur,
Pour l'empyrée un corps subtil et pur.
En s'élevant il inclina la tête,
Et de ce front, hier gros de tempête,
Jaillit, pareil au sillon de l'éclair,
Un diamant, qui vint, traversant l'air,
Près des époux tomber sans bruit dans l'herbe,
Où de ses feux s'épanouit la gerbe (1).

Le noble ami, le collaborateur
Que j'irai voir sur son lit de souffrance,
Et que je veux, ajouta le conteur,
S'il se remet, présenter à la France,

principe de la vie, l'Être absolu, suprême et neutre, Dieu seul existant par lui-même, avec Brahmâ, générateur du monde actuel et première hypostase de Brahme.

(1) Une foule de légendes avaient répandu chez les Hindous la croyance aux diamants formés dans la tête de certains êtres privilégiés, de quelques animaux mystérieux, comme les serpents et les éléphants.

Voir la note de M. Troyer sur le premier çlôka du Râjataranginî.

Ce vieux brâhmane est légitimement,
En droite ligne, issu du donataire
Qui, par miracle, obtint ce diamant
Et le transmit, richesse héréditaire,
De siècle en siècle à chaque légataire
Jusqu'à celui qui, par son testament,
De ce trésor me fait dépositaire.
Accepterai-je ? Oui, mais avec serment
Que mon pays sera propriétaire
D'un bien que, moi, j'aurais pour mon tourment.

SECOND EXTRAIT

FIN OU NIRVÂNA DU DIAMANT

Après les noces de sa fille, M. Moreau partit pour l'Égypte, accompagné de Tâta. Le voyage ne fut pas heureux. Déjà souffrant au sortir de France, le vieillard tomba malade au Caire et devint irrémédiablement aveugle. On amena de Suez auprès de lui le brâhmane et Nâyikâ, sa nièce [1]. Les deux savants amis demeurèrent quelque temps ensemble ; puis, le sage de Bénarès expira sans douleur, et M. Moreau se sentit assez fort pour entreprendre

[1] Nâyikâ signifie épouse, amante. C'est aussi le nom d'une déité. Au masculin, nâyika veut dire guide, chef, conducteur, et quelquefois ce mot représente le principal joyau d'un collier. La racine est *nî*, qui forme le verbe nayâmi, nayê, mener, conduire, emmener.

de rentrer dans son pays, sous la conduite de Tâta, qui s'enorgueillissait d'être le guide de son maître, le porteur du diamant et l'appui de sa femme, car il s'était épris de la jeune Hindoue, avait osé la demander en mariage et l'avait obtenue de l'oncle mourant.

Valérie et Georges, informés par maintes dépêches successives de ce qui se passait au Caire, auraient bien voulu s'y rendre; mais Georges avait été renversé par un cheval fougueux sous les roues d'une lourde voiture, et quand il commençait à ne plus trop souffrir des suites de cet accident, sa femme allait être mère : il dut rester.

Deux mois après, Tâta leur fit savoir que M. Moreau s'embarquait enfin pour Marseille ; ils s'y transportèrent avec leur petit enfant.

Déjà le paquebot s'approche des côtes de la France. Tâta se tient sur le pont; il rêve, il pense au diamant.

C'est une excellente et bizarre créature que ce Tâta, fils d'un vieux sergent du pays messin. Demi-lettré, poëte par lubies, satisfait de son humble condition et mécontent de sa personne, affectueux et dévoué quoique rarement expansif, il a d'abord, et bien au-dessus de tout, la passion du patriotisme.

Sur le haut pont du paquebot fidèle,
Qui, très-docile aux lois de la vapeur,
Escaladait la mer à tire-d'aile,
Lorsque Tâta se sentit, il eut peur

Et se cacha le long des bastingages,
Seul au milieu d'un amas de bagages,
Dans le recoin le plus abandonné :
Tel un coupable, à bon droit condamné,
S'évade, fuit, trouve — à ce qu'il espère —
Un introuvable asile, un sûr repaire.

Les cieux étaient profonds, purs, étoilés ;
D'un tissu d'or les flots semblaient voilés ;
Dans l'air, du calme ; au-dessous, du silence ;
L'oreille aurait entendu les bruits sourds
Que fait la terre alors qu'elle s'élance
A la rencontre et des nuits et des jours...
Écoutez bien ! Au travers de l'espace
Elle bondit, avec nous elle passe.

Persuadé que le fiévreux dessein
Dont les ardeurs lui dévorent le sein,
Peut s'accomplir sans obstacle et sur l'heure,
Notre valet se laisse prendre au leurre
Que lui tendait l'amour passionné
De son pays naguère exterminé ;
Sous l'œil de Dieu, témoin du tête-à-tête,
Il veut revoir le trésor, la conquête,
L'astre venu de l'empyrée indien
Et choisissant Tâta pour son gardien.

— « Oh ! disait-il en clignant la paupière,
La voilà donc cette admirable pierre !
Comme il est gros et lourd, ce diamant !
Qu'il est taillé miraculeusement !
Ce n'est pas là, certes, une œuvre humaine ;
Ce bijou vaut le plus royal domaine...
Ne pourrait-il devenir la rançon
Du généreux et fraternel tronçon
Que les malheurs d'une fatale année
Ont mis aux fers d'une autre destinée ?
Rien ne peut-il avoir assez de prix
Pour racheter le sol qu'on nous a pris ?

Comment appelez-vous la terre qui vit naître
De votre aïeul le paternel ancêtre,
Et votre frère, et vous-même, et vos sœurs,
Vos héritiers et tous vos précurseurs?
Des cendres de vos morts le bon Dieu l'a pétrie,
Et, lui donnant une âme, a dit : Sois la patrie?

Salut, terre de France! O France, notre mère,
Que ta légende est un brillant sommaire
De majesté, de généreuse ardeur,
De toute force et de toute grandeur!
Mais que de maux, hélas! sur ta gloire flétrie
Ont étendu leur deuil lamentable, ô patrie!

Qu'ai-je osé dire? Non, la tempête et l'orage,
L'une accourant du dehors avec rage,
L'autre chez toi, sur tes fils les plus chers
Dardant le feu de ses mortels éclairs,
N'enlèveront jamais à ta tête meurtrie
Son auguste auréole, ô ma sainte patrie!

Flambeau du monde entier, ton phare séculaire
Jette les rais de sa gerbe solaire
Dans les climats du globe oriental,
Sur tout le plan du ciel occidental,
Et des peuples en chœur la grande voix s'écrie :
Salut, France! Chez toi c'est encor la patrie!

O César germanique, élu de la victoire,
Sois magnanime! Oui, transmets à l'histoire
Le doux renom d'Empereur très-clément!
Daigne accepter ce rare diamant,
Et rends à notre amour, à notre idolâtrie,
La chair de notre chair, nos lambeaux de patrie!

L'enthousiaste en ces termes parlait,
Chantait plutôt, surtout gesticulait,
Et plein de foi, presque de frénésie,
En déclamant sa chaude poésie,

Il tourmentait dans ses doigts soucieux
De son joyau le dépôt précieux.
On eût juré que sa main imprudente
Se torturait sous une braise ardente,
Tant il tournait, secouait le bijou,
L'exposant fort à tomber, Dieu sait où.

Pauvre Tâta, sa robuste assurance,
Son chauvinisme et son honnêteté,
Son dévoûment et sa belle ignorance
Lui faisaient croire avec naïveté
Que le dessein qu'il avait enfanté
Réussirait selon son espérance.
Il supposait qu'on aime son pays,
Qu'on le préfère à tous les biens du monde ;
Qu'il ne faut pas, sur des efforts trahis,
Édifier la paresse inféconde ;
Qu'un peuple doit, quand il est abattu,
Se relever d'un bond par la vertu ;
Que la défaite, elle aussi, se couronne
De verts lauriers comme un triomphateur,
Si le devoir rudement l'éperonne
Et la conduit au but réparateur ;
Que sans combattre on obtient sa revanche,
Si d'un rival plus terrible qu'heureux
On gagne en paix l'amitié forte et franche,
Et qu'on se montre à l'envi généreux.
Longtemps peut-être en phrases cadencées
Il eût émis de semblables pensées,
Pauvre Tâta qui pleurait nos revers ;
Mais en disant aux astres ces deux vers : —

« Rendez à notre amour, à notre idolâtrie,
« La chair de notre chair, nos lambeaux de patrie ! » —

Avec le bras il fit un mouvement
Si malheureux que le gros diamant,
Bombe qui file ou comète qui passe,
Alla décrire au milieu de l'espace

Sa courbe vive, habile à fendre l'air,
Et puis tomba comme un plomb dans la mer.

O catastrophe, ô ruine effroyable !
A ce spectacle impossible, incroyable,
L'œil dilaté, fixe et saisi d'horreur,
La bouche ouverte au large à la terreur,
Le front tendu, le visage livide,
La tête en feu, le cœur paralysé,
Tâta restait debout quoique brisé,
Le corps inerte et comme dans le vide,
Quand de sa gorge une plainte sortit
Et que, soudain, par terre il s'abattit.

Le paquebot poursuivait sa carrière,
Et notre ami, regardant en arrière,
Cherchait au loin, sur l'abîme écumant,
A voir l'endroit fatal au diamant.
Illusion ! miraculeux vertige !
Du gouffre ému qui ravit un trésor,
Voilà que prend soudainement l'essor
Une colonne, une flamme, une tige,
Joyau dissous dont le dernier vestige
Fit sur la mer pleuvoir des larmes d'or ;
Et même on dit que, de ces étincelles,
— Présage heureux, précieuses parcelles, —
Plus d'une alla se frayer un accès
Dans les hauteurs de notre ciel français.

L. LEUPOL.

DU

PARLER DES HOMMES

ET DU

PARLER DES FEMMES

DANS LA LANGUE CARAÏBE

PAR

LUCIEN ADAM

Le P. Labat s'exprime ainsi qu'il suit, au sujet de ce curieux phénomène : « Les Caraïbes ont deux sortes de langage. Le premier, le plus ordinaire, est comme affecté aux hommes. Le second est tellement propre aux femmes qu'encore bien que les hommes l'entendent, ils se croiraient déshonorés s'ils l'avaient parlé et s'ils avaient répondu à leurs femmes, en cas qu'elles eussent eu la témérité de leur parler en ce langage. Les femmes savent la langue de leurs maris et doivent s'en servir quand elles leur parlent, mais elles ne s'en servent jamais quand elles parlent entre elles, et elles n'emploient alors d'autre idiome que le leur particulier, qui est totalement différent de celui des hommes (¹). »

(¹) *Voyage aux îles d'Amérique*, t. VI.

A part cette assertion que la différence entre les deux langages eût été *totale,* le dire du P. Labat est exact. Il y avait, dans la langue caraïbe, une partie du vocabulaire et certaines formes grammaticales qui étaient propres aux femmes, mais dont il ne leur était point permis de faire usage dans leurs entretiens avec les hommes. De leur côté, ceux-ci n'employaient les façons de parler féminines que dans le cas où ils avaient à rapporter textuellement les paroles d'une femme ; en toute autre circonstance ils se servaient, partiellement au moins, d'un vocabulaire à eux propre, ainsi que de quelques formes grammaticales qui leur étaient particulières. Mais le plus grand nombre des mots et des formes grammaticales proprement dites étaient communs aux Caraïbes des deux sexes. En réalité, le bilinguisme prétendu était constitué : lexiologiquement, par 400 couples de mots environ ; grammaticalement, par une double série de préfixes pronominaux, ainsi que par un double verbe négatif.

Dans son dictionnaire français-caraïbe, le P. R. Breton fait figurer, en regard de près de 400 mots français, deux vocables caraïbes appartenant, l'un au parler des hommes, l'autre au parler des femmes. Par exemple, au mot « visage » répondent les deux mots *embatali* et *ichibou,* avec la mention que ce dernier est propre aux femmes. Cela veut dire que, pour rendre l'idée de « visage », les hommes se servaient invariablement du mot *embatali,* et que,

pour rendre cette même idée, les femmes faisaient emploi du mot *ichibou* lorsqu'elles parlaient entre elles, du mot *embatali* quand elles s'entretenaient avec un homme. Le double langage se réduit, au point de vue de la lexiologie, à cette singularité que, pour exprimer environ 400 idées sur 2,000 à 3,000, les hommes invariablement, et les femmes seulement entre elles, se servaient de mots différents.

Au point de vue grammatical, le parler viril se distinguait du parler féminin, principalement par l'emploi, aux deux premières personnes du singulier et à la première personne du pluriel, de préfixes pronominaux différents. Soient pour exemples, le mot viril *i-oumân*, père, et le mot féminin *acou*, œil.

	I.	II.	III.
Sing.	*i-ioumán.*	*a-ioumán.*	*l-ioumán* « de lui.
	le père de moi.	« de toi.	*t-ioumán* « d'elle.
	n-acou.	*b-acou.*	*l-acou* « de lui.
	l'œil de moi.	« de toi.	*t-acou* « d'elle.
Plur.	*K-ioumán.*	*h-ioumán.*	*nh-ioumán.*
	Oua-cou.	*h-acou.*	*nh-acou.*

Des pronoms préfixes, trois sont exclusivement virils : *i-*, *a-*, *k-* ; trois sont exclusivement féminins : *n-*, *b-*, *oua-* ; quatre sont communs : *l-*, *t-*, *h-*, *nh-*.

La seconde différence grammaticale entre le parler viril et le parler féminin consiste en ce que, pour former les verbes négatifs, les hommes suffixent au thème verbal la particule *-pa*, au lieu que les femmes lui préfixent la particule *ma-*, *m-*. Exem-

ples : H. *arameton-pa-ti-na;* F. *m-arameton-ti-na,* je ne cache pas.

Réduit à ces proportions, le double parler caraïbe n'en constitue pas moins un problème qui s'impose à l'attention des linguistes comme à celle des ethnographes.

La solution qui se présente la première à l'esprit est l'hypothèse d'une conquête qui aurait été suivie du massacre des mâles et du rapt des femmes survivantes. On sait, en effet, que les Caraïbes étaient des Galibis venus de la terre ferme, et que les îles auxquelles nous avons donné leur nom avaient été conquises par ces forbans pré-colombiens. Les premiers colons français ont trouvé dans les rochers de la Dominique, les trophées de la victoire remportée sur les anciens habitants, et le P. R. Breton rapporte avoir appris des capitaines caraïbes de cette île, « que les vainqueurs avaient exterminé tous les naturels du pays, à la réserve des femmes qui ont toujours gardé quelque chose de leur langue » ([1]). J'ai dit ailleurs que cette explication du double parler me paraissait être difficilement acceptable ([2]). J'entendais par là, que la science ne peut admettre, sans preuves à l'appui, et sur le seul témoignage de quelques Indiens, une solution ayant les apparences d'un *à-priori.* Mais depuis, l'étude

([1]) *Dictionnaire caraïbe-français,* p. 229.

([2]) Introduction à la grammaire caraïbe du P. R. Breton.

comparée du caraïbe, du galibi et de l'arrouague m'a amené à reconnaître que les capitaines caraïbes avaient exactement renseigné le P. R. Breton.

I.

Le caraïbe possède trois séries de pronoms personnels :

	I.	II.	III.
1° Sing.	*ao.*	*amanle, manle.*	———
2° Sing.	*nou-koya.*	*bou-koya.*	*li-kia.* *to-koya.*
Plur.	*oua-kia.*	*ho-koya.*	*nha-m-kia.*
3° Sing.	*i-nou-ra.* *i-na-ra.*	*i-bou-ra.*	*i-ki-ra.* *i-nou-kou-ra, tou-kou-ra.*
Plur.	*hui-hou-ra*	*hi-heu-ra.*	*i-nyha-ra.*

De ces divers pronoms, trois sont propres aux hommes : *ao, amanle* ou *manle, inara ;* quatre sont propres aux femmes : *noukoya, boukoya, inoura, iboura ;* onze sont communs aux deux sexes : *likia, tokoya, inoukoura, toukoura, ikira, ouakia, hokoya, huihoura, hiheura, nhamkia, inyhara.*

Que si maintenant on compare ces pronoms à ceux du galibi et à ceux de l'arrouague, on découvre à première vue : 1° que deux des pronoms propres aux hommes sont de provenance galibi ; 2° que le troisième pronom des hommes (*inara*), les pronoms propres aux femmes et les pronoms communs sont de provenance arrouague.

Le Galibi présente cette particularité remarquable, qu'il ne compte que quatre pronoms personnels, dont trois sont des deux nombres (1).

	I.	II.	III.
Sing. et plur.	*aou.*	*amoré, more.*	*mocé, moc.*
		amoro, amolo.	*moncé.*
Plur.	*ana* (2).		

Il saute aux yeux, d'une part, que les pronoms caraïbes *ao, amanle,* sont identiques aux pronoms galibis *aou, amoré;* d'autre part, que les pronoms caraïbes du nombre pluriel correspondent à des pronoms du nombre singulier autres que *ao, amanle;* et enfin que ces derniers forment à eux seuls une série absolument distincte des deux autres.

Afin de mettre mieux en relief la constitution pronominale du galibi et particulièrement cette propriété caractéristique que les mêmes pronoms y sont des deux nombres, je crois utile de présenter au lecteur le tableau des pronoms personnels de deux langues apparentées : le cumanagota et le chayma.

Cumanagota.

	I.	II.	III.
Sing.	*u-re*	*amue-re.*	*mueke-re, muek.*
Plur.	*amna.*	*amiar-com.*	*mueki-amo.*

(1) D'ordinaire, quand les pronoms sont du nombre pluriel, on leur postpose l'adjectif *papo* « tous ». Ex. : *ao,* moi, *ao papo,* nous.

(2) L'auteur de l'*Essai de grammaire sur la langue des Galibis* dit au sujet de ce pronom : « *Nous* s'exprime quelquefois par *ana.* »

CHAYMA.

Sing.	*u-re, uche.*	*amue-re.*	*mueke-re, muek.*
Plur.	*amna,* nous autres.	*amia-mor-com.*	*muki-amo.*
	cu-che, moi et toi.		
	cu-che-com, nous tous.		

Je me borne à constater ici : 1° que la première série des pronoms caraïbes se rattache à un ensemble *galibi-cumanagota-chayma,* dans lequel la seconde et la troisième personne du pluriel n'ont point de thèmes qui leur soient propres ; 2° que dans les trois langues le pronom de la troisième personne est des deux genres ; 3° que dans la langue galibi le pronom de la première personne du pluriel (*ana*) n'est point, comme dans les deux langues apparentées, d'un emploi habituel et rigoureux.

Contrairement à ce qui existe dans le groupe galibi-cumanagota-chayma, l'arrouague possède une série pronominale fortement constituée par sept thèmes autonomes et par la distinction de deux genres à la troisième personne.

	I.	II.	III.
Sing.	*da-kia.*	*bo-kia.*	*li-kia.* / *tu-rreha.*
Plur.	*wa-kia.*	*hu-kia.*	*na-kia.* / *na-rraha.*

Sauf quelques variations purement phonétiques, la série arrouague se retrouve tout entière dans la seconde et dans la troisième série du caraïbe. Sing. I. *da* = *na, nou* ; II. *bo* = *bou* ; III. *li* = *li* ; *tu* = *to* = *tou*. Plur. I. *wa* = *oua* = *h-ou*. II. *hu* = *ho* = *heu* ; III. *na* = *nha* = *nyha*.

II.

Après avoir constaté la double provenance galibi et arrouague des pronoms personnels caraïbes, je comparai entre eux les noms de nombre des trois langues, et là encore je trouvai que l'arrouague avait exercé sur la langue des îles une influence manifeste, ainsi qu'on en pourra juger par le tableau des trois premiers nombres.

	Galibi.	Arrouague.	Caraïbe.
1.	*auniq, oouin.*	*abba.*	*aban.*
2.	*ouecou, oco.*	*biama.*	*biama.*
3.	*oroa, ououa.*	*kabbuhin.*	*eleoua.*

III.

Mis ainsi sur la voie, j'avais à rechercher si les mots caraïbes propres aux hommes n'étaient point, comme les pronoms *ao, amanle,* de provenance galibi, et si les mots féminins ne trahissaient point, comme les pronoms des deux autres séries, la nationalité arrouague des femmes des Caraïbes. Je donne *in integro* les résultats que j'ai obtenus en comparant avec le caraïbe, d'abord le galibi, et ensuite l'arrouague.

Les mots caraïbes, souvent affectés de l'un des pronoms de la première personne, sont précédés de

l'une des lettres H, F, C, D, suivant qu'ils sont virils, féminins, communs aux deux sexes, ou douteux.

Galibi.	Caraïbe.
Aboucouita, aviron.	H. *i-aboucouita-li*, F. *n-enene*.
Abouli, poignet.	H. *i-abouli*, F. *n-eleouchagoné*.
A-boubou-tou, ton pied.	H. *i-epoue, oupou*, F. *nou-goutti*.
Acato, hamac.	H. *acat*, F. *ekera*.
Acapo, âme de l'homme.	H. *acamboue*, F. *opoyem*.
Accoléou, fièvre.	H. *ekeléou*, F. *ocobiri*.
Alloflérou, épingle.	C. *allopfoler*.
Amine, manger.	H. *amine-ti-na*, j'ai faim. F. *laman-ha-ti-na*, j'ai faim.
Amonbit, avare.	H. *amoinbé-ti*, F. *akin-ti*.
Amoucon, aucun. *Amou*, autre.	H. *amoincoua-kia*, *amoucom*, aucun. F. *amien*, autre.
Amotchimbé, puant.	H. *amoinchibé-ti*, F. *keurrè-ti*.
Aouassi, blé de Turquie.	H. *aoachi*, F. *marichi*.
Aouer-lé, aouran, bien.	H. *aouere*, F. *inalaki*.
Apori, main.	H. *ibouere*, F. *noubalaa*.
Apotomé, grand.	H. *ouboulon-ti*, F. *ouairi-li*.
Apouiti-mé, femme.	H. *t-ebouité*, la première femme.
Atai-man, ramer.	H. *n-atalimain-ti-na*, je rame. F. *n-ano-yem*, je rame.
Atombai, malade.	H. *atombé-ti*, *ekeléou l-ouago*, la fièvre le brûle.
Auto, case.	H. *aute*, F. *obogne*.
Baba, père.	H. *baba, ioumán*. F. *noucouchi-li*.
Balatanna, grosses bananes.	C. *balatanna*.
Baloulaoa, petites bananes.	C. *baloulou*.
Bamou, beau-frère.	H. *i-bamoui*, F. *n-ani-re*.
Banaré, compère.	H. *i-banoualé*, F. *n-itignaon*.
Bati, lit.	H. *i-bati*, F. *n-ékéra*.
Bebeito, vent.	H. *bebeiti*, F. *memeéli*.

Bibi, mère.	H. *bibi*, F. *noucouchourou*.
Binaro, il y a longtemps.	C. *binaré*.
Becou, nuées.	C. *oubécou*.
Boucané, demeurer.	H. *boekén*, F. *erémata*.
Bouioutou-li, serviteur.	F. *na-bouyoucou*.
Bouleoua, roseau.	C. *bouleoua*.
Boutou, massue.	H. *i-boutou-lou*.
Cabouya, corde.	C. *caboya*.
Cachipara, épée. / *Soubara*, épée.	D. *ka-choubara-té-ti-na*, j'ai une épée; *echoubara*, épée.
Cachourou, rassade.	C. *cachourou*.
Cambo, boucan.	H. *camboue*, F. *aribelet*.
Caman, allons !	H. *caiman-co*, allons vitement. / F. *iahora-tim*.
Camoucoulou, calebasse d'herbe.	C. *camoucoulou*.
Canaoua, pirogue.	H. *canaoa*, F. *oucounni*.
Cannabira, navire.	C. *canabire*.
Cassiripo, mouchache.	H. *cachiripoue*, F. *euckéheu*.
Catoli, hotte.	F. *cataoli*, H. *manicoulacae*.
Chicapoui, faire.	H. *chicaboué*, F. *aléca*.
Chico, chiques.	C. *chiké*.
Chicou, urine.	H. *i-chicou-lou*, F. *n-araguani*.
Chioué, tuer.	H. *tioue*, F. *apara*.
Chequé, tirer.	H. *chekay*, F. *chaoua*.
Cicouramouy, raccommoder.	H. *chicouloumain*, guérir. / F. *agnouraca*, id.
Cinat, flûte.	H. *china*, F. *couloura*.
C-iponi-mé, aimer.	H. *ibonina*, F. *kinchi*.
Coignaro, hier.	H. *cognale*, F. *oulinanca*.
Colliara, canot.	C. *couliala*.
Connobo, pluie.	H. *conoboui*, F. *oya*.
Coropo, demain.	H. *mane couloupoue*, F. *alouca*.
Couaboua, donner à boire.	H. *al couaboucou*, j'ai envie de boire.
Couchari, cerf.	C. *ouchali*.
Coué, hameçon.	H. *kéoué*, F. *oubouré*.
Coulaoua, pitte.	C. *coulaoua*.

Couraneme, bon.	D. *calinemé-ti*.
Ebegacé, vendre. *Ebeti-mé*, prix.	F. *n-ebeci-ti-na*.
Ebicagué, demander.	H. *ch-ebeké-tae*, F. *amouliaca*.
E-iata-ri, aisselle.	D. *iatta*, hanche.
E-ipeti, *ipiti*, cuisse.	H. *i-ebeti*, E. *n-ebouic*.
E-itoto, *itoto*, ennemi.	H. *i-etoutou*, F. *n-acani*.
Embata-li, visage.	H. *i-embata-li*, F. *ichibou*.
Embato-ri, bouche.	C. *t-ibouta-li*.
Enabi-ri, menteur.	H. *t-enabi-ti-na*, je ments. F. *malachou-a-ti-na*, id.
Enassa-ri, gorge.	H. *i-enecha-li*, F. *n-akele*.
Ené, voilà.	H. *enni*, F. *ity*.
Enourou, œil.	H. *enoulou*, F. *n-acou*.
Ensin, frère ainé.	H. *anhin*, F. *n-iboucayem*.
Eoulan, parler.	H. *eolla*, F. *l-ariangoni*.
Epeman, donner.	H. *ebema*, F. *ebeci*, vendre.
Epe-ri, fruit.	H. *k-ebe-ca-ti*, il porte du fruit. F. *k-im-ti*, id.
Ereba, cassave.	H. *eleiba*, F. *marou*.
Erecou, guerre, colère.	H. *l-erécou-lou*, F. *l-iam*.
Erouba-co, parle !	C. *l-erouba-ta-ca-yem*, je harangue.
Escouty, ceinture.	H. *i-ecouty*, F. *n-ananichi*.
Eti, nom.	H. *i-eti*, F. *n-iri*.
I-econa-ri, genou.	H. *i-econa-li*, F. *n-agagiric*.
Ieppo, os.	H. *epoue*, F. *abo*.
I-eri, dents.	H. *i-eri*, F. *n-ari*.
Icouriia, midi.	F. *coulita-niali ouao*, il est midi. H. *nicolete-main-hali*, id.
I-motali, épaule.	H. *i-mouta-li*, F. *n-eche*.
I-mourou, fils.	H. *i-moulou*, F. *itaganum*, *im*.
Inemo, fil.	F. *n-inimou-li*.
I-oncé, *oucay*, cheveux.	H. *oueche*, F. *itibouri*.
Ipetaqueme, changer.	H. *l-ipitagama*, troc. F. *l-ebeci-coua*.
Iponombo, chair.	H. *t-ibonum*, F. *tekeric*.

Ipouma, maigre.	H. *ibouman-hali.* F. *m-akriké-ti.*
Irauei, se dépêcher.	H. *irao-na-pa*, ne pas se dépêcher.
Iroupa, bon, doux.	D. *iropon-ti.*
Issairi, jambe.	H. *icheri*, F. *n-ourna.*
Itan-gue, va-t'en.	H. *item-pa-ti-na*, je ne m'en vais pas. F. *m-ioutouli-ta-ti-na*, id.
Itoupou, herbes.	C. *itobou*, herbe médicinale.
Mabi, patate.	F. *ni-mabi-ri.*
Mamboulou, roseau.	C. *mamboulou.*
Manati, mamelle.	H. *manati-be*, *ti-banati-ri.* F. *t-ouri.*
Manhoulou, coton.	H. *manhoulou*, F. *ouamoulou.*
Mani coignaro, avant-hier.	H. *mane cognale*, F. *toukoura-bouca.*
Maraka, calebasse.	H. *i-malaga-li*, F. *chichira.*
Matoutou, table.	C. *matoutou.*
Mayna, jardin.	H. *i-maina-li*, F. *n-icha-li.*
Mecho, chat.	C. *mechou.*
Moboui, tu es venu. *Noboui*, il est venu.	H. *nemboiu*, venir, F. *achilera.*
Moboya, diable.	C. *mapoya.*
Monamé, dérober.	H. *monemé-ti*, F. *lioualou-ca- yem*
Montochi, palétuvier.	C. *montochi.*
Moule, siége.	H. *moule*, F. *hala.*
Natamoue, pleurer.	H. *natamoin*, F. *ayacoua.*
Nataboui, aborder.	H. *nataboui*, F. *abourrica.*
Neramai, revenir.	H. *chiramain*, F. *acouyoukéta.*
Nouna, lune.	H. *nonum*, F. *cati.*
Oly, femelle, femme.	H. *ouelle*, F. *inharou.*
Oma, chemin.	F. *n-ema-li.*
Oquili, mâle, homme.	H. *oueke-li*, F. *eye-ri.*
Oto, *ouatto*, poisson.	C. *aoto.*
Oualimé, guerre.	H. *oualimé-n-ti-um*, ils vont en terre ferme, en guerre. F. *baloue-hon-ti-um*, id.

Oualé, excrément.	H. *ouatté*, F. *itica*.
Ouatou, feu.	C. *ouattou*.
Oubouppo, tête.	H. *boupou*, F. *ichic*.
Ouepo, île.	H. *oubao*, F. *acaera*.
Ouetou, sommeil.	H. *ti-huetou*, dormir. F. *aromanca*, id.
Ouioui, hache.	H. *houéhoué*, F. *araoua*.
Ouicou, boisson, vin.	H. *ouecou*, id.; *k-ouecou-lou-ti*, il fait un vin. F. *k-abayaou-lou-ti*.
Ouimbo, ventre, entrailles.	H. *huembou*, F. *oullacae*.
Ouraba, arc.	H. *oullaba*, F. *chimala*.
Pagara, panier.	C. *bacalla*.
Parana, mer.	H. *balana*, F. *balaoua*.
Pena, porte.	C. *bena*.
Piaye, médecin.	C. *boyé*.
Pira, voile de navire.	C. *bira*.
Poinco, sanglier.	C. *boinké*.
S-eboli, trouver.	H. *nébouli*, ce que j'ai trouvé. F. *nibini*, id.
Séné, voir.	H. *chenaim*, F. *arica*.
Sérica, étoile.	F. *chiric*, H. *iromoboulémé*.
Simoulaba, planche.	C. *chimalouba*.
Sine-ri, boire.	H. *chinaim*, F. *ataca*.
Tamon, esclave.	C. *tamon*.
Tamoui, tabac.	H. *i-taman-le*, F. *iouli*.
Tamouné, blanc.	H. *tamoné-ti*, F. *alou-ti*.
Tapopiré, large.	F. *tauboubéré-ti*, H. *boérechi-ti*.
Tapou, pierre.	C. *tébou*.
Taya, chou caraïbe.	H. *taya*, F. *ouaheu*.
Tegané, courir.	C. *tikenné*.
Teguere, puer.	H. *tikelé*, F. *inchi*.
Tenarigué, avoir peur.	H. *tinalé-ca-ti*, F. *kanouboutė-ti*.
Terré, oui.	C. *terée*.
Tiche, loin.	C. *tiche*.
Timoca, ***nimocen***, bouillir.	H. *i-nimouca-li*, ce que j'ai fait bouillir.

Timounou-ré, sang.	H. *timoina-lou*, F. *ita*.
Tonolo, oiseau.	H. *tounnoulou*, F. *oulibignum*.
Toppé, dur, fort.	H. *teubée-li*, F. *tele-ti*.
Toualé, fou.	H. *talou-a-li*, F. *baichue-ti*.
Touna, eau.	C. *toné*.
Tuimbague, être ivre.	H. *k-ihue-timpoue-ti-na*. F. *bayaoulouon-ti-na*.
Wuéwué, arbre.	C. *huehue*.
Ueyou, soleil.	H. *hueyu*, F. *cachi*.
Yemamoui, il est jour.	H. *imamain-ha-li*, F. *atouca-a-li*.

Sur 160 mots galibis qui ont pu être identifiés avec des mots caraïbes, 110 figurent dans le parler des hommes, 9 dans le parler des femmes, 36 étaient communs aux deux sexes, 5 sont douteux.

Arrouague.	Caraïbe.
Abu, avec.	C. *abua*.
Abule-di-n, perdre.	H. *aboule-coua*, F. *leuketa*.
Abu-na, os.	F. *abo*, H. *epoue*.
Abunu-n, planter.	C. *abona*.
Ada, bois, forêt.	D. *ara-bou*, dans la forêt.
Adaku-n, uriner.	F. *n-arago-iem*, H. *n-achiti-em*.
Adiki-n, voir.	F. *arica*, H. *chenaim*.
Adian, parler.	F. *arian-ga*, H. *chicalete*.
Adike, oreille.	C. *aricae*.
Adiki, après.	F. *t-arici*, H. *t-ibapoue*.
Adenna, bras.	C. *aréunna*.
Adimissi-n, sentir.	F. *k-irimicha-ti-ti*. H. *k-achirougou-ti*.
Adukuti, grand-père.	F. *n-argouti*, H. *itamoulou*.
Aduku-tu-n, montrer.	F. *aroco-ta*, H. *cheboubai-kéta*.
Adum-ki-n, dormir.	F. *aroman-ca*, H. *tihuetou*.
Adule-bu, les côtes.	F. *n-oroole*.
Aebussu-nua, fructifier.	F. *ebechou-a-rou*, elle a été conçue *ateca-coa-a-rou*, id.

Aeke, manger.	F. *aica*, H. *chinaim*.
Aiy-i-n, pleurer.	F. *aya-coua*, Hr *natamoin*.
Akannabu-n, entendre.	F. *acamba*, H. *tibanegue*.
Akatu, hamac.	H. *acat*, F. *ekera*.
Akumu-du-n, sécher au soleil.	F. *acomou-rou*, H. *touloua-rou*.
Akussa-n, coudre.	D. *akecha-coua*.
Akuttu grand'mère.	F. *n-aguette*, H. *i-nou-ti*.
Akuyu-kuttu-nua, faire revenir.	F. *acouyou-keta-bae*, fais-le revenir. H. *chiramain-bae*, id.
Akula-tu-n, frapper.	C. *k-acoula-ca-ti*.
Aku-ssi, œil.	F. *n-acou*, H. *enoulou*.
Ani, appartenir.	C. *ani*.
Anaku, milieu.	H. *anaké-ti*, F. *l-iranna-coua*.
Anaku nua, ramer.	F. *anaca*, H. *atalimain*.
Anoa-n, élire, choisir.	F. *annoa-ta-bae*, élis-le. H. *ele-bae*, id.
Aolassa-n, fendre.	F. *aollacha*, H. *achara-kéta*.
Aonaba-n, répliquer.	F. *aonaba-ti*, H. *cheoucou-ti*.
Aparra-n, frapper, tuer.	F. *apara*, H. *tioue*.
Ari, dent.	F. *n-ari*, H. *i-eri*.
Ari, nom.	F. *n-iri*, H. *i-eti*.
Arruku-ssan, trembler.	C. *arikicha-coua*.
Assa-n, nommer.	F. *acha-bae*, nomme-le.
Assur-tu-n, sucer.	H. *n-achouro-ien-li*.
Atta, sang.	F. *ita*, H. *timoinalou*.
Attiki-di-n, tomber.	F. *atike-ra-ali*, H. *tioue-hali*.
Attin, boire.	F. *ataca*, H. *chinaim*.
Atuku-n, manger du fruit.	D. *ataca-ali*.
Balissi, cendre.	F. *balissi*, H. *hueronum*.
Emeu-du-n, enfanter.	F. *emei-gnoua*, H. *neumain*.
Era, *tera*, jus.	F. *tira*, H. *teoucoulou*.
Eretin, se marier (une femme).	F. *k-araiti-ti-arou*, elle est mariée. H. *nicheouanae-arou*, id.
Halo, siége.	F. *hala*, H. *moule*.
Hati, poivre.	F. *ati*, H. *boemoin*.

Hiaeru, femme.	F. *inharou*, H. *ouelle*.
Ibi-ki-n, couper.	F. *k-ibe-coua*, couper bien. H. *k-amana*.
Ibini-n, danser.	H. *abina-ca-ni*, danse. F. *abaima-ca-ni*, id.
Issibu, visage.	F. *ichibou*, H. *embatali*.
Issihi, tête.	F. *ichic*, H. *boupou*.
Issiri, nez.	C. *ichiri*.
Issirimain, premier-né.	F. *n-ichiriman*, H. *ihuenematobou*.
Itika, excrément.	F. *itica*, H. *ouatte*.
Iouli, tabac.	F. *iouli*, H. *itamanle*.
Iwuera, membre viril.	F. *l-ihuera*, H. *li-aloucouli*.
Kaduli-n, avoir des racines (le manioc).	F. *karale-ti*, H. *teroubou-ti*.
Kaku-n, vivre.	F. *kake-keili*, il vit encore. H. *noulou-keili*, id.
Kalle, manioc, cassave.	F. *kele-tona*, farine de manioc. H. *cibiba*, id.
Karau, herbes.	F. *calao*, H. *toulloulli*.
Kati, lune.	F. *cati*, H. *nonum*.
Kudibiu, oiseau.	F. *oulibi-gnum*, oiseaux, H. *tonnoulou*.
Kuliara, bateau.	C. *couliala*.
Lukku, homme, Arrouague.	F. *a-louague*, H. *toualicha*.
Mabba, miel.	C. *mamba*.
Mabbaran, chauve.	F. *manbanna-ti*, H. *ekeikirou*.
Meikuru, nègre.	F. *meguerou*, H. *tibouloue*.
U-banna, feuille.	C. *banna*.
U-bada, ongle.	F. *noubara*.
Ueda, peau, écorce.	F. *ora*, *t-ora*, H. *t-ibipoue*.
Ueia, ombre.	F. *iaoua*.
Uekabu, main.	F. *n-oucabo*.
Ukutti, pied.	F. *ougoutti*, H. *oupou*.
Ulluku, dedans.	F. *t-iroucou*, H. *t-itao*.
Uwuria, pour.	F. *oaria*.
Ubuku, cuisse.	F. *n-ebouic*, H. *i-ebeti*.

Sur 79 mots arrouagues qui ont pu être identifiés avec des mots caraïbes, 60 figurent dans le parler des femmes, 5 dans celui des hommes, 11 étaient communs, 3 sont douteux (1).

Ces résultats sont assurément des plus concluants ; aussi, bien qu'il n'ait pas été possible de vérifier la provenance de tous les mots composant chacun des vocabulaires spéciaux, peut-on affirmer que celui des hommes est *galibi,* tandis que celui des femmes est *arrouague.*

IV.

La comparaison grammaticale des trois idiomes donne des résultats non moins probants.

Préfixes possessifs. — La Sauvage (2) enseigne que la possession s'exprime, en galibi, analytiquement, au moyen des pronoms personnels préposés aux noms possédés.

Mais, en même temps, il reproduit une note du P. Pelleprat suivant laquelle « les pronoms possessifs sont quelquefois désignés par ces trois lettres *e, a, o.* Ex. : *e-moulou,* mon fils; *a-moulou,* ton fils ; *o-moulou,* son fils ». A la suite, on lit que

(1) Le vocabulaire arrouague dont M. J. Platzmann a bien voulu me permettre de prendre une copie est incomplet et moderne.

(2) *Essai de grammaire sur la langue des Galibis,* par M. D. L. S. Paris, 1763.

« le plus souvent les pronoms possessifs ne sont pas exprimés par ces voyelles ni autrement ».

En fait, on rencontre dans le dictionnaire galibi compilé par La Sauvage, un petit nombre de mots qui sont affectés des préfixes *e* (ou *i*), *a*, *o*. Je citerai notamment : *a-boubou-tou,* ton pied ; *a-iabo,* ton siége ; *a-moule-ri,* siége ; *e-mourou* et *i-mourou,* mon fils ; *i-prety,* ma femme ; *i-amor-i* et *amo,* doigt ; *e-iata-ri,* aisselle ; *e-ipeti* et *ipiti,* cuisse ; *e-itoto* et *itoto,* ennemi ; *e-popo* et *o-pipo* (?), cuir.

Ces quelques exemples suffisent pour que l'on puisse considérer avec certitude les deux préfixes virils *i-*, *a-*, comme étant de provenance galibi.

Quant aux préfixes propres au parler des femmes (*n-*, *b-*, *oua*) et quant à ceux qui étaient communs aux deux sexes (*l-*, *t-*, *h-*, *nh-*), ils proviennent tous de l'arrouague.

		I.	II.	III.
Sing.	Arr.	*da, d.*	*bo, bu, b.*	*li, l, tu, t.*
	Car.	*n.*	*b.*	*l, t.*
Plur.	Arr.	*wa, w.*	*hu, h.*	*na, n.*
	Car.	*oua, ou.*	*h.*	*nh.*

Verbes négatifs. — La formation virile par le suffixe *-pa* appartient au galibi, tandis que la formation féminine par le préfixe *m* est caractéristique de l'arrouague. Ex. Gal. *an-aboi-pa,* je ne prends pas ; Arr. *m-aiyahaddi-ni-ca-de,* je n'erre pas.

V.

Indépendamment des deux faits ci-dessus spécifiés, l'arrouague a exercé sur le caraïbe une influence grammaticale qu'il importe de noter. Outre qu'il a introduit dans cet idiome la distinction du genre masculin et du genre féminin neutre, laquelle n'existe ni dans le galibi ni dans les dialectes cumanagota et chayma, il lui a fourni encore les éléments pronominaux du verbe.

Du verbe galibi. — Si les documents à l'aide desquels La Sauvage a composé son *Essai de grammaire* ne se rapportent pas à une sorte de baragouin de traite, le verbe galibi était, vers le milieu du XVIIe siècle, absolument et grossièrement analytique. Voici en effet le schème de conjugaison qu'a dressé cet auteur.

Infinitif.	*ciponimé*, aimer.
Indicatif présent.	*aou ciponimé*, j'aime.
	amoré ciponimé, tu aimes.
	mocé ciponimé, il aime.
	aou papo ciponimé, nous aimons.
	amoré papo ciponimé, vous aimez.
	mocé papo ciponimé, ils aiment.
Indicatif passé.	*aou penaré ciponimé*, j'aimai.
Indicatif futur.	*aou coropo* (1) *ciponimé*, j'aimerai.
	aou ciponimé aboroné (2) j'aimerai.

(1) *coropo*, demain.
(2) *aboroné*, tantôt.

Impératif.	*amoré ciponimé,* aime
	amoré papo ciponimé, aimez !

Il est vrai qu'il fait suivre cette conjugaison à la chinoise d'une note restrictive. « Quoique, dit-il, cette règle semble être générale, il y a pourtant quelques terminaisons différentes qui indiquent les trois temps ci-dessus. Il est assez difficile de décider si cette différence de terminaison s'étend sur tous les verbes ou s'il n'y en a que quelques-uns qui l'admettent. Quoi qu'il en soit, indépendamment des exemples que l'on cite ici, on aura soin de faire observer dans le dictionnaire tous les verbes que l'on connaît où cette différence de terminaison a lieu. »

Les exemples cités sont empruntés au P. Pelleprat.

Présent.	*S-ica-ssa,* je fais, *m-ica-ssa,* tu fais, *n-ica-ssa,* il fait.
Passé.	*S-ica-bui, m-ica-bui, n-ica-bui.*
Présent.	*S-ecali-ssa,* j'apprends, *m-ecali-ssa, n-ecali-ssa.*
Passé.	*S-ecali-ti, m-ecali-ti, n-ecali-ti.*
Présent.	*S-imero,* j'écris, *m-imero, n-imero.*
Passé.	*S-oboui,* je suis venu, *m-oboui, n-oboui.*
Passé.	*S-onoui,* j'ai mangé, *m-onoui, n-onoui.*
Futur.	*S-ica-tague,* je ferai, *s-ataima-tague,* je ramerai, *s-ené-tagué,* je verrai, *s-are-tan,* je porterai.

Les préfixes *s-*, *m-*, *n-*, la désinence *-ssa* du présent, et la finale *i* du passé sont autant de formes absolument étrangères au caraïbe, mais nous allons les retrouver dans les deux autres dialectes du groupe.

Soient, par exemple, le verbe prétendu substantif *a* et le verbe attributif *are*, porter.

CUMANAGOTA.

	I.	II.	III.
Présent.	*hu-a-che,*	*m-a-che,*	*n-a-che* ou *man-a.*
Passé.	*hu-e-chi,*	*m-e-chi,*	*n-e-chi.*
Plus-que-parfait.	*hu-e-taca-i,*	*m-e-taca-i,*	*n-e-taca-i.*
• Présent.	*hu-ar-a-che,*	*m-ar-a-che,*	*mad-ar-a-n.*
Passé.	*hu-ar-e-i,*	*m-ar-e-i,*	*n-ar-e-i.*
Plus-que-parfait.	*hu-ar-e-tacai.*	*m-ar-e-tacai,*	*mad-ar-e-tacai.*

CHAYMA.

	I.	II.	III.
Présent.	*gu-a-z,*	*m-a-z,*	*n-a-z* ou *man-a-i.*
Passé.	*gu-e-chi,*	*m-e-chi,*	*n-e-chi.*
Présent.	*gu-are-a-z,*	*m-are-a-z,*	*man-are-a-n.*
	ou *gu-are-a-n,*	ou *m-ar-e-a-ne,*	
Passé.	*gu-ar-e-i,*	*m-ar-e-i,*	*n-ar-e-i.*

Les préfixes de la seconde et de la troisième personne (*m-*, *n-*) sont identiques; *i* finale est caractéristique du passé ([1]) dans les trois systèmes de conjugaison ; reste à découvrir le préfixe de la première personne (*s-*) et la désinence (*-ssa*) du présent.

Il ressort de la comparaison de diverses formes verbales du cumanagota et du chayma qu'à la première personne *ch-* prend la place de *hu*, *gu*. Exemples : cumanagota, *hu-eta-ze*, je l'entends ; *hu-aniquia-ze,*

([1]) Indépendamment du changement de *a* en *e* : *hu-a-che, hu-e-chi.*

je l'appelle; *hu-ena-ze,* je le vois; *hu-apueza-che,* je le prends; = chayma, *ch-eta-z, ch-anequia-z, ch-ene-a-z, ch-apuecha-z.* D'autre part, là où Pelleprat et Boyer ont transcrit par *s, c,* Biet a souvent transcrit par *ch.* Exemples: Boy. *ciouy, seicapoui, cicou;* Pellep. *sicassa;* Biet *chioé, chicapoui, chicou, chicassan.* On peut donc voir dans *s-* un substitut phonétique de *ch,* et dans ce dernier un substitut morphologique de *hu, gu.*

Relativement à la désinence *-ssa* = *che,* on remarquera que *ch-e* et *z-e* deviennent *ch-i* au passé du verbe prétendu substantif, d'où il suit que la voyelle finale est sujette à varier, tandis que l'articulation qui la supporte demeure.

Au surplus, la provenance n'est-elle pas suffisamment accusée par les préfixes *s-*, *m-*, *n-*, pour qu'il n'y ait pas à mettre en doute l'identification de *-che*, *-ze*, *-ssa?*

Si le P. Pelleprat était l'unique témoin de la conjugaison synthétique, on serait tenté de se demander avec quelque inquiétude s'il n'a pas confondu la grammaire d'un dialecte chayma avec celle du galibi proprement dit. En effet, les tribus qu'il a évangélisées occupaient les bords de la rivière Ouarabiche, laquelle se jette dans le golfe de Paria; il a donc fait ses études linguistiques dans cette région de l'Orénoque où, durant le XVII[e] siècle, les nations chayma et palenqué confinaient à la tribu des Galibis occidentaux. Or, La Sauvage rapporte

que ce missionnaire trouvait beaucoup d'attrait dans l'étude du galibi « en ce que cette langue était presque universelle pour les différentes nations sauvages », ce qui fait songer à une sorte de *langue générale* plutôt qu'à un dialecte. Mais le même La Sauvage ajoute « que les Cumanagotes qui habitaient aux environs de Cumana étaient les seuls qui ne l'entendissent pas ». Cette indication suffit pour faire écarter la supposition d'une méprise, car si Pelleprat avait parlé un dialecte chayma il eût été compris par les Cumanagotes.

Quoi qu'il en soit, son témoignage est confirmé par ceux de Boyer et de Biet qui ont consigné dans leurs vocabulaires des formes verbales impliquant la conjugaison synthétique.

C'est dans les environs de Cayenne que Biet a recueilli, soit personnellement, soit par l'intermédiaire du nommé Bigot dit l'Indien, les phrases galibis dont il a enrichi sa liste de mots. Or, il conjugue ainsi qu'il suit le verbe *sicassa* du P. Pelleprat :

aou ch-ica-ssa-n,	je fais.
amoré m-ica-ssa-n,	tu fais.
aou ch-ica-poui,	j'ai fait.
aou ch-ica-tagué,	je ferai.

Ces formes sont d'autant plus remarquables que le thème verbal affecté des préfixes *ch, m,* est précédé des pronoms personnels, ce qui indique que les préfixes ne sont point des pronoms-sujets. Les

PP. Yangues et Tauste conjuguent assez souvent de la même manière, par la raison fort simple que le verbe cumanagota-chayma ne renferme point d'élément pronominal correspondant au sujet de l'action ([1]). Primitivement la conjugaison par pronoms préposés a été la seule régulière, puis l'usage s'est introduit de supprimer ces pronoms aux deux premières personnes. Les formes *aou chicassan, amoré chicassan* sont donc plus régulières et plus anciennes que *sicassa*, *micassa.*

Voici un certain nombre de formes synthétiques relevées dans les vocabulaires de Boyer et de Biet :

Boyer, *n-imocen*, bouillir. Biet, *t-imoca*.
Boyer, *n-irombouy*, mourir. Biet, *irombouy*.
Boyer, *m-ebori*, trouver. Biet, *s-eboli*.
Boyer, *n-ossa*, sorti. Biet, *m-ossa*.
Biet, *oia m-issan*, où vas-tu ? Biet, *aou n-issan*, je vais.
Biet, *aou s-iri*, j'ai porté.
Biet, *s-ebega-di*, j'ai donné, *n-emega-di*, il a donné.
Biet, *aou s-acabou-tigué*, je mordrai, *n-ecabou-ti aou*, il m'a mordu.

Que les Galibis aient perdu le sentiment des formes verbales au point de dire *aou n-ecabou-ssan*, je mords ; *aou n-issan*, je vais ; ou que ces solécismes soient imputables à Biet, toujours est-il que le verbe a été conjugué avec les préfixes *s*-, *m*-, *n*-, non-

([1]) Le verbe *hu-are-a-che* « je le porte » se décompose en ces quatre éléments : *hu* pronom-objet, *are* thème verbal attributif, *a* thème du verbe prétendu substantif, *che* indice du temps présent.

seulement dans la Guyane espagnole, mais encore dans la Guyane française, où cependant la conjugaison purement analytique paraît avoir prédominé. De là deux hypothèses : la première, que la conjugaison analytique aurait été propre au galibi, mais qu'à la suite d'unions nombreuses contractées avec des femmes chaymas la conjugaison synthétique aurait été introduite et adoptée concurremment à la conjugaison nationale ; la seconde, que la conjugaison synthétique était commune aux tribus du groupe galibi-cumanagota-chayma, mais qu'à la longue et par l'effet d'une rétrogradation grammaticale analogue à celle qui s'est produite dans la famille aryenne, les Galibis auraient été amenés à substituer l'analyse à la synthèse.

Du verbe arrouague. — Le verbe arrouague est formé synthétiquement ou d'un pronom-sujet et d'un thème verbal ou d'un thème verbal et d'un pronom-sujet, ce qui revient à dire que l'élément pronominal se préfixe ou se suffixe à un thème verbal et que, dans dans les deux cas, cet élément désigne l'auteur de l'action.

Les pronoms qui se préfixent au thème verbal en qualité de pronoms-sujets sont les mêmes que ceux qui se préfixent aux noms en qualité de pronoms possessifs. Ex. : *da-iyahadda,* j'erre ; *bu-iyahadda,* tu erres ; *l-iyahadda,* il erre ; *tu-iyahadda,* elle erre ; *wa-iyahadda,* nous errons ; *hu-iyahadda,* vous errez ; *na-iyahadda,* ils errent, elles errent.

Il y a deux séries de pronoms-suffixes :

	I.	II.	III.
Sing.	*-de*	*-bu*	*-i* / *-n*
Plur.	*-u*	*-hu*	*-ye*

Ex. : ***kallikebe-de,*** je me réjouis ; ***hallikebe-bu,*** tu te réjouis ; ***hallikebe-i,*** il se réjouit ; ***hallikebe-n,*** elle se réjouit ; ***hallikebe-u,*** nous nous réjouissons, etc.

	I.	II.	III.
Sing.	*-da*	*-ba*	*-la* / *-ta*
Plur.	*-wa*	*-ha*	*-na*

Ex. : ***missire-da,*** je suis droit ; ***missire-ba,*** tu es droit ; ***majauqua-la,*** il demeure ; ***majauqua-ta,*** elle demeure, etc.

On peut d'ailleurs conjuguer tous les thèmes verbaux analytiquement en préposant les pronoms personnels. : Ex. ***dakia iyahadda,*** j'erre ; ***bokia iyahadda,*** tu erres, au lieu de ***da-iyahadda***, ***bu-iyahadda ; dakia hadubuttica,*** je sue, au lieu de ***hadubuttica-de,*** etc., etc.

Du verbe caraïbe.—Le verbe caraïbe présente cette triple particularité : 1° qu'il se conjugue, sans distinction de parler, à l'aide de pronoms-préfixes et de pronoms-suffixes empruntés à l'arrouague ; 2° qu'il est formé d'un pronom-sujet, d'un thème verbal et d'un verbe auxiliaire ; 3° que les verbes attributifs transitifs changent de pronoms et de verbe auxiliaire quand on passe du présent et du futur au passé.

PRONOMS-PRÉFIXES.

	I.	II.	III.
Sing.	*n-*	*b-*	*l-* / *t-*
Plur.	*w-*	*h-*	*nh-*

PRONOMS-SUFFIXES.

	I.	II.	III.
Sing.	*-na*	*-bou*	*-li* / *-rou*
Plur.	*-wa*	*-heu*	*-num*

Ex. : Présent, *n-aronca-i-em,* je dors ; *b-aronca-i-em,* tu dors ; *l-aronca-i-em,* il dort ; *t-aronca-i-em,* elle dort, etc.

Futur, *n-aronc-ou-ba, b-aronc-ou-ba, l-aronc-ou-ba, t-aronc-ou-ba,* etc.

Passé, *aronca-ha-ti-na, aronca-ha-ti-bou, aronca-ha-li, aronca-hu-rou,* etc.

On peut aussi conjuguer les thèmes verbaux en leur postposant le verbe auxiliaire *n-i-em.* Ex. : *aronca n-i-em,* je dors, au lieu de *n-aronca-i-em.*

J'ai dit que le verbe caraïbe a emprunté ses pronoms à l'arrouague. Il est vrai que les pronoms-suffixes de la troisième personne sont en arrouague, d'une part *-i, -n, ye,* et d'autre part *-la, -ta, -na,* tandis qu'en caraïbe ils sont uniformément *-li, -rou, -num.* Mais il convient de noter que les suffixes *-i, -n, ye* ont passé eux aussi dans le caraïbe, où ils s'emploient comme pronoms-sujets affectant les pronoms interrogatifs et certains adverbes. Ex. : *aca-i,* si il, *cata-e* (pour *cata-i*) qui (est) -il ?

catagne-m qui sont-ils? Quant à la substitution de *-rou* à *-ta,* elle s'est opérée par l'intermédiaire de *tu.*

VI.

Le caraïbe a encore fait à l'arrouague d'autres emprunts parmi lesquels je signalerai :

1° L'indice du futur, 2° l'augment ***a,*** 3° la particule possessive ***ka,*** 4° le suffixe causatif, ***kete keta.***

L'indice du futur caraïbe est ***ba.*** Ex. : ***n-ou-ba,*** je ferai ; ***n-aronc-ou-ba,*** je dormirai ; ***ba-ti-na-,*** je serai, etc.

Futur galibi. ***s-ica-tagué, s-ené-tagué.***
Futur arrouague. *d-a-iyahaddi-pa,* j'errerai, ***hallikebbe-pa-de,*** je me réjouirai, ***missire-da-pa,*** je serai droit.

Le P. R. Breton a constaté que la plupart des verbes caraïbes « commencent par ***a*** à l'infinitif et par conséquent au présent ». Il en est de même en arrouague, et rien de semblable n'existe en galibi.

L'arrouague exprime verbalement la possession d'un objet en préfixant la particule ***ka, k*** au nom et en conjuguant celui-ci à l'aide de pronoms-suffixes. Ex. : *aeke,* vêtement ; *k-aeke-de,* j'ai des vêtements ; *kalle,* pain ; *ka-kalle-de,* j'ai du pain. Ce procédé, qui paraît être étranger au groupe galibi-cumanagota-chayma, se retrouve dans le caraïbe. Ex. : ***acae,*** pot ; ***k-acae-ti-na,*** j'ai un pot.

L'arrouague forme des verbes causatifs en suffixant au thème simple la particule *-kitti*, *-kuttu*, Ex. : *amaliti-n*, faire ; *amaliti-kitti-n*, faire faire ; *akunu-n*, aller ; *akunu-kuttu-n*, faire aller ; *assukussu-n*, laver ; *assukussu-kuttu-n*, faire laver. Or, ce suffixe est aisément reconnaissable dans *abaa-gna-kéte-nni*, défense ; *k-abaa-gna-keta l-ome-ti*, il défend (primitif *abaa*, perdre, punir) ; *acouyou-kéta*, revenir ; *cheboubai-kéta*, montrer, etc.

VII.

Il est remarquable que dans cette fusion du galibi et de l'arrouague qui a donné naissance au caraïbe, l'influence prépondérante ait été exercée par l'idiome des vaincus, et que ce soit particulièrement dans la sphère des relations qui constituent la grammaire que les forts aient subi la loi des faibles. Ce renversement des rôles tient sans doute à ce que les femmes des Caraïbes étaient exclusivement chargées de l'éducation des enfants des deux sexes jusqu'à l'âge de neuf à dix ans ; j'incline néanmoins à penser que la supériorité grammaticale de l'arrouague sur le galibi n'a point été un facteur indifférent.

Quoi qu'il en soit, la science saisit sur le vif, dans le double parler caraïbe ramené à ses origines, le phénomène instructif de la formation d'une langue par l'effet d'une conquête, qui, d'une partie

des hommes de la nation conquérante et d'une partie des femmes de la nation vaincue, fait une nation nouvelle. Comme les populations américaines ont été soumises durant des siècles à la loi de l'exogamie, qui a dû produire pacifiquement les mêmes effets sociaux que le droit de la guerre pratiqué à outrance, on est en droit de se demander si le nombre des nations et des langues de l'Amérique n'a pas été accru considérablement par des causes identiques ou analogues à celle qui a produit la nation et la langue des Caraïbes?

Au dernier moment, j'ai eu la bonne fortune de découvrir, dans l'*Histoire naturelle et morale des îles Antilles,* par C. de Rochefort, un passage duquel il appert que les Caraïbes de la Dominique avaient sur l'origine du parler propre à leurs femmes des notions plus explicites que celles qui nous ont été transmises par le P. R. Breton.

Voici textuellement ce que nous apprend cet historien : « Ceux qui ont conversé longtemps avec les sauvages de la Dominique rapportent que ceux de cette île estiment que leurs ancêtres sont sortis de la terre ferme, d'entre les Galibis, pour faire la guerre à une nation d'Arrouagues qui habitait les îles, laquelle ils détruisirent entièrement, à la réserve de leurs femmes qu'ils prirent pour eux, ayant par ce moyen repeuplé ces îles. Ce qui fait qu'encore aujourd'hui les femmes des Caraïbes insulaires ont un langage différent de celui des hommes en plusieurs

choses et conforme en quelque chose à celui des Arrouagues du continent. »

A l'appui de cette assertion des Caraïbes de la Dominique qu'une nation d'Arrouagues occupait les Antilles, j'ajouterai que, sur 41 mots du taino ou ancienne langue de Cuba qu'il m'a été possible d'identifier, 18 appartiennent au parler des femmes caraïbes, 8 à l'arrouague, 13 soit au galibi, soit au parler des hommes, 3 au cumanagota et au chayma.

Nanichi, âme, cœur.	F.	*n-anichi*.
Caona, or.	Car.	*caouanam*, Gal. *caouanague*.
Narguti, grand-père.	F.	*n-argoutti*.
Areito, solennel.	Arr.	*ariti-n*, donner un nom.
Coaiba, ciel.	Gal.	*cabo*.
Huibo, montagne.	Gal.	*ouiboui*, Car. *ouébo*.
Canoa, pirogue.	H.	*canaoa*, Cum. *canagua*.
Chemes, *zemi*, démon (bon).	F.	*chemiin*.
Bohio, maison.	Arr.	*buhu*.
Bem, deux.	Arr.	*biama*.
Mani, manger.	Gal.	*a-miné*.
Ni, *n*, je, le, mien.	F.	*ni*, *n*.
Li, lui, il.	Arr.	*li*.
Inuya, femme, épouse.	F.	*innoyu-m*.
Liani, id. id.	F.	*n-iani*, *l-iani*.
Raheu, fille.	F.	*ni-raheu*.
Rabu, fils.	F.	*ni-raheu*.
Ziniquin, eau, fleuve.	Arr.	*wuinic*.
Cabuya, corde.	Gal.	*cabouia*.
Huito, homme, mari.	Cum.	*huit*.
Chali, jardin.	F.	*ni-chali*.
Anaki, ennemi.	F.	*n-acani* (?).
Guani, mari.	Ch.	*guane-r*.

Cari, mari.	F.	*karai-ti-ti-arou*, elle est mariée, elle a un mari.
Caya, ile.	F.	*acaera* (?).
Gua, celui, ce, cet.	Arr.	*kia*.
Ziba, pierre.	Arr.	*siba*.
Hamaca, hamac.	Arr.	*hamaqua*.
Nekera, id.	F.	*ekera*.
Bagua, mer.	F.	*balaoua*.
Boiti, médecin,	Gal.	*boyé*.
Opoyem, *opia*, esprit.	F.	*opoyem*.
Cuac, pain.	Gal.	*couac*.
Maru, id.	F.	*marou*.
Baia, père.	Gal.	*baba*.
Moinaly, sang.	Gal.	*moinourou*.
Bohique, prêtre	Car.	*boyaicou*.
Ua, vieux.	F.	*ouai*.
Kachi, soleil.	F.	*cachi*.
Ubek, sur.	H.	*t-ibouic*.
Huracane, tempête.	Gal.	*hyorocan*

LES

ISOETES DES VOSGES

PAR M. P. FLICHE

En 1863, M. J. Gay fit paraître, dans le *Bulletin de la Société botanique de France* [1], un mémoire fort intéressant, intitulé : *Voyage botanique au Carnavonshire, dans le North Wales, fait en août 1862, en vue d'une étude particulière des Isoetes de cette contrée.*

Notre compatriote y rendait compte des recherches qu'il avait faites dans le pays de Galles pour étudier, dans toutes ses stations, la plante découverte pour la première fois dans cette contrée, à la fin du XVIIe siècle, par un naturaliste d'Oxford, Edward Lloyd ou Ilwyd, et qui devait recevoir plus tard de Linnée le nom d'*Isoetes lacustris*. En même temps, il avait observé avec le plus grand soin tous les lacs où se trouvait une seconde es-

[1] *Bull. soc. bot.*, t. X, p. 270, 319, 382, 409, 420, 462, 485.

pèce [1] récemment décrite, et découverte en 1861 sur le sol anglais par M. Babington ; il avait, en outre, fait les comparaisons les plus intéressantes entre la façon dont ces deux Isoetes se présentaient et vivaient dans les eaux galloises et dans celles de la France, particulièrement dans les lacs du plateau central récemment explorés par lui. Son mémoire renferme une quantité de documents intéressants sur la structure, l'historique, les caractères, les mœurs des deux espèces, tels que pouvaient les lui fournir sa grande érudition botanique et son très-remarquable esprit d'observation. Enfin, le premier il signale d'une façon formelle et décrit des variétés chez l'*Isoetes lacustris*. Il est fort singulier qu'aucun botaniste avant lui, sauf D ll [2], n'en eût fait mention, car la description de l'*Isoetes lacustris* par Linnée, dans le *Systema vegetabilium*, a été faite sur une des variétés les moins communes. Il est plus singulier encore que les auteurs dont les écrits sont postérieurs à ce mémoire de Gay aient continué à les négliger plus ou moins complétement. Seul, Milde [3], à ma connaissance, signale différentes formes chez cette plante.

En décrivant ces variétés, l'auteur se trouve

[1] L'*Isoetes echinospora*, D. R.

[2] J. Ch. Döll, *Flora des Grossherzogthums Baden*. Carlsruhe, 1857, p. 86. L'auteur ne signale du reste qu'une variété, qu'il attribue à tort à l'âge.

[3] J. Milde, *Filices Europæ et Atlantidis*. Lipsiæ, 1867, p. 277.

amené à parler de leurs stations continentales et, en particulier, des Vosges; il cite, comme existant dans les lacs de Gérardmer, la première d'entre elles; il donne à entendre que la seconde s'y trouverait aussi; quant à la troisième, il résulte de ses expressions qu'elle n'y existerait pas.

Par suite d'un séjour de trois ans et de plusieurs voyages à Gérardmer, par suite aussi des communications qui m'ont été faites par d'autres botanistes, j'ai pu étudier assez complétement le genre *Isoetes* dans les Vosges. J'ai vu, notamment, que l'*Isoetes lacustris* n'y était pas moins variable que dans les lacs du pays de Galles, et je puis rectifier Gay sur ce point, ce qui est bien naturel, puisque cet éminent descripteur n'avait point visité les Vosges depuis son voyage en Angleterre. Ses assertions ne reposaient que sur des échantillons d'herbier.

Cette rectification et la description complète des variétés de l'*Isoetes lacustris* dans les lacs de Gérardmer ne sont pas sans intérêt. Que l'on soit darwinien ou non, on ne saurait méconnaître toute l'importance acquise par l'étude des variétés et des races depuis les travaux du célèbre auteur de l'*Origine des espèces*. Il est d'autant plus nécessaire de bien décrire tous les états actuels des plantes curieuses rencontrées dans les lacs des Vosges que ces bassins de faible étendue peuvent être modifiés avec une extrême facilité par les travaux de

l'homme et présenter de nouvelles conditions à la vie végétale et animale. Quelques-uns ont déjà été atteints; d'autres, parmi les plus beaux et les plus importants, étaient récemment menacés d'une transformation en vulgaires étangs à niveau largement variable; ils seront respectés. Puisse cette victoire de l'art et de la poésie sur l'industrie être définitive! Mais si elle ne l'était pas, les botanistes de l'avenir pourraient être heureux de rencontrer une description exacte des plantes qui habitaient ces lacs alors que rien n'avait encore troublé leurs relations naturelles ni l'action des milieux. C'est ce que j'essaie de faire pour les *Isoetes* dans ce mémoire.

Appelé ainsi à parler de ces plantes, il m'a semblé utile de joindre à la description des variétés quelques considérations historiques, géographiques, physiologiques, sur ces végétaux remarquables, à essayer de faire, en un mot, sur les *Isoetes* des Vosges, un travail analogue à ceux que Gay a consacrés, d'une façon si heureuse, à ces mêmes plantes pour les lacs du plateau central de France et du pays de Galles.

Il me semble inutile de revenir sur la description des espèces elles-mêmes. On la trouvera fort bien faite dans nombre de flores. Je me contenterai de décrire les variétés afférentes à chacune d'elles, je ferai l'historique de ces plantes depuis leur découverte dans les Vosges. J'examinerai ensuite

quelles sont les conditions de leur habitation dans ces montagnes ; enfin, j'indiquerai des faits qui nous expliquent, en partie au moins, la production des variétés qu'elles offrent à notre examen.

Description des variétés.

ISOETES LACUSTRIS L.

α stricta. Frondes droites rigides, tantôt rassemblées en pinceau, tantôt plus ou moins étalées, quelquefois assez fortement. Taille, 6 à 13 centimètres.

β elatior. Frondes très-allongées et moins larges, beaucoup plus molles, d'un vert plus pâle ; fertilité réduite. Taille beaucoup plus considérable : 13 centimètres à 196 millimètres.

γ falcata. Frondes arquées, toujours plus ou moins étalées, en général assez fortement ; d'un vert clair. Taille, 32 millimètres à 10 centimètres. Les petits échantillons, par leurs feuilles étalées courtes, rappellent le facies de l'*Is. echinospora*.

Cette dernière forme γ est identique à la troisième variété de Gay. Quant aux deux premières, elles correspondent aux deux premières variétés du même auteur; mais j'ai été amené, dans les diagnoses, à donner plus de valeur à la consistance des frondes, à leur rigidité, à leur couleur qu'à leur direction. On verra plus loin, en effet, à quelle différence remarquable dans le milieu chacune d'elles paraît due.

ISOETES ECHINOSPORA DURIEU.

α genuina. Frondes de faibles dimensions, fertilité très-grande. Taille de 45 à 60 millimètres.

β elatior. Frondes divergentes comme le type, à peu près de même coloration, mais plus grandes et plus larges ; plus molles que le type ; fertilité paraissant un peu réduite. Taille, 120 millimètres.

Gay considérait l'*Is. echinospora* comme absolument invariable (1). Al. Braun (2), en 1863, signala de grandes variations dans la taille des frondes de cette espèce. C'est une de ces formes, à frondes très-grandes, qui a été trouvée, le 9 août 1876, dans le lac de Longemer, par M. R. Zeiller, qui a bien voulu me la communiquer.

Historique des Isoetes *dans les Vosges.* — La première espèce connue dans les Vosges a été naturellement l'*Isoetes lacustris,* sa congénère n'ayant été caractérisée par M. Durieu qu'à une époque très-récente. Suivant Nestler (lettre à M. Maurice Engelhardt citée par Kirschleger) (3), cette plante aurait été découverte avant 1788 par Lavoisier, qui l'aurait mentionnée dans un mémoire inséré parmi ceux

(1) Gay, *op. cit.,* p. 430.

(2) Al. Braun, *Monatsbericht d. Kgl. Akad. d. Wissenschaft. zu Berlin,* 7 déc. 1863, p. 598.

(3) Kirschleger, *Flore d'Alsace.* Strasbourg, 1862, III, p. 370.

de l'Académie des sciences. Elle aurait été retrouvée, en 1816, par Mougeot, qui aurait ignoré la découverte de l'illustre chimiste. Kirschleger a cherché vainement ce mémoire de Lavoisier; je n'ai pas été plus heureux que lui, bien que j'aie eu à ma disposition l'édition complète des œuvres de ce savant, publiée récemment par l'État. Tout porte à croire que Nestler a été mal servi par sa mémoire, et que l'*Isoetes lacustris* a été non pas retrouvé, mais découvert par Mougeot dans les lacs des Vosges. En quelle année l'éminent botaniste, qui a jeté une si vive lumière sur la végétation de ces montagnes, a-t-il rencontré cette plante remarquable? C'est ce qu'il est presque impossible de déterminer au moyen des seuls documents imprimés.

Willemet [1] la cite dans son ouvrage, publié en 1805, et l'on sait, par sa préface, qu'il était en relation avec le docteur Mougeot, qui lui faisait des envois de plantes; mais on ne connaît pas moins l'extrême médiocrité de l'œuvre de Willemet et le peu de scrupule qu'il avait à y introduire toutes les espèces qu'il pensait pouvoir vivre dans le rayon de sa flore. La manière dont est rédigé l'article consacré à l'*Is. lacustris* semble indiquer qu'il ne l'avait pas vu et que, dans tous les cas, il en ignorait

[1] *Phytographie encyclopédique, ou Flore de l'ancienne Lorraine et des départements voisins*, par Willemet. Nancy, an XIII (1805), III, p. 1251.

absolument les stations. Le voici, en effet, textuellement :

Isoetes lacustris. — Calamaria folio longior gracilior Dille.

Subularia lacustris. S. Calamistrum. Herba aquatica alpina Rai.

Feuilles en alène, demi-arrondies, recourbées; se trouve dans le fond des étangs.

La diagnose est la traduction rigoureuse de celle de Linnée [1], et elle s'applique imparfaitement aux formes les plus communes aux environs de Gérardmer. Quant à l'indication de localité, non-seulement elle est complétement vague, mais elle exclurait plutôt les lacs des Vosges qu'elle ne les comprendrait.

Lamark et de Candolle ne citent pas les localités vosgiennes de l'*Is. lacustris* [2].

En présence de ces incertitudes, je me suis adressé à M. le docteur A. Mougeot qui a bien voulu, avec une extrême obligeance, faire de longues recherches dans les papiers et les collections de son père pour élucider ce point d'histoire botanique en Lorraine. Il n'a pu arriver cependant à un résultat précis (les échantillons d'herbier ne portent aucune date), mais voici comment il résume ses recherches :

« Le deuxième fascicule des *Stirpes cryptogamæ*, 1811, contient l'*Is. lacustris*.

[1] Linnée, *Systema vegetabilium*. Édit. XV, Murray. Paris, Didot, 1798, p. 769.

[2] *Flore française*, 3e édit. Paris, 1815.

« Dès 1808, trois années après le retour de mon père de Paris, le projet d'une publication cryptogamique (*exsiccata*) était arrêté avec Nestler et les matériaux des premières centuries amassés.

« Il est donc probable que la découverte date de 1804, 1805 ou 1806. »

Depuis la découverte de Mougeot, l'*Is. lacustris* est cité dans toutes les flores ou tous les catalogues se rapportant à la région des Vosges ([1]) et dans la *Flore de France* de MM. Grenier et Godron, mais sans aucune mention de variétés. Une plante aussi remarquable ne pouvait manquer d'attirer l'attention de la Société botanique de France dans la session extraordinaire qu'elle a consacrée à la visite des Vosges en juillet 1858. Voici en effet ce qu'on lit dans le compte rendu de cette excursion ([2]) : « Les plantes les plus intéressantes des bords du lac (de Gérarmer) sont l'*Isoetes lacustris* et le *Nuphar pumilum.* » Comme on le voit, il n'est pas question non plus de variétés.

Tous les herbiers lorrains de quelque valeur contiennent naturellement cette espèce. Les deux plus importants, celui de M. Godron et celui de

([1]) Godron, *Flore de Lorraine,* 1re édit. Nancy, 1844, III, p. 214, et 2e édit. Nancy, II. — Mougeot, *Considérations générales sur la végétation spontanée des Vosges.* Épinal, 1845, p. 45 et 228. — Kirschleger, *Flore d'Alsace.* Strasbourg, 1857, II, p. 370, et *Flore vogéso-rhénane,* 1870. — Grenier et Godron, *Flore de France.* Paris, 1855-1856, III, 650.

([2]) *Bulletin de la Société botanique,* V, p. 408.

Soyer-Willemet, présentent les trois variétés ; mais de la plus distincte au premier abord, la γ *falcata*, il n'y a d'autres échantillons que ceux recueillis par moi en novembre 1862.

L'*Isoetes echinospora* a été trouvé pour la première fois dans le lac de Longemer le 9 octobre 1866 par *Nicolas Martin*, guide à Retournemer, l'infatigable chercheur qui a rendu, ainsi que son père *Gérard*, aux explorateurs des Vosges des services dont je suis heureux de consigner ici une fois de plus le reconnaissant souvenir. Sa découverte fut annoncée, je crois, par Kirschleger dans un numéro des *Annales de la Société vogéso-rhénane* que je n'ai pu retrouver. Elle échappa à la Société botanique, dont le Bulletin n'en renferme aucune trace. On la trouve mentionnée dans Milde avec le nom inexact de Gérard. L'*Isoetes echinospora* fait défaut dans la *Flore vogéso-rhénane* de Kirschleger, imprimée après la mort de son auteur. Seul parmi les botanistes qui se sont occupés de la Lorraine, M. Godron (²), dans sa dernière publication sur la flore de cette contrée, décrit cette plante et donne le nom exact de celui qui l'a découverte dans les Vosges.

Stations. — L'*Isoetes lacustris* se rencontre abon-

(¹) Milde, *op. cit.*, p. 280.

(²) Godron, *Notice sur les explorations botaniques faites en Lorraine de 1857 à 1875*. Nancy, 1875. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, p. 117.)

damment dans trois lacs situés aux altitudes suivantes : Gérardmer, 640 mètres ; Longemer, 746 mètres ; Retournemer, 780 mètres. Il est à peine besoin de rappeler qu'on ne le trouve pas dans les fossés aquatiques des environs de Remiremont, où Kirschleger l'avait indiqué à tort sur la foi d'un correspondant. Ces trois bassins sont très-près les uns des autres. Il n'y a pas 9′ de différence entre l'extrémité occidentale du lac de Gérardmer placé le plus à l'ouest et l'extrémité orientale de celui de Retournemer placé à l'est. Le parallèle de 48°6′ tombe entre le lac de Longemer, situé à la même latitude que Gérardmer, et celui de Retournemer. Pourquoi l'espèce manque-t-elle dans les autres lacs qui se rencontrent en assez grand nombre dans les Vosges lorraines ou alsaciennes ? Leur altitude, en général plus forte, ne paraît y être pour rien. Elle ne dépasse pas 1,060 mètres au lac du ballon de Soultz, ce qui, en tenant compte de la différence des latitudes, correspondrait à peu près aux 1,238 mètres du lac de Guéry et resterait notablement en dessous des 2,200 mètres de l'Estang-d'Aude, stations supérieures de l'espèce dans le plateau central et les Pyrénées. Si cette cause agit pour exclure l'espèce, ce ne pourrait être, dans tous les cas, que dans les lacs du ballon de Soultz, Blanc et de Blanchemer. J'avais pensé aussi à une différence dans la composition des eaux. Nous ne possédons malheureusement aucune analyse comparative

des eaux des lacs des Vosges ; nous connaissons seulement la composition de celles du lac de Gérardmer par un travail de Braconnot (¹). La nature des roches d'où proviennent les eaux qui alimentent ces réservoirs peut nous renseigner à ce sujet. Les bassins de réception de la plupart des lacs dont est exclu l'*Isoetes lacustris* sont formés par des roches autres que le granit commun dont les lacs de Gérardmer et de Longemer sont entourés. Mais ces roches (granit porphyroïde et grauwacke) renferment infiniment peu de chaux, et toutes les recherches de géographie botanique ont démontré qu'avec le sel marin, c'était cette substance qui, pour les eaux comme pour les sols, avait l'action modificatrice la plus puissante sur la flore. Le lac de Retournemer reçoit d'ailleurs des eaux qui viennent en majeure partie de ces roches.

Il me semble infiniment probable dès lors, — quoique cette opinion soit encore fort sujette à objection, particulièrement pour le lac des Corbeaux, — que la cause qui exclut les *Isoetes* de ces lacs est la profondeur subitement considérable de l'eau. Cela tient soit à la présence de peaux tourbeuses sur les bords, comme à Lispach et à Blanchemer, soit à la forme de la cuvette, dont les parois sont le plus souvent presque à pic.

Les deux premières variétés de l'*Isoetes lacustris*

(¹) Braconnot, *Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy* (Académie de Stanislas) pour 1849, p. 344.

se trouvent certainement dans les trois lacs : la première vers le bord, aux faibles profondeurs; la seconde à la suite, vers la limite de l'espèce. Je n'ai trouvé la troisième que dans le lac de Gérardmer. Elle y est rare, ce que prouve, en dehors de mes observations, ce fait qu'elle n'avait pas été trouvée avant des recherches faites par moi avec beaucoup de soin sur les fonds tourbeux du lac en vue de trouver l'*Is. echinospora*. Elle est rare d'une manière générale, car, en dehors du pays de Galles, Gay ne la connaissait qu'en Smoland et en Bavière.

L'*Is. echinospora* se rencontre seulement dans le lac de Longemer; il y est commun, mais sur un espace assez peu étendu à l'extrémité S.-E. du lac.

Eau, sa nature, sa profondeur, etc. — L'eau exerce naturellement une influence capitale sur les plantes aquatiques, sur celles surtout qui vivent dans un état constant de submersion. Les *Isoetes*, pour se développer, exigent une eau tranquille, d'une profondeur déterminée, parfaitement limpide et très-pure.

Dans les Vosges, les *Isoetes* ne sortent pas des lacs; il en est généralement ainsi. Gay les a cependant trouvés une fois dans une eau courante dans la vallée de Llanberis, et le fait lui a paru assez extraordinaire pour qu'il l'ait rapporté ainsi qu'il suit (¹) :

« Une autre localité à citer séparément pour les

(¹) Gay, *op. cit.*, p. 328.

deux *Isoetes* réunis au *Subularia aquatica,* c'est celle que j'ai assignée plus haut au *Nymphæa alba;* non pas l'étang au sein duquel ce dernier a établi son domicile, mais le lit de la rivière qui coule tout auprès, la rivière Seiout, qui sert de réservoir au Llyn-Padarn. L'endroit précis est, comme je l'ai dit, à 100 mètres environ au-dessous du pont sous lequel passent les eaux du lac pour se contracter immédiatement en rivière. Cette station a quelque intérêt en ce que c'est la seule que j'aie jusqu'ici rencontrée où nos deux *Isoetes* vécussent dans une eau courante; il est vrai que le courant est ici très-peu sensible. »

Dans les Vosges, les deux espèces gardent toute leur antipathie pour les eaux courantes et la manifestent de la façon la plus remarquable. Ainsi, dans le lac de Gérardmer, l'*Isoetes lacustris* cesse brusquement au pont qui se trouve sur la naissance de la Jamagne, par laquelle s'écoulent les eaux. Il ne pénètre pas dans cette rivière, bien qu'elle présente les fonds de sable qu'il recherche, une profondeur d'eau suffisante sans être trop forte, et que des barrages en ralentissent beaucoup le cours, à ce point que la *Littorella lacustris,* autre plante amie des eaux tranquilles, y pénètre sous la forme submergée dont il sera question plus loin.

Une seconde condition pour le développement de nos deux *Isoetes* est une profondeur d'eau convenable. L'*Isoetes lacustris* ne se trouve jamais sur aucun

découvrant à l'époque des plus basses eaux. Il ne commence à former des gazons que sous une profondeur d'eau atteignant 30 centimètres en ce moment de l'année. Il est d'abord chétif, à frondes très-courtes; à mesure que la profondeur augmente, il devient très-vigoureux. Il est en même temps très-fertile et correspond aux vaviétés α et γ. Il reste tel jusqu'à des profondeurs de 2 mètres à 2^m,50 au moins pour la variété α. La profondeur qui paraît lui être la plus favorable est celle de 1 mètre à 1^m,50; au delà de 2^m,50, les frondes s'allongent, la fertilité décroît et on passe à la variété β. Enfin, la plante disparaît entièrement, comme cela paraît être le cas pour toutes les plantes vasculaires au moins, sous une épaisseur d'eau de 4 mètres environ. Il est bon de faire observer que les objets situés à 3 mètres de profondeur, sur le lit du lac, sont encore très-nettement visibles pour une bonne vue ; qu'à 4 mètres au contraire la vision est devenue absolument indistincte.

L'*Isoetes echinospora* a des exigences très-différentes. Il se rencontre en des points qui découvrent aux plus basses eaux. Sa station préférée est sous une épaisseur d'eau de 30 centimères; à 80 centimètres, il donne la variété β *elatior*. Il s'étend un peu plus loin, mais sans que je puisse dire exactement où il cesse.

Les *Isoetes lacustris* et *echinospora* étant des plantes entièrement submergées, réclament, dans

les Vosges, comme dans toutes les contrées qu'elles habitent, des eaux très-transparentes. Toutes les matières qui, tenues en suspension, feraient obstacle à la pénétration de la lumière, leur seraient très-nuisibles.

Au point de vue chimique, les eaux des lacs de Gérardmer sont presque pures, ainsi que cela résulte de l'analyse de Braconnot citée plus haut; il paraît en être de même pour les eaux de tous les terrains siliceux ou feldspathiques; dans tous les cas, elles ne renferment pas une grande quantité de carbonate de chaux comme celles des terrains calcaires. En prenant la liste si complète des localités de nos deux *Isoetes* donnée par Milde, j'ai pu constater que toutes celles pour lesquelles je pouvais avoir des renseignements géologiques, c'est-à-dire la presque totalité, se trouvaient en dehors des terrains calcaires. On peut affirmer que ces plantes, comme le supposait déjà M. Godron [1], redoutent les eaux calcaires. C'est pour cela, semble-t-il, qu'elles sont exclues de la plupart des lacs du Jura, de la dépression suisse et des Alpes.

Sol. — Les plantes submergées sont non-seulement sous la dépendance des eaux, mais encore sous celle du sol dans lequel elles sont enracinées. Dans les contrées où, d'après ce qui vient d'être dit, les deux *Isoetes* vosgiens se rencontrent, la terre minérale, là où le fond n'est pas occupé par des

(1) *Essai sur la Géographie botanique de la Lorraine*, p. 191.

blocs ou des galets, est toujours formée par des sables ou des graviers, dans lesquels l'élément calcaire fait défaut; ce peut, d'ailleurs, être une arène granitique, du sable, ou le produit de la désagrégation des schistes métamorphiques. Mais souvent, à cette terre minérale se trouvent mélangés, en proportion variable, des débris organisés; il peut même arriver que ce dernier élément se substitue entièrement au premier. Dans les Vosges, on trouve, comme ailleurs, l'*Isoetes lacustris* sur tous les sols; il paraît cependant préférer la terre minérale, sauf la variété γ qui ne se rencontre que sur sol tourbeux.

L'*Isoetes echinospora* croît à Longemer sur un fond de sable granitique blanc et fin; il fait ici exception à ce qu'on a observé ailleurs. Gay, comme les autres observateurs, ne l'avait trouvé que sur fond limoneux.

Plantes vivant en société des Isoetes. — Parmi les phanérogames on peut citer :

Radnunculus aquatilis L.

Nuphar pumilum Sm.

Subularia aquatica L., mais seulement en un point du lac de Longemer, où elle est, d'ailleurs, abondante.

Myriophyllum alterniflorum D. C.

Littorella lacustris L., qui constitue avec les *Isoetes*, sous sa remarquable forme submergée, déjà signalée par Gay, des gazons très-étendus, mais sans dépasser la profondeur de 2 mètres.

Potamogeton natans L.
Sparganium natans L.
Scirpus palustris L.
Carex ampullacea God.
Baldingera colorata God.
Equisetum limosum L., à ramification très-lâche, formée de rameaux grêles.

Parmi ces plantes, la *Littorella lacustris* paraît être un compagnon inséparable des deux *Isoetes*. Il en est à peu près de même des *Subularia aquatica* et *Sparganium natans*. Il est remarquable de rencontrer la première de ces deux espèces seulement dans le lac où croissent ensemble les deux *Isoetes*. Si nous comparons cette liste à celles fournies par Gay, nous voyons que, dans les Vosges, les *Isoetes* ont, à côté d'eux, les *Nuphar pumilum* et *Myriophyllum alterniflorum*, qui manquent dans les lacs du pays de Galles, tandis qu'on n'y rencontre pas la *Lobelia dortmanna*, qui les accompagne si constamment dans les stations anglaises. Elle fait aussi défaut dans les lacs du plateau central.

On n'a pas recherché jusqu'à présent les Acotylédones cellulaires qui croissent en société des *Isoetes*. Cependant certaines forment avec eux des associations très-intimes, puisqu'elles en recouvrent très-habituellement les frondes d'un magma brunâtre. Je l'ai examiné et j'ai vu qu'il était formé, pour majeure partie, de Diatomées, parmi lesquelles le *Tetraples lacustris* joue le premier rôle, et avec lui

des *Navicules* et diverses *Naviculariées*. On y trouve aussi des *Œdogonium* et *Bulbochoete*. Le premier surtout est très-commun, autant qu'on peut affirmer son existence sur des échantillons dépourvus de fructifications. On rencontre aussi un *Spirogyra*, enfin une *Palmellacée*, qui est l'espèce la plus rare.

Maturation des spores. — Gay [1] a constaté que l'époque de maturation des spores varie, d'une localité à l'autre, dans d'assez larges limites. Voici comment il s'exprime à ce sujet : « Ceci me porte à croire que, étant donnée une même espèce qui peut étendre son aire géographique du centre de l'Europe jusqu'au cercle polaire, comme c'est le cas des *Isoetes lacustris* et *echinospora*, la maturation des spores ne s'achèvera dans la même espèce qu'à des époques très-différentes, suivant la latitude sous laquelle aura vécu la plante; pour les montagnes de la France centrale, ce sera la fin d'août ou le commencement de septembre; dans le pays de Galles, la fin de décembre ou le mois de janvier, et pour les terres plus septentrionales seulement le printemps ou la fonte des glaces. »

Dans les Vosges, la maturation des spores a lieu sensiblement à la même époque que dans les lacs du plateau central explorés par Gay, bien que la latitude soit plus boréale de 2°36', en prenant

(1) Gay, *op. cit.*, p. 413.

pour terme de comparaison celle du pic de Sancy. Il n'y a point là de contradiction avec les faits signalés par ce botaniste; ils trouvent, au contraire, une confirmation remarquable. En effet, la différence moyenne d'altitude entre les lacs des deux régions est de 500 mètres. Or, comme on sait que 100 mètres d'altitude correspondent, au point de vue de la décroissance de température, à un demi-degré de latitude, il est facile de voir qu'entre les lacs habités par les *Isoetes* dans le plateau central et les Vosges, il y a compensation exacte entre la décroissance due à l'altitude d'une part et à la latitude d'autre part.

Production des variétés. — Si les variétés que présentent nos deux *Isoetes* ont été peu étudiées en elles-mêmes jusqu'à présent, elles l'ont été moins encore dans les causes qui les produisent. Dōll seul, dans le passage cité plus haut, attribue la forme étalée que présentent certains pieds d'*Isoetes lacustris* à leur âge avancé. C'est là une erreur, car on trouve de très-vieux pieds chez lesquels les feuilles sont toutes dressées, tandis que les plus jeunes pieds de la variété γ *falcata* les ont, au contraire, parfaitement étalées.

Cette variété se rencontre exclusivement dans le lac de Gérardmer, sur les fonds tourbeux ou dans la composition desquels les débris organiques se joignent au moins en très-forte proportion au sable ou gravier granitique, sous des épaisseurs d'eau assez

faibles ; elle y est mélangée à la forme normale qui est plus commune. Les pieds de l'une et de l'autre sont isolés, ne forment pas gazon, et ont tous une tendance à présenter des feuilles étalées, ce qui pourrait être une conséquence de leur état d'isolement. Mais cette cause, non plus que le sol et la profondeur de l'eau, ne sauraient nous rendre compte des caractères si remarquables de cette variété, puisque, dans ce cas, tous les pieds qui se rencontreraient dans les mêmes stations devraient être affectés de la même façon. Nous devons constater les conditions dans lesquelles vit cette variété, faisant appel à de nouvelles observations pour nous dire le lien qui les rattache. Il est fort probable que nous sommes ici en présence d'un de ces cas morphologiques où des causes intimes, que la science jusqu'à présent doit se borner à constater sans en saisir le mode d'action, s'unissent aux agents extérieurs pour modifier les formes des êtres organisés.

Il n'en est plus de même pour la variété β *elatior;* celle-ci est en relation directe et facile à saisir avec le milieu. On a vu plus haut que l'*Isoetes lacustris* se développe sous des épaisseurs d'eau très-variables, mais qu'une profondeur de 1 mètre à 1^{m},50 lui était plus favorable que celles qui dépassaient ces limites ou leur étaient inférieures. A mesure que la profondeur augmente, les frondes s'allongent, la plante devient intermédiaire entre la

forme normale et la variété β, jusqu'à ce qu'enfin celle-ci nettement caractérisée, se présente seule entre les profondeurs de 3 et 4 mètres. A 3^m,50, elle est encore très-abondante. Ces faits prouvent, de la façon la plus évidente, que cette variété est due exclusivement aux modifications de milieu qu'entraîne une profondeur d'eau plus grande. Les caractères de cette variété ont été donnés plus haut. Si nous la comparons aussi exactement que possible avec des pieds très-vigoureux de la forme type, nous constatons les faits suivants : les frondes sont beaucoup plus longues, d'un vert notablement moins foncé; leur base est blanchâtre sur une longueur de 7 centimètres, tandis que chez le type cette portion blanche ne dépasse pas 25 millimètres et même 1 centimètre sur quelques pieds vigoureux dont les frondes atteignent jusqu'à 113 millimètres de longueur. Les frondes sont aussi moins larges : leur diamètre transversal pris à la base, au-dessus de la région élargie qui porte les spores, atteint seulement 5 millimètres, tandis que ce même diamètre chez le type arrive à 11 millimètres; la fertilité est très-sensiblement réduite; la souche est moins volumineuse, les racines un peu moins grosses. Tous ces caractères sont des signes évidents d'étiolement. Quelle en est la raison? Il est difficile de la dire exactement. Nous ne savons à peu près rien de l'influence qu'exerce l'augmentation de pression sur les plantes immergées, de la

rapidité avec laquelle l'acide carbonique décomposé par les végétaux sous-aquatiques se renouvelle, et notre science n'est guère plus avancée en ce qui concerne la pénétration de la chaleur et de la lumière solaires dans les eaux des lacs. Nous savons cependant que la décroissance de la température, mesurée à partir de la surface, y est d'abord très-rapide, qu'elle s'atténue ensuite et finit par cesser. Ainsi, dans le lac de Genève, Becquerel [1], par des observations faites près du château de Chillon, a trouvé que la température de la surface étant de 19°80, celle que l'on rencontrait à 20 mètres de profondeur n'atteignait plus que 12°30, ce qui donne un abaissement de 7°50, tandis que, à 40 mètres, elle était à 9°, ce qui donnait un nouvel abaissement de 3°30 seulement.

Pour la lumière, nous sommes dans une ignorance plus grande encore que pour la chaleur; l'extrême imperfection de nos procédés photométriques se fait sentir ici comme pour les recherches relatives à l'action de la lumière sur les plantes végétant dans l'air. Cependant ce fait que, dans un lac comme celui de Gérardmer, dont l'eau est d'une pureté remarquable, la vision distincte des eaux cesse à 4 mètres de profondeur, prouve que la quantité de lumière qui traverse l'eau décroît aussi rapidement. Entre 3 et 4 mètres, là où croît la variété *elatior* de l'*Isoetes*

[1] Becquerel, *Éléments de physique terrestre et de météorologie*. Paris, 1847, p. 248.

lacustris, la vision est encore très-nette. Mais il ne faut pas oublier que, dans l'air, l'assimilation du carbone se ralentit en général beaucoup à la lumière diffuse, et qu'elle cesse, ou au moins devient insignifiante, bien avant le degré où la lumière devient trop faible pour permettre la vision distincte. Des recherches récentes de M. W. Vogel (1) montrent aussi que les rayons les moins réfrangibles, c'est-à-dire les plus actifs pour l'assimilation végétale, pénètrent moins profondément dans l'eau de mer que les autres, et, sous ce rapport, il doit y avoir identité entre l'eau douce et l'eau salée. Il me semble, dès lors, probable que les modifications offertes par l'*Isoetes lacustris* à mesure que la profondeur de l'eau augmente tiennent surtout à l'insuffisance, en quantité et qualité, de la lumière qui lui arrive; elles sont, en effet, complétement semblables à celles qu'on observe chez les végétaux terrestres soumis à une lumière trop faible pour permettre une nutrition active.

Quant à la variété β *elatior* de l'*Isoetes echinospora*, elle me paraît due à la même cause que celle de son congénère. Je ne l'ai pas étudiée sur place, mais, d'après ce que m'a écrit M. Zeiller, cette espèce se modifie avec l'augmentation de profondeur, exactement comme je l'ai observé pour l'*Isoetes*

(1) *Spectroskopische Untersuchung des Lichtes der blauen Grotte auf Capri.* (*Poggendorff's Annalen*, sixième série, t. VI, 1875, p. 325.)

lacustris. Comme elle croît normalement sous des épaisseurs d'eau moindre, dès qu'elle atteint des fonds situés à 1 mètre de profondeur, elle est déjà complétement modifiée.

Cette influence de la profondeur de l'eau sur les *Isoetes* me semble intéressante. Les botanistes connaissent depuis longtemps les effets de l'immersion sur les plantes amphibies ou nageantes. Askenasy et Hildebrand (¹) les ont étudiés expérimentalement; le dernier a fait ressortir les effets de la profondeur de l'eau sur le *Marsilea quadrifolia;* mais c'est la première fois, à ma connaissance, que cette même influence ait été constatée sur des plantes constamment immergées. Il serait intéressant de l'étudier par voie expérimentale, au point de vue physiologique, comme à celui de l'hérédité des formes ainsi acquises. Les faits observés sont peu favorables à l'idée que cette forme remarquable soit héréditaire; la liaison intime qui existe entre la modification et le milieu, liaison qui s'observe même pour les formes intermédiaires, tend à prouver que la modification se produit immédiatement, même sur les sujets provenant de spores de la forme type qui se trouveraient entraînés à la profondeur voulue, et qu'elle ne persiste pas dans la condition inverse. Au reste, à propos de cette question d'hérédité, il est bon de remarquer la di-

(¹) *Bot. Zeit.*, 1870 et 1874.

minution très-sensible de la fécondité chez la forme modifiée. Il y a là un phénomène incontestablement défavorable à la fixation de cette variété comme de beaucoup d'autres analogues, celle, par exemple, de la *Littorella lacustris* citée plus haut, qui est absolument stérile et ne se multiplie que par voie asexuée.

DES

TROIS FAITS PHYSIOLOGIQUES

PRINCIPAUX

QUI SERVENT DE GUIDES LORS DES ANESTHÉSIATIONS

à la clinique chirurgicale du professeur SIMONIN.

Dans l'anesthésiation, une question doit préoccuper sans cesse l'opérateur, celle de reconnaître nettement la période de l'éthérisme qui se produit sous ses yeux, et la solution de cette question n'a qu'un but, dans la presque totalité des cas, celui d'atteindre dans l'éthérisme la période dite chirurgicale et de la maintenir sans la dépasser et, par conséquent, sans danger pour le sujet anesthésié, durant tout le temps nécessaire aux plus longues opérations.

Je reproduis ici les symptômes principaux de la période chirurgicale : insensibilité périphérique générale, constatée depuis quelques secondes, à la tempe, à la cornée et à l'orbiculaire des paupières; insensibilité des parties profondes, enflammées ou

siége de luxation ; serrement des mâchoires coïncidant avec la résolution musculaire générale ; abolition des mouvements réflexes ; contraction de la pupille, pendant que la respiration se rapproche du type normal, bien que la circulation offre, parfois encore, une fréquence plus grande que d'habitude ; abaissement de la température, accrue pendant la période d'excitation.

Le seul diagnostic de la période de l'éthérisme nécessite donc une étude approfondie de la science de l'anesthésiation.

Si le physiologiste doit se préoccuper de toutes les questions que soulève l'éthérisme, il n'en est pas de même du chirurgien qui veut le déterminer seulement au point de vue d'une opération, d'une manœuvre opératoire, d'un accouchement, d'un simple diagnostic ou d'un but thérapeutique spécial. Le chirurgien peut donc laisser de côté la constatation de plusieurs phénomènes, et celle de certains symptômes relatifs à l'appareil digestif, à l'appareil utérin, à la sécrétion des larmes, de la salive, du lait, de la bile, de l'urine, aux sécrétions des muqueuses, à l'exhalation pulmonaire, à l'état du sang. J'ai développé ces notions et j'en ai démontré l'importance au point de vue physiologique, mais elles sont, en général, d'une importance secondaire au point de vue chirurgical, comme aussi certains résultats ultérieurs à l'anesthésiation et à l'éthérisme.

Les faits que le chirurgien ne doit pas perdre de vue se rapportent aux fonctions intellectuelles, aux sens, aux perceptions, à l'état psychologique de la conscience, à la sensibilité, aux mouvements, à la situation de la langue, à la circulation, à la respiration, à la sécrétion bronchique, à la calorification et à la sécrétion de la sueur. Quoique déjà le tableau des modifications dues à l'éthérisme se trouve ainsi réduit, il offre encore, comme on le voit, un vaste champ d'observations.

En exposant l'importance de la connaissance des synchronismes, et en offrant un tableau général des synchronismes dans les faits relatifs à l'action du chloroforme et de l'éther employés en inhalations ou par la méthode rectale, j'ai tracé en partie le devoir du chirurgien lors de l'anesthésiation. Je crois devoir le rappeler. Le chirurgien doit se bien pénétrer de la variété d'expressions offertes par les fonctions influencées à la fois ; il doit savoir, d'un œil habile, reconnaître nettement la marche de l'éthérisme dans les divers appareils. Chacun d'eux en offre une manifestation spéciale qui est en rapport avec la nature même de chaque fonction, qui résulte souvent des périodes déjà parcourues dans l'éthérisme et, dans le plus grand nombre des cas, de la durée même de ces périodes. On peut comparer l'ensemble des diverses modifications qui résultent de l'influence des agents anesthésiques sur toutes les fonctions, à un merveilleux tableau dans lequel des couleurs, en

nombre infini, ayant chacune une signification propre, se modifieraient de minute en minute, parfois de seconde en seconde, offrant des teintes croissantes, ou décroissantes, disparaissant et réapparaissant après des durées très-diverses.

Tantôt l'ensemble des synchronismes constatés dans l'éthérisme indique une marche générale satisfaisante ; tantôt, au contraire, quelques-uns d'entre eux indiquent des modifications fonctionnelles qui peuvent être un danger pour l'économie. Après la cessation même de l'anesthésiation, il ne faut pas négliger de suivre avec le plus grand soin les transformations qui s'opèrent encore, soit par suite de l'accroissement de l'éthérisme, soit à raison de sa disparition normale et progressive. C'est en n'oubliant aucune de ces vérités que le praticien se place dans une situation aussi éloignée d'un orgueilleux optimisme que d'une défaillance puérile de l'esprit, et qu'il peut arriver au bien par le vrai.

Il faut se persuader que chaque fonction influencée par l'agent anesthésique ne passe pas de l'état normal aux périodes successives d'excitation, de transition, de période chirurgicale, en évitant le collapsus, sans de grands soins de la part du praticien.

L'action progressive désirée de l'éther ou du chloroforme est, en effet, très-fréquemment et très-facilement arrêtée. De cet arrêt résulte le retour des fonctions vers l'état physiologique, en repassant, parfois, par les périodes déjà franchies et en

constituant, en réalité, au point de vue de l'éthérisme à atteindre, un véritable recul qui peut porter le trouble dans l'esprit de l'observateur s'il ne possède pas complétement les lois de l'éthérisme, et qui, fréquemment, au milieu d'un désordre qui n'est qu'apparent, fait décider l'interruption de l'anesthésiation lorsqu'il faudrait, au contraire, ou la reprendre ou la continuer vigoureusement.

Que de causes, en dehors même de la constitution du malade et de la qualité de l'agent anesthésique employé, concourent à ramener de la période chirurgicale complète, entrevue et parfois atteinte, à l'agitation la plus vive ! Les diverses dispositions prises par l'opérateur, le bruit ou le silence, la tenue des aides et des assistants, et, je ne saurais trop le répéter, le caractère sérieux ou non donné à l'anesthésiation, le mode d'examen des fonctions, soit par l'interrogation, soit par le toucher, soit par les piqûres, la répétition trop fréquente et trop prolongée de celles-ci, l'examen intempestif des parties qui doivent être le siége de l'opération, la surveillance plus ou moins attentive de la continuité de l'inhalation et de la proportion des vapeurs anesthésiques à l'air inspiré, telles sont les causes les plus fréquentes qui décident de la marche et du succès de l'éthérisme, et que tout praticien a pu observer. Il ne faut donc pas que l'esprit de l'opérateur reste tranquillement dans l'attente de la succession régulière des symptômes de l'éthérisme.

C'est la constatation de l'état simultané de toutes les fonctions, c'est, en un mot, la constatation des divers synchronismes qui, pendant bien des années, m'a permis d'atteindre le succès dans les anesthésiations ; mais, successivement, j'ai pu dégager des faits sans cesse à l'étude un certain nombre de symptômes d'éthérisme qui, par leur importance théorique, dominent tous les autres et qui, aujourd'hui, au nombre de trois seulement, peuvent principalement guider le praticien, à la fois, pour lui permettre le diagnostic des périodes de l'éthérisme, pour lui faire atteindre la vraie période chirurgicale, pour aussi mettre le malade à l'abri d'accidents. Ces trois faits principaux forment pour moi, lors des anesthésiations, une sorte de trépied physiologique, base principale de mes appréciations, et voici leur énumération :

1° Manifestation de l'insensibilité périphérique, notamment celle des tempes et de la cornée ;

2° État des muscles des mâchoires ;

3° État de la pupille sous le rapport de la contraction et du relâchement de l'iris.

En recherchant les faits principaux qui, à raison des lois observées, peuvent servir encore de points de repère pour le diagnostic de la période de l'éthérisme, il va sans dire que les faits relatifs à la respiration et à la circulation se trouvent au premier rang, et que ce sont les symptômes qui se rapportent à ces deux fonctions importantes qui ont presque toujours

décelé les accidents rapportés par les observateurs. Mais l'intégrité apparente de ces fonctions ne suffit pas pour éclairer et diriger suffisamment l'opérateur. Suivant moi, la direction et le succès de l'anesthésiation reposent, en général, presque uniquement sur la constatation exacte des symptômes relatifs aux trois points que j'ai énumérés et sur lesquels je dois m'arrêter.

1° Par la remarque de l'apparition de l'insensibilité périphérique, on peut non-seulement apprécier la marche de l'éthérisme et établir le diagnostic de ses périodes, auquel concourent, d'ailleurs, tant d'autres notions fournies par l'intelligence, les sens, les perceptions, la circulation et la respiration, mais c'est par la remarque de la progression de l'anesthésie périphérique que l'on constate, avec une certitude presque absolue, que l'éthérisme a atteint la période dite chirurgicale, dont j'ai reproduit la définition lorsque j'ai dû, après mes recherches thermométriques, ajouter aux symptômes de l'éthérisme précédemment notés, l'indication de l'accroissement de la température pour la période dite d'excitation, et l'indication de la diminution de la température pour la période dite de collapsus.

2° C'est par la constatation du trismus, qui se maintient dans la période chirurgicale, bien que tout le reste du système musculaire se trouve arrivé à l'état de résolution, et qui ne cesse, dans la succession croissante des phases de l'éthérisme, qu'à

l'approche de la période de collapsus ou lors de l'apparition de cette redoutable période, que, dans une anesthésiation régulière et dans ses résultats les plus habituels, l'on peut juger qu'aucun péril ne menace le malade tant que persiste le serrement des mâchoires.

3° Ce sont, enfin, les manifestations de la contraction ou du relâchement de l'iris qui permettent au chirurgien d'arriver aussi à des conclusions précises, quoique moins absolues. Le resserrement de la pupille accompagne la période dite chirurgicale de l'éthérisme, et tant que dure cette contraction, il n'existe aucun péril pour la vie du sujet anesthésié. La dilatation de la pupille doit, au contraire, inspirer des inquiétudes pour lui, ou tout au moins provoquer une grande attention de la part du chirurgien.

Ce sont mes convictions sur les trois manifestations dont il vient d'être question qui, lors des opérations, me font demander fréquemment aux aides chargés de suivre les résultats de l'anesthésiation : Les mâchoires sont-elles serrées? l'iris est-il contracté? l'opération elle-même me servant de criterium pour la question de l'anesthésie.

Ayant, ici même, étudié la question de la recherche des origines organiques des fonctions et les remarques propres à servir de guide au point de vue de l'anesthésiation, je ne rentrerai pas dans l'exposé des apparences relatives aux trois points qui viennent d'être indiqués, dont j'ai tenté de donner

la traduction physiologique et dont la conclusion a été donnée dans un tableau synoptique.

Dans ce tableau, les manifestations principales de l'éthérisme sont mises en regard de l'intoxication des diverses parties du système nerveux. C'est à ce tableau que je renvoie pour les conclusions relatives aux effets de l'éthérisme sur la protubérance annulaire et sur les diverses parties de la moelle épinière; à ceux de l'éthérisme de la double cinquième paire, du ganglion ophthalmique et de la septième paire.

A l'occasion des fonctions de la respiration, j'ai fait un rapprochement entre la persistance de l'action du nœud vital et de celle de la cinquième paire et du pneumo-gastrique; il faut encore ajouter à cette vue générale la persistance remarquable de la septième paire, sur laquelle je n'ai peut-être pas assez insisté; mais je dois ici arrêter l'attention sur quelques réflexions déjà émises et qui sont destinées à éviter des déceptions dans la pratique même de l'anesthésiation, et par conséquent des erreurs fatales au sujet anesthésié.

Ces réflexions concernent les exceptions qui peuvent se présenter dans les apparences physiologiques le plus ordinairement observées. Ces exceptions apportent quelque hésitation dans l'esprit du chirurgien, qui doit alors appuyer ses déterminations soit sur celles des manifestations qui persistent normalement, soit en analysant rapidement la valeur des

diverssynchronismes dont, après bien des recherches, j'ai exposé le tableau, soit pour l'éther, soit pour le chloroforme, avec précision, je l'espère; tout au moins n'ai-je pas épargné les efforts pour atteindre ce but. Il importe donc de m'arrêter sur les faits exceptionnels qui se présentent soit dans la production de l'anesthésie périphérique, soit dans l'apparition du trismus, soit dans l'aspect de la pupille.

En développant toute la théorie de la loi relative à la production de l'insensibilité périphérique, notamment celle des tempes et de la cornée, j'ai insisté sur certaines exceptions que je n'avais pas encore observées au moment où l'Académie de médecine insérait, en 1848, dans son Bulletin, mon premier travail sur cette question.

Après avoir indiqué que l'anesthésie sous-cutanée n'existe nulle part tant que la sensibilité n'est pas éteinte à la tempe au moins depuis quelques secondes, j'ai dit tout récemment qu'en trente années j'avais vu à cette loi sept exceptions, une exception sur cent anesthésiations environ. C'est-à-dire que, bien que les tempes fussent insensibles, certaines parties avaient encore conservé de la sensibilité durant un certain temps. Ce sont ces exceptions qui m'ont fait indiquer l'importance pratique d'interroger divers points de la périphérie cutanée avant de procéder à une opération, bien que l'anesthésie des régions temporales ait été préalablement reconnue.

La production du trismus des mâchoires offre des exceptions assez nombreuses, tirées des conditions mêmes de l'éthérisme musculaire. Si, parfois, certaines rigidités musculaires précèdent des contractions cloniques, les unes et les autres peuvent n'avoir pas lieu, et la résolution musculaire peut être rencontrée sans les apparences préalables dont il est ici question. Il peut en être de même pour le trismus, bien que la chose soit rare, et par conséquent il faut se mettre en garde, lorsqu'il n'existe pas, contre la pensée que l'éthérisme général est encore peu avancé ; car si la recherche du trismus n'a pas eu lieu en temps opportun, la période du collapsus peut avoir déjà motivé le relâchement des mâchoires. Lorsque le trismus existe, ce qui a lieu, dans l'immense majorité des cas, pendant la période d'excitation et la période chirurgicale, il sert de guide très-assuré. Lorsque le trismus n'existe pas, il faut trouver dans l'état de l'anesthésie périphérique, dans l'apparence de la pupille, et, ne l'oublions pas, dans les fonctions intellectuelles, dans celles de la circulation et de la respiration, les indications suffisantes pour établir exactement la situation du sujet anesthésié.

Ces dernières réflexions peuvent s'appliquer à l'aspect de la pupille lorsque des exceptions existent à l'état qui est le plus fréquemment observé.

C'est par l'action antagoniste des tubercules quadrijumeaux, opposée à celle du ganglion cervical su-

périeur du grand sympathique, que j'ai pensé qu'il fallait interpréter les apparences diverses présentées par les pupilles des sujets anesthésiés, et j'ai considéré la contraction de l'iris comme un symptôme presque constant de la période chirurgicale de l'éthérisme, et la dilatation de la pupille comme un symptôme de la période de collapsus, de l'agonie et de la mort, bien que, dans un certain nombre de cas, cette dilatation soit passagère, ainsi qu'il va être dit ci-après.

Les exceptions relatives à l'état de la pupille ne sont pas, en effet, aussi rares que les exceptions qui concernent la production de l'anesthésie périphérique; parfois j'ai vu la pupille dilatée momentanément, au début de l'anesthésiation, pendant la période d'excitation ; parfois la dilatation pupillaire s'est montrée sur un seul œil, tantôt il y a eu des alternatives, parfois assez rapides, de dilatation et de constriction.

Parfois, en dehors de la période de collapsus, l'état de l'estomac, décelé par des nausées et par des vomissements, a paru motiver la dilatation pupillaire (1) ; mais dans quelques cas cette explication

(1) Après la lecture de ce travail à l'Académie de Stanislas, le 7 juin 1878, j'ai, le 8 août suivant, rencontré un fait nouveau et fort intéressant que j'ai rapporté à cette cause. Un enfant âgé de onze ans, opéré par M. Chrétien, professeur agrégé à Nancy, en vue d'une uranoplastie, anesthésié heureusement par moi durant deux heures entières, au moyen du chloroforme, fut maintenu, presque constamment, dans une période de tran-

ne paraissait pas devoir être invoquée. Parfois, on peut, pour cette explication, recourir à la théorie dont j'ai parlé et qui consiste à rattacher à l'état de la moelle épinière elle-même les faits relatifs à la pupille. Quelles que soient les explications auxquelles l'on puisse recourir pour expliquer la dilatation de la pupille, les faits nombreux qui font de cette dilatation un des symptômes de la période de collapsus profond doivent, ainsi qu'il a été dit plus haut à l'occasion du trismus, mettre le chirurgien en garde contre des surprises, et lui imposent le devoir de rechercher dans les synchronismes de la circulation et de la respiration, des éléments de diagnostic de la période de l'éthérisme.

Malgré les exceptions dont il vient d'être question, la valeur de la méthode d'anesthésiation qui est mise en pratique depuis bien des années à ma clinique, et qui résulte des études successives que j'ai

sition de l'éthérisme intermédiaire à la période d'excitation et à la période chirurgicale, devenue complète à certains moments. Pendant la seconde moitié du temps de cette anesthésie, qui permit de mener à bonne fin la délicate opération dont il est question, j'observai et je fis constater à plusieurs reprises une dilatation marquée des pupilles, sans qu'il pût être question de la rapporter à un état de collapsus, l'éthérisme se rapprochant en effet fréquemment de la période d'excitation générale, et l'opéré ayant besoin d'être maintenu. Des nausées, suivies rapidement de deux vomissements abondants, eurent lieu; une quantité considérable de sang écoulé dans l'estomac pendant l'opération fut rejetée. Ces vomissements me parurent expliquer la dilatation pupillaire momentanée; dans la journés trois vomissements de sang eurent lieu encore.

publiées sur chacune des fonctions de l'économie, a été prouvée, d'une manière quasi-indiscutable, lors des faits qui concernent les modifications organiques les plus graves observées en 1876, et cette méthode a permis alors de surmonter les écueils les plus redoutables. Les autres faits dus à l'éthérisme, présentés par l'intelligence, la circulation, la respiration, le système musculaire, n'ont pas perdu certainement l'importance que j'ai mise en relief; ils deviennent, toutefois, dans l'éthérisme normal, des faits secondaires, en quelque sorte, mais que le chirurgien ne doit pas perdre de vue. Lors des anesthésiations difficiles, le pouls ne doit, pour ainsi dire, être jamais abandonné.

Le trépied physiologique qui m'a permis d'ériger en une méthode distincte la méthode d'anesthésiation que je mets depuis si longtemps en usage à ma clinique de Nancy, a une simplicité pratique extraordinaire et, en 1877, en félicitant mes aides de l'avoir si bien comprise et de la mettre si habilement en pratique, j'ajoutais : Cette simplicité n'est que le résultat des travaux auxquels vous avez été initiés successivement, et lorsque vous l'affirmerez, vous ne pourrez être crus que par les observateurs qui, comme vous, auront parcouru la chaîne entière des questions physiologiques relatives à l'éthérisme (1).

(1) Je trouve, dans une lettre d'envoi à l'Académie de médecine, en lui adressant, le 14 novembre 1848, le mémoire

C'est, en effet, en apportant une grande précision dans la recherche des apparences dues à l'éthérisme et une grande rigueur dans la traduction de ces apparences; c'est en découvrant la valeur plus ou moins importante de chaque symptôme, que l'anesthésiation a été simplifiée en se perfectionnant; que l'emploi du chloroforme n'offre pas plus de danger que celui de l'éther sulfurique, en procurant au praticien les avantages que j'ai signalés lors des comparaisons qui m'ont fait donner à l'emploi du chloroforme la préférence sur celui de l'éther sulfurique.

qu'elle m'a fait l'honneur d'imprimer dans son Bulletin le 24 novembre 1848, que c'est le 25 février 1847 que j'ai formulé la loi de l'apparition progressive de l'anesthésie périphérique. Depuis cette date, aucune anesthésiation n'a eu lieu à ma clinique sans avoir recherché comme guide, dans l'anesthésiation, cette anesthésie périphérique progressive.

En 1863, j'ai lu à la Sorbonne un mémoire intitulé : *Deux Remarques physiologiques*, etc.; l'une de ces remarques concernait l'insensibilité périphérique progressive, et l'autre le trismus des mâchoires.

Quant aux apparences de l'iris, c'est plus tard que j'ai joint les symptômes offerts par la pupille aux deux guides précédemment indiqués, et ce n'est qu'à partir de 1868 que j'ai constitué ce que j'appelle, aujourd'hui, le trépied physiologique.

Le tableau synoptique publié en 1869, dans le compte rendu des travaux de la Société de médecine pour 1867-1868 (p. 84), contient plusieurs énoncés que j'ai dû rectifier en 1877 dans

la 4e livraison de mon travail sur l'emploi de l'éther sulfurique et du chloroforme (voir page 767 et suiv.). C'est une partie de ce tableau que je crois devoir reproduire ici.

Manifestations principales de l'éthérisme mises en regard de l'intoxication présumée des diverses parties du système nerveux.

Manifestations principales de l'éthérisme.	Parties du système nerveux atteintes par l'intoxication.
Excitation, perversion, suspension de l'intelligence; modification de la mémoire, du jugement, de la conscience et de la volonté. . .	Lobes et hémisphères cérébraux.
Abolition de la vision	Couches optiques; tubercules quadrijumeaux.
Dilatation de la pupille.	Tubercules quadrijumeaux; l'action du grand sympathique agissant seule, ou suivant la théorie anatomique de Rouget, n'ayant pas d'influence après l'éthérisme des tubercules quadrijumeaux.
Abolition de l'ouïe.	Nerf auditif.
Diminution des impressions tactiles.	Protubérance annulaire.
Diminution et abolition de la sensibilité en général.	Parties postérieures de la moelle épinière; substance grise de la moelle épinière; plexus cervicaux, lombaires, sacrés.
Modifications du mouvement, en général, et de sa coordination; son abolition.	Protubérance annulaire; cervelet; parties antérieures de la moelle épinière.
Anesthésie aux tempes . . . . . . Trismus; résolution des muscles de la mâchoire	5e paire ou trijumeau.
Anesthésie de la cornée. Immobilité du sourcil et du sphincter des paupières	Nerfs ciliaires; ganglion ophthalmique. 5e et 7e paires.
Rétraction spasmodique de la langue; son collapsus	Grand hypoglosse; glosso-pharyngien.
Abolition des mouvements réflexes	Tout le système nerveux de la vie de relation.
Excitation de la respiration; son collapsus: production d'écume bronchique; cessation de la respiration	Colonnes antérieures de la moelle épinière; pneumo-gastrique; nœud vital.
Excitation de la circulation; son collapsus; son arrêt.	Substance grise de la moelle épinière; nerfs accélérateurs; plexus cardiaque; nerfs dépresseurs.
État de l'utérus pendant l'accouchement; conservation de sa contractilité.	Éthérisme seul des nerfs provenant de la moelle épinière.
Accroissement de la chaleur générale; décalorisation.	Système vaso-moteur général dont l'excitation et le collapsus se trouvent sous l'influence de l'axe cérébro-spinal.

LES COLONIES

LORRAINES ET ALSACIENNES

EN HONGRIE

PAR

Le Dr L. HECHT

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE NANCY

Peu de pays en Europe, plus que l'Autriche et spécialement la Hongrie, présentent un mélange de nations si dissemblables, d'éléments ethniques si divers au triple point de vue de la race, de la langue, de la religion. Aux trois grandes races de l'Europe moderne, à des Germains, à des Slaves, à des Latins, se trouvent mêlé en Hongrie, dès le moyen âge, un peuple de race touranienne (ougro-finnoise), les Magyares. Arrivés en Europe à la suite de l'invasion des Huns, convertis au christianisme, puis gagnés, en partie du moins, à la civilisation occidentale, ils s'établirent définitivement dans les pays qu'ils avaient conquis.

Bien souvent, depuis lors, des groupes de familles chrétiennes, serbes ou croates, viennent chercher un

refuge sur le sol de la Hongrie actuelle pour échapper à la domination des Musulmans. Bien des fois encore, après les incursions des Turcs qui laissaient des districts entiers sans chaumières et sans habitants, les souverains d'Autriche furent forcés de faire appel à des colons de toute provenance et de tous pays pour repeupler leurs possessions dévastées. C'est ainsi que des Roumains de la Moldo-Valachie, des Serbes, des Bulgares, des Ruthènes et jusqu'à des Albanais, arrivèrent sur les territoires de la Couronne de Saint-Étienne. D'autre part, des Allemands, des Saxons, et notamment des Badois et des Wurtembergeois (d'où le nom de *Schwab* qui sert à les désigner encore aujourd'hui en Hongrie), puis encore des Luxembourgeois et des Lorrains vinrent fournir leur contingent à la colonisation de la Hongrie (1).

C'est sur ce dernier élément, qui nous intéresse plus directement, que je voudrais appeler l'attention.

(1) Au XVIIIe siècle, le général Mercy, premier gouverneur du Banat de Hongrie après la délivrance de ce pays de la domination turque, y appela des Espagnols originaires de la Catalogne et de la Biscaye, et, en 1728, des Italiens qui, réunis à Mercydorf (comitat de Temesvar), s'adonnèrent à la culture du riz et de la soie. Ces colonies ont disparu sans laisser de traces. (*Gesch. des Temeser Banats* v. Schwicker. Pest., 1872, p. 462.)

Pourquoi les Turcs qui, pendant des siècles, ont tenu sous leur joug une partie de la Hongrie (Pesth eut une longue série de pachas pour gouverneurs [1603-1686], Temesvar resta en leur pouvoir de 1522 à 1716), en ont-ils absolument dis-

Rechercher la part, quelque faible qu'elle puisse être, que prirent les Lorrains à la colonisation de la Hongrie, déterminer les causes qui les ont sollicités à s'expatrier, leurs lieux d'origine, décrire l'état actuel des colonies lorraines, enfin signaler les traits originels que leurs habitants ont pu conserver et qui les distinguent des populations voisines, tel est le but que je me suis proposé.

Des documents intéressants qu'il m'a été donné de consulter dans les archives de la Chambre Aulique à Vienne, une visite que je fis récemment dans les colonies lorraines de la Hongrie, m'ont permis de le réaliser.

Quand on considère une carte de la Hongrie, on est bientôt frappé de la disproportion avec laquelle la population est répartie. Au centre de la Hongrie, en effet, se trouve un espace de forme quadrangulaire mesurant environ 60 lieues du nord au

paru ? C'est à peine si de nos jours un vrai croyant vient tous les ans une fois prier sur la tombe d'un marabout vénéré, enterré sur une colline des environs de Bude. Les événements dont nous sommes les témoins en Bulgarie et en Roumélie, la hâte que, dans bien des districts, ont mise les Musulmans à suivre les armées du Sultan dans leur retraite vers Constantinople, autorisent à penser que, lors de l'évacuation de la Hongrie par les Osmanlis, l'ensemble de la population civile musulmane, probablement peu nombreuse, a obéi aux mêmes sentiments que de nos jours : elle a repassé en masse le Danube plutôt que de continuer à vivre au milieu de peuples ennemis dont les séparaient si profondément sa religion et son état social.

sud (de Kersch à Neusatz), un peu plus de 40 lieues de l'est à l'orient (d'Arad à Baja). Ce sont les vastes plaines de la Hongrie, dans lesquelles le regard s'étend à perte de vue, et qui depuis longtemps étonnent les voyageurs. Limitées à l'ouest et au sud par le Danube, à l'est et au nord par une ligne de collines, ces plaines sont traversées par la Theiss et la Maros; ces deux rivières importantes se réunissent à angle droit à Szegedin (capitale de la Koumanie), qui est à peu près au centre de la région. De rares villages y sont parsemés; leurs noms disparates forment une bigarrure étrange, sans qu'on puisse toujours conclure avec certitude du nom du village à la nationalité de ses habitants. Toujours est-il qu'au milieu de noms hongrois, serbes et roumains apparaît un îlot de villages dont les noms sont allemands et français. Des villages situés dans le Banat de Hongrie (1), au nord-ouest de Temesvar (la ville de la Temes), sa capitale, à l'est-sud-est de Szegedin, dans une région limitée au nord par la Maros et au sud par le chemin defer de Vienne à Basiaz, sont les colonies lorraines et alsaciennes de Saint-Hubert, Charleville, Seultour, Trübswetter,

(1) On comprend sous le nom de Banat le territoire qui correspond de nos jours aux comitats de Temesvar, Torontàl et Krasso. Le nom de Banat, du mot slave *ban*, seigneur, signifie seigneurie; il a été, arbitrairement du reste, donné au Banat de Temesvar qui n'a jamais eu de Ban. — Les comitats ont été érigés et organisés en Hongrie en 1780.

Ostern, Gottlob [1], fondées par l'impératrice Marie-Thérèse.

Les noms des trois premiers restent le témoignage historique de l'immigration de colons lorrains-français en Hongrie.

C'est de 1762 à 1773 que furent fondées ces colonies, presque uniquement peuplées de Lorrains qui avaient quitté leur sol natal. Le mouvement d'émigration qui à cette époque se manifesta parmi les populations de la Lorraine, nous paraît pouvoir, en partie du moins, s'expliquer par la situation de ce pays dans la seconde moitié du règne de Stanislas. Il faut bien le reconnaître, pendant que le roi Stanislas transformait sa capitale en l'ornant de ces nombreux monuments dont elle est fière à juste titre, dotait Nancy d'institutions qui devaient développer et nourrir le goût des belles-lettres et des sciences, les populations des campagnes succombaient sous le poids des charges les plus lourdes : appels répétés de contingents militaires pour combler les pertes

[1] Les colonies lorraines sont situées entre 18° et 19° longit. est, mérid. Paris (30°10 et 38°20 longit. est., mérid. d'Islande), et entre 45°,42 et 46°, lat. nord ; le 46° passe un peu au nord de Trübswetter.

Saint-Hubert est éloi gné de { Vienne de 538 kilomètres. Pesth de 255 kilomètres. Szegedin de 65 kilomètres. Temesvar de 47 kilomètres. }

Saint-Hubert est	à 80m,86	d'altitude au-dessus du niveau de la mer Adriatique.
Vienne.	à 197m,05	
Pesth.	à 105m,48	
Szegedin	à 89m,36	
Temesvar. . . .	à 88m,98	

éprouvées par les régiments et les milices lorraines pendant la guerre de Sept Ans [1], réquisitions d'approvisionnements pour l'armée d'Allemagne, demandes de subsides adressées par Louis XV à son beau-père, d'où comme conséquence forcée la progression rapide des impôts [2].

A tous ceux qui à des titres divers frappaient déjà les produits du sol, Stanislas, en 1756 et 1757, dut en ajouter de nouveaux [3]. Émue de la misère du peuple, la cour souveraine de Lorraine et du Barrois, tout en protestant de sa soumission aux ordres du roi, refusa d'enregistrer l'édit. Des lettres de cachet, l'exil des magistrats, au premier rang desquels était M. de Chateaufort, leur dispersion

(1) Des levées supplémentaires furent faites en 1759, 1760, 1761, 1762. (V. Digot, *Histoire de la Lorraine,* t. VI, p. 306, 310.)

(2) V. d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France,* vol. IV, p. 287, et Pièces justificatives, p. 442.

Traité secret de Meudon du 30 septembre 1736, par lequel Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine, abandonne à Sa Majesté Très-Chrétienne Louis XV, dans les duchés de Lorraine et de Bar, les revenus, droits, impositions de quelque nature qu'ils soient ou puissent être à l'avenir.

(3) Aux droits seigneuriaux qui existaient partout, soit au profit du Roi dans les terres domaniales, soit au profit des seigneurs ecclésiastiques ou laïques, à la dîme qui atteignait tous les fruits de la terre, aux frais résultant de l'entretien des églises, aux droits des curés, aux impositions indirectes perçues aux portes ou sur les marchés des villes, Stanislas dut ajouter un impôt nouveau en établissant, en 1756, un second vingtième, auquel il ajoutait dès 1757 quatre sols pour livre au vingtième déjà perçu depuis quelques années.

dans toute la Lorraine, furent la réponse à cette courageuse résistance. Pendant ce temps, le chancelier de Lorraine, M. de la Galaizière, dont l'administration vicieuse et oppressive achevait d'épuiser le pays, continuait ses ruineuses prodigalités : les habitants de plus de deux cents communes étaient forcés de venir travailler à son château de Neuviller-sur-Moselle, au parc, aux jardins, à la chaussée qui de Nancy y conduisait.

Toujours sollicité par les ministres de Versailles obligés de faire face aux dépenses de la guerre, Stanislas, dès 1759, fut forcé d'établir de nouveaux impôts ([1]). La cour souveraine et la chambre des comptes de Lorraine protestent. Outre les remontrances qu'elle présenta, la cour souveraine ordonna une enquête sur l'état des duchés : celle-ci, entre autres résultats navrants, apprit que 23,590 cultivateurs avaient été réduits par la misère à descendre à la condition de simples manœuvres ou à fuir leur patrie ([2]). Émigrer au loin pour améliorer leur sort, tel est le parti auquel pendant des années durent se résoudre bien des Lorrains : le malheur seul peut pousser les populations à quitter définitivement leur sol natal !

C'est dans le bailliage de la Lorraine allemande que l'émigration paraît avoir fait ses premières re-

([1]) Ce furent un troisième vingtième et deux sols pour livre. (V. Digot, *Histoire de Lorraine*, t. VI, p. 291 à 293.)

([2]) V. Digot, *Histoire de Lorraine*, t. VI, p. 291-310.

crues. Peu nombreux à l'origine, les faits d'émigration deviennent plus fréquents en Lorraine par la contagion de l'exemple et la continuité des causes qui les ont provoqués. Un arrêt de la cour souveraine de Lorraine et Barrois du 1er juin 1769 ([1]), concernant le fait d'émigration, reconnaît « qu'il s'est annoncé dans la province de Lorraine des mouvements d'émigration qui ont paru mériter l'attention même du gouvernement ». Mais au lieu d'en signaler les causes réelles, l'arrêt attribue l'émigration « à l'exemple des colons que l'Espagne tire des pays étrangers et qui ont libre passage dans les États de Lorraine, à l'idée de liberté qu'on a prise de l'abrogation réciproque du droit d'aubaine, à la facilité que trouvent les émigrants soit à l'égard de la vente de leurs biens, soit dans la négligence des officiers de justice ». Pour arrêter l'abus dans son principe, l'ordonnance recommande « de présenter au peuple la vue des punitions attachées à la transgression des devoirs de sujet et de citoyen, afin de contenir ceux qui sans ce frein essayeraient de rompre les liens de leur engagement naturel et se rendre par là coupables du crime d'infidélité envers le Roi et l'État ».

Ces mesures furent bien peu efficaces, car dès le 5 décembre 1769 ([2]), un nouvel arrêt, plus sévère,

([1]) V. *Dictionn. historique des ordonnances et des tribunaux de Lorraine et Barrois,* par de Rogéville. Nancy, 1777, t. XI, p. 499.
([2]) V. de Rogéville, *Ordonnances de Lorraine,* t. XI, p. 605.

prescrivait « d'arrêter les émigrants, de saisir leurs meubles et d'avertir les substituts du procureur général dans les bailliages, de l'intention où pourraient être certains particuliers d'émigrer ».

Peu de mois après (17 mai 1770), la cour souveraine de Lorraine et Barrois rend un arrêt qui autorise ceux qui ont émigré à rentrer sans frais dans leurs biens ([1]).

A la même époque, un courant semblable se produisait dans la province d'Alsace ; son importance en grandissant ne laissa pas que de préoccuper les autorités. Le conseil souverain d'Alsace rendit, le 28 septembre 1769, un arrêt « condamnant un juif de Biesheim, pour avoir engagé plusieurs particuliers d'Algolsheim, près Neuf-Brisach, à émigrer, à être sévèrement réprimandé et en 100 livres d'amende ([2]) » ; — en 1769 et 1770, trois arrêts dont l'un « fait défense à tous sujets du Roi de sortir du royaume et d'aller s'établir en pays étrangers sans permission expresse et par écrit de Sa Majesté », — et dont l'autre ordonne de surveiller les embaucheurs et « fait défense de donner des passeports à ceux qui seront suspectés d'émigration, et déclare nulles toutes ventes faites trois mois avant l'émigration des vendeurs et lesdits biens confisqués ([3]) ».

([1]) De Rogéville, *Ordonnances de Lorraine*, t. XII, p. 49.
([2]) V. *Ordonnances du Conseil souverain d'Alsace*, t. II, p. 851.
([3]) Idid. — Arrêts du 20 avril 1769, des 25 juin et 28 septembre 1770 ; in t. II, p. 839, 868 et 870.

On est donc autorisé à penser que vers cette époque, en Lorraine comme en Alsace (1), les campagnes étaient depuis quelque temps déjà parcourues par des embaucheurs qui, exploitant le mécontentement et la situation malheureuse des populations, les excitaient à émigrer en pays étrangers et leur achetaient à vil prix leurs immeubles. Parmi ces agents, quelques-uns étaient étrangers, et c'est vers la Hongrie qu'ils dirigeaient les familles qui s'étaient décidées à quitter leur patrie.

Dans l'origine, ce furent des familles isolées qui partirent secrètement et entreprirent à leurs risques et périls le long et difficile voyage vers ces pays lointains. Les premiers arrivés en Hongrie y ayant prospéré, engagèrent des groupes plus importants à aller les y rejoindre.

Marie-Thérèse occupait alors le trône impérial d'Autriche; dès 1763, elle avait conçu le dessein de peupler les vastes étendues de ses États dont les guerres prolongées entre les Hongrois et les Turcs avaient fait un désert. Ses efforts se portèrent tout d'abord sur le Banat de la Hongrie et surtout sur le

(1) Le 6 juin 1757, quatre paysans alsaciens, appartenant à des villages dépendant de la ville de Strasbourg, demandent au gouvernement autrichien la permission de se rendre avec leurs familles dans le Banat de Hongrie comme colons. Il leur est répondu que pour être accueillis, ils devront se légitimer par un permis d'expatriation (*Entlassungsurkunde*) et un passeport. (K. K. Reichsfinanz-Archiv, Wien; archives de la chambre aulique à Vienne : *Acta banatica*).

pays de Werschetz ; l'entreprise était ardue, la plus grande difficulté résidait dans le manque absolu de bois de construction et de chauffage. Pour y obvier, Marie-Thérèse eut la pensée de transformer en forêts les collines de sable qui, dans le sud-est du Banat, émergent au milieu des plaines. Les premiers colons envoyés dans ces régions dépeuplées étaient d'anciens soldats ayant accompli leur temps de service militaire, des prisonniers de guerre prussiens ; tous devaient être de religion catholique.

Pénétrée de l'importance que pourrait avoir pour son œuvre de colonisation l'arrivée d'éléments agricoles et informée du malaise dont souffraient certaines populations de l'Europe occidentale, Marie-Thérèse résolut de détourner le courant d'émigration qui s'établissait vers ses États. Des instructions sont envoyées aux résidents autrichiens dans plusieurs villes d'Allemagne pour attirer vers les États autrichiens le flot des émigrants.

En 1766, Marie-Thérèse établit à Cologne, Francfort-sur-le-Mein, Schweinfurt, Ratisbonne et Ulm, des commissaires qui auront pour mission d'attirer à eux les colons, de faire imprimer et de répandre des écrits faisant connaître les avantages accordés à tous ceux qui s'établiront dans le Banat de Hongrie. Pour stimuler l'activité de ces commissaires, une prime en argent (1 florin 30 kreutzers) leur était allouée pour chaque famille d'émigrants qu'ils avaient recrutée. Une prime plus forte leur était

accordée dans les villes où les émigrants pouvaient être sollicités par les offres d'une puissance étrangère.

C'est dans ces conditions qu'un service d'émigration fut institué aux portes de la France. Dans la petite forteresse de Kehl, qui alors faisait partie des possessions de l'Autriche sur la rive droite du Rhin, résidait un notaire impérial chargé de recevoir les colons, de leur donner des instructions sur la conduite et l'itinéraire qu'ils auraient à suivre, de les munir de secours de route, de passeports, etc. (1).

L'émigration commença vers 1764 et dura jusque vers 1772. En avril 1764, un général-major commandant la forteresse de Philippsbourg informait le gouvernement autrichien que des gens enrôlés pour la colonie de la Guyane, manquant d'argent et de ressources, étant chassés de plusieurs lieux, demandaient les passeports nécessaires pour arriver à être admis dans les colonies de la Hongrie. Un mois plus tard, nouvelle lettre qui annonce un convoi de trois cents émigrants de la Lorraine allemande. « Ces gens, écrit-il, quittent leur pays et demandent l'autorisation de s'établir en Hongrie. » Ce qui leur fut accordé (2). De 1763 à 1769 (3) bien

(1) V. tableau n° I.

(2) Lettres du 16 avril et du 16 mai 1764, du général-major von Schmid de Philippsbourg. (Archives de la chambre aulique.)

(3) Sur une des nombreuses *Consignations-Tabellen* de 1768,

des familles lorraines émigrèrent (v. tableau n° II) en Hongrie et furent réparties dans les localités du district de Bacs. C'est ainsi que, dans la petite ville d'Apathin et dans les villages de Gajdobva, Neopalanka, Karavukova, les noms de Rizar, Merschi, Hardi, Pekar, Molnar, etc., sous lesquels il n'est pas difficile de reconnaître ceux de Richard, Marchal, Picard, Meunier, témoignent de l'immigration de colons de langue française. En 1769, de nombreuses familles venant de la Lorraine allemande et notamment du comté de Dabo, de la Lorraine française des environs de Foug, des familles alsaciennes originaires de Strasbourg, de Hoffen, Schœnau, Marckolsheim, Sainte-Marie-aux-Mines et de Saint-Hippolyte, petite ville qui, bien que située en Alsace, au pied des Vosges, appartenait au duché de Lorraine, sont signalées comme arrivant dans les colonies de la Hongrie.

C'est en 1770 que l'émigration atteignit son maximum d'intensité. En février et mars, 127 familles de la Lorraine allemande, et en avril 1770, 930 familles dont les trois quarts étaient des Lorrains de langue française, viennent s'établir dans les colonies de la Hongrie. D'août à décembre 1770, des familles

nous avons relevé les noms de : Dillschneider, Morolt, Herbino, Russel, Bucher, Aubertin, Poulet, Levêque, tous désignés comme colons lorrains. (Arch. de chamb. auliq. : *Status impopulationis in regio camerali district. Bachiensi ab anno* 1763 *usque diem* 16 *mensis Marcii* 1768.)

lorraines originaires de Commercy, Pompey, Blâmont, Avricourt, Thionville (1) passaient par Kehl pour aller rejoindre ceux de leurs compatriotes qui les avaient précédées. Comme dans toutes les émigrations, ce sont surtout les éléments jeunes de la population qui, confiants dans leurs forces, partent pour chercher en pays inconnu un sort meilleur. La plupart ont de 25 à 30 ans, beaucoup sont de jeunes époux ou des célibataires isolés; parmi eux se trouvent quelques adolescents.

Nous avons eu sous les yeux un état nominatif duquel il résulte que du 25 août au 31 décembre 1770, 203 familles alsaciennes provenant de 80 localités différentes passèrent par Kehl pour se rendre en Hongrie (V. tableau n° I). A quelques exceptions près, toutes ces localités sont situées dans la basse Alsace; les gens de la haute Alsace préféraient une voie plus courte et passaient par Bâle.

Le 24 avril 1771, les autorités autrichiennes de Fribourg en Brisgau (*Vorderœsterreichische Regierung*) informent la chancellerie impériale « qu'un grand nombre de familles pauvres, en raison de la misère qui règne en France, quittent ce pays et demandent des passeports pour se rendre en Hongrie. Leur misère est sans bornes, mais leur activité et leur

(1) Archives de la chambre aulique. — Nous avons trouvé ces localités indiquées sur les listes de colons (*Colonisten-Transports-Consignationes*); le lieu d'origine du plus grand nombre n'est indiqué que d'une façon générale par les termes de : *aus Lothringen* (venant de Lorraine) ou *Gallus*.

zèle religieux sont connus. Ils ont préféré continuer leur vie pleine de soucis plutôt que de se laisser enrôler comme colons prussiens par le prince de Wurtemberg qui règne à Montbéliard, et de passer ainsi sous la domination d'un prince qui n'est pas catholique. Des passeports ont été accordés à ces gens habitués au travail et qui seront d'une bien plus grande utilité que beaucoup d'autres qui ne vont en Hongrie que par horreur du travail et pour y trouver un sol fertile ». (Archiv. de chamb. auliq. : *Protocoll der œsterr. Hofkanzlei,* 18 mai 1771.)

Le 6 mai 1771, M. de Nagel, résident autrichien à Bâle, informait le prince de Kaunitz, chancelier de la cour d'Autriche, que « tous les jours des familles venant de la Lorraine passent par Bâle et les environs pour gagner le Danube et la Hongrie. Outre les cultivateurs, ce sont des artisans, des ouvriers en laine, des vignerons. Ils quittent le pays, écrit-il, malgré la défense qui a été faite d'émigrer en secret, persuadés qu'on constituera des villes et des villages entièrement habités par des gens de leur nation ; ils assurent que l'émigration ne cessera pas de sitôt, ceux qui sont restés au pays étant informés du bon accueil qu'ont reçu les premiers colons (1) ». — Ces communications reçurent des réponses favorables.

Les émigrés voyageaient par groupes composés de plusieurs familles ordinairement de la même lo-

(1) Archives de la chambre aulique.

calité ; chacun d'eux devait être accompagné d'un guide qui, entre autres fonctions, avait celle d'empêcher que pendant le voyage les colons ne fussent, dans les pays qu'ils traversaient, embauchés pour le compte de quelque autre puissance. (A cette époque la Prusse, la Saxe, la Russie cherchaient à recruter des colons dans l'Europe occidentale.) Des secours en argent leur étaient accordés. Outre la prime que touchaient les familles qui se présentaient spontanément sans l'intermédiaire d'un commissaire, il était alloué au début par jour de voyage : aux pères et aux mères de famille, 6 kreutzers (1) ; à chaque enfant, petit ou grand, 3 kreutzers ; ce chiffre fut réduit à 2 kreutzers pour les enfants au-dessous de 18 ans, quand plus tard, en 1769, le nombre des immigrants étant devenu plus considérable, il ne fut plus autant nécessaire de les attirer par les avantages qu'on leur offrait. Ces sommes étaient payées à des stations déterminées, établies le long des routes suivies par les colons, chaque station pouvant être éloignée de l'autre par la distance de quatre jours de voyage. Lors de leur passage à Vienne, capitale de leur nouvelle patrie, chaque immigrant recevait la somme de trois florins (2). Plus tard, en 1772, la co-

(1) A cette époque, le florin autrichien (*Conventionsgulden*) avait la valeur de 2 fr. 60 c. ; il était divisé en 60 kreutzers. (V. Becker, *Das œsterreich. Münzwesen v. Jahre 1524-1838.*)

(2) D'après les pièces conservées dans les archives de la chambre aulique à Vienne.

lonisation cessa de se faire par voie administrative et les colons durent accomplir à leurs frais le voyage pour le Banat.

Quant à la route qu'on leur assignait, les colons lorrains et alsaciens étaient dirigés de Kehl sur Ulm, dans le Wurtemberg; dans cette ville, ils étaient embarqués sur le Danube dont ils descendaient le cours par Passau, Vienne, Presbourg et Pesth, jusque dans le Banat. Ils débarquaient sur la rive gauche du Danube, dans les points les plus rapprochés des terres qui étaient désignées comme centres de colonisation.

En même temps que les colons lorrains et alsaciens affluaient vers la Hongrie, des gens venus des pays les plus divers de l'Europe occidentale, le Luxembourg, les pays rhénans, notamment les environs de Trèves et de Mayence, le grand-duché de Bade (1), le Wurtemberg, enfin les différents États de l'Autriche, fournirent les contingents les plus importants. Pour fusionner ces éléments ethniques si divers, pour créer et faire prospérer ces colonies, une organisation puissante était nécessaire.

Marie-Thérèse, secondée par son fils Joseph, qui,

(1) L'Autriche possédait encore à cette époque, sous le nom de *Vorderœsterreich*, tout le Brisgau et les districts désignés sous les noms d'Ortenau et Hanauerland, formant la partie nord et moyenne du grand-duché de Bade actuel. Fribourg, Offenbourg, etc., en étaient les villes principales. On comprend dès lors que les populations de ces contrées se soient plus facilement décidées à émigrer en Hongrie.

d'abord corégent, devait plus tard lui succéder sous le nom de Joseph II, y apporta tous ses soins. Une section de la chambre aulique (*Kaiserliche Hofkammer*) était chargée d'une façon spéciale de la direction des affaires du Banat de Temesvar, de sa colonisation et de tout ce qui, d'une façon générale, était désigné sous le nom de : *in Banaticis*. Elle fut présidée par le comte de Khevenmüller-Metsch, conseiller intime.

En 1766, Marie-Thérèse crée à Vienne une *Impopulations-Commission*, sous la présidence du comte Lamberg. Le comte Festeticz et plus tard le comte d'Urbna en furent les membres les plus importants. La ville de Temesvar était le siége de l'administration du pays. Le comte de Perlas en fut le président jusqu'en 1768. Le comte Charles de Clary lui succéda en 1769 et conserva ces fonctions jusqu'en 1774 (1).

Sous leur dépendance agissait toute une hiérarchie de fonctionnaires et employés, contrôleurs, secrétaires, trésoriers, surveillants, chargés de l'administration des colonies et de la gestion des sommes considérables dont elles nécessitaient la dépense.

La situation des colons qui arrivèrent dans le Banat varia sous plus d'un rapport. Dans la première période de l'immigration, de 1762 à 1766, les colons furent répartis dans des localités déjà

(1) *Geschichte des Temeser Banats*, par L. Böhm, t. I, p. 266.

existantes, dans lesquelles des habitations nouvelles furent construites pour eux et des terres mises à leur disposition. 28 villages situés dans les districts de Temesvar, de Lippa et de Csanad, grandirent ainsi rapidement en population et en importance. Plus tard, le nombre des nouveaux immigrants augmentant toujours, il devint nécessaire de créer des villages nouveaux (1) : 31 colonies furent ainsi fondées de 1766 à 1772; 7 reçurent des noms hongrois, 21 des noms allemands et 3 des noms français. (*Voir la carte.*)

Les premières colonies nouvelles fondées sur des terres appartenant à la couronne (*Hungarische Cameral-Herrschaften*) dépendaient directement de la chambre aulique. Ce furent les plus prospères. Mais, dès 1770, « le nombre des colons arrivés dans le Banat était si grand, qu'il était à craindre que ceux qui les suivraient ne pussent plus être placés » (2). Un appel fut adressé aux seigneurs pour les inviter à recevoir des colons sur leurs domaines, dont quelques-uns avaient assez d'étendue pour pouvoir facilement offrir un asile à cinq cents personnes. L'avantage pour les colons admis sur ces terres seigneuriales (*Particular-Herrschaften*) de

(1) La construction des villages était spécialement confiée à Hildenbrand et Neumann ; le premier portait le titre de *Landes-administrations-Rath* ; tous deux contribuèrent puissamment par leur activité au succès de la colonisation de la Hongrie.

(2) Lettre de l'impératrice Marie-Thérèse au comte Esterhazy, du 12 septembre 1770.

trouver un asile immédiat fut plus que contrebalancé par la situation qui leur fut imposée; ils furent moins bien partagés en général que ceux qui avaient été admis sur les domaines de la couronne (1).

Quel fut le sort de nos compatriotes alsaciens et lorrains? Marie-Thérèse voyant venir dans ses États des anciens sujets de son époux, naguère le duc François III de Lorraine, devait avoir à cœur de les bien recevoir. Par décision prise en séance du conseil aulique (2), que souvent elle se plaisait elle-même à présider, l'Impératrice ordonna de prendre toutes les mesures propres à favoriser l'activité des colons et pour cela de les pourvoir de tout ce qui leur était nécessaire. Les colons lorrains furent en grande partie réunis dans cinq villages rapprochés les uns des autres. De vastes étendues de terres fertiles leur furent attribuées qui, par un singulier hasard, réalisaient les mêmes qualités que le sol de certains villages lorrains dont quelques immigrants étaient vraisemblablement originaires (3). L'exemption de

(1) Une lettre du résident autrichien à Cologne adressée, le 30 novembre 1766, au prince de Kaunitz, premier ministre de Marie-Thérèse, et qui exprime les plaintes élevées par des colons rhénans établis sur des terres relevant des seigneurs, autorise à le penser.

(2) Séance de la chambre aulique du 6 juin 1769. (Archives de la chambre aulique.)

(3) Dans le territoire de la commune de Champenoux et dans la plus grande partie du territoire de Bezange-Grande (Meurthe-et-Moselle), on trouve une *terre noire,* très-analogue à la *terre noire de Hongrie* et comme celle-ci très-fertile.

tout impôt fut assurée aux colons pour une période de dix années. En vertu d'une décision prise le 31 août 1772 par Joseph, corégent, ceux des colons qui, étant ouvriers, préféraient se fixer dans les villes pour y exercer leur profession, furent exemptés d'acquitter les droits de bourgeoisie et de maîtrise.

Dans chaque village furent construits, aux frais de la couronne ou du seigneur, une église, un presbytère, des écoles, des moulins à blé, une auberge, une boucherie, un magasin.

Chaque famille fut mise en possession d'une maison; des bestiaux, des instruments aratoires, des semences, le mobilier domestique et jusqu'à des ustensiles de cuisine furent donnés aux colons. Quelques familles reçurent même des allocations en argent qu'elles devaient rembourser par termes dans le délai de trois ans. Chaque famille reçut en outre en toute propriété (*als unumschränktes Eigenthum*) un lot de terres, d'un seul tenant, désigné sous le nom de *cession* qu'il conserve encore aujourd'hui, et dont l'importance ne laissait pas que d'être notable.

L'étendue des cessions varia un peu dans les différentes colonies. A Grabatz, une *cession entière* se composait de :

12 hectares [1] de champs;
3 hectares de prairies;
1 hectare et demi de pâturages.

[1] Dans l'évaluation des cessions en mesures françaises nous

En moins grand nombre furent distribuées des *demi-cessions* constituées par :

6 hectares de champs ;
2 hectares de prairies ;
1 hectare de pâturages.

Dans quelques colonies seulement furent alloués des *quarts de cessions* composés de :

3 hectares de champs ;
1 hectare et demi de prairies ;
1 hectare de pâturages.

Autour de chaque maison se trouvait en outre un jardin de la contenance d'un demi-hectare.

Dans certaines colonies établies sur des terres seigneuriales, comme à Mastort et à Heufeld, l'Impératrice ajouta à chaque cession, à titre de don (*Kaiserliches Geschenk*), un hectare et demi de terres.

Dans le territoire de chaque village, la jouissance de prairies spéciales était réservée au curé et à l'instituteur (*Pfarr-und Lehrerwiese*). De même ceux qui, moyennant une redevance annuelle [1], détenaient du seigneur de chaque village le droit exclusif de vendre la viande et de tenir l'auberge

avons admis : 1 *joch* de superficie comme égal à un demi-hectare. La valeur exacte du *joch* est de 57 ares 55 centiares. En Autriche, le *joch* = 1600 *klafter* carrés (mesure de Vienne), le *klafter* carré = $3^{mq},60$. En Hongrie, le *joch* = 1200 *klafter* carrés.

[1] Les droits seigneuriaux (droits d'*étal*, d'*auberge*, dont les communes commencèrent à se libérer par voie de rachat dès 1840, furent définitivement abolis en Hongrie par la diète de Presbourg de 1848.

(*Herrschafts-Wirthshaus*) acquéraient par là même la jouissance de prairies déterminées (*Fleischbank-u. Wirthswiese*). En dehors des pâturages appartenant en propre à chaque famille, il existait dans chaque colonie un pâturage commun dont la superficie était parfois considérable (300 hectares à Grabatz). Le seigneur de chaque village affermait aux colons les terres qui ne leur avaient pas été concédées (*Ueberland*).

Les cessions primitivement concédées aux colons n'ont relativement guère été morcelées; on s'efforce dans la liquidation des héritages d'en maintenir l'intégrité.

De nos jours encore, dans les colonies lorraines, on compte par *cession* et on évalue les fortunes immobilières par le nombre de cessions dont elles se composent.

Tous les colons pourvus d'une cession étaient considérés comme établis (*angesiedelt*); certains d'entre eux auxquels on n'avait pu, dès l'abord, en donner, étaient provisoirement mis en subsistance (*einquartirt*). Les colons étaient libres d'ailleurs de choisir, selon leurs convenances, le village où ils désiraient se fixer. En retour de tant d'avantages, l'autorité supérieure se réservait certains droits: celui de transférer, dans des cas déterminés, les colons d'un village dans un autre; les colons ne pouvaient quitter leurs villages que moyennant un congé, et même ne s'absenter pour quelque temps

sans une permission spéciale. Les colons qui, prenant la fuite, abandonnaient leur résidence, et cela arrivait quelquefois, étaient signalés comme *déserteurs;* enfin les familles qui quittaient le pays pour retourner dans leur patrie ne pouvaient le faire qu'en remboursant la valeur des secours et des allocations que, par anticipation, elles avaient reçus.

C'est dans ces conditions et sous ce régime que furent fondés dans le district de Csanad, en 1771, les villages de :

St-Hubert	pour	75	familles avec	69	cessions,	4 demi-cessions.
Charleville	—	62	—	50	—	
Seultour	—	62	—	60	—	

en 1772, les villages de :

Trübswetter	pour	200	familles	avec 104 cessions entières et 96 demi-cessions.
Gottlob	—	200	—	
Ostern ([1])	—	250	—	

Séparés à peine par la distance d'environ 1 kilomètre, les trois villages de Saint-Hubert, Charleville et Seultour furent presque exclusivement peuplés par des Lorrains de langue française, comme le prouvent les noms qu'ils portent encore aujourd'hui (v. tableau n° III). Les premiers colons, presque tous agriculteurs, aussitôt arrivés, se mirent courageusement à l'œuvre et ne tardèrent pas à acquérir un degré de prospérité qui excita la ja-

([1]) A Ostern, 50 cessions furent accordées en 1773, 51 cessions en 1785, 1 cession entière et 49 demi-cessions en 1792.

lousie des Hongrois et des Roumains habitant les villages voisins. Leurs cultures furent ravagées, leurs bestiaux enlevés. Pour mettre fin à ces déprédations, les Lorrains firent bonne garde, fusillèrent sans merci et enterrèrent sur place quiconque était de nuit rencontré sur leur territoire, vêtu d'une *bunda* (1). Ces mesures énergiques furent efficaces. Des secours de toute nature continuaient d'ailleurs à être fournis avec sollicitude, par l'administration supérieure, aux colons nécessiteux. On leur remplaçait les voitures hors d'usage, les pièces de bétail qui avaient péri, les chevaux volés, etc.

Les Lorrains se firent bientôt remarquer par leur ardeur au travail. En 1772, un rapport sur l'*État des colonies*, les signale comme des « cultivateurs laborieux et entendus ». La population s'accrut rapidement : dans la paroisse de Saint-Hubert, à laquelle dans l'origine deux villages voisins, Heufeld et Mastort (2), également peuplés de Lorrains et d'Alsaciens, avaient été affiliés, il y eut, du 23 mars au 31 décembre 1771, 31 naissances; en 1772, 92 naissances, et en 1773, 129 naissances (3).

(1) On appelle *bunda* le long manteau en peau de mouton que portent dans les campagnes les Hongrois et les Roumains. Les colons lorrains l'ont également adopté.

(2) Heufeld et Mastort furent construits, en 1770 et 1771, chacun pour 78 familles. Heufeld fut érigé en paroisse en 1789 ; l'église actuelle fut construite de 1812 à 1816.

(3) Extrait du protocole des naissances, mariages et décès de la paroisse de Saint-Hubert.

Les Lorrains de ces villages étant en très-grande majorité de langue française, durent être pourvus de prêtres français. Parmi les ecclésiastiques [1] attachés à l'église de Saint-Hubert, nous avons relevé les noms suivants : en 1772, Roka, prêtre originaire de Bohême, mais parlant la langue de ses ouailles; en 1797, Eustache, curé; en 1798, Breton, chapelain; en 1801, Porée, chapelain; en 1806, Petitjean, chapelain. — Le premier curé de Seultour (ou *Soltour*), en 1773, du nom de Pierre-François Leclère, était d'origine luxembourgeoise; en 1793, ce fut Joseph-François-Silvestre Maillot. L'église de Seultour, en construction dès 1771, fut consacrée au culte le 24 septembre 1774. S'il faut ajouter foi à une tradition, le village de Seultour devrait son nom (*propter solam turrim*) à l'existence d'une tour élevée autrefois, pendant les guerres contre les Turcs, à peu de distance du village. Lors de la construction du village, cette tour aurait été rasée et les briques employées à l'édification du presbytère et des écoles.

Bien que portant des noms allemands, les villages de Trübswetter, Ostern et Gottlob furent principalement peuplés de Lorrains et d'Alsaciens.

La colonie de Trübswetter (ou *Triebsvetter*) fut pres-

[1] Les seigneurs terriens exerçaient et ont conservé jusqu'à une époque récente sur les églises le *droit de patronat*, en vertu duquel il leur appartenait de nommer aux cures des villages situés sur leurs domaines.

que exclusivement composée de Lorrains de langue française : sur les 192 familles qui, à l'origine, y furent installées, toutes étaient lorraines, sauf 8 qui venaient de la frontière bavaroise, aux environs de Pilsen. Les colons allemands se groupèrent dans une rue qui porte encore aujourd'hui le nom de « *Deutsche Gasse* » (rue Allemande). Ils donnèrent le nom de « *Wolfsgasse* » (rue des Loups) à une rue habitée par quelques familles françaises qui manifestaient à leur égard des dispositions peu bienveillantes. Au point de vue ecclésiastique, Trübswetter fut rattaché dans l'origine à un bourg hongrois, Szent-Miklos (Saint-Michel), situé à 8 kilomètres, mais fut érigé en paroisse dès 1773. La première église fut construite en briques sèches (1). L'église actuelle date de 1846. Parmi les prêtres qui y ont exercé le saint ministère, nous avons trouvé les noms de : François Leclère (1773-1777), Germain (1777-1778), Blaise Collignon (1787-1789), Forstner (1787-1798), Louis Breton (1798-1802), prêtre émigré de France, qui avait étudié à Besançon, enfin celui d'Antoine Bonnaz, originaire du pays de Gex, élève du séminaire d'Annecy, qui, d'abord chapelain et administrateur de la paroisse, fut installé comme curé de Trübswetter en 1804 et y resta jusqu'à sa mort, en 1837.

(1) Les deux premiers baptêmes y furent célébrés les 22 et 23 février 1773 ; tous les parents et parrains des enfants portaient des noms français.

La colonie de Gottlob fut principalement peuplée d'Alsaciens, auxquels furent joints des Lorrains de langue allemande et des Luxembourgeois. Par suite des relations constantes qui existaient entre les colonies alsaciennes et lorraines, s'établirent à Gottlob un certain nombre de familles dont les noms, qui subsistent encore aujourd'hui, révèlent l'origine française (v. tableau n° II). Le premier curé de la paroisse, du nom de Baumgartner, y arriva avec les premiers colons. L'église fut construite en 1773.

La colonie d'Ostern (ou *Osztern* d'après la prononciation hongroise) fut peuplée d'Alsaciens, de Lorrains et de Wurtembergeois. Les registres paroissiaux datent de 1773, bien que la commune n'ait été érigée en paroisse qu'en 1785.

Dans les églises de Saint-Hubert, Charleville, Seultour, Trübswetter, les chants d'église lorrains étaient encore en usage en 1802. Jusqu'en 1830, l'évangile dans les églises était lu d'abord en allemand, puis en français; tous les troisièmes dimanches du mois, le sermon était tenu en français. Dans les premières années de la colonisation, l'enseignement dans les écoles fut donné concurremment en langue française et en allemand. Aujourd'hui, en vertu d'une loi portée le 8 juin 1868, l'enseignement et l'étude de la langue hongroise sont obligatoires, dans toutes les écoles du royaume de Hongrie, pour tous les enfants, quelle que soit leur nationalité.

Si, par une conséquence forcée des choses, l'usage du français dans les colonies s'y perdit progressivement, nos anciens compatriotes n'en ont pas moins pieusement conservé quelque souvenir, et ce n'est pas sans fierté que les plus âgés d'entre eux, dans la visite que nous leur fîmes, sont arrivés à s'exprimer avec nous dans la langue de leurs aïeux.

Quand on visite les colonies lorraines de la Hongrie (v. tableau n° IV), la similitude qui règne entre elles, la régularité géométrique des rues, la symétrie, l'uniformité de construction suffisent pour indiquer qu'elles ont toutes été établies en une fois et d'après le même plan, si bien qu'une même description peut presque s'appliquer à toutes.

Le village a la forme d'un vaste rectangle allongé, traversé par quatre à six larges rues plantées d'acacias sur les côtés, qui se coupent à angle droit. Au centre du village, l'église avec le presbytère et l'école; non loin se trouvent une ou deux auberges, la boucherie, le magasin dans lequel se trouvent réunis les objets les plus usuels : l'éloignement des villes, la difficulté de s'y rendre, le rendaient indispensable. Plusieurs colonies conservent, à l'entre-croisement des deux rues médianes, un auvent sous lequel se trouvait autrefois la cloche qui réglait militairement la vie et les occupations des colons. A l'entrée du village, la rue principale est flanquée de deux moulins à farine mus par des chevaux, dans lesquels chaque habitant a le droit,

moyennant un prix fixé à l'avance, de faire moudre son grain.

Perpendiculairement à la rue, s'élèvent les habitations à toits en tuiles ou en chaume, dont les murs sont construits en *pisé* (ce nom a été conservé) ou en briques sèches et recrépis à la chaux; elles n'ont en général qu'un rez-de-chaussée; précédées d'une galerie couverte donnant sur la cour, elles n'ont que deux ou trois chambres d'habitation. Tout y est propre, bien tenu et indique une très-grande aisance (¹). Sous le même toit sont situées les étables; quelquefois, au fond de la cour, une grange pour renfermer quelques récoltes. La cour est soi-disant fermée par une clôture à peine à hauteur d'appui constituée par une rangée de fagots recouverts de *pisé*. Ce mode primitif de clôture n'a rien qui doive étonner: dans les vastes plaines de la Hongrie, le bois et les briques coûtent cher. Sauf quelques arbres fruitiers que les habitants nous montraient avec orgueil dans les vergers qui entourent leurs maisons, nous n'avons guère rencontré que des acacias qui acquièrent en peu de temps un beau développement. La rareté du bois fait que le plus souvent, pour le chauffage, on le remplace par des tiges de maïs, de tabac ou même de la

(¹) A Saint-Hubert, nous avons vu encore deux des maisons assez spacieuses, mais basses et couvertes en chaume, qui furent primitivement construites sous Marie-Thérèse pour recevoir les colons.

paille; force était autrefois de recourir au fumier comme combustible. Le dépérissement prématuré des arbres est dû à l'imperméabilité et à la pauvreté en éléments nourriciers du sous-sol argileux [1] sur lequel repose la couche superficielle d'humus, d'épaisseur du reste très-variable.

Quant aux pierres, elles sont presque inconnues; cela est si vrai que, lors de la construction du chemin de fer de Pesth à Temesvar, on vit au début des terrassiers employés aux travaux de ballast de la voie, emporter le soir les plus grosses pierres qu'ils pouvaient trouver, pour les montrer dans leurs villages à titre de curiosité.

Autour de chaque village s'étendent, souvent à perte de vue, ces champs de céréales dont la fertilité bien connue a plus d'une fois sauvé de la disette l'Europe occidentale. Ils alternent avec de vastes étendues couvertes de maïs (*Kukurutz*) qui atteint souvent plus de deux mètres de hauteur, et au milieu desquelles, la nuit venue, il n'est pas difficile de se perdre, nous avons failli en faire l'expérience. Sur le pâturage communal paissent en liberté de

(1) Toutes les colonies sont situées sur le lœss diluvien dont la puissance varie de 7 à 20 mètres; le lœss, encadré au nord, à l'ouest et au sud par des alluvions modernes apportées par les fleuves (la Maros au nord, la Theiss à l'ouest, la Bega et la Temes au sud), s'étend à l'est jusqu'à des collines de terrains tertiaires appartenant au myocène supérieur. (V. Wolf, *Geol.-Geogr. Skizze der Ebene Niederungarns*, in *Jahrb. der geol. Reichsanst.* B. XVII, 1867, p. 517.)

nombreux troupeaux de chevaux, de race estimée, tous de robe uniforme (alezans); il est des villages qui en possèdent plus d'un millier; puis encore de grands bœufs de race hongroise, au pelage gris, de forte charpente, aux cornes allongées et gracieusement arquées; plus loin enfin, de retentissantes clameurs trahissent la présence de troupeaux d'oies qui ont prospéré malgré l'absence de cours d'eau où elles eussent pu prendre leurs ébats.

Si les noms de famille d'origine française, les seuls, on le comprend, à la recherche desquels nous ayons pu nous attacher, se rencontrent assez souvent dans des villages hongrois ou allemands [1] situés autour du groupe formé par les colonies lor-

[1] Des colons lorrains et alsaciens furent encore installés en nombre considérable : à Hatzfeld (à 8 kilomètres de Saint-Hubert), village établi en 1767 pour 40 familles lorraines ; des colons luxembourgeois et rhénans y furent introduits plus tard ; une rue y conserve encore le nom de : *Lothringer Gasse* (rue des Lorrains) ; — à Csatad, village construit en 1767 pour 202 familles ; — à Grabatz, établi en 1768 ; — à Mastort et Heufeld, établis en 1770, chacun pour 78 familles ; en 1785, à Lovrin où les Lorrains et les Alsaciens furent réunis dans une rue qui s'appelle encore *Neue Gasse* (rue Neuve) ; en 1794, à Cathrinenfeld, un canton rural y porte encore le nom de *Richardsflur*. (*Aufsatz über die im Temesvarer Banat ab anno* 1762 *bis ultimo novemb.* 1772, *ganz neu gebauten u. theils zugebauten Colonisten-Dorfschaften ;* pièce des Archiv. de chamb. auliq.) Voir tableau n° VI. — De toutes ces colonies nous n'avons visité que celles de Mastort et Heufeld.

raines, c'est dans les villages de Saint-Hubert, Charleville, Seultour et Trübswetter, qu'ils sont prédominants. C'est dans ces localités que, grâce à sa supériorité numérique et à son agglomération, l'ancienne population lorraine a pu conserver quelques-uns de ses caractères originels.

Les habitants de Saint-Hubert, Charleville et Seultour aiment à désigner leurs villages sous le nom de *Wälsche Dörfer* (villages welches); leurs voisins les appellent encore aujourd'hui *die Franzosen*. Ils savent qu'ils sont venus de la Lorraine et de l'Alsace, et bon nombre connaissent les localités d'où étaient originaires leurs ancêtres ; parmi celles qui nous furent indiquées citons : Arracourt (désigné par son nom patois de *Rako*) (1) ; Francheville (2) ; Moyenvic, Rhodes, Torcheville, Leining, Altroff (3) ; Oberstinzel, Niederstinzel (4), etc. (V. tableau n° II.)

Les noms de famille sont d'origine française, beaucoup sont très-répandus en Lorraine et se retrouvent encore aujourd'hui dans nos villes et nos villages. Les altérations qu'ont subies la plupart s'expliquent aisément par ce fait que ce furent des

(1) Chef-lieu de canton du département de Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Nancy.

(2) Dans le département de Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Toul, canton de Domèvre.

(3) Cinq villages de l'ancien département de la Meurthe, arrondissement de Château-Salins, cantons de Vic et d'Albestroff.

(4) Deux villages de l'ancien département de la Meurthe, arrondissement de Sarrebourg, canton de Fénétrange.

employés autrichiens, parfois d'origine bohême, qui prirent les noms des colons lorrains à leur arrivée; ceux-ci, pour la plupart, ne savaient pas écrire, ainsi que le témoignent les nombreuses croix qu'en place de signature nous avons trouvées au bas de leur acte d'engagement comme colons. N'oublions pas d'ailleurs que dans les langues slaves, en allemand et en hongrois, les lettres n'ont pas la même valeur phonétique qu'en français.

Si, dans l'origine, des rapports ont continué à se maintenir entre les colons et leurs parents restés au pays natal, ils ne paraissent pas avoir été fréquents ni avoir duré longtemps. L'éloignement, la difficulté des communications, l'oubli réciproque ne l'expliquent que trop aisément. Cependant un habitant de Trübswetter nous raconta qu'à propos d'un héritage qui, il y a une quinzaine d'années, lui était échu en partage à Rhodes, il avait été vivement sollicité par les membres de sa famille qui y résidaient de venir revoir son pays d'origine.

Dans les colonies lorraines, le français n'est plus compris et parlé que par quelques vieillards qui l'ont appris de leurs parents les premiers colons. Cependant ici comme partout, au Canada, à la Nouvelle-Orléans, comme dans les colonies des réformés français réfugiés en Allemagne, s'est manifesté, à l'inverse des autres peuples, l'attachement des Français pour leur langue maternelle. Bien que perdus au milieu de populations étrangères, éloignés et sans

rapports avec leur ancienne patrie, les Lorrains ont pendant longtemps fidèlement conservé leur langue. En 1872, succombait à Charleville, à l'âge de 92 ans, une Lorraine qui ne pouvait remplir ses devoirs religieux qu'en s'exprimant en français. Dans le même village, trois braves vieillards tinrent à honneur de converser avec nous en un français qui, malgré les archaïsmes et les mots empruntés au patois lorrain dont il était émaillé, était cependant intelligible. Une femme âgée fut heureuse de pouvoir me dire la prière qu'en français elle récitait tous les soirs. Ce n'est pas sans émotion que, loin de la France, nous recueillîmes ces témoignages de la fidélité des Lorrains à leur langue maternelle.

Outre l'allemand, qui rappelle le dialecte usité en Alsace et dans le Wurtemberg, la jeune génération commence à parler le hongrois, qu'elle a appris tant dans les écoles des villages que dans celles de Szegedin : dans cette ville importante existent de bonnes écoles dans lesquelles l'enseignement est surtout donné par des religieux. La diffusion de la langue hongroise est encore favorisée par une coutume féconde en heureux résultats, autrefois en usage entre la Lorraine et l'Alsace, et encore aujourd'hui très-répandue entre la Suisse romande et la Suisse allemande, l'échange des enfants (*Kindertausch*). Deux familles de langue différente se confient réciproquement leurs enfants pour leur apprendre une langue nouvelle.

Réputés pour leur activité, leur vivacité et leur caractère jovial, nos anciens compatriotes se distinguent par plus d'un trait des éléments avec lesquels depuis plus d'un siècle ils sont en contact. Nous leur avons trouvé l'air franc et ouvert ; polis sans être serviles, ils sont éminemment sociables. Un peu obstinés dans leurs idées, ils engagent facilement des procès ; ils aiment à discuter, le font avec logique et animation sans être querelleurs ni vindicatifs. Ils sont courageux à la guerre, où un grand nombre d'entre eux se distinguent ; la plupart servent dans les hussards, l'arme nationale des Hongrois (1). Bien qu'un peu exclusifs et sortant peu de leurs villages, auxquels ils sont très-attachés, les habitants des colonies lorraines éprouvent une sympathie spéciale pour les Hongrois, tout en étant en bons rapports avec ceux des villages limitrophes. (Dans les écoles, les enfants font preuve d'une compréhension facile et plus rapide que leurs condisciples d'autre origine.)

Les Lorrains sont laborieux et économes ; aussi n'y a-t-il pas de pauvres parmi eux ; tous jouissent de l'aisance, quelques-uns sont riches.

(1) Il existait à cette époque dans l'armée autrichienne un régiment d'infanterie qui portait le nom d'un prince lorrain, celui de : *de Salm*. La principauté de Salm, médiatisée en 1802, était enclavée entre la Lorraine et l'Alsace, sur le versant oriental des Vosges, au pied du Donon ; elle avait pour capitale Senones, où résida Dom Calmet.

Les familles d'origine française vivent et s'allient le plus souvent entre elles. Comme parmi toutes les populations agricoles, les unions se font de bonne heure; peu de mois après leur rentrée du service militaire, les jeunes hommes se marient. D'après une ancienne coutume empruntée aux Saxons, les nouveaux époux sont tenus de demeurer pendant un an encore sous le toit des parents de la jeune femme, qu'ils sont obligés de servir comme valets. Le produit d'un *joch* de terre (57 ares) leur est alloué pour leur entretien.

Les sentiments moraux et religieux ont conservé chez eux toute leur puissance; les grandes fêtes chrétiennes, Noël, Pâques, Pentecôte, sont célébrées avec éclat. A Trübswetter, la Saint-Sylvestre et le jour de l'an sont célébrés comme en France et sont l'occasion d'échanges de cadeaux. Menant une vie calme et monotone comme les plaines au milieu desquelles ils sont perdus, les Lorrains de Hongrie saisissent avec empressement les événements de famille pour en faire l'occasion de fêtes prolongées et bruyantes. Dans les cortéges qui, lors des mariages, parcourent les villages, pendant que sur leur passage retentissent des coups de feu, ils aiment à se faire précéder de corps de musique pour laquelle ils sont d'ailleurs peu bien doués. Aux baptêmes, comme lors des fêtes, des dragées sont distribuées aux enfants à la sortie de l'église. Cet usage dans ces contrées ne se rencontre que parmi les colons lorrains.

Ils sont passionnés pour la danse, les jeux d'adresse, comme le billard, et aussi les jeux de hasard, parmi lesquels ils ont conservé pendant longtemps l'usage d'un jeu de cartes, la *préférence,* autrefois répandu en France. De sens droit et pratique, d'une prudence qui touche à la méfiance, peu disposés à accueillir les idées ni les inventions nouvelles, les colons lorrains, comme les populations agricoles vivant dans l'isolement, n'ont guère qu'une préoccupation : travailler pour eux et leurs plus proches et augmenter leur bien.

Quand des parents meurent laissant des enfants mineurs, tous leurs biens sont vendus. Le produit, partagé en autant de parts qu'il y a d'enfants, est confié à une commission spéciale chargée dans chaque commune d'administrer les biens des orphelins; les intérêts servent à l'entretien d'enfants jusqu'à l'âge de douze ans, à partir duquel ils sont obligés de servir comme valets. Leur fortune leur est remise à l'âge de leur majorité (1).

Dans les villages lorrains, la race est forte et robuste : les conditions hygiéniques favorables, l'abondance dans laquelle vivent les habitants, les travaux exclusivement agricoles auxquels ils se livrent, permettaient de le prévoir. La durée de la vie moyenne est au-dessus de la normale, beaucoup de personnes atteignent un âge très-avancé. Les ma-

(1) D'après la loi hongroise, les hommes sont majeurs à 24 ans, les femmes à 18.

ladies sont relativement rares. Il n'existe pas de maladies endémiques dans la contrée. Toutefois, après les années pluvieuses surviennent assez souvent des fièvres et affections paludéennes qu'expliquent la facilité avec laquelle se forment sur un sol sans nulle déclivité des mares d'eau croupissante et la propriété que possède le sol très-riche en humus de retenir l'eau pendant très-longtemps (1).

Les colons lorrains excellent à cultiver la terre; aussi dans leurs villages la terre vaut-elle quatre fois plus que dans les localités environnantes; par leurs soins ont été créées des pépinières d'arbres fruitiers qu'ils montrent avec orgueil. A côté de l'agriculture, ils se livrent avec succès à l'élève du bétail et du cheval; leurs produits, généralement des chevaux de demi-sang, sont estimés sur les marchés de Temesvar.

Telles sont aujourd'hui les colonies lorraines en Hongrie. A-t-on conservé quelque souvenir dans les villages de Lorraine de ceux qui, il y a plus d'un siècle, quittèrent leur sol natal pour aller s'établir au loin? Les noms de famille que nous avons retrouvés à Saint-Hubert, Charleville, Seul-

(1) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. le Dr Vétyé, médecin à Trübswetter, dont la famille (Vautier) est originaire de Pignan, arrondissement de Brignoles (Var).

tour, Trübswetter, etc., existent-ils encore dans nos villages lorrains? Autant de questions qu'il était naturel et intéressant d'élucider.

Des recherches faites par nous dans d'anciens registres communaux, des renseignements recueillis auprès des municipalités, des ecclésiastiques, nous permettent d'y répondre.

Le nom de Charleville que porte l'une des colonies lorraines pouvait faire supposer qu'il lui avait été donné par des colons en souvenir d'un village de ce nom situé dans l'ancien département de la Moselle, dans le canton de Vigy, à 40 kilomètres au nord-est de Metz. Renseignements pris, il s'est trouvé que parmi les habitants les plus âgés de Charleville n'existe aucune tradition relative à l'émigration de familles pour la Hongrie il y a cent ans? Une ferme importante aux environs de Metz porte aujourd'hui le nom de Saint-Hubert. Serait-ce en souvenir d'elle que quelques colons originaires du pays messin auraient donné son nom à leur nouvelle résidence en Hongrie?

Sur d'autres points, nos recherches ont été plus fructueuses. Dans le département de Meurthe-et-Moselle, à Moncel (village ayant appartenu à un ancien bailliage de l'évêché de Metz), quelques personnes savent qu'il y a un siècle des membres de leurs familles ont émigré pour la Hongrie [1]. A

[1] Communication verbale de M. le maire de Moncel.

Arracourt (autrefois Auralcourt, village situé dans l'ancien bailliage de Lunéville, près de la frontière actuelle), on sait qu'un nommé Lacouture, en partant pour la Hongrie, a laissé en propriété à la commune un terrain qui, depuis 1780, est devenu le cimetière de ce village ([1]). Dans les villages de Bezange-la-Grande, Moncel, Arracourt, à un moindre degré dans ceux de Sornéville, Valhey, Bathlémont, Parroy, Pettoncourt, tous situés dans le département de Meurthe-et-Moselle, dans la Lorraine annexée à Moyen-Vic, Château-Salins, Chambrey, Aulnoy-sur-Seille, existaient, de 1751 à 1770 et existent encore en partie aujourd'hui, un grand nombre de familles dont nous avons retrouvé les noms dans les colonies lorraines de langue française de la Hongrie (comparer entre eux les tableaux III et V). Les résultats auxquels ont abouti nos investigations, rapprochés des renseignements rapportés de Hongrie, nous autorisent à penser que c'est de la région comprise entre Nancy et Metz qu'un grand nombre de ces colons furent originaires.

Des recherches analogues pour déterminer les points précis d'où émigrèrent les colons lorrains de langue allemande et les Alsaciens eussent présenté des difficultés trop grandes pour que nous ayons pu les entreprendre.

Quoi qu'il en soit, il reste démontré qu'il existe

([1]) Communication verbale de M. le curé d'Arracourt.

dans le sud-est de la Hongrie, à quatre cents lieues de la mère patrie, un groupe important de colonies lorraines et alsaciennes ; bien que leur fondation remonte à plus d'un siècle, quelques-unes d'entre elles ont conservé, avec le souvenir de leur origine, des caractères spéciaux qui m'ont paru dignes d'appeler l'attention sur elles.

TABLEAU N° I.

Consignations-Tabelle über 266 *teutsche Familien so ich Fr. Anton Leutner, Kays. Notarius, vom* 25. *August bis* 3. *Decemb.* 1770 *in der Reichsfestung Kehl aufgebracht und zu allerhöchst K. K. Dienst mit besonderm Verhaltungs-Unterrichte, Marscheroutten und Geleithsbriefen als Banatische Colonisten an die hochgräfliche von Kevenmüllerische Kanzley nach Wien abgeschickt habe*[1].

Diese Familien sind aus :

Achenheim	1	Heiligenberg	1	Ostwald	2
Beblenheim	1	Herrlisheim	9	Ottrot	1
Benfelden	1	Holzheim	1	Reitwiller	2
Bergbieten	2	Illkirch	1	Reichshoffen	1
Bischheim	1	Kertzfelden	2	Rumersheim	1
Bischofsheim	2	Kleinlandau	2	Ruprechtsau	2
Bœrsch	2	Kintzheim	1	Schäffolsheim	2
Buxweiler	1	Kirchheim	1	Scharrachbergheim	1
Brumath	1	Killstett	1	Singrist	1
Colmar	3	Largitzen	1	Strassburg	37
Dachstein	1	Lochweiler	1	Staffelfelden	3
Dahlenheim	1	Lützelburg	1	Still	3
Dangolsheim	4	Mariakirch (Ste-Marie-a.-Mines)	2	Stotzheim	2
Dinsheim	7	Marlenheim	2	Suffelweyersheim	1
Düppigheim	5	Meistratzheim	1	Tränheim	4
Ebersmünster	1	Mertzwiller	1	Türckheim	1
Ergersheim	2	Molsheim	1	Wantzenau	9
Epfig	1	Mühlbach	3	Wasslenheim	1
Ernolsheim	8	Mutzig	2	Wendenheim	1
Fessenheim	1	Neugartheim	1	Westhausen	1
Flexburg	2	Niederbronn	1	Westhoffen	4
Forstheim	2	Niedernai	4	Weissenburg	1
Gambsheim	4	Oberbergheim	1	Willgottheim	3
Geispolsheim	1	Oberbronn	1	Wittersheim	2
Gumbrechtshoffen	1	Obernai	5	Wolfisheim	3
Hagenau	2	Offendorf	1	Wolxheim	6
Haslach	1	Ostheim	1		203[2]

TABLEAU N° II.

État des villages lorrains d'où furent originaires les colons qui, du 1er *janvier à la fin d'août* 1765, *furent établis en Hongrie à*[3] :

Saint-Ivan : d'Ebringen, Lemberg, Rohrbach, Saaralbe, Welferdingen, Wollmünster (Moselle).

Gaidobva : de Bettingen, Biningen, Bitsche, Grossrederchingen, Remelingen, Uckingen (Moselle); Finstingen (Fénétrange), Marbach (Meurthe); Biederthal, Niederseebach, Urbeis (Alsace).

Apathin : de Biningen (Moselle); Rixingen (Réchicourt) (Meurthe).

Bukin : de Betteringen, Halleringen, Roppweiler (Moselle).

[1] Pièce des archives de la Chambre aulique, à Vienne.

[2] Soixante-trois familles non alsaciennes complétant cette liste étaient originaires de pays allemands des bords du Rhin.

[3] *Copia designationis* der Colonisten die vom 1ten Januar bis Ende August 1765 theils mit Königlichen Pässen, theils selbst hier zur Impopulation angekommen sind. (Pièce des archives de la Chambre aulique.)

TABLEAU N° III.

État des noms de famille d'origine française les plus répandus dans les colonies de Saint-Hubert, Charleville, Seultour, Trübswetter, Gottlob et Ostern[1].

FAMILLES.	COMMUNES.					
Amand				Trübswetter.		
André				Trübswetter.		
Barbier				Trübswetter.		
Bastien				Trübswetter.		
Bartu				Trübswetter.		
Bertram	Charleville.					
Bleez		Saint-Hubert.				
Boisel	Charleville.					
Boisseau, Boizo	Charleville.			Trübswetter.		
Bourbonce						Ostern.
Butin, Budin						Ostern.
Budinet						Ostern.
Capitaine				Trübswetter.		
Clasquen, Glaszen				Trübswetter.	Gottlob.	
Dauphin						Ostern.
Decreon, Decrion, Kreon	Charleville.					Ostern.
Deny		Saint-Hubert.				
Dibo, Dippold			Seultour.			Ostern.
Didon			Seultour.			

[1] Extrait des protocoles des naissances, mariages et décès de ces paroisses depuis 1773.
Il eût été facile de donner à ce tableau des proportions beaucoup plus étendues si nous y avions inséré les noms des familles de colons qui, arrivées lors de la fondation des colonies, se sont éteintes depuis cette époque. Pour la seule colonie de Trübswetter, nous avons relevé dans un registre mortuaire de 1773 à 1813, les noms suivants qui ne figurent pas dans le tableau ci-dessus : Benat, Berger, Bernard, Bourgignon, Brissar, Buisson, Burgov, Charrière, Cleman, Clodon, Frirlou, Girard, Lamoulin, Loran, Pernet, Pierson, Pousard, Rollin, Simonet, Toussaint, Viome (Wuillaume), Willot — Dans le registre de baptêmes des villages de Saint-Hubert et Heufeld, de 1771 à 1773, nous avons trouvé les noms de : Lambert, Lavigne, Margier, Piliot, Prinet (Brunet), Simono, etc.

FAMILLES.	COMMUNES.					
Düppong, Dippon			Seultour.			Ostern.
Durand				Trübswetter.		
François				Trübswetter.		
Frécot, Fricot, Freko, Frecka			Seultour.	Trübswetter.		Ostern.
Furni				Trübswetter.		
Gaudie, Gaude					Gottlob.	
Genet				Trübswetter.		
Gervais			Seultour.			
Goffeng						Ostern.
Griffatong	Charleville.			Trübswetter.		
Grodidie	Charleville.					
Harjo	Charleville.		Seultour.			
Hary		Saint-Hubert.				Ostern.
Henrard				Trübswetter.		
Hujjon	Charleville.					Ostern.
Jacquain				Trübswetter.		
Jardin			Seultour.			
Karé, Kari						Ostern.
Kartje, Kartye	Charleville.					
Kleer						Ostern.
Kolling, Colleng	Charleville.		Seultour.	Trübswetter.		
Kristof		Saint-Hubert.				
Laflüe		Saint-Hubert.				
Laurent, Loret	Charleville.					Ostern.
Laurin					Gottlob.	
Leblanc	Charleville.					
Lefor	Charleville.			Trübswetter.		
Lego					Gottlob.	
Lenbart					Gottlob.	
Leroi			Seultour.			

FAMILLES.	COMMUNES.					
Lethang		Saint-Hubert.				
Lischerong						Ostern.
Magra				Trübswetter.		
Manœuvre				Trübswetter.		
Masson, Massong, Mazon	Charleville.	Saint-Hubert.	Seultour.			Ostern.
Marting						Ostern.
Marschall			Seultour.	Trübswetter.		
Mathieu, Matje	Charleville.		Seultour.			
Merschan						Ostern.
Morang	Charleville.					
Muniet					Gottlob.	
Mougeon, Muschong	Charleville.	Saint-Hubert.				
Nikolet						Ostern.
Noël	Charleville.			Trübswetter.		
Oberteng, Oberting	Charleville.	Saint-Hubert.		Trübswetter.		
Obry				Trübswetter.		
Oriol						Ostern.
Parmanthié			Seultour.			
Parison				Trübswetter.		
Pauleng				Trübswetter.		
Perreng		Saint-Hubert.				
Petitjean				Trübswetter.		
Piar, Piard				Trübswetter.		
Pikar					Gottlob.	
Piko	Charleville.					
Plenard					Gottlob.	
Potvin						Ostern.
Prevot			Seultour.			
Potje				Trübswetter.	Gottlob.	
Priel						Ostern.

FAMILLES.	COMMUNES.					
Quirin			Seultour.			
Raboir			Seultour.			
Rassilier, Racilye					Gottlob.	Ostern.
Rischar, Rishar			Seultour.	Trübswetter.		
Renard				Trübswetter.		
Renye				Trübswetter.		
Renno						Ostern.
Roset, Rossier		Saint-Hubert.	Seultour.			Ostern.
Roussilo						Ostern.
Ruchet				Trübswetter.		
Remillon			Seultour.			
Russo	Charleville.					Ostern.
Samson						Ostern.
Schiro						Ostern.
Simoneau			Seultour.			
Tassie					Gottlob.	
Tazen						Ostern.
Tetard				Trübswetter.		
Tonnelier	Charleville.					
Thiebaut, Tjebo				Trübswetter.		
Toutenuit, Tuttenuit				Trübswetter.		
Tyrion, Thierjung, Tirjun					Gottlob.	Ostern.
Vendredi	Charleville.					
Villier						Ostern.
Vinson, Vissenz				Trübswetter.		Ostern.
Votier, Votje, Vitje				Trübswetter.		Ostern.
Vive, Vivet				Trübswetter.		
Willar		Saint-Hubert.	Seultour.			
Wodreng		Saint-Hubert.				

TABLEAU N° IV.

Tableau statistique de la population actuelle de Saint-Hubert, Seultour, Trübswetter, Gottlob et Ostern[1].

Villages.	Noms hongrois.	Catholiques.	Grecs unis.	Grecs orthodoxes.	Israélites.	Enfants.
Saint-Hubert[2]. . . .	Szent-Hubert *ou* Nagy-Oroszi. .	1,304	»	14	7	232
Charleville.	—	750	»	18	7	123
Seultour.	—	824	»	4	»	339
Trübswetter[3]. . . .	Nagy-Ösz.	3,365	4	35	»	602
Gottlob[4].	Kis-Ösz.	1,092	»	6	5	181
Ostern[5]	Kis-Komlos.	2,411	»	»	»	369

[1] Extrait du *Schematicus Cleri* pro 1875.

[2] Saint-Hubert a reçu le nom de Nagy- (grand) Oroszi pour le distinguer d'un village situé à quelque distance appelé Kis-Oroszi, habité par des Hongrois.

Saint-Hubert, Charleville et Seultour sont aujourd'hui dans le Comitat de Torontál, *Stuhlbezirk* (arrondissement) de Hatzfeld.

Les noms de Nagy-Oroszi, Nagy-Ösz et Kis-Ösz auraient été donnés par les Hongrois aux colonies de Saint-Hubert, Trübswetter et Gottlob, parce qu'elles furent construites sur les ruines d'anciens villages hongrois détruits pendant les guerres contre les Turcs.

[3] Trübswetter, autrefois sous la dépendance de la Couronne (K. K. *Cameral-Verwaltung*), devint plus tard possession d'un comte d'Alvinzy, général autrichien, puis fut cédé au comte Albert Gyulay. — Les Grecs qui y résident servent comme valets de labour.

[4] Le village fut donné, en 1790, en seigneurie au baron Antoine Liptay, général autrichien, en récompense des victoires remportées par lui sur les Turcs.

[5] Ostern est appelé en hongrois Kis- (petit) Komlos, pour le distinguer d'un village important, Banat-Komlos, habité par des Roumains grecs orthodoxes, situé à environ 12 kilomètres.

TABLEAU N° V.

État des noms de familles existant, de 1760 à 1772, en Lorraine, dans les communes de Moncel, Arracourt, Bezange-la-Grande, Moyenvic[1].

FAMILLES.	COMMUNES.			
Auberting	. . . . . .	Arracourt.	. . . . . .	Moyenvic.
Aubry	. . . . . .	Arracourt.		
Barbier	Moncel.	Arracourt.	Bezange.	
Bizet[2]	. . . . . .	. . . .	. . . . . .	Moyenvic.
Boisel	. . . . . .	Arracourt.		
Capitaine	. . . . . .	Arracourt.		
Cheminée	. . . . . .	. . . .	. . . . . .	Moyenvic.
Colin.	. . . . . .	Arracourt.	Bezange.	Moyenvic.
Decreon	Moncel.	Arracourt	. . . . . .	Moyenvic.
Didon	. . . . . .	. . . .	. . . . . .	Moyenvic.
Durand.	Moncel	. . . .	Bezange.	
Fréco	. . . . . .	Arracourt.		
Genet	. . . . . .	Arracourt.		
Glasquen.	. . . . . .	. . . .	Bezange.	Moyenvic.
Griffatong	Moncel	Arracourt.	Bezange.	Moyenvic.
Hamand	Moncel.	Arracourt.		
Henriot	. . . . . .	. . . .	. . . . . .	Moyenvic.
Jardin	Moncel.	. . . .	. . . . . .	Moyenvic.
Lefort	. . . . . .	Arracourt.	Bezange.	Moyenvic.
Leroi.	Moncel.	Arracourt.	. . . . . .	Moyenvic.
Lestang	. . . . . .	. . . .	. . . . . .	Moyenvic.
Lorain.	Moncel.			
Malgras	. . . . . .	Arracourt.	Bezange.	
Marchal	. . . . . .	Arracourt.	Bezange.	
Marschan	. . . . . .	. . . .	. . . . . .	Moyenvic.
Marting	Moncel.	. . . .	. . . . . .	Moyenvic.
Masson.	Moncel.			
Mathieu	Moncel.	. . . .	Bezange.	
Mouchot.	. . . . . .	. . . .	Bezange.	
Mougeon.	Moncel.			
Noël	Moncel.	Arracourt.		
Pariset.	. . . . . .	Arracourt.		
Parisot.	. . . . . .	Arracourt.	Bezange.	
Parmentier	. . . . . .	Arracourt	. . . . . .	Moyenvic.
Paulin	Moncel.	Arracourt.		
Picard	Moncel.	Arracourt.		
Plinar	. . . . . .	. . . .	. . . . . .	Moyenvic.
Renard.	. . . . . .	Arracourt.		
Renaut.	. . . . . .	. . . .	Bezange.	
Richard	. . . . . .	Arracourt.		
Rousseau	. . . . . .	. . . .	Bezange.	
Ruchet.	. . . . . .	Arracourt.		
Samson	. . . . . .	. . . .	. . . . . .	Moyenvic.
Thyrion	Moncel.			
Villar.	Moncel.			
Vincent	Moncel.			
Vivier	Moncel.	Arracourt.		

[1] Extraits des Registres communaux. — [2] On retrouve à *Vic* les noms de Bizet, Decréon, Jardin, Ruchet; à *Château-Salins*, ceux de Bizé, Degré, Hamand, Jardin, Liégaut, Mougeon, Munier, Remillon, Richard, Thirion, Vautier, qui se trouvent tous mentionnés au tableau n° III.

TABLEAU N° VI.

***État des villages de colons construits dans le Banat de Temesvar depuis l'année* 1762 *jusqu'à la fin de novembre* 1772[1].**

	VILLAGES NOUVEAUX.	Construits pour familles.		VILLAGES AGRANDIS.	Familles nouvelles.
1765	Billet[2]	252[3]	1762	Neu-Arad	42
1766	Hatzfeld	40		Guttenbrunn	148
	Szakelhaz	300	1763	Bessenova	104
	Engelbrunn	106		Mercydorf	143
	Schöndorf	210		St-Peter	34
1767	Csadat	202		Gyarmata	235
	Gros-Jeza	202		Bruckenau	92
1768	Grabaz	202		Peszack	42
1769	Bogaros	200		Werschetz	30
1770	Albrechtsflur	78		Jutteriz	5
	Blumenthal	93		Weisskirchen	4
	Heufeld	78		Lugos	9
	Klein-Jeza	100		Mayerhof	20
	Marienfeld	123	1764	St-Andras	34
	Mastort	78		Saderlack	5
	Seegenthau	75		Freydorff	19
1771	Saint-Hubert	75		Lippa	71
	Charleville	62		Detta	21
	Seultour	62		Mehadia	4
	Wiesenhaid	98		Gross-Becskerek	4
	Kreuzstätten	63		Perjamos	74
	Lichtenwald	40	1765	Neudorf	148
	Bugberg	30		Gross-St-Miklos	152
	Neuhof	30		Csanad	139
	Klein-Aldringen	30	1766[4]	Csakova	5
	Charlottenburg	30		Fascet	35
	Kœnigshoffen	30			
	Greiffenthal	30			1,619
1772	Trübswetter	200			
	Gottlob	200			
	Ostern	50			
		3,783			
		1,619			
		5,402			

[1] Pièce datée de Temesvar le 8 mai 1773, conservée aux archives de la Chambre aulique à Vienne. Bien qu'elle ne se rapporte pas spécialement à la colonisation par les Lorrains, elle nous a paru intéressante pour faire apprécier l'importance de la colonisation en Hongrie.

[2] Presque tous ces villages étaient situés dans les districts de Temesvar, de Lippa et de Csanad. (V. la carte.)

[3] Les chiffres cités par Böhm (*Gesch. des Temes. Banats*, T. I, p. 262 à 269) sont un peu plus élevés, ce qui peut tenir à ce que plus tard l'affluence croissante des colons nécessita la construction d'habitations en plus grand nombre.

[4] Des familles lorraines, venant d'autres colonies, furent établies en 1783 à Lovrin, en 1794 à Catharinendorf.

NOTE

SUR LA

DÉCOUVERTE DU GOODYERA REPENS

AUX ENVIRONS DE NANCY

PAR M. FLICHE

PROFESSEUR A L'ÉCOLE FORESTIÈRE

Dans sa *Flore de Lorraine,* M. Godron compte le *Goodyera repens A. Br.* au nombre des orchidées habitant sa circonscription florale. En réalité, cette plante remarquable n'était point alors connue en Lorraine. On l'avait recueillie seulement sur le versant oriental des Vosges, que l'auteur, pour d'excellentes raisons, n'avait pas cru devoir négliger. Depuis, elle a été rencontrée sur le versant occidental de ces montagnes, à Coinches et à Cornimont. M. Godron a enregistré ces découvertes dans sa dernière notice sur la *Flore de Lorraine* (1) insérée dans les *Mémoires* de l'Académie. Elle vient d'être trouvée aux environs de Nancy par M. le docteur Ch.

(1) Godron, *Notice sur les explorations botaniques faites en Lorraine de* 1857 *à* 1875. Nancy, 1875, p. 98.

Chatelain qui, le 16 juillet dernier, m'en a apporté des échantillons frais recueillis par lui dans un petit bois de pins situé sur le plateau de Dommartemont.

L'intérêt qui s'attache à cette curieuse orchidée, à ses migrations à la suite des conifères, fait corroboré par sa nouvelle station de Dommartemont, m'a engagé à visiter cette dernière et m'a fait penser aussi qu'il ne serait pas inutile de signaler immédiatement cette découverte botanique et de donner quelques détails sur la station. L'examen que j'ai pu faire de la plante vivante m'a permis de vérifier ou de compléter les observations que nous possédons déjà sur sa structure et sa physiologie. Le résultat de mes recherches sur ce sujet trouvera place à la fin de la présente note.

Le petit bois de pins où le *Goodyera* a été trouvé est de création récente. Comme Malzéville, Dommartemont possédait des terrains absolument improductifs provenant d'anciennes carrières. Il y a une trentaine d'années, ces deux communes eurent la sage pensée d'entreprendre, sous la direction de l'école forestière, le reboisement de ces pierrailles. On y employa différents conifères, en donnant primitivement la préférence au pin sylvestre. C'est dans un bouquet résultant des premiers travaux que M. Chatelain a rencontré le *Goodyera*. Il occupe une surface très-restreinte, un quart de mètre carré environ, mais les sujets y sont très-serrés, sauf deux

ou trois qui, provenant de branches allongées de stolons, sont destinés à étendre l'aire de la plante; ils sortent de terre soit au milieu des débris de diverse nature provenant des pins, soit au milieu des mousses. La plante est sous l'abri immédiat d'un petit épicéa complétement rabougri; mais la masse du peuplement forestier est constituée par des pins sylvestres; il est peu serré, surtout à l'exposition du couchant, en sorte que le couvert n'est pas très-épais. Le 18 juillet, à 5 heures du soir, la lumière du soleil arrivait bien tamisée sur le sol. Elle est assez abondante pour qu'on rencontre autour du *Goodyera* des mousses, des plantains, des pimprenelles, des cirses, des sésélis, un jeune chêne. Un petit nombre de ces plantes cependant arrivent à fleurir. Dans tout le bois on rencontre en abondance une autre orchidée l'*Epipactis latifolia All.* Le sol est couvert de débris, feuilles, ramilles, écorces, etc., provenant des pins.

Le *Goodyera* a-t-il toujours existé au-dessus de Dommartemont ou bien y est-il arrivé récemment? Tout milite en faveur de la seconde manière de voir, puisque le sol du petit bois a été profondément retourné pour l'extraction de la pierre, puisqu'aussi, après l'abandon de la carrière, il est resté nu, le peu d'herbe qu'il produisait étant brouté par les moutons, toutes conditions en désaccord absolu avec ce qu'on a observé jusqu'à présent pour notre orchidée. Nous sommes donc ici devant un fait d'in-

troduction absolument semblable à celui que M. Chatin a observé au Mail-de-Henri IV (forêt de Fontainebleau) pour la même plante (1) et qui a justement excité l'intérêt des botanistes parisiens. La plante qui nous occupe paraît, du reste, sujette à des apparitions subites loin de son centre primitif, mais toujours sous des conifères. En effet, M. Gay (2), à propos de la découverte de M. Chatin, a cité une observation du même genre, faite dans les plantations de pins de Duhamel du Monceau (département du Loiret).

Il semble même que l'arrivée du *Goodyera* aux environs de Nancy soit de date très-récente, et il ne faut certainement pas y voir une étape de la plante dans sa marche vers Paris. Le bois de Dommartemont n'a atteint que depuis peu d'années l'état qui lui convient ; la faible surface occupée par l'espèce, jointe à la vigueur des sujets qui la représentent, semble indiquer qu'elle s'est montrée depuis fort peu de temps. Elle a fleuri l'année dernière, comme le prouvent des débris de fruits, mais peut-être pas plus tôt.

Comment se font ces migrations? C'est un point encore fort obscur. On les attribue généralement à un transport involontaire par l'homme. Des graines seraient restées adhérentes à des graines de pin ayant servi à l'ensemencement du sol. Cette expli-

(1) *Bull. Soc. bot. de France*, t. I, 1854, p. 108.
(2) *Ibid.*, p. 193.

cation est inadmissible pour Dommartemont, où le bois a été créé exclusivement par voie de plantation. Reste donc le transport par les oiseaux ou par le vent.

L'action de ce dernier agent me semble la plus probable. On sait à quelles énormes distances peuvent être transportées des poussières, celles provenant des volcans par exemple. Or, les graines des orchidées sont d'une extrême légèreté; elles sont comparables, sous ce rapport, aux spores des acotylédones, et c'est probablement à raison de cette propriété que cette famille apparaît très-vite sur les terrains abandonnés à la végétation spontanée. C'est ainsi que, dans un reboisement effectué aux environs de Sens, sur une surface de 200 hectares environ de terrains en culture, j'ai vu apparaître plusieurs *Orchis*, *Ophrys*, etc., en même temps que les plantes dont les fruits à aigrettes ou charnus facilitaient le plus la dispersion par le vent ou les oiseaux.

Les orchidées ne seraient pas seules dans ce cas. Ainsi les *Pyrola*, dont les graines sont également d'une extrême légèreté, nous présentent un fait d'introduction à longue distance des stations d'origine dans le *Pyrola secunda*, espèce des pineraies et des sapinières des Vosges, rencontré dans une plantation de pins aux environs de Reims [1].

[1] Lambertye, *Catalogue des plantes vasculaires de la Marne*. Paris, 1846.

Mes observations organographiques et physiologiques ont porté sur les feuilles, les tiges et les rhizomes; sur les fleurs j'ai tenu à vérifier et à compléter les observations de Darwin. Ce qu'il dit du *Goodyera repens* dans le remarquable ouvrage qu'il (1) a consacré à la fécondation des orchidées est en effet très-succinct et incomplet, parce qu'il n'avait pu étudier cette plante que sur un petit nombre d'échantillons dont la floraison était fort peu avancée. Il décrit avec la plus rigoureuse exactitude, comme j'ai pu le constater, la structure de la fleur et le procédé si remarquable au moyen duquel le pollen reste adhérent à toute tige très-mince, épingle ou trompe d'hyménoptère. Il fait observer en outre que sur les jeunes fleurs, le passage permettant l'apport du pollen sur le stigmate est tellement étroit, que cette introduction est impossible. Il émet l'opinion qu'il doit ensuite s'élargir de telle sorte que, probablement, le pollen pris sur une jeune fleur soit porté sur une fleur plus ancienne. Il y aurait donc croisement entre deux fleurs distinctes, disposition en général très-favorable à une fécondation parfaite, comme le démontrent de nombreuses recherches du célèbre naturaliste anglais. Dans une note ajoutée à la traduction française de son ouvrage (2), il cite

(1) Ch. Darwin, *On the various contrivances by which british and foreign orchids are fertilised by insects*. London, 1862, p. 112.

(2) Darvin, *Fécondation des Orchidées*, trad. Rérolle. Paris, 1870, p. 115.

un travail du botaniste américain Gray sur le même sujet et dit : « Le professeur Gray confirme les idées que j'ai émises sur la structure et le mode de fécondation du *Goodyera repens*, qui sont également applicables à une espèce très-distincte, le *Goodyera pubescens*. M. Gray pense que le passage conduisant dans la fleur, très-étroit d'abord, devient plus large comme je l'avais soupçonné, lorsque la floraison est très-avancée, mais il croit que c'est la colonne et non le labelle qui change de position. » Mes observations confirment complétement les idées d'Asa Gray. Le labelle reste en effet immobile, mais la colonne s'écarte si subitement et si complétement, que la fécondation d'une fleur par son propre pollen est presque impossible. J'ai essayé en vain, avec une très-forte épingle, d'enlever par un même mouvement le pollen d'une fleur et de le porter sur le stigmate sans pouvoir y parvenir. Sur les jeunes fleurs, l'occlusion de ces organes rendait très-facile l'enlèvement du pollen, mais empêchait son arrivée au stigmate; sur les vieilles, leur ouverture rendait l'introduction du pollen étranger très-facile, l'enlèvement du leur au contraire nécessitait un acte spécial. Au moment où j'ai fait mes observations, après des journées exceptionnellement fraîches pour la saison et au commencement de la floraison, les fleurs avaient été peu visitées par les insectes, les masses polliniques étaient généralement encore en place. Cependant quelques fleurs inférieures, dont

le pollen avait été enlevé sans qu'on pût le retrouver sur le stigmate, me semblent prouver que dans la nature les choses se passent comme je les ai vues dans mes expériences. Je regarde donc la fécondation croisée de fleur à fleur et opérée par les insectes comme le mode normal chez le *Goodyera repens*, ainsi que chez l'immense majorité des orchidées.

Les enveloppes de la fleur, sauf le labelle, l'ovaire, la tige, surtout dans sa région supérieure, sont couverts de poils glanduleux. Ils retiennent des poussières inorganiques, mais je n'y ai pas vu d'insectes; il ne semble pas probable, dès lors, que ces poils jouissent des propriétés remarquables de ceux que présentent d'autres plantes. Les feuilles en sont dépourvues; à Dommartemont leurs nervures sont vertes; elles ne présentent pas la couleur rougeâtre qu'on a donnée comme caractéristique de l'espèce.

Sa manière de végéter, fort bien décrite par Schœnfeld (1), est des plus remarquables. Un rhizome articulé très-ramifié se maintient à une très-faible distance de la surface du sol. Ses rameaux propagent la plante; en effet, tous finissent par percer la mousse ou le terreau dans lesquels ils végètent pour donner à leur extrémité une rosette de feuilles, puis une hampe florale. Schœnfeld fait

(1) *Bull. Soc. bot. de France,* t. II, 1855, p. 595.

remarquer que ce rhizome se trouve constamment en relation avec le terreau provenant des feuilles, ramilles, écorces, etc., des pins; c'est aussi ce qu'on observe à Dommartemont. Il ajoute que le terreau est indispensable à la plante. Cela me semble aussi infiniment probable (1). Il est fort remarquable, en effet, de voir qu'on rencontre toujours le *Goodyera* sous les conifères, plus habituellement sous les pins, quelquefois aussi sous d'autres espèces du même groupe, sous le sapin pectiné par exemple, en Savoie (2). Ce fait serait d'accord avec ce que nous connaissons des plantes parasites. Tandis que certaines d'entre elles, les *Orobanches* par exemple, privées de chlorophylle, vivent exclusivement aux dépens de leurs plantes nourricières, d'autres, comme le *Gui*, paraissent avoir une alimentation mixte, puisque leurs feuilles sont susceptibles de décomposer l'acide carbonique. De même pour les saprophytes, et sans sortir de la famille des orchidées, nous aurions des espèces, comme le *Neottia nidus avis*, privées aussi de chlorophylle, qui vivraient exclusivement aux dépens du terreau (celui du hêtre, d'après les observations, qui paraissent exactes, de botanistes allemands) ; tandis que

(1) Il me semble bon de faire remarquer aussi que le terreau à Dommartemont renferme du mycélium en quantité considérable et souvent en rapport singulièrement intime avec les rhizomes de l'orchidée.

(2) *Bull. Soc. bot.*, t. XIII, 1866, p. 117.

d'autres, comme le *Goodyera*, pourvues de feuilles normales, auraient aussi une alimentation mixte. Peut-être même un grand nombre d'autres orchidées indigènes présenteraient-elles ce phénomène à des degrés divers. Ainsi s'expliqueraient la difficulté de leur culture, la localisation ainsi que l'apparition ou la disparition subite de certaines espèces.

M. Irmisch [1] a déjà signalé l'imperfection du système radiculaire chez le *Goodyera repens;* elle me semble plus grande encore qu'il ne le dit, au moins sur les échantillons que j'ai eus entre les mains, et je suis fort porté à croire que le rhizome en remplit en grande partie les fonctions. Sous ce rapport, cette plante se rapprocherait des *Epipagon* et *Corallorhiza,* qui sont complétement dépourvues de racines, comme l'a constaté M. Irmisch dans le travail que je viens de citer, et qui absorbent l'eau et les matières qui leur viennent du sol par leur rhizome. La grande analogie de structure de cet organe chez le *Goodyera repens* avec celle qui a été décrite pour les deux autres genres [2], milite aussi en faveur de cette opinion. Mais, comme le temps et de bons matériaux d'étude m'ont fait défaut lors-

[1] *Beiträge zur Biologie und Morphologie der Orchideen.* Leipzig, 1853, p. 62.

[2] Voir Irmisch, *op. cit.*, et de Bary, *Vergleichende Anatomie der Vegetations-Organe der Phanerogamen und Farne.* Leipzig, 1877, p. 288.

que j'ai voulu m'occuper de cette question, qui n'a été, à ma connaissance, l'objet d'aucun travail jusqu'à présent, je préfère ne pas entrer dans de plus grands détails, et je me réserve de la traiter plus tard avec le développement qu'elle comporte.

L'ATELIER DE NAZARETH

PAR

Antoine CAMPAUX

Nazareth flamboyait dans la pourpre et dans l'or,
Comme un roi glorieux, aux pentes du Thabor
Le soleil lentement se couchait : c'était l'heure
Où l'humble ménagère, assise en sa demeure
A son rouet, se lève, et vite, sans surseoir,
Se met en mouvement pour le repas du soir.
Leurs urnes sur le bras, les femmes de la ville
Allaient à la fontaine; et toutes à la file
Se pressaient, attendant leur tour pour y puiser,
Et cependant passaient le temps à deviser;
Avec de gais éclats, de la journée entre elles
Ainsi qu'à l'ordinaire échangeant les nouvelles.
Et les langues allaient joyeusement leur train,
Mais nulle, certe, avec plus de verve et d'entrain,
Que celle de Thamar, une Nazaréenne
Pour qui se taire était l'égal de la géhenne,
Et qui, de la cité recueillant les propos,
Le soir, sous les nopals, tandis que l'onde à flots
Du bassin débordait, claire et perpétuelle,
Sans fin les répandait : Savez-vous, disait-elle
Au groupe curieux des femmes à l'entour,
« Mes belles, savez-vous la nouvelle du jour,
« Nouvelle toute fraîche et que la ville encore,

« Tant la chose est secrète, en ce moment ignore?
« Vous connaissez Jésus, le fils du charpentier,
« Eh bien, on dit qu'il part et ferme son chantier.
« Des pêcheurs de Jabès, la semaine dernière,
« L'étaient venus trouver, et lui faisaient prière
« De leur construire un mât avec un gouvernail;
« Mais il s'est excusé près d'eux de ce travail.
« Il n'est pas naturel de refuser l'ouvrage,
« Cela cache un départ et quelque long voyage.
« Et maintenant, pourquoi part-il? On n'en sait rien,
« A moins que ce ne soit pour se faire Essénien.
« Car il en suit déjà, sous le toit de sa mère,
« Et non pas d'aujourd'hui, le régime sévère.
« Depuis qu'on le connaît, paisible, grave et doux,
« Il semble un ange en chair descendu parmi nous.
« Nos rabbins, il est vrai, blessés de son mérite,
« A la rencontre vont le traitant d'hypocrite.
« Hypocrite! ce front si limpide et si pur,
« Qui reflète le ciel dans son regard d'azur!
« Ah! Zabulon n'a pas de fils plus saint peut-être,
« Sans compter qu'il a l'air, lorsqu'il parle, d'un maître.
« Vive Dieu! mais vraiment pour moi je ne crois pas
« Qu'on puisse rien rêver de plus grand ici bas,
« Que ce jeune homme au port si calme et si tranquille.
« Son départ sera certe un vrai deuil pour la ville.
« Car Nazareth longtemps rira sous le soleil,
« Avant que de revoir, je le dis, son pareil.
« Mais chut, voici sa mère. »
Et paisible et sereine,
Le front noble et modeste, — on eût dit une reine,
Tant elle avait grand air, — sa cruche sur le flanc,
Une femme survint et se mit à son rang,
Doucement et sans bruit, attendant patiente,
Ainsi qu'aurait pu faire une pauvre servante.
A peine elle eut paru, la foule à son aspect,
Se taisant de concert, s'écarta de respect,
Chacune l'invitant de courtoise manière

Auprès de la fontaine à passer la première.
Et comme elle hésitait, du cœur remerciant
Et devant tant de grâce en soi s'humiliant,
Thamar lui prit des mains doucement son amphore,
Jusques aux bords l'emplit et la lui mit encore,
Toutes applaudissant, sur l'épaule d'aplomb,
Puis revint à son rang d'un pas allègre et prompt.
Cependant en son cœur pensive et recueillie,
A pas lents s'éloignait sous son urne Marie,
A Dieu seul rapportant et la gloire et l'honneur;
Et sur elle en louange, à l'entour, comme en chœur,
Toutes se répandaient, disant que nulle femme
Sur plus beau front jamais ne montra plus belle âme.
Et tandis que chacune emplissait tour à tour
Son urne à la fontaine, et que déjà le jour
Pâlissait sur les monts qui couronnent la ville,
Chèvres, bœufs et chameaux venaient en longue file,
Par leurs bergers conduits, soulevant sur leurs pas
La poudre des chemins qui, par nuages bas,
Lente et lourde montait dans le ciel empli d'ombre,
Et près du frais bassin se rassemblaient sans nombre.
Or à cette heure même, en un pauvre chantier
Aux quatre vents ouvert, Jésus le charpentier,
Avec un compagnon debout devant l'aurore,
Dégrossissait un joug au tronc d'un sycomore.
Et le bois sous le fer voltigeait en éclats,
Tant ils travaillaient dur, quand le compagnon las
De sa rude besogne, et presque hors d'haleine:
« Mon Dieu! s'écria-t-il tout à coup, que de peine
« Ici-bas pour gagner un dur morceau de pain!
« Que de misère pour ne pas mourir de faim!
« Tandis que dans la joie et l'ivresse et l'aisance
« Tant d'autres près de nous ont tout comme à plaisance!
« Est-ce donc juste, maître? » Et le dur compagnon
Jacques de Sepphoris, comme c'était son nom,
Interrogeait des yeux Jésus qui sur sa tâche,
Le corps en deux plié, travaillait sans relâche.

A ces mots cependant Jésus s'interrompit,
Appuyé sur sa hache, et l'ouvrier reprit :
« Ce n'est pas tant pour moi, maître, que pour vous-même
« Que je me plains ici; car vraiment je vous aime
« Et je souffre de voir qu'un homme comme vous,
« Un bon Israélite, et si juste et si doux,
« Un si bon ouvrier, car dans toute la ville
« On chercherait en vain charpentier plus habile,
« Qu'un homme enfin d'un cœur et si pur et si droit
« Pour sa mère et pour lui trouve le ciel si froid.
« Votre mère! Et qui plus méritait d'être heureuse ?
« Est-elle assez vaillante et forte et généreuse,
« Et secourable aux gens jusqu'en sa pauvreté!
« Mais le ciel n'a pour elle, hélas ! que dureté,
« Comme de son vivant jadis pour votre père,
« Qui non plus ne connut jamais que la misère.
« Quel juste cependant et quel homme de bien !
« Mais quoi! sa probité ne lui servit de rien;
« Bien au contraire même. Ah! lorsque le Messie
« Au jour voulu de Dieu, selon la prophétie,
« — Je la lisais hier encore dans Daniel —
« Lorsque le Christ viendra pour sauver Israël,
« Le pauvre aura son jour, j'espère, et la justice!
« Car, maître, il est bien temps que tout cela finisse,
« Et qu'il luise à nos yeux le jour sans lendemain,
« Où nul ne sachant plus ce que c'est que la faim,
« Tous en frères assis à la commune table,
« Nous n'aurons plus que joie et que paix délectable. »
Et Jacques ce disant reprit sa hache au poing.
Jésus lui répondit : « Non le Christ n'est pas loin,
« Et déjà Jean-Baptiste à la Judée émue
« Sur les bords du Jourdain a crié sa venue,
« Et lui frayant la voie ainsi qu'un précurseur
« De Sion chaque jour le proclame Sauveur.
« Apprends-le donc, bientôt tu le verras paraître;
« Mais on s'expose fort, Jacque, à le méconnaître,
« Si l'on croit que le miel et le lait en ruisseaux

« Sur ses pas vont jaillir, et que l'or à monceaux
« Va de ses mains pleuvoir en rayons sur vos têtes.
« En vérité, crois-moi, ce sont bien d'autres fêtes
« Que le Christ aux regards de son peuple offrira.
« C'est plus divinement qu'il vous enrichira.
« La pureté du cœur, l'amour de la justice,
« L'espérance et la foi, l'esprit de sacrifice,
« La sainte charité, le royaume de Dieu,
« Voilà ce qu'Israël et Sion avant peu,
« Le long des grands chemins, aux portes des bourgades,
« Dont il ira partout guérissant les malades,
« Escorté de l'amour et du divin pardon,
« Se verront apporter comme un céleste don. »
Jacque à ces mots reprit en secouant la tête,
« A quoi bon qu'en Juda vienne un nouveau prophète,
« A notre état présent s'il ne doit rien changer,
« Et si de la misère il ne peut nous venger.
« A quoi bon que sur terre il se donne la peine
« De descendre vers nous, s'il ne vient la main pleine,
« Et prenant en pitié les pauvres travailleurs,
« Sur leur front ne fait luire enfin des jours meilleurs?
« Depuis le temps qu'au ciel leur cri désolé monte,
« De leur long désespoir quand Dieu fera-t-il compte ?
« Les verrons-nous jamais enfin les temps prédits ?
« Ou n'y faut-il plus croire, et sommes nous maudits ? »
Et l'œil de l'ouvrier, à ces mots, d'un feu sombre
Sous son front s'alluma, comme un flambeau dans l'ombre.
« Jacques, lui dit Jésus en lui prenant la main,
« Jusqu'ici je fus pauvre, à partir de demain,
« Et cela sans répit, je serai misérable.
« Mon sort jusqu'à ce jour fut encor tolérable
« Sous le toit de ma mère, et dans cet atelier,
« Où quinze ans j'ai vécu travailleur journalier,
« Au pied de la montagne où grandit mon enfance,
« A partir de demain, loin d'ici, sans défense
« Contre la faim, le froid et la chaleur du jour,
« Ainsi qu'un vagabond qui n'a pas de séjour,

« Moins heureux que l'oiseau que la muraille abrite,
« Moins sûr que le renard qui trouve au bois son gîte,
« Réduit aux grands chemins où mes pieds s'useront,
« Bien souvent je n'aurai pour appuyer mon front,
« Que la marge des puits ou l'antre de la brute,
« Sans viatique allant par la Judée, en butte
« Au mépris des puissants et des Pharisiens,
« A l'insulte de tous, à la haine des miens,
« Jusqu'à ce que poussant à bout la violence,
« Sur une croix, le flanc traversé d'une lance,
« Pour qu'il ne manque rien à l'horreur de mon sort,
« L'Écriture accomplie, ils me mettent à mort,
« En pleine fête, aux jours qui ramènent la Pâque.
   « — Maître, que dites-vous, hors de lui cria Jacque?
« N'est-ce pas, dites-moi, que c'est d'un autre ici
« Et non de vous vraiment que vous parlez ainsi?
« Dites-moi que ce sort ne sera pas le vôtre.
« — Cette histoire est la mienne, et non celle d'un autre,
« Lui répondit Jésus, et pas un iota
« N'en sera retranché jusques au Golgotha,
« Où le Christ doit mourir victime expiatoire;
« Car c'est ainsi qu'il faut qu'il entre dans sa gloire.
   « — Mais qui donc êtes-vous, lui dit le compagnon?
« Celui, reprit Jésus, qui doit sauver Sion,
« Et par Sion le monde, une fois qu'à mon Père
« J'aurais rendu mon âme et quitté cette terre.
« — Vous êtes donc le Christ alors, dit l'ouvrier?
« Mais le Christ ne peut pas sortir d'un atelier;
« Le Christ n'a pas dû naître humblement sous le chaume,
« Lui qui doit de Juda rétablir le royaume,
« Et rendre à tout son peuple, avec la liberté,
« Son antique splendeur et sa vieille fierté.
« C'est le glaive à la main, le diadème en tête,
« Au chant des hosannahs et des hymnes de fête,
« Mariant sur ses pas la terre avec les cieux,
« Qu'il descendra vers nous terrible et radieux.
   « — Ce n'est pas de la sorte, ami, reprit le maître,

« Que le Christ attendu se fera reconnaître.
« Loin de répandre au loin la terreur sur ses pas,
« Loin de faire du bruit, on ne l'entendra pas.
« Il ne brisera pas l'humble tige rampante,
« Ses pieds épargneront la mèche encor fumante;
« Et les pauvres, du monde en leur ombre oubliés,
« Tous les cœurs languissants, les fronts humiliés,
« Tout ce qui souffre et pleure, enfin toute faiblesse
« Près de lui trouvera recours, pitié, tendresse.
« Doux et compatissant, il prendra vos douleurs
« Et vos infirmités et toutes vos langueurs,
« Et courbé comme vous sous l'humaine misère,
« Épuisera les pleurs et les maux de la terre.
« Il fera plus encore; au céleste courroux,
« Ainsi qu'un criminel, il s'offrira pour vous,
« Et prenant à son compte, innocent, vos souillures,
« Vous blanchira lavés au sang de ses blessures,
« Par le coup qui le frappe, ainsi vous guérissant.
« Voilà ce que sera le Christ apparaissant,
« Un homme de douleur, sans éclat ni figure,
« Offrant tous les dehors d'une humble créature,
« Sans flamme sur le front, sans foudre, sans éclair.
« Et qui ne le verra qu'avec des yeux de chair,
« Le laissera passer, aveugle, sans connaître
« Qu'il a devant les yeux son Seigneur et son Maître;
— Et le mien, reprit Jacque à genoux achevant.
« — Tu l'as dit, repartit Jésus le relevant,
« Et ce n'est pas le sang ni les voix de la terre
« Qui te l'ont révélé, compagnon, mais mon Père.
« C'est pourquoi tu suivras à l'avenir mes pas.
« Dès cette heure à ce clou suspends donc ton compas,
« Jacques de Sepphoris, et ta hache et ta scie;
« Tu n'en as plus besoin, compagnon du Messie.
« Je ferme sans retour ce chantier dès demain;
« Un autre champ m'attend. Je m'en vais au Jourdain,
« En descendant le lac, de la main de Jean même,
« A la face des cieux, recevoir le baptême.

« Après quoi m'enfonçant au désert, devant Dieu,
« Mon Père, qui m'appelle et m'attend, au milieu
« Des abîmes béants et des cimes sauvages
« A l'ombre de la roche, assiégé de nuages,
« Quarante jours entiers je resterai priant,
« Dans le jeûne et les pleurs sans fin m'humiliant,
« Jusqu'au jour où certain que mon heure est venue,
« Enfin j'aille à mon peuple et me montre à sa vue,
« Au milieu des pêcheurs qui vivent sur ses bords,
« Sur les rives du lac viens me rejoindre alors,
« Et, sans plus me quitter désormais, suis ma trace.
« Je vais, renouvelant Israël et sa race,
« Sur le roc établir une société
« Comme il n'en a jamais, jusqu'à cette heure, été,
« Où le riche et le pauvre, unis comme des frères,
« Abdiquant à la fin leurs trop longues colères,
« Se sentiront au cœur, également élus,
« Une flamme d'amour qui ne s'éteindra plus. »
Et comme il achevait ces mots d'une voix forte,
Sa mère se montra sur le seuil de la porte,
Et lui dit doucement : « Mon fils, depuis longtemps
« Votre repas est prêt; venez, je vous attends.
« C'est bien, lui dit Jésus, nous vous suivons, ma mère. »
Et de sa robe alors secouant la poussière,
Sur les pas de Marie, en fils humble et soumis,
Accompagné de Jacque, il gagna son logis.

DISCOURS

PRONONCÉ

SUR LA TOMBE DU GÉNÉRAL DIDION

AU NOM DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

PAR SON PRÉSIDENT

M. TOURDES

LE 6 JUILLET 1878

MESSIEURS,

Au nom de l'Académie de Stanislas, je remplis un pieux devoir en adressant ce dernier adieu à l'homme éminent que nous venons de perdre.

C'est le premier des exilés de Metz à qui l'Académie ait ouvert ses rangs; voici en quels termes dignes et simples, le 18 juillet 1872, le général Didion demandait cette hospitalité scientifique: « Forcé par les désastres de la guerre de quitter mon pays d'origine, Metz, que je croyais devoir être mon dernier séjour, j'ai choisi Nancy pour ma nouvelle patrie. » Ces quelques lignes peignent l'homme : il ne rappelait pas les titres d'une brillante carrière, il n'étalait pas les douleurs de l'exil.

Après de longs services rendus à l'armée et à la science, Didion s'était retiré à Metz, sa ville d'adoption, non pour y jouir d'un repos noblement gagné,

mais pour continuer à se rendre utile à ses concitoyens, et pour y cultiver la science qui avait été le but et l'honneur de sa vie. Nous savons tous ce qu'il était à Metz, patrie de tant de renommées militaires et scientifiques; il rompt tous ces liens, il s'éloigne, comme l'a si bien dit un de nos confrères, pour ne pas courber sous le joug son front blanchi sous le drapeau français.

Nancy l'attirait par sa réputation de ville savante et lettrée; il y arrive avec cette colonie messine si distinguée et si nombreuse, s'arrêtant à la frontière, non loin de la cité toute française, patriotique, qu'il avait tant aimée, et retrouvant dans sa patrie nouvelle les exilés de Strasbourg.

Rappelons ici quelques traits de cette carrière honorée par le travail, par la droiture, par l'élévation du caractère et des sentiments, et par les services rendus au pays. Au début, les difficultés ont été grandes, mais une volonté persévérante a triomphé de tous les obstacles. Didion était né à Thionville, le 22 mars 1798; privé bientôt de l'appui d'un père, il est placé à Pont-à-Mousson chez un professeur de mathématiques, et de là, sans autres ressources d'études, il arrive à l'École polytechnique, en 1817. Envoyé, en 1819, à l'École d'application de Metz comme sous-lieutenant d'artillerie, de grade en grade, dans cette arme savante, par la valeur de ses services et de ses travaux, avec l'assentiment de ses pairs, il arrive aux postes

les plus élevés. Nous n'avons pas à retracer la carrière militaire du général Didion, elle vient d'être appréciée, avec autant de compétence que de cœur par un de ses frères d'armes [1]; c'est l'homme de science qui appartient à l'Académie. Dans cette carrière consacrée à la science, quelle longue suite d'études, poursuivies dans la même direction, avec perspicacité et conscience, avec cette continuité d'efforts qui arrivent au but! Ce n'est certes pas le lieu d'analyser, d'énumérer même de pareils travaux, ils ont eu des juges compétents et illustres; nommons ceux qui ont été les dignes appréciateurs et quelques-uns les amis du général Didion, ce sont: Poncelet, Piobert, Duhamel, Vaillant, Leverrier, Morin, ces noms qu'on aime à répéter, parce qu'ils tiennent à la gloire de nos armes et à celle de la science.

En 1837, Didion remplace Piobert comme professeur à l'École d'artillerie et du génie de Metz; c'est alors qu'il se dirige vers l'étude de la balistique, science fondamentale de l'artillerie, et qui sera l'objet constant de ses recherches. De 1837 à 1842, il fait partie d'une commission instituée à Metz pour étudier les principes du tir; il est le rapporteur de cette commission, dans laquelle se trouvent Piobert et Morin. Constatons ici une série d'expériences et de mémoires qui fondent la répu-

[1] Le général Vercly.

tation du savant : ce sont ses recherches sur la résistance des liquides et des fluides élastiques, sur la pénétration des projectiles, sur leur vitesse initiale, avec une formule nouvelle sur la résistance de l'air. Poursuivant ses études mathématiques, Didion applique le calcul des probabilités au tir des projectiles, et quand nos armes subissent une transformation, caractérisée par la rayure des canons et l'allongement des projectiles, Didion indique un moyen pratique d'appliquer cette réforme aux pièces d'artillerie.

L'œuvre capitale du général Didion est son *Traité de balistique,* présenté d'abord sous forme de mémoire à l'Académie de sciences, le 17 novembre 1845. La commission chargée d'examiner ce travail était composée de Piobert, Duhamel et Morin. Ses conclusions furent que ces calculs et ces expériences faisaient faire un pas à la solution des problèmes de la balistique, et donnaient à cette solution un plus grand degré d'exactitude, sans exiger de trop pénibles calculs. Ce travail parut ensuite, en 1860, sous forme d'un traité complet de balistique, bientôt apprécié, admis comme classique, traduit en plusieurs langues, et qui valut à son auteur le suffrage des hommes compétents et de nombreuses distinctions honorifiques.

L'Académie des sciences a inséré dans ses Mémoires plusieurs des communications du général Didion ; elle lui a accordé plus tard le titre de

membre correspondant, rattachant ainsi à l'Institut l'auteur de travaux distingués.

« N'éprouvons-nous pas un sentiment de tristesse en voyant tant d'efforts et de génie employés à perfectionner l'art de semer la mort et les ruines [1] ? » mais d'un autre côté, acceptons avec une fierté patriotique les travaux de ce genre ; ils nous montrent que l'art militaire se maintient chez nous à la même hauteur, et que la bravoure française est toujours secondée par la science et par ses utiles leçons. Si dans les jours de calme et de paix, on songe moins à ces applications utiles, si on s'en détourne même pour porter ailleurs ses efforts, avec quelle anxiété on les invoque, avec quelle satisfaction on les retrouve, au jour du péril, ces garanties certaines de l'indépendance et de la grandeur d'une nation ! C'est ainsi que le général Didion les appréciait lui-même, sans passion et avec un grand sens, dans ces quelques lignes d'un de ses derniers discours : « Nous croyons avoir fait reconnaître que la France a obtenu très-souvent le premier rang dans les applications de la science aux arts militaires ; son industrie lui laisse un rang très-honorable; sa richesse naturelle lui a déjà permis de combler un vide immense et lui permettra de faire de nouveaux sacrifices. En continuant avec ensemble et sagesse à réparer de terribles désastres, elle arrivera, on

(1) Rapport sur la candidature du général Didion, par M. Blavier, août 1872.

n'en saurait douter, à pouvoir énergiquement assurer sa dignité et ses intérêts. »

Dans une autre direction, nous retrouvons encore l'homme utile : Didion s'est occupé des applications de la science à l'industrie et sur ce champ de bataille pacifique, il a aussi rencontré l'approbation de l'Académie des sciences ; on a surtout distingué un de ses mémoires sur la théorie des moteurs. Deux notices biographiques d'un grand intérêt ont été consacrées par lui au général Ardant, l'un de nos officiers du génie les plus distingués, et au général Poncelet, qui avait préludé par de beaux services militaires à ses travaux scientifiques.

Le général Didion avait fait partie de l'Académie de Metz depuis 1826 ; il avait pris une part active à ses travaux ; il était le plus ancien des membres titulaires, lorsqu'il dut se séparer de ses collègues. Soyons ici l'interprète des regrets de cette académie, qui perd en lui une de ses gloires et le témoin d'un heureux passé. Accueilli alors par l'Académie de Stanislas, il en refusa la présidence qui lui eût été unanimement déférée.

Quand Didion eut terminé sa carrière militaire, il chercha de nouveaux devoirs ; il sut en trouver, et il remplit ces obligations nouvelles avec conscience et exactitude, avec la même supériorité que dans la première partie de sa vie. Comme administrateur, il apporta au conseil municipal de Metz, dont il faisait partie, le concours d'une grande expérience,

dans toutes les questions qui exigeaient des connaissances spéciales et techniques ; il contribua entre autres au projet de distribution des eaux dont cette ville est depuis longtemps dotée. Comme savant, il était une des illustrations de Metz et il a été son représentant en diverses circonstances. Il encourageait les travailleurs qui se groupaient autour de lui, il fut le fondateur des cours industriels de cette ville.

Didion a contribué au succès de la Société de prévoyance et de secours mutuels de la ville de Metz, et ici son action ne s'est pas bornée à une ville, elle a été plus générale. Il refit les calculs de probabilité applicables aux sociétés de ce genre ; combinant les tables qui indiquent les lois de la mortalité avec celles des intérêts capitalisés et le taux des pensions, il indiqua la juste mesure qui garantit l'existence de ces sociétés utiles et qui assure leur succès. Il obtint encore ici l'approbation de l'Académie des sciences, dont le rapporteur déclara « que ce travail serait consulté avec fruit par toutes les sociétés de prévoyance, qui y verraient la nécessité de ne pas négliger les indications de la science, dont l'oubli conduit à des désastres inévitables ; qu'un ouvrage de ce genre contribuait à la prospérité de ces utiles établissements, en éclairant l'esprit des associés, des fondateurs et du public ». Quand la Société de Metz se reconstitua à Nancy sous le nom d'Association de prévoyance d'Alsace-Lorraine, elle fut heureuse de replacer à sa tête le général

Didion, et vous allez entendre la digne expression de sa reconnaissance et de ses regrets.

La situation qu'il avait à Metz, le général Didion l'a retrouvée à Nancy ; elle tenait à ses travaux et à sa carrière, mais aussi aux qualités de l'homme, à la modestie alliée à la supériorité, à la bienveillance dans la dignité, à ces vertus qui inspirent l'affection et l'estime. Citons un trait qui caractérise ce bon sens uni à la délicatesse du cœur. Le général Didion a été longtemps examinateur de sortie à l'École militaire de Saint-Cyr ; quand il avait interrogé le jeune candidat et apprécié sa valeur, il lui adressait une dernière question proportionnée à ses forces, afin de lui laisser la satisfaction d'une réponse correcte, une impression salutaire et le sentiment de sa valeur personnelle à son entrée dans une carrière de dévouement.

Le général Didion avait à un haut degré le sentiment du devoir ; ce sentiment l'a soutenu au moment suprême : il a vu, avec fermeté, sans illusion, approcher le terme d'une vie longue et bien remplie ; ses dernières heures, il les a données aux affections de famille qui lui avaient été si douces et aux espérances immortelles de la religion ; belle et honorable carrière, qu'on peut louer au bord d'une tombe, car l'homme à qui s'adresse ce dernier hommage a réuni les vertus du citoyen à celles du soldat, à celles du chrétien !

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MAI 1879.

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1878-1879

PAR

M. Jules LIÉGEOIS

SECRÉTAIRE ANNUEL.

Messieurs,

C'est un touchant usage que celui qui appelle votre secrétaire annuel, au début de nos séances publiques, à payer un légitime tribut de regrets aux membres que l'Académie a perdus durant le cours de l'année précédente, et à souhaiter la bienvenue à ceux qui, honorés de vos libres suffrages, viennent combler les vides faits dans vos rangs et prendre part à vos travaux.

Pendant l'année écoulée, la mort nous a enlevé un membre titulaire, M. le général Didion, et cinq membres correspondants, MM. Bouchotte, Volpicelli, Thomassy, Garcin de Tassy et Dumont.

Quand les malheurs de la patrie forcèrent M. le général Didion à quitter la ville de Metz, c'est à

Nancy qu'il vint se fixer, assuré qu'il était de trouver parmi nous, avec la considération due à ses anciens services, la sympathie et le respect qui s'attachent au malheur dignement supporté, à une vieillesse honorée par les vertus du citoyen et de l'homme privé. Aussi ne tardiez-vous point à lui ouvrir vos rangs et à le nommer membre titulaire. Bientôt après, vous voulûtes même lui conférer une distinction plus haute, et vous l'eussiez appelé aux honneurs de la présidence, si son grand âge ne l'eût porté à décliner ce nouveau témoignage de vos sentiments.

C'est à Metz que M. le général Didion a passé la plus grande partie de sa carrière. Appelé, en 1837, à remplacer M. Piobert, à l'École d'application de l'artillerie et du génie, il dirigea ses travaux vers la balistique. Le 17 novembre 1845, il présentait à l'Académie des sciences un mémoire d'une importance capitale, qui obtenait l'honneur d'une insertion dans le *Recueil des savants étrangers*.

Puis vinrent d'autres travaux sur le calcul des probabilités appliqué au tir des projectiles, divers mémoires sur la résistance de l'air, et enfin un grand *Traité de balistique* (1), qui fait autorité dans la science, et a été traduit en plusieurs langues.

Nous signalerons encore, sans avoir la prétention de ne rien omettre, une *Étude sur le tracé des roues*

(1) Publié pour la seconde fois en 1860.

hydrauliques à aubes courbes, étude dans laquelle M. le général Didion, « par un heureux emploi des « tracés géométriques, parvint à résoudre..... le dif- « ficile problème du mouvement absolu des molécules « fluides emportées par des aubes courbes sur les- « quelles elles circulent » [1].

Comme administrateur, notre regretté confrère, à qui l'Académie de Metz avait été heureuse d'ouvrir ses portes, donna au conseil municipal de cette grande cité le concours de son expérience et de ses lumières. Toutes les œuvres inspirées par le sentiment le plus élevé de l'intérêt public étaient assurées de trouver en lui un concours énergique et éclairé. C'est ainsi qu'il contribua à l'organisation des cours industriels et de l'exposition universelle de Metz, et enfin à la réorganisation de la Société de secours mutuels.

C'est comme membre de cette dernière association, et en vue d'assurer son avenir, que M. le général Didion entreprit l'étude des conditions dans lesquelles les Sociétés de prévoyance peuvent utilement promettre des pensions à leurs adhérents. Il refit les calculs de probabilités, d'après les éléments d'information dont il disposait et en s'aidant des tables de mortalité de Deparcieux et de Duvillard. Il arriva ainsi à établir les limites dans lesquelles,

[1] Rapport présenté à l'Académie des sciences, au nom d'une commission composée de MM. Piobert, Poncelet et Morin.

sous peine de décadence plus ou moins prochaine, les Sociétés de secours mutuels doivent se renfermer, relativement aux pensions, et il rendit, par là, un service éminent à la grande cause de la *Prévoyance*.

Je n'ai fait, Messieurs, qu'indiquer, qu'effleurer, pour ainsi dire, les travaux les plus importants qui ont occupé la vie si longue et cependant si remplie de M. le général Didion. Arrivé à l'âge où le repos devient souvent un besoin, il n'avait pourtant rien perdu de son activité, et, plusieurs fois, il vous a intéressés, par de savantes et ingénieuses communications. Ai-je besoin d'ajouter qu'en lui, la plus parfaite distinction, l'urbanité la plus exquise, s'unissaient aux lumières du savant et à la franchise du soldat. Tous, vous l'avez connu; vous avez admiré cette physionomie douce et grave, où respirait la sérénité de l'homme de devoir, tempérée par la mélancolie de l'exil. Je suis certain, Messieurs, d'être l'interprète fidèle de vos sentiments, en disant que la perte de M. le général Didion a fait parmi vous un vide qui sera difficilement comblé.

C'est encore un de ces exilés volontaires qui étaient venus nous redemander une patrie ravie par la conquête, que l'Académie a perdu dans la personne de M. Émile Bouchotte, ancien membre de l'Académie de Metz.

M. Bouchotte, qui fut pendant quelque temps

maire de Metz, après 1830, ne s'était pas laissé absorber par les soins d'un établissement industriel considérable, dans la direction duquel il sut pourtant allier, à une intégrité reconnue de tous, un esprit de perfectionnement et de progrès qui lui fit décerner la croix de la Légion d'honneur.

Les Mémoires de l'Académie de Metz contiennent, en grand nombre, des communications de M. Bouchotte, non-seulement sur les sujets qui lui étaient le plus familiers (*Recherches sur le prix des blés*), mais encore sur les matières les plus diverses. Je citerai, parmi ces dernières, des *Observations sur le calendrier grégorien,* trois *Études sur des mesures anciennes,* des *Recherches sur l'âge de la terre,* une *Note sur la distance de la terre au soleil,* etc., etc.

Ce qui m'a particulièrement frappé, dans le rapide coup d'œil que j'ai pu jeter sur les œuvres de M. Bouchotte, c'est la connaissance sérieuse de l'économie politique qui se manifeste déjà, dans un substantiel *Rapport* sur les travaux du Conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce (session de 1850), et s'affirme plus nettement encore dans une réponse à l'*Enquête sur la circulation monétaire et fiduciaire,* et un *Rapport présenté à l'Académie de Metz* sur un livre dont l'auteur avait la prétention de concilier les libre-échangistes et les protectionnistes.

Ce dernier mémoire surtout m'a paru excellent, et je ne vois pas ce qu'un économiste de profession

y trouverait à reprendre. M. Bouchotte fait ressortir on ne peut mieux le côté profondément injuste et spoliateur de la protection accordée à certaines industries, aux dépens des consommateurs et des industries non protégées. C'est un travail dont la lecture pourrait être recommandée à nos législateurs, qui vont avoir, cette année même, à résoudre la grande question des traités de commerce. Je souhaite, quant à moi, qu'ils fassent aux partisans de la protection la réponse que M. Bouchotte adressait, en 1861, à l'auteur du livre dont il avait à rendre compte. « Nous ne ferons, disait- « il, qu'une seule concession... c'est que, dans un « pays où la protection existe depuis longtemps, on « ne peut passer sans précautions, sans avertisse- « ments préalables, sans y employer un temps « suffisamment long, au régime du libre-échange. « Cette concession faite, nous soutenons que la « prospérité des peuples sera d'autant plus grande « qu'ils n'auront pour toute protection industrielle « et commerciale que la paix et la liberté. »

M. Volpicelli, professeur de physique à Rome, membre de l'Académie des Lyncei, était un de vos associés étrangers depuis 1860. Ses recherches sur la théorie des nombres et sur la méthode des moindres carrés lui avaient déjà fait une réputation de mathématicien; mais c'est surtout à ses travaux de physique qu'il a dû ses succès les plus enviables. Son nom est inséparable de la *polarité électrostatique*,

principe nouveau découvert par M. Palagi, en 1852, et que M. Volpicelli a, le premier, fait connaître en France. Notre savant correspondant est décédé à Rome, le 14 avril 1879.

Un autre de vos associés étrangers, M. Thomassy, ancien élève de l'École des Chartes, est mort à la Nouvelle-Orléans, où il s'était fixé. Il avait été autrefois associé à la préparation des travaux d'Augustin Thierry, pour la publication de documents inédits sur l'histoire du tiers-état. On a de lui un *Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan*, une étude sur *Gerson*, et un mémoire sur la *Politique maritime de la France sous Louis XIV*.

M. Garcin de Tassy, membre de l'Institut, président de la Société asiatique, professeur à l'École des langues orientales, tenait une place des plus honorables parmi vos correspondants français. M. Garcin de Tassy s'était consacré, depuis près de cinquante ans, à l'enseignement de l'hindoustani. Il avait, de bonne heure, sous la direction de Silvestre de Sacy, acquis une connaissance parfaite de l'Orient. La langue et la littérature persanes l'avaient particulièrement attiré; il a, notamment, traduit du persan *Mantic Uttaïr* ou *Langage des oiseaux*, précédé d'une introduction sur la *Poésie philosophique et religieuse chez les Persans*. Il a aussi écrit l'*Histoire de la littérature hindoue et hindoustanie*. « Le « premier en France, et le seul, il nous a fait péné- « trer dans ce monde raffiné. Nous lui devons la

« traduction des *Aventures de Kamrup,* et les *Œu-* « *vres de Wali,* qui aurait été, a dit M. Laboulaye, « un grand poëte dans toutes les langues et dans « tous les pays [1]. »

M. Dumont, juge à Saint-Mihiel, s'était depuis longtemps fait connaître par de nombreuses et importantes publications sur l'histoire des villes, des seigneuries, des institutions de l'ancienne Lorraine; en 1843, il publiait une *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy* qui lui méritait le titre d'associé correspondant lorrain. Dans cet ouvrage, fruit de longues et intelligentes investigations, M. Dumont publiait, pour la première fois, en regard du latin, le texte français de la charte octroyée, plus ou moins volontairement, en 1324, par Jean de Sarrebruck, aux habitants de la ville de Commercy. Cette charte est peut-être, après la célèbre *loi de Beaumont,* le monument le plus précieux de l'affranchissement des communes dans le territoire austrasien.

Parmi les autres travaux de M. Dumont, je ne puis guère que mentionner une *Histoire des fiefs de la seigneurie de Commercy* (1856), une *Histoire de la ville de Saint-Mihiel,* en quatre gros volumes (1860-1862), et enfin des études sur les *Ruines de la Meuse* (1869), dans lesquelles on remarque les

(1) Discours de M. Laboulaye, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance de l'Académie du 6 septembre 1878.

mêmes qualités d'érudit qui signalaient ses premières publications.

J'appellerai plus particulièrement votre attention sur les deux volumes que M. Dumont a consacrés à la *Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar, du Bassigny et des Trois-Évêchés*. C'est même là, à mon sens, son œuvre capitale. Tandis que, dans ses travaux historiques, l'action est forcément limitée à un théâtre restreint, ici, la scène change et l'intérêt grandit, à cause des hautes questions de philosophie morale et de droit public nécessairement engagées dans l'organisation et le fonctionnement des juridictions pénales.

Que de sujets d'enseignement, en effet, pour le philosophe, le jurisconsulte, l'homme d'état, dans ce tableau net, précis, éloquent dans sa sobriété, de la justice criminelle d'autrefois! Que d'ignorance et de cruauté, quel mépris de la vie humaine, quelle absence de toute garantie pour la liberté, la vie, l'honneur des accusés! Ah! s'il est un point sur lequel on ne puisse se refuser à reconnaître les progrès accomplis dans la loi et dans les mœurs, c'est assurément celui-ci; et si nous devons poursuivre encore certaines améliorations désirables dans notre droit pénal, c'est du moins un spectacle consolant que de voir à quelle étape nous sommes arrivés, quand on considère quel était notre point de départ.

On peut voir, dans le livre de M. Dumont, jus-

qu'où allaient la crédulité et la superstition dans les procédures de sorcellerie, qui furent, en Lorraine, à un certain moment, aussi nombreuses que cruelles.

Dans toutes les classes de la population, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevées, l'idée du pouvoir surnaturel que le diable confère aux sorciers obsède tous les cerveaux. Tantôt c'est une femme qu'on accuse de sorcellerie, parce qu'elle a payé « avec colère » une petite somme que lui réclamait son créancier; tantôt c'est un poulain qui, ayant renversé du linge de la prévenue, « devient enflé trois jours après »; une autre fois, la mère d'un témoin a eu une dispute avec la prétendue sorcière, et elle meurt, *deux ans plus tard,* évidemment par maléfice.

C'est comme une sorte d'aliénation mentale qui serait devenue épidémique, et qui fait voir la main du démon dans les faits les plus naturels de la vie de chaque jour.

A Nancy et à Saint-Dié, le diable le plus en vogue, celui à qui les sorciers vendaient leur âme, s'appelait *Persyn;* dans les Trois-Évêchés, on le nommait plus communément *Persil.* Il y avait encore *Napnel,* qui était surtout répandu dans les Vosges; ailleurs on connaissait plutôt *Joli-Bois, Saute-Buisson* et *Verdelet.*

Ne pourrait-on pas dire, avec Voltaire : « Ces « extravagances font rire aujourd'hui, mais alors « elles faisaient pleurer ! »

Voilà pourtant ce qu'était, en matière criminelle, ce « bon vieux temps » que certains esprits, plus amoureux du paradoxe que soucieux de la vérité historique, nous veulent peindre de fraîches et riantes couleurs. Grâce à Dieu et aux progrès de la raison publique, ce temps est loin de nous, et il ne reviendra pas. Mais nous pouvons du moins tirer un enseignement de ces tableaux que M. Dumont a replacés sous nos yeux. Il y a un abîme entre la législation pénale de nos jours et celle de l'ancien régime. Voltaire a, depuis lors, prêché la tolérance et demandé l'adoucissement des peines, Beccaria a renouvelé les bases du droit criminel [1] et l'Assemblée constituante a écrit ce qui suit, dans la *Déclaration des droits de l'homme,* qui est restée comme le résumé des libertés publiques :

« 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni « détenu que dans les cas déterminés par la loi, et « selon les formes qu'elle a prescrites.

« 9. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à « ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé « indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne « serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne « doit être sévèrement réprimée par la loi. »

Vous le voyez, Messieurs, la philosophie du XVIIIe siècle et la Révolution de 1789 ont passé par là. L'humanité leur en doit conserver une éternelle reconnaissance.

[1] *Traité des délits et des peines.*

Après vous avoir entretenus des confrères que la mort nous a enlevés, il me reste à dire quelques mots des mérites divers qui ont désigné à vos suffrages les candidats jugés dignes d'être admis dans vos rangs.

L'Académie a nommé deux membres titulaires, MM. Cuvier et Debidour, et huit membres correspondants, MM. Vesseron, de Guerle, Braconnier, Peiffer, Caspar, Gley, Sergent et l'abbé Mathieu.

M. Cuvier, en sa qualité de membre de l'Académie de Metz, était déjà devenu l'un de vos correspondants, quand vous avez tenu à vous l'attacher par des liens plus étroits. Quarante années passées dans les fonctions de pasteur de l'Église protestante, où il a montré un talent de parole très-distingué, ne lui ont laissé que de rares loisirs, qu'il a consacrés à des *Recherches historiques sur la Réforme messine*, dont quelques parties détachées ont été seulement publiées. La dignité de la vie, l'aménité du caractère, l'agrément des relations, vous ont fait vous applaudir du choix de ce nouveau confrère.

Nous avions craint, un moment, d'avoir, en souhaitant la bienvenue à M. Debidour, à exprimer les regrets que nous eût inspirés son départ; heureusement ces craintes ne se sont pas réalisées, et nous pouvons espérer conserver en lui un collaborateur précieux.

M. Debidour fait, à la Faculté des lettres, un cours très-suivi d'histoire et de géographie. Vous

savez tous, Messieurs, quel succès a accueilli ces leçons si remplies, si intéressantes, cette parole chaude, colorée, entraînante, dont le cours rapide et impétueux semble parfois rappeler les grands fleuves de ce Nouveau-Monde dont l'orateur nous raconte la naissance à la civilisation, les progrès, les révolutions, les alternatives de calme et de bouleversement.

L'ouvrage capital de M. Debidour, celui qui avait entraîné tous vos suffrages, c'était sa belle étude sur la *Fronde angevine,* que devait, bientôt après, couronner l'Académie française. Le temps me manque pour louer ce livre comme il conviendrait, mais que seraient mes éloges après la haute distinction dont il a été l'objet. Tous, d'ailleurs, vous avez encore présent à l'esprit le beau rapport dont les titres de M. Debidour avaient fourni l'occasion à l'un des récipiendiaires que nous allons avoir tout à l'heure le plaisir d'écouter.

M. Henri Vesseron, avocat à Sedan, est devenu membre correspondant de l'Académie. M. Vesseron n'a pas trouvé que les rudes labeurs du barreau, où il tient un rang distingué, pussent suffire à occuper sa vie : ami des lettres, il a traduit Horace et Anacréon [1]. « Il n'y a pas, nous disait le rappor« teur de la commission chargée de l'examen de sa « candidature, il n'y a pas de magistrat, de diplo-

[1] Sans parler d'autres travaux que le temps ne me permet même pas de mentionner.

« mate qui ne traduise Horace au moins une fois « avant de mourir. » Je ne sais si le nombre des traducteurs d'Horace n'est pas ici un peu exagéré; mais ce que je sais bien, c'est que nous pouvons souscrire sans réserve au jugement que portait sur l'œuvre de M. Vesseron, notre savant rapporteur qui, en vantant le mérite de la traduction, nous apportait comme un écho de l'antiquité, de cette Grèce qu'il a parcourue, en lui dérobant le secret du beau langage et des nobles pensées :

« Qu'est-ce, en effet, nous disait-il, qu'une chan-« son d'Anacréon? Un rien, une pensée délicate et « tendre, un désir, un regret, saisis au passage, un « impromptu de volupté, une colombe qui passe « dans les airs, et à laquelle le poète prête un babil « plein d'un sentiment ingénu, une abeille qui « bourdonne et qui a bien pu piquer l'Amour, une « cigale, reine invisible des bois, à l'hymne de « laquelle, le poète répond par un hymne. »

M. Edmond de Guerle, trésorier général du département, est un esprit délicat, un écrivain élégant, un critique exercé, à qui de nombreux travaux dans nos principaux recueils littéraires et politiques, ont fait la plus enviable notoriété. Traducteur de la grande histoire romaine de Mommsen, il a vu fermer le territoire français à son œuvre par des difficultés de jurisprudence internationale que nous ne pouvons que regretter vivement. Mais les titres qu'il a soumis au jugement de l'Académie

suffisaient, et au delà, à lui ménager, parmi nous, l'accueil le plus empressé.

Il vous a offert d'abord une substantielle étude sur Edgard Quinet, cet esprit ondoyant et divers qui prétendait devoir aux mathématiques la haine du paradoxe : « Il est de fait, dit-il, que je ne m'en « suis jamais permis un seul; » mais peut-être, ajoute M. de Guerle, les paradoxes se passèrent-ils parfois de la permission.

Le livre de M. de Guerle sur *Milton*, est un travail de critique littéraire d'une rare distinction. Ce n'est pas un de ces panégyriques dans lesquels on ne trouve que des sujets sans cesse renaissants d'une monotone admiration; l'auteur promet, dans sa préface, de ne pas surfaire son héros et il tient parole; quand on l'a lu, on éprouve « le sentiment « qui l'a animé, dans ce commerce prolongé avec « un grand homme, celui d'une admiration sans « attrait et d'un respect sans entraînement [1]. »

Dans une série de chapitres, où l'élégance du style le dispute à la solidité de la pensée, l'auteur fait passer sous nos yeux l'enfance et la jeunesse austère de Milton, ses voyages, sa vie publique, qui fait de lui un prosateur et bientôt un pamphlétaire; enfin, il aborde le *Paradis perdu*, ce poème épique, d'abord dédaigné, vendu, à grand'-peine, *cinq livres sterling* à un éditeur, et dont

[1] Préface, p. VIII.

l'Angleterre devait plus tard s'engouer au point de dire : « Quiconque entendra chanter Milton, croira « qu'Homère n'a chanté que des grenouilles, et « Virgile que des moucherons : »

Tantum cecinisse putabit
Mæonidem ranas, Virgilium culices (1).

M. de Guerle est vraiment entré dans l'esprit de Milton quand il apprécie le *Paradis perdu,* œuvre étrange et grandiose, dans laquelle le poète aveugle a su s'élever, sur l'aile du génie, jusqu'aux cimes les plus hautes du surnaturel chrétien. Il faut lire, Messieurs, cette belle étude; aucune n'est plus propre à nous faire comprendre les beautés du poème, et, en même temps, les grandeurs et les faiblesses de l'homme. Étrange contradiction que nous présentent parfois les grands écrivains, comme pour nous montrer, à côté des divinations du génie, les côtés petits et mesquins et, si j'ose ainsi parler, l'incurable infirmité de la nature humaine!

Membre distingué du corps des mines, M. Braconnier avait, bien avant de solliciter vos suffrages, inauguré, à la Faculté des sciences, l'enseignement de la géologie; il avait aussi publié une étude très-complète sur les *Richesses minérales* de notre département (2).

(1) *Le Paradis perdu de Milton,* traduction de Racine, Paris, 1755 ; Discours sur le *Paradis perdu,* t. I, p. 4.

(2) En 1872.

La *Description des terrains* qui constituent le sol de la même région, qu'il a fait paraître, cette année, sous les auspices du Conseil général, est, au dire des hommes compétents, un ouvrage excellent. Les opérations diverses, nécessitées par sa préparation, n'ont pas coûté à son auteur, lui-même nous l'apprend dans sa préface, moins de huit mille heures de travail. Suivant le désir exprimé par le Conseil général, ce livre a été rédigé dans un but essentiellement pratique. Il ne suppose aucune connaissance préliminaire de géologie, ni de minéralogie, et contient suffisamment de détails pour dispenser de recourir aux ouvrages spéciaux. L'Académie de Stanislas est heureuse d'ouvrir ses rangs au travailleur éprouvé, au savant, à l'ingénieur qui consacre des efforts désintéressés aux progrès de la science et au développement de la richesse générale.

M. Peiffer, chef d'escadron d'artillerie en retraite, ancien élève de l'École polytechnique, applique, depuis quelques années, ses études à des recherches intéressantes sur les noms de lieux. Sa *Légende territoriale de la France* est un beau volume, parvenu déjà à sa seconde édition, dans lequel l'auteur poursuit le développement et l'application d'une idée aussi neuve qu'importante.

Il a été frappé de ce fait que nos cartes les meilleures, celles même du dépôt de la guerre, ne sont pas d'une lecture facile, ne contiennent presque

aucune indication sur les accidents topographiques, et enfin n'ont pas ce qu'il appelle une *légende territoriale.* Il a voulu combler cette lacune, et après de nombreuses recherches, il est arrivé, notamment sur la signification des noms de lieux, à réunir une masse de connaissances et de renseignements qui constituent une importante contribution aux progrès de la géographie et de la topographie.

Je ne saurais vraiment dire ici tout le bien que je pense des travaux de M. Peiffer; les liens de famille et d'affection qui m'unissent à lui pourraient faire récuser mon témoignage. Je puis du moins m'associer au vœu, émis par votre commission, de le voir consacrer à notre pays une étude analogue à son intéressante *Promenade topographique dans le département du Loiret.*

M. Caspar, organiste de l'église Saint-Jacques de Lunéville, ancien élève du Conservatoire de musique de Paris, est un compositeur distingué. En 1863, il fit exécuter avec succès à Lunéville un *Stabat Mater,* qui lui valut le titre de membre de l'Académie de musique de Sainte-Cécile, de Rome.

C'est aussi à sainte Cécile qu'il a consacré un poème lyrique en trois parties, composé pour quatre voix solo, chœurs et orchestre, dont les connaisseurs nous ont fait l'éloge. L'Académie, en s'associant M. Caspar, par le titre de membre correspondant, s'est souvenue qu'elle était une Société des arts en même temps que des lettres et des

sciences; elle a voulu faire une place honorable à la musique, qui s'unit si bien d'ailleurs à la poésie lyrique et à la poésie dramatique.

M. Gley, professeur au collége d'Épinal, a écrit une *Géographie des Vosges*, destinée à compléter l'enseignement primaire, en prenant pour point de départ le canton, l'arrondissement, le département, et qui donne des explications sommaires, mais précises sur les faits historiques, administratifs, industriels, agricoles qui se rattachent aux lieux indiqués sur la carte. C'est le moyen d'élever l'enfant jusqu'à l'idée de la grande patrie, en lui faisant d'abord connaître la petite. Le but que s'est proposé l'auteur, était digne de vos encouragements.

Avec une *Étude sur les tribunaux révolutionnaires dans les Bouches-du-Rhône*, M. Sergent, ancien avocat général à la cour de Poitiers, vous a soumis un discours de rentrée sur les *Poètes du Palais,* qui n'est que le prélude et le premier jet d'un ouvrage important qui manque à notre littérature. L'auteur nous présente une galerie de tableaux gracieux et riants, où des citations heureuses se mêlent à quelques aperçus biographiques parfaitement tracés.

Ce discours est suivi de deux appendices: le premier est la liste des membres de l'Académie française qui ont appartenu au Palais, depuis le chancelier Séguier et le marquis d'Argenson, jusqu'à Berryer et à M. Jules Favre; le second com-

prend une série déjà considérable de *Notices biographiques et bibliographiques* sur les lettrés du Palais, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, notices incomplètes, sans doute, sur bien des points, mais dont l'auteur annonce une refonte prochaine « dans un ouvrage d'ensemble qui n'aura plus la « sécheresse d'une nomenclature et contiendra des « appréciations et des analyses ». M. Sergent, rentré dans la vie privée, tiendra à honneur, nous l'espérons, d'enrichir vos mémoires d'intéressantes communications.

Enfin j'aurai, Messieurs, terminé ce trop long rapport, quand je vous aurai présenté le seul de nos correspondants lorrains dont je ne vous aie point encore parlé.

Il y a quelques mois, M. l'abbé Mathieu, professeur d'histoire au petit séminaire de Pont-à-Mousson, en vue d'obtenir le grade de docteur ès lettres, présentait à la Faculté des lettres de Nancy une thèse latine sur la *Vie de Jean de Vandières, abbé de Gorze*, et une thèse française sur l'*Ancien Régime dans la province de Lorraine et Barrois*, d'après des documents inédits (1698-1789).

Je ne dirai rien de la première : le temps, d'une part, la compétence, de l'autre, me manquent également. Quant à la seconde, beaucoup d'entre vous, Messieurs, ont eu la bonne fortune de faire quelque connaissance avec elle, en assistant à la soutenance, dans laquelle le candidat montra au-

tant de vigueur et de solidité que d'aisance et souvent d'esprit.

Mais il y a plaisir et profit à lire d'un bout à l'autre ce beau livre, qui fait le plus grand honneur à notre province. Après une étude magistrale sur la formation territoriale et politique de la Lorraine, M. l'abbé Mathieu nous fait connaître successivement les couvents et la vie religieuse, les abus qui s'y introduisent, les scandales de la *commende*, puis le clergé séculier et le régime ecclésiastique en Lorraine. Bientôt, il étudie le gouvernement, les impôts, la justice, l'administration, l'état des campagnes au XVIII[e] siècle, enfin les manifestations de l'opinion aux approches de la Révolution, les élections et les cahiers de 1789.

Combien je regrette que le temps me fasse maintenant défaut pour vous mettre à même d'apprécier les qualités de cet esprit non-seulement curieux et pénétrant, mais ferme et juste, de ce chercheur, qui veut tout puiser aux sources, de ce juge impartial, qui dit le mal comme le bien, même dans les choses de son état, de cet écrivain qui n'a qu'un souci et qu'une passion, le souci et la passion de la vérité et de la justice. Eh bien! Messieurs, faites-moi crédit encore de quelques instants, et je m'assure que vous ne le regretterez point. Ecoutez ces paroles que M. l'abbé Mathieu met dans la bouche d'un vénérable ecclésiastique. Je ne vois pas, dit-il, ce qui, à la veille des élections, aurait empêché

M. Galland, curé de Charmes, d'adresser à ses confrères à peu près ce discours :

« Nous sommes chrétiens, ecclésiastiques, Français de Lorraine, et nous appartenons à une Église et à un État travaillés de maux profonds, qui appellent d'urgents et énergiques remèdes. Dans l'État règne un arbitraire qui a ruiné notre province, autrefois si florissante. Nos pères et nos frères n'en peuvent plus, et sont accablés sous une foule de charges que ne connaissaient pas nos grands-pères. Qui les garantit contre des surcharges nouvelles? Qui nous garantit nous-mêmes contre une lettre de cachet?... Joignons-nous donc au tiers, qui veut une Constitution, des États généraux et des États provinciaux périodiques, et une monarchie tempérée... Les canons de l'Église ne sont-ils pas violés, autant que la justice, dans la distribution des dignités et l'emploi de la richesse destinée à Dieu et aux pauvres... Convient-il que les paysans de cent villages des Vosges peinent, du matin au soir, pour entretenir les carrosses à six chevaux, les beaux habits et le luxe de ces abbesses et chanoinesses dans lesquelles saint Benoît et saint Romaric ne reconnaîtraient plus leurs filles? En quoi nos seigneurs méritent-ils aujourd'hui tant d'honneurs et de priviléges? Sont-ils donc nos meilleurs paroissiens, et n'êtes-vous pas fatigués de leur présenter le goupillon et de les encenser à *Magnificat?* Le temps paraît venu de souffler sur ce fantôme d'aris-

tocratie devenue impuissante et inutile, et d'ouvrir au talent l'accès de tous les emplois. Quoi de plus conforme à l'égalité devant Dieu que l'égalité devant la loi, et puisque tous les hommes sont frères par nature, tous animés du même souffle divin, tous rachetés par le sang du Christ, pourquoi conserveraient-ils entre eux tant de distinctions vaines, imaginées par l'orgueil et imposées par la violence?... En dehors des inégalités nécessaires, pourquoi tous les fardeaux seraient-ils pour les uns, toutes les richesses et tous les honneurs pour les autres? Lazare sera-t-il éternellement condamné à entendre sur son fumier la symphonie qui insulte à sa misère? Non! non! il faut que la charité chrétienne qui a déjà enfanté tant de prodiges, pénètre par un dernier progrès jusque dans la loi politique elle-même; il faut que l'esprit de Dieu souffle et que la face de la terre soit renouvelée [1]!

« Je me suis souvent demandé, ajoute l'auteur, ce qui serait arrivé si, vers le milieu du XVIII[e] siècle, un J. J. Rousseau orthodoxe et pur, un Savonarole, surgissant de quelque retraite austère, avait revêtu ces vérités de la magie de l'éloquence et du prestige de la sainteté. Malheureusement, de ceux qui auraient pu parler ainsi, quand il était encore temps, les uns manquaient de l'autorité du talent, les autres de celle du caractère. »

(1) V. p. 346.

Ni le talent, ni le caractère ne font défaut à M. l'abbé Mathieu; c'est pourquoi, Messieurs, vous aviez été heureux de l'appeler dans vos rangs. Et, à peine lui aviez-vous donné ce témoignage d'estime et de sympathie, que son livre sur l'*Ancien Régime* en Lorraine obtenait de l'Académie française le second prix Gobert. Cette couronne ne pouvait être mieux placée que sur le front du savant, du prêtre qui sait unir dans son cœur à l'amour de la religion, l'amour de la patrie et de la liberté!

LA CHUTE

ET LE

RELÈVEMENT DE LA LORRAINE

Par M. DUVERNOY

DISCOURS DE RÉCEPTION

Messieurs,

Si jamais candidat eut besoin de toute votre indulgence, lorsqu'il osa solliciter vos suffrages, et s'il dut être pénétré de reconnaissance lorsque vous daignâtes les lui accorder, c'est celui qui a l'honneur, en ce moment, de prendre la parole devant vous. D'autres peuvent se prévaloir des titres écrits les plus sérieux. Les uns vous font hommage de recherches historiques ou littéraires, de travaux linguistiques qui eussent honoré des bénédictins, ou bien de dissertations savantes sur l'ancien droit de ce pays. Les autres ont fouillé le vaste champ de l'archéologie lorraine, sans cesse remué, jamais épuisé. D'autres, par leurs analyses délicates, ont constaté des faits nouveaux, et attaché leurs noms à des dé-

couvertes qui enrichissaient la science. Quelques-uns ont charmé par leurs œuvres, où l'idéal se mêlait au vrai pour le rehausser et l'embellir, les yeux ou les oreilles d'un public connaisseur et difficile. Mais moi, que pouvais-je invoquer, Messieurs, que mes trente années de professorat, dont vingt-six accomplies dans votre belle cité, et un enseignement, utile sans doute, mais modeste, renfermé dans l'enceinte silencieuse de notre lycée et dans le cadre étroit de nos programmes classiques? Aussi, jamais je n'aurais porté mes regards vers l'Académie, si quelques-uns d'entre vous, qui veulent bien m'honorer de leur bienveillance, ne m'avaient encouragé à poser ma candidature. Vous avez couvert mon insuffisance du manteau de votre indulgence. J'en suis confus, Messieurs ; mais une pensée me rassure : cet honneur que vous me conférez, ce n'est pas à moi seul qu'il s'adresse ; il s'adresse surtout à la famille universitaire dont je fais partie, à ce lycée de Nancy qui représente dans cette contrée notre glorieux enseignement national ; qui forme les jeunes générations lorraines par le culte assidu du vrai, du beau, du bien, et qui prépare au pays des serviteurs d'un mérite solide et d'un patriotisme éprouvé. Vous vous êtes toujours plu à nouer avec cette maison des relations d'une sympathique cordialité, en appelant à vous quelques-uns de ses enfants. Tels ont été, pour ne citer que mes contemporains, MM. Forthomme, Duchesne, Lefebvre, Hémardinquer : Hé-

mardinquer, que je puis appeler mon prédécesseur (bien qu'on ne se remplace pas à ces siéges académiques), tant mon élection a suivi de près sa perte vivement sentie; Hémardinquer, auquel votre vénérable doyen et votre secrétaire annuel rendaient, il y a quatre ans, un si éclatant hommage. C'est à ces compagnons aimés de mes travaux que je dois l'honneur de siéger à vos côtés : ils m'ont ouvert la voie et m'ont servi de caution ; leur présence ou leur souvenir, qui tous deux vous sont chers, ont plaidé en ma faveur.

Messieurs, dans notre enseignement, qui est notre sacerdoce, s'il est une conviction que nous ayons toujours cherché, que nous cherchions plus que jamais à mettre au cœur de notre jeunesse, c'est la foi, une foi profonde, inébranlable dans l'avenir de la France. Et en cela nous sommes d'accord avec le pays tout entier. Fonctionnaires ou simples citoyens, ministres des autels ou soldats, magistrats ou savants, citadins ou paysans, vieux ou jeunes, tous, à quelque degré de l'échelle sociale que nous soyons placés, dites-le-moi, que voulons-nous, sinon le relèvement de notre chère et malheureuse patrie? Mais, pour mieux le vouloir, pour mieux y travailler surtout, il est bon de l'espérer, de l'attendre avec confiance, d'y croire de cette foi qui double les forces et qui porte aux actions viriles. Pour nous donner cette sainte confiance, pour la cultiver dans nos âmes, il peut servir de chercher dans l'histoire

des exemples de ces relèvements, et de les contempler, afin de nous convaincre que ces relèvements sont possibles; afin d'apprendre aussi, par les leçons du passé, par quels moyens et à quel prix ils s'obtiennent.

J'ai cherché dans votre histoire, Messieurs, je veux dire celle de la Lorraine. Sans doute, j'aurais pu prendre l'immortelle épopée de Jeanne d'Arc, l'héroïne commune de la Lorraine et de la France, et vous rappeler Orléans sauvé, Charles VII mené à Reims, la France tirée de l'abîme, rendue à elle-même, préparée pour des jours meilleurs et pour les plus glorieuses destinées. J'ai mieux aimé choisir plus près de nous, dans des conditions plus semblables, moins épiques, et, pour ainsi dire, plus humaines, et prendre, pour l'étudier, un fait de votre histoire locale. Il y eut, au dix-septième siècle, une époque douloureuse, où la Lorraine, terrassée, à l'agonie, mourante, fut, comme la France de 1428, de 1793, de 1870, sur le point de périr; et pourtant elle se releva, rajeunie et plus belle, étonnant le monde du spectacle de sa vitalité. La politique remuante, la manie batailleuse d'un de ses princes l'avaient perdue; la sagesse pacifique d'un autre prince la sauva, et lui rendit la vie, la force et la prospérité. J'ai désigné assez clairement les temps si opposés de Charles IV et de Léopold.

Au moment où la Lorraine sortait des mains du bon et magnifique Henri II pour tomber dans celles

de Charles IV, son neveu et son gendre, la situation était grave et solennelle : l'Europe était au plus fort de cette grande mêlée politique et religieuse qu'on appelle la guerre de Trente ans. Déjà deux princes protestants, le Palatin Frédéric V et Christian de Danemark s'étaient essayés contre l'Autriche ; ils avaient succombé. Le héros du nord, Gustave-Adolphe, venait d'entrer en lice à l'instigation de la France, intéressée, comme les princes allemands, comme le protestantisme, à abaisser la dynastie de Habsbourg et le pouvoir impérial, afin de rétablir l'équilibre européen rompu. La Lorraine, se rattachant à la fois à l'Empire, dont elle formait l'avant-poste et la frontière extrême, et à la France dont elle n'était séparée par aucune barrière naturelle, ne pouvait manquer d'être impliquée dans cet immense conflit. La France, pour conquérir l'Alsace, patrimoine de l'Autriche, l'Autriche, pour défendre cette province et pour atteindre la France, avaient également besoin ou de la mettre dans leur alliance ou d'occuper son territoire. Entre ces deux colosses qui brûlaient de se saisir, et se cherchaient des mains, qu'allait faire Charles IV? Une neutralité absolue était, sans contredit, ce qui convenait le mieux à sa position et à sa faiblesse : mais cette neutralité, que des changements politiques et une cruelle expérience rendirent possible plus tard, l'était-elle en ce moment? Je ne crains pas de dire : non. Charles IV n'hésita pas; il se déclara pour

l'Autriche et pour l'Allemagne. On ne peut l'en blâmer, car c'était son droit; il crut en outre que c'était son devoir et aussi son intérêt. Chef d'un état que les traités plaçaient sous la protection et la défense de l'Empire, neveu de l'électeur de Bavière, catholique ardent comme tous les princes de sa race, adversaire décidé des protestants, que, jeune encore, il avait combattus à l'action de la Montagne-Blanche, soit qu'il considérât la puissance de l'Empereur, constamment vainqueur jusqu'ici, et dont le triomphe final ne faisait pour lui aucun doute, soit qu'il prît conseil de sa foi, il se sentait entraîné invinciblement vers l'Autriche. Il espérait d'ailleurs qu'une couronne d'électeur avec la Hesse ou le Palatinat pour fiefs, ou bien un accroissement de territoire pris sur les Trois-Évêchés et la Champagne, serait le juste salaire de ses services et de son dévoûment. Quelle fortune pour un duc de Lorraine! La France, au contraire, malgré les récentes unions de ses deux prédécesseurs avec des princesses françaises, et malgré les affinités de plus en plus prononcées de race, de langue et d'institutions, ne lui inspirait que défiance et répulsion. Il ne supportait qu'avec une impatience visible la suzeraineté de nos rois sur le Barrois mouvant, la juridiction spirituelle de l'évêque français de Toul, la présence de nos garnisons à Metz, à Toul, à Verdun, et le voisinage de notre intendant qui, de Metz où il siégeait, soulevait à tout propos des conflits de limites et de

territoires. Pour s'assurer que la Lorraine ne tomberait jamais par un mariage dans cette odieuse maison de France, qui avait absorbé tant de fiefs, il venait d'introduire, au mépris des droits de sa femme, vraie souveraine du duché, la loi salique dans ses états. Il aima mieux lier sa fortune à celle d'un empire féodal, dont la constitution, lâche et indécise, laissait beaucoup d'indépendance aux états particuliers, qu'à celle d'une monarchie où le pouvoir d'un seul réduisait les vassaux à n'être plus que des sujets : il ne se disait pas que la maison d'Autriche, si elle eût vaincu la Réforme, eût vite fait de l'Allemagne ce que les Bourbons faisaient alors de la France.

Au moment où Charles IV prenait une résolution où il allait risquer sa couronne et son peuple, la Lorraine était sans contredit un des pays les plus prospères de l'Europe. Sur un territoire accru par de récentes acquisitions, une population énergique et brave, fière de sa nationalité, laborieuse, doublée par quatre-vingts ans d'une paix profonde, vivait heureuse et satisfaite. L'agriculture, aussi développée que le permettait le servage, l'industrie dont certains produits étaient recherchés au loin, le commerce dont un système complet de routes, de foires et de marchés sollicitaient l'activité, répandaient dans toutes les classes l'aisance ou la richesse. Nancy, plus que doublé par l'enfantement d'une ville nouvelle, était une grande capitale avec ses

monuments somptueux et son siége primatial, et une des plus fortes places de l'Europe, depuis que l'art moderne avait renouvelé et élargi sa haute ceinture de pierre. La petite cour ducale, puisant en toute liberté dans un riche budget, rivalisait en pompe, en luxe, en élégance avec la cour de France. L'art, cette fleur délicate des sociétés polies, brillait de l'éclat le plus pur : la peinture s'appelait Claude Gelée et la gravure Callot. L'université de Pont-à-Mousson, qui, bien que la dernière en date, égalait déjà ses aînées, et dont nous connaissons les maîtres, les doctrines et la glorieuse histoire, grâce aux savantes recherches de deux de nos confrères, montrait ce qu'il y avait dans la nation lorraine, de vie, d'intelligence et de force. Heureuse sous des princes qui n'avaient pas encore porté de trop sérieuses atteintes aux libertés publiques, ni commis de ces fautes qu'il est difficile d'oublier, la Lorraine bénissait leur pouvoir; elle professait pour eux un culte traditionnel, un attachement plusieurs fois séculaire : précieuse union qui devait survivre aux épreuves les plus douloureuses, aux désillusions les plus cruelles.

La même année avait vu l'avénement de Charles IV au trône de Lorraine et celui de Richelieu au ministère de France, comme si la Providence, par ces communs débuts, voulait marquer la conjonction fatale de ces deux destinées. Il est temps de nous demander quel était ce Charles IV qui allait

se mesurer avec celui dont on pourrait dire plus justement que de Cromwell, « qu'il ne laissait rien « à la fortune de ce qu'il pouvait lui enlever par « conseil et par prévoyance ».

S'il est un prince que la nature ait gâté en l'ornant des plus beaux dons du corps et de l'esprit, on peut le dire, c'est le fils de François de Vaudémont. Grand, bien fait, avec une physionomie heureuse, des manières pleines d'aisance et une rare adresse à tous les exercices du corps, où il déployait autant de grâce que de force, il avait la compréhension facile, une éloquence naturelle et, chose bizarre chez un implacable ennemi de la France, un esprit tout français, fécond en à-propos et en pétillantes saillies. Mais, que peuvent les qualités les plus brillantes sans la raison qui nous apprend à en user, sans la vertu qui les achève et les consomme? Charles IV en est la preuve. On pourrait lui appliquer ce mot de la princesse Palatine qui disait de son fils qu'aucun don ne lui avait manqué, sinon celui de s'en servir. Il n'avait ni cette sûreté du jugement, ni cette étendue de l'esprit, ni cette force du caractère, ni cette délicatesse de la conscience et cette droiture du cœur qui font les bons princes et les grands hommes. Point d'autre règle que la passion ou le caprice. Chez lui, rien d'arrêté ni de suivi ; une seule chose persistait, la mobilité, une mobilité qui faisait dire à Louis XIV : « C'est un esprit qui « change dix fois en un jour. » Aussi, Charles fut-il

l'homme des contrastes, pour ne pas dire des contresens : déloyal, avec quelque chose de chevaleresque dans le caractère; sans dignité et même bas, avec un orgueil extrême de son rang; scandaleux dans sa vie privée et en révolte contre l'Église, malgré les éclats d'une piété démonstrative et intolérante. Son portrait qu'on conserve pieusement à la Chartreuse de Bosserville, comme celui d'un fondateur, et qui doit être vrai, tant il est vivant, exprime bien ces contradictions de son esprit et de son caractère : il lui donne des traits heurtés, un regard dur, une physionomie étrange, presque farouche, marquant plus de violence que de force véritable, plus d'élan que de fermeté, plus d'emportement que de persistance. Il n'eut rien d'un politique, et, comme capitaine, les vertus maîtresses lui manquèrent. Sans déprécier le héros de Nordlingen, de Tudlingen, de Consarbrück, le prince qui, cinq années entières, disputa pied à pied ses états aux armées françaises, et qui fut plus d'une fois sur le point de les ressaisir, on doit reconnaître qu'il fut loin de Condé pour le génie, de Turenne pour la science, et qu'il n'eut l'art ni de combiner une campagne, ni d'administrer, de conduire, de manier de grandes armées. La hauteur des vues lui fit défaut. Il était de la race des Saxe-Weimar et des Mansfeld; comme eux, il se plaisait dans le tourbillon des choses, dans les hasards de la politique et de la guerre. N'est-ce pas lui qui dit un jour qu'il

eût souhaité naître simple gentilhomme, pour voir jusqu'à quel point il aurait poussé sa fortune? Oui, voilà bien Charles IV; « *habemus confidentem* » : c'était un chercheur d'aventures. Avec ses qualités et ses défauts, il allait réaliser cette prédiction de son sage prédécesseur : « Vous verrez que cet « étourdi perdra tout. »

Dès ses premières démarches, se révèle sa témérité. Ses préparatifs sont incomplets, ses moyens insuffisants; il n'a pas même d'alliance arrêtée avec l'Autriche; les conditions, le prix de son intervention n'ont pas été fixés. Pourtant, avec l'insouciante légèreté et l'impatience d'un enfant, il ose provoquer la France. Il trahit ses desseins hostiles en se mêlant aux cabales et aux révoltes des grands; il donne asile aux mécontents, surtout au premier prince du sang, à l'héritier du trône, au frère du roi, qu'il marie secrètement avec sa propre sœur; et, par ces imprudences, il attire sur lui toutes les forces de son puissant voisin, alors que les armées allemandes, aux prises avec les Suédois, étaient dans l'impossibilité absolue de le secourir. Qui ne connaît cette lamentable histoire, les trois invasions de Louis XIII et de Richelieu, les trois traités souscrits par Charles IV et par lui effrontément violés, la chute de sa capitale, son abdication dont il se repentit comme du reste, l'évasion de son frère auquel il avait transmis ses droits; enfin l'effondrement de la monarchie ducale? Je le répète, il avait

le droit de préférer l'alliance autrichienne à l'alliance française; mais avait-il le droit de protester sa parole, de fausser sa foi et de se faire un jeu des serments les plus sacrés? Pour excuser des procédés sans nom, Dom Calmet affirme que Richelieu voulait déposséder Charles IV. Un si violent dessein ne ressort ni des documents authentiques ni des actes du ministre, qui ne demandait au début (et cela lui suffisait) que l'amitié du duc et le passage par ses états, pour porter la main sur les possessions de l'Autriche. C'est seulement lorsqu'il vit qu'il n'y avait point d'entente possible avec un prince follement entêté et odieusement parjure, qu'il prit le parti extrême d'occuper de force le duché.

Le sort de la Lorraine fut alors digne de pitié. A la merci de l'étranger, théâtre d'une guerre atroce, celle de l'Autriche et de la France, parcourue en tous sens, rançonnée sans pitié par les gens de guerre, Français et Suédois, Hongrois et Croates, et même par les Lorrains des bandes de Charles IV, qui détruisaient les récoltes, brûlaient les villes et rasaient les châteaux, elle passa par toutes les extrémités de la conquête et de la guerre. L'industrie, le commerce étaient anéantis; la culture même était abandonnée. Les paysans affamés, fuyant à la lueur de leurs chaumières incendiées, s'enfonçaient dans les bois pour y vivre comme des bêtes fauves, ou bien prenaient le mousquet, et, brigands par désespoir, consommaient la ruine du pays qu'ils n'avaient pu

défendre. La vie barbare semblait recommencer. Ce que le glaive avait épargné, la peste et la famine le frappaient, et d'autant plus sûrement, que la douleur et la misère avaient préparé l'œuvre de la destruction. On revit, nous dit un contemporain, toutes les horreurs du sac de Jérusalem par les soldats de Titus. Callot, mort en 1635, ne fut pas témoin de ces catastrophes inouïes : si son œuvre eût daté de 1639, quelles pages nous eût laissées son énergique burin !

Pendant que la Lorraine agonisait expirante, que faisait celui pour qui, selon l'expression d'un chroniqueur du temps, « elle souffrait le martyre » ? Il bataillait à l'étranger ; il déployait son adresse et sa grâce dans les carrousels de Bruxelles ; ou bien il courtisait Béatrix de Cusance, qu'il épousa plus tard, du vivant même de la duchesse Nicole, et au mépris des foudres pontificales. Dans son immense égoïsme, il ne pensait qu'à ses malheurs, qu'il trouvait « incroyables », sans s'inquiéter des maux immérités de ses pauvres sujets, qui excitaient la pitié même des envahisseurs. Et cependant la fidélité de la Lorraine ne se lassa point. Comme ces femmes héroïques que le sort a unies à d'indignes époux, elle ne cessa de soupirer après son duc, oubliant les libertés du pays violées, les antiques Assises abaissées, les États-Généraux suspendus et sa misère présente, triste fruit d'une politique aventureuse et déloyale, pour ne voir dans celui qui

l'avait perdue que le symbole vivant de l'indépendance nationale : touchante fidélité, dont Callot avait le premier donné un mémorable exemple, et qui arrachait au roi de France des exclamations d'admiration et d'envie.

Il y eut pourtant une éclaircie dans l'horrible tempête ; mais elle fut courte. Richelieu ayant atteint son but, c'est-à-dire conquis l'Alsace, n'avait plus besoin d'occuper la Lorraine : il la rendit à Charles IV qui, malgré les engagements les moins équivoques, les serments les plus solennels, à peine rétabli, se reprit à conspirer, sans souci de son peuple qu'il vouait à de nouvelles misères ; car maintenant que l'Autriche était vaincue, de quel chimérique espoir pouvait-il se bercer ? Détrôné une seconde fois, il n'eut pas honte, lui, prince souverain, de se mettre à la solde de l'Autriche et de l'Espagne. Quel rôle, Messieurs, pour un petit-fils de ce Charles III qui, au temps de nos guerres civiles, avait porté si haut le prestige de la Lorraine, et mérité le surnom de Grand ! Ce que Charles IV fut alors pour ses alliés montre suffisamment ce qu'il avait été pour ses adversaires, et donne pleinement raison aux rigueurs de Richelieu. Il les fatigua de ses perfidies, et la captivité qui en fut le châtiment, captivité qu'il supporta sans dignité comme l'exil, mendiant, pour y mettre fin, les bons offices de Cromwell, ne trouva son terme qu'au traité des Pyrénées.

Remonté sur le trône après vingt-cinq ans d'épreuves, Charles IV fit voir qu'il est des hommes pour lesquels le malheur n'a point de leçons : il ne fut ni plus généreux ni plus sage. Il paya de la plus noire ingratitude l'admirable dévoûment de ses sujets, achevant de renverser leurs chères libertés, pour y substituer les caprices d'une volonté despotique; comme si l'amour de ses fidèles Lorrains n'eût pas été son bien le plus précieux. Il conclut traités sur traités avec Louis XIV, et ces traités, il les viola sans pudeur, entassant de nouveau parjures sur parjures. C'était folie à lui de s'attaquer à la France, maîtresse incontestée de l'Alsace, et pressant désormais la Lorraine de toutes parts. Louis XIV le lui fit sentir; il renversa d'un souffle ce pygmée qui osait braver le géant. Charles reprit la route de l'exil et sa lutte à outrance, sans espoir contre la France. Il y aurait quelque grandeur dans cette haine persistante qui, comme celle d'Annibal, ne cessa qu'avec la vie, s'il ne l'avait déshonorée par des actes de déloyauté et de bassesse. Aux yeux de la sévère histoire, Charles IV ne sera jamais qu'un souverain de théâtre, un aventurier chimérique, un condottière enfin, qui en eut tous les dehors brillants, mais aussi tous les vices, et le plus vil de tous, la fausseté. Il prouve, par son exemple, cette triste vérité, c'est qu'il suffit d'un chef dépourvu de jugement et de sagesse, pour perdre, malgré les mâles vertus qu'elle a reçues du ciel,

la nation la plus sensée, la plus héroïque et la plus dévouée.

Avec Charles V se prépare une ère nouvelle. Ce prince avait tout d'un grand homme, l'esprit, le caractère, le cœur; pour l'être réellement, les occasions seules lui manquèrent. Chez lui, tout, idées, sentiments, conceptions militaires, vues politiques, tendait et arrivait au grand, naturellement, sans effort, sans pose théâtrale, sans hauteur surtout; car ce goût pour le grand, qui a parfois ses écueils, était tempéré par une sagesse, une bonté, une modestie qui avaient leur source dans une haute raison, dans une piété aussi éclairée que profonde. Il ne put être qu'un héros, le héros de la foi dans ses croisades contre les Infidèles, le héros du malheur dans ses luttes infructueuses contre la France. S'il ne réussit pas à reconquérir ses états par la force des armes, ni à les recouvrer par la diplomatie, du moins, il refit le nom et la fortune de sa famille, dont il rendit le rétablissement possible, en lui créant, par d'éclatants services, des titres à la reconnaissance de l'Autriche, de l'Europe, de la Chrétienté. L'émule des Montecuculli, des Créqui, des Luxembourg travaillait pour son fils, il travaillait pour sa chère Lorraine sur les champs de bataille de Vienne, de Waitzen, de Gran et de Mohacz. Certes, il eût été digne de remonter sur le trône de ses pères et de régner sur ce peuple lorrain, à la fois si fidèle, si vaillant et si sage. Une fois, il crut

toucher au but ; la fortune des armes le porta à sept lieues de sa capitale. Il avait mis sur ses étendards cette touchante devise : *Aut nunc, aut nunquam,* maintenant ou jamais : ce fut jamais ! L'armée supérieure de Créqui le força de reculer ; jamais il ne revit plus sa Lorraine bien-aimée. Nul doute que, s'il lui avait été donné de s'accommoder avec Louis XIV, il n'eût tenu ses engagements, et qu'il n'eût été, avant Léopold, le restaurateur de la patrie. Mais il avait l'âme trop haute pour accepter une situation humiliante. Lorsqu'un destin prématuré l'enleva dans la force de l'âge, l'Allemagne entière le pleura, le Grand Roi lui rendit une éclatante justice, personne en France ne songea à se réjouir, et La Bruyère, dans ses Jugements, burina son éloge en quelques lignes : rare et splendide hommage décerné à la vertu ! héritage précieux pour son fils Léopold, en faveur duquel l'Europe, sept ans plus tard, releva le trône abattu de Gérard d'Alsace !

Ce fut un beau jour pour la Lorraine que celui où, le dernier Français ayant franchi la frontière, ses fiers enfants, si longtemps courbés sous une loi étrangère, se sentirent libres dans leurs foyers. Hélas ! Messieurs, nous avons connu ce soulagement patriotique ; pourquoi nous a-t-il été donné d'en savourer l'amère douceur ? Ce fut un plus beau jour encore, car la joie en fut sans mélange, que celui où Léopold entra triomphalement dans sa belle ville

de Nancy, loin de laquelle il était né, loin de laquelle il avait grandi, et se trouva pour la première fois face à face avec son peuple. L'enthousiasme populaire accueille toujours les princes qui prennent possession de leur trône, comme pour marquer l'espoir que la nation met en eux, et que, malheureusement, ils ne justifient pas toujours. Cette fois, il y avait quelque chose de plus : c'était une dynastie nationale, c'était la nationalité elle-même qui rentrait avec Léopold. Aussi l'enthousiasme fut indescriptible, et cette fois, il ne fut pas déçu, car le souverain était digne de la nation. Dans les catastrophes qui précèdent, tandis que le prince, politique imprévoyant, aventureux, incapable, assumait avec une légèreté incroyable la responsabilité de toutes les fautes, le peuple, héroïque dans la résistance, inébranlable dans la fidélité, sublime dans le dévoûment, avait donné le spectacle des vertus les plus solides. Il ne lui fallait qu'une bonne direction pour remonter au rang d'où d'insignes folies l'avaient fait déchoir. Le règne de Léopold allait prouver combien la raison qui se possède et la sagesse pacifique qui fonde l'emportent sur l'ambition batailleuse, qui provoque les tempêtes et ne fait que des ruines.

Il y a un grave écueil pour les souverains qui, sortant des profondeurs de l'exil, viennent prendre inopinément le gouvernement d'un peuple : c'est l'ignorance. Léopold était plus qu'un exilé pour la

Lorraine, c'était un inconnu. Élevé à la cour de Vienne, il ne connaissait ses états et ses sujets que par ouï-dire, ou bien par l'étude qu'il avait faite de leur histoire, de leurs ressources, de leurs institutions, de leur caractère : connaissance qui a son prix sans doute, mais qui, sèche, incomplète, ne vaut jamais celle qu'on doit à la vue des choses, au contact des hommes, à cette pénétration inconsciente et incessante qui se fait entre ceux qui vivent dans le même milieu. Un autre écueil pour Léopold, c'était sa grande jeunesse : il n'avait que dix-neuf ans. Combien y en a-t-il qui, à cet âge, loin d'être capables de gouverner les autres, le sont à peine de se gouverner eux-mêmes ! Mais Léopold apportait sur le trône une maturité précoce et une expérience acquise à l'école du malheur. Ce même exil qui l'avait rendu étranger à ses sujets, avait, par une heureuse compensation, formé son jugement, développé sa raison, accentué de bonne heure les côtés sérieux de son caractère. D'ailleurs, ne l'oublions pas, il était le fils de Charles V, et il avait été formé par une mère, l'Autrichienne Éléonore, qui, d'abord reine de Pologne, avait, dans des circonstances délicates, donné des preuves d'une haute sagesse et d'un esprit politique au-dessus de son sexe. Des goûts pacifiques qui n'excluent pas le courage, la patience et la douceur jointes à la fermeté, un esprit judicieux qui sait tenir compte du temps et des circonstances et ne chercher que le

possible, une instruction solide et étendue, la conscience du devoir puisée dans une religion large et éclairée, par-dessus tout, la passion du bien public, voilà, si je ne me trompe, les vertus d'un réformateur: c'étaient aussi celles de Léopold, nouveau Charles V, avec autant de cœur, quoique avec moins de génie. Il y joignait un sentiment très-vif de sa dignité de prince et une jalousie du pouvoir bien naturelle chez un contemporain de Louis XIV, tempérée d'ailleurs par une affabilité exquise. Il n'avait qu'un défaut, un défaut de famille, une générosité excessive et un penchant pour le faste, regrettable dans le chef d'un état qui sortait des ruines: défaut bien général, il faut croire, au temps de Léopold, puisqu'il fut celui de Frédéric Ier, représentant de la race royale la plus parcimonieuse dont il soit parlé dans l'histoire.

Bien que la seconde invasion française, prise de possession régulière du territoire, n'eût point ramené les misères de la précédente, on peut dire qu'à l'avénement de Léopold, il n'y avait que des ruines: nation, gouvernement, administration, commerce, industrie, tout était à terre. Léopold comprenant qu'on ne pouvait rien faire sans une paix profonde et durable, inaugura une politique nouvelle, la seule qui convînt à un état faible, et qui pût sauver son indépendance, celle qu'il eût fallu suivre depuis que la France, maîtresse de l'Alsace, enveloppait la Lorraine de tous côtés, une politique de

« juste-milieu », comme l'a appelée Voltaire, c'est-à-dire de neutralité absolue entre l'Allemagne et la France. Neveu de l'Empereur par sa mère, neveu de Louis XIV par sa femme, sœur du Régent, il resta simple spectateur de la guerre de la succession d'Espagne, et dans tous ses rapports avec le roi de France, auquel il avait fait hommage pour le Barrois mouvant, il se montra plein de ménagements, jusqu'à mutiler l'histoire de Dom Calmet, qui s'était montré trop sévère pour la France, jusqu'à supporter, sans faire d'éclat, la réoccupation d'une partie de ses états et de sa capitale. Cette politique porta ses fruits : la Lorraine, déclarée neutre, fut respectée de tous; et tandis que la guerre déchaînait ses fléaux sur l'Europe entière, seule elle goûta un repos qui lui permit de se refaire. Si, vers la fin de ce grand conflit, Léopold caressa quelques rêves ambitieux, il y mit tant de prudence, que sa situation ne fut pas compromise; et si, plus tard, il ne réussit pas à serrer avec la France les nœuds les plus étroits, en faisant épouser une de ses filles à Louis XV, il obtint que le cardinal Fleury reconnût la neutralité perpétuelle de la Lorraine : ce fut le triomphe de sa politique, politique habile à force d'être honnête.

Pour juger équitablement le gouvernement de Léopold, il faut nous dégager de nos préoccupations modernes, et ne pas lui demander ce qu'il ne pouvait donner. Il était le contemporain de Louis XIV,

du Régent, du duc de Bourbon, du cardinal Fleury ; l'*Esprit des lois*, le *Contrat social* n'avaient pas encore paru, et Voltaire admettait volontiers que le pouvoir fût sans limites, pourvu qu'il s'en imposât à lui-même. Léopold fut de son siècle : il gouverna en maître absolu comme les Bourbons, ou plutôt comme ses parents d'Autriche, dont le pouvoir paternel lui servit de modèle. Il ne rétablit pas les vieilles libertés nationales, les États-Généraux, le tribunal des Assises renversés par Charles IV : restauration impossible peut-être après une si longue vacance et après cinquante-deux ans de dictature étrangère, inopportune, dans tous les cas, alors qu'il fallait tout refaire, refaire vite, et accomplir au profit du peuple des réformes indispensables. Il retint toute l'autorité qu'il confia à des ministres dociles tirés du corps des anoblis. Son mérite fut de n'employer qu'au bien ce pouvoir discrétionnaire, qu'il tempéra d'ailleurs, en donnant à la Cour Souveraine et aux Cours des Comptes le droit d'enregistrer les ordonnances ducales et de faire des remontrances. Il rendit à la nation un service inappréciable en achevant de briser les cadres surannés de la féodalité lorraine, entamés par Richelieu qui avait fait raser les forteresses seigneuriales, par Charles IV qui avait anéanti les Assises. L'abolition de ce qui restait encore de la mainmorte et le droit d'héritage assuré partout aux tenanciers, les sentences des seigneurs soumises à la révision de la

Cour Souveraine, une protection efficace donnée aux petits contre les injustices des grands, sont des bienfaits de Léopold.

Il ne faudrait pas demander à ce prince une tolérance qui n'était alors ni dans les idées ni dans les mœurs, pas plus en France, pas plus en Angleterre qu'en Lorraine. Il combattit le Jansénisme; il éloigna le peu de protestants que n'avait pas atteints la révocation de l'édit de Nantes; il établit l'unité de foi : mais on doit lui rendre cette justice que sa conduite, exempte de violences contre les personnes, fut inspirée par les élans d'une conviction sincère, non par les froids calculs de l'égoïsme politique. Si profondes que fussent en lui les convictions du chrétien, elles n'enlevaient rien, hâtons-nous de le constater, à l'indépendance du souverain ; et l'on vit cet enfant dévoué de l'Église, prenant ses précautions contre les entreprises de la cour de Rome, interdire la publication de toute bulle dans ses états sans l'autorisation de la Cour Souveraine.

A peine un pouvoir sage et national présidait-il aux destinées de la Lorraine, que l'ordre renaissait partout. Une maréchaussée de police et de justice, comme la Sainte-Hermandad d'Espagne, réprimait le brigandage et rétablissait la sûreté des grands chemins. Une distribution moins parcimonieuse et plus rationnelle des tribunaux rassurait les bons, faisait trembler les méchants, garantissait à tous la protection des lois. Un code imité de Louis XIV ré-

glait l'organisation judiciaire, la procédure, le régime des eaux et forêts. Les routes, rectifiées et multipliées, gravissaient les collines, franchissaient les ravins, établissaient entre toutes les parties du territoire une liaison utile et féconde. C'est ainsi que Léopold, selon son expression, débrouillait le chaos de la Lorraine. En bien des choses il devança son temps, dotant son petit état de réformes que la France ne devait obtenir qu'au prix des longues épreuves de sa révolution. La division régulière du territoire en arrondissements, la création de municipalités en partie élues, l'établissement d'un cadastre pour l'égale répartition de l'impôt, l'abolition définitive du droit injuste de mainmorte, un système de libre concurrence appliqué à l'industrie, la suppression du droit d'aubaine, sont dus à l'esprit éclairé, à l'initiative prévoyante, à la fermeté de Léopold qui sut, mieux que Louis XVI, comprendre la gravité des abus, la nécessité des réformes, et imposer ces réformes aux privilégiés récalcitrants.

Grâce aux mesures habiles d'un prince si avisé, la Lorraine jouit d'une prospérité telle qu'elle n'en avait connu de semblable en aucun temps. La terre, féconde depuis que le laboureur se sentait maître de son bien, et depuis qu'un soldat avide ne venait plus lui ravir les fruits de son travail, se couvrait de riches moissons, dépassant les besoins d'une population qui pourtant ne cessait de croître. Les fabriques, les usines s'élevaient comme par enchan-

tement. On déchirait les entrailles du sol pour lui arracher les trésors qu'il recélait. On forgeait les métaux; on donnait au verre flexible les formes les plus variées; on tissait des étoffes pour le riche et pour le pauvre, et de leurs détritus on fabriquait un papier dont l'éclatante blancheur était renommée dans toute l'Europe. Le travail était partout, aux champs, à l'atelier, et un commerce actif en distribuait au loin les abondants produits. Le paysan, le bourgeois, le gentilhomme lui-même, tous écrasés, ruinés par la conquête française, se voyaient ramenés aux beaux jours de Charles III. L'aisance des villes se révélait par des monuments utiles ou somptueux; l'opulence des seigneurs par des hôtels construits dans les cités, ou bien par des châteaux qui s'élevaient fièrement au milieu de leurs domaines. La population décimée par un demi-siècle de guerre, par la peste, par la famine, par tous les fléaux réunis, se reformait avec une rapidité dont on a peu d'exemples. Après treize ans seulement du règne de Léopold, elle avait repris son niveau; huit ans après sa mort, le total avait presque doublé. Restons-en sur ces chiffres; ils ont leur éloquence; à eux seuls, ils disent tout : ils sont l'éloge le plus court, le plus vrai, le plus solide du gouvernement de Léopold.

La Lorraine ne lui dut pas seulement le bien-être matériel; elle lui dut une nouvelle floraison des lettres et des arts. Il ne nous appartient pas d'en

retracer le brillant tableau ; nous n'avons qu'à marquer le rôle de Léopold : il fut grand et digne de lui. Celui qui, dès le jeune âge, nourri dans le culte des lettres, parlait aisément quatre langues; qui élargit les bases de l'université de Pont-à-Mousson, et fonda une Académie des Beaux-Arts qui était en outre une école; qui avait ouvert une bibliothèque dans son palais de Lunéville et, à l'instar de Charlemagne, un institut princier où les cadets de l'Allemagne venaient s'initier aux secrets des sciences; celui qui mit en évidence votre historien national, et qui, selon le mot de Voltaire, allait chercher les talents jusque dans les boutiques et les forêts; qui faisait venir des architectes de France et d'Italie, et entretenait de jeunes Lorrains dans les ateliers artistiques de Florence et de Rome; enfin, celui qui releva deux fois le château de Lunéville, renversé par la guerre ou dévoré par les flammes, et l'orna d'un théâtre et de jardins féériques, qui dota Nancy d'un nouveau palais ducal, d'une salle d'opéra et de sa dernière cathédrale, celui-là ne fut-il pas, après Louis XIV, le mieux inspiré et le plus magnifique des Mécènes?

Il aimait en effet le beau, et, malgré sa sagesse, il l'aima dans sa manifestation la moins légitime, le luxe. Sa cour de Lunéville, où Voltaire retrouvait Versailles, en avait toutes les politesses et toutes les splendeurs; elle en avait aussi la noble hospitalité, comme l'éprouvèrent Jacques III, forcé par la

haine de l'Angleterre à quitter Saint-Germain, et Stanislas, chassé par Pierre le Grand de son royaume de Pologne. Léopold, comme Louis XIV, avait l'art de donner; mieux que lui, dans les fêtes de cour, il savait garder sa dignité, pas plus que lui il n'échappa au goût exagéré du faste et de la dépense : ce fut sa seule faiblesse. Les finances de son petit état s'en ressentirent plus d'une fois, et il eut le tort, pour les rétablir, d'essayer d'expédients imités du système de Law. Disons, pour être juste, qu'en perfectionnant l'administration, il l'avait rendue plus coûteuse, et qu'il ne voulut jamais, pour en couvrir les frais, ni surcharger ses sujets d'impôts, ni faire un odieux trafic des charges de magistrature.

Où nous retrouvons Léopold, où il est admirable, où il se montre à nous avec une incomparable grandeur, c'est quand il s'agit de défendre son peuple contre un de ces fléaux devant lesquels la science humaine recule parfois impuissante. C'est là que le cœur, doublant chez lui l'intelligence, lui inspire les mesures les plus justes, les plus efficaces et les plus promptes. C'est là qu'il déploie avec simplicité, sans ostentation, sans emphase, l'héroïsme stoïque d'un chrétien. Tel il se montra dans la grande famine de 1709, si fatale à la France, et qui, grâce au bienfait d'une paix profonde, grâce à la prévoyance admirable du souverain, ne fit qu'effleurer la Lorraine. Et quand la peste de Marseille, remontant tout à coup au nord, vint fondre sur ses états, quelle

prudence, quelles précautions minutieuses, quelle sagesse pratique et surtout quel devoûment! Il éloigne, il disperse sa famille, sa femme, ses enfants, espoir de sa dynastie et de la Lorraine renaissante. Mais lui reste, pour mourir s'il le faut, au milieu de son peuple, en face du danger, au poste de combat, soutenant ceux qui souffrent et donnant l'exemple à tous. C'est là, oui, c'est bien là qu'est la gloire la plus pure de Léopold.

Ils sont rares dans l'histoire les princes qui, dédaignant les fumées d'une vaine gloire et le renom de conquérants, payé de tant de misères, consacrent tout ce qu'ils ont de talent, de volonté et de force à la réforme de leurs états, au bonheur de leurs sujets : rôle moins brillant sans doute, mais qui leur vaut les bénédictions des hommes dans le présent et la renommée la plus pure dans l'avenir. Quand on a cité un Adrien, un Antonin, un Marc-Aurèle, qui ne fit que des guerres de défense, un saint Louis, belliqueux seulement contre les Infidèles, on en a épuisé la liste trop courte, hélas! Léopold fut, au XVIIIe siècle, après les grandes guerres de Louis XIV, et à la veille de celles que Frédéric II allait remplir de son nom, un de ces héros de la paix, un de ces sages couronnés, qui, n'ayant travaillé que pour le bien de leurs semblables, goûtent de leur vivant, comme l'a dit Voltaire, le bonheur d'être aimés, et rayonnent dans l'histoire d'une clarté douce et pure. Cette gloire sans larmes

de Léopold fut consacrée par la philosophie du temps, qui le proposa en exemple aux plus grands rois. C'est qu'il réalisait pour elle le type du parfait souverain, qui, père de ses sujets, ne voit dans le rang suprême d'autre privilége que celui d'être l'artisan de leur félicité.

Quel doux, quel consolant spectacle que celui de la Lorraine, au sortir de catastrophes inouïes, arrachée à ses ruines, restaurée, transformée, rajeunie par Léopold, respectée de ses voisins, en sûreté sur ses frontières, honorée dans son chef! Elle avait mieux que la puissance, mieux que la gloire : elle avait l'ordre, la paix et, avec elle, ces biens matériels, ces richesses intellectuelles et morales qui font la prospérité, l'éclat et le bonheur d'une nation. Rien ne prouve mieux qu'il n'y a pas de fatalité dans l'histoire, et que les peuples, comme les individus, se font leur destinée : heureuse et belle, s'ils usent bien de leur liberté, et s'ils suivent avec leurs chefs, les conseils de la sagesse; funeste, s'ils s'abandonnent aux rêves décevants et aux dangereux calculs d'une inquiète ambition. Sans doute, la liberté n'est pas toujours aussi visible; parfois elle disparaît derrière la multitude, la complexité, la grandeur des événements. Mais faut-il la nier pour cela? Non, une collection d'êtres libres ne saurait être le jouet d'une aveugle fatalité.

Messieurs, la Lorraine, remontée si vite, à force de sagesse, et grâce à trente-deux ans de paix, au

rang des états les plus prospères, est un exemple et un encouragement pour nous, qui, après avoir connu ses fautes, avons connu ses malheurs. Elle nous montre ce que peuvent la volonté, l'intelligence, l'activité bien dirigées d'un peuple; elle autorise nos patriotiques espérances. Et, Messieurs, tout ne nous dit-il pas que cet espoir n'est pas seulement une illusion? Notre crédit renaissant au lendemain de nos désastres, et l'Europe s'associant avec confiance au paiement de notre rançon; nos finances rétablies avec une rapidité qui tient du prodige, et l'impôt légèrement porté parce qu'il s'agit de l'honneur et de la sécurité du pays; notre armée réorganisée avec la même ardeur, et cet autre impôt, l'impôt du sang, accepté avec abnégation par notre vaillante jeunesse; le rôle honorable joué dans un récent congrès par notre diplomatie, toujours généreuse, toujours humaine; les peuples courant à notre appel au grand tournoi du travail, l'hospitalité magnifique reçue par eux dans ce Paris, qui sera toujours, malgré tout, la capitale de l'urbanité, de l'élégance et du bon goût; ces merveilles sorties des mains de nos travailleurs, et qui témoignent une fois de plus du génie industriel et artistique de notre race, tout cela n'atteste-t-il pas que la France est toujours pleine de sève, et que, si elle n'est plus, selon le mot emphatique de Napoléon, « la Grande Nation », elle est toujours une grande nation!

LES
RAPPORTS DE LA MÉDECINE

AVEC

LES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

PAR LE D[r] L. HECHT

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE NANCY

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Parmi les nombreux émigrés d'Alsace que les malheurs de la France forcèrent, il y a huit années déjà, de quitter leur sol natal pour échapper à la domination étrangère, il en est peu, je crois, qui aient eu le bonheur de retrouver une nouvelle patrie, aussi vite que ceux qui sont venus se fixer dans votre cité. Réunis à Nancy en grand nombre, heureux d'y trouver des amis auxquels les unissait d'avance la communauté des souvenirs et des sentiments, vos nouveaux concitoyens ne pouvaient mieux prouver le prix qu'ils attachaient à l'accueil qui leur fut fait, qu'en consacrant leurs efforts à

rendre encore plus florissante et plus prospère l'ancienne capitale de la Lorraine.

J'étais loin, à cette époque, d'oser espérer d'être un jour admis à l'honneur de partager les travaux de l'Académie de Stanislas. Encouragé, il y a deux ans, par les bienveillants conseils de notre vénéré président et ceux d'amis indulgents, j'osais solliciter vos suffrages. En m'accueillant dans vos rangs, permettez-moi de le penser, vous étiez désireux d'honorer le corps auquel je suis fier d'appartenir; vous avez voulu donner à mon pays natal un témoignage de sympathie dont je conserverai toujours le reconnaissant souvenir.

Le double titre qui me vaut, en ce jour, le périlleux honneur d'occuper quelques instants de l'une de vos séances solennelles, n'est pas sans m'inspirer des appréhensions à plus d'un égard. Devant cette assemblée, où il en est tant qui sont passés maîtres dans l'art du bien-dire, comment m'acquitter d'une manière digne de vous de la tâche délicate qui m'est dévolue. Après l'éloquent et lumineux exposé historique que vous venez d'applaudir, comment m'y prendre pour vous faire encore trouver de l'attrait à un sujet quelque peu sévère, qui ne se prêtait que difficilement à revêtir les formes traditionnelles du langage académique. Souffrez donc que ma témérité s'abrite en ce moment derrière mon inexpérience en ce genre de discours, si ce que je puis vous dire ne répond pas à votre légitime attente.

Messieurs,

Quand on embrasse d'un coup d'œil général l'ensemble des connaissances qui, par leur réunion, constituent la science humaine, ce trésor commun à tous les peuples et qu'à des degrés divers chaque époque vient enrichir, on ne tarde pas à reconnaître les rapports nombreux et nécessaires qui existent entre elles. Chaque science, tout en poursuivant un but spécial et bien déterminé, a besoin, pour constater ou expliquer les faits qu'elle étudie, de faire appel à d'autres branches des connaissances humaines.

Dans le monde des sciences comme dans la nature physique, comme dans le corps humain, tout se tient, s'enchaîne et se relie; autour du noyau central de chaque science gravite une sphère plus ou moins étendue qui, par sa périphérie, vient confiner aux limites d'une science voisine, d'où résultent des zones neutres dont la possession devient quelquefois sujet à litige. Toute science, en s'isolant, se condamnerait, par cela même, à rester stationnaire ou s'exposerait à entrer dans des voies conduisant presque fatalement à l'erreur. Le progrès n'est possible que grâce à l'union des sciences entre elles, aucune n'échappe à cette nécessité : les sciences de l'esprit aussi bien que les sciences de la nature lui sont soumises.

Les sciences philosophiques sauraient-elles rester indifférentes aux progrès récents de la physiologie; l'étude du cerveau, organe matériel de la pensée, n'intéresse-t-elle pas à la fois le psychologiste et le médecin? La biologie, la science de la vie, par l'importance des questions qu'elle soulève, ne se rattache-t-elle pas aux problèmes les plus graves dont les sciences philosophiques poursuivent la solution? Le jurisconsulte, qui prépare et formule les lois, n'est-il pas obligé de connaître le caractère et les aspirations du peuple auquel ces lois devront s'appliquer, de scruter les annales de l'histoire pour connaître les résultats produits sur les populations par l'influence de législations antérieures? L'archéologie préhistorique établit un lien entre l'histoire de notre globe et celles des races qui l'ont habité, entre la géologie et les périodes historiques. La météorologie, qui, on peut l'affirmer aujourd'hui, conduira à la prescience des variations atmosphériques, n'aurait pu se constituer sans le secours de l'électricité et de ces ingénieux appareils qui, automatiquement, ne cessent d'enregistrer les phénomènes qu'ils sont chargés de mettre en évidence. N'est-ce pas grâce au prisme que Kirchhoff et Bunsen, se basant sur les raies déjà observées dans le spectre solaire par Fraunhofer, sont arrivés à instituer l'analyse spectrale comme méthode d'analyse chimique des corps, et ont pu dérober à l'astre qui nous éclaire le secret de sa composition?

La nécessité de rester en communion s'impose aux sciences de l'esprit comme à celles de la nature; elle résulte de la complexité même des éléments générateurs des idées et des causes productrices des faits, que les unes approfondissent, que les autres étudient. Les idées comme les faits sont le plus souvent des résultantes de facteurs multiples, relevant chacun de sciences parfois différentes : à chacune incombe la mission d'intervenir pour aider à résoudre le côté de la question qu'elle tient sous sa dépendance. Il en est des sciences comme des organismes vivants : elles se compliquent à mesure qu'elles se développent et se perfectionnent, et ne sauraient le faire qu'à la condition de chercher dans les directions les plus variées les éléments nécessaires à leurs progrès.

Si toutes les sciences humaines ont des relations les unes avec les autres, et la réunion dans le sein de l'Académie d'hommes cultivant des études si diverses en est le vivant témoignage, il en est, toutefois, entre lesquelles existent des liens plus directs et plus étroits : les rapports qui relient les sciences médicales aux sciences physiques et naturelles en sont un des exemples les plus frappants.

Les sciences médicales, chacun le sait, ont pour base l'étude de l'homme, pour but la connaissance des maladies qui peuvent l'affecter et des moyens propres à les combattre ; leurs progrès les plus marqués datent de l'époque où elles ont conclu avec les

sciences physico-chimiques et naturelles une alliance dont chaque jour vient démontrer la fécondité; alliance dans laquelle, je le reconnais volontiers, les sciences médicales sont de beaucoup les plus favorisées; elles ne cessent de recevoir de la physique, de la chimie, de la zoologie, des secours qu'elles sont impuissantes à leur rendre sur un pied d'absolue réciprocité.

Pendant longtemps, pour expliquer la vie chez l'homme comme chez les autres êtres vivants, on a admis l'existence de forces, de propriétés vitales extrinsèques, indépendantes de la matière organisée, se manifestant au-dessus, c'est-à-dire en dehors d'elle. La vie était considérée comme une sorte de principe métaphysique dirigeant les opérations des organismes. Stahl et les médecins animistes, en attribuant la vie chez l'homme à l'action d'une sorte d'âme immatérielle, plus tard, les médecins vitalistes, en admettant l'existence d'un principe vital, ont été les défenseurs de ces doctrines. A ces conceptions s'en sont graduellement substituées d'autres plus compréhensibles, plus satisfaisantes pour l'esprit : elles sont fondées sur l'observation et l'enseignement des faits. On a reconnu que les propriétés de la vie sont inhérentes à la matière organisée, la caractérisent, ne sauraient être observées en dehors d'elle et que, selon l'expression de Cuvier, *la vie suppose l'être organisé, comme l'attribut suppose le sujet.*

Parmi les manifestations de la vie chez l'homme, il en est d'ordre physique et matériel, les seules que je voudrais considérer ici, dont un grand nombre lui sont communes avec les autres êtres organisés. Tous les êtres vivants naissent, se développent et périssent. Représentants passagers de la vie, ils se renouvellent et se succèdent. Un organisme vivant, une fois constitué, nous apparaît comme une machine qui s'use et se détruit sans cesse par l'exercice même de ses fonctions, mais, en même temps, se répare grâce aux phénomènes de nutrition et se maintient pendant un temps déterminé, dont les limites extrêmes sont fixées d'avance. La faculté de se nourrir appartient sans exception, bien qu'à des degrés divers, à tous les corps vivants, si bien que vivre et se nourrir sont deux expressions synonymes. Pour qu'un corps vivant dans son ensemble ou l'un des éléments organiques qui le composent se nourrisse, il faut qu'il possède l'aptitude à se nourrir, c'est-à-dire à se régénérer.

Comme les autres corps vivants, le corps humain est constitué par la matière organisée, c'est-à-dire composée de matières dissemblables ou distinctes, disposées dans un certain ordre : chaque molécule organique étant un assemblage très-complexe et dans des proportions définies de corps simples, tels que l'oxygène, l'hydrogène, l'azote et le carbone, ou composés, tels que l'eau, qui forme plus des trois quarts de la masse totale des corps vivants. Dans la

matière organisée, l'élément le plus important et celui dans lequel la vie se manifeste par excellence est représenté par les cellules, petits corps microscopiques, de forme généralement arrondie, qui s'accroissent, se multiplient selon des modes divers, puis disparaissent ou se transforment en fibres, tubes, etc.

Or, en remontant l'échelle des êtres vivants, depuis les organismes les plus inférieurs jusqu'à ceux qui atteignent le plus haut degré de perfection, jusqu'à l'organisme humain lui-même, on ne saurait s'empêcher de reconnaître une grande similitude dans les phénomènes par lesquels la vie se manifeste et grâce auxquels elle s'entretient. Ces phénomènes présentent des différences de degrés et non de nature et, comme l'a dit Milne Edwards, dépendent du plus ou du moins de perfection avec laquelle, dans chaque genre d'organisme, est réalisé le principe de la division du travail : principe fécond qui trouve son application dans la physiologie comme dans l'industrie, comme dans la vie des groupes et des sociétés humaines que, non sans raison, on a comparés si souvent à des organismes vivants.

Dans les organismes inférieurs, toutes les parties sont aptes à exécuter toutes les fonctions : la même substance fondamentale, le même protoplasma peut jouer successivement le rôle des divers appareils de nutrition, de relation, etc. A mesure qu'on s'élève

dans l'échelle des êtres organisés, on remarque que, par des transitions infinies, les fonctions nécessaires au maintien de la vie se compliquent et, tout à la fois, se localisent : à chaque partie de l'organisme est confiée une fonction spéciale. Dans les degrés supérieurs, la complexité des fonctions de digestion, respiration, circulation, etc., devient telle, qu'un grand nombre d'organes est nécessaire pour concourir à l'accomplissement de chacune d'elles : par leur coordination et leur action dirigée vers un but commun, ils constituent des appareils organiques dans lesquels chaque partie accomplit avec une admirable précision, mais d'une manière exclusive, la part du travail qui lui est dévolue. De cette spécialisation il résulte, comme conséquence forcée, que quand les organes chargés de remplir une fonction importante en sont devenus incapables, la cessation de leur activité entraîne la mort de l'organisme.

Comparons, sous ce rapport, l'organisation et la vie chez les animaux supérieurs et chez l'homme, et nous trouvons, sauf des différences accessoires qu'en s'élevant à un point de vue général il est permis de négliger, l'analogie la plus grande : similitude dans les organes, dans leurs fonctions et dans la manière dont celles-ci agissent les unes sur les autres. De telle sorte que la physiologie humaine, loin de se présenter à nous comme formant un ensemble de connaissances isolées, nous apparaît

comme une science parallèle à la physiologie zoologique : toutes deux rentrent dans la physiologie générale, qui étudie la vie chez tous les êtres vivants.

C'est sur ce rapport d'identité entre le mécanisme de la vie chez l'homme et chez les animaux supérieurs qu'est basée la physiologie expérimentale. Elle démontre d'une manière générale que, si chez l'un et chez les autres les phénomènes de la vie obéissent aux mêmes lois, ils peuvent aussi se modifier sous les mêmes influences. De là, à supposer que parmi ces influences il pourrait en être qui, chez les animaux comme chez l'homme, produiraient cette succession, cet enchaînement de modifications physiques ou fonctionnelles que nous appelons maladies, il n'y avait qu'un pas. La pathologie expérimentale, c'est-à-dire l'étude des maladies ou des troubles morbides artificiellement provoqués chez les animaux, nous a appris à connaître dans leur intimité, un grand nombre de faits afférents à l'histoire des maladies de l'homme. La faculté de les produire à l'aide de causes que nous pouvons varier à l'infini et dont il nous est loisible de graduer à notre gré l'intensité, la possibilité de ne faire agir à la fois qu'une seule cause, alors que chez l'homme une maladie n'est que trop souvent due à l'action de causes multiples et complexes, enfin la latitude qui nous est laissée de vérifier l'état des organes dans chacune des phases d'évolution de la maladie

volontairement produite chez l'animal, font comprendre l'étendue du champ de la pathologie expérimentale, en même temps que l'importance des données dont on lui est redevable. Elle fait aujourd'hui partie intégrante des sciences médicales.

Pourrais-je avoir effleuré ce sujet sans évoquer ici le nom du savant illustre dont la science et notre patrie déplorent la perte récente. Grâce à son génie investigateur, au don qu'il possédait à un si rare degré de concevoir une expérience, grâce à son habileté à la réaliser et à la rigueur des déductions qu'il savait en tirer, Claude Bernard a eu la gloire d'ouvrir à la physiologie et à la médecine des voies inexplorées, déjà fertiles en importants résultats. Quelque considérables que soient les faits dont il a enrichi la science, il a fait plus encore : à l'expérience telle que la pratiquait Magendie, son maître, Claude Bernard a, le premier, substitué l'expérimentation, qui n'est autre qu'une expérience entreprise dans le but de vérifier une vue de l'esprit dont elle devra démontrer ou infirmer la justesse. Il a ainsi doté la science d'une méthode nouvelle et féconde à laquelle son nom restera désormais attaché.

La physiologie et la pathologie expérimentale conduisent à considérer les manifestations de la vie, comme impliquant nécessairement l'idée de changement et de mouvement. Pour vivre, les éléments de l'organisme ont besoin de renouveler leur substance, l'intensité de la vie étant en rapport

avec la rapidité de cette rénovation. Ils opèrent ces changements incessants en puisant des matériaux nouveaux dans le milieu interne, intermédiaire indispensable entre eux et le monde extérieur.

Ce milieu interne, le sang chez l'homme et les animaux supérieurs, est élaboré par l'organisme lui-même à l'aide d'éléments plus ou moins parfaits, empruntés au monde extérieur et qui servent à le former, mais dont la plupart ne sauraient entrer directement dans sa composition. Constamment appauvri par les matériaux nutritifs que les éléments organiques ne cessent de lui demander, il est incessamment altéré d'autre part par les déchets, qu'en abondance et sous des formes variables, ces mêmes éléments y rejettent, après s'être approprié ce qui pouvait servir à leur nutrition. Entre le milieu interne et les éléments organiques existe un rapport d'offre et de demande : l'offre faite par le milieu restant la même, tant que subsiste l'état de santé, la demande différant selon les besoins de chaque élément organique.

De là un double échange, d'une part entre les éléments organiques et le milieu interne, de l'autre entre celui-ci et le monde extérieur; de là des décompositions et recompositions multiples et simultanées que facilite d'ailleurs beaucoup l'instabilité des liquides et des éléments de l'organisme. De là aussi la nécessité du maintien de la composition nor-

male du milieu interne et de la constance du rapport entre la somme et la qualité des matériaux nutritifs qu'il tient à la disposition des éléments organiques et les exigences de ceux-ci. Qu'un changement survienne dans l'un des facteurs en présence, que le sang, par exemple, ne reçoive plus la quantité d'excitant nutritif, d'oxygène nécessaire, ou ne puisse plus se débarrasser de l'acide carbonique, résultat de la combustion opérée dans l'intimité des tissus, et aussitôt l'altération du milieu interne qui en résulte entraînera, comme conséquence nécessaire, des troubles dans la nutrition et les fonctions des organes, nerfs, muscles, etc. L'état de maladie sera réalisé.

Or, dans l'état de santé comme dans la maladie, les changements dans la composition de chacune des parties de l'organisme humain s'opèrent selon des règles déterminées : la chimie nous les fait connaître. Par l'analyse de chacun des tissus et des humeurs de l'organisme, elle est arrivée à démontrer que les composés si infiniment variés que l'on y rencontre sont constitués par un nombre très-restreint de corps simples : carbone, hydrogène, azote, phosphore et quelques métaux, sodium, potassium, calcium, magnésium, fer, etc. Par la série de leurs combinaisons, ces corps constituent les matières minérales, chlorure de sodium, phosphate de calcium, etc., qui se rencontrent parmi les parties constituantes des tissus et des liquides qui les baignent et dont beaucoup sont indispensables au

maintien de la vie, puis encore les substances ternaires, matières grasses et hydrocarbonées, les substances quaternaires, dont l'albumine et ses nombreux dérivés sont le type. La chimie a reconnu qu'un grand nombre de ces corps sont isomères, c'est-à-dire formés des mêmes éléments unis dans les mêmes proportions, mais disposés d'une manière dissemblable, ce que prouve la différence de leurs propriétés.

Elle démontre que les phénomènes chimiques qui amènent la production ou la transformation de ces corps dans l'organisme, bien que plus variés et plus complexes, obéissent à des lois identiques à celles qui régissent les phénomènes chimiques observés dans les laboratoires. Comme dans le monde extérieur, on observe dans l'organisme humain des phénomènes tantôt d'oxydation, — ce sont les plus nombreux et les plus importants, tantôt de dédoublement; d'autres fois y surviennent des fermentations, c'est-à-dire des décompositions chimiques survenant dans des matières fermentescibles, sous l'influence d'agents, sur la nature desquels les récents et remarquables travaux de M. Pasteur ont jeté une si vive lumière. Grâce à ses patientes et rigoureuses recherches, des horizons nouveaux se sont ouverts et l'on sait aujourd'hui, c'est du moins l'opinion que défend ce savant avec tant de conviction, que certaines fermentations exigent, comme condition nécessaire, la présence d'êtres organisés,

infiniment petits, venant du dehors et ayant pénétré par des voies diverses dans l'organisme. Leur nature variable est en relation directe avec l'action qu'ils exercent sur les matières fermentescibles et les produits qui en résultent. Les fermentations alcoolique, lactique, butyrique, acétique, peuvent survenir dans l'organisme humain comme au dehors.

La chimie détermine la composition atomique des corps gazeux, liquides ou solides, au moment de leur entrée et de leur sortie de l'organisme, et déduit, de cette analyse comparative, la somme et la nature des éléments nécessaires à l'organisme, tout comme aussi les modifications différentes que, dans l'état de santé ou de maladie, subissent les matériaux qui lui ont été momentanément confiés.

Répétant pour chaque organe et chaque fonction ce qu'elle a fait pour l'organisme dans son ensemble, la chimie suit dans leurs transformations successives les éléments qui y ont pénétré ; elle note les changements que leur impriment les organes spéciaux avec lesquels ils sont mis en contact. Elle assigne, par exemple, son rôle spécial à chaque segment du tube digestif et au liquide, salive, suc gastrique, bile, qui y est versé. Elle détermine la fonction chimique des organes glandulaires, révèle la nature des altérations qui résultent de la suppression ou de l'exagération de l'activité propre à chaque organe. Si dans la série des faits chimiques dont l'organisme sain ou malade est le théâtre, bien des points restent

encore à élucider, leur nombre tend à diminuer chaque jour, et d'autant s'accroît la reconnaissance de la médecine pour la chimie, qui, d'une façon précise et scientifique, donne la clef d'un grand nombre de faits que l'expérience seule avait pendant longtemps dû se borner à constater.

Par l'harmonieux ensemble de faits que la chimie biologique et la chimie pathologique ont réunis et coordonnés, elles sont parvenues à nous éclairer sur le mode d'entretien de l'organisme à l'état de santé et de maladie, et ont démontré en même temps que les phénomènes et réactions chimiques, grâce auxquels la vie se maintient, sont régis par les lois de la chimie générale.

Rappellerai-je ici le rôle glorieux d'initiatrice qui revient à la France dès les débuts de l'histoire de la chimie biologique. Lavoisier en créant, il y a un siècle, la chimie moderne, expliqua en même temps la nature et les effets des phénomènes chimiques qui se passent dans les corps vivants. Il démontra que la vie est entretenue par des actions chimiques identiques par leur cause à celles qu'on observe dans les corps inanimés : les animaux qui respirent et les métaux que l'on calcine absorbent dans l'air atmosphérique le même principe actif : l'oxygène, dont l'absence empêche la respiration aussi bien que la calcination. Peu d'années plus tard, Lavoisier et Laplace, en prouvant que la chaleur organique développée par les êtres vivants est engendrée

en eux par une véritable combustion semblable en tous points à celle d'un foyer, firent voir que les mêmes conditions chimiques alimentent le feu et la vie. L'antique fiction de la vie comparée à une flamme qui brille, réchauffe et s'éteint cessa d'être une simple métaphore pour devenir une vérité scientifique.

En considérant dans leur ensemble les phénomènes chimiques dans l'organisme humain, on ne tarde guère à s'apercevoir qu'il en est dont la production exige, comme condition indispensable, l'intervention de phénomènes d'un ordre tout différent. Bien que se réalisant simultanément avec les phénomènes chimiques, ils en diffèrent quant à leur nature. Ce sont les phénomènes physiques.

Ils dépendent de certaines propriétés inhérentes, à des degrés divers, aux tissus et aux humeurs de l'organisme et identiques aux propriétés physiques générales des corps dans la nature. Les uns et les autres sont poreux, perméables, élastiques, etc., dans le corps humain comme dans la nature, les corps gazeux sont compressibles, les liquides ne le sont pas.

Dans l'état de santé comme dans les maladies, un grand nombre de phénomènes s'accomplissent dans le corps humain conformément aux lois de la physique. C'est la statique qui détermine les conditions d'équilibre du corps. C'est en vertu de la pesanteur que certaines collections liquides accomplis-

sent leurs migrations, que s'abaissent les organes augmentés de poids par le fait d'altérations morbides survenues dans leur tissu, que la colonne vertébrale peut s'infléchir, que dans une cavité remplie d'éléments de poids spécifique différent, les plus lourds vont occuper les parties les plus déclives. La dynamique régit les mouvements que, semblables à des leviers, exécutent nos membres et il n'est pas difficile d'y reconnaître une puissance, un point d'appui, une résistance.

Les liquides se meuvent dans les vaisseaux selon les lois de l'hydrodynamique. Le mélange réciproque, mais en proportions inégales, de gaz ou de liquides miscibles et hétérogènes à travers des membranes perméables, s'opère suivant les lois du phénomène si important auquel Graham a donné le nom d'osmose; de la perméabilité de la plupart des corps de l'organisme résulte l'imbibition qui joue dans la nutrition un rôle si considérable. La transsudation des liquides à travers certaines parois vasculaires peut se produire sous l'influence complexe de la porosité des parois des vaisseaux, de la densité relative des liquides qu'ils contiennent et de la pression hydrostatique qu'ils supportent.

Les impressions qui nous arrivent du dehors étant d'ordre physique, les organes qui servent à les recueillir et nous mettent ainsi en relation avec le monde extérieur devaient, par leur structure, être en harmonie avec la nature de ces phénomènes.

Aussi les organes de l'ouïe et de la vue réalisent-ils l'ensemble des conditions nécessaires à la production des faits physiques qui doivent s'y passer.

Dans l'oreille, un pavillon externe, concave qui recueille les sons ou bruits du dehors, deux membranes modérément tendues, par conséquent aptes à entrer facilement en vibration, une chaîne d'osselets les plus petits de tout le corps, en état d'équilibre instable, transmettent les ondes sonores à un liquide chargé de les porter en les répartissant dans les dernières émanations du nerf acoustique, qui, à son tour, transmet les impressions auditives au cerveau où elles sont transformées en sensation. Chemin bien long, bien compliqué, pensez-vous peut-être, et cependant telle est la perfection avec laquelle il est tracé que, grâce à elle, nous pouvons percevoir les sons les plus faibles et les plus fugitifs et souvent y apprécier les nuances si délicates d'intensité, de tonalité et de timbre qui leur appartiennent.

Dans l'œil, que trouvons-nous, sinon une succession de milieux, de densité et par conséquent de pouvoir réfringent différents, une lentille biconvexe, le cristallin, un écran, l'iris, à ouverture centrale de diamètre variable, la pupille : les rayons lumineux les traversent, arrivent dans l'œil dont la choroïde fait une chambre noire, et finissent par converger sur la rétine, après avoir obéi dans leur marche aux lois que la physique nous apprend à connaître.

Le larynx enfin, à l'aide duquel nous manifestons nos impressions, nos pensées, ne ressemble-t-il pas infiniment à un instrument à anches membraneuses dont les cordes vocales sont les parties vibrantes ? L'intensité, la hauteur, le timbre de la voix qui s'y produit ne résultent-ils pas de l'amplitude, du nombre des vibrations qui surviennent dans les cordes vocales selon leur longueur, leur épaisseur, leur degré de tension et la force du courant d'air qui les met en mouvement? Vous n'avez pas oublié cet ingénieux Américain qui, non content de réaliser dans un larynx artificiel toutes les conditions productrices de la voix, est parvenu, à l'aide d'une embouchure mobile et variable à volonté, à compléter l'illusion en imitant la parole humaine, qui n'est autre que la voix articulée.

Douterait-on un seul instant de l'intervention des lois physiques dans le fonctionnement des organes de la voix, de la vue, de l'ouïe, qu'elle nous serait aussitôt démontrée par les maladies qui les peuvent atteindre. Que dans l'oreille, la membrane du tympan, pour ne considérer que celle-ci, soit épaissie, trop ou insuffisamment tendue, les sons sont imparfaitement transmis au nerf auditif, l'ouïe devient obtuse. Que dans l'œil, les rayons lumineux soient interceptés dans leur marche, ou qu'ils viennent converger en un point situé un peu en avant ou en arrière de leur foyer normal, et la vue est compromise ou tout au moins troublée. Et pour la

rétablir que faisons-nous, sinon rendre aux rayons lumineux leur marche normale en enlevant le corps devenu opaque qui les arrêtait, ou en armant les yeux de ces verres à courbures variées, dans le choix desquels nous guideront, non plus des tâtonnements pénibles et prolongés, mais des calculs rigoureux, établis à l'avance.

Le corps humain, enfin, présente une température constante à l'état normal si l'on néglige les variations légères que l'âge, l'inanition, les veilles prolongées lui font subir, variable dans les maladies : l'observation a permis d'en déterminer les maxima et les minima. Or, cette température, que l'organisme à l'état de santé maintient constante au milieu des glaces du pôle comme sous le soleil de l'équateur, n'est que le résultat de la chaleur produite par les phénomènes d'oxydation et de combustion qui se passent dans la profondeur des tissus : leur activité est le régulateur de la chaleur développée.

Il est donc vrai de dire que dans le corps humain, considéré en lui-même, les lois physico-chimiques interviennent d'une façon constante et simultanée et que les faits qu'elles régissent font partie intégrante des manifestations de notre vie.

Mais pour vivre, le corps humain, comme tous les corps organisés, est obligé d'entretenir des rapports constants avec le milieu extérieur, cosmique, qui l'entoure et le tient sous sa dépendance. Ce milieu résume l'ensemble des conditions externes qui,

à des titres et par des mécanismes divers, agissent sur notre corps. La composition de l'air, sa température, le degré de pression qu'il supporte, la quantité relative de vapeur d'eau qu'il contient, le degré de la tension électrique qu'il présente, la nature et la quantité des rayons lumineux qui y sont versés, puis encore la composition du sol, la nature et la quantité des aliments dont il est fait usage, tels sont les principaux, parmi les nombreux facteurs du milieu extérieur. Chacun d'eux agit sur l'organisme d'une façon spéciale qui, pour beaucoup d'entre eux, a été déterminée avec rigueur par voie expérimentale, à ne citer pour exemple que les intéressantes recherches de M. Paul Bert et du Dr Jourdannet sur l'influence de la pression barométrique sur la vie de l'homme. Une branche spéciale des sciences médicales, l'hygiène, dont on parle tant et qu'on observe si peu, étudie les rapports qui existent entre l'organisme et chacun des agents du milieu externe. Or, ces agents étant essentiellement variables, il faut que notre organisme, et c'est là une de ses conditions d'existence, soit doué de la propriété de varier lui-même, il faut qu'il puisse se plier aux conditions du milieu qui lui est imposé, qu'en un mot, il puisse s'y adapter.

C'est en vertu de cette faculté d'adaptation qui diffère du reste selon les organismes, qui varie selon l'âge, les constitutions individuelles, les races, que l'homme peut s'acclimater aux milieux les plus

divers. Relativement aisée et de courte durée, ou difficile et quelquefois impossible selon que les modifications dans le milieu externe sont lentes et peu marquées ou brusques et trop considérables, l'adaptation au milieu entraîne quelquefois dans l'organisme des modifications tellement profondes qu'elles constituent les maladies les plus graves.

Considérés dans leur nature, les agents du milieu externe sont les uns du ressort de la physique, température, pression atmosphérique, les autres de la chimie, composition de l'air, de l'eau, des aliments. Mais avec l'air qui nous entoure et que nous inspirons, souvent avec les produits végétaux et animaux dont nous faisons notre nourriture, peuvent arriver sur et dans le corps humain des corps organisés incapables de poursuivre leur développement sans demander à un autre organisme les éléments dont ils ont besoin. Ce sont les organismes parasitaires : le règne animal et le règne végétal y ont des représentants.

Leur nombre est considérable : ils menacent le corps humain depuis les premiers jours de la vie jusqu'à sa fin. Quelques-uns sont nos commensaux presque habituels et ne révèlent pas d'ordinaire leur présence; d'autres la trahissent plus ou moins vite par les troubles locaux qu'ils déterminent dans les organes que chacun d'eux habite de préférence; les travaux de Davaine, Küchenmeister, van Beneden nous les ont trop bien fait connaître pour que nous

tolérions pendant longtemps leur visite. D'autres enfin ne sauraient élire domicile dans l'économie, sans que bientôt par le fait de leur prodigieuse multiplication et de leur diffusion surviennent les accidents les plus sérieux.

Parmi les organismes parasitaires, il en est qui, appartenant au règne végétal, se propagent sous forme de spores microscopiques; l'air leur sert de véhicule, on les trouve dans la poussière déposée sur les murs des hôpitaux. Fixés sur l'extérieur du corps, leur présence y détermine des lésions aujourd'hui bien spécifiées; un grand nombre de maladies de la peau ne reconnaissent pas d'autre cause. D'autres, sans pénétrer d'abord dans l'organisme lui-même, peuvent, par leur arrivée et leur multiplication rapide dans les liquides qui se produisent et séjournent à la surface des plaies, déterminer plus tard, en pénétrant dans le sang, ces accidents si justement redoutés des chirurgiens. Il est très-probable enfin, que c'est à la pénétration d'organismes infiniment petits dans l'économie, à leur arrivée dans le milieu interne, le sang, aux modifications qu'ils lui font subir, que sont dues ces maladies dites infectieuses qu'on a assimilées quant à leur cause prochaine à des empoisonnements. La fièvre qui les accompagne, la généralisation et la spécificité de leurs symptômes, la régularité de leurs périodes et de leur durée leur impriment un cachet particulier. Bien que nos connaissances à

l'égard de la cause certaine de ces maladies soient encore loin d'être complètes, force nous est de le reconnaître, on est cependant porté à penser que c'est à l'existence des organismes étrangers qui les déterminent (le microscope et les expériences sur les animaux l'ont démontré pour quelques-unes) que beaucoup d'entre elles doivent leur propriété d'être éminemment contagieuses, d'où la forme épidémique qu'elles affectent si souvent.

Le nombre des maladies dont la cause peut être attribuée à l'arrivée et à la multiplication d'êtres organisés dans ou sur l'organisme humain s'accroît chaque jour et d'autant plus étroits deviennent les rapports entre la médecine qui étudie et combat ces maladies, et l'histoire naturelle qui nous apprend la nature, le mode de développement et les caractères des êtres organisés qui les déterminent.

Les rapports que la médecine entretient avec les sciences physiques et naturelles s'affirment d'une manière encore plus évidente quand on passe en revue la série des moyens employés pour arriver à reconnaître les maladies. Si, dans cette voie, depuis le commencement de ce siècle, de si remarquables progrès ont été réalisés, ils sont dus, en majeure partie, à l'emploi des méthodes et des procédés que la médecine a empruntés aux sciences physico-chimiques, à l'usage qu'elle fait des puissants moyens de recherches que ces sciences ont mis à sa disposition.

C'est à les multiplier, à les perfectionner, à en étendre l'application qu'on travaille avec ardeur dans tous les pays. Un instrument, un appareil, un réactif nouveau n'est pas plutôt signalé, qu'aussitôt la médecine s'en empare et recherche les moyens de l'utiliser dans le but spécial qu'elle poursuit. Si bien que, de nos jours, il n'est pas de branche de la physique qui ne fournisse son contingent à l'ensemble des moyens employés pour reconnaître les maladies ou les combattre, et que, d'autre part, il n'est point d'appareil organique qui, d'une façon absolue, échappe à leur sphère d'action.

A l'évaluation approximative des manifestations morbides a été substituée leur détermination précise et rigoureuse; on les constate et du même coup on les mesure. On reconnaît le degré de température de chacune des parties du corps, le volume des gaz chassés des poumons, etc. La finesse de nos sens est décuplée, leur portée agrandie quand nous les armons de ces instruments nombreux que la physique invente et simplifie chaque jour. C'est en plaçant sur le porte-objet du microscope une gouttelette de liquide ou une portion infinitésimale d'une tumeur quelquefois profondément située qu'on en détermine le siége, la nature, les éléments constitutifs. Grâce à des instruments basés sur les propriétés des miroirs et des lentilles, notre regard plonge dans la profondeur du larynx, de l'œil, de l'oreille et l'on reconnaît directement les

lésions dont ils sont le siége, au lieu d'être réduit pour en admettre l'existence, à recourir à ces signes rationnels dont l'interprétation est souvent si difficile.

D'autres instruments, inspirés par la physique bien que ne lui appartenant pas en propre, enregistrent graphiquement les mouvements rythmiques qui se passent dans le cœur et les artères, dessinent les modifications qui y surviennent dans les cas de maladie et viennent ainsi, sans se substituer au tact, compléter d'une manière utile les indications qu'il nous donne.

Les ingénieux appareils, à l'aide desquels Bell et Édison ont trouvé moyen de multiplier l'intensité des sons les plus faibles et de les rendre perceptibles à distance, étaient à peine connus qu'on eut l'idée de les appliquer à la recherche de corps solides qui, sous l'influence de maladies, peuvent se produire dans des cavités profondément situées[1]; tout récemment on est parvenu, grâce à eux, à apprécier et à étudier à distance les pulsations des artères d'un certain calibre en les transformant en sons téléphoniques (2).

Est-il besoin de rappeler ici qu'on sait depuis longtemps qu'en frappant sur certaines parties du corps, l'amplitude, la hauteur et le timbre du son

(1) Henry Thompson, *Application du microphone au diagnostic des calculs vésicaux.*

(2) *Sphygmophone* du Dr Stein, de Francfort-sur-le-Mein.

qu'elles rendent, permettent de juger l'état physique et la densité des corps qui y sont contenus, et que des caractères présentés par les bruits qu'on constate en auscultant, il est possible de déduire leur nature, la cause physique qui leur donne naissance, le lieu où ils se produisent.

Le système nerveux lui-même, bien que protégé par une enveloppe osseuse dans sa partie centrale, et réduit dans ses extrémités terminales à des divisions d'une infinie ténuité, n'échappe pas pour cela aux investigations que les instruments physiques nous permettent d'entreprendre : le courant électrique, en nous faisant apprécier la rapidité, la constance et l'énergie avec lesquelles les muscles obéissent à son action, nous renseigne sur la cause et le degré de certaines paralysies ; par le dynamomètre, nous mesurons la force avec laquelle les muscles se contractent, et de l'impression produite par les pointes plus ou moins rapprochées du compas se déduit le degré de sensibilité de la peau.

Bien qu'à un moindre degré, la chimie, par ses réactifs, vient à son tour apporter son utile tribut aux recherches entreprises en vue de reconnaître les maladies : elle soumet à leur contrôle et analyse les produits éliminés et révèle les altérations survenues dans leur composition. C'est par l'ingénieuse application d'une réaction chimique des plus simples que, dans une circonstance célèbre, Nélaton put affirmer la présence dans un membre, d'une balle de

plomb dont l'existence était révoquée en doute par les chirurgiens les plus habiles.

Quand enfin la médecine, après avoir reconnu les maladies, en institue le traitement, et qu'elle entreprend la tâche trop souvent difficile de les guérir ou d'en atténuer les manifestations les plus pénibles, fait-elle autre chose que de chercher à modifier l'organisme malade en le soumettant à l'action d'un des nombreux agents que les sciences physiques et naturelles lui ont appris à connaître? Elle est guidée dans son choix par les indications présentées par les caractères de la maladie et l'individualité de chaque malade.

Au règne animal, végétal et minéral, sont empruntés, outre les éléments des régimes alimentaires spéciaux, institués dans un but thérapeutique, les corps nombreux désignés sous le nom de médicaments. Certains d'entre eux doivent leur action à des principes spéciaux dont l'expérience enseigne et dont, pour un grand nombre, les recherches expérimentales expliquent les effets. D'autres médicaments agissent en raison des modifications chimiques ou physiques qu'ils font subir aux tissus ou aux humeurs de l'organisme.

Une classe nombreuse d'agents thérapeutiques nous est fournie par la physique; la nomenclature en serait longue depuis la modeste ventouse jusqu'aux appareils produisant un courant électrique qui, tantôt ranime l'activité fonctionnelle des

tubes nerveux ou des fibres musculaires qu'il parcourt, tantôt rend incandescente l'anse de platine qui sectionne les tissus dans la profondeur.

En présence de cet imposant ensemble de faits qui établissent les rapports de la médecine avec les sciences physico-chimiques et naturelles, n'est-on pas autorisé à dire que ces sciences, que pendant si longtemps la médecine qualifiait non sans quelque dédain d'accessoires, méritent bien le titre de sciences fondamentales qu'on leur accorde de nos jours? Elles nous permettent de comprendre un grand nombre de faits qui, dans l'état de santé ou de maladie, font partie intégrante des phénomènes de la vie; elles nous aident à trouver les caractères par lesquels se révèlent les maladies, et nous prêtent enfin leur concours pour en instituer le traitement.

Elles font plus encore, Messieurs, et ce n'est peut-être pas le moindre des services qu'elles ont rendus. En imprimant aux méthodes et aux procédés employés en médecine cette rigueur, cette précision qui leur sont propres, les sciences physico-chimiques et naturelles rendent l'esprit plus exigeant, empêchent qu'il ne se déclare satisfait d'explications qui n'en sont pas. Par la corrélation nécessaire qu'elles démontrent entre les causes et les effets qui deviennent causes à leur tour, elles l'habituent à se pénétrer de ce principe fondamental que dans l'organisme humain, comme dans la na-

ture, il ne saurait rien y avoir d'étrange, ni de bizarre, alors même que nous y observons des phénomènes qui attendent encore leur explication. Aux théories hasardeuses, aux hypothèses d'autant plus dangereuses qu'elles sont plus séduisantes, elles substituent les interprétations fondées sur l'expérimentation et l'observation attentive des faits. Les sciences physico-chimiques et naturelles contribuent pour une large part à diriger et à maintenir la médecine moderne dans une voie déjà féconde en progrès et en résultats utiles.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. TOURDES

AUX RÉCIPIENDAIRES

LA RÉUNION DE LA LORRAINE A LA FRANCE

MESSIEURS,

L'Académie de Stanislas, fidèle au but de son institution, s'ouvre à toutes les formes de l'activité intellectuelle dans notre belle province; à ceux qui cultivent les lettres, comme aux hommes de science, elle offre une occasion de mettre en commun leurs travaux, auxquels elle assure le bénéfice d'une publicité étendue et durable. Nancy a toujours été un centre d'instruction et d'étude. Les traditions académiques n'ont jamais cessé de s'y maintenir. Notre université rétablie et complétée promet à l'Académie de Stanislas un utile contingent de membres dévoués, choisis dans l'élite de ses professeurs; c'est des rangs de l'université que sortent

les deux nouveaux confrères dont la réception fait l'objet de cette séance.

Le Lycée de Nancy, devenu si considérable, héritier de nos établissements renommés de Metz et de Strasbourg, prête aujourd'hui à l'Académie le concours d'un de ses professeurs les plus éminents. C'est l'histoire que vous enseignez, Monsieur, à cette jeunesse patriotique, pépinière de nos Facultés et qui se presse à l'entrée de nos écoles militaires; non pas l'histoire que le temps a jugée, mais celle qui est toute moderne, qui se mêle aux intérêts du jour et qui fait battre le cœur à la vue des événements contemporains.

Votre vocation d'historien s'est montrée, dès le début de votre carrière, marquée par un important succès académique. Élève de l'École normale, en 1844, bien jeune encore, vous en sortez pour obtenir le premier rang dans le concours d'agrégation d'histoire. Nommé professeur au Lycée de Nancy, en 1851, vous faites de cette ville votre patrie d'adoption, et dans un premier discours, en 1852 (1), vous témoignez de votre sympathie pour la Lorraine, fondée sur une connaissance approfondie de son histoire.

Vous posez les principes qui ont dirigé votre enseignement et qui l'ont rendu si intéressant et si efficace. Vous touchez, et il le fallait, à ces grands

(1) Duvernoy, *Discours sur l'enseignement historique*. Nancy, 1852.

problèmes de la liberté humaine et de la fatalité dans l'histoire, et votre parti est noblement pris et sans réserve. Si la liberté humaine n'est pas toujours visible, si elle disparaît quelquefois derrière la complexité et la grandeur des événements, dont la force semble irrésistible, vous affirmez qu'une collection d'êtres libres ne peut être le jouet d'une fatalité aveugle. Les peuples, comme les individus, se font leur destinée, dites-vous: heureuse et belle, s'ils usent bien de leur liberté et s'ils suivent avec leurs chefs les conseils de la sagesse; funeste si, quittant le sentier de la justice, ils s'abandonnent à des passions décevantes ou aux dangereux calculs d'une ambition sans frein.

Ainsi comprise, l'histoire a une haute utilité morale; elle est pour la postérité un grave enseignement. Vous le dites en excellents termes: « Quand elle ne ferait qu'élever les âmes et les porter à tous les nobles sentiments par le spectacle de caractères héroïques et de vertus sublimes, elle aurait déjà un bien beau rôle. C'est une étude de fruit inestimable, a dit Montaigne, parce qu'elle nous fait pratiquer les grandes âmes des meilleurs siècles. » Elle laisse dans l'esprit de salutaires impressions et elle nous montre les vertus qui font le succès des nations, les vices qui précipitent leur ruine.

Vous avez foi dans l'avenir du pays, Monsieur, cette foi qui, dans notre chère France, est scientifi-

quement ou naïvement partagée par tous les rangs, par tous les âges. Cette confiance, vous ne la puisez pas seulement dans le sentiment patriotique, dans l'amour du pays qui est un devoir, dans cette espérance que l'homme garde au milieu des plus cruelles épreuves ; c'est l'histoire qui la donne par ses enseignements, en nous montrant des prospérités nouvelles qui succèdent à de sinistres jours, quand la sagesse et le patriotisme réparent les erreurs du passé.

L'histoire nous met en garde contre les entraînements irréfléchis, contre les séductions des systèmes; elle nous fait voir que l'humanité, pas plus que la nature, n'avance pas par sauts brusques; que toute réforme durable a ses prémisses, ses racines profondes dans le passé.

Pour rendre hommage à cette ville qui vous a donné comme à nous l'hospitalité scientifique, c'est dans l'histoire de la Lorraine que vous avez puisé le sujet de votre discours. Vous nous montrez les causes de ses prospérités et de ses désastres, mais aussi vous nous faites suivre de loin le mouvement qui l'entraîne vers la France et qui en fera une de nos provinces les plus dévouées à l'unité nationale.

Vous avez choisi, dans l'histoire de la Lorraine, le moment qui décide de sa destinée. L'Europe est au plus fort de cette grande mêlée politique et religieuse qui s'appelle la guerre de Trente Ans; par sa situation géographique, la Lorraine est impli-

quée dans ce vaste conflit. Trois hommes, parmi ceux qui la dirigent, se succèdent alors, avec des caractères opposés et des influences différentes. Puisant aux meilleures sources, vous avez réuni tous les traits qui expriment ces physionomies historiques. Charles IV s'engage avec témérité dans le conflit où il va risquer sa couronne et son peuple; par ambition bien plus que par sentiment religieux, il se déclare pour l'Autriche et il attire sur son pays toutes les forces d'un puissant voisin. A des qualités brillantes, il joint tous les défauts qui les annulent; c'est un aventurier qui se jette dans le péril avec une légèreté insouciante, et il a devant lui la grande et sage politique de Richelieu, qui n'abandonne rien au hasard et qui marche avec persévérance à son but. Quel contraste avec le prince qui vient ensuite soutenir la lutte! Vous nous montrez dans Charles V, le héros de la chrétienté, repoussant l'islamisme, mais aussi l'ennemi le plus dangereux de la France, dans ses luttes infatigables pour reconquérir son royaume; n'atteignant pas son but direct, mais refaisant le nom et la fortune de sa famille dont il a rendu le rétablissement possible. Vous nous peignez le soulagement patriotique que la Lorraine éprouve en voyant s'éloigner le dernier soldat étranger et l'amère douleur qui se mêle à cette joie quand ce n'est point par la victoire que le pays se délivre. Léopold reprend possession de ses États. C'était plus

qu'un exilé pour la Lorraine, c'était un inconnu, élevé à la cour de Vienne, mais les dons naturels les plus heureux, joints à la passion du bien public, le rendaient digne du rôle qu'il allait jouer. Vous célébrez, avec les philosophes, ce règne pacifique proposé comme modèle aux plus grands rois.

Vous nous montrez ce que fit pour les lettres et les arts ce prince nourri dans leur culte. C'est à sa véritable source, c'est en Italie, que les artistes de la Lorraine allaient puiser leur inspiration. Nous en avons un symbole dans ces voyages de Callot, entrepris, malgré l'âge et en dépit de tous les obstacles, avec une si touchante persévérance [1]. A diverses époques, les souverains de la Lorraine entretenaient de jeunes artistes dans les ateliers de Florence et de Rome. Cette influence de l'Italie, vous la faites ressortir dans un de vos discours prononcé au Lycée, après la campagne de 1859 [2]. Vous l'appréciez en historien, mais aussi avec ce vif sentiment de l'artiste, qui est chez vous un héritage de famille. Par quelle bonne fortune, dans le réveil des lettres et des sciences, l'Italie a-t-elle eu la priorité sur les autres pays? « Demandez-le, dites-vous, à son climat privilégié, à son ciel enchanteur, à sa race qui est le type accompli du

(1) *Jacques Callot*, par Guerrier de Dumast. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, Nancy, 1875.

(2) Duvernoy, Discours prononcé à la distribution des prix du Lycée de Nancy, le 20 août 1869.

beau ! Demandez-le à ces débris sublimes qui jonchent encore son sol, à ces manuscrits antiques qui remplissaient alors ses bibliothèques ! Demandez-le à sa langue, si flexible et si sonore, la première formée parmi les langues européennes ! Enfin, considérez que l'Italie touchait à la Grèce, cette oasis de la civilisation dans le désert de la barbarie. » C'est en Italie que la Renaissance se lève, et ce pays ne fut pas avare de ses trésors; cette influence fut surtout directe sur notre développement artistique, elle se fit vivement sentir en Lorraine, et quand on cite les noms de Claude le Lorrain et de Callot, on peut dire que les élèves étaient dignes des maîtres.

Comment, en parlant de l'Italie et de l'histoire de la Lorraine, ne pas songer à un de ces hommes qui, sorti de l'Italie même, a pris une si grande part aux événements dont vous nous avez retracé l'histoire ? Mazarin eut le talent et la gloire d'achever l'œuvre de Richelieu et d'assurer la prépondérance de la France. Vous l'avez dépeint dans un de vos discours, ce ministre si contesté, qui, malgré ses défauts et ses faiblesses, n'a jamais dévié de la politique nationale. Le préjugé de la naissance, le souvenir de son origine, n'ont jamais troublé son imperturbable tactique, dirigée tout entière vers l'affermissement de la royauté et l'agrandissement de son pays adoptif. Vous le dites, avec un vrai bonheur d'expression, on peut le compter parmi les meilleurs Français que la France n'a pas vu

naître. De récents travaux ([1]) ont encore confirmé votre appréciation, et ce n'est pas un Alsacien qui négligerait cette occasion de rendre hommage à l'heureux négociateur des traités de Westphalie et des Pyrénées.

Une communauté d'origine, de combats et d'expéditions lointaines, rattachait l'une à l'autre la Lorraine et la France. Les anciens ducs ont été souvent les amis des Français et leurs fidèles auxiliaires ([2]). Thibaut II et Jean Ier, à Mons-en-Puelle et à Rosbeck, Ferry IV à Cassel, Raoul à Crécy, un comte de Lorraine Vaudémont, à Azincourt, ont versé leur sang pour la France.

Charles II encourage Jeanne d'Arc dans sa mission, et aux portes de Reims, au moment où se prépare le sacre, un corps de troupes barroises et lorraines, commandé par René, le gendre de Charles II, vient donner un gage à la France, dont la situation était encore bien précaire. Comptons parmi les services rendus à la France, cette lutte victorieuse de René II contre Charles le Téméraire, qui débarrasse Louis XI de son adversaire le plus dangereux ([3]). Nous revendiquons comme une de nos gloires nationales ce duc François de Guise,

([1]) Cherruel, *Histoire de la minorité de Louis XIV*. Paris, 1879. (Le Cardinal Mazarin.)

([2]) Guerrier de Dumast, *Ce que fut la Lorraine et ce qu'elle est encore*. Nancy, 1866.

([3]) Guerrier de Dumast, *le Duc Antoine et les Rustauds*. Nancy, 1849.

neveu du duc Antoine, qui arrête les Allemands à Metz, qui reprend Calais et dont les talents et l'énergie portèrent si haut la fortune de la France. La valeur des soldats lorrains, comme celle des chefs, a souvent fourni à nos armées un appoint précieux.

Quand Charles IV, retiré en Flandre avec son armée de volontaires, fut tout à coup arrêté par les Espagnols et séparé de ses soldats, une négociation habile fit passer ces troupes au service de la France; elles méritèrent, à la bataille des Dunes, les éloges de Turenne, et rendirent à Louis XIV les plus grands services dans sa guerre contre l'Espagne. Sous la régence qui suit le départ du dernier duc, quand la guerre éclate en Italie et sur le Rhin, la Lorraine, malgré sa neutralité, prête à l'armée française un important secours pris dans les rangs du peuple et de la noblesse.

La politique des ducs, flottant entre l'Allemagne et la France, redoutant davantage un voisin plus immédiat, nous était le plus souvent hostile. Le duc Antoine, Charles III, le duc Henri, se maintiennent dans les limites d'une neutralité prudente, souvent sympathique; avec Charles IV, l'hostilité devient sans bornes et ne cesse plus. L'alliance se contracte avec l'Allemagne, avec les Anglais, avec le duc de Savoie, et ce prince détrôné, rétabli, peu fidèle à ses promesses, constant dans ses haines, reste jusqu'à la fin l'ennemi acharné de la France. Il en est de même de Charles V, le héros de la

Lorraine, sur laquelle il ne règne pas; c'est le plus dangereux, le plus habile, le plus infatigable des adversaires. L'histoire a conservé les nobles paroles de Louis XIV, apprenant une mort inattendue qui allait un peu relever nos armes : J'ai perdu le plus grand, le plus sage et le plus généreux de mes ennemis; regrets généreux, car l'hostilité de Charles, réfléchie et profonde, se révèle encore dans ces derniers conseils qui n'ont vu le jour qu'après sa mort (¹) : « Épuiser insensiblement, sous prétexte de gloire et de conquête, les princes d'Allemagne, jusqu'à ce qu'on les ait réduits en gouverneurs de provinces; intéresser tous les membres de l'empire à se coaliser d'hommes et d'argent pour s'en faire un rempart perpétuel contre la France; faire remuer l'Angleterre et la Hollande de toute leur animosité, de tous leurs intérêts, de toutes leurs richesses, contre la France; les intéresser à ne pas laisser la France en paix, puisqu'une guerre continue la doit désoler malgré ses ressources », conseils machiavéliques qu'une autre ambition a suivis et qui n'ont point tourné à l'avantage des petits-fils du prince lorrain.

Malgré leur résistance, les ducs savaient bien que les jours de l'indépendance lorraine étaient comptés. Divers projets de cession de leurs États montraient qu'à cet égard ils ne conservaient pas

(¹) D'Haussonville, *la Réunion de la Lorraine à la France*, t. III, p. 315 et 391.

d'illusion. Charles IV signe, à l'abbaye de Montmartre, le 6 février 1661, le traité par lequel il reconnaît le roi de France pour son héritier, à la condition que les princes de la maison de Lorraine deviennent princes du sang français. On sait la joie patriotique que Louis XIV fit éclater lorsque le duc de Guise lui apporta, à Saint-Germain, le traité signé par le duc de Lorraine. Léopold, malgré l'accueil enthousiaste qu'il avait reçu de son peuple, eut aussi les mêmes idées de cession. Louis XIV lui proposa d'échanger ses duchés contre la Toscane à la mort du roi d'Espagne. Léopold hésite et convoque son conseil; les gens d'épée sont pour la cession, les gens de robe stipulent des conditions, le clergé ne résiste que faiblement. Au dehors, seules, les classes populaires voient ce changement avec répugnance. Le traité est signé, mais la combinaison échoue. Reprise par le Régent, elle reste encore sans résultat. C'est le fils aîné de Léopold, François III, élevé à la cour d'Autriche, caractère froid et positif, moins accessible aux raisons de sentiment, qui doit plus tard consommer le sacrifice.

La politique de la France avait depuis longtemps préparé la réunion de ces peuples qui sympathisaient à tant de titres et qui n'avaient été séparés que par des hasards. Quand la France s'étend vers le Rhin, la Lorraine devient une enclave qui n'a plus qu'une indépendance nominale, et, comme l'a dit un de

ses historiens, c'est un îlot dans une mer orageuse qui doit bientôt l'engloutir.

Les sympathies françaises pour la Lorraine avaient éclaté au moment même où les armées de Louis XIII contribuaient aux désastres de ce pays. Par les soins de saint Vincent de Paul, des aumônes abondantes arrivent pour soulager des misères sans nom, et les prêtres de la Mission les répandent sur tous les points du territoire ravagé. M. Vincent, comme on disait alors, s'adresse au cardinal lui-même, dont il n'était ni l'ennemi ni le partisan, il en obtient quelques marques de sympathie, et intéressant à la Lorraine les grands et le peuple, il continue à verser ses aumônes avec une charité qui ne s'épuise pas. La Lorraine, d'ailleurs, connaissait les effets de ce zèle religieux ; elle avait eu Pierre Fourrier dont l'influence, suivant le rapprochement fait par un de ses historiens, avait précédé celle de saint François de Sales, de même que par ses œuvres Fourrier avait devancé saint Vincent de Paul.

Les ducs avaient formé ce pays ; le moment était comme venu de l'offrir à la France, héritage glorieux, amoindri aujourd'hui, mais qui reste moralement intact. Quelle réunion était plus naturelle que celle de ces deux pays ? Se fondre dans la masse française était l'inévitable tendance des choses. « Quand la vie propre de la Lorraine fut épuisée, ses enfants ne pouvaient mieux faire ; la commu-

nauté de sentiments et d'intérêts avait été trop longue, pour que cette union ne dût pas s'accomplir (1). »

C'est par des moyens pacifiques que cette union se réalise. Comme prix d'une paix universelle, la France demande la cession des duchés de Lorraine et de Bar, non par les procédés de la force brutale, mais par les arguments de la persuasion, par l'évidence des preuves morales et en ménageant, tant aux Lorrains qu'à leur dynastie, les conditions de cession les plus honorables. C'est ainsi que la France savait conquérir. L'histoire nous montre, avec quelle sage condescendance, elle respectait les droits, les traditions, les habitudes des peuples qui venaient accroître sa puissance. Ainsi la République de Strasbourg avait conservé ses libertés municipales, les formes de son administration, son université protestante, maintenue dans tous ses priviléges, jusqu'au moment où elle fait, en 1789, le sacrifice de ses institutions locales aux principes nouveaux que son patriotisme acclamait. C'est par la sagesse de ces procédés, dont on trouve tant d'exemples dans notre histoire, que la France créait entre ces peuples et leur nouvelle patrie une union morale, des biens d'affection et de reconnaissance que la force matérielle ne peut briser. La foi dans l'avenir persiste, comme la religion du passé.

(1) Guerrier de Dumast, *Nancy, histoire et tableaux,* p. XII, 19, 113, 2e éd. Nancy, 1847.

Pour la Lorraine, on fit plus encore, on ménagea la transition en lui donnant une royauté viagère. A peine put-on s'apercevoir des changements successifs par lesquels on arrivait à l'union française. Telle fut la mission de Stanislas, contestée par ce motif même, par un patriotisme plutôt archéologique que réel. La transformation s'est accomplie pendant ce long règne signalé par des œuvres utiles, et ce dernier souverain de la Lorraine, qui n'avait plus qu'une ombre d'indépendance, effaçant trop peut-être la mémoire des anciens ducs, a laissé dans cette province d'impérissables souvenirs. Certes, il est bien légitime de prononcer son nom avec respect et reconnaissance dans cette Académie qui date de son règne, et qui est, suivant l'expression de notre Président d'honneur, le reste le plus intégral des anciennes institutions lorraines.

Quand Stanislas disparut, on sortit sans peine d'un régime incertain pour entrer dans le cadre régulier de la France. Le passage se fit d'une manière insensible. La Lorraine était toute française et elle l'était depuis longtemps ; on en a la preuve dans son mouvement littéraire qui n'avait pas de caractère national. Pour les sciences et les arts, il en avait été autrement : il y a là des noms et des œuvres qu'on ne peut placer dans un autre cadre. Mais l'expression littéraire des idées et des sentiments, celle-là était toute française par la forme comme par le fond. Saint-Lambert, Helvétius, Mme de Graffigny,

Tressan, Boufiers, Palissot, Hoffmann, Gilbert, le plus grand de ses poètes, tous ces noms plus ou moins mêlés à la vie littéraire de la Lorraine, ne rappellent guère que des souvenirs français. « La Lorraine, a dit un de ses historiens les plus illustres, a négligé la plume pour elle-même et elle s'en est mal trouvée. Heureux les peuples qui ont su non-seulement faire de grandes actions, mais les raconter ! faute de l'avoir su ou pu faire, la Lorraine tient dans l'histoire un rang inférieur à ses mérites (1). » Cet historien, ne l'a-t-elle pas trouvé plus tard dans Dom Calmet, qui a pieusement recueilli ses annales, et de nos jours dans l'homme éminent qui a su ranimer tous les souvenirs lorrains, et mettre les intérêts présents de cette province sous la sauvegarde d'un passé glorieux ?

On a dit que les Lorrains n'avaient rien gagné à leur réunion à la France, et que jusqu'à la Révolution, leur nouvelle patrie n'avait ni mérité ni obtenu leur amour. On vit s'accroître tous les abus d'un régime despotique et les désordres financiers n'eurent plus de bornes. C'étaient les funestes résultats d'une organisation sociale qui allait disparaître et que ne tempérait plus la bienveillance naturelle des souverains du pays. Jusqu'à la Révolution française, on vit subsister des priviléges financiers ou honorifiques, odieux et onéreux au

(1) Guerrier de Dumast, *Nancy, histoire et tableaux*, p. 113, 298.

peuple. Rappelons cependant que, dès 1711, Léopold, devançant la France, avait supprimé ce qui restait des droits de mainmorte personnelle et avait affranchi le travail, en limitant les droits de maîtrises et de jurandes.

La Lorraine n'eut pas à regretter son organisation judiciaire, son tribunal d'assises, avec ses juges illettrés, où les affaires marchaient avec une déplorable lenteur, ni peut-être ses légistes formés à l'école de Pont-à-Mousson, armée mise en campagne par les ducs contre la noblesse, et d'où sortirent les conseillers d'État, baillis, prévôts et procureurs attachés à tous les degrés des juridictions lorraines auxquelles s'ajoutaient les seigneurs avec leurs droits de justice.

Des abus s'étaient introduits dans l'administration de l'Église; par la commande, on avait trouvé le moyen de séparer de la propriété monastique les devoirs dont elle était le prix. On substituait un ecclésiastique séculier, un aspirant prétendu au sacerdoce, aux droits de l'abbé régulier; des seigneurs, bien engagés dans le monde, étaient pourvus de ces bénéfices. Ces abus remontaient loin, comme nous le fait connaître le remarquable travail sur l'ancien régime en Lorraine, récemment couronné par l'Académie française [1]. Déjà un moine, contemporain de la guerre de

[1] D. Mathieu, *l'Ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois*, p. 80. Nancy, 1879.

Trente Ans, les signalait avec amertume : Je n'ai jamais bien auguré de cette maison de Lorraine, disait-il, depuis qu'elle s'est jetée si avidement sur les biens d'Église ! Le type du commandataire lorrain a été ce charmant esprit, l'abbé d'abord, puis le chevalier de Boufiers, qui, pour conserver ses bénéfices, garda ce long célibat qui nous a valu une piquante correspondance. Mais dans l'Église de Lorraine, bien des protestations s'élevaient entre cet état de choses, et d'utiles institutions, telles que le concours pour certaines cures, permettaient au talent pauvre de se produire. On sait avec quel esprit de modération et de haute sagesse les cahiers de la Lorraine, en 1789, avaient demandé la réforme de cet état social.

Ce que gagna la France à l'union de la Lorraine, c'est une population d'hommes vigoureux, également propres à la guerre et à l'agriculture, et sympathisant avec leur nouvelle patrie. Les qualités solides des populations de l'Est étaient depuis longtemps appréciées. La Lorraine ne s'attacha pas à demi à la France ; une occasion décisive fit éclater ses sentiments patriotiques. En 1792, vingt-six ans après la réunion, la France eut à repousser les efforts des puissances coalisées. Rien n'ébranla la fidélité de la Lorraine, elle entendit l'appel de ses nouveaux compatriotes et courut à la frontière avec eux. Ce n'est pas la légende qui parle, Nancy donne l'exemple aux départements voisins et leur communique

une vive impulsion. De nombreux bataillons sont fournis par la Meurthe et par les Vosges, et jusqu'à la fin de l'empire, la Lorraine, comme l'Alsace, est pour nos armées une pépinière de généraux et de soldats. « C'est la terre des braves » ! et à côté de ces dévouements obscurs qui ont leur récompense en eux-mêmes, et que l'histoire n'enregistre pas, qui ne se rappelle ces généraux illustres, Ney, Oudinot, Victor, Gouvion-Saint-Cyr, Duroc, Gérard, Lobau, Exelmans, Drouot, tous ces noms lorrains liés à la gloire de nos armes !

J'ai dû vous suivre, Monsieur, sur le terrain de l'histoire de la Lorraine, c'est à vous qu'il appartenait d'en évoquer les souvenirs. Mon devoir me rappelle maintenant à des sujets qui me sont moins étrangers, c'est à un de mes collègues de la Faculté de médecine, c'est à un compatriote, que je souhaite la bienvenue, au nom de l'Académie.

Monsieur et cher confrère, vous avez aussi quitté notre terre d'Alsace, non sans peine, en brisant bien des liens, en y laissant les souvenirs d'une famille qui se rattachent à l'ancienne cité de Strasbourg. C'est une force vive que vous êtes venu apporter à l'université lorraine, à notre enseignement, à l'Académie qui vous a accueilli avec un honorable empressement qui s'explique par votre situation universitaire, par vos titres scientifiques et, disons-le aussi, par une pensée patriotique que je constate

avec reconnaissance, puisque j'en ai moi-même éprouvé les effets.

Dans cette carrière médicale qui vous a recommandé à nos suffrages, ce qui a caractérisé vos travaux, c'est la précision des recherches, le goût des choses nouvelles, mais à la condition qu'elles reposent sur une observation positive, le sentiment des progrès accomplis par le perfectionnement de nos moyens d'exploration, et en même temps l'esprit qui généralise et qui a besoin de sortir des détails, pour contempler de haut l'ensemble des résultats acquis.

Votre début a été l'étude d'une de ces nouvelles méthodes qui, appréciant la vigueur physique de l'homme par sa puissance respiratoire, permettent de voir de loin et de combattre aussi ces maladies de poitrine, fléau héréditaire qui menace tant de jeunes existences. Je n'ai point à entrer dans le détail technique des affections variées qui ont été l'objet de vos recherches, mais je dois signaler les articles de doctrine sur les méthodes, sur la clinique, sur les lois de la pathologie, déposés dans une de nos plus importantes publications médicales et qui vous ont attiré la juste estime de vos confrères. Vous avez consacré quelques pages à notre ancienne Faculté de Strasbourg, rendant un dernier hommage aux maîtres dont vous aviez suivi les leçons. La question de l'utile ne se sépare pas des problèmes que la médecine agite ; à côté des titres du savant,

je dois rappeler les qualités éminentes du praticien.

Vous nous avez montré la médecine faisant appel, pour atteindre son but, à toutes les branches des connaissances humaines et se perfectionnant par les progrès même des diverses sciences sur lesquelles elle s'appuie. Je ne vous suivrai pas dans cet exposé brillant et cependant si sérieux des lois physiques et chimiques qui interviennent d'une façon constante et simultanée dans tous les phénomènes de la vie dont elles font une partie intégrante. Dans ce milieu où s'agite la vie, modifiée par des influences multiples, nous retrouvons les causes de l'altération des organes et en même temps les moyens d'en neutraliser les effets. C'est ici que la science a réalisé un progrès remarquable, en découvrant ces organismes parasitaires, ces germes innombrables dont les spores répandus dans l'atmosphère, flottant dans les liquides, mêlés à des matières diverses, se fixant à l'extérieur du corps, s'introduisant dans le sang ou dans les viscères, deviennent l'origine de maladies variées parmi lesquelles on compte les plus redoutables. Le moyen âge avait deviné cette théorie des germes, auxquels il attribuait une grande part dans la production des états morbides. La science moderne a donné l'évidence à des faits qui semblaient relégués pour toujours dans le domaine de la fiction. Nous voyons la médecine, guidée par une méthode rigoureuse qu'elle emprunte aux

sciences physiques et chimiques, armée des instruments que ces sciences lui fournissent, dissiper bien des mystères et agrandir le champ de ses connaissances par l'expérimentation. L'application pratique est ici voisine de la théorie ; on écartera plus facilement des fléaux dont l'origine est dévoilée. La direction rationnelle donnée à l'exercice des fonctions et à l'usage des choses extérieures, est encore une des conséquences utiles des études biologiques.

Ces progrès, Monsieur, vous les avez constatés en France et vous avez signalé sur plusieurs points l'initiative de notre pays, mais vous avez poursuivi cette étude au delà de nos frontières, et des voyages scientifiques ont consolidé vos convictions, en vous montrant combien ce mouvement est général, et quels sont les progrès accomplis ailleurs. Ces voyages ont été pour vous l'occasion de recueillir des faits d'un vif intérêt pour l'histoire de la Lorraine. Arrivé en Hongrie, et dépassant les itinéraires habituels, vous avez été reconnaître ces colonies alsaciennes et lorraines dont la trace était à peu près perdue ou qui n'avaient pas encore été l'objet d'une étude approfondie.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, sous le règne de Stanislas et surtout dans les années qui le suivirent, un grand mouvement d'émigration se produisit en Lorraine. Les causes en étaient diverses, c'étaient les malheurs du temps, les charges qui accablaient

la population agricole, les redevances, les impôts, les appels répétés pour la milice, les abus d'un despotisme administratif, tracassier et parfois cruel, qui poussaient ces peuples à quitter leurs foyers. Cette émigration prit des proportions telles que l'autorité crut devoir s'y opposer par des moyens qui allaient jusqu'à l'injustice et à la persécution. L'émigration était défendue sous peine de poursuites extraordinaires; les personnes soupçonnées de vouloir quitter le pays ne pouvaient vendre leurs biens, toutes les conventions de ce genre étaient nulles; un édit avait prononcé contre les émigrants la confiscation de corps et de biens, c'étaient la mort et la ruine administrativement déclarées [1]. A ce sombre tableau, on oppose un autre récit, qui attribue à une cause très-différente une grande partie de cette émigration. L'amour des Lorrains pour leurs ducs en aurait été un des principaux mobiles. A toutes les périodes de leur histoire, le peuple avait donné des preuves de son attachement à ses souverains, et quand la famille ducale s'éloigna pour toujours de la Lorraine, elle reçut le témoignage unanime de la douleur publique.

La Hongrie avait été dévastée par la guerre; François III conçut la pensée de coloniser ses nouveaux domaines, en y appelant un certain nombre de ses anciens sujets. Attirés par des avantages

[1] Guerrier de Dumast. *Nancy, Histoire et Tableau*, p. 101.

considérables, obéissant aussi aux sentiments d'affection qu'ils conservaient pour leurs souverains, beaucoup de cultivateurs de la Lorraine répondirent à cet appel. L'émigration avait donc une double cause, on fuyait un mal réel et on avait l'espoir d'une situation plus heureuse, sous un monarque dont on connaissait la mansuétude et l'affection pour ses anciens sujets. C'est ainsi que se fondèrent ces colonies lorraines en Hongrie dont vous nous avez retracé l'histoire.

Admis à consulter les archives de la Chambre aulique de Vienne, vous avez pris pour point de départ de vos recherches des documents inédits qui vous ont fait connaître l'origine et le développement de ces colonies lorraines. Vous transportant ensuite au milieu de ces populations, vous avez étudié leurs mœurs, leurs habitudes et vous avez constaté les liens qui les rattachent à la mère patrie.

Dans les vastes plaines qui s'étendent au centre de la Hongrie, entre Temeswar et Szegedin, victime d'un récent désastre, au milieu de populations hongroises, serbes et roumaines, apparaît un îlot de villages, dont les noms sont allemands ou français. C'est là que furent fondées, de 1762 à 1773, ces colonies presque exclusivement formées de Lorrains. L'émigration paraît avoir fait ses premières recrues dans les bailliages de la Lorraine allemande. A la même époque un courant semblable se produisit

dans la province d'Alsace. C'étaient d'abord des familles isolées qui entreprenaient ces lointains voyages, puis un service d'émigration, organisé aux portes même de la France, régularisa ces départs et leur donna une impulsion considérable. Les émigrants voyageaient par groupes de familles appartenant à la même localité. On créa des centres nouveaux avec des noms hongrois, français et allemands. Chaque famille eut sa maison et ses terres, et des mesures bienveillantes favorisèrent l'activité des colons. Ces villages ont prospéré et cette population lorraine, au milieu de races diverses, se distingue par son intelligence et par son ardeur au travail. Vous avez trouvé chez ces colons un souvenir pieusement conservé de la mère patrie. Les noms de famille, d'origine française, sont exactement ceux qui sont en usage en Lorraine. La langue maternelle n'est pas oubliée. Nos anciens compatriotes se distinguent, par plus d'un trait, des éléments auxquels ils sont mêlés depuis plus d'un siècle. Ces familles s'allient entre elles et les sentiments religieux y ont gardé toute leur puissance; elles connaissent encore par tradition les villages d'où elles sont sorties. Caractère, physionomie, langage, mœurs et habitudes, souvenirs, vous avez tout passé en revue. Nous retrouvons les qualités de l'observateur habitué aux recherches scientifiques dans cette étude physiologique et sociale d'un rameau de la population lorraine, depuis

si longtemps détaché du tronc; c'est une page curieuse ajoutée à son ethnographie.

Messieurs et chers confrères,

L'Académie n'avait pas besoin de ces quelques remarques pour apprécier toute la valeur du concours que vous lui promettez; vous la seconderez dans sa tâche, dans ses travaux qui ont pour but de perpétuer en Lorraine les traditions scientifiques et littéraires qui sont l'honneur de ce pays.

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

Un des plus beaux priviléges de l'Académie française est d'avoir, chaque année, des prix à décerner à la vertu. Grâce à la libéralité d'un bienfaiteur anonyme, assez désigné par toutes ses bonnes œuvres pour que tout le monde l'ait nommé, l'Académie de Stanislas désormais a le bonheur elle-même de couronner aussi dans ses séances solennelles, et de signaler à l'estime du monde quelques vertus excellentes et modestes, qu'elle a su découvrir dans l'ombre où elles se cachaient.

Une première fondation d'une rente annuelle de 500 francs avait été faite il y a deux ans par ce cœur généreux, pour être donnée en un ou plusieurs prix à des mères de famille, qui, privées du secours de leur mari par la maladie, la mort ou l'abandon,

auraient montré le plus de vaillance à lutter contre le malheur et à subvenir à l'éducation de leurs enfants. Ici, je puis le dire à l'honneur du cœur maternel, nous n'avons jamais eu que l'embarras du choix. C'est chaque année un concours admirable de nobles femmes, d'une vertu vraiment héroïque. Aux unes, c'est la mort qui a ravi leur mari, en laissant à leur charge un grand nombre d'enfants en bas âge. D'autres, plus malheureuses encore, ont été abandonnées par un lâche mari, qui désertait devant les devoirs de la famille. Ailleurs, le mari est malade et cloué sur son lit par quelque infirmité précoce. Non-seulement il ne gagne plus rien, mais il faut le soigner, le consoler et soutenir sa patience. Si aujourd'hui l'ouvrier valide a tant de peine à pourvoir aux besoins les plus urgents de sa famille, que sera-ce donc, si la maladie ou la mort en a privé sa femme et ses enfants? Pour y suffire, en effet, qu'est-ce donc aujourd'hui que le salaire des femmes? La broderie est désormais une industrie perdue. Quant à la manufacture des tabacs, une mère de famille ne peut abandonner tout le jour ses enfants pour y aller travailler. Quelles ressources lui reste-t-il le plus souvent, que quelques ménages à faire, à 20 centimes l'heure?

Dans une situation si précaire et si désespérée, il faut voir cependant ce que la religion et l'amour maternel inspirent à certaines femmes de courage, d'industrie, de résignation, de confiance indomp-

table dans la divine Providence. Faire à son devoir le sacrifice de sa vie dans une heure d'exaltation n'est rien en comparaison de cette courageuse patience. Avoir en effet la résolution de vivre en une pareille détresse; envisager ce triste avenir sans que le cœur fléchisse; redoubler au contraire de courage et d'espoir dans le secours de Dieu; s'ingénier chaque jour à trouver de nouvelles ressources; consumer des années entières à ce travail ingrat, sans repos, sans espérance; s'y consumer soi-même et mourir de fatigue et d'épuisement, après avoir ainsi accompli sa tâche; voilà l'héroïsme, voilà l'un des plus nobles spectacles que la terre puisse offrir au ciel.

De loin, et en théorie, nous sommes toujours décidés à ne point partager le prix, pour lui laisser, en le décernant tout entier, tout son éclat et toute sa valeur. Mais, de près, c'est le plus souvent pour nous un problème insoluble. Comment, en effet, choisir entre tant de candidatures qui se pressent au premier rang, aussi dignes de sympathie que d'admiration? Entre deux mérites égaux, comment donner tout à l'un, rien à l'autre? On les retrouvera, direz-vous, l'an prochain. Rien n'est moins assuré. Car il n'est rien de plus fécond en vertus que l'amour maternel; et je ne doute pas que l'an prochain ne nous offre une nouvelle moisson, qui pourra bien nous faire oublier celle de cette année.

L'information préalable se fait de la façon à la fois la plus simple et la plus scrupuleuse. C'est une sorte de rumeur publique qui nous signale d'abord les candidats. Parfois encore des personnes notables et autorisées présentent une candidature. Tous les titres sont vérifiés avec soin. Nous aimons surtout à consulter les témoins qui ont pu suivre pendant des années ces humbles dévouements, et en soutenir de leurs encouragements les efforts patients et prolongés. Car il ne s'agit pas ici d'une action d'éclat à célébrer et à couronner; mais ce sont des existences tout entières obscurément dévouées au bien, qu'il s'agit de mettre en lumière et de récompenser.

Cette fois, après avoir écarté maintes propositions insuffisantes, dix mères de famille se sont encore trouvées en présence pour concourir au prix. Après mûr examen, l'Académie en a réservé trois, Mmes *Bonneville, Durin* et *Forter,* qu'elle a classées à peu près *ex æquo* au premier rang.

Mme Bonneville est depuis dix ans abandonnée par son mari. Elle est demeurée dans le plus triste dénûment avec trois jeunes enfants et une mère âgée et infirme, qu'elle a soignée jusqu'au bout avec le plus tendre dévouement. Pour y subvenir, elle n'avait que sa couture, où elle est très-habile sans doute, mais où elle n'a pas toujours des journées de travail assurées; surtout qu'outre le dimanche, elle s'efforce de rester au logis le jeudi, pour s'occuper

de ses enfants. Le plus grand éloge de cette excellente mère est l'éducation même qu'elle donne à ces chers petits. Elle a placé les deux garçons à la maîtrise de la cathédrale, la petite fille à l'ouvroir Sainte-Marie. Tous trois sont cités comme des modèles d'application et de piété, et répondent ainsi aux soins de la mère, qui, après les avoir nourris de son lait, les nourrit aujourd'hui de son âme. Ce modeste intérieur, malgré son indigence, respire l'ordre, la sérénité et même le bonheur. Un rayon du ciel semble y être descendu, qui l'illumine. Le bon ange de ces quartiers, la sœur Rosalie, n'a jamais visité, dit-elle, une femme en cette situation, qui lui ait inspiré plus de sympathie et de respect.

La veuve *Durin* perdait en 1870 son mari, ouvrier à l'usine à gaz. Celui-ci, avec trois enfants en bas âge, ne lui laissait que des dettes. Que faire? Elle se fait accepter d'abord dans les ambulances comme femme de peine. Puis, la guerre finie, elle entre chez une repasseuse pour y savonner. Mais cette ressource a failli déjà plusieurs fois lui manquer. Cette tâche excède ses forces. Elle y succombe. Elle sort à peine d'une longue maladie où elle a failli mourir. C'est d'épuisement qu'elle est malade ; elle est usée par le travail, les peines morales et les privations. Cette martyre du devoir ne demande à Dieu de vivre que jusqu'à ce qu'elle ait donné un état à ses enfants. Car, quelque pressée qu'elle soit d'obtenir par eux quelque gain, elle ne veut pas

qu'ils soient manœuvres; elle leur veut un véritable métier. Pour cela elle patientera. Voilà l'amour intelligent. C'est qu'aussi chez elle, si le corps succombe, le cœur garde un indomptable courage. L'amour maternel, chez cette femme, est plus fort que la mort. Du reste, arrachée comme par miracle à sa dernière maladie, le regard fixé au ciel, elle est convaincue que Dieu ne la rappellera à lui que quand elle aura achevé sa tâche sacrée.

Enfin *Mme Forter* est restée veuve depuis huit ans, avec trois enfants, dont l'aîné commence seulement à pouvoir aider un peu sa mère de son gain. Avec un modeste salaire de laveuse et de brodeuse, cette pauvre femme a eu grand'peine à élever sa jeune famille. Mais, certes, cela n'a pas épuisé son courage et son dévouement. Vous en jugerez. Il y a deux ans, une sœur de Mme Forter, depuis longtemps délaissée par son mari, et atteinte, à la suite de ses chagrins, d'une maladie de cœur et de maux de nerfs qui la rendent absolument incapable de travail, restait sans ressources avec une petite fille. Que faire en cette détresse? La veuve Forter n'hésite pas. Sans compter avec sa misère, elle prend chez elle la pauvre délaissée et son enfant. C'est sa sœur sans doute. Mais quand on manque souvent de pain à donner à ses enfants, n'est-il pas admirable d'en partager le dernier morceau? C'est ce dévouement qui nous a touchés. Ce noble cœur a compté sur la Providence. Nous avons voulu, dans

la modeste mesure qui nous est faite, répondre à sa confiance.

En conséquence, l'Académie partage la somme de 500 francs, attribuée à la récompense des mères de famille, en deux premiers prix, chacun de 200 francs, qu'elle décerne à *Mme Bonneville* et à la veuve *Durin;* et en un second prix de 100 francs qu'elle accorde à la veuve *Forter.*

Pour le prix de la piété filiale, l'Académie, comme pour le prix précédent, s'est trouvée en présence de bien des candidatures vraiment touchantes, qui lui faisaient regretter de n'avoir pas plus de récompenses à décerner. C'est surtout chez les jeunes filles qu'on rencontre ce dévouement admirable pour un père ou une mère infirme, qui ne méritaient pas toujours d'avoir de tels enfants. Ajoutons, cependant, que nous avons eu le bonheur de trouver aussi chez quelques jeunes hommes de ces traits de piété domestique, qui, pour être plus rares, leur font d'autant plus d'honneur.

Entre sept candidatures qui, cette fois, nous étaient offertes et qui se recommandaient toutes à différents titres, il y en avait deux surtout, qui nous ont paru si dignes d'ouvrir notre liste des modèles de la piété filiale, qu'entre elles deux nous n'avons pu ni voulu choisir; *Mlle Anna Demangeon* et *M. Nicolas Rohrbacher,* entre lesquels l'Académie partage le prix, en attribuant 300 francs à la première et 200 francs au second.

Anna Demangeon est de notre ville. Elle y est née en 1852 dans un pauvre réduit de la rue des Artisans, pour être comme le bon ange de la famille. Tout enfant, avant de manger son pain, elle s'assurait déjà d'un œil inquiet que sa mère ne s'en privait pas pour elle. Car le pain manquait souvent. Le gain bien modeste du père, qui faisait des bas au métier, était trop fréquemment dissipé au cabaret. C'est le comble de la misère, quand un pauvre ouvrier cherche à oublier dans un moment d'ivresse les privations de sa vie journalière, et quand, rentrant chez lui l'esprit égaré, il en veut à sa femme et à ses enfants de ses torts envers eux. La mère d'Anna est morte à la peine, il y a bientôt huit ans. Les chagrins, les privations, un logis malsain avaient détruit sa santé. Celle d'Anna en est restée aussi profondément atteinte, mais non son courage. Aujourd'hui que son père est devenu vieux et incapable de travail, elle, avec son modeste état de repasseuse et au prix d'un labeur excessif, elle s'efforce de pourvoir aux besoins du vieillard et aux siens. Elle se prive de tout pour que rien ne lui manque. Elle l'entoure de soins et le touche par sa tendresse assidue. Aussi le pauvre homme ne peut-il assez rendre grâces à Dieu de lui avoir donné une si bonne enfant. Et quand, récemment, on offrait à Anna de placer son vieux père à l'hospice Saint-Julien : « Non, répondit-elle, tant que je le pourrai, laissez-moi remplir envers lui les

devoirs de la piété filiale, au lieu de l'abandonner à la charité publique. »

Ce dévouement sans mesure, quoique souvent ingrat, a vivement ému l'Académie. Aussi avons-nous pensé que nous ne pouvions mieux inaugurer la fondation de notre bienfaiteur, qu'en décernant un prix de 300 francs à Anna Demangeon.

Le prix de 200 francs, attribué par l'Académie à Nicolas Rohrbacher, ne vous paraîtra pas moins justifié. Je ne connais pas d'existence plus simple que celle de ce jeune ouvrier, mais aussi plus pieuse et plus entièrement dévouée aux devoirs de la famille. C'est un pauvre garçon tailleur, âgé de 32 ans, originaire du canton d'Albestroff, qui, au lendemain de l'annexion, dut émigrer avec tant de malheureux jeunes gens de notre Alsace-Lorraine, pour ne pas servir dans l'armée ennemie, et se réfugia à Nancy avec sa vieille mère et une sœur plus âgée que lui, mais d'une santé chétive.

Les premières années de son séjour dans notre ville furent très-pénibles. La besogne manquait. On supporte aisément les privations personnelles, mais sa vieille mère, mais sa sœur, les voir sans pain? C'était désespérant. Toutefois, malgré bien des souffrances, Rohrbacher a traversé ces longs jours de misère avec une sereine confiance dans la Providence divine. Aujourd'hui, il est employé comme ouvrier tailleur à l'hospice Saint-Stanislas, où il a trouvé enfin un atelier modeste, mais assuré. Il y travaille au

gage de 400 francs par an. Voilà sa principale ressource pour subvenir aux dépenses d'un ménage et soutenir sa mère infirme et sa sœur souvent malade et qui, avec sa broderie, peut à peine gagner elle-même 60 centimes par jour.

Sans doute, Rohrbacher aurait pu gagner davantage ailleurs. Mais ailleurs les gains sont trop inégaux. On est exposé aux chômages. Seul, on peut s'y risquer. A cause de sa mère, il faut à Rohrbacher la sécurité du présent et de l'avenir. Puis ailleurs on ne respectait pas toujours la loi de Dieu sur la sanctification du dimanche. A ce prix, ni Rohrbacher, ni sa mère n'auraient voulu d'une existence plus facile.

Malgré de si médiocres ressources cependant, à voir l'ordre qui règne dans le ménage et la sérénité sur les figures, on n'en soupçonnerait pas les douloureuses privations. Pourtant le nécessaire manque souvent, mais jamais le courage et la résignation. La vie du pauvre ouvrier est un sacrifice continuel, mais qu'il accepte avec bonheur, les yeux fixés sur sa sœur et sa mère. Sa piété naïve et solide sanctifie du reste son dévouement. Le dimanche pour lui se partage entre sa mère et les offices de sa paroisse; son unique distraction est la maison de Dieu. Cette vertu si simple, ce dévouement si humble de tous les instants, imposent même à ses compagnons d'atelier une estime mêlée d'admiration. Cette modeste, mais journalière prédication de l'exemple,

leur fait du bien. C'est qu'en effet on pourra trouver des traits d'un héroïsme plus éclatant; mais on n'en saurait trouver de plus méritant dans son abnégation obscure, heureuse et prolongée. Aussi l'Académie a-t-elle estimé ce brave Rohrbacher digne de figurer avec Anna Demangeon en tête de sa liste des lauréats de la piété filiale, en lui décernant un second prix de 200 francs.

Après ces quelques mots sur ces mères de famille ou ces enfants pieux que nous avons jugés dignes d'une récompense publique, ai-je besoin d'ajouter que c'est la foi religieuse qui soutient, dans leur dévouement, ces âmes si simples et si naïvement héroïques? La vertu purement humaine, en effet, a ses défaillances. Mais ici une vertu d'en haut inspire ces grands cœurs dans leur vie de continuels sacrifices. C'est la religion surtout qui les anime; c'est de Dieu qu'ils attendent leur récompense.

Aussi l'Académie ne se flatte-t-elle pas de susciter elle-même de telles vertus par les prix qu'elle décerne. Elle aime à les mettre en lumière, sans doute, elle ne les provoque pas. Aussi ces héros du devoir, qui croyaient n'avoir que le regard de Dieu pour témoin, sont-ils tout étonnés quand nos récompenses vont les chercher dans l'obscurité où ils se dérobent. Sans doute, ils reçoivent avec reconnaissance ce prix qui tombe sur leur indigence comme une céleste rosée. Ils sont touchés de cette marque d'honneur accordée par le monde à un dé-

vouement dont ils ne soupçonnaient pas eux-mêmes la beauté et la grandeur.

Mais c'est pour le monde surtout qu'il importe de faire éclater ces mérites obscurs. C'est dans l'intérêt de tous, qu'il convient que l'extrême humilité des vertus chrétiennes consente à se laisser dévoiler et divulguer ainsi. Il faut que le monde sache parfois quelles nobles et saintes vertus il recèle en son sein. C'est là le ferment généreux qui se mêle à notre société moderne et fait sa vitalité morale, en dépit de tant de misères qui affligent nos yeux. Il est bon que nos regards se reposent par intervalles sur ces belles âmes, d'ordinaire ensevelies dans leur humilité. Aussi l'Académie s'estime-t-elle heureuse de cette noble mission qui lui est départie, de mettre en lumière et de signaler à votre estime des actes de vertu. Elle rend grâces au bienfaiteur qui, par ses libérales fondations, lui assure ce privilége; et elle souhaite que son exemple excite en notre pays une émulation féconde et provoque de nombreux imitateurs.

Le Rapporteur,

Ch. BENOIT

ACADÉMIE DE STANISLAS

FONDATION HERPIN

PRIX A DÉCERNER EN 1881

Par testament du mois d'octobre 1871, M. le docteur Herpin (de Metz), décédé à Nice le 17 janvier 1872, a légué à l'Académie de Stanislas, *trois cents francs* de rente italienne, dont les arrérages devront être employés à décerner, tous les quatre ans, un prix à un « travail « concernant des questions scientifiques, agricoles, éco- « nomiques, statistiques ou historiques, se rapportant « particulièrement à la Lorraine ou à l'ancienne pro- « vince des Trois-Évêchés. »

C'est seulement au mois de novembre 1878 que l'Académie a été mise en possession de ce legs.

Elle a pensé qu'elle répondrait pleinement aux intentions du généreux testateur en décernant, en 1881, deux prix au lieu d'un seul, les arrérages qui se sont accumulés depuis le décès de M. le docteur Herpin permettant de disposer, cette fois, d'une somme de deux mille francs.

En conséquence, l'Académie de Stanislas a adopté les dispositions suivantes, pour les prix à décerner dans sa séance publique du mois de mai 1881.

1° PRIX DE MILLE FRANCS

Un prix de mille francs sera attribué à l'ouvrage jugé le meilleur, imprimé ou manuscrit, publié ou composé, du mois de janvier 1872 au mois de décembre 1880, sur des questions *scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques* se rapportant particulièrement à la Lorraine ou à l'ancienne province des Trois-Évêchés.

Les ouvrages manuscrits devront être déposés au secrétariat de l'Académie de Stanislas, à Nancy, *au plus tard le* 31 *décembre* 1880. Ils ne seront rendus en aucun cas, mais les auteurs auront toujours le droit d'en faire prendre copie.

S'il s'agit d'ouvrages imprimés, trois exemplaires devront être déposés à la date ci-dessus indiquée.

2° PRIX DE MILLE FRANCS

Un autre prix de mille francs sera attribué à l'auteur du mémoire jugé le meilleur sur la question suivante :

De la condition des classes agricoles et industrielles en Lorraine, jusqu'à la réunion de cette province à la France, en 1766.

Pour ce concours, les mémoires devront également être déposés au secrétariat de l'Académie de Stanislas, à Nancy, au plus tard le 31 décembre 1880.

Les auteurs ne devront pas se faire connaître, sous peine d'exclusion.

Les mémoires déposés porteront deux devises, l'une en latin, l'autre en français. Ces deux devises seront aussi inscrites sur une enveloppe fermée, jointe au mémoire, et contenant le nom de l'auteur. Les enveloppes ne seront ouvertes qu'après que l'Académie aura rendu son jugement sur les mémoires présentés. Les noms des concurrents qui obtiendraient une mention honorable ne seront publiés que s'ils en manifestent le désir.

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus; mais les auteurs pourront en faire prendre copie au secrétariat de l'Académie.

CONDITIONS COMMUNES AUX DEUX CONCOURS

Les membres titulaires de l'Académie de Stanislas ne pourront prendre part au concours.

Ne pourront être présentés les travaux ou mémoires qui auraient déjà obtenu une récompense décernée par l'une des Académies composant l'Institut de France.

Nancy, le 21 mars 1879.

Le Président de l'Académie de Stanislas,
G. TOURDES.

Le Secrétaire perpétuel,
SIMONIN.

Extrait du testament de M. le D[r] HERPIN (Jean-Charles), *décédé à Nice (Alpes-Maritimes) le 17 janvier 1872.*

. . . .

ART. 7. — Je lègue, à titre de legs particulier, à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, dite Académie de Stanislas, siégeant à Nancy (Meurthe), et dont je suis membre corres-

pondant, un titre de rente italienne cinq pour cent, numéros un million quatre-vingt-quatorze mille vingt-trois et un million quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent vingt-deux, de trois cents francs de rente annuelle, qui devront être employés à la fondation d'un prix qui sera proposé et décerné, s'il y a lieu, tous les quatre ans, par l'Académie de Stanislas, à Nancy, sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés.

. . . .

Art. 17. — Les fonds que j'ai affectés par les articles précédents à la fondation de prix ou d'encouragements à décerner par les académies et légataires ci-dessus dénommés, devront être uniquement affectés à l'emploi que j'ai déterminé, et ne pourront être détournés, pour quelque motif que ce soit, de la destination spéciale que je leur ai donnée.

C'est pourquoi le présent article 17 et celui qui est relatif à la fondation et à l'objet des prix que j'ai institués, devront toujours être imprimés textuellement à la suite des programmes de prix, afin que mes intentions soient bien connues et scrupuleusement exécutées.

Les sommes libres provenant des prix qui n'auraient pas été remportés ou distribués, seront affectées de nouveau à des propositions de prix, et ne devront, dans aucun cas, recevoir une autre destination.

. . . .

PROGRAMME DU PRIX BONFILS

PRIX

DE

CHIMIE APPLIQUÉE

FONDÉ PAR

FEU M. PAUL BONFILS

ET

DÉCERNÉ PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie de Stanislas offre un prix de 500 fr. au mémoire de chimie qui lui sera adressé dans le courant de chaque année et qui lui paraîtra le plus recommandable, soit sous le rapport des faits nouveaux qu'il contient, soit sous le rapport du progrès qu'il peut être appelé à faire faire à la chimie appliquée.

Voulant laisser à chacun le choix de son sujet, elle ne désigne pas de question spéciale et n'y met que cette condition, savoir : que le travail présenté traite de chimie appliquée aux arts, à l'industrie ou à l'agriculture, et qu'il renferme des faits nou-

veaux n'ayant encore été l'objet d'aucune récompense.

L'Académie admettra les mémoires imprimés ou écrits en français, en allemand ou en latin.

Le résultat du concours sera proclamé dans une séance publique.

Le dernier délai pour la remise des travaux est fixé au 31 décembre de chaque année.

Les mémoires à déposer peuvent être signés de l'auteur, de même que les planches, dessins ou appareils qui les accompagnent.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'auteur s'en assure la propriété au moyen d'un brevet d'invention.

Adresser les documents à *M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, Nancy, 29, rue des Carmes.*

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1878.

TITRES DES OUVRAGES.

L. Adam et Ch. Leclerc. — Grammaire caraïbe composée par Raymois le Breton, suivie du Catéchisme caraïbe. Paris, 1878; 1 vol. in-8°.

Américanistes (Congrès des). Session de Luxembourg, 1877. Luxembourg-Paris, 1878; 2 vol. in-8°.

(Assez Tortu). — Discours de Neino (Ignotus) et autres sur Victor Hugo. Paris, 1877; 1 vol. in-8°.

E. Auguin. — Exposition rétrospective de Nancy. Impressions et souvenirs. Nancy, 1875; 1 vol. in-8°.

J. Barbier fils. — Atlas uniprojectionnel. Exposé de la méthode. Nancy, 1878; 1 br. in-8°.

Barré et Roussel. — Exposition universelle de 1878. Notice sur les procédés de lever des plans et sur leur application au Cadastre et aux autres services publics. Paris, 1878; 1 br. in-4°.

G. Bechler. — Trois cartes de l'Amérique du Nord centrale. 3 feuilles.

A. Benoit. — Lunéville et ses environs. Notes et documents historiques. Lunéville, 1 br. in-8° — Le Schneeberg et

le comté de Dabo en 1778, traduit de l'allemand. Strasbourg, 1878; 1 br. in-8°.

BERNARD, maire de Nancy. — Ville de Nancy. Projet de budget pour l'exercice de 1879. Nancy, 1878; 1 br. in-4°.

BERNARDAKIS. — Κριτικα και ερμηνευτικα εις Πλουταρχου παραλληλους βιους. Εν Αθηναις, 1878; 1 br. in-8°.

Bibliographie de Belgique (Introduction à la). Relevé des écrits périodiques. Bruxelles, 1877; 1 vol. in-8°.

M. G. BLEICHER. — Les Fécules. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

P. BOILEAU. — Notes générales concernant le travail intermoléculaire, lues à l'Académie des sciences. 1 br. in-4°.

Ch. BOUCHET. — Une vieille Dame et une vieille Maison. Vendôme, 1878; 1 br. in-8°.

V. BRANTS. — La Morale du désintéressement rationnel. Louvain, 1870; 1 br. in-8°.

Canal de l'Est. Rapport du Président de la Commission interdépartementale aux conseils généraux. — Notice pour l'Exposition universelle de 1878. Nancy, 1878; 2 br. in-4°.

Catalogue des livres, cartes et plans composant la bibliothèque du secrétariat de la Commission départementale (canal de l'Est); 1 vol. in-8°.

CHABERT. — Dictionnaire topographique de la ville de Metz. — Le Temple des Messins (poëme de Dom B. Pierron), réimpression de 1779. 2 br. in-8°.

F. DE CHANTEAU. — Notice historique et archéologique sur le château de Montbras (Meuse). Nancy, 1878; 1 br. in-8°.

CHAUTARD. — Rapport sur les travaux de la Faculté des sciences de Lille. Rentrée solennelle du 13 novembre 1877. Lille, 1877; 2 br. in-8°.

E. CLARINVAL. — Biographie du maréchal Vallée. Alger, 1878; 1 br. in-8°.

M[me] ANGELO COLSON. — La Bataille de Saint-Laurent et le siége de Saint-Quentin en 1557. Paris, 1877; 1 br. in-8°.

Cour d'appel de Nancy. — Installation de M. Flouest, en qualité de procureur général. Nancy, 1877; 1 br. in-8°.

A. Debidour. — La Fronde angevine, tableau de la vie municipale au XVIIe siècle. Ouvrage couronné par l'Académie française. Paris, 1877; 1 vol. in-8°. — Précis de l'histoire de l'Anjou. Paris, 1 br. in-8°. — Découverte et colonisation du Brésil du XVe au XIXe siècle, leçon d'ouverture. Nontron, 1878; 1 br. in-8°. — Des Avantages de l'éducation commune. Angers, 1875; 1 br. in-8°. — De Theodora Justiniani Augusti uxore. Lutetiæ, 1870; 1 br. in-8°. — L'Anjou au temps de la Fronde. Angers, 1875; 1 br. in-8°.

A. Demangeon. — Bulletin annuel de l'observatoire météorologique d'Épinal, 1876-1877. Épinal, 1 br. in-8°.

F. des Roberts. — Un pensionnaire des rois de France à Metz, Richard de la Pole, duc de Suffolk, 1492-1525. Nancy, 1878; 1 br. in-8°.

Des Godins de Souhesmes. — Du Duel. Alger, 1878; 1 br. in-8°

E. Dubois. — La Déduction des dettes et des charges dans l'impôt sur les successions. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

J. Favier. — Mœurs et usages des étudiants de l'Université de Pont-à-Mousson, 1572-1768. Nancy, 1878; 1 br. in-8°.

Fêtes du centenaire de Mathieu de Dombasle et concours régional. Nancy, 1878; 1 vol. in-8°.

E. Fleury. — Antiquités des monuments du département de l'Aisne, 2e partie. Paris, 1878; 1 vol. in-4°.

Fliche et Grandeau. — Exposition universelle de 1878. — École forestière. Recherches chimiques sur la végétation forestière. Paris, 1878; 1 vol. in-8°.

Forchhammer. — Das goldene Fliess und die Argonauten. Kiel, 1878; 1 br. in-8°.

V. Gauvain. — Vie ou légende du Gaudama, le boudha des

Birmans, et notice sur les Phonyics ou moines birmans, par M[gr] Bigandet. Paris, 1878 ; 1 vol. in-8°.

D[r] E. GEORGE. — La Nouvelle-Zélande. Paris, 1878 ; 1 vol. in-12.

DE GÉRANDO. — De la République d'après Machiavel. Paris, 1877 ; in-8°.

GÉRARD. — Correspondance choisie de Gœthe et Schiller. Paris, 1 vol. in-12. — De Idealismi apud Berkleium ratione et principio sancti Clodoaldi. 1874 ; 1 vol. in-8°. — La philosophie de Maine de Biran. Paris, 1876 ; 1 vol. in-8°. — Le philosophe Th. Jouffroy. Besançon, 1868 ; 1 br. in-8°.

J. GODARD. — Du Bégaiement et de son traitement physiologique. Paris, 1877 ; 1 br. in-8°.

GODRON. — Étude sur les prolifications. Nancy, 1878 ; 1 br. in-8°. — Arrivée à Nancy de l'*Elodea Canadensis*. 1 feuille. — Observations sur un genre particulier de prolifications médianes de fleurs. — Note sur le *Rosa glauca* de Villars. — Examen des feuilles cotylédonaires des *Erodium*. — Des Cultures d'*Ægilops speltæformis* faites par M. Durieu de Maisonneuve. — Nouvelles Observations sur les *Primula*. Nancy, 1873 ; 2 br. in-8°.

Ch. GRAD. — Die Optantenfrage vor dem deutschen Reichstag. Berlin, 1878 ; in-8°.

GRAND'EURY. — Flore carbonifère du département de la Loire et du centre de la France. Paris, 1877 ; 3 vol. in-4° avec atlas. — Observations sur les Calamites et les Astérophylles. — Rapport sur un mémoire de M. Grand'Eury, intitulé : *Flore carbonifère du département de la Loire* (Institut de France).

GRAND'EURY et RENAULT. — Étude du *Sigillaria spinulosa* (Institut national). 3 br. in-4°.

G. GRAVIER. — Allocution faite à la Société de géographie le 21 novembre 1877 sur le congrès international des Amé-

ricanistes. — Création d'observatoires circumpolaires. — La Route du Mississipi. 3 br. in-8°.

F. V. HAYDEN. — Une collection de brochures imprimées à Washington sur des sujets de sciences diverses.

ABEL HOVELACQUE. — Notre Ancêtre. — Recherches d'anatomie et d'ethnologie sur le précurseur de l'homme. Paris, 1878; 1 br. in-12.

HUSSON. — Éléments de la population dans la ville de Toul. Toul, 1878; 1 br. in-8°.

C. HUSSON. — Falsification du beurre par les corps gras de natures diverses. 1 br. in-8°.

L. JOUVE. — Le Musée des Vosges. Nancy, 1878; 1 br. in-8°.

C. LAPAIX. — Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés, 2e édition. Nancy, 1877; 1 vol. in-8°.

Dr LEGRAND. — La Nouvelle Société indo-chinoise, fondée par le marquis de Croizier et son œuvre l'Art Khmer. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

E. LEHR. — Éléments de droit civil russe. Paris, 1877; 1 vol. in-8°.

LEPAGE. — Annuaire administratif de Meurthe-et-Moselle, 1878. Nancy, 1 vol. in-18.

F. LESCUYER. — Les Oiseaux dans l'harmonie de la nature. 2e édition. Paris, 1878; 1 vol. in-8°. — De l'Oiseau au point de vue de l'acclimatation. Paris, 1877; 1 br. in-8°. — Langage et Chant des oiseaux. Saint-Dizier, 1878; 1 vol. in-8°.

Lo pio Ermonek Lourain, 1879. Strasbourg, 1879; 1 vol. in-8°.

DE LUBANSKI. — Calembours français. Mockla, 1878; 1 br. in-8°.

MAGGIOLO. — État récapitulatif et comparatif, indiquant, par département, le nombre de conjoints qui ont signé leur acte de mariage aux XVIIe, XVIIIe, XIXe siècles. 1 br. in-4°.

H. Maguin. — Notes et Documents sur l'état de l'instruction populaire en Suisse. Paris, 1878 ; 1 vol. in-8°.

Les Marques de fabriques françaises, sauvegarde du producteur français, édition 1878. Paris, 1 vol. in-f° oblong.

A. Mathieu. — Météorologie comparée, agricole et forestière. Rapport à M. le secrétaire d'État, président du Conseil d'administration des forêts, 25 février 1878. Paris, 1878 ; in-4°.

A. de Metz-Noblat. — Un Péril pour l'Algérie. Le déboisement. Paris, 1878 ; 1 br. in-8°.

A. Morel. — Les Euménides. Nancy, 1 br. in-8°.

X. Mossmann. — Notice biographique sur Charles Gérard. Mulhouse, 1878 ; 1 br. in-8°.

J. Oppert. — La Chronologie de la Genèse. Paris, 1878 ; 1 br. in-8°.

E. Peiffer. — Légende territoriale de la France pour servir à la lecture des cartes topographiques. Paris, 1877 ; 1 vol. in-8°. — Promenade topographique dans le département du Loiret. Orléans, 1 vol. in-12. — Petit Glossaire pour servir à l'intelligence des cartes topographiques françaises. Paris, 1878 ; 1 br. in-12.

L. de Pontaumont. — Des Nullités en mariage. Cherbourg, 1875 ; in-8°.

A. Prost. — L'Ordonnance des Maiours. — Étude sur les institutions judiciaires à Metz, du xiii[e] au xvii[e] siècle. Paris, 1878 ; 1 br. in-8°.

C[te] de Puymaigre. — Petit Romancero. — Choix de vieux chants espagnols. Paris, 1878 ; 1 vol. in-18.

Ed. Robin. — Travaux de réforme dans les sciences médicales et naturelles. Livre des Revendications. Paris, 1878 ; 1 br. in-8°.

Léon de Rosny. — Les Distiques populaires du Nippon. Paris, 1878 ; 1 br. in-8°.

St. de Rossi. — Il Microfono nella meteorologia endogena. Roma, 1878; 1 br. in-8°.

G. Sergent. — Les Tribunaux révolutionnaires dans les Bouches-du-Rhône. Aix, 1874; 1 vol. in-8°. — Les Poëtes du palais. Paris, 1878; 1 vol. in-8°.

E. Simonet. — Une Halte militaire à Donremy. Paris, 1878; 1 br. in-12.

E. Simonin. — Assistance publique. Rapport sur le service départemental de l'assistance médicale et de la vaccine de Meurthe-et-Moselle pendant l'année 1877. Nancy, 1878; 1 vol. in-8°.

O. Terquem. — Essai sur le classement des animaux qui vivent sur la plage de Dunkerque. Paris, 1 br. in-8°.

A. Thévenot. — Biographie de Ch. Eugène Delaunay, membre de l'Institut, 1816-1872. Troyes, 1878; 1 vol. in-8°.

Vagner. — Société de Saint-Vincent-de-Paul. — Assemblée générale des conférences de la Meuse à Benoite-Vaux, le 6 juin 1878. Nancy, 1878; 1 br. in-8°. — Une Visite au champ de bataille de Loigny, 22 août 1871. Nancy, 1878; 1 br. in-8°. — Congrès de Chartres. Rapport sur le comité diocésain de Nancy. Nancy, 1878; 1 br. in-8°. — Postillon lorrain pour 1879.

H. Vesseron. — Chefs-d'œuvre de la scène grecque, traduction en vers. Paris, 1872; 1 vol. in-12. — Études et Souvenirs, poésies. Sedan, 1870; 1 vol. in-12. — Odes d'Anacréon, traduites en vers. Paris, 1875; 1 vol. in-18. — Odes d'Horace, traduites en vers. Paris, 1864; 1 vol. in-12.

Viansson. — Catalogue des livres, cartes et plans relatifs au canal de l'Est.

Volmerange. — Canal de la Marne au Rhin. Embranchement de Dombasle à Saint-Dié. Rapport.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1878-1879

ABBEVILLE. — Société d'émulation (Mémoires de la).

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres (Mémoires de l').

ALEXANDRIE (Égypte). — Institut égyptien à Alexandrie (Bulletin et Mémoires de l').

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (Mémoires de l').

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie (Bulletin et Mémoires de la).

AMIENS. — Société Linnéenne de Picardie (Bulletin et Mémoires de la).

AMSTERDAM (Hollande). — Verhandelingen der kōninklijke Akademie-Letterkunde-Wetenschappen.

ANGERS. — Société académique.

ANGERS. — Société d'agriculture (ancienne Académie d'Angers).

ANGERS. — Société industrielle et agricole du département de Maine-et-Loire.

Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Bulletin de la).

Bar-le-Duc. — Société des lettres, sciences et arts (Mémoires de la).

Bar-le-Duc. — Société du Musée.

Berlin (Allemagne). — Akademie der Wissenschaften.

Besançon. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire (Bulletin de la).

Blois. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher (Mémoires de la).

Bordeaux. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (Actes de l').

Bordeaux. — Académie ethnographique de la Gironde (Annales de l').

Bordeaux. — Société des sciences physiques et naturelles (Mémoires de la).

Bordeaux. — Société Linnéenne (Actes de la).

Boulogne-sur-Mer. — Société d'agriculture, commerce et arts.

Brême (Allemagne). — Abhandlungen vom naturwissenschaftlichen Vereine.

Brest. — Société académique (Bulletin de la).

Bruxelles (Belgique). — Académie royale de médecine (Mémoires couronnés et mémoires du concours des savants étrangers).

Bruxelles (Belgique). — Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts (Mémoires et bulletin, mémoires couronnés et annuaire).

Bruxelles (Belgique). — Observatoire royal de Bruxelles. (Annales de l').

Bruxelles (Belgique). — Société malacologique, jardin zoologique.

Caen. — Académie nouvelle des sciences et belles-lettres.



CAEN. — Société d'agriculture et du commerce (Bulletin de la).
CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.
CAEN. — Société des beaux-arts (Bulletin de la).
CAHORS. — Société des études (Bulletin de la).
CAMBRAI. — Société d'émulation (Mémoires de la).
CANNES. — Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de l'arrondissement de Grasse.
CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.
CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Mémoires de la).
CHARTRES. — Société archéologique.
CHERBOURG. — Société des sciences naturelles (Mémoires de la).
CHRISTIANIA (Norwége). — Université royale de Norwége.
CLERMONT-FERRAND. — Académie des belles-lettres, sciences et arts (Mémoires de l').
COLMAR. — Société d'histoire naturelle (Bulletin de la).
COMPIÈGNE. — Agronome praticien.
CONSTANTINE. — Société archéologique (Recueil de notices et Mémoires de la).
DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
DIJON. — Journal de l'agriculture de la Côte-d'Or.
DUNKERQUE. — Société dunkerquoise.
ELBEUF. — Société industrielle (Bulletin des travaux de la).
ÉPINAL. — Société d'émulation des Vosges (Annales de la).
ÉVREUX. — Société industrielle.
ÉVREUX. — Société libre d'agriculture.
GENÈVE (Suisse). — Société biblique.
GENÈVE (Suisse). — Société de lecture.
GENÈVE (Suisse). — Société de physique et d'histoire naturelle.
HAMBOURG-ALTONA (Allemagne). — Abhandlungen aus dem Gebiete der Naturwissenschaften.
HARLEM (Hollande). — Archives du Musée Teyler.

HARLEM (Hollande). — Nederlandsche Maatschappij.

HARLEM (Hollande). — Société hollandaise des sciences.

KIEL (Allemagne). — Schriften der Universitæt.

KÖNIGSBERG (Allemagne). — Schriften der kön. physikalisch-ökonomischen Gesellschaft.

LA HAYE (Hollande). — Archives néerlandaises des sciences exactes et naturelles.

LAUSANNE (Suisse). — Société vaudoise des sciences naturelles (Bulletin de la).

LE HAVRE. — Société nouvelle d'études diverses.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Bulletin de la).

LIÉGE (Belgique). — Institut archéologique liégeois (Bulletin de l').

LIÉGE (Belgique). — Société d'émulation.

LIÉGE (Belgique). — Société géologique de Belgique (Annales de la).

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LILLE. — Société des architectes du département du Nord.

LILLE. — Société des sciences, agriculture et arts (Mémoires de la).

LIMOGES. — Société archéologique (Bulletin de la).

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation du Jura (Mémoires de la).

LUXEMBOURG (Grand-Duché). — Institut royal grand-ducal des sciences naturelles et mathématiques et section historique.

LUXEMBOURG (Grand-Duché). — Société de botanique.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Commission météorologique.

LYON. — Société d'agriculture et d'histoire naturelle.

LYON. — Société littéraire.

MÂCON. — Académie.

MARSEILLE. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique.

MEAUX. — Société d'agriculture, industrie, sciences, belles-lettres et arts.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.

METZ. — Académie.

METZ. — Société des sciences naturelles.

MODÈNE (Italie). — R. Accademia di scienze, littere ed arti.

MONS (Belgique). — Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOULINS. — Société d'émulation de l'Allier.

MUNICH (Allemagne). — Abhandlungen der Math. Phys. Ges.

MUNICH (Allemagne). — Almanach der Akademie der Wissenschaften.

MUNICH (Allemagne). — Annalen der königlichen Sternwarte.

MUNICH (Allemagne). — Sitzungsberichte der Math. Phys. Ges.

NANCY. — Le Bélier, journal d'agriculture.

NANCY. — Revue médicale de l'Est.

NANCY. — Société d'archéologie et du Musée lorrain (Mémoires et journal).

NANCY. — Société centrale d'agriculture (Annales du Bon cultivateur).

NANCY. — Société de médecine (Compte rendu des travaux de la).

NANCY. — Société des sciences (Bulletin de la).

NANTES. — Société académique.

NEW-HAVEN (Connecticut des États-Unis d'Amérique). — Transactions of the Conneticut Academy of arts and sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts (Annales de la).

NÎMES. — Académie du Gard.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

PARIS. — Académie de médecine (Bulletin de l').

PARIS. -- Association scientifique de France.

PARIS. — École polytechnique (journal de l').

PARIS. — Institut national de France (journal de l'investigateur).

PARIS. — Institut des provinces et des congrès scientifiques.

PARIS. — Journal des savants.

PARIS. — Journal des travaux de l'Académie nationale.

PARIS. — Journal d'oculistique.

PARIS. — Revue bibliographique ou Polybiblion.

PARIS. — Revue de la langue et de la littérature hindoustanies.

PARIS. — Revue des sociétés savantes.

PARIS. — Revue politique et littéraire.

PARIS. — Revue scientifique.

PARIS. — Société asiatique (Journal de la).

PARIS. — Société d'anthropologie.

PARIS. — Société des antiquaires de France.

PARIS. — Société entomologique de France.

PARIS. — Société française de numismatique et d'archéologie.

PARIS. — Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur.

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

REIMS. — Académie.

RIO DE JANEIRO (Brésil). — Archivos du Museum nacional.

ROCHEFORT. — Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.

ROME (Italie). — Atti dell' Accademia pontificia de' nuovi Lincei.

ROME (Italie). — Atti della reale Accademia dei Lincei.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

ROUEN. — Société d'émulation (Bulletin de la).

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne (Bulletin de la).

Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.

Saint-Pétersbourg (Russie). — Académie des sciences. Bulletin historico-philologique. Bulletin physico-mathématique. Mémoires.

Saint-Pétersbourg (Russie). — Bibliothèque impériale.

Saint-Pétersbourg (Russie). — Société d'archéologie et de numismatique.

Saint-Quentin. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

Saint-Quentin. — Société industrielle de l'Aisne.

Stockholm (Suède). — Königl. Vetenskaps Akademiens-Förhandligen-Handlingar Lefnads teckningar-Bihang.

Strasbourg. — Société des sciences, agriculture et arts.

Toulouse. — Revue médicale.

Toulouse. — Société de médecine, de chirurgie et de pharmacie (Compte rendu de la).

Toulouse. — Société des sciences physiques et naturelles (Bulletin de la).

Toulouse. — Société d'histoire naturelle.

Tournay (Belgique). — Société historique et littéraire.

Tours. — Société d'agriculture du département d'Indre-et-Loire (Annales de la).

Trieste (Autriche). — Societa Adriatica di Scienze naturali (Bolletino della).

Trondjem (Norwége). — Académie royale des sciences de Norwége.

Troyes. — Société académique d'agriculture (Mémoires de la).

Turin (Italie). — Atti della reale Accademia delle Scienze di Torino.

Turin (Italie). — Bolletino meteorologico ed astronomico del regio osservatorio del Università di Torino.

Valenciennes. — Revue agricole industrielle.

Vannes. — Société polymathique du Morbihan (Bulletin de la).

Verdun. — Société philomathique (Mémoires de la).

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VERSAILLES. — Société des sciences morales.

VERSAILLES. — Société des sciences naturelles et médicales (Mémoires de la).

VIENNE (Autriche). — Jahrbuch der geologischen Reichsanstalt.

VIENNE (Autriche). — Mittheilungen der geographischen Gesellschaft.

VIENNE (Autriche). — Zoologisch-botanische Gesellschaft. Verhandlungen.

VITRY-LE-FRANÇAIS. — Société des sciences et arts.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — Smithsonian Institution-Annual Report. Contributions to Knowledge.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — United states geological Survey.

WIESBADEN (Allemagne.) — Jahrbücher des Nassauischen Vereins für Naturkunde.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS (1)

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1879.

BUREAU.

—

Président d'honneur : M. le B^on DE DUMAST.
Président : M. ADAM.
Vice-Président : M. JACQUINET.
Secrétaire perpétuel : M. E. SIMONIN.
Bibliothécaire-Archiviste : M. BALLON.
Questeur : M. E. DUBOIS.
Secrétaire annuel : M. DUVERNOY.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres (Associé depuis le 18 mai 1846. Membre titulaire depuis le 1er février 1849).

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

1874. 9 Janv. M. PIROUX, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets (Membre titulaire depuis le 3 mars 1831).

1876. 3 Mars. M. VOLLAND père, Avocat, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats (Membre titulaire depuis le 18 juin 1869).

2 Juin. M. le baron P. GUERRIER DE DUMAST, ancien Sous-Intendant militaire, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) (Associé depuis le 5 juin 1817, Titulaire du 13 avril 1826 au 2 juin 1876).

II.

MEMBRES TITULAIRES.

1840. 5 Mars. M. GODRON, Doyen honoraire de la Faculté des Sciences. Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

1843. 19 Janv. M. Edmond SIMONIN, Directeur honoraire de l'École de Médecine, Professeur honoraire de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine, Correspondant de l'Académie de Médecine de France (Associé depuis le 4 février 1841).

1850. 21 Nov. M. MOREY, Architecte de la ville, Correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts) (Associé depuis le 2 mai 1850).

1851. 17 Nov. M. Ch. BENOIT, Doyen de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 janvier 1847).

1860 3 Fév M. RENARD, Doyen de la Faculté des Sciences (Associé depuis le 10 décembre 1858).

1862. 7 Fév. M. LEUPOL, Homme de lettres (Associé depuis le 30 décembre 1859)

6 Juin. M. FORTHOMME, Professeur de chimie à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 20 avril 1860).

1863. 27 Mars. M. LOMBARD, Professeur de droit commercial et chargé du cours de droit des gens à la Faculté de Droit (Associé depuis le 18 janvier 1861).

1864. 5 Fév. M. POINCARÉ, Professeur adjoint de physiologie à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 1er août 1862).

17 Nov. M. LECLERC, premier Président de la Cour d'appel de Nancy (Associé depuis le 18 mai 1864).

1865. 17 Mars. M. JALABERT, professeur de code civil et chargé du cours de droit constitutionnel, Doyen de la Faculté de Droit.

1866. 2 Fév. M. MAGGIOLO, Recteur honoraire de l'Académie de Nancy (Associé depuis le 7 juin 1837).

1867. 16 Fév. M. E. LALLEMENT, Professeur adjoint à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 22 juin 1866).

1870. 11 Mars. M. Ernest DUBOIS, Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit et chargé du cours de droit civil approfondi dans ses rapports avec l'enregistrement (Associé depuis le 1er juin 1866).

1872. 12 avril. M. ADAM, Conseiller à la Cour d'appel.

2 Août. M. CAMPAUX, Professeur de littérature latine à la Faculté des Lettres.

1873. 10 Janv. M. PIERROT, Avocat général à la Cour d'appel.

5 Déc. M. TOURDES, Professeur de médecine légale, Doyen de la Faculté de Médecine; Correspondant de l'Académie de Médecine de France.

M. E. MICHEL, Peintre (Associé depuis le 2 nov. 1872).

1874. 27 Mars. M. LIÉGEOIS, Professeur de Droit administratif à la Faculté de Droit (Associé depuis le 23 janv. 1863).

M. RENAULD, Juge suppléant au tribunal (Associé depuis le 26 avril 1872).

1er Mai. M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, Recteur de l'Académie.

1875. 8 Janv. M. JACQUEMIN, Directeur de l'École supérieure de Pharmacie (Associé depuis le 16 février 1866), Correspondant de l'Académie de médecine de France.

9 Juillet. M. DUVERNOY, Professeur d'histoire au Lycée.

19 Nov. M. BALLON, Bibliothécaire en chef de la Ville.

1876. 17 Mars. M. FLICHE, Professeur à l'École forestière (Associé depuis le 6 mars 1874).

4 Août. M. BOULANGÉ, Avocat à la Cour d'appel.

10 Nov. M. HECHT, Professeur de pathologie interne à la Faculté de Médecine.

1877. 9 Fév. M. LEDERLIN, Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit et chargé du cours de droit français étudié dans ses origines feodales et coutumières.

20 Avril. M. DECHARME, Professeur de langue et de littérature grecques à la Faculté des Lettres.

M. VIANSSON, Agriculteur, secrétaire de la Compagnie du canal de l'Est.

1877. 23 Nov. M. Bleicher, Professeur à l'École supérieure de pharmacie.

1878. 1er Fév. M. Lejeune, Homme de lettres (Associé depuis le 22 novembre 1872).

3 Mai. M. Gérard, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres.

21 Juin. M. O. Cuvier, Pasteur (Associé depuis le 22 novembre 1872).

1879. 3 Janv. M. Debidour, Professeur d'histoire et de géographie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 17 novembre 1878).

III.

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1830. 13 Mars. M. Gatien-Arnoult, ancien Recteur de l'Académie de Toulouse (Titulaire jusqu'au mois de novembre 1830).

1833 3 Avril. M. Perron, ancien Chef de section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1836. 13 Avril. M. Franck, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur au Collége de France (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838), boulevard Saint-Michel, 46, à Paris.

1839. 2 Mai. M. Bénard, ancien Professeur de philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840), à Paris.

18 Juill. M. Rollet, ancien Médecin en chef de l'Hôpital militaire de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 novembre 1842).

1843. 19 Mars. M. Lepage, Archiviste du département de la Meurthe (Titulaire du 18 novembre 1847 au 18 novembre 1859), à Nancy.

1846. 18 Mai. M. Meaume, ancien Professeur de législation et de jurisprudence à l'École forestière (Titulaire du 6 février 1851 au 8 août 1873), 45, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine.

1850. 2 Mai. M. DENYS, Avocat à Nancy (Titulaire jusqu'au 14 décembre 1854).

1852. 1er Avr. M. PLANCHON, Directeur de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier, Correspondant de l'Institut [Académie des Sciences] (Titulaire jusqu'au 23 avril 1853).

1854. 24 Fév. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Président de chambre honoraire à la Cour d'appel (Membre titulaire du 24 février 1854 au 9 janvier 1874).

3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Nancy, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire du 3 novembre 1854 à avril 1856).

1855. 2 Fév. M. BURNOUF, Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux. (Titulaire du 2 février 1855 jusqu'en 1871).

25 Mai. M. Édouard COURNAULT, Homme de lettres (Membre titulaire du 3 février 1860 au 23 avril 1875).

16 Fév. M. SAUDBREUIL, Premier Président de la Cour d'appel d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Membre de l'Académie française, Professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), boulevard Saint-Michel, 57.

1858. 14 Mai. M. DUCHESNE, Professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Rennes (Ille-et-Vilaine) (Titulaire du 24 décembre 1858 au 8 novembre 1872).

M. LAFON, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au mois de janvier 1866).

1862. 7 Mars. M. ALEXANDRE, Président de chambre à la Cour d'appel de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863), rue de l'Arcade, 25.

1863. 23 Janv. M. Émile CHASLES, Inspecteur d'Académie à Paris (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), passage Sainte-Marie, 3 *ter*.

1865. 17 Mars. M. Albert DESJARDINS, Professeur à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 30 juin 1865 au 24 novembre 1865).

1865. 22 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers (Vienne) (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

16 Juin. M. VAUGEOIS, Professeur à la Faculté de Droit de Caen (Titulaire du 22 juin 1866 au 3 décembre 1875).

1867. 3 Mai. M. BLAVIER, Inspecteur divisionnaire des lignes télégraphiques (Titulaire du 3 mai 1867 au 8 novembre 1872).

5 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Versailles (Titulaire du 6 août 1869 au 7 novembre 1874).

1869. 5 Fév. M. Eugène BENOIST, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 5 février 1869 au 10 novembre 1871).

1871. 2 Juin. M. DE GUAITA, Agriculteur (Membre titulaire depuis le 2 juin 1871 jusqu'au 20 février 1874).

22 Déc. M. DARESTE DE LA CHAVANNE, ancien Recteur de l'Académie de Lyon, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques) (Titulaire du 22 décembre 1871 au 23 juillet 1873).

1873. 10 janv. M. HUGUÈNY, Professeur à la Faculté des Sciences de Marseille (Membre titulaire du 10 janvier au 7 novembre 1873).

1876. 1er Déc. M. CHAUTARD, Doyen de la Faculté des Sciences à l'Université catholique de Lille (Titulaire depuis le 27 avril 1854).

1877. 9 Fév. M. A. DE MARGERIE, Doyen de la Faculté des Lettres à l'Université catholique de Lille (Associé depuis le 10 juillet 1856; titulaire depuis le 22 janvier 1857).

16 Fév. M. LACROIX, Professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, Professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Paris, rue Servandoni, 9 (Titulaire depuis le 17 novembre 1851).

23 Nov. M. GIGOT, ancien Préfet de police (Titulaire depuis le 16 mars 1877), à Paris.

1878. 4 Janv. M. ROUSSELOT, Inspecteur d'Académie à Amiens (Somme) (Titulaire depuis le 5 mars 1875).

IV.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

Section de Metz.

1872. 22 Nov. M. Blanc, Publiciste, rue des Dominicains, 10.

M. Marchal, Docteur en médecine, rue Stanislas.

M. Cailly, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats, place Saint-Jean, 41.

M. Collignon, Principal émérite, rue Mazagran.

M. Didion, Docteur en médecine, rue Saint-Nicolas, 28.

M. Marcus, ancien Officier du génie à Toul, Grande-Rue, 10.

.Frécot, Inspecteur général des ponts et chaussées, rue Jeanne-d'Arc.

M. Dufresne, Conseiller honoraire de préfecture, rue de Toul, 12 *bis*.

M. Pètre, Professeur à l'École de sculpture de Nancy, Grande-Rue, 66.

B

1829. 2 Avril. M. Constant Saucerotte, Médecin en chef de l'hôpital de Lunéville, Correspondant de l'Académie de Médecine de France.

1835. 26 Mars. M. Docteur, Homme de lettres, à Pierre-Percée (Meurthe-et-Moselle).

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend 68 membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, 100 membres qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1839. 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. VAGNER, Homme de lettres, à Nancy.

19 Juill. M. MOUGEOT, Docteur en médecine, à Bruyères.

1841. 7 Janv. M. JARDOT, ancien Chef d'escadron au corps d'état-major, rue de Rumford, 5, à Paris.

1842. 12 Mai. M. Charles ROBERT, Numismate, Intendant général, à Paris, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), rue des Saints-Pères, 9.

2 Fév. M. l'abbé GUILLAUME, Aumônier de la chapelle Ducale, à Nancy.

1846. 18 Mai. M. MATHIEU, Sous-Directeur de l'École forestière, à Nancy.

M. SALMON, Conseiller à la Cour de cassation, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).

1847. 17 Juin. M. LEBRUN, Naturaliste, à Lunéville.

1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.

5 Déc. M. CHAPIA, Curé de Vittel (Vosges).

M. l'abbé RÉGNIER, à Nancy.

21 Déc. M. VUILLAUME, Supérieur du Petit-Séminaire de Châtel (Vosges).

M. CHABERT, Membre de l'Académie de Metz.

1856. 19 Déc. M. BÉNARD aîné, ancien Principal du Collége de Sarrebourg, à Nancy, rue du Point-du-Jour, 9.

1858. 8 Janv. M. PAULUS, Peintre, à Nancy.

14 Mai. M. Charles COURNAULT, Peintre, à Malzéville, près Nancy.

10 Déc. M. Alfred CLAUDEL, à Épinal.

M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine, près Nancy.

1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Chef d'escadron d'artillerie, à Constantine (Algérie).

16 Déc. M. Louis LALLEMENT, Avocat à la Cour d'appel de Nancy.

1860. 23 Nov. M. TERQUEM, ancien Administrateur du Musée géologique de Metz, 78, rue de la Tour, à Passy.

1861. 18 Janv. M. CHAPELLIER, Instituteur, à Épinal.

21 Juin. M. le comte DE PUYMAIGRE, Homme de lettres, à Paris, 17, rue de l'Université.

7 Mars. M. BERLET, Avocat à la Cour d'appel de Nancy, Député de Meurthe-et-Moselle.

1862. 4 Avril. M. DEBLAYE, ancien Curé à Saint-Dié (Vosges).
4 Juill. M. SELLIER, Peintre d'histoire, à Paris, avenue de Wagram, 67.
1863. 1er Mai. M. le comte Gaston DE LUDRE, Homme de lettres, avenue Montaigne, 73, à Paris.
M. CLÈRE, Sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.
3 Juin. M. BONNE, Avoué et Juge suppléant, à Bar-le-Duc (Meuse).
24 Juill. M. Th. LAMBERT, Professeur au Collége de Vesoul.
1865. 30 Mars. M. BONVALOT, Conseiller à la Cour de Dijon.
5 Mai. M. GÉRARDIN, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, rue de Madame, 27.
1867. 15 Fév. M. Charles GÉRARDIN, Docteur ès sciences, rue d'Assas, 78, à Paris.
29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Inspecteur des Forêts, à Valenciennes (Nord).
21 Juin. M. l'abbé DOYOTTE, de la Compagnie de Jésus, à Amiens.
1868. 3 Juill. M. SERVAIS, Chef de division honoraire à la Préfecture de la Meuse (Bar-le-Duc).
1869. 14 Mai. M. LAPRÉVOTE, Archéologue, à Nancy.
1871. 19 Mai. M. LIETARD, Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).
1872. 15 Mars. M. A. CUNY, Architecte, à Nancy.
6 Déc. M. BANCEL, Docteur en médecine, chirurgien en chef de l'hôpital, à Toul.
1874. M. l'abbé HYVER, Professeur à l'Université catholique de Lille.
18 Déc. M. DEPAUTAINE, Docteur en médecine, Médecin de l'hôpital de Gondrecourt (Meuse).
1875. 9 juill. M. ROUYER, Archéologue, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).
1876. 21 Juill. M. OLRY, Instituteur à Blénod-lès-Toul (Meurthe-et-Moselle).
1877. 16 Fév. M. JOUVE (Louis), Professeur de Belles-Lettres, 18, rue d'Erlanger, à Paris-Auteuil.
7 Déc. M. GRANDOEURY, Ingénieur à Saint-Étienne.
M. CREUZER, Inspecteur primaire à Nancy.

1878. 1[er] Mars M. DE CARCY, ancien Chef d'escadron d'état-major à Nancy.

1879. 2 Mai. M. E. DE GUERLE, Trésorier-Payeur général, à Nancy

M. BRACONNIER, Ingénieur en chef des mines à Nancy.

M. MATHIEU, Professeur au petit Séminaire de Pont-à-Mousson.

M. CASPARD, Organiste, à Luneville.

M. PEIFFER, Commandant d'artillerie en retraite, à Nancy.

M. GLEY, Professeur au Lycée d'Épinal.

M. SERGENT, anvien Avocat général à Épinal.

2°

1813. 1[er] Juill. M. GÉRARD, Docteur en médecine, à Lyon, rue de Constantine, 2.

1828. 7 Fév. M. Charles MALO, Homme de lettres, à Auteuil-Paris.

3 Avril. M. César MOREAU, Directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

1830. 7 Janv. M. Léonard CHODZKO, Historien, à Paris.

2 Févr. M. GIRARDIN, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1835. 26 Mars. M. DE SAULCY, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris).

1836. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en médecine, à Paris, rue Saint-Guillaume, 32.

24 Nov. M. PERSON, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

1838. 5 Avril. M. VIOLETTE, Commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Lille.

1839. 10 Janv. M. BOILEAU, ancien Colonel d'artillerie à Versailles, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

1[er] Avril. M[me] Fanny DÉNOIX DES VERGNES, à Beauvais (Oise).

1840. 6 Fév. M[me] Amable TASTU, à Paris.

26 Août. M. l'abbé MOIGNO, Mathématicien, à Paris, rue d'Erfurt, 2.

18 Nov. M. MILLER, Bibliothécaire de la Chambre des Députés, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

1840. 3 Déc. M. Jacques BRESSON, Publiciste, à Paris, place de la Bourse, 31.

M. PERREY, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences à Lorient (Morbihan).

1842. 16 Mars. M. LIOUVILLE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

7 Avr. M. le marquis DE ROYS, Géologue, à Paris, rue du Bac, 99.

1845. 4 Juill. M. GUILLAUME, Docteur en médecine, à Dôle (Jura).

M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue de Sorbonne, 2.

1847. 17 Juin. M. le comte Léonce DE LAMBERTYE, au château de La Chaltrait, près d'Épernay (Marne).

M. SERRET, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue d'Enfer, 37.

1849. 21 Juin. M. Jules GUÉRIN, Membre de l'Académie de Médecine, à Paris, rue Chanoinesse, 12.

M. BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Ath. RENARD, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

M. G. BOULANGÉ, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Arras.

M. Lucien COUTANT, Président de la Société de sphragistique, à Paris, quai aux Fleurs, 9.

16 Déc. M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Correspondant de l'Institut, Archiviste du département de l'Aube, à Troyes.

1853. 24 Juin. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon.

M. GRELLOIS, Médecin principal, à Pont-à-Mousson.

1855. 25 Mai. M. SÉGUIN, ancien Recteur de l'Académie de Caen.

M. E. DE BARTHELÉMY, Correspondant des Comités historiques (Marne).

M. BERGMANN, professeur à l'Université de Strasbourg.

M. Édouard ROBIN, ancien Professeur de chimie, à la Grande-Bellaillerie, près Saint-Calais (Sarthe).

1857. 10 Juill. M. CAP, Membre correspondant de l'Académie de Médecine de France, à Paris, rue d'Aumale, 9.

M. CHERBONNEAU, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Alger.

1857. 18 Juill. M. BERNOT, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. BRAUN, ancien Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg en France, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Colmar, Mulhouse, 32, rue d'Altkirch.

1859. 21 Janv. M. H. GOMONT, Homme de lettres, à Paris, rue de Babylone.

30 Déc. M. FLOQUET, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Fermentin (Calvados).

1860. 9 Nov. M. GUILLEMIN, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, rue Madame, 17.

22 Déc. M. l'abbé LOYSON, Professeur en Sorbonne, à Paris, rue Gay-Lussac, 9.

1861. 24 Mai. M. SIMONNET, rue Neuve-Saint-Augustin, 46, à Paris.

M. CARNANDET, ancien bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

9 Août. Mme Esther SEZZI, à Paris, rue Nollet, 11.

1862. 21 Fév. M. BRETAGNE, ancien Directeur des contributions directes, à Nancy.

2 Mai. M JOLY, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.

20 Juin. M. GOGUEL, Directeur du Gymnase protestant, à Strasbourg.

5 Juill. M. Frédéric PASSY, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris, rue des Saints-Pères, 61.

14 Août. M. DE LA SAUSSAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Lyon.

M. FOUCAUX, Professeur de sanscrit au Collége de France, à Paris.

M. ROBERT, Géologue, à Bellevue, près Meudon (Seine-et-Oise).

1864. 8 Janv. M. PIERRE, Professeur de chimie, Doyen de la Faculté des Sciences de Caen, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

M. Achille MILLIEN, Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT, Vice-Président au tribunal de Rouen (Seine-Inférieure).

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat à la Cour d'appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).
M. Jules SIMON, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris, place de la Madeleine, 8.
1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Professeur à l'École des langues orientales, rue Lacépède, 15, à Paris.
M. le duc Albert DE BROGLIE, Membre de l'Académie française, rue de l'Université, 94, à Paris.
23 Oct. M. GALLEAU, Homme de lettres, 53, avenue de Wagram, à Paris.
1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger, Vicaire apostolique pour l'Algérie.
19 Juill. M. REGNIER, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.
21 Déc. M. Charles DUBOIS, Homme de lettres.
1868. 17 Janv. M. BOUCHARD, Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux (Gironde).
7 Août. M. le baron DE GERANDO, premier Président honoraire près la Cour d'appel de Nancy, 113, boulevard Saint-Michel, à Paris.
M. KOPP, Professeur de technologie chimique et de métallurgie, à Turin.
1869. 19 Fév. M. TERRIEN-PONCEL, Membre de la Société asiatique, au Havre (Seine-Inférieure).
6 Août. M. le comte D'HAUSSONVILLE, Membre de l'Académie française, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 9, à Paris.
17 Juin. M. Ernest LEHR, Professeur de législation comparée, à l'Académie de Lausanne.
15 Juill. M. MALINOWSKI, Professeur au Lycée de Cahors (Lot).
1870. 16 Déc. M. François LENORMANT, Professeur d'archéologie à la Bibliothèque nationale, à Paris.
1871. 17 Mars. M. Abel HOVELACQUE, Rédacteur en chef de la ***Revue de linguistique***, rue Fléchier, 2, à Paris.
7 Juill. M. OPPERT, Professeur d'assyriologie, près le Collége de France, rue Mazarine, 19, à Paris.
1872. 20 Nov. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, à Nîmes (Gard).
22 Nov. M. PETSCHE, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Paris.
1873. 21 Nov. M. JOUFFROY, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Versailles.

1873. 19 Déc. M. GRAD, Géologue, au Logelbach, près Colmar (Alsace-Lorraine).

M. FANO, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, 25, rue de Trévise.

1874. 19 Juin. M. Alfred RAMBAUD, Professeur à la Faculté des Lettres de Nancy.

4 Déc. M. GARRIGOUX, Docteur en médecine, à Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 7 Mai. M. BLANCHARD, Professeur au Muséum, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 34, rue de l'Université, à Paris.

3 Juill. M. GRAVIER, Homme de lettres, Rouen (Seine-Inférieure).

7 Août. M. Xavier MARMIER, de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.

R. P. PETITOT, Oblat, Missionnaire au Canada.

M. Julien VINSON, Garde général des forêts, à Bayonne.

M. Oscar COMETTANT, Homme de lettres, rue Neuve-des-Petits-Champs, 64, à Paris.

M. GAFFAREL, Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, à Dijon.

M. MADIER DE MONTJAU, Président de la Société américaine de France, 20, rue Madame, à Paris.

M. DE SÉMALLÉ, Membre des Sociétés de géographie et d'anthropologie, à Versailles (Seine-et-Oise).

1876. 16 Juin. M. LESCUYER, Naturaliste, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

1877. 16 Mars. M. DUMONT DE MONTEUX, Docteur en médecine, à Rennes.

21 Déc. M. Octave SACHOT, Homme de lettres, Secrétaire de la rédaction de la *Revue britannique,* 19, rue du Dragon, à Paris.

1879. 7 Fév. M. VESSERON, Avocat, à Sedan (Ardennes).

20 Juin. M. Ambroise THOMAS, directeur du Conservatoire de musique, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris.

V.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1822. 14 Nov. M. DE BLARAMBERG, Conseiller d'État, à Odessa.

1823. 28 Août. M. ROBLEY-DUNGLISSON, Docteur en médecine, à Charlottsville (Virginie).

1828. 3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand-Rabbin de Belgique, à Mayence.

1836. 10 Mars. M. le chevalier ANTINORI, Directeur du Musée d'histoire naturelle et de physique de Florence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE CANDOLLE, ancien Directeur du Jardin botanique de Genève, Membre de l'Institut.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 18 Janv. M. WARTMANN, Recteur de l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1850. 5 Déc. M. CARSTEN, Docteur en philosophie, Secrétaire de la Société physique de Berlin.

1853. 23 juin. M. Le comte VAN DER STRATEN PONTHOZ, à Bruxelles.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

M. DE BERG, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

19 Déc. M. PAQUES, ancien Professeur à l'Athénée royal de Liége.

1858. 10 Déc. M. le baron DE KUSTER, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. FORCHHAMMER, Professeur à l'Université de Kiel.

30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

1864. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Professeur de mathématiques transcendantes à l'Athénée royal de Luxembourg.

1866. 16 Mars. M. Charles J. JACKSON, membre correspondant de l'Académie de médecine de France, à Boston (États-Unis d'Amérique).

1869. 6 Août. M. Paplonski, Conseiller d'État, Inspecteur général des Études, directeur de l'Institut des sourds-muets et des aveugles, à Varsovie.

17 Déc. M. E. Muller, Naturaliste, à Copenhague.

1871. 17 Mars. M. Bernardakis, à Athènes, rue de l'Académie, 26.

1875. 6 août. M. Don José-Maria Torrès-Caïcedo, Ministre plénipotentiaire de la République du Salvador, 27, boulevard Haussmann, à Paris.

1875. 6 Août. M. Haynes, Professeur à Boston (États-Unis).

M. Waldemar Schmidt, Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. Frédéric de Hellwald, Lieutenant au 1er régiment de lanciers d'Autriche, Rédacteur en chef de la Revue *Das Ausland*, à Cannstatt, près Stuttgard.

M. Blaise, Professeur à Luxembourg.

M. Chil y Naranjo, Docteur en médecine, à Las Palmas Iles Canaries (Espagne).

1876. 7 juill. M. le lieutenant-colonel Baron de Hoben, Vice-Consul de plusieurs puissances à Alger, Membre de l'Institut R. G.-D. de Luxembourg

TABLE DES MATIÈRES

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

SERIE DE 1762 À 1772.

Pesth

LEGENDE:

...s lesquels les colons lorrains et alsaciens formèrent la grande ... la population.

...s lesquels ils s'établirent en moins grand nombre.

...ouvelles.

...iens agrandis pour permettre l'installation de nouveaux colons.

...bités par des Hongrois, des Serbes ou des Roumains.

Lieues Communes

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1879

CXXXe ANNÉE

4e SÉRIE. — TOME XII



NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1880

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1879

CXXX^e ANNÉE

4e SÉRIE. — TOME XII



NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1880

appartenait à ce groupe de jeunes maîtres qui honorèrent par leurs talents nos Facultés naissantes, et qui, de 1855 à 1860, ont pris place au milieu de vous. Il était né près de Pont-à-Mousson. D'une piété solide, qu'il conserva toute sa vie, il avait d'abord étudié pour la prêtrise. Sa vocation n'était pas là, pourtant : la science l'attirait ; c'est au lycée de Metz qu'il l'alla chercher. Sa puissance de travail, sa volonté de parvenir étaient telles, qu'il fit trois classes en dix-huit mois, et qu'il s'ouvrit bientôt les portes de l'École normale. Les lycées le retinrent peu ; ses goûts le portaient vers l'enseignement supérieur, qu'il aborda à Nancy. On le vit avec étonnement embrasser à la fois deux parties distinctes de la science, la géométrie descriptive et l'analyse mathématique, et mener de front, avec une égale sûreté, deux enseignements différents. C'est alors qu'il devint des vôtres, en 1858 comme membre correspondant, en 1860 comme titulaire.

Son discours de réception, la vie de Coriolis, écrit avec la sobre élégance qui convenait au sujet, est l'éloge d'un savant et d'un honnête homme fait par un honnête homme et un savant. Ce sentiment inébranlable du devoir, cet esprit d'ordre et de conciliation, cette bienveillance toute paternelle et cette justice scrupuleuse, cette abnégation, cette foi simple, profonde, mais tolérante, qu'il relevait chez Coriolis, il lui appartenait plus qu'à tout autre de les apprécier. Ces qualités professionnelles, ces vertus

de l'homme privé n'étaient-elles pas les siennes? Ne croyez pas pourtant qu'il se soit reconnu dans son héros; car à toutes ses vertus il en joignait une autre, celle de les ignorer.

L'Académie a rarement connu un pareil travailleur. Presque chaque année, il enrichissait nos recueils de ses savantes recherches. Depuis 1859 jusqu'à 1877, époque où sa santé commença à le trahir, je ne compte pas moins de quatorze mémoires signés de lui, hérissés de chiffres et de calculs.

Notre confrère poussait la modestie jusqu'à l'abnégation. Il ne cherchait pas les honneurs, et se laissait oublier. Sous sa bonhomie calme et froide, il cachait un patriote et un homme de cœur. On l'avait vu, en 1848, s'exposer à la mort pour porter sur les barricades des paroles de paix. En un mot, c'était une de ces belles âmes pour lesquelles toute la vie se résume dans l'accomplissement du devoir.

Un mois à peine s'était écoulé depuis la mort de M. Renard, et nous apprenions que M. de Guaita (1) était prématurément frappé. Il était d'une de ces familles où se rencontrent des hommes de forte initiative : son père avait fondé Cirey, un de ses ancêtres, Saint-Quirin. Pour lui, ses goûts le portèrent vers l'agriculture, qu'il étudia d'abord dans les

(1) François-Paul de Guaita, né à Cirey le 10 avril 1825, décédé à Nancy le 4 mars 1880.

fermes de la France et dans celles de l'Angleterre où il passa trois ans ; circonstance peut-être heureuse : il put échapper ainsi aux enivrements de la théorie, qui conduisent trop souvent au dédain de la pratique. L'étude de la chimie agricole et des autres sciences ne vint qu'après. Rien ne lui manqua donc, pas même la rude école du soldat, cherchée par lui sur la terre d'Afrique. C'est à son retour que, cédant au noble désir de répandre des notions utiles, il se mit à écrire. Il rédigea le bulletin agricole de l'*Union ;* il fit pour l'*Encyclopédie de l'agriculteur* des articles estimés ; il fut le collaborateur actif du *Bon Cultivateur* et du *Journal d'agriculture pratique.* On lui doit en outre une utile traduction de la *Méthode Rarey pour le dressage des chevaux.* Sa compétence bien connue le fit choisir comme rapporteur de divers concours et d'une enquête importante sur les engrais chimiques.

Tout en écrivant, M. de Guaita était devenu un praticien. L'important domaine d'Alteville, situé dans le canton de Dieuze, fut son champ d'application. C'est là qu'il mit en œuvre les méthodes scientifiques, les procédés perfectionnés, les inventions fécondes de l'agriculture moderne. En les propageant par ses conseils comme par ses exemples, il devint le bienfaiteur d'une contrée qui, au jour de l'épidémie, fit autrement encore l'expérience de son dévouement.

C'est en 1871 que M. de Guaita prit place au

milieu de vous, admis (il dut en être fier) comme le successeur immédiat de Dombasle et de Soyer-Willemet. C'était au lendemain de nos désastres : aussi s'éleva-t-il, dans le discours d'usage, à des vues qui attestent la hauteur de son esprit comme son patriotisme. Les exigences toujours croissantes d'une exploitation qui réclamait la présence du maître, lui permirent rarement d'assister à vos séances. Il se fit scrupule de rester titulaire, n'en pouvant remplir les devoirs; il demanda, en 1874, à passer dans la classe des associés correspondants. La loyauté, la franchise de M. de Guaita lui assuraient la sympathie de tous. L'excellent souvenir qui vous en est resté ne saurait qu'ajouter à la vivacité de vos regrets.

Les vides causés par la mort ne sont pas les seuls que nous ayons à déplorer. Des changements de résidence, des départs à jamais regrettables nous ont enlevé coup sur coup trois de nos membres titulaires, M. Michel, M. Jacquinet, M. Jalabert.

M. Michel nous manquera comme artiste et comme écrivain, car il manie également bien la plume et le pinceau. Il ne se contentait pas de faire revivre à nos regards les paysages aimés de notre belle Lorraine, il était en outre un critique excellent. Tel il s'était révélé dans une étude sur le sentiment de la nature [1], belle page d'esthétique sous

[1] Discours de réception du 11 mai 1876, t. VIII des *Mémoires*.

un titre modeste, tel il s'est montré depuis dans des articles très-remarqués sur les musées de l'Allemagne. L'horizon de Nancy était trop étroit pour un critique d'art : M. Michel est allé chercher dans la capitale le milieu artistique, le mouvement d'idées, le champ d'observation nécessaire à ses travaux.

Avec M. Jacquinet, nous perdons l'érudit, l'homme de goût, l'écrivain qui possédait les traditions du grand siècle puisées aux sources les plus pures. Sa réception, il y a deux ans, avait été une fête littéraire. Qui de vous ne se rappelle cette piquante étude sur un de vos compatriotes, le journaliste Hoffmann, dans laquelle il avait su allier à la gravité académique la gaîté de bon goût que comportait le sujet, et pour laquelle il semblait avoir dérobé à Legouvé lui-même le secret de bien dire? Il était notre vice-président; il nous eût présidés l'année prochaine. On peut imaginer quel discours d'Athénien eût orné notre séance publique, et cette pensée n'est pas faite pour atténuer nos regrets.

M. Jalabert jouissait parmi nous de la considération, il exerçait l'ascendant qu'il savait partout conquérir, et que lui assuraient la chaleur de son zèle, l'affabilité de son commerce, son expérience des hommes et des choses, la sagesse de ses conseils, son esprit si littéraire et, comme notre président nous le disait naguère, profondément académique. L'Académie, ses intérêts, ses travaux, sa dignité, son avenir le préoccupaient vivement. Il allait être,

s'il ne l'était déjà, l'âme de notre Compagnie. Paris nous l'a enlevé ; il est allé poursuivre sur un plus grand théâtre cet enseignement du droit constitutionnel dont nous avions eu la primeur, et qu'il avait inauguré avec tant d'élévation, de solidité et de mesure.

M. Michel, M. Jacquinet, M. Jalabert ! je ne sache pas que notre Académie ait jamais fait en une seule fois des pertes aussi sensibles. Sans doute, ils lui restent attachés comme associés correspondants. Mais c'est là, convenons-en, une consolation bien platonique : les correspondants correspondent parfois si peu !

La mort n'a pas plus épargné vos correspondants que vos titulaires ; elle vous a enlevé Mme Dénoix, MM. Jackson, Boulangé et Violette.

Le docteur Jackson, de Boston, est un des bienfaiteurs de l'humanité. C'est lui qui a trouvé le secret de suspendre la sensibilité et d'abolir la conscience en respectant la vie : conquête merveilleuse, que notre excellent confrère, M. Simonin, raconte, et dont il nous expose les conséquences fécondes dans un traité sur la matière, que l'Académie des Sciences a honoré tout récemment d'une distinction des plus flatteuses.

Mme Fanny Dénoix [1] est une de ces Muses gra-

[1] Ajoutez des Vergnes. C'était un pseudonyme : elle s'appelait Marie-Françoise Descampeaux, dame Lavergnat, et était de Beauvais.

cieuses qui ont fait leur apparition aux environs de 1830. Elle s'annonça en 1832 par des pièces de vers et des nouvelles détachées. Son front s'orna plus d'une fois des palmes académiques, et le grand juge d'alors, M. Villemain, fit l'éloge de son talent. Nous avons d'elle trois recueils poétiques : *Heures de solitude,* tout empreintes encore de jeunesse et de rêverie ; *Cœur et Patrie,* où se fait sentir une inspiration plus virile ; *Sans peur et sans reproche*, où règne un accent moins personnel. Les *Heures de solitude* parurent en 1837 ; deux ans plus tard, Mme Dénoix obtenait vos suffrages. Sa muse n'a pas sans doute de ces élans qui ravissent ; mais elle est douce, aimable, toujours pure, irréprochable ; elle nous élève vers les régions sereines du devoir et de la vertu.

M. Boulangé ([1]), ingénieur en chef des ponts et chaussées, nous appartenait à un double titre, comme confrère et comme Nancéien. A une rare compétence professionnelle il joignait une vive passion pour l'archéologie et la numismatique, et il utilisait ses fréquentes tournées pour la satisfaire. Il a fouillé, étudié, décrit, au point de vue des origines et des monuments, un grand nombre de communes de la Moselle, et il a enrichi les *Mémoires de l'Académie de Metz* d'une foule de notices élégamment écrites, qui pourront servir à dresser une

([1]) Né à Nancy le 18 septembre 1817, il y est mort le 23 mars 1880.

statistique monumentale de notre ancien département. Depuis 1852 vous lui aviez ouvert vos rangs; et c'est au moment où, libre de ses fonctions, il rentrait dans sa ville natale, où nous pouvions espérer que cet homme d'esprit, ce savant aimable ferait profiter l'Académie des trésors d'érudition qu'il avait accumulés, c'est alors que la mort est venue nous le ravir.

M. Violette, dont l'élection remonte à 1838, s'était, au contraire, tenu à sa spécialité. Commissaire en chef des poudres, il s'était fait connaître dans le monde savant par divers traités de chimie. Son nom reste attaché, comme celui d'un promoteur actif et d'un organisateur habile, au souvenir des expositions industrielles de notre cité.

Messieurs, j'ai accepté la mission de réparer, envers des mémoires que nous avons le devoir de conserver, un oubli involontaire, en rappelant les titres de plusieurs correspondants que vous avez perdus à diverses époques.

M. Simon-Favier, horticulteur habile, qui a écrit sur son art, et M. Collignon (1) étaient de la section de Metz. Professeur émérite, principal de deux colléges lorrains, collaborateur de l'ancienne *Revue d'Austrasie*, M. Collignon avait en outre des talents aimables. Plus d'une fois couronné dans nos joutes littéraires, il était devenu à Metz le rapporteur

(1) Claude Collignon, né en 1800, à Commercy, décédé en 1878.

habituel des concours de poésie. Aquarelliste distingué, on remarquait ses délicates peintures dans les expositions de Metz et de Nancy. Je n'ajouterai qu'un mot : il était le père du sympathique professeur dont tout le monde, dans cette ville, estime le caractère et apprécie le mérite.

Le temps m'oblige à mentionner seulement deux savants publicistes : le commandant d'état-major Jardot, auteur d'importantes études de topographie militaire, et M. Aymar-Bression, connu par des travaux de statistique générale.

La vie du chimiste Kopp, si malheureusement traversée par la politique, appartient moins à la France qu'à l'Angleterre, à l'Italie et à la Suisse, où il est mort professeur de l'École polytechnique de Zurich (1). C'est en France pourtant qu'il a étudié le phosphore amorphe, qu'il a perfectionné plusieurs fabrications importantes, qu'il a trouvé d'ingénieux procédés pour rendre inoffensifs et même utiliser les résidus insalubres de l'usine de Dieuze, invention que notre Académie a honorée du prix Herpin. Vous le comptiez depuis 1868 au nombre de vos correspondants.

M. Cap (2), pharmacien de renom, a été, malgré d'estimables travaux de botanique et de chimie,

(1) Émile Kopp, fils d'un pasteur de Strasbourg, était né le 3 mars 1817 à Wasselonne, mort en 1875.

(2) Ce nom est un pseudonyme ; il s'appelait Paul-Antoine Gratacap. Il était né à Mâcon.

moins encore un savant qu'un écrivain; il n'a point fait avancer la science, il l'a racontée. Avec son *Traité de pharmaceutique,* qui a été traduit dans les principales langues, son ouvrage capital est une *Histoire de la science et des savants au seizième siècle.* Sa plume élégante et facile lui ouvrait les recueils scientifiques, lui assurait une place dans les commissions administratives et le faisait rechercher des académies. Il était de la nôtre depuis 1857.

Nous avons encore perdu M. de la Saussaye [1], recteur de l'Académie de Lyon et membre de l'Institut, numismate et antiquaire distingué, qui nous appartenait depuis 1862.

J'arrive à une figure sur laquelle vous me pardonnerez, Messieurs, de m'arrêter. Léonard Chodz'ko [2], ai-je besoin de le dire? était un enfant de cette Pologne que le même héroïsme, le même désintéressement chevaleresque et le malheur aussi, ont faite sœur de la France; un de ces exilés qui retrouvèrent chez nous une patrie. Les noms seuls de ceux qui formèrent sa jeunesse expliquent sa destinée. Le disciple de Lelewel, le secrétaire d'Ogiński ne pouvait être qu'un patriote et un historien. Il se partagea, en effet, entre la science et la patrie, ou plutôt ces deux passions n'en firent

(1) Louis de la Saussaye, né à Blois en 1801, décédé le 25 février 1878.

(2) Jacques Léonard Borejko Chodz'ko, né le 6 novembre 1800, à Oborek, dans l'arrondissement d'Ozmianx, mort à Poitiers, le 12 mars 1871.

qu'une chez lui. L'histoire fut une des formes de son patriotisme ; elle en fut l'arme aussi. S'il ne fut pas sur les champs de bataille le soldat de l'indépendance, il défendit avec la plume son pays opprimé. Déjà il lui avait consacré ses quatre premiers ouvrages, lorsque éclata la révolution qui ouvrit la guerre sainte. Alors les écrits se pressent sous la plume du patriote. La Pologne, son territoire, son passé historique, ses révolutions, ses héros, ses voisins, les partages qui l'ont déchirée, enfin la guerre actuelle, tout est dit par lui. Deux de ses ouvrages resteront : son *Histoire des légions polonaises en Italie* et son *Recueil des pièces diplomatiques relatives à la Pologne*. La France, en l'adoptant, lui avait confié ses trésors littéraires ; les bibliothèques de la capitale furent près de quarante années son studieux asile. Il nous était associé depuis 1830. Pour ses concitoyens, Chodz'ko n'est pas seulement l'historien national, l'érudit dont le vaste savoir embrassait toutes les langues, toutes les littératures, toutes les annales des peuples slaves ; le patriote dont le dernier souffle fut une prière pour la résurrection de la Pologne ; mais encore l'homme austère et stoïque qui se refusait pour donner, et qui aidait ses frères d'exil de sa bourse comme de ses conseils.

Comment se fait-il qu'un homme de cette valeur ait été oublié dans nos fastes académiques ? Un mot vous le fera comprendre : Chodz'ko est mort en

1871, à l'heure des catastrophes suprêmes. Combien en est-il dont le nom s'est perdu au sein de la tourmente ! Pour moi, je suis heureux que le soin me soit échu de recueillir cette précieuse mémoire, et de payer à Léonard Chodz'ko la dette de l'Académie.

Tels sont, Messieurs, les vides que la mort ou l'absence ont causés dans vos rangs, et que vous avez comblés par les choix les plus heureux.

Vous vous êtes attaché par des liens plus étroits M. de Guerle et M. l'abbé Mathieu, qui étaient depuis peu vos associés correspondants. Vos nouveaux titulaires ne sont plus à apprécier ; ils l'ont été dignement par mon prédécesseur. En revenant sur ses jugements, je ne pourrais que les affaiblir. J'aime mieux m'en fier au souvenir très-vif que vous avez gardé des pages heureuses qu'il a consacrées à l'élégant critique de Milton et au savant auteur de l'*Ancien Régime en Lorraine*.

J'arrive à la nomination de vos nouveaux correspondants.

Combien de fois n'ai-je pas entendu dire, avec un accent de tristesse et de regret : Comment se fait-il que cette noble province, qui a produit tant de grands hommes en tout genre, ne possède pas un seul musicien de renom ! Autour d'elle, la Champagne a son Méhul ; la Bourgogne, son Rameau ; la Franche-Comté, Rouget de l'Isle. Seule, la patrie des Claude Lorrain et des Callot se trouve déshé-

ritée [1]. Eh bien ! on se trompait, Messieurs. La Lorraine avait son musicien et un grand musicien ; elle avait son compositeur et un grand compositeur, M. Ambroise Thomas.

Né à Metz en 1811, d'un père musicien comme lui, élève du Conservatoire et grand prix de Rome, il débuta, en 1837, à l'Opéra-Comique par le charmant ouvrage de la *Double Échelle*, promesse de futurs chefs-d'œuvre. Depuis, dix-sept autres partitions, opéras-comiques, opéras, ballets, dans lesquelles la finesse, la grâce, l'élégance, la distinction surtout, le disputent à l'entente de la scène, sont sorties de sa plume facile et féconde. M. Ambroise Thomas siége depuis vingt-neuf ans à l'Institut ; il dirige et relève par d'intelligentes réformes la grande école nationale d'où il est sorti.

Quand les musiciens sont si rares, raison de plus, n'est-ce pas, Messieurs, pour leur faire fête. Par malheur, votre rapporteur se trouve incompétent. Pour louer dignement M. Ambroise Thomas, il faudrait une autre voix que la sienne, celle qu'il y a trois ans une mort impitoyable a si prématurément éteinte. Heureusement que l'éloge du célèbre maestro n'est plus, depuis longtemps, à faire. Il est

[1] Cela est si vrai que l'Académie n'a eu que trois musiciens en 129 ans, dont deux étaient Lorrains : Garaudé, de Nancy, mort en 1852, et M. Caspard, de Lunéville, actuellement membre correspondant. Le troisième était le regretté M. Gérolt, de Strasbourg.

inscrit dans nos mémoires fidèles, qui nous redisent les pimpants et spirituels refrains du *Caïd*, les poétiques mélodies du *Songe d'une nuit d'été*, les rêveries mélancoliques de *Mignon*, les austères inspirations d'*Hamlet*. Une chose me frappe, Messieurs : trois fois M. Ambroise Thomas s'est mesuré avec les géants de la poésie, et il l'a fait avec honneur.

Notre nouveau confrère n'est pas seulement un grand compositeur, mais encore (et ceci nous touche infiniment, car l'exemple en est rare) un écrivain de talent. Notre langue lui est aussi familière que celle de Gui d'Arezzo, et plus d'une fois, à l'Académie des Beaux-Arts, il a prouvé que sa plume n'était pas habile seulement pour écrire ces délicieuses partitions par lesquelles il a su nous émouvoir et nous charmer.

M. Paul Blier, comme le digne rapporteur de sa candidature, notre confrère, M. Campaux, est à la fois un professeur [1] et un poëte. Après avoir écrit la *Légende dorée* et célébré *Mignon*, il a composé un drame historique sur Jeanne d'Arc, qui est de la bonne poésie et de la bonne histoire. Jeanne s'y montre dans son vrai caractère, avec la naïveté sublime de sa foi, de son patriotisme, de son héroïsme féminin. On y voit se former le sentiment national et le patriotisme populaire. C'est le tableau

[1] Au lycée de Coutances.

fidèle, vivant et poétique d'une époque dans laquelle l'histoire prend le relief de la légende. M. Blier a si bien chanté *Jeanne, la bonne Lorraine,* que nous aurions été tentés de le nommer correspondant lorrain, si nos règlements n'étaient formels.

M. Gauvain se recommandait à votre attention par des titres tout différents. L'indianisme a dans notre nouveau confrère un fervent adepte, qui, après avoir servi dans la marine avec honneur, emploie maintenant les loisirs de sa retraite soit à traduire la *Vie du Bouddha,* l'*Histoire de l'Inde,* de Wheeler, ou les travaux d'Eitel; soit à visiter l'Inde, l'Afrique et l'Amérique, d'où il rapporte des documents pour nos bibliothèques et des plantes rares pour nos jardins scientifiques.

Il me reste, Messieurs, à vous rendre compte des travaux de cette année.

M. Morey vous a parlé d'un vieux tableau sur bois, retrouvé il y a quelques années dans un village de l'Alsace. Il a décrit les personnages qui le composent, et, d'après certains indices, il les a désignés d'une façon à peu près certaine. Il a donné les raisons qui lui font voir dans cette peinture, qu'il attribue à un artiste italien établi en Lorraine, un ex-voto du duc Antoine, non pas, comme on l'a cru, pour la cessation d'une épidémie, mais en reconnaissance des victoires qu'il avait remportées en Alsace sur les Rustauds.

M. de Dumast, dont la verte vieillesse ignore le repos, vous a reportés vers ces temps de foi littéraire où les trois unités, la rime, la césure, passionnaient à l'égal d'un dogme ou d'un principe politique. Il a évoqué les luttes lointaines des romantiques et des classiques, et raconté les débuts d'une réforme qu'il fut un des premiers à provoquer par un manifeste poétique, où se montrait déjà toute la richesse de rimes de nos modernes Parnassiens.

Un travail d'une érudition toute spéciale sur les sceaux et les armes de Commercy, vous a été envoyé par M. Clesse, un de vos correspondants.

La céramique péruvienne a été l'objet d'un mémoire de M. Renauld. Il a décrit avec autant de goût que d'exactitude les soixante vases, figurines et ustensiles qui forment notre collection naissante d'antiquités américaines. Si je ne craignais d'offenser la modestie de notre confrère, je redirais quel fut le succès de sa communication dans ce Congrès des américanistes de Bruxelles, qui siégea plusieurs fois sous les auspices de notre président.

Qui eût cru qu'avec le *Dictionnaire de l'Académie* il n'était pas possible de causer agriculture, et moins encore d'écrire sur un art dont l'importance grandit de jour en jour? C'est pourtant ce qu'a démontré M. Viansson, dans un travail des plus piquants sur la partie agricole de cet admirable lexique.

M. Maggiolo vous a parlé, à deux reprises, des petites écoles, dont il étudie si patiemment et si curieusement l'histoire. A l'aide de documents authentiques, puisés dans les plus humbles archives, il a dressé une statistique rétrospective de l'instruction primaire en Lorraine, dont l'utilité historique et l'intérêt actuel n'échapperont à personne.

Avec M. Dubois, nous pénétrons dans le domaine du droit. Dans un premier mémoire, il cherche à établir que la saisine héréditaire n'était pas, comme on le croit, étrangère au droit romain. Plus tard, il nous parle d'un projet de statistique du droit international ; il en jette le plan, il en ébauche le modèle. Dans un troisième travail, il recherche la méthode ou plutôt les différentes méthodes qu'il convient d'employer dans l'histoire du droit.

M. Godron, qui, à l'occasion d'un rapport spécial, nous avait donné de curieux détails sur l'*Artemia* qui vit dans les eaux mères des salines, a étudié certaines plantes aquatiques qui offrent cette singularité, qu'elles se développent différemment selon qu'elles flottent à la surface des eaux ou qu'elles rampent sur la terre humide.

Les archives du Barrois ont fourni à M. Servais, votre correspondant, les éléments d'un travail sur les trois années qui ont vu l'apparition de Jeanne d'Arc, la réunion du Barrois à la Lorraine et la querelle dynastique qui aboutit au combat de Bulgnéville.

M. Debidour, l'éloquent professeur qu'une autre enceinte aime à applaudir, nous a donné la primeur d'une biographie du général Bigarré. Les *Mémoires* de ce personnage étaient utiles pour compléter ou confirmer ceux que nous possédons déjà sur l'histoire de l'Empire; mais ils étaient écrits sans art et, pour mieux dire, illisibles. Notre jeune confrère a eu l'heureuse idée de nous les traduire. Il s'en est servi pour tracer une biographie de ce général, habilement encadrée dans un récit large, animé, brillant des faits contemporains. Ne pouvant faire œuvre d'éditeur, il a fait œuvre d'historien.

M. Creutzer, spécialisant le point de vue de M. Maggiolo, a étudié l'état de l'instruction primaire en Lorraine à la veille de la Révolution, d'après l'enquête faite en 1779 par l'intendant de la province.

Enfin, M. Bleicher a fait une communication orale sur un accident géologique qui a fort occupé, dans ces derniers temps, les habitants de nos contrées, le glissement de la montagne de Mousson. Il a retracé l'ensemble du phénomène et montré qu'il se limitait aux schistes-cartons et à une partie des marnes du lias supérieur.

La plupart de ces communications ont été de votre part l'objet de discussions sérieuses, approfondies, quelquefois animées, toujours courtoises, qui ont porté la lumière sur toutes les parties des questions qui y étaient traitées. D'un autre côté,

les principaux journaux de la localité les ont portés à la connaissance du public avec une obligeance et un empressement dont il est juste qu'aujourd'hui je les remercie en votre nom.

La Commission des patois lorrains, que notre président dirige avec une louable activité, poursuit patiemment son œuvre. Elle analyse les documents que ses correspondants recueillent sur les débris de notre vieille langue rustique, et elle en tire les éléments d'un vocabulaire et d'une grammaire des patois.

A ses travaux ordinaires, l'Académie joint la mission, douce à remplir, de décerner les prix fondés par nos généreux bienfaiteurs. Pour les récompenses scientifiques ou littéraires, elle examine les œuvres; pour les prix de vertu, elle cherche les lauréats dans l'ombre où ils se cachent. Elle a fait plus cette année : elle a instruit et elle patronne auprès de l'Académie française une candidature au prix Monthyon, dont M. Lejeune a eu l'honneur d'être l'avocat.

Je ne dois pas oublier que votre Compagnie a été dignement représentée dans le Congrès annuel des Sociétés savantes, où il a été fait des communications écrites ou orales, par quatre de ses membres, MM. Maggiolo, Dubois, Creutzer et Bleicher.

Vous le voyez, Messieurs, le temps n'a pas été perdu, l'année a été bien employée. L'Académie n'a pas failli à sa mission, qui est de contribuer au

développement littéraire et scientifique, soit par les travaux de ses membres, soit par l'excitation salutaire qu'elle entretient dans le pays, et par le mouvement de recherches dont elle s'est constituée le centre et le foyer.

APPENDICE DU COMPTE RENDU

LISTE DES TRAVAUX DE M. RENARD.

Thèse sur les courbures des surfaces et sur le mouvement des planètes dans les cas de perturbations ;

Mémoire sur la distribution de l'électricité dans les corps conducteurs, en partant de l'hypothèse d'un seul fluide électrique, 1859 ;

Mémoire sur la propagation de l'électricité, 1859 ;

Mémoire sur la production de l'électricité par les actions mécaniques ;

Théorie de l'induction, 1860 ;

Distribution de l'électricité dans les corps cristallisés, 1861 ;

Électro-chimie, 1861 ;

Lois des actions calorifiques produites par l'électricité, et réciproquement de l'électricité produite par la chaleur;

Mémoire sur l'établissement des formules fondamentales de l'électro-dynamique, 1865 ;

Théorie de la dispersion de la lumière, 1867 ;

Théorie des actions des aimants sur les corps magnétiques et diamagnétiques, 1868 ;

Action du magnétisme sur la lumière polarisée, 1869 ;

De quelques vérifications expérimentales de la formule d'Ampère, 1874 ;

Théorie de l'aimantation produite par les courants continus et les courants instantanés, 1875 ;

Deuxième mémoire sur la théorie de l'aimantation, 1876.

PUBLICATIONS DE M. DE GUAITA.

I. *Travaux personnels.*

Feuilleton agricole de l'*Union,* de 1856 à 1860 ;

Articles (entre autres : *Meurthe et Moutons*) dans l'*Encyclopédie de l'agriculteur ;*

La Prime d'honneur de l'Ain (*Journal d'agriculture pratique*), 1861 ;

La Société immobilière rurale (*ibidem*), 1865 ;

Le Blé Hérisson (*ibidem*), 1865 ;

Les Sous-solages du marquis de Tweddale (*ibidem*), 1867,

Lettre sur les engrais chimiques (*Bon Cultivateur*), 1868;

Expériences sur les engrais chimiques (*Journal d'agriculture pratique*), 1870;

Pâturage des porcs dans le sarrasin (*ibidem*), 1870;

Concours d'animaux de boucherie de Nancy, 1865, 1867, 1869 (*ibidem*);

Concours régional de Nancy de 1869 (*ibidem*) ;

Concours d'animaux de boucherie de Metz (*ibidem*), 1868 ;

État des récoltes dans la Meurthe (*ibidem*), 1870 ;

Traduction de la méthode Rarcy pour le dressage des chevaux.

II. *Comptes rendus, rapports, enquêtes.*

Rapport sur le concours des animaux de boucherie en 1864 (*Bon Cultivateur*) ;

Rapport sur le concours d'étalons en 1864 (*ibidem*) ;

Enquête sur les engrais chimiques (*Journal d'agriculture pratique*), 1868 ;

Séances de la Société impériale et centrale d'agriculture en 1860 (*Journal d'agriculture pratique,* t. I, p. 259, 362, 481).

LISTE DES ŒUVRES DE LÉONARD CHODZ'KO.

Histoire des légions polonaises en Italie (1829) ;

Les Polonais en Italie (1829) ;

Esquisse chronologique de l'histoire de la littérature polonaise (1832);

Tableau de la Pologne ancienne et moderne (1830) ;

Coup d'œil sur la guerre actuelle de la Russie et de la Pologne (1831) ;

Histoire de la Lithuanie (1831);

Tableau statistique de la Pologne de 1772 (1831) ;

Tableau des révolutions de la Pologne, en collaboration avec Jarry de Mancy (1832);

La Pologne historique, littéraire, monumentale, pittoresque et illustrée (de 1833 à 1841 et de 1846 à 1848) ;

Histoire populaire de la Pologne (1855) ;

Histoire populaire de la Turquie (1855) ;

Les Massacres de Galicie (1861);

Biographies de Lelewel (1834), de Kosciusko (1837), du métropolitain Cieciszoski (1866) et de Pulaski (1869) ;

Généalogies des maisons Oginski (1858) et Ostrowski (1869) ;

Recueil des actes diplomatiques relatifs à la Pologne, de 1762 à 1862, sous le pseudonyme du comte Angeberg;

Un grand nombre de cartes relatives à la Pologne et à la Russie, publiées soit par lui seul, soit avec la collaboration de Jarry de Mancy ;

Articles dans le *Globe*, le *Courrier français*, le *Constitutionnel* et la *Nouvelle Biographie générale*.

Chodz'ko a en outre publié les Mémoires de Michel Oginski.

J.-B. MOUGEOT

PAR M. FLICHE

DISCOURS DE RÉCEPTION (1)

MESSIEURS,

Un des plus charmants et des plus fins esprits de ce siècle écrivait, dans l'épanchement d'une correspondance familière, les lignes suivantes (2) : « Je voudrais bien savoir quelque chose de Saint-Marc Girardin et si son discours est pour le mois de décembre. Un de ces jours il mourra quelque académicien, et ces messieurs, qui ne se font pas recevoir, ne seront pas là pour donner leur voix. Je comprends toutefois qu'on retarde le plus qu'on peut le moment de prononcer ce discours. N'est-ce pas une des actions les plus importantes de la vie? Je me figure

(1) Les passages entre [ ] ont été supprimés à la lecture publique pour réduire la durée de la séance.

(2) *Lettres de Doudan.* Paris, 1879, t. II, p. 96. Lettre à M. Poirson.

que la main me tremblerait beaucoup en écrivant un tel discours. » M. Doudan ne fit point connaissance personnelle avec ce tremblement. Son œuvre, connue pendant sa vie seulement de quelques privilégiés, n'est point de celles qui ouvrent la porte des académies. A dire vrai, l'importance qu'il attachait à un discours de réception est un peu exagérée, même lorsqu'il s'agit de l'illustre compagnie à laquelle il faisait allusion. Il n'en reste pas moins, et sur un théâtre plus modeste, une épreuve redoutable, surtout pour qui, plus habitué aux recherches du laboratoire qu'aux joutes littéraires, n'a guère eu qu'à exposer le résultat de quelques recherches dans ce style des sciences de la nature, dont les seuls mérites sont la clarté et une grande sobriété.

Mais vos usages sont formels, et lorsque, fidèles à des traditions qui vous ont toujours fait aimer à voir dans le sein de votre compagnie des représentants de toutes les écoles qui, à Nancy, sont vouées à la haute culture intellectuelle, vous m'avez admis à l'honneur de siéger parmi vous, je savais que j'aurais à vous faire une communication différente par le sujet et par la forme de celles qui sont l'objet de mes plus habituelles préoccupations.

Il m'a semblé que l'usage de consacrer les solennités académiques au souvenir de ceux qui nous ont précédés, à l'appréciation de leurs travaux, était excellent. Je viens donc vous entretenir d'un homme qui vous a appartenu à titre de correspondant, qui

est mort il y a bientôt un quart de siècle, dont il nous est par suite possible de parler aujourd'hui avec les souvenirs des contemporains, avec quelque chose aussi de la juste mesure de la postérité.

Une notice sur M. Mougeot sera d'ailleurs un chapitre d'histoire de la botanique qui aura, à défaut d'autre, le mérite d'appeler un instant votre attention sur les véritables débuts de cette science en Lorraine ; sur un des hommes qui, par lui-même, par l'influence qu'il a exercée sur les autres botanistes du pays, a le plus contribué à donner à notre province, à Nancy en particulier, auprès de ceux qu'occupe la science des végétaux, une renommée dont nous avons le droit d'être fiers et que rien antérieurement à ce siècle n'avait préparé.

Par une exception singulière, alors que dans toute l'Europe lettrée et savante des chaires de botanique étaient illustrées par des maîtres éminents, que des flores remarquables étaient successivement publiées, la Lorraine, si avide de savoir, si progressive dans un grand nombre de directions de l'activité humaine, restait complétement en arrière dans tout ce qui tenait à l'étude des plantes, qu'il s'agisse de les décrire, d'en relever les stations ou bien d'en examiner la structure et les fonctions.

Pendant qu'à nos portes une pléiade de botanistes de valeur inégale, quelques-uns remarquables, groupés autour de la célèbre école de Strasbourg, étudiaient avec passion la flore de la vallée du Rhin,

la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson, où, suivant l'usage de cette époque, la botanique devait trouver et avait en effet ses représentants, restait sous ce rapport d'une stérilité complète. Il faut arriver à la seconde moitié du XVIII[e] siècle pour trouver des essais de flore de Lorraine [1]; et quels essais! Leur auteur, Buc'hoz, médecin ordinaire du roi de Pologne, démonstrateur en botanique au Collége royal des médecins de Nancy, était beaucoup plus préoccupé d'indiquer les *vertus* réelles ou fictives des plantes que de les bien décrire. Sa nomenclature est en arrière de vingt-cinq ans, et si, comme il le reconnaît, son énumération est incomplète, par une malheureuse compensation elle renferme des espèces qui, demandant pour se développer les rivages chauds et lumineux de la Méditerranée ou les sommets des Alpes, ne sauraient se rencontrer sous le climat de la Lorraine ou dans nos modestes Vosges.

A Buc'hoz succède, au commencement de ce siècle, Willemet [2], dont le petit-fils, Soyer Willemet,

[1] Buc'hoz, *Traité historique des plantes qui croissent en Lorraine et dans les Trois-Évêchés*, 1762-1770. 10 vol. in-18, avec planches.

Buc'hoz, *Tournefortius Lotharingiæ*, ou *Catalogue des plantes qui croissent dans la Lorraine et les Trois-Évêchés*, 1763. 1 vol. in-18.

[2] *Phytographie encyclopédique*, ou *Flore de l'ancienne Lorraine et des départements circonvoisins*, par Willemet, 1805. 3 vol. in-8°.

aurait dit, suivant le rapport d'une très-mauvaise langue [1] : « Willemet est le plus mauvais botaniste après Lapeyrouse. » Le propos a-t-il été tenu, je ne sais, mais la *Phytographie encyclopédique* ou flore des trois départements le justifierait amplement.

Si les publications botaniques ont été médiocres en Lorraine, même au commencement du XIXe siècle, l'enseignement ne fut pas moins faible, et cela jusqu'au jour où l'un des doyens actuels de votre Compagnie en fut chargé au Jardin des Plantes de Nancy. Par respect pour la mémoire du chimiste éminent qui le donna longtemps, il vaut mieux ne pas s'arrêter sur ce sujet.

Ces faits étaient bons à rappeler, parce que les jeunes gens qui, aujourd'hui, à Nancy, trouvent pour les initier à la science des végétaux des livres excellents, des laboratoires bien installés, des maîtres complétement dignes de ce nom, ne peuvent guère se figurer les difficultés contre lesquelles devaient lutter leurs prédécesseurs. Mougeot en triompha et fut le premier à nous donner des notions exactes sur la végétation des Vosges lorraines, son pays. C'est là, en effet, qu'il naquit, le 25 septembre 1776, dans la petite ville de Bruyères.

Son père appartenait au tiers état ; mais, par un hasard assez rare, il se rattachait, par les origines de sa famille, d'une part, à cette petite noblesse

(1) Hussenot, *Chardons nancéiens*. Nancy, 1835, p. 31.

provinciale chez laquelle se conservait comme un dépôt précieux le sens du désintéressement et de l'honneur ; de l'autre, à cette classe des paysans dont l'indomptable amour du travail allait bientôt être récompensé par une répartition plus équitable des charges publiques, par une accession plus facile de ses fils aux degrés élevés de l'échelle sociale. Par sa vie, où l'honneur et le travail brillent au premier rang, Mougeot se montra fidèle à ces traits distinctifs de ses ancêtres.

Élevé d'abord dans la maison paternelle, il commença ses études avec un de ces maîtres, de ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement secondaire, que l'on rencontrait alors dans les plus petites villes. Ils y deviennent plus rares de nos jours, où les grands établissements tendent à faire le vide autour d'eux. Déjà, à cette époque, il était impossible de compléter son instruction dans des conditions aussi humbles, et le père du jeune Mougeot l'envoya achever ses études chez les Cordeliers de Vieux-Brisach. Les premières guerres de la Révolution vinrent bientôt l'en chasser, mais elles lui donnèrent en même temps l'occasion de manifester d'une façon héroïque la passion du devoir et du dévouement à l'humanité souffrante qui, avec la culture désintéressée de la science, furent la caractéristique de sa vie.

Le personnel de l'établissement s'était mis en sûreté pendant le bombardement de la ville. Au mo-

ment où l'on faisait cette revue qui suit toujours un sauvetage, on s'aperçut qu'on avait laissé exposés aux projectiles les vases sacrés de la chapelle et une vieille religieuse infirmière que la maladie empêchait de se mouvoir. Retourner sur ses pas était une entreprise périlleuse ; l'adolescent, avec cette générosité qui est dans les plus pures traditions françaises, n'hésite pas, et sa noble hardiesse est couronnée d'un plein succès.

Après la prise de la ville, l'établissement où se trouvait Mougeot est fermé. Un de ses camarades l'emmène chez lui à Rothweil ; de là il va s'établir à Fribourg, où l'Université lui donne un enseignement qu'il ne trouverait plus dans sa patrie ; les anciennes institutions scolaires ont été balayées par le souffle nouveau, et celles qui doivent les remplacer ne sont pas encore nées.

Mais le séjour en Allemagne n'était pas alors sans danger ; bien qu'il fût en dehors des luttes terribles des partis, le jeune Mougeot, desservi, dit-on, par des ennemis de sa famille, fut porté sur la liste des émigrés. N'osant pas reparaître en France, il chercha, ses études finies, une occupation dans le commerce, ce qui l'entraîna à Bâle et à Huningue. Enfin, ramené en France par le dévouement d'une sœur, il fut rayé de la redoutable liste en 1795.

Le séjour dans des pays de race allemande pendant ces années si importantes où l'enfant disparaît et fait place à l'homme eut une influence profonde

sur le futur botaniste. Il y acquit la connaissance de l'allemand, cet outil précieux pour quiconque veut se livrer aux travaux intellectuels (1). L'usage de cette langue lui devint si familier qu'il se traduisait dans ses lettres, par quelques germanismes et même par un détail matériel, l'emploi ordinaire de la majuscule au commencement des substantifs. Mais l'impression que reçut son âme est chose autrement considérable. Peut-être est-ce en Allemagne qu'il puisa cet amour des choses de la nature, plus populaire alors et, il faut bien l'avouer, aujourd'hui encore, de l'autre côté du Rhin que dans notre pays. Dans tous les cas, il lui resta une sympathie incontestable pour la science, telle qu'elle se pratique chez nos voisins, des relations actives avec leurs naturalistes, et, par suite, pour lui-même dans sa manière de travailler, beaucoup de leurs procédés. Cela fut-il heureux ? Je n'hésite pas à l'affirmer. Les grandes nations ont chacune leur caractère avec ses qualités et aussi ses défauts. Dans la science, par exemple, le Français apporte sa compréhension rapide, l'amour de la clarté, de la généralisation,

(1) Il pouvait aussi lire l'anglais, mais en s'aidant d'un dictionnaire. Quant au latin, il en était assez complétement maître, pour correspondre parfois dans cette langue, avec Fries notamment. L'étude des langues mortes lui semblait la base de toute éducation libérale. Il revient à diverses reprises dans ses lettres sur l'impossibilité de la supprimer, sur les graves inconvénients résultant de l'imperfection à laquelle trop souvent on la réduit.

qualités précieuses, mères des découvertes, des travaux achevés; mais s'il ne se surveille, elles peuvent l'empêcher d'apercevoir tous les éléments d'une question, lui en faire négliger plusieurs et l'amener à des productions un peu superficielles. L'Allemand, au contraire, ami de l'observation patiente, de l'information rigoureuse, complète, court risque de se perdre dans le détail de la science, et son exposition se ressent souvent de tout le bagage dont il aime à l'accompagner.

Le véritable patriotisme ne consiste pas à critiquer sans cesse les défauts de l'étranger, mais bien à voir ses qualités pour en profiter. Il consiste aussi à ne pas surfaire ses mérites, et c'est en quoi Mougeot resta dans la véritable mesure. Si l'on trouve chez lui l'éloge fréquent des travaux allemands, il sait cependant voir leurs côtés faibles : « Les descriptions détaillées de Nees et de Hornschuh, écrit-il, sont parfois bien longues, et il faut avoir une tête germanique pour supporter ces détails (1). » Il qualifie quelquefois leur style d'une manière cruelle, comme lorsqu'il dit d'un célèbre lichénologiste que son langage est *amphigourique* (2).

Revenu à Bruyères, Mougeot songea d'abord à entrer dans le corps des ingénieurs géographes. Sur les conseils heureux de son père, il rentra dans sa

(1) Lettre du 9 décembre 1840

(2) Lettre du 29 décembre 1840. Il s'agit de Wallroth.

véritable vocation en concourant pour l'École de santé de Strasbourg. L'examen portait sur l'anatomie et devait se passer devant un vieux médecin de Bruyères, Thiébault, qui, tout en trouvant son jeune concitoyen bien présomptueux, lui prêta un traité d'anatomie. Huit jours après, Mougeot, aidé par les souvenirs du cours d'histoire naturelle qu'il avait suivi à Fribourg, subissait l'examen avec succès. Je suppose que le désir d'avoir vite des médecins militaires, dont on avait si grand besoin, rendait les examinateurs indulgents ; Mougeot n'en donnait pas moins une preuve remarquable de la vigueur de son intelligence.

Son séjour à Strasbourg, qui ne dura qu'un an, l'armée alors réclamait promptement ses auxiliaires médicaux, lui donna l'occasion de suivre les cours du naturaliste Hermann, le fit entrer en relations avec des camarades qui marquèrent dans la science ou bien honorèrent plus tard l'exercice de la médecine en Lorraine, avec le botaniste Nestler, du même âge que lui, pour lequel il conçut une de ces amitiés comme les nobles âmes les connaissent seules, de celles qui ne finissent sur la terre qu'avec la mort de celui qui la quitte le dernier.

Attaché aux armées du Rhin et de la Moselle, Mougeot se distingua par cet attachement à ses devoirs professionnels qui ne le quitta jamais pendant sa longue existence. En même temps qu'il était un chirurgien militaire modèle, la force de volonté,

la puissance de travail, qui caractérisaient sa vigoureuse nature, lui permettaient de ne pas négliger ses études d'histoire naturelle. Au milieu des embarras, des travaux de la vie de campagne, il trouvait le temps de récolter des plantes, de lier connaissance avec les botanistes éminents des pays où la guerre le conduisait. C'est de cette époque que datent ses relations avec Lachenal, Hoppe, Mielichofer.

A la paix de Lunéville, Mougeot put quitter l'armée et achever ses études médicales interrompues par son service actif. Après de courts séjours à Bruyères et à Nancy, il se rendait à Paris, où les ressources cliniques, qu'il n'aurait pu rencontrer ailleurs, attiraient le médecin, en même temps que le naturaliste était heureux de suivre des cours qui faisaient alors de Paris la capitale scientifique de l'Europe, de visiter aussi des collections toujours merveilleuses, et qu'à cette époque il n'aurait pu trouver nulle part ailleurs.

Ses études terminées, le 26 germinal an XI, il soutint devant la Faculté de Paris, pour obtenir le grade de docteur en médecine, une thèse qui fut remarquée. [Fidèle à la double direction qu'il avait donnée à son existence, il avait choisi un sujet appartenant à la fois à la médecine et à l'histoire naturelle. Son œuvre portait le titre d'*Essai zoologique et médical sur les Hydatides*. Les Helminthes, auxquels appartiennent les Hydatides, étaient alors bien mal

connus. Il était difficile, en 1803, à un jeune homme qui n'était point zoologiste de profession de devancer les admirables travaux sur les Cysticerques (c'est ainsi que nous appelons aujourd'hui les Hydatides) qui ont illustré les noms de Küchenmeister, de Leuckart et de Van Beneden ; mais, grâce à sa connaissance de la langue allemande, à sa patience et à sa rigueur d'observation, le jeune médecin vosgien avait produit, pour son début, un travail supérieur, par son originalité et les études spéciales qu'il supposait, à ce que donne ordinairement l'épreuve du doctorat en médecine. Cette œuvre pouvait classer parmi les zoologistes celui qui, plus tard, devint avant tout un botaniste, et des plus éminents ; exemple remarquable qui, avec beaucoup d'autres, prouve aux jeunes gens qui embrassent la carrière des sciences naturelles, combien des études générales sont la base nécessaire des travaux plus spéciaux auxquels ils devront se livrer plus tard.]

Le jeune docteur revint immédiatement à Bruyères, où pendant un demi-siècle il ne devait pas cesser d'exercer sa merveilleuse activité. Vainement plus tard des propositions lui furent faites pour la transporter sur de plus grands théâtres ([1]), il resta fidèle à sa ville natale, à la vie qu'il s'était faite ; exemple rare que votre confrère pouvait donner,

([1]) On lui offrit les chaires d'histoire naturelle de la Faculté de médecine à Strasbourg et de l'École forestière à Nancy.

parce que, à un cœur qui lui faisait placer en première ligne les affections de son enfance et de sa jeunesse, il ajoutait une volonté sûre de triompher des difficultés presque insurmontables qui se présentent devant un homme qui veut poursuivre des travaux scientifiques dans une petite ville.

Pendant cette longue existence à Bruyères, où il nous faut le suivre maintenant, Mougeot se considéra avant tout comme un médecin; il savait aussi accorder une part de son temps à ces devoirs sociaux qu'il n'est permis à aucun citoyen de négliger, et il devenait, comme par surcroît, le naturaliste qui attira sur Bruyères l'attention de quiconque s'est occupé de botanique pendant la première moitié de ce siècle.

Mougeot se faisait une très-haute idée de la profession de médecin. Vers la fin de sa vie, mes confrères de la Faculté de médecine me pardonneront ma sincérité d'historien, son esprit amoureux de rigueur dans les choses de la science, était, dit-on, arrivé à un peu de scepticisme en médecine; mais toujours, au commencement comme à la fin de sa carrière, il sut que, même avec la connaissance si imparfaite que nous avons de la physiologie morbide, comme de celle du corps à l'état de santé, un médecin instruit a un grand avantage sur celui qui ne le serait pas. Il comprenait surtout que le médecin, à côté de la guérison, qui n'est pas toujours en son pouvoir, apporte à l'humanité souffrante

soulagement et consolation, et que ces grands bienfaits suffisent seuls pour le placer haut dans l'estime des hommes. Pour l'obtenir, Mougeot pensait que ce n'était pas trop d'un labeur constant et d'un désintéressement absolu. Aussi se préoccupait-il des études médicales [1], qu'il voulait fortes et complètes. Aussi revenait-il sans cesse, dans sa correspondance, sur le devoir pour le médecin de soigner tous, les grands comme les petits, les pauvres comme les riches, avec un égal dévouement, et sur ce point je ne saurais mieux faire que de lui laisser un instant la parole : « Plus on est ignorant, écrivait-il, plus on est tranquille, mais les pauvres malades n'y trouvent pas leur compte. Le pauvre a plus besoin de tomber entre les mains d'un médecin habile que le riche [2]. » Dévoué comme il l'était, doué d'une adresse manuelle qui rendait sa coopération singulièrement utile pour les opérations chirurgicales, il ne faut pas s'étonner s'il était fréquemment appelé auprès du lit des malades. Chirurgien de l'hospice de Bruyères, chargé d'une clientèle urbaine considérable, il devait souvent se rendre dans la campagne ou dans les villes environnantes. L'extrait suivant d'une lettre à un ami, qui lui demandait une collection de roches des Vosges, donnera à la fois une idée de l'activité qu'il apportait dans la

[1] Voir, notamment, lettres des 6 novembre et 13 novembre 1839, 14 octobre 1840.

[2] Lettre du 23 novembre 1841.

pratique médicale et de son obligeance inaltérable : « C'est le temps qui m'échappe..... J'étais en consultation dimanche dernier à Rambervillers, avant-hier dans la montagne, hier à Épinal et aujourd'hui il faudra encore sortir ; vraiment le métier de médecin de village dévore mes années, qui passent comme des ombres. — Mais vous aurez des roches (1). »

Ces courses médicales, qui seraient fatigantes aujourd'hui encore, l'étaient bien plus à cette époque à cause du mauvais état de la viabilité, mais il savait y trouver avantage pour ses études, et, grâce à une robuste constitution, sa santé, soit corporelle, soit morale, s'y retrempait : « Mes fatigues comme médecin de village, disait-il dans sa vieillesse, ont souvent été excessives, mais j'avais un bon cheval entre les jambes, je savais grimper sur les montagnes, escalader les rochers, et puis le grand air, et puis cette belle et vigoureuse nature des Vosges, et puis cette indépendance dont je jouissais chemin faisant, tout cela était capable de me fortifier, de me remettre. Aussi j'ai pu travailler dans le cabinet et courir les campagnes, voyager le jour, voyager la nuit, sans avoir jamais été atteint de maladies graves. Quelques courbatures, qui duraient 24 à 48 heures, des coryzas, quelques rhumes passagers sans fièvre, voilà tout (2). »

(1) Lettre du 2 mars 1842.
(2) Lettre du 1er avril 1846.

La puissance de travail, la sûreté de son jugement, le désignaient pour ces fonctions gratuites, qui viennent si utilement en aide à l'administration du pays. Éloigné des mandats purement politiques par son vif désir de ne pas quitter longtemps sa ville, et aussi, il faut bien l'ajouter, par le peu de goût, pour ne pas dire davantage, qu'il avait pour les luttes des partis, il s'occupa avec ardeur de tous les intérêts locaux. « Il faut savoir servir son pays jusqu'aux derniers instants de sa vie (1) », disait-il quelques années avant sa mort. Et ce n'était point, comme cela arrive trop souvent, une vaine parole. Depuis les invasions de 1814 et 1815, pendant lesquelles il rendit à la ville de Bruyères des services dont une récente et douloureuse expérience nous a appris à connaître le mérite, jusqu'à son dernier jour il ne cessa, dans diverses commissions, dans les conseils de la commune, du département et de l'Université (2), de s'occuper avec passion de tout ce qui concernait les Vosges et la région lorraine.

Cette application aux affaires n'était pas sans mérite, non pas seulement à cause des fatigues qu'elle lui imposait, mais aussi parce qu'il devait lui accorder une partie des heures qu'il aurait consacrées à sa chère botanique. Sa correspondance fait très-souvent foi de ce que lui coûtaient les sacrifices qu'il faisait ainsi.

(1) Lettre de septembre 1850.
(2) Voir note B.

Les questions d'instruction publique tenaient la première place dans ses pensées. Il travailla activement à ce développement de l'instruction primaire, qui est un honneur pour le département des Vosges. Il n'oubliait pas, toutefois, qu'elle ne suffit pas à une nation, que la haute culture intellectuelle, nécessaire en elle-même, est la source d'où découle l'enseignement, même le plus élémentaire. Aussi, à une époque où l'enseignement supérieur était beaucoup trop négligé et considéré à peu près comme un hors-d'œuvre, Mougeot réagissait contre ces tendances fâcheuses. Il prenait le plus vif intérêt à cette école secondaire de médecine, seul représentant universitaire, pendant de longues années, du haut enseignement à Nancy. Il salua avec bonheur le rétablissement de nos Facultés des lettres et des sciences. Son cœur de savant et de Lorrain était fier de leur succès lorsqu'un jour, en 1857, votre Compagnie se le rappelle, car sa séance publique donna lieu à une protestation qui fit quelque bruit, malgré sa simplicité et sa dignité, les pouvoirs publics, guidés par des considérations en partie étrangères aux intérêts de l'enseignement, songèrent à disjoindre la Faculté des sciences pour la tranférer à Metz. Dans une lettre adressée au doyen de la Faculté menacée, Mougeot blâme la mesure projetée et rétablit, avec une netteté bien remarquable, les vrais principes en matière d'enseignement supérieur, principes en général aussi

oubliés alors que le nom d'universités, qui les résume si bien. [Ses paroles sont bonnes à citer : « Cher ami, écrit-il, notre bon Soyer vient de me faire part des angoisses que lui causent les prétentions des Messins qui ne s'étendent qu'à enlever à l'Académie de Nancy la Faculté des sciences; j'espère bien que vous en serez quittes pour la peur. Il est impossible que le Conseil suprême de l'Université qui siége à Paris, accorde aux Messins pareille demande. Rien n'est plus utile, plus indispensable, pour le progrès dans l'instruction supérieure et les Facultés, que la réunion dans la même ville de toutes les Facultés, et au lieu de vous enlever celle des sciences, il faudrait vous accorder celle de droit et même de théologie. La Faculté des sciences est le complément et l'adjuvant des lycées et de toute instruction supérieure (1). »]

Cette ardeur pour tout ce qui tenait à l'enseignement scientifique le portait à venir en aide aux vocations naissantes, aide de conseils, d'influence lorsqu'il s'agissait d'obtenir pour les travailleurs des positions qui leur permissent de poursuivre leurs recherches; aide aussi, bien souvent, de sa bourse pour ceux que leur fortune personnelle, ou leur travail, ne mettait pas en état de suffire aux nécessités de la vie. Il était sur ce point d'une dis-

(1) Lettre du 11 mars 1857.

crétion si absolue que ce côté de son existence a dû être littéralement surpris ou deviné (¹).

C'est aussi l'intérêt de la science qui lui faisait former dans les Vosges, des auxiliaires, des guides qui pussent assister, dans leurs recherches, lui ou d'autres naturalistes. Parfois il avait la main malheureuse, comme avec ce collecteur d'échantillons géologiques auquel il avait demandé pour ses correspondants quelques fragments taillés de roches et qui lui en amenait une voiture pesant 1,500 à 2,000 l. Mais le plus souvent il avait à faire à des personnes intelligentes, dévouées. C'est ainsi qu'il sut trouver dans les Martin, les Cuny de Gérardmer, des hommes qui ont rendu et rendent encore de grands services à tous ceux dont les études se rattachent aux productions naturelles des Vosges.

L'exploration scientifique des hautes Vosges, pendant laquelle il rencontra et forma ces collaborateurs, fut l'œuvre de sa vie, celle à laquelle il subordonna tous ses efforts, toutes ses études. Si l'infatigable et immense curiosité de son esprit lui

(¹) « Le secret de ses libéralités restera en majeure partie enseveli avec lui ; j'en ai surpris pourtant quelques-unes que je dois dévoiler ici, au moins d'une manière générale ; au travers de sa vive sollicitude en faveur de plus d'un botaniste de talent luttant contre l'adversité, et au sort duquel il s'efforçait d'intéresser quiconque jouissait de quelque crédit, on devinait que la bourse du chaleureux patron s'était déjà ouverte avec cette délicatesse qui ajoute encore au prix du bienfait. » Le Comte Jaubert, *J.-B. Mougeot* (*Bull. Soc. bot.*, t. V, 1858, p. 564).

fit entreprendre des voyages plus lointains ([1]), dans le Jura et les Alpes notamment, rassembler une bibliothèque, des collections générales considérables, il n'oubliait jamais son but, et bien souvent voyages et collections devaient surtout lui fournir des termes de comparaison avec ce qu'il observait dans les montagnes de son pays. De 1795 à la veille de sa mort, il ne cessa de les parcourir ; une montagne surtout, son « cher Hohneck », comme il se plaisait à l'appeler, et la région qui l'avoisine l'attiraient. On peut dire qu'il l'a découverte.

Au commencement de ce siècle, Gérardmer n'était point la station mondaine, d'accès facile, trop facile même, que nous connaissons aujourd'hui. Pour le gagner de Bruyères, on suivait, à partir de Granges, un chemin qui longeait la Vologne, avait la même pente que la rivière ; des blocs, des pierres de toutes dimensions l'encombraient, les voitures n'osaient s'y risquer et les *Gérômés*, c'est ainsi qu'on appelle les habitants de la montagne, apportaient sur leur dos aux maisons de commerce de Bruyères, leurs fromages et les produits de leur industrie naissante. Quand on était arrivé à Longemer, tout chemin cessait, c'était par des sentiers abrupts, coupés çà et là par de grands troncs de sapins que personne ne songeait à enlever, dont le bois, en décomposition, recouvert de mousses et de jungermannes ver-

([1]) Voir note C.

doyantes, présentait en réduction le grand spectacle de la vie et de la mort sur la terre, qu'il fallait gagner les chaumes, puis le sommet du Hohneck qui, lui, n'a pas changé. Il offrait alors comme aujourd'hui ses admirables perspectives sur le val de Munster, la vallée du Rhin et les sommets ondulés de la Forêt-Noire. On y parvenait si rarement qu'au début de leurs herborisations, Mougeot et Nestler durent le soumettre à une étude géographique analogue à celle que nous pourrions faire aujourd'hui sur une montagne de l'Asie centrale, étude dans laquelle la sagacité de l'ancien aspirant ingénieur géographe ne fut pas inutile aux deux amis. Mais depuis qu'il eut fait connaissance avec ce point culminant de la chaîne, il lui voua un véritable culte; de Bruyères, il observait toutes ses phases annuelles; il surveillait surtout avec soin le moment où la fonte de son manteau de neige permettait de nouvelles explorations (1).

Mougeot aimait à communiquer les résultats de ses recherches, à connaître aussi celles des autres. De là une correspondance incessante, qu'il avait

(1) « Mais le bon soleil ne va plus me permettre de travailler dans la chambre : je me trouve si heureux, si content quand je suis dans une de nos forêts, au bord d'un *coulant* ruisseau, couché à plat ventre pour voir encore les urnes des mousses, la capsule des jungermannes, que rien ne peut me retenir et qu'il me faut aller ensuite au Hohneck ! La neige ne se voit déjà plus sur cette montagne que par petites plaques et bientôt nous pourrons y grimper. » Lettre du 3 mai 1843.

avec tous ceux qui en Lorraine s'occupaient d'histoire naturelle. Parmi eux, il faut citer en première ligne Soyer-Willemet, Guibal, Godron, ses amis très-particuliers, qui tous les trois ont honoré ou honorent votre Compagnie. De bonne heure, la générosité avec laquelle il partageait ses récoltes, la réputation qu'il acquérait par la sûreté de ses déterminations, lui créaient des correspondants plus éloignés, et bientôt il n'y eut plus en Europe un botaniste de marque, qui ne s'estimât heureux d'entrer en relation avec le médecin de Bruyères.

Persuadé que les hommes ont tout à gagner à se connaître, à unir leurs efforts, Mougeot aimait aussi les sociétés formées pour la culture désintéressée du vrai et du beau (1). Fidèle à son esprit provincial, il s'intéressait particulièrement à celles de sa région. Membre très-actif de la Société d'émulation des Vosges, on peut dire qu'il fut le créateur de son musée d'histoire naturelle. Quant à votre Compagnie, Messieurs, il l'appelait *notre Académie lorraine,* il était fier de lui appartenir, et rien de ce qui s'y passait ne lui était indifférent.

Indépendamment de sa thèse, Mougeot a livré à la publicité des considérations sur la végétation spontanée des Vosges, des rapports annuels à la Société d'émulation où, à propos des acquisitions du musée, il racontait avec abondance de vues origi-

(1) Voir note D.

nales et justes tout ce qui intéressait l'histoire naturelle de la région ; enfin, quantité de notes insérées dans les bulletins de diverses sociétés (1). On se tromperait étrangement si on voulait voir toute l'œuvre de votre confrère dans ses travaux imprimés. La meilleure partie est ailleurs. Elle se trouve dans ses collections, dans ces notes critiques dont fourmillent les herbiers de ses correspondants, dans la collection des Cryptogames qu'il publia d'abord avec Nestler, puis avec Schimper (2), enfin dans l'immense correspondance qu'il entretenait dans toutes les parties de l'Europe.

La collection de Cryptogames se rattachait à la région des Vosges et du Rhin. Elle eut le grand mérite d'être la première qui fut mise à la disposition des botanistes français ; en outre, le soin qu'y apportait le principal auteur, la conscience avec laquelle il faisait les déterminations, avec laquelle aussi il recourait, dans tous les cas douteux, aux lumières d'autrui, assurèrent à cette publication une valeur qui la fait citer aujourd'hui encore dans tous les travaux consacrés aux végétaux qu'elle comprend, qui lui assure aussi une place toujours honorable dans les musées botaniques.

Quant à la correspondance, j'ai été mis à même d'en juger par la confiance d'un maître dont la constante amitié m'est bien précieuse. Il m'a remis

(1) Voir note E.
(2) Voir note F.

la totalité de sa volumineuse correspondance ; je l'ai dépouillée intégralement, et je peux dire que ce travail a été pour moi une source de jouissances. Ce n'est pas que le style ait le brillant ou la vivacité qui ont rendu certaines lettres célèbres, mais on y voit vivre, sans qu'il se donne un seul démenti, un homme excellent, tout à ses devoirs, à la science, à ses amis ; il en eut plusieurs et de très-attachés [1].

La botanique y tient naturellement la première place, mais on y trouve aussi, avec de très-rares allusions aux événements politiques, des détails nombreux sur la vie quotidienne de l'auteur et de son ami, quantité de faits intéressants pour l'histoire des sciences naturelles pendant la première moitié du siècle. Les hommes et leurs œuvres sont jugés en toute liberté et avec pleine sincérité ; les droits de priorité, surtout quand il s'agit de Nestler, sont rappelés avec chaleur, mais jamais je n'ai rencontré la moindre insinuation malveillante.

Comme on le voit par l'emploi qu'il fit de son existence, par ses œuvres, le labeur de Mougeot fut énorme. Sans doute, il avait une grande puissance et une grande facilité de travail ; cependant, pour subvenir à cette lourde tâche, il dut s'astreindre à

(1) Des relations primitivement d'ordre purement scientifique, se changèrent souvent en de vives amitiés, parfois sans que les deux correspondants eussent eu occasion de se voir, comme cela arriva pour Delise, à la mort duquel il écrivait : « Ma tête remplie des souvenirs de Delise n'est guère apte à s'occuper d'autre chose. » Lettre du 23 novembre 1841.

un genre de vie qui, par sa régularité, je dirais presque par son austérité, rappelle celui des illustres érudits de l'ordre de Saint-Benoît. Au travail à cinq heures du matin, il ne finissait qu'à huit heures et demie ou neuf heures du soir, une journée interrompue seulement pendant deux heures consacrées à un court repas, à des visites à ses amis ou bien à quelque promenade destinée à lui procurer les plantes qui servaient à ses études. Il donnait ensuite une heure à une famille tendrement aimée (1) avant d'aller prendre le repos de la nuit.

C'est au milieu de cette existence si active dans son uniformité qu'il m'a été donné de passer quelques instants avec lui, la dernière année de sa vie. Je le vois encore dans un cabinet de travail à mobilier d'une extrême simplicité, mais dont les murs étaient garnis par de riches collections, par une bibliothèque qui aurait été remarquable même dans une grande cité, et aussi par des dessins d'histoire naturelle, ou des portraits de naturalistes ses correspondants et ses amis. Il était assis devant une petite table couverte des ses instruments de travail. Autour de lui, quantité de ces plantes qu'il donnait

(1) A son frère en particulier, à la mort duquel il disait en parlant de soi-même : « Il lui faut une bien grande résignation pour supporter ce veuvage. L'union des deux frères était complète, exemplaire, et celui qui reste ne pourra jamais l'oublier. Il s'en console, puisqu'il ne peut tarder à aller rejoindre celui qu'il aimait tant, dans un monde meilleur. » Lettre du 27 décembre 1854.

si libéralement ou qu'on lui envoyait pour avoir son avis sur leur détermination.

Élève à l'École forestière, j'avais le désir plus que la réalité de la science, mais je lui étais adressé par un de ses plus chers amis, Soyer-Willemet, je venais d'herboriser au Hohneck : cela suffisait pour qu'il me mît immédiatement à l'aise et qu'il me tînt pendant plus d'une heure sous le charme d'une conversation où se croisaient, avec une verve singulière, l'histoire naturelle, les Vosges, des appréciations sur les savants français ou allemands, et jusqu'à des malices sur le corps dans lequel je débutais. Aussi, en sortant, me disais-je que le père Mougeot, c'est ainsi que nous l'appelions avec ce mélange de familiarité et de respect propre à la jeunesse vis-à-vis de la vieillesse, était plus jeune que beaucoup d'entre nous, car il possédait la vraie jeunesse, celle de l'âme. Il la garda jusqu'à sa mort, arrivée le 5 décembre 1858, continuant jusqu'à son dernier jour sa vaste correspondance et traitant avec la même compétence les questions les plus ardues de la botanique descriptive.

Mougeot, on le voit, a porté son activité sur toutes les branches de l'histoire naturelle, mais c'est en botanique surtout que son influence a été grande et qu'il a servi aux progrès de la science. [Il ne demeura jamais étranger à la zoologie, mais après sa thèse il ne produisit plus rien. Il s'est beaucoup occupé de géologie; cette science lui était très-

familière, et la justesse de son esprit le prémunissait contre les entraînements auxquels se laissent aller beaucoup de ses adeptes. C'est ainsi que, il y a trente ans ([1]), tout en admettant l'action indiscutable des glaciers dans les Vosges, il faisait en faveur des dépôts produits par les eaux torrentielles, des réserves que signeraient encore aujourd'hui ceux qui ont pu étudier, dans les Alpes, ces phénomènes d'une grandeur parfois si redoutable. Toutefois, il ne produisit aucune œuvre originale. Il n'en servit pas moins puissamment cette science par ses collections de roches et de fossiles des Vosges, et par celles qu'il a distribuées à quantité de musées géologiques.]

En botanique, sans dédaigner les autres branches de la science ([2]), il s'attacha surtout à la partie descriptive, un peu en discrédit à l'heure présente, à cause de son état d'avancement qui laisse moins de place aux découvertes ; à cause aussi, il faut bien le dire, de tous ces travaux médiocres où la description de différences insignifiantes, sans vues supé-

([1]) *Rapport à la Société d'Émulation,* t. VII, 1849, p. 59-60.

([2]) Voici en particulier ce qu'il dit le 24 février 1847 : « Je lirai avec attention les recherches sur l'origine des cordons placentaires dans les Légumineuses. Tout ces travaux d'organisation des plantes sont extrêmement utiles et font de la botanique une science de plus en plus intéressante, où la nomenclature ne vient plus jouer le rôle principal, mais sert de moyen de se comprendre. C'est la langue de ceux qui étudient et parlent des végétaux. »

rieures, devient un exercice puéril et d'une absolue stérilité. Mougeot semblait prévoir ce danger pour les floristes, et il avait l'antipathie la plus décidée pour ce qu'on a appelé fort justement la pulvérisation des espèces. [Il y revient sans cesse dans sa correspondance, comme, par exemple, dans ce passage : « Toutefois je confesse mon aversion pour les espèces créées aux dépens des variétés ; tous les *Polygala*, les *Myosotis*, les *Viola* admis spécifiquement par nos amis d'Allemagne, dont on a été obligé de faire rentrer une partie comme variétés dans la flore lorraine, n'ont jamais été pour moi des recherches importantes, et ceci par la raison qu'en observant les choses de près, cette différence de végétation dépend du sol, de l'exposition et d'autres circonstances fortuites [1]. »] Bien comprise, la botanique descriptive est la base nécessaire de toutes les autres études sur les végétaux et particulièrement de ces deux branches de la science si importantes de nos jours, la géographie botanique et la paléontologie végétale. En se plaçant à ce point de vue, on constate que Mougeot a rendu deux grands services. Par ses études et publications cryptogamiques, il a contribué à l'exacte détermination de ces végétaux inférieurs dont l'examen approfondi a presque renouvelé, dans ces dernières années, l'anatomie et la physiologie végétales. Par sa patiente et complète

(1) Lettre du 11 octobre 1849.

exploration des hautes Vosges, il nous a le premier fait connaître exactement cet îlot de plantes alpines qui, de même que tous ceux situés entre les Alpes et les régions boréales, joue un rôle si considérable dans les spéculations auxquelles nous pouvons nous livrer sur les causes qui ont amené la distribution des flores actuelles, sur leur origine dans le passé.

Non-seulement, Mougeot étudiait la nature, mais, supérieur en cela à beaucoup de naturalistes et des plus célèbres (1), il en sentait la beauté et il l'aimait. Il a cherché, dans ses *Considérations sur la végétation des Vosges*, à faire passer quelque chose de ses sentiments dans l'âme du lecteur, sans y réussir, parce que son style, ainsi que cela arrive aux plumes peu exercées, gardait de ce qui, en littérature, avait pu faire l'admiration de la jeunesse, les défauts sans retenir les qualités. Ses énumérations sont trop longues; les spectacles magiques, l'étonnement des bergers à la vue du courage des botanistes, la déesse Flore, jouent un trop grand rôle dans ses descriptions. Combien je préfère ces

(1) « Mon ignorance n'empêche pas que, quand je vois un herbier, je vois les campagnes où je suppose que les plantes qu'il contient ont vécu; je vois l'heure où le soleil s'est levé sur elles, l'heure où elles frissonnaient la nuit sous le vent, le ruisseau qui a bercé de ses bruits la sourde existence de l'arbre; mais peut-être que ce ne sont pas là du tout les plaisirs d'un botaniste. On m'a dit que M. de Candolle n'aimait ni la nature ni les jardins. » *Lettre de Doudan au Dr Élysée Mercier*, t. III, p. 52.

quelques lignes consacrées au souvenir d'une herborisation : « Je suis revenu (de la vallée de Granges) avec maintes et maintes écorchures, contusions, mais avec des boîtes remplies de jungermannes. En voyant ces jolies petites plantes pousser, hors des calices, leurs capsules, j'oublie mes plaies et les fatigues de pareilles courses. Il n'y a rien d'analogue dans la plaine.... Les amateurs de Cryptogames qui herborisent dans leur cabinet ne connaissent pas le charme qui stimule le contemplateur des merveilles de la création en plein vent ([1]). » Comme ces simples phrases expriment mieux l'émotion intérieure que les pages des *Considérations*, où elle est voilée par un style légèrement déclamatoire!

Dans cette nature qu'il avait étudiée avec tant de soin, qu'il aimait, Mougeot, comme l'illustre Linné ([2]), avait vu passer la divinité et il en avait tressailli. Son âme, profondément et simplement religieuse, aimait à rendre gloire au Créateur dans sa conversation et dans sa correspondance. Entre beaucoup de passages où ce sentiment est exprimé, je détache celui-ci d'une de ses lettres : « Nous

([1]) Lettre du 19 mai 1841.

([2]) *Deum sempiternum, eminentem, omniscium, omnipotentem, expergefactus a tergo transeuntem vidi et obstupui! Legi aliquot ejus vestigia per creata rerum, in quibus omnibus etiam in minimis vel fere nullis, quæ vis! quanta sapientia! quam inextricabilis perfectio!* (Caroli a Linne *Systema naturæ*. Vindobonæ, 1767, p. 10.)

ne connaissons encore que les fossiles de quelques points isolés de notre planète, et il peut en exister cent fois, mille fois davantage. Échinez-vous, savants à venir; glorifiez-vous, érudits du jour; vous tous, vous ne connaîtrez jamais toutes les œuvres du Créateur. Répétons avec le roi David ce que notre grand maître Linné plaçait en tête de son *Systema naturæ:*

> O Jehova,
> Quam ampla sunt tua opera !
> Quam sapienter ea fecisti !
> Quam plena est terra possessione tua (1) ! »

Il allait même plus loin, et dans les chagrins, les douleurs inséparables de notre condition sur cette terre, c'est aux enseignements si forts et à la fois si tendres du Christ qu'il allait demander pour lui et pour ses amis paix et consolation.

J'ai essayé, Messieurs, de faire revivre un instant devant vous la figure originale et attachante de celui qui fut votre confrère. Comment ce modeste médecin, habitant une petite ville, voué à une pratique assidue de sa profession a-t-il pu devenir un naturaliste de haute valeur, attirant l'attention de tous les botanistes sur les Vosges, consulté et écouté par les maîtres de la science? C'est parce que, à beaucoup d'intelligence, il unissait une rare énergie de volonté, un travail opiniâtre,

(1) Lettre du 27 juillet 1850 (?).

une rigoureuse probité, enfin une grande bienveillance; c'est, en un mot, parce qu'il sut toujours se soumettre à une forte discipline morale et c'est l'enseignement qui me semble ressortir de sa vie.

Claude Bernard a dit excellemment: « Quand on expérimente, il ne suffit donc pas de tenir un bon instrument à la main, mais il faut avoir une idée directrice dans l'esprit ([1]). » Combien d'intelligences peuvent devenir aussi stériles que l'instrument dont parle le grand physiologiste si elles ne sont mises en œuvre par une volonté! Cherchons donc par notre action sur les jeunes générations à former des hommes dans toute la rigueur du mot; travaillons aussi en nous-mêmes à ce perfectionnement moral et intellectuel auquel l'Évangile ne donne d'autre borne que l'infini. Nous assurerons à la patrie de bons citoyens, à l'édifice de la science des ouvriers qui lui apporteront leur pierre, grande ou petite, mais toujours solide et bien travaillée; et si Dieu daigne accorder à quelques-uns le don insigne du génie, nous verrons de nouveaux noms s'ajouter à la liste glorieuse des hommes qui ont assuré à la France une grande place parmi les nations.

([1]) *Leçons sur les phénomènes physiques de la vie communs aux animaux et aux végétaux*. Paris, 1879, t. II, p. 46.

NOTES

A.

J.-B. Mougeot a déjà été l'objet des notices imprimées suivantes :

J.-B. Mougeot, par Kirschleger, dans sa *Flore d'Alsace,* t. II, p. LXX.

Jean-Baptiste Mougeot, par le comte Jaubert. (*Bulletin de la Société botanique de France,* t. V, 1858, p. 562.)

Notice biographique sur M. le Dr Mougeot père, par MM. Maud'heux fils et Lahache. (*Annales de la Société d'émulation des Vosges,* t. X, 1er cahier, 1858)

A ces documents, mes confrères à l'Académie, MM. J. Renauld, Ballon et Godron ont bien voulu joindre leurs souvenirs personnels Je suis en outre redevable à M. Godron, comme je le dis dans le cours de ma notice, de la communication d'une correspondance considérable. Toutes les fois qu'une lettre est citée sans autre indication, c'est à ce recueil qu'elle se rapporte.

Enfin, M. le Dr A. Mougeot, justement fier du nom qu'il porte, a mis à ma disposition, avec une obligeance et une confiance dont je ne saurais trop le remercier, souvenirs personnels, correspondance, papiers de famille, collections.

B.

Mougeot a été membre du conseil municipal de Bruyères, du 5 mai 1808 au 10 décembre 1822. Il y est rentré le 25 oc-

tobre 1831 et il y resta jusqu'au 4 mai 1840, époque où il fut remplacé par son fils M. A. Mougeot.

Il a fait partie du conseil général des Vosges depuis 1833 jusqu'à sa mort.

Appelé au conseil départemental de l'instruction publique à sa création par la loi de 1850, il y est resté jusqu'à sa mort.

Il eut part aussi pendant quelque temps à l'administration active de sa ville natale en qualité d'adjoint, fonction à laquelle il fut nommé le 9 juillet 1815.

Pour être complet sur ce qui touche à la vie administrative et publique de Mougeot, je dois ajouter qu'en 1835, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

C.

Les premiers voyages faits par Mougeot lui furent imposés par ses fonctions de médecin militaire. Pendant les années 1799, 1800, 1801, il parcourut une partie des empires actuels d'Allemagne et d'Autriche, en particulier les admirables Alpes du Tyrol. Sa correspondance, curieuse par les faits de détail et les impressions sincères qu'elle relate sur des guerres célèbres, nous le montre profitant de toutes les occasions qu'il a de s'instruire, de récolter des plantes, d'entrer en relation avec des botanistes éminents. On y voit la passion, le mot n'est pas trop fort, qu'il ne cesse d'avoir pour les sciences naturelles. Après son retour à Bruyères, il resta longtemps sans sortir des Vosges, de l'Alsace et du Jura très-septentrional. En 1842 seulement, il retourne à Paris, et va de là en Normandie. En 1843 et 1844, il se rend en Suisse. En 1847, il entreprend un grand voyage qui doit le conduire dans les Pyrénées ; une entorse l'arrête à Avignon et l'empêche de mettre son projet à exécution. Il tenait, avec l'exactitude qu'il apportait à toutes choses, des journaux de voyages qui nous montrent combien son intelligence avait de largeur. Si la botanique et en général

les sciences naturelles tiennent la première place dans ses pensées, il ne néglige rien, et l'étude des monuments en particulier ne le laisse pas indifférent.

D.

Voici, avec la date de son admission, les Académies ou Sociétés savantes dont Mougeot a fait partie :

15 frimaire an VII. Société médicale d'émulation de Strasbourg.

26 nivôse an XI. Membre de la Société de médecine chimique de Paris.

3 pluviôse an XI. Correspondant de la Société d'émulation de Nancy.

28 mars 1809. Correspondant de la Société d'histoire naturelle de Wetteravie.

11 mars 1811. Membre non résidant de la Société académique des sciences, lettres et arts de Nancy (Académie de Stanislas).

18 janvier 1822. Correspondant de la Société d'histoire naturelle de Paris.

4 juillet 1822. Correspondant de la Société linnéenne de Paris.

6 décembre 1823. Correspondant de la Société linnéenne du Calvados.

5 août 1825. Correspondant de l'Académie royale de médecine à Paris.

1825. Membre de la Société d'émulation des Vosges.

30 juin 1829. Correspondant de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg.

8 décembre 1833. Membre de la Société géologique de France.

1834. Membre de la Société des sciences naturelles de Fribourg (Bade).

2 janvier 1835. Membre correspondant de la Société académique de Falaise.

31 octobre 1838. Membre correspondant de la Société d'histoire naturelle de Bâle.

Avril 1838. Membre actif de la Société impériale minéralogique de Saint-Pétersbourg, fondée par Alexandre I[er].

Octobre 1842. Correspondant de l'*Academia Cæsarea, Leopoldino-Carolina naturæ Curiosorum.*

Mars 1843. Membre de la Société royale bavaroise de botanique à Ratisbonne.

20 mai 1844. Membre correspondant de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel (Suisse).

Mars 1847. Correspondant de la Société de médecine de Strasbourg.

Octobre 1847. Correspondant de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Il devint, peu après la fondation de cette société en 1854, membre de la Société botanique de France, dont il présida la séance extraordinaire dans les Vosges en 1858.

E.

Les publications de Mougeot sont :

Essai zoologique et médical sur les Hydatides. Paris, an XI (1803).

Considérations sur la végétation spontanée du département des Vosges. (Dans les *Annales de la Société d'émulation des Vosges*. 1836.)

Considérations générales sur la végétation spontanée (phanérogame et cryptogame) du département des Vosges. [Dans Lepage et Charton, *Statistique du département des Vosges*. 1835 (tiré à part).]

Rapports annuels sur le musée d'histoire naturelle d'Épinal. [Dans les *Annales de la Société d'émulation des Vosges*. 1846-1857 (tirés à part).]

Il a publié en outre plusieurs articles et notices parmi lesquels il faut citer particulièrement un travail sur les Conifères des Vosges, inséré dans le *Nouveau Duhamel de Loiseleur,* et de nombreuses notes dans les bulletins des Sociétés géologique et botanique de France.

F.

La correspondance de Mougeot avec M. Godron renferme plusieurs passages relatifs aux *Stirpes,* qui pourront offrir de l'intérêt à ceux qui aiment l'histoire de la science.

C'est ainsi, par exemple, qu'il raconte l'origine de cette publication (1) : « J'avais, en 1808, commencé à distribuer à mes amis des cahiers de 50 espèces de Cryptogames des Vosges, mais j'écrivais sur chaque feuillet le nom de la plante, sa localité et le temps de sa fructification. J'étais parvenu à préparer ainsi une douzaine d'exemplaires des 6 premiers fascicules, et chaque fascicule se composait de 50 feuillets de papier format grand in-8°. A cette époque, on ne connaissait pas en France la collection d'Ehrhart, celle de Schleicher était aussi très-peu répandue. Le professeur Villars, MM. Desfontaines et de Jussieu, Persoon, avec lequel j'avais déjà des relations, m'engagèrent à faire imprimer les étiquettes, à multiplier le nombre des exemplaires, et je fis part en 1809, à mon ami Nestler qui était à Vienne, de mon projet. Il me demanda de s'adjoindre à moi, de l'attendre. Il revint de Vienne pendant l'été de 1810 et nous passâmes ensemble le mois de septembre à Bruyères, et nous dédiâmes au professeur Villars notre première centurie qui, ainsi que la 2e et la 3e, furent composées avec les 6 cahiers manuscrits que j'avais déjà distribués, où nous ajoutâmes seulement 6 à 8 espèces des environs de Strasbourg. Voici 30 ans et plus que je travaille à notre *grande* collection de Cryptogames, et nous n'avons pu encore publier que onze cents espèces, en faisant nos récoltes

(1) Lettre du 3 mars 1841.

dans la chaîne des Vosges, de la Forêt-Noire, du Jura, les plaines de l'Alsace, de la Lorraine. »

En 1841, M. Godron, ayant à faire un rapport sur les *Stirpes* à l'Académie de Stanislas, l'avait communiqué avant lecture à Mougeot, qui lui adressa entre autres les remarques suivantes qui nous donnent les noms de ses collaborateurs, en même temps qu'ils montrent avec quel soin jaloux il tenait à ce que justice fût rendue à chacun (1) : « Il serait très-juste de placer ici le nom de mon ami Nestler en ajoutant : Le Dr Mougeot, aidé par son ami le professeur Nestler, son collaborateur pour les neuf premières centuries..... Vous pourriez intercaler ici plus ou moins d'éloge pour ce brave et digne homme que je regrette tous les jours..... Il ne serait peut-être pas déplacé de mentionner ici que, pour les espèces rares, j'ai été aidé, dans la réunion des échantillons en nombre, par plusieurs de mes amis, entre autres de MM. Guépin, Delise, Lenormand, Le Prévost pour nos départements de l'Ouest, par M. J. Prost pour le département de la Lozère, par M. de Miribel pour l'Isère, par M. Desmazière pour le Nord, par M. Bruch pour les Deux-Ponts, MM. Schimper, Mühlenbeck pour l'Alsace, M. Braun, pour le grand-duché de Bade, MM. Chaillet, Preissweik, Lesquereux pour la chaîne du Jura, etc., etc. »

L'extrait suivant d'une lettre du 26 octobre 1842 montre comment Schimper fut associé à la publication :

« Mon ami Schimper m'a quitté samedi et nous avons pu passer une semaine ensemble à nous exténuer sur les mousses et sur les roches. Ce bryologue est d'une très-grande force pour la détermination rigoureuse des espèces et ceci tient et provient du travail monographique qu'il publie sur les mousses..... Il se joint à moi pour la publication des *Stirpes cryptogamicæ Vogeso-Rhenanæ*, et cette publication ne peut qu'y gagner. Il est plein de feu et d'ardeur. Je commence à m'éteindre ; sa vue reste encore perçante, la mienne faiblit de plus en plus. Aussi nos chères Cryptogames avaient besoin d'un nouveau travailleur pour rester à la hauteur des circonstances actuelles »

(1) Lettre du 14 juillet 1841.

Malgré ces collaborations de Nestler et de Schimper, Mougeot avait la plus lourde charge dans cette publication ; le plus souvent elle lui incombait entièrement. Aussi avait-il une grande reconnaissance pour les botanistes qui lui communiquaient de nombreux échantillons, et une grande peine lorsqu'il les voyait disparaître par la mort ou simplement par l'éloignement. C'est ce qu'il exprimait en particulier dans une lettre de ses dernières années (1) : « Plusieurs des Cryptogames des environs de Nancy, insérés dans nos *Stirpes* que vous aviez la complaisance de me fournir, me manqueront aussi bientôt, malgré l'obligeance de M. Vincent de les rechercher..... Il n'a pas vos yeux, le professeur Al. Braun ayant été appelé à Berlin, je ne pourrai plus compter sur ses récoltes dans la Forêt-Noire. De tous côtés, mon cher Godron, on m'abandonne, quand j'aurais plus que jamais besoin de mes amis. »

(1) Lettre du 10 janvier 1852.

NOTICE

SUR S. J. BEXON

Par M. BOULANGÉ

DISCOURS DE RÉCEPTION

Messieurs,

La bienveillance de vos suffrages, en m'ouvrant l'accès de votre Compagnie, m'a pénétré d'un sentiment dont vos séances solennelles, dans ces dernières années, ont plusieurs fois entendu les manifestations; mais, jamais expression de reconnaissance ne fut, plus que dans ma bouche, légitime et nécessaire. Je suis, moi aussi, l'un de ces exilés volontaires qui ont, dans la généreuse hospitalité d'une noble cité, cherché et rencontré une consolation à la douleur d'une séparation inévitable. L'avocat d'un barreau voisin du vôtre que supprimait et dispersait la conquête, saisi au cours d'une carrière déjà longue, retrouvait les affectueuses sympathies d'une nouvelle famille judiciaire ; il éprouvait la douceur et la force du lien que crée le

sentiment de la confraternité. Il lui était réservé de connaître par une expérience personnelle que le titre d'avocat est bien un titre de famille, et bientôt votre indulgence en rehaussait encore à ses yeux la valeur en consentant à l'accepter comme le principal appui de sa candidature. Votre nouvel élu, Messieurs, a trouvé dans vos suffrages un grand honneur et en quelque sorte un conseil pour le choix du sujet que les traditions de votre Compagnie laissaient à sa liberté. La reconnaissance lui a inspiré le désir naturel de relever devant vous le souvenir de l'un des noms qui ont honoré la Lorraine, en même temps que la direction de sa vie concentrée dans l'étude et la pratique d'une science unique, semblait lui imposer le devoir de fixer son attention et de rappeler la vôtre sur un personnage appliqué, dans le cours du siècle dernier, comme magistrat et comme écrivain, au culte des mêmes idées.

Dans la petite ville de Remiremont s'élève une maison remarquée par le bel aspect de sa construction et par l'attrait d'une vue pittoresque ouverte sur la vallée de Remiremont à Ranfaing. C'est cette maison que, dans le court espace de onze années (de 1745 à 1756), venait remplir la naissance de neuf enfants. La tradition du pays a religieusement conservé à cette habitation le nom de la famille qui l'occupait au siècle dernier. On l'appelle encore le château Bexon, comme si un souvenir reconnais-

sant voulait perpétuer, en l'attachant au sol lui-même, un nom qui a deux fois honoré la cité !

Le second des enfants d'Amé Bexon et de Barbe Pillement, Gabriel-Léopold-Charles-Aimé, né le 10 mars 1747, devait être à Paris surpris par la mort le 15 février 1784 dans l'éclat naissant d'une trop courte carrière. Mais sa nature d'élite avait déjà révélé toute la distinction de son intelligence et laissé les preuves des aptitudes les plus variées. Déjà ses laborieuses recherches avaient réuni les matériaux d'une histoire de la Lorraine et le premier volume, publié en 1777, promettait, si le temps avait permis l'achèvement d'une œuvre si bien commencée, un véritable monument élevé à l'honneur du pays. Voué par le goût le plus vif au culte des sciences naturelles, il avait consacré à leur étude la plus grande part de sa vie : ses travaux, qui unissaient à la profondeur du savoir le charme de l'expression, avaient fixé sur lui l'attention de Buffon dont il était devenu l'un des collaborateurs les plus infatigables et les plus estimés. Aussi, quand, en 1804, le frère puîné de Gabriel adressait à Lacépède, devenu grand chancelier de la Légion d'honneur, l'hommage d'un de ses ouvrages sur la législation criminelle, le savant se plaisait à associer dans un même éloge le nom des deux frères ; il écrivait le 5 janvier : « J'ai lu avec « un bien grand intérêt votre dernier ouvrage sur « la législation; permettez que l'ancien ami et le

« continuateur de Buffon présente au digne frère « d'un des plus dignes collaborateurs de ce grand « homme ses remerciements et ses félicitations. Il « est donné à votre famille de réunir la célébrité « de l'homme de lettres aux lumières du savant et « du fonctionnaire. »

L'auteur de l'ouvrage honoré en 1804 de cet éloge, Scipion-Jérôme Bexon, le cinquième enfant de cette nombreuse famille, était né le 8 juin 1750; au titre d'avocat, son père réunissait les fonctions de procureur fiscal dans la justice seigneuriale de Remiremont; il était donc l'un des officiers civils de ce fameux chapitre dont les chanoinesses se recrutaient au sein de la plus haute noblesse de Lorraine et dont les abbesses étaient choisies parmi les filles des ducs de Lorraine, des empereurs d'Allemagne et des rois de France. Ce fut sous sa direction éclairée qu'après de fortes études à Nancy, Scipion vint placer les premières années de sa jeunesse, et, dès ses débuts, la préférence de ses goûts se tourna vers l'étude du droit criminel, dont son esprit curieux s'appliquait à scruter l'histoire, à suivre les développements, à entrevoir les améliorations, sans d'ailleurs dédaigner l'examen des petites institutions locales qui fonctionnaient près de lui. Il en conservait le vif souvenir et, quelques années plus tard, retrouvait les impressions diverses que ses observations avaient fait naître. Ainsi, amené à parler des juges de paix établis comme

tribunaux de conciliation, il reporte sa pensée vers son pays, et se plaît à décrire l'une de ces institutions modestes : « La raison naturelle, dit-il, avait « seule indiqué, dans des temps anciens, cette juri- « diction à quelques hommes éloignés de la corrup- « tion des villes. Il existait à Gérardmer, départe- « ment des Vosges, par un vieil usage conservé « précieusement, une chambre de conciliation com- « posée des plus sages de la contrée. Par une con- « vention tacite, les habitants qui avaient un diffé- « rend entre eux n'auraient osé se présenter en « justice avant d'avoir essayé l'influence de sa juri- « diction. Ce souvenir me fournit l'occasion d'ho- « norer la sagesse des habitants d'un village où « mes ancêtres étaient nés. »

Ces justices locales toutefois n'avaient pas laissé dans l'esprit du jeune avocat des opinions uniformément favorables ; son jugement sur l'une d'elles serait sévère si, à la critique ne se mêlait peut-être le léger ressentiment d'une aventure arrivée à l'un de ses confrères et, d'après la tradition, à Bexon lui-même. « Dans une autre partie des montagnes « des Vosges, dit-il encore, une justice très-ancienne « maintenue par les lois de la province, était tenue « par des prud'hommes que choisissaient les habi- « tants du lieu. Ils jugeaient sous un orme, sur la « place du village, appelée La Bresse. Mais, cette « justice patriarcale avait perdu une partie de son « heureuse simplicité : les chicanes des praticiens

« s'attachèrent aux branches de l'orme, et elle de-
« vint un mauvais tribunal. Des avocats y allaient
« plaider quelquefois : deux d'entre eux s'étant un
« jour permis, dans le cours des plaidoiries, des
« citations en latin, les prud'hommes les condam-
« nèrent en français à une amende pour avoir parlé
« devant eux un langage que, suivant les termes
« de leur sentence, ils n'étaient pas obligés d'en-
« tendre, et, donnant à l'exécution de cette décision
« une sanction immédiate contre les deux impru-
« dents latinistes, ils assurèrent le paiement de
« l'amende par la saisie de leurs chevaux. »

Parvenu à la maturité de la jeunesse, préparé aux fonctions de la magistrature par les leçons et les exemples de son père, par l'étude du droit romain, la connaissance approfondie de la législation française et des législations étrangères, à son titre d'avocat en parlement, il ajouta celui de procureur fiscal à Remiremont. C'est la double qualité qu'il prend dans deux opuscules publiés en 1784 et 1787, à l'occasion des réceptions faites par la ville aux deux dernières abbesses qui se succédèrent rapidement à la tête du chapitre, la princesse Charlotte de Lorraine et la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé. L'auteur décrit le déploiement des pompes, l'éclat des fêtes qui signalèrent la dernière entrée solennelle de 1787, et trois années après, le chapitre lui-même n'existait plus.

L'esprit pénétrant de Bexon n'avait pas méconnu

l'imminence de réformes que d'ailleurs approuvaient les tendances de ses convictions personnelles. Il sentait particulièrement la nécessité de substituer à la variété des multiples coutumes, à la rivalité et à la confusion des juridictions, l'unité de la loi et l'uniformité des tribunaux. On peut croire qu'il n'avait pas entrevu dans son ensemble et dans tous ses détails, l'harmonie de la future organisation judiciaire qui, limitée à deux degrés de juridiction, assure une exacte appréciation des faits sans éterniser les différends, et, par la décisive autorité d'une cour régulatrice, garantit l'unité dans l'application du droit. Le système menacé ne lui semblait pas moins susceptible d'améliorations profondes, et quand, prenant la parole en faveur du chapitre de Remiremont, il essayait d'en obtenir le maintien, on ne pouvait pas accuser le procureur fiscal de présenter une défense intéressée ; car, ses conclusions abandonnaient le droit de justice dont il considérait le sacrifice comme une manifeste nécessité.

Mais, une sincérité indépendante présidait à l'expression de ses convictions, et, chose digne de remarque, sa voix s'éleva parmi celles qui défendirent l'un des droits considérés comme les plus impopulaires, la dîme ecclésiastique perçue en nature. Dans une pétition adressée en 1790 « au Roi et à la nation », la ville de Remiremont se range au nombre des rares partisans d'une redevance généralement proscrite, et, sans rechercher la légitimité

de son principe, en sollicite le maintien dans l'intérêt local de la contrée. Bexon fut-il le rédacteur de cette pétition? Se borna-t-il à inscrire sa signature parmi celles des 38 notables qui l'adressèrent à l'Assemblée nationale? La tradition du pays incline vers la première affirmation.

C'est elle aussi qui rattache à la même initiative l'écrit publié également en 1790 pour la défense du chapitre de Remiremont sous ce titre : « Le cri de la raison et de l'humanité. » Les vieux souvenirs de l'histoire, l'origine illustre du chapitre, ses bienfaits attestés par la reconnaissance publique, la légitimité de sa propriété qui se rattache avec la fondation de Romaric aux premières années du VIIe siècle, le patronage direct et persévérant accordé au chapitre par les princes qui se sont disputé la souveraineté du pays, ses droits consacrés de règne en règne par leur serment et par la longue série des traités internationaux, la générosité des sentiments qui sollicitent la conservation d'un asile ouvert aux filles d'une ancienne chevalerie si souvent signalée par ses belles actions et son dévouement à la patrie, Bexon invoque les considérations les plus variées et les plus puissantes.

Que peuvent les souvenirs de l'histoire et la légitimité originaire des propriétés aux époques où les transformations se précipitent? Ce que l'auteur appelait « le cri de la raison et de l'humanité » ne fut pas entendu.

A la justice seigneuriale succédait donc à Remiremont la justice uniforme du droit commun. Signalé par son expérience et sa connaissance profonde du droit, Bexon avait sa place marquée au sein du tribunal d'arrondissement et, à la fin de 1790, il prononçait, comme commissaire du Roi, le discours qui installait les nouveaux magistrats.

La réforme du droit criminel était une de celles qui préoccupaient fortement les esprits. Bexon suivait avec une ardeur intelligente la direction générale de ces tentatives, et, par des publications successives, secondait l'établissement de mesures qu'il considérait comme de bienfaisantes améliorations. Il signalait l'utilité d'un tribunal de correction paternelle; il soumettait un mémoire au Gouvernement sur la forme de la procédure par jurés, institution dont il souhaitait vivement le développement en France.

Ces premiers efforts furent remarqués, et, en 1796, l'estime accordée à ses travaux l'appelait à présider le tribunal criminel de Paris; ce fut à Paris que, dans une courte période de temps, parurent ses trois principales publications.

Ce sont trois œuvres de jurisconsulte, trois œuvres austères dont, il faut bien l'avouer, ni l'élégance soutenue, ni même la lumineuse simplicité du style n'adoucissent la sévérité. On sent que Bexon se préoccupe surtout d'apporter son concours aux réformes nées sous ses yeux, de mettre à leur service

les fruits d'un infatigable travail et les méditations d'un esprit ouvert aux innovations. Il a lui-même marqué le but assigné à son ambition dans l'épigraphe de son dernier ouvrage : « La gloire de l'écri« vain est de préparer des matériaux utiles à ceux « qui gouvernent. »

Épigraphe trop modeste ! ce ne sont pas de simples matériaux que son esprit investigateur rassemble et publie en 1800 sous ce titre : *Parallèle du Code criminel de l'Angleterre avec les lois pénales françaises, et considérations sur les moyens de rendre celles-ci plus utiles.* De ce vaste travail de comparaison, résultat de patientes études, se dégagent des conclusions qui tendent toujours à l'amélioration de la loi française. Le patriotisme de Bexon est fier quand il trouve notre loi supérieure par un côté grave à la loi anglaise. S'il rencontre la peine de mort trop fréquemment inscrite dans la législation criminelle du pays voisin, il s'indigne de sévérités qui contrastent avec la douceur habituelle de nos mœurs, et la révolte d'un sentiment généreux lui dicte cette épigraphe empruntée à l'immortel auteur de l'*Esprit des lois :* « Lorsque la peine « est sans mesure, on est souvent obligé de lui pré« férer l'impunité. » Mais, si notre loi était plus humaine, elle était plus inflexible et n'accordait qu'imparfaitement au juge le droit de mesurer la durée du châtiment au degré de gravité des fautes. Bexon insiste sur la nécessité d'une peine propor-

tionnelle comme sur un principe fondamental et signale, pour en demander l'introduction dans notre pays, le pouvoir conféré au juge anglais de faire varier la durée de la peine en la proportionnant à la variété infinie des nuances qui accompagnent le délit.

La profondeur des connaissances que révélait cet ouvrage avait appelé sur son auteur l'attention du Gouvernement. Nommé en 1802 à l'une des vice-présidences du tribunal civil de la Seine, Bexon rencontra des devoirs nouveaux sans être détourné de ses études préférées sur le droit criminel, et cette nomination précédait de peu de mois la publication de son œuvre la plus considérable, qui a pour titre : *Développement de la théorie des lois criminelles par la comparaison de plusieurs législations anciennes et modernes, Rome, Angleterre, France, suivi de l'application de cette théorie dans un projet du Code criminel, correctionnel et de police.* Ce titre seul suffirait à indiquer l'objet, l'ensemble, le résultat de ce vaste travail. Bexon ne se borne pas à exprimer dans la deuxième partie, méthodiquement divisée en 1,015 articles, la formule de la loi dont sa pensée a préparé le projet. Il s'est d'abord attaché à en chercher et à en fixer la raison d'après l'étude comparée des législations anciennes adaptées aux temps actuels : c'est à l'œuvre restaurée de la justice pénale qu'il prêtera son concours. Les trois grands problèmes

du droit criminel, ceux dont la bonne solution importe également à l'intérêt public, ont pour but de déterminer la forme de la poursuite, l'autorité chargée soit de la diriger, soit de la terminer, la peine réservée aux crimes ou aux délits. De ces trois difficiles problèmes, les deux premiers sont particulièrement l'objet de ses méditations, et la plupart des conclusions qu'il propose ont reçu la consécration de l'expérience et du temps. S'occupe-t-il des formes de l'instruction ? C'est pour s'attacher à celles dont l'accomplissement est une garantie nécessaire dans la recherche de la vérité, en supprimant le luxe des formalités secondaires, dont la loi de l'an IV s'était montrée trop prodigue. S'occupe-t-il des juridictions ? Le savant auteur, dans un tableau des plus curieux, décrit l'origine des divers tribunaux de l'Angleterre, leur organisation, leur compétence particulière; mais il les décrit surtout pour les soumettre à une comparaison instructive, et, frappé par l'uniformité, l'égalité, la simplicité de l'organisation française, il n'éprouverait aucun embarras dans sa conclusion définitive, s'il ne rencontrait en Angleterre une institution dans laquelle se résume pour les Anglais la principale garantie de leur liberté civile, l'institution du jury. Bexon partage pour cette institution leur enthousiasme, non pas que son esprit judicieux consente à en étendre la compétence aux questions de droit civil étrangères, par leur complexité même,

aux connaissances ordinaires des jurés et, par suite, à leur juridiction. Mais, confier à des juges tirés successivement en quelque sorte des entrailles du pays la mission de statuer sur des faits simples dont une raison droite suffit à constater l'existence, n'est-ce pas, dans l'administration de la justice criminelle, à des garanties raisonnables de lumières et d'indépendance ajouter la force et l'appui d'une légitime popularité? Bexon salue de ses espérances une institution combattue en France, il l'avoue, par des circonstances qu'il juge accidentelles et temporaires, et son inquiète sollicitude cherche à en défendre l'avenir contre l'influence de trois causes peut-être plus durables de discrédit. La composition du jury formé, à l'origine, sans choix suffisant, d'un trop grand nombre de citoyens, pourrait faire courir un véritable péril aux intérêts de la société et des accusés eux-mêmes. Ne trouverait-on pas, dans l'application des listes d'éligibles, des garanties qui rassureraient cette première appréhension? Une crainte non moins vive naît pour lui des droits étendus que l'esprit libéral de la loi française accorde à l'intervention de l'avocat. C'est, en Angleterre, une règle que, devant le jury, la défense de l'accusé est personnelle; le concours de l'avocat, admis sans réserve pour la discussion des difficultés légales, se borne, dans l'examen du fait, à poser des questions aux témoins pendant le cours même de leurs dépositions. En France, le rôle de

l'avocat est mêlé au débat tout entier; il discute, après l'audition des témoignages, l'ensemble des preuves, il a le privilége de la dernière parole. Au lieu d'établir, par des observations sommaires, l'enchaînement logique des faits, ne cherchera-t-il point à envahir la conscience des jurés par l'art d'une argumentation spécieuse ou par le mouvement d'une entraînante sensibilité? Et cependant, l'intérêt de la défense est si sacré que l'on hésite à conseiller et que peut-être nos mœurs ne toléreraient pas sur ce point une importation de la loi anglaise. Ne trouverait-on pas peut-être un contre-poids au péril de cette influence dans la mission confiée par la loi au magistrat qui dirige le débat d'en présenter dans un tableau rapide le fidèle résumé? La loi anglaise, qui circonscrit le rôle de l'avocat dans de plus étroites limites, fait du juge le défenseur naturel de l'accusé. La nôtre, après la clôture de discussions quelquefois passionnées, charge une parole impartiale de reproduire, dans une sommaire analyse, les raisons présentées par l'accusation et les moyens opposés par la défense. Le magistrat, investi de ce difficile ministère, saura-t-il toujours maintenir un exact équilibre entre ces deux grands intérêts? Ne se laissera-t-il point entraîner à la manifestation d'un sentiment personnel qui pourrait exercer une influence fatale à l'institution même? Enfin, la presse qui offre à la curiosité passionnée de l'opinion le récit émouvant des

crimes ou des délits, qui en publie les détails et en recherche les causes avec les émotions rapides et les inexactitudes naturelles attachées au mouvement d'une publicité quotidienne, la presse laissera-t-elle l'esprit des jurés pris dans la localité même libre des impressions souvent dangereuses qui peuvent fausser leur jugement? Préoccupations d'une prévoyance affectueuse, mêlée à la ferme espérance et au désir ardent de perpétuer parmi nous les bienfaits de la nouvelle institution. Il en aimait la publicité sans en craindre les effets funestes sur la moralité publique. Celui-là, disait-il, que le débat instruit au crime, n'a déjà plus besoin d'instruction.

On ne connaîtrait pas entièrement la valeur de l'ouvrage de 1802 si l'on n'y cherchait une idée générale sur les règles adoptées par Bexon dans la théorie des peines. Sa conscience réprouvait la peine du bannissement comme un attentat contre le droit des nations étrangères. Est-il permis de renvoyer à d'autres peuples les coupables dont la société juge nécessaire de se séparer? — Son humanité se soulevait contre les applications multiples de la peine de mort, et, sans aborder d'ailleurs les grandes considérations de philosophie ou de nécessité sociale qui peuvent en légitimer ou en condamner le principe, il évoquait les souvenirs d'une récente et sanglante époque pour en souhaiter, au moins en matière politique, la suppression

absolue. Fidèle à ses convictions sur le but de la loi pénale, principalement établie à ses yeux pour la correction du coupable, sa justice, sévère contre la récidive, considérait comme une cruauté inique la flétrissure ineffaçable imprimée sur le coupable condamné à une peine temporaire, et sa protestation appelait une réforme que le temps a consacrée. Ses vœux allaient plus loin encore et proposaient d'inscrire dans nos lois une disposition qui n'y a pas pris place, mais que s'est appropriée une législation voisine. Ne serait-il pas digne d'une grande nation de ne point laisser sans indemnité l'accusé poursuivi d'office dont un verdict absolu du jury aurait reconnu l'innocence? Le jury ne pourrait-il être interrogé avec une précision qui ne permettrait sur la portée de son verdict aucune incertitude? Si l'acquittement dû au simple doute qui profite toujours à l'accusé peut n'engager contre la société aucune obligation, le verdict absolu qui démontre l'erreur de l'accusation ne doit-il pas entraîner une autre conséquence, et les sentiments de générosité et de justice n'exigent-ils pas la réparation d'un préjudice aussi immérité?

La renommée de Bexon avait franchi la frontière. Soumis à l'Académie des sciences et belles-lettres de Berlin, ce remarquable travail réunissait tous les suffrages et la grande médaille d'or en attestait le mérite par une éclatante consécration. A peine la publication à Paris en était-elle terminée qu'un

nouvel honneur lui était réservé. Maximilien-Joseph, alors électeur, depuis roi de Bavière, avait pris la résolution de réformer dans ses États la législation pénale : ses regards se portèrent sur l'homme dont il estimait le concours particulièrement utile à l'accomplissement d'une entreprise si importante, et, en 1805, Bexon répondait à ce royal appel par l'envoi d'un projet manuscrit qu'il intitulait : *Application de la théorie de la législation pénale, ou Code de la sûreté publique et particulière*. C'est, dans un nouveau cadre, l'application des idées développées dans les deux précédents ouvrages, accompagnée d'une étude sur la nature des lois pénales considérées dans leurs rapports avec le climat, la fertilité ou la stérilité du pays, la civilisation, la religion établie, le caractère et les mœurs des habitants ; précédée, sous le nom modeste d'introduction, d'une sorte de traité philosophique sur l'ordre public et sur le développement moral de l'homme, moyen le plus efficace d'en garantir le maintien. Prenant cette donnée pour guide, Bexon soumet à une savante analyse l'homme, ses facultés, ses inclinations, ses passions, la direction de sa volonté du côté du bien, du vrai et de l'utile, qui se confond toujours avec le vrai lui-même. Adepte du système philosophique que son siècle avait fait prévaloir, il affirme que l'homme doit être dirigé vers le bonheur et le bien-être ; les lois doivent le conduire à ce but, mais

dans des conditions qui assurent en même temps le bien-être universel. Ces conditions sont l'instruction, les habitudes morales, la religion, la bienfaisance, la bonne foi, l'honneur, longue et incomplète énumération qu'une philosophie plus profonde aurait pu remplacer par un seul mot : le devoir imposé par une loi supérieure à l'homme et prise en dehors de lui.

De tels services rendus à la science et par la science à la société pouvaient autoriser l'espérance d'une légitime récompense, et c'est presque au moment où se produisait, en 1807, ce dernier fruit de longues méditations qu'un acte imprévu brisait la carrière du magistrat et portait du même coup la plus grave atteinte à la loi fondamentale qui en garantissait la stabilité. Une disposition expresse de la Constitution du 22 frimaire an VIII portait: « Les juges autres que les juges de paix conserveront « leurs fonctions toute leur vie, à moins qu'ils ne « soient condamnés pour forfaiture ou qu'ils ne « soient pas maintenus sur les listes d'éligibles. » Les vicissitudes politiques, en supprimant les listes d'éligibles, avaient fait disparaître cette dernière condition et semblaient, par suite, avoir définitivement consolidé le siége du magistrat. Mais, que peut l'interprétation la plus naturelle au gré de certaines impatiences? Ce fut dans la suppression même des listes d'éligibles qu'une complaisance trop ingénieuse rencontra un spécieux prétexte pour

enlever à la magistrature la garantie de son indépendance et frapper ceux des fonctionnaires dont le caractère pouvait gêner un pouvoir absolu. Ne serait-il pas légitime de rétablir, dans leurs effets, ces listes d'éligibles supprimées dans leur principe, et de substituer au droit d'élimination que pouvaient indirectement exercer les suffrages de l'opinion publique un travail de révision exécuté, avant le 1er mars 1808, par une commission de six sénateurs que nommerait l'Empereur lui-même? Suggérée par l'esprit fécond de Cambacérès, cette combinaison devint une des bases du sénatus-consulte organique du 12 octobre 1807, sénatus-consulte voté, suivant l'expression de Bexon, pour rendre les juges destituables comme un organe de la constitution qui les rendait inamovibles. La commission irresponsable à laquelle avait été dévolu ce pouvoir discrétionnaire soumit à la sanction de l'Empereur le résultat de ses délibérations et, le 24 mars 1808, dans le décret général sur l'institution de la magistrature n'était pas compris le nom de Bexon. Le magistrat était donc enlevé à sa fonction, frappé sans avoir été entendu, dans le secret d'une délibération contre laquelle aucun recours n'était ouvert. Séparé de la magistrature à un âge où elle pouvait encore attendre de lui de longs services, Bexon se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris sans rechercher d'ailleurs l'activité d'une nouvelle carrière, et, découragé par une disgrâce

inattendue, laissa s'écouler dans une modeste retraite, à Chatou, les années qui lui restaient. Une dernière fois il reprit la plume, lorsqu'en 1814 la chute de l'empire eut rendu à la parole sa liberté, et dans deux brochures publiées presque simultanément sous une commune inspiration, il fit entendre la revendication de deux droits unis entre eux dans sa pensée par le lien le plus étroit. Il réclame d'abord la suppression de la censure si ce n'est pour les pièces de théâtre dont la moralité doit être soumise à un préalable examen ou contre les libelles qui déchirent l'honneur du citoyen, et, par une application du même principe, le rétablissement de la liberté dans la publication des journaux et des livres sous la responsabilité des auteurs et l'action répressive des tribunaux chargés d'en contenir les écarts. Cette réclamation contre de récents abus était, à quelques jours de distance, suivie d'une autre revendication sous ce titre piquant : *Du Pouvoir judiciaire en France et de son inamovibilité, considérations sur la proposition du sénatus-consulte du 12 octobre 1807, perdues ce jour sur le grand escalier du Sénat, trouvées par M. Bexon, ancien magistrat, mais que la liberté de la presse ne pouvait permettre d'imprimer alors.* Personne ne pouvait s'attendre que sa parole élevée publiquement sur cette grande question laissât sans protestation la mesure individuelle dont il avait si cruellement souffert. L'allusion s'y ren-

contre, mais avec des accents sobres et discrets, et la généralité des aperçus donne plus de force à la défense du principe au nom duquel il proteste. Fidèle à sa constante méthode, il en demande la confirmation à l'histoire et montre la règle de l'inamovibilité consacrée dans les vieilles ordonnances des rois à remonter à Charles VI, environnée d'un constant respect, sauf les rares violences des crises politiques, l'ancienne magistrature protégée d'ailleurs dans son indépendance, tantôt par la puissance de l'hérédité des offices, tantôt par l'influence de la vénalité même, c'est-à-dire de la richesse, toujours par le pouvoir qu'assuraient aux grandes corporations du parlement l'étendue de leurs ressorts, la variété de leurs attributions, le prestige de leurs décisions souveraines. Combien l'inamovibilité n'est-elle pas plus nécessaire à la magistrature moderne renfermée dans le devoir plus étroit de se consacrer exclusivement à l'administration de la justice ! Si l'on veut considérer le seul intérêt de la corporation, ne voit-on pas qu'en échange de ses travaux et de ses services, le magistrat n'a pas à attendre du long exercice de ses fonctions les biens de la fortune ? Peut-on espérer qu'il recherchera volontiers les austères devoirs de cette difficile carrière, s'il ne peut compter au moins sur la sécurité de son avenir ? Et si l'on s'élève à de grandes considérations d'intérêt public, comment ne pas reconnaître que,

par le fait de son serment, le magistrat devient l'homme de la loi? Il appartient à la société; en défendant son indépendance, elle défend ses plus chers intérêts. La loi confie à ses lumières et à sa ferme impartialité la fortune, la liberté, l'honneur, la vie même des citoyens; n'a-t-elle pas l'impérieux devoir de le protéger contre les périls attachés à l'exercice de ce redoutable ministère? Doit-elle le laisser exposé à la crainte soit des ressentiments particuliers, soit même des exigences du pouvoir? L'opinion seule de l'influence que cette crainte pourrait exercer sur sa décision ne serait-elle pas de nature à en diminuer le respect? Le maintien de son indépendance est donc pour tous les citoyens un intérêt supérieur, et quelle peut être la garantie de l'indépendance sans l'inamovibilité? Le sénatus-consulte de 1807 avait en quelque sorte créé deux catégories de magistrats, les uns maintenus sur leurs siéges après le travail de révision, à titre définitif, les autres soumis, à partir de 1808, à une épreuve de cinq années pendant lesquelles leur institution conservait un caractère conditionnel et provisoire. Bexon s'élève contre cette inégalité introduite au sein d'une même magistrature: la condition d'une épreuve, dit-il, fait perdre le sentiment de l'indépendance et produit dans l'opinion du magistrat et du public un amoindrissement contraire à la dignité de la fonction.

Après cette revendication des droits de la magis-

trature, Bexon se renferma dans des études moins connues, réservées aux différentes compagnies dont il était membre. L'Athénée des arts, la Société des lettres, sciences et arts, la Société des sciences de Paris, l'avaient jugé digne de partager leurs travaux. Au sein de cette dernière compagnie, il avait rencontré parmi ses collègues le prince de Condé, dont la fille avait été la dernière abbesse du chapitre de Remiremont. A la mort du prince, en 1819, la Société académique des sciences lui confia l'honneur de prononcer son éloge et fournit à l'ancien procureur fiscal l'occasion de reporter sa pensée aux souvenirs du pays natal et de confondre, dans l'expression de ses respectueux hommages, les représentants de deux générations. Peu d'années après, Bexon mourait dans sa retraite de Chatou, le 17 novembre 1825.

La science du droit criminel en France avait trouvé en lui un utile auxiliaire et un ardent propagateur : la Bavière avait demandé et obtenu le concours de ses lumières ; l'Italie à son tour voulut profiter de ses travaux. Le volume in-folio sur l'application des lois pénales imprimé en 1807 eut, en 1830, à Naples, l'honneur d'une traduction accompagnée d'un examen critique dont l'auteur témoigne pour Bexon l'estime la plus haute. Il le compare aux écrivains classiques dont le génie a laissé de véritables monuments : Montesquieu, Beccaria, Filangieri, Bentham. Bexon, par la lumi-

neuse distribution de ses Codes, par la sûreté de ses principes, par l'humanité de ses décisions, lui paraît digne d'être placé au rang de ces éminents esprits. Si l'époque à laquelle ses œuvres ont été écrites et les progrès accomplis depuis 1802 dans la législation pénale en France n'ont pas maintenu parmi nous le nom de Scipion Bexon à cette hauteur, si la valeur réelle de la pensée n'a pas toujours été soutenue par l'élégance et le charme du style, Bexon n'a pas moins le droit d'être compté parmi les enfants qui ont honoré la Lorraine et dont il était juste de rappeler le souvenir à la reconnaissance du pays.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. ADAM

AUX RÉCIPIENDAIRES

Messieurs,

Non contente d'imposer à ses récipiendaires le labeur d'un discours d'apparat, l'Académie veut qu'ils subissent la gêne de la louange publique, et c'est pour épuiser contre mes deux confrères les rigueurs du règlement, qu'à mon tour je prends la parole.

Je devrais, pour bien remplir mon mandat, ne taire aucun de leurs mérites, mais l'esprit de charité m'incite à user envers eux de ménagement, en même temps que la courtoisie me commande de ne pas faire attendre trop longtemps à nos invités, le prononcé de la formule libératrice.

Ainsi que vous l'avez rappelé, Monsieur, l'un des vœux de l'Académie a toujours été que chacune des grandes écoles nancéennes fût représentée dans son sein. Votre place était donc marquée parmi nous depuis que le regretté M. Meaume avait laissé vacant le fauteuil réservé à l'École forestière.

Mais tandis que nous vous désirions et que nous vous le faisions savoir discrètement, vous hésitiez à renouer la tradition interrompue. Ici, Monsieur, j'infligerais de bon cœur à votre modestie le tourment de s'entendre louer, si vous n'aviez pas trahi tout à l'heure le secret de vos hésitations. C'était, paraît-il, l'appréhension de la séance solennelle qui vous empêchait de venir à nous. Vous vous étiez fait sans doute du discours académique cette idée irrévérencieuse, qu'il exclut la clarté et la sobriété du style, qu'il exige l'emploi du pathos, en un mot que pour y réussir il faut écrire autrement que les honnêtes gens.

L'intérêt avec lequel cette brillante assemblée vient d'écouter votre étude sur M. Mougeot, vous montre combien vous vous étiez mépris. Sans changer rien à vos habitudes littéraires, de votre plume de tous les jours, vous avez écrit un remarquable chapitre de l'histoire des sciences en Lorraine. Au mérite d'avoir judicieusement fait choix d'un sujet dont vous vous sentiez maître, vous avez joint celui de ne pas surfaire votre héros, et cet autre de ne sacrifier au botaniste ni l'homme privé ni le citoyen, ni le médecin de campagne. M. Mougeot revit tout entier et à sa taille dans ces pages qui enrichiront nos Mémoires. Il n'a point été un de ces grands hommes qui créent ou achèvent une science, mais il s'est élevé de beaucoup au-dessus de la moyenne de ses contemporains, et il a laissé un nom que

notre pays saura toujours honorer à l'égal de ceux des Braconnot, des Haldat, des Blondlot.

Quand, au retour d'une herborisation juvénile sur les chaumes du Hohneck, vous avez été saluer à Bruyères le noble vieillard dont la verdeur et l'entrain contrastaient avec la gravité un peu triste de la plupart des jeunes hommes en ce siècle, vous cherchiez encore votre voie. Garde général nouveau promu, vous aviez, dites-vous, le désir plutôt que la réalité de la science. Il me plaît de supposer que cette visite au *père* Mougeot, si jeune, si ardent, si heureux, n'a point été sans influence sur votre vocation scientifique. Dans ce cabinet de travail, où la botanique vous sollicitait sous toutes les formes, vous aurez reçu, peut-être à votre insu, une de ces impressions profondes que le temps mûrit et développe.

Je ne voudrais pas, toutefois, sacrifier à la gloire de M. Mougeot les droits d'un maître qui est nôtre. Avant d'herboriser dans les Vosges, vous aviez étudié au Jardin des Plantes de Nancy. C'est donc, en réalité, à l'un des vaillants doyens de notre Compagnie, à l'auteur de la *Flore de Lorraine*, que revient l'honneur d'avoir éveillé en vous ce vif désir du savoir, dont l'École forestière a eu la bonne fortune de s'approprier les fruits.

Et maintenant, Monsieur, j'ai à vous confesser qu'une honteuse et incurable ignorance des moindres éléments de la science qui vous est chère, me

rend impuissant à remplir ma tâche jusqu'au bout. J'ai pu constater la grande valeur de votre *Manuel de botanique forestière,* parce que ce livre s'adresse aux profanes et que vous avez pris la peine de leur expliquer tout avec une complaisance infinie. Mais le moyen pour moi de dire quoi que ce soit de topique et de vos *Recherches chimiques* tant *sur la végétation forestière* que *sur les Papilionacées ligneuses,* et de la *Végétation biennale des frondes observée chez l'*Asplenium trichomanes !

Il vous serait vraiment trop aisé de prendre contre mon ignorance une juste revanche de l'ennui que je vous ai causé en vous tenant sur la sellette.

Et puis, Monsieur, qu'ajouterais-je, par des appréciations personnelles manquant de compétence, à la haute estime dans laquelle nos concitoyens tiennent vos nombreux travaux, à la satisfaction qu'éprouve l'Académie de vous compter dans ses rangs, à la notoriété qui vous est acquise dans le monde savant ?

Si l'espèce connue sous le nom de Fleurs de Rhétorique n'avait pas succombé au Palais dans ce qu'on appelle le combat pour la vie, j'aurais pu me ménager entre le Jardin des Plantes et le Barreau une transition galante. Mais Thémis a cessé de se complaire aux sourires de Flore, et vous êtes, Monsieur, de ces avocats dont le talent vigoureux dédaigne et les colifichets de la botanique oratoire et les artifices de la vieille rhétorique.

Serrés, pressants, rapides, vos plaidoyers vont droit au but. Tandis que d'autres cherchent à s'approcher du corps de la place en cheminant dans les tranchées d'un exorde par insinuation, vous rangez vos pièces en batterie et vous ouvrez le feu. Je veux dire que votre plan d'attaque consiste à indiquer tout d'abord les questions de la solution desquelles dépend l'issue du procès, et qu'avec vous on sait immédiatement de quoi il s'agit et ce qu'il y aura à juger.

Dans l'exposé des faits, dans la discussion, vous procédez avec une rigueur qui met en relief les moyens décisifs, mais aussi — permettez-moi cette légère critique, — avec une sobriété telle que le juge le plus attentif appréhende parfois de ne pas vous avoir suivi assez religieusement. La répétition, quand on en met partout, est bien la plus indigeste des figures de rhétorique, mais servie à petite dose, en temps opportun, elle agit à la façon d'un condiment, elle facilite à l'auditeur le travail de l'assimilation. Il n'est pas donné à tous d'apporter à l'audience, dans la maturité de l'âge, une mémoire aussi sûre et aussi imperturbable que l'est la vôtre.

Enfin, Monsieur, vos péroraisons répondent à vos exordes. Elles sont brèves, ramassées, incisives et fournies de traits qui achèveraient immanquablement la déroute de l'ennemi, s'il ne vous arrivait de temps à autre, comme il arrive à tous vos confrères, de prêter le secours de votre art à des clients

qui, aveuglés par la passion et l'intérêt, croient avoir cause gagnée quand ils ont réussi à tromper leur conseil.

Logicien, jurisconsulte, homme d'affaires dans la saine acception du mot, vous n'avez plaidé au criminel qu'accidentellement et par devoir. Je n'entends, Monsieur, ni vous en louer, ni vous en blâmer.

La nature fertile en esprits excellents
Sait entre les auteurs partager les talents.

Je me borne à relever entre votre carrière juridique et celle qu'a parcourue avec tant d'éclat le vénéré confrère dont la retraite vous a ouvert nos rangs, cette conformité que tous deux vous avez préféré à la chaude atmosphère de la Cour d'assises, le milieu tempéré de la grand'chambre.

Comme M. Volland, vous avez été élu par vos pairs, membre du Conseil et bâtonnier de l'Ordre. Ce qu'il était à Nancy, vous l'étiez à Metz, le premier.

Ayant nommé cette noble cité de Metz, pourquoi tairais-je qu'après avoir rendu à vos concitoyens, durant le siége, les services les plus dévoués, vous aviez reçu du gouvernement de M. Thiers une juste récompense, et qu'apprenant peu de temps après quel était celui qui vous avait proposé, vous avez devancé l'arrêt vengeur du Conseil de guerre, en renonçant à porter sur votre poitrine si française, un ruban auquel vous aviez tous les droits.

Souffrez, Monsieur, que j'exprime publiquement ici l'opinion qu'ont de vous les magistrats, vos confrères du Barreau, les officiers ministériels, tous ceux, enfin, qui ont été et qui sont encore les témoins de votre vie professionnelle. Pour eux, vous n'êtes pas seulement d'une rare habileté à bien dire, vous êtes encore le *vir bonus* de l'antique adage. Votre caractère est à la hauteur de votre talent, et je me plais à vous rendre cet hommage, que vous étiez parmi nous le successeur naturel et désigné du maître dont vous avez pris la place au Barreau.

Il me reste à vous dire, mon cher confrère, que vous avez bien mérité de l'Académie en faisant revivre cette symphatique figure de Jérôme Bexon, si vite et trop longtemps oubliée en Lorraine. Le portrait que vous nous avez donné de ce grand citoyen est achevé ; cependant j'y ajouterai un trait. Bexon était, comme son compatriote Mougeot, un homme de progrès, un travailleur désintéressé, un libéral. Il a été, en outre, un remueur et un promoteur d'idées généreuses, ce que Napoléon Ier appelait un idéologue. Honneur à lui, et honneur aux Vosges, qui peuvent revendiquer le bénéfice de cette séance !

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

MESSIEURS,

S'il appartient aux sociétés savantes d'encourager les travaux de l'esprit, il n'est pas moins dans leurs attributions de récompenser les œuvres du cœur. Découvrir, inventer, répandre la lumière, procurer à l'âme des jouissances, rendre les communications plus rapides et la vie plus aisée, c'est quelque chose; mais réagir contre les passions mauvaises, contre les tendances fatales, en montrant des actes de vertu vaillamment accomplis par les humbles et les déshérités de ce monde, c'est mieux encore : c'est affirmer que les vrais labeurs de l'intelligence vont droit au triomphe de la morale, et que si les artistes, les savants, les lettrés, s'extasient en présence des monuments du génie ou du talent, qui parfois les inspirent et souvent les écrasent, leur estime pour l'honnête, le juste et le bon, l'emporte sur

leur admiration pour le beau, le grand et le merveilleux.

Aussi, l'Académie de Stanislas, moins riche qu'elle ne le désirerait afin d'être en état de payer plus largement et plus fréquemment son tribut aux études méritantes, se trouve heureuse de pouvoir, chaque année, décerner des prix à la piété filiale et d'abord au dévouement des mères de famille, grâce à l'initiative d'une main trop libérale pour qu'elle reste longtemps anonyme.

Malgré le plaisir que nous cause le soin dont notre Compagnie a le privilége d'être chargée, nous éprouvons toujours le même embarras lorsque arrive l'époque du classement des candidatures. Les personnes qui se présentent, ou plutôt que l'on nous signale, ont des titres tellement sérieux, des droits d'une valeur à peu près tellement pareille, que nous avons besoin des renseignements les plus exacts et de l'examen le plus attentif, avant de nous décider à choisir parmi les divers dossiers, et de nous résigner à remettre aux années suivantes le sort de certains noms qu'il nous faut taire, mais que nous conservons avec respect dans notre mémoire.

Et cependant, je le répète, c'est indirectement que les demandes se produisent. Dans les rangs modestes où nous allons en quelque sorte dépister le mérite, tout se fait d'une façon naïve et simple; on est vertueux sans le savoir; on ignore absolu-

ment que l'on pousse quelquefois la bravoure jusqu'à l'héroïsme. Et puis, la pauvreté se cache ; elle est timide, honteuse. Pourquoi donc? Quand elle fut constamment le devoir, la probité, le désintéressement, le sacrifice, a-t-elle à rougir? Le courageux citoyen qui perd la vue au milieu d'un incendie, à travers les flammes d'où ses hardiesses arrachent un vieillard, un enfant au berceau ; l'ouvrier qui, tout à son travail, n'entend pas craquer l'échafaudage du haut duquel il tombe en se brisant une jambe qu'il sera nécessaire qu'on lui coupe ; le soldat qui revient du champ de bataille la poitrine en sang, mais avec son drapeau glorieusement défendu ; cet aveugle, ce mutilé, cet invalide, pensez-vous qu'ils rougissent de leur infortune ! Et n'est-ce point un honneur que la pauvreté bien gardée ou bien acquise ?

I. — Prix des mères de famille

Deux concurrentes, sur dix, nous ont paru devoir être mises en première ligne. Nous avons donc partagé le prix de 500 fr. en deux prix égaux de 250 fr. chacun ; et nous décernons le premier à la dame veuve Curien, le second à la dame veuve Guillaume.

La dame Curien, fille d'un jardinier, femme d'un mécanicien au chemin de fer de l'Est, mère de cinq enfants, nous était vivement recommandée depuis

longtemps par les hommes les plus honorables. Fille dévouée, elle fut la providence de son vieux père, son unique soutien, son guide et son conseil, un conseil patient et résigné que l'on n'écoutait pas toujours. Épouse accomplie, elle prolongea par ses excellents soins l'existence d'un mari valétudinaire, qui mourut avant d'avoir droit à la pension de retraite, et laissa presque sans ressources la veuve et sa pauvre petite famille. Mère de cinq enfants dont le seul héritage semblait être la mauvaise santé de leur père, elle les éleva tous avec autant d'énergie que de tendresse ; elle lutta contre leur nature débile, elle enrichit leur sang de sa propre vigueur, elle s'épuisa tout entière afin de les rendre forts et bons, capables de gagner honnêtement leur vie, comme elle avait déjà su le faire à l'égard d'une jeune sœur. Et maintenant que sa tâche la plus lourde est remplie, elle voit venir pour elle-même les infirmités sans crainte ni murmure : elle a foi dans le ciel, et sa conscience est tranquille.

La dame Guillaume, elle aussi, secondée par un souffle religieux, a marché résolument dans la voie du sacrifice, de l'abnégation et des rudes labeurs. Servante, à l'âge où tout ce qui n'est point le hameau natal apparaît comme une terre d'exil ; mariée une première fois et déjà veuve après quelques années d'une union que la mort avait rompue de la manière la plus soudaine et la plus violente, elle reste seule au monde, frappée au cœur par le coup

accidentel qui venait de tuer l'époux de son choix. Elle se recueille dans sa douleur, elle s'isole dans le travail et la piété ; mais elle ne tarde pas à s'apercevoir que l'on rencontre toujours plus malheureux que soi. Non loin d'elle vivait l'ouvrier Guillaume, demeuré veuf avec quatre petits enfants. A ce spectacle, elle se sent inspirée, émue, prise d'une détermination touchante : elle épousera Guillaume pour devenir la mère de ces quatre orphelins, dont le père est bien frêle et devra succomber aux suites d'une longue et dispendieuse maladie. La dame Guillaume s'est donc mise à l'œuvre, et certes elle a réussi. Redoublant d'efforts, elle a contraint la misère à n'oser point envahir un ménage où deux garçons et deux jeunes filles grandissaient à l'ombre affectueuse de leur protectrice. Trois de ces enfants commencent à recueillir le fruit de leur apprentissage, et le quatrième s'épanouira bientôt, quatrième fleuron de la couronne offerte par la reconnaissance à leur mère adoptive.

II. — Prix de la piété filiale

Des cinq candidatures aspirant au prix de la piété filiale, trois ont été maintenues ; et la somme de 500 fr. sera partagée ainsi : 200 fr. à Mlle Marie-Emma Lavaine, 200 à Mlle Marie-Thérèse Welsch, 100 à M. Albert Marchal.

Mlle Lavaine, âgée aujourd'hui de 35 ans, est

entrée à 13 ans comme apprentie tailleuse chez Mlle Joséphine Nicolas, qui fut excellente pour la jeune fille confiée à ses soins, et qui fut payée de sa bienveillance par une admirable gratitude. Des malheurs de toute sorte frappèrent successivement Mlle Nicolas et sa famille : pertes d'argent et d'avenir, infirmités et maladies, une vieille mère aveugle et courbée sous le poids des souffrances, privations et découragement profond, aucune des misères de ce monde n'oublia de tourmenter cet intérieur autrefois si doucement heureux. Qui releva les courages, chassa l'indigence, prodigua tous les soins, suffit à toutes les tâches, offrit même pour compagnes à ses anciennes maîtresses sa propre mère et deux jeunes nièces abandonnées, sans jamais trouver les charges trop lourdes? Qui donc sut agir ainsi, bonnement, simplement, pieusement, à force de cœur et de générosité ? Si l'Académie française connaissait Mlle Lavaine, elle voudrait assurément lui décerner l'un de ses plus beaux prix Montyon.

Mlle Marie-Thérèse Welsch est la fille d'un brave voiturier qui s'est fracturé la jambe sous les roues de son chariot, de ce fait est resté malade pendant six mois, a dû vendre cheval et voiture, ne gagne plus rien, et, septuagénaire inerte malgré lui, passe ses derniers jours auprès d'une épouse dont un mal incurable fait affreusement sa proie depuis treize ans. Mlle Welsch, aidée en cela par un frère digne d'elle, est le bon ange de cette maison si rudement

éprouvée. Sa tendresse, sa résignation sereine et sa confiance en Dieu sont au-dessus de tout éloge. Dans les intervalles que lui laissent le ménage et les soins donnés à ses parents, elle tâche, en prolongeant ses veilles, de gagner quelque salaire pour subvenir aux dépenses de la famille, aux frais d'un intérieur où règnent l'ordre et la propreté, presque un air de bonheur, malgré la maladie et la gêne. On pouvait solliciter pour le vieux père un lit à Saint-Julien ; mais ses nobles enfants ont un sentiment trop élevé de leurs devoirs pour se décharger sur la charité publique des obligations de la piété filiale ; et Mlle Welsch, déjà présentée au concours, avait accepté son ajournement avec une grâce charmante, disant qu'elle serait heureuse qu'une détresse plus grande que la sienne profitât de la récompense à laquelle on avait daigné songer pour elle-même.

Albert Marchal avait moins de quinze ans lorsque mourut son père. L'enfant commençait à gagner quelque petite chose dans le métier de tailleur d'habits ; mais son tempérament souffrait de la posture gênée que cette profession exige ; et puis, quand arriverait-il à recevoir un salaire supérieur aux strictes nécessités de sa nourriture, de son entretien personnel ? Qu'allaient devenir sa mère et sa sœur, sa mère toujours souffrante, sa sœur plus jeune que lui ? Par quel miracle vivraient-elles, et comment regarnir ce ménage dont il avait fallu vendre tous

les meubles pendant les vingt années de maladie du père? Il se fit domestique, afin d'être le chef de la famille, le serviteur et l'appui des deux chères créatures qu'il avait à protéger. Tous ses gages leur appartiennent, il ne se réserve jamais un sou pour lui-même. Voilà huit ans que cela dure; l'argent du frère a permis à la sœur d'apprendre un état lucratif; l'indigence a déserté le logis; et la mère n'a que des pleurs de joie, que des paroles de bénédiction pour son généreux Albert, à qui nous accordons volontiers notre part de louange avec cette prime d'encouragement.

Je m'étais imposé la loi d'être court, et je crains, Messieurs, de vous avoir trop longuement détaillé les plaies et les tristesses que renferme notre ville, pourtant si bienfaisante; mais vous m'excuserez, je l'espère, si vous jugez que je devais vous dédommager du spectacle de tant d'angoisses par le tableau de tant de vertu.

Le Rapporteur,

L. LEUPOL.

DISCOURS

PRONONCÉ

AUX OBSÈQUES DE M. RENARD

AU NOM DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

PAR SON PRÉSIDENT

M. L. ADAM (¹)

LE 15 FÉVRIER 1880

MESSIEURS,

Au nom de l'Académie de Stanislas, je viens rendre un dernier hommage au regretté confrère qui nous a été prématurément enlevé.

On peut dire, avec vérité, de M. Renard, qu'il a succombé à la tâche, victime de sa passion pour l'étude et de l'exactitude scrupuleuse avec laquelle il avait à cœur de remplir dans leur entier tous ses devoirs.

Labeur incessant, dévouement au devoir : telle a été sa vie. Mais à cette esquisse qui ne donne que les grandes lignes, j'ai hâte d'ajouter deux traits caractéristiques : la modestie, qui relevait

(¹) Par suite d'indisposition, M. le Président n'ayant pu assister aux obsèques de M. Renard, lecture a été donnée de son discours par M. Dubois, vice-président.

son mérite et l'extrême bienveillance qu'il savait allier au sentiment très-vif de la discipline morale et religieuse.

Il ne s'abandonna jamais à l'orgueil de la science acquise, non plus qu'à l'intolérance de la conviction. Aussi, tous ceux qui l'ont connu particulièrement, ont-ils éprouvé pour lui autant d'affection que de respect.

C'était un parfait chrétien, un vrai sage, un homme excellent.

En sa personne, l'Académie a fait une perte qui suscitera de longs regrets.

M. Renard était originaire de notre chère Lorraine.

Après avoir fait ses humanités au petit séminaire de Pont-à-Mousson, il suivait, au séminaire de Nancy, le cours de philosophie, lorsqu'il lui apparut clairement que sa vocation ne l'appelait pas à exercer le ministère sacerdotal.

A quelques jours de là, il entrait au lycée de Metz, comme élève de la classe de mathématiques spéciales.

Admis à l'École normale supérieure, licencié, agrégé, docteur ès sciences, M. Renard passa, en 1856, du lycée de Besançon, dans lequel il occupait la chaire de mathématiques spéciales, à la Faculté des sciences de Nancy, où il fut chargé d'enseigner d'abord le calcul intégral et différentiel, ensuite la mécanique rationnelle.

Dès 1858, il était des nôtres en qualité de membre correspondant. Deux ans après, l'Académie se l'attachait par des liens plus étroits.

Notre confrère entreprenait alors cette grande étude des phénomènes électro-magnétiques, qu'il a poursuivie durant plus de quinze années, au grand profit de nos Mémoires et à l'honneur de notre Compagnie. Le point idéal qu'il s'efforçait de dégager des formules mathématiques était l'unité du fluide dont l'électricité, la chaleur et le magnétisme seraient autant de manifestations. Rompu aux procédés de l'analyse et calculateur infatigable, M. Renard attaquait, par toutes les faces, cette question maîtresse et, chaque année, il nous associait aux résultats de ses investigations.

Atteint cruellement dans ses affections les plus chères, M. Renard résigna les fonctions du décanat et fut obligé de se faire suppléer comme professeur; mais il continua à remplir ses devoirs d'académicien et, jusqu'à la fin de sa vie, il prit plaisir à se réunir à nous dans l'intimité fraternelle de nos séances.

Ai-je besoin de dire qu'il est mort dans la foi de ses pères? Il avait reculé devant les engagements de la prêtrise, mais il était demeuré foncièrement chrétien.

Adieu ici-bas, cher et regretté confrère; au revoir dans l'éternelle patrie!

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

UN CHAPITRE
DE
L'HISTOIRE LITTÉRAIRE
FRANÇAISE.

RENAISSANCE DE LA RIME RICHE.

> Et voilà justement comme on écrit l'histoire.
> (VOLTAIRE.)

I

Une chose étrange, et dont, malgré l'expérience continuelle, on se prend encore quelquefois à s'ébahir, c'est la promptitude avec laquelle peuvent disparaître les notions vraies des événements, — et combien vite leur histoire peut se trouver remplacée par une sorte de mythologie. Trois quarts de siècle suffisent à cette œuvre de bouleversement. Dès qu'en effet les témoins des faits ont disparu, — s'ils n'ont pas pris soin de faire enregistrer de leur vivant ce qu'ils ont vu, — le premier romancier venu devient maître de raconter les choses à sa manière et de faire gober, à un jeune public ignorant, les bourdes les plus énormes.

C'est ainsi qu'on a vu la majestueuse Perside oublier, faute d'annales écrites en langue perse [1], son histoire antique, et laisser substituer aux monarques de la dynastie réelle des Achéménides, — princes dont Hérodote nous a transmis la succession et presque les véritables noms [2], — une série de rois imaginaires dont la légende forme depuis des siècles l'enseignement historique de l'empire des Iraniens, et a fourni le fond de l'épopée persane de Ferdoucy.

C'est ainsi, pareillement, qu'on en était venu jadis (en l'absence de récits authentiques rédigés assez à temps) à faire admettre au peuple français, — lequel l'a cru pendant plus de cinq cents ans, — qu'un certain Charlemagne, personnage surhumain, revenu tout sanctifié d'un pélérinage en Palestine, était rentré dans Paris, sa prétendue capitale, pour la défendre pendant un long siége, à l'aide de douze Pairs, contre une espèce d'Agamemnon païen, —

[1] Ce qui ne veut dire ni l'idiôme zend, — langue sacrée dans laquelle nous possédons écrit l'Avesta, débris authentique des livres de Zoroastre, — ni la langue pehlevie que parlèrent les Chosroës, les Sapor et tous les Sassanides jusqu'à l'invasion des conquérants arabes ; — deux idiômes dont le premier est antérieur et le second postérieur aux monarques de la race d'Achéménès. Le perse était la langue laïque de la cour des Cyrus et des Xercès. (V. *Journ. asiatique*, V[e] série, t. 1, 1853.)

[2] Voir, par exemple (dans la série IV du *Journal asiatique*, tomes 18 et 19), le texte des inscriptions cunéïformes de Bi-Sitoun et de Nakch-i-Roustam, interprété mot à mot par le beau travail de J. Oppert.

Agramant, — fabuleux empereur d'une fabuleuse Biserte, et contre des héros mahométans nommés Rodomond, Mandricard, Sacripant, etc...

Eh bien, il en est déjà de même de plusieurs grands faits historiques, qui pourtant appartiennent au siècle où nous vivons (1).

N'en traitons pas ici, quoique le sujet (si on voulait l'aborder) fût loin de manquer d'intérêt. Bornons-nous à choisir un chapitre de notre histoire, non politique, mais simplement littéraire ; — chapitre qui a son importance dans les annales du langage ; — chapitre vraiment curieux par l'étrange audace de l'introduction complète du faux à la place du vrai.

Il s'agira tout bonnement de la richesse de la Rime.

II

A toutes les époques où se prépare un grand renouvellement de pensée, — à ces phases dites *critiques* qui s'interposent entre les phases *organiques*, — un phénomène constant se présente : c'est que l'esprit humain, vivement préoccupé du fond, attache moins d'importance à la forme. Or, cet effet s'était produit lors de l'épuisement final de la veine dite *de Louis XIV*. Quand, à la fin de la Régence, il se prépara sous terre, comme présage de grands

(1) L'époque des Cent-Jours, par exemple.

changements dans les mœurs et les lois, une germination manifestée par la présence des Montesquieu, précurseurs des Beccaria, il fut aisé de s'apercevoir que l'allure du vers perdait de sa raideur technique. Sans violer, comme on l'a follement essayé de nos jours, la régularité rythmique, — qui est son génie propre, et dont la cassure brutale n'est qu'une pure incompréhension, à bon droit repoussée par l'instinct vraiment gaulois; — le vers français, non pas estropié, mais rendu doucement élastique, avait pris une noble négligence, une aisance, qui, restée compatible avec le bon goût, en avait fait un langage nouveau, propre à exprimer facilement les besoins d'une société devenue l'amie des sciences, mais demeurée éminemment polie. La membrure et la coupe étaient restées saines; la rime, seule, y avait perdu de son exigence : chose toute naturelle, dès que les vers tendaient à se transformer en une simple conversation élégante. Voltaire fut le principal représentant de cette manière de concevoir la versification; et, au fond, un tel état de choses n'avait rien de blâmable ni de déplaisant : on le voit surtout dans les jolis décasyllabes d'alors, témoin notamment le délicieux *Tangu et Félime*, qui, de l'aveu universel, est le plus ravissant des contes. Car, dans ce genre, la terre n'avait rien vu de semblable, et l'on ne parviendra jamais à sentir, penser ou narrer, mieux que La Harpe n'y réussit là.

III

Du reste, tout souvenir de la rime riche n'était pas absolument perdu. Lemierre et, après lui, le grand Chénier (1) en avaient gardé quelque soin.

Toutefois, on peut dire qu'au commencement du XIXe siècle, la négligence prévalait, et qu'au fond elle n'avait plus de suffisantes excuses. Les poèmes d'alors n'avaient pas assez de mérite foncier pour autoriser le sans-façon d'une partie de leur code, — irréprochable quant à la marche, mais ultra-négligé quant aux finales, et dont les rimes, au lieu d'être de vraies consonnances, n'étaient souvent plus que des assonnances.

(1) Le grand ; nous entendons par là, non point le gracieux André, bien que celui-ci, continuellement prôné, soit le seul à la mode, — mais son énergique frère Joseph, — l'auteur de l'Épître à Voltaire, de l'Épître sur la Calomnie, des vers sur le Dix-Huit Brumaire, de la tragédie de Tibère, du Rapport de l'Institut de France sur les prix décennaux, etc. ; — homme dont il est curieux d'observer à quel point on perd de vue le mâle et magnifique talent. Préférer les Praxitèles aux Phidias est libre ; mais le droit d'option ne va pas jusqu'à permettre de faire abstraction de ces derniers, que leur taille au moins rend *visibles*. Et quand, des deux Muses fraternelles, l'une (ce qui est pourtant aller loin) représenterait une Vénus de Médicis, encore celle-ci ne devrait-elle pas faire oublier l'existence de la Vénus de Milo.

IV

Les choses en étaient là lorsque les Œuvres de la princesse Constance de Salm furent réunies dans une édition très-annoncée, très-vantée, et qui fixa beaucoup alors l'attention parisienne.

Or, dans un tel ouvrage, — digne à certains égards de son succès; — se trouvait professée en plein, avec autant de hardiesse que de talent, la doctrine des rimes faibles et négligées. De ce qui n'avait été qu'un *fait,* plus ou moins concevable, plus ou moins motivé et pardonnable, Mme de Salm entendait bien faire une *règle à suivre;* elle y combattait, non-seulement le luxe *rythmique* des vieux poètes de la Pléïade, mais Boileau, Molière, Racine, — dont elle osait, sous ce rapport, traiter de MANIE la sage sévérité classique. Il va sans dire, — car l'auteur était trop femme d'esprit pour ne pas se garantir du soupçon d'impuissance, — il va sans dire (et chacun le devine) qu'elle avait exceptionnellement rimé ce morceau de manière à contenter l'oreille la plus difficile.

Laisser passer sans protestation un tel enseignement (car c'en était un), pouvait avoir des inconvénients durables. Il fallait qu'absolument quelqu'un se levât et fît entendre, à l'instant même, un veto courageux, un veto courtois mais formel, qui, tout

en respectant l'académicienne et la princesse, l'empêchât tout de suite de penser qu'un abus *bien plaidé* pût commencer prescription contre le *droit.*

Or, personne des lettrés d'alors n'assumait cette tâche : le hasard fit (et nous sommes réduit, quoique chétif acteur, à l'impérieuse nécessité de le constater à titre de *témoin*), — que ç'ait encore été là, pour ainsi dire, une des innombrables « initiatives lorraines ».

V

Un jeune officier de la magistrature d'épée, que le hasard des fonctions données à sa famille avait fait naître à Nancy, mais que ses occupations retenaient à Paris, crut devoir relever, au nom des bons principes de la langue, le gant de défi par lequel se laissaient impunément braver les défenseurs mieux autorisés de cette grande cause.

C'était dans l'hiver de 1818-1819.

Il écrivit, sous une inspiration... soit généreuse, soit téméraire (comme on voudra), le morceau ci-joint, qu'il fit imprimer (¹) et distribuer, mais en ne se donnant point la gloriole de le signer. A ses yeux, son nom ne possédait pas un crédit acquis... capable d'ajouter au poids des arguments, et la saine Raison lui paraissait avoir assez de force pour se défendre par elle-même.

(¹) Chez Patris, rue de la Colombe, Paris.

LA RIME.

Du paradoxe adroit qui peut nier les charmes?
Où trouver un athlète assez sûr de ses armes
Pour mesurer des yeux cet ennemi trompeur?
Pour le voir sans prestige et l'attaquer sans peur?
Pour ne point redouter, en entrant dans la lice,
Le trait vif et mordant de l'humaine malice?
En un pareil combat, c'est peu de triompher :
Il faut lier Protée, et non pas l'étouffer;
Il faut que la victoire, afin d'être éclatante,
Soit prompte... et du public ait dépassé l'attente.
Car l'Erreur nous sourit; on voit la Vérité
N'obtenir qu'avec peine un encens mérité.
Il semble que le Ciel, — jaloux de nous instruire
Du tort de qui résiste à se laisser conduire, —
En voyant s'égarer des esprits excellents,
Se plaise dès lors même à doubler leurs talents;
Pour que l'homme, du Vrai méconnaissant l'empreinte,
Sans guide, sans lumière, au sein d'un labyrinthe,
N'implore que d'en haut le fil libérateur.

C'est ainsi que Genève a vu naître un auteur
Dont en son plein relief nous apparaît la force
Quand du faux, du bizarre, il présente l'amorce;
Quand il sape à grands coups, Arts, Lois, Société,
Tout ce que les mortels ont de plus respecté.
C'est ainsi, — pour passer à des sujets moins graves, —
Que de la poésie attaquant les entraves,
Rabaissant le grand siècle et ses beaux monuments,
Une femme s'avance, et, dans des vers charmants,

— Plus que nos maîtres, même, esclave de la rime, —
De cette noble chaîne ose leur faire un crime.

La rime... ! Ah ! si Boileau, s'arrachant au trépas,
Revenait parmi nous, — que ne dirait-il pas,
Lui, qui de sa beauté, pour lui si familière,
Tous les jours plus épris, — l'enviait à Molière !
Que ces temps sont changés, — et qu'elle a peu d'amants !
En reste-t-il un seul fidèle aux vieux serments ?
Oui : dussé-je tomber en guerroyant pour elle,
Je n'hésiterai point à servir sa querelle.

Du moins si je luttais contre tel esprit vain,
Qui prend sa déraison pour un essor divin,
Accuse les rigueurs de la règle, qu'il blesse,
Lorsque sa liberté montrerait sa faiblesse !
Mais... devant une muse... il me faudra fléchir.
Quand d'un joug trop pesant Salm a dit s'affranchir,
C'était impatience, et non point lassitude...
L'être NÉ POUR RÉGNER fuit toute servitude.
Femmes, la moindre borne à votre liberté
Vous semble *minutie* (1), erreur, absurdité.

Qui dira, cependant, ce qu'une loi sévère
Fait gagner à l'auteur qui toujours la révère ?
Forcé de se plier au cadre qu'il remplit,
Par degrés son talent se forme... et s'assouplit.
Il eût moins profité d'une règle moins dure.
Voyez, lorsque Janvier, ramenant la froidure,
Vient d'un crêpe de givre affliger les jardins ;
Sur les canaux glacés lorsque nos citadins
Font renaître à l'envi les jeux chers au Batave :
Si du patin léger le pied n'est point esclave, —

(1) Expression de Mme de Salm.

Si l'imprudent coureur lui-même a relâché
Ce fer, de triples nœuds à grands soins attaché, —
Malheur à lui ! Sa chute, avec peine excusée,
Va d'un cirque nombreux éveiller la risée.
Mais, loin de rejeter, par fol instinct d'ennui,
Ces liens importuns, son sûr et ferme appui,
Que sa main, plus sensée, en resserre l'étreinte...
Bientôt, libre à la fois et de gêne et de crainte,
Il vole, et glorieux, aux yeux de la Beauté,
Fait briller sa souplesse et sa légèreté.

Ce n'est point qu'avant tout plaçant la symétrie,
Je prétende au lecteur donner pour théorie
Que des mots bien pareils, doctement agencés,
Tiennent lieu de mérite à des vers mal pensés.
Du bout-rimé frivole et du fade acrostiche
Autant vaudrait louer l'encadrement postiche.
Ces riens laborieux, dans Byzance inventés,
Jamais, malgré le prix de leurs difficultés,
N'ont de l'homme de goût obtenu le suffrage.
Que d'abord la Raison domine en notre ouvrage ;
Et, si pour respecter ses rigoureuses lois,
Entre elle et de vains sons il fallait faire un choix, —
Plutôt que d'altérer les termes véritables,
N'hésitons pas : prenons les rimes détestables,
Du nouveau *Charlemagne* (1), — ou du fameux refrain (2)
Qu'au faiseur de sonnets vante un esprit chagrin.

(1) Il s'agit ici d'une sorte d'épopée dont les journaux d'alors s'occupaient beaucoup : le *Charlemagne* du vicomte d'Arlincourt. Outre que les données de ce poème reposaient sur une conception légendaire fort bizarre, il était aussi mal rimé que mal écrit. (Note ajoutée en 1879.)

(2) Tout le monde a présentes à la mémoire les comiques

Mais il n'est pas besoin d'une telle ressource :
Pour qui sait LES CHERCHER les mots coulent de source.
Si pourtant quelquefois ils semblent s'éloigner,
C'est un motif de plus qui nous les fait soigner ;
Et cet obstacle heureux ne se rencontre guère
Sans qu'un tour plus brillant ne chasse un tour vulgaire.
Sachons donc de la rime admirer les bienfaits.

On insiste : « A quoi bon appesantir ce faix ?
« Français, votre Apollon n'est que trop monotone. »
— Peut-être. Toutefois, à bon droit je m'étonne
Qu'à ce riche ornement on prétende imputer
L'ennui... que mille auteurs ont su mal éviter.
D'hémistiches égaux, la coupe trop sensible ;
D'un vers sur l'autre vers le passage impossible ;
L'uniforme retour des mots, un peu guindés,
A la langue des dieux par l'usage accordés :
Voilà quelle est chez nous sa cause la plus vraie.
— Mais d'un mal qu'on *peut* fuir faut-il que l'on s'effraie ?
Non. Le poète habile a cent moyens divers.
Ainsi que sa pensée il maîtrise son vers.
N'y craignez lieu commun, cheville ou redondance,
Il sait en ralentir, en presser la cadence,
Il l'isole ou l'enchaîne, il le coupe, — et son art
Trouve la liberté sans hasarder l'écart.

Fille de l'Orient, infidèle à l'Asie,
Aux âges fabuleux on vit la Poésie.

boutades d'Alceste, qui, dans le *Misanthrope*, va jusqu'à préférer, à certaines productions ampoulées des beaux esprits de son temps, la fameuse chanson populaire : « *Si le roi m'avait donné* », couplets dont il dit lui-même :

« La rime n'est pas riche et le style en est vieux. »

(Note ajoutée en 1879.)

Sous le beau ciel d'Hellen établir son séjour.
Le dieu qu'elle adopta, ce fut le dieu du Jour.
Longtemps chez les seuls Grecs sa lyre enchanteresse
De l'amour et des arts sut ennoblir l'ivresse ;
Mais enfin la victoire, arbitre des destins,
Obtint d'elle un sourire aux enfants des Latins.
Eh bien, en ces beaux temps, — soumise à la mesure, —
C'est peu qu'elle observât le nombre et la césure :
Par des sons longs ou brefs en un ordre réglé,
Dans TOUS SES ÉLÉMENTS le vers fut modulé.
Les peuples cependant de Grèce et d'Ausonie
Jamais se sont-ils plaints d'un excès d'harmonie ?
Mais non, nous n'avons plus ces organes heureux...
Que parlons-nous de vers ? ils étaient faits pour eux.

Enfin tomba l'empire à qui les Destinées
Semblaient avoir promis d'éternelles années (1).
Les Goths du Capitole apprirent le chemin.
Horace, et toi Virgile, honneur du nom romain,
Votre langue, en oubli dans ces nouveaux royaumes,
Fit place à l'âpreté de vingt durs idiômes.
Mais, tant qu'il connaîtra le sourire et les pleurs,
L'homme voudra chanter sa joie ou ses douleurs.
Bientôt, de sons choisis la cadence pareille
Du vieux rythme effacé vint consoler l'oreille.
Ce charme à nos aïeux tenait lieu d'intérêt ;
Plus d'un rondeau sans art lui dut tout son attrait ;
Ronsard même y soumit son étrangère allure,
Et parfois, pour l'atteindre, oublia son enflure.

La scène allait changer, et d'informes essais
Ne pouvaient plus attendre un facile succès.

(1) *Imperium sine fine dedi.* (Æneid., X.)

Quand Malherbe parut, moderne Polymnie,
De la lyre française il fixa le génie;
Mais s'il dota le vers d'un tour plus assuré,
Il ne crut pas devoir, négligeant à son gré
L'art de plier la langue aux objets qu'elle exprime,
Ce qu'il donnait au sens l'enlever à la rime.
Sur ses pas, Despréaux réduisit en leçon
La forme de nos vers et leur riche unisson.
Racine, après Corneille, aux pleurs de Melpomène,
Au langage imposant de la fierté romaine,
Aux élans plus qu'humains de l'amour maternel,
Prêta de sons pompeux l'ornement solennel.

D'Aristarques si sûrs, un grand maître, Voltaire,
Rejeta le premier l'exemple salutaire :
Esprit universel qui sut peindre et penser;
Moins fait pour rien finir que pour tout embrasser;
De vingt genres de gloire également avide.
« Tout fut vers », sous la main de ce nouvel Ovide ([1]).
— Heureux, si plus souvent, dans son style enchanteur,
La noble période entraînait le lecteur,
Et si, du faux tribut de sa rime indigente,
Il ne trompait sans cesse une oreille exigeante... !

Idole de son siècle, ivre d'un juste encens,
Lui seul servit d'exemple aux poètes naissants.
Ses beautés dépassaient l'empire de la mode :
Imiter ses défauts leur parut plus commode.
Un style large et doux devint hors de saison;
On fut haché, concis ; une froide Raison
Voulut sur le Parnasse arracher notre hommage,
Et l'Idée usurpa la place de l'Image.

([1]) *Quidquid tentabam scribere versus erat.* (Ovid.)

Parmi ces novateurs et ces fougueux esprits
Qui d'un peu d'apparat méconnaissaient le prix,
Qui, fuyant à l'envi les traces de Malherbe,
Comptaient pour rien des sens (¹) le jugement superbe,
— Mûri par le travail, les malheurs et le temps, —
Chénier (²) sut réparer les torts de son printemps.
Oh ! qu'en ces derniers vers dont sa plume s'honore,
Roule avec majesté la tirade sonore,
Soit qu'il parle à Voltaire aux rives du Léthé,
Soit que son âme en deuil pleure la Liberté,
Soit que du fouet vainqueur frappant la Calomnie,
Il la montre acharnée aux traces du génie... !
Le sort ne permit pas que par lui fût vengé
Ce Goût... que trop longtemps il avait outragé :
Il mourut... Après lui, rois en littérature,
Vous qui lui succédez, vous à qui la nature
A d'un esprit sublime accordé l'heureux don,
Vous laisseriez de l'Art les droits en abandon !
Eh bien ! s'il était vrai que (malgré l'Habitude,
Qui sait unir l'aisance avec la servitude),
Trop de soins quelquefois appesantît les vers, —
Faut-il tant signaler un si rare travers,
Quand l'excès opposé, juste sujet d'alarmes,
S'avance... Hélas, craignez de lui prêter des armes.

Vous surtout, vous m'offrez mon plus bel argument,
Princesse, — dont jamais le plaidoyer charmant,

(¹) Des sens. A proprement parler, ce n'est que d'un seul de nos cinq sens : celui de l'ouïe. « *Superbissimum auris judicium* », a dit fort bien Cicéron.

(Note ajoutée en 1879.)

(²) Voir ci-dessus, relativement au grand Chénier, la note page 5.

— Asservi par caprice aux dures lois qu'il brave,
Ne trahit la fatigue, ou l'ombre d'une entrave ;
Pareil en son éclat aux marbres de Paros,
Sous la main de Scopas animés en héros,
Et qui, fixant les yeux de la foule ravie,
N'ont plus rien du ciseau qui leur donna la vie.
La Rime *vous servit* ! cessez de l'accuser ;
Cessez de la flétrir, — et de vouloir peser
Ce qu'a perdu Racine en suivant sa *manie* (1).
Non, non, ne craignez pas d'accabler le génie !
Réservez tant de soins au vulgaire talent.

Lassé du moindre faix, Thersite chancelant
Succombe, — et la pitié se mêle au ridicule.

Sous le fardeau d'Atlas je vois sourire Hercule.

VI

Ces vers n'avaient été tirés qu'à petit nombre, et, laissés en libre distribution, ils n'avaient point été mis en vente. Comment un exemplaire en arriva-t-il entre les mains du chef de la Bibliothèque du Louvre ? On ne sait. Quoi qu'il en soit, leur auteur, entrant un jour à ce riche dépôt public, — où il avait coutume d'aller souvent travailler, — aperçut l'opuscule sur une table, au milieu de diverses brochures de date toute récente. « Qu'est-ce que cela ? » demanda-t-il à M. Barbier père (2). —

(1) Expression de Mme de Salm.

(2) Le célèbre auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes ou pseudonymes*.

« Ah ! » répondit le vieux savant, « c'est une épître que vient de composer, dit-on, un jeune homme encore inconnu. Je vais envoyer cette bluette à la Princesse ; la chose la concerne, elle l'intéressera. »

L'habitué fit semblant de n'être là-dedans pour rien ; mais, prenant le petit imprimé comme s'il l'eût simplement emprunté pour le lire, il s'alla placer dans un coin au bout de la salle. Et là il imagina de composer pour Mme de Salm, et d'ajouter, à la main, sur l'exemplaire, les lignes rimées que voici :

Près du tombeau d'un couple malheureux,
Si l'on en croit le conteur de Ferrare (1),
Fier de sa force, un monarque barbare (2),
A le combattre appelant tous les preux,
Les contraignait d'entrer dans la carrière.

Il triomphait... Une aimable guerrière,
Que pour le vaincre amenait le Destin,
Osa répondre à ce défi hautain.
Du bon Astolphe, arrivé de la Lune,
La lance d'or, confiée à son bras,
Du premier coup mit l'Africain à bas,
Sans nul effort. — C'est chose assez commune,
Dans les romans, dans l'histoire, — et chez nous, —
Que des héros la gloire se démente ;
Et tel qui voit le monde à ses genoux,
Tombe aux genoux d'une femme charmante.

(1) L'Arioste, dans le *Roland furieux*.

(2) Rodomond (*ibidem*).

De Rodomond sans avoir la valeur,
J'ai, comme lui, trouvé ma Bradamante.
Mais, comme lui, je puis dans mon malheur,
En avouant ma chute méritée,
Dire : « Contre elle au moins j'ai combattu ;
Ce m'est assez. Comment aurais-je pu
Lui résister? Sa lance est enchantée. »

VII

C'est dans cet état que la brochure fut rapportée par l'emprunteur à M. Barbier, qui, fort surpris de l'addition manuscrite, n'en donna suite que plus vite, comme on pense, à son projet d'envoi à la grande dame [1].

Il fit, à ce qu'il paraît, connaître à la Bradamante le véritable nom du paladin un peu novice ; car celui-ci ne tarda pas à recevoir une belle dépêche armoriée où se trouvait la réponse suivante, tracée de la main de la Princesse :

« Unir l'éloge à la critique
Et la grâce au raisonnement,
C'est ce dont aujourd'hui rarement on se pique,
Et ce qui plaît dans la vive réplique
Qu'un jeune auteur m'offre si galamment.
Pourtant, je le dirai, son agréable ouvrage
Me laisse ferme en mon opinion.
D'avoir vécu longtemps j'ai le triste avantage ;
Alors l'expérience éclaire la raison,

[1] Elle habitait le château (alors encore assez historique) de Dyck, près de Juliers, dans la Prusse rhénane.

Et dans ses goûts, dans son langage,
On ne peut plus changer, — que l'on ait tort ou non.
Quoique la rime et sa rigueur extrême
Chez lui semble ajouter à l'inspiration,
Je pense donc toujours de même ;
Et dans son vers brillant (toute à mon vieux système),
Je ne vois... qu'une heureuse et rare EXCEPTION. »

Ainsi le champion de la Rime riche avait bien pu éviter de blesser la chevalière et même obtenir d'elle un jugement favorable, mais on voit qu'il n'avait pas réussi à la convaincre. Il eut d'ailleurs l'occasion, lorsqu'elle le reçut plus tard dans ses soirées à Paris, de s'assurer qu'elle avait gardé ses doctrines : elle mourut, en effet, voltairienne, dans toutes les acceptions du mot.

VIII

Mais d'autres salons se montrèrent plus convertissables à l'opulence rythmique ; ils accueillirent mieux la devise du jeune combattant qui s'était poliment dit renversé par une lance bradamantesque. Non-seulement le sourire des belles dames, de concert avec le suffrage des hommes à tête blanchie, l'encouragea gaiement à pousser sa pointe et à maintenir contre tout venant la réforme soutenue par lui en champ clos ; mais bientôt il ne resta pas seul. Le précepte devenait usage ; et diverses pièces de vers, lues par lui ou par d'autres à son exemple,

offraient le témoignage de l'autorité rapidement prise par la même Règle.

Où la chose, notamment, devint très-visible, ce fut dans les Loges : galeries dont à cette époque-là les brillantes et paisibles fêtes n'offraient aucune arrière-pensée militante; réunions qui, plus ou moins philosophiques et libérales, c'est vrai, mais non point exclusives, n'avaient rien du caractère anti-conservateur ou anti-religieux qu'elles ont pu prendre depuis. En particulier, à la Loge dite des *Artistes* (1), rendez-vous dont les « *travaux* » rassemblaient des gens de la meilleure compagnie, appartenant aux opinions les plus diverses (2), — la littérature *classique*, parfaitement correcte, occupait un rang distingué et tenait une intéressante partie de ses Assises parisiennes (3). Eh bien, comme spécimen du rétablissement usuel de rimes passablement

(1) Héritière de l'ancienne Loge des Neuf-Sœurs.

(2) On y voyait figurer, par exemple, à côté du baron Faucher, ancien préfet de Florence, ou de généraux notoirement tricolores, — le duc de Lorges, attaché à la Cour des Bourbons ; le vicomte de Bois-Denemetz, etc., etc., — tout cela fondu dans un monde de gens d'esprit et de philanthropes sérieux, hommes parfaitement polis et bien élevés, présentant l'exemple de ces généreuses fusions que la marche des choses a rendues rares.

(3) C'est là, par exemple, qu'ont débuté, par des lectures en vers, l'auteur de *Picciola* (Saintine) ; — celui de *Guido-Reni* (A. Béraud), etc. Le vieil académicien, grand-chancelier de la Légion d'honneur (Lacépède), y représentait les traditions, mariées, de deux siècles d'intelligence, de beau langage et de parfait savoir-vivre.

riches, citons l'un des morceaux débités là en 1819 : c'était le début du second chant d'un poème de circonstance empreint de la couleur locale (1).

Qui n'a pas quelquefois tenté de se connaître?
Qui n'a voulu sonder les sources de son être?
Étendre la Raison, son plus noble attribut?
Saisir de l'Univers l'origine et le but?
Et percer les secrets qu'un bandeau lui dérobe?
— Trop grand pour son destin, prisonnier sur ce globe,
L'Homme brise ses fers par un sublime effort,
Interroge le temps et l'espace et la mort,
Des désordres du Monde ose explorer la cause,
Et, — roulant ses pensers quand la brute repose, —
Par delà les soleils, flambeaux du firmament,
Vers l'Azur infini s'élance avidement.

Avez-vous vu l'oiseau qu'une barbare envie,
Par la main du chasseur, dès le seuil de la vie,
A l'aile maternelle arracha demi-nu...,
Soupirer pour un bien qu'il n'a jamais connu,
Et, des souffles d'avril tourmenté dans sa cage,
Par un instinct secret deviner le bocage?
Ainsi l'homme est pressé d'un aiguillon divin.
Vivre, connaître, aimer, telle est sa noble fin.
Insensible et distrait lorsqu'à ses vœux tout cède,
Au plaisir d'un moment le froid dégoût succède;
Car les traits du bonheur, ces traits qu'il a conçus,
Gravés dans son esprit, sont toujours au-dessus.
Ainsi, las de désirs qu'il ne peut satisfaire,
Tout semble l'entraîner à sortir de sa sphère;
Et le vague besoin de son cœur agité
Révèle tout son sort : faiblesse et dignité.

(1) *La Maçonnerie* (chant II).

IX

Un autre passage qui nous revient en mémoire est plus ancien encore, car c'est en 1818 qu'il fut déclamé devant un auditoire semblable. Et quand l'époque à laquelle remontent les vers ci-après ne serait pas constatée par tel feuillet d'Assemblée qu'on pourrait appeler un procès-verbal, ils portent pour ainsi dire leur date en eux-mêmes. A peine, en effet, s'il suffit de deux années d'intervalle, entre la situation des contrées du Levant dont ils nous font en si vives couleurs le tableau, et le mouvement de résurrection de la Grèce, dont les premiers symptômes n'apparurent qu'au printemps de 1821 (1):

Hélas ! que reste-t-il de la raison humaine,
Dans l'Égypte et la Grèce, autrefois son domaine?
Qu'est devenu ce culte, où l'esprit enchanté
Sous des voiles discrets lisait la vérité,

(1) Ce n'est qu'au mois d'avril 1821, dans le discours de réception de quatre Grecs modernes (le prince Stirbey, le poète Piccolos, etc.) — fraternellement admis parmi les *Artistes*, — qu'avaient été faites des allusions à certains pronostics tout récents alors d'indépendance hellénique : sorte d'aurore d'un jour nouveau qui semblait se lever sur l'Athos.

Bientôt, il est vrai, l'idée en germe commença d'éclore; car, dès le mois suivant, un jeune Français, — le même qui avait prononcé ces paroles inaugurales, — conçut l'idée, en

Quand la voix du Céryx ou de l'Hiérophante
Vengeait des préjugés la Raison triomphante...!
Où sont, ô Misraïm, tes prêtres vénérés !
Loin du peuple nombreux, qui, dans ses chœurs sacrés,
Suivant des premiers temps les pompes solennelles,
Chantait ses bienfaiteurs et les lois éternelles,
Quelques infortunés, spectres silencieux,
Végètent sur le sol qu'illustraient leurs aïeux.
Noble et triste sujet de profondes études !
Le glaive et l'ignorance ont fait ces solitudes ;
L'HOMME a changé..., les LIEUX conservent leur grandeur.
Comme aux jours de Mendès, l'astre générateur,
L'astre qui féconda ces plages désolées,
De Thèbe, en se levant, dore les propylées,
Et voit l'ibis du fleuve assiéger de ses cris
Les frontons orgueilleux des murs de Tentyris.
— Mais la Mort s'est assise aux rives de l'Égée :
Là tout a disparu ; la Grèce, ravagée,
N'a plus rien des honneurs de la terre d'Isis ;
Le voyageur distrait méconnaît Éleusis ;
Et muets et déserts, les bords de Samothrace
De leur pieux concours n'ont point gardé la trace.

trouvant sur le quai Malaquais une vieille brochure romaïque (le *Salpisma Polemisterion*), de l'interpréter mot à mot d'abord ; puis d'y joindre, en manière d'opportune préface, un ample et chaleureux morceau tout à fait sien, — lequel n'était rien moins qu'un appel direct et formel au monde civilisé tout entier. Ce ne fut donc qu'en juin 1821 que l'on publia cette brochure (chez Baudouin), et ce n'est qu'à l'automne (si vite que se soit propagée l'étincelle), que ces pages, — devenues soudain le manifeste des Philhellènes, — purent être traduites en grec, imprimées en *Peloponnêsô*, se répandre sur les bords de la Méditerranée et y servir d'étendard à la moderne croisade.

X

« Soit », — nous diront des écoliers, tout surpris d'entendre faire pour la première fois de tels redressements de ce qu'on leur avait raconté; — « passe pour de nobles tirades. Mais, dès qu'il ne s'agira plus de poèmes, vous avouerez... »

Nullement, mes chers amis; car, en dehors du pompeux alexandrin, c'était déjà la même chose. Rappelons-nous, par exemple, une charmante épigramme faite par le colonel Perrin de Brichambeau, l'un des hommes aimables et fins des salons d'alors (1).

Un des recueils politico-littéraires qui, à l'instar de la *Minerve*, commençait alors à faire de l'opposition au Gouvernement, — le *Miroir*, — venait d'être mis en jugement, et acquitté, à la suite d'une plaidoirie dans laquelle ses avocats avaient cité, de leurs clients, de longs et nombreux passages; tant de lectures avaient rempli bonne moitié de la durée de l'audience. Habile à tirer parti de ce fait, notre malicieux poète (auquel, en sa qualité

(1) Son père, le président Perrin, seigneur de Brichambeau (près de la Malgrange), appartenait à cette magistrature lorraine si lettrée alors, si riche en oracles du Goût, — où se développait notamment le talent multiforme de François de Neufchâteau, et cet esprit charmant, vif et varié, qu'on appelait « l'esprit des Sivry ».

de royaliste, la sentence rendue n'avait pu que déplaire), écrivit le délicieux neuvain suivant :

Thémis en vain sur la sellette
Les a forcés à comparoir :
Les scribes auteurs du *Miroir*
Ont obtenu grâce complète.
C'est bien juger à l'aveuglette !
Mais écoutez, féaux amis,
Ce qui sauva la bande hostile :
Pendant qu'on lisait de leur style,
Les juges s'étaient endormis.

« *De leur style !* » Quel admirable français, et combien il eût réjoui l'ombre de Boileau, de Gresset ou de Mme de Sévigné ! Mais laissons cela ; il ne s'agit pas du degré de pureté qu'avait conservé notre idiôme, alors encore si national et si vivace : il ne s'agit que des consonnances finales. Or, à coup sûr, quoique ceci fût antérieur au lever de l'astre de « l'*Enfant sublime* », la rime, — mérite accessoire et non cherché dans cette spirituelle saillie austrasienne, — y peut néanmoins défier tout ce que les plus exigeants romantiques se complairaient à rêver [1].

Que de choses nous aurions à dire si nous laissions couler, dans sa plénitude, le torrent des réalités

[1] Et certes l'épigrammatiste n'avait pu l'emprunter au commerce des jeunes novateurs, car il n'entretenait avec eux aucunes relations, bien s'en faut. Si même nous ne tenions pas ici à être bref avant tout, nous pourrions, par quelques citations piquantes, montrer combien il professait pour eux et leur École une aversion marquée.

victorieuses! Mais mieux vaut en rester là : brisons, quoiqu'il y ait une joie triomphale à fouler aux pieds les erreurs, surtout les erreurs insolentes. Quiconque est sage doit savoir s'arrêter : plus on a raison, plus il faut se refuser le plaisir d'avoir trop raison.

XI

En quelques mots d'une sobriété froide, résumons-nous donc. Bornons-nous à remplacer, par le simple croquis de CE QUI FUT, les tableaux imaginaires que l'on y avait substitués.

De quelque manière qu'on veuille apprécier le Romantisme, on ne saurait porter à la colonne de son *crédit* le mérite d'avoir songé à réintroduire la richesse des rimes. Que cette richesse (qu'il trouva heureusement rétablie), il l'ait exceptée des brisements et renversements par lui opérés; qu'il ait eu le mérite de la conserver dans le petit nombre des règles que son code consentit à épargner : à la bonne heure. Mais, dès avant qu'il ne fût question de lui, la chose était bel et bien ressuscitée, et elle faisait déjà couramment partie du domaine des faits accomplis.

Ce qui a pu rendre facile, soit aux naïfs enthousiastes de la nouvelle doctrine, soit surtout à d'habiles compères de ses prôneurs, de faire de tout cela un brouillamini, qui, au bout d'une couple

de générations, produit illusion sur les ignorants, — c'est que peu d'années, en effet, avaient séparé cette heureuse et noble réviviscence (toute classique) d'avec l'éruption du volcan qui vint bouleverser la face du monde des Belles-Lettres. Mais l'intervalle, bien que court, avait été significatif ; ni chronologiquement, ni rationnellement, il n'est permis d'en faire abstraction : l'Histoire littéraire a pour devoir d'en tenir compte, grand compte.

Oui, convenons-en : mal entrevues dans les nuages d'un horizon lointain, les deux choses peuvent sembler presque contemporaines. Et cependant, quand même les deux phénomènes seraient allés jadis jusqu'à la coïncidence (ce qui n'est point), il n'en résulterait encore pas, en bonne logique, qu'ils eussent dû forcément avoir la même cause. (On sait quelle règle de saine philosophie repousse avec justice l'argument : « *Post hoc, ergò propter hoc* ».) A plus forte raison quand le prétendu effet, — bien loin d'être POSTÉRIEUR à la prétendue cause, — l'avait notoirement PRÉCÉDÉE, et cela de la manière la plus éclatante.

XII

Mais bah ! quelle est l'importance du débat ? Tout n'est-il pas vain et creux en ce monde ? et l'Histoire ne sera-t-elle pas toujours, comme on l'a si bien dit, *un tissu de fables convenues ?* Le public a-t-il

cessé d'être cette masse crédule « *toujours de feu pour les mensonges* », et qui a sans cesse besoin de se repaître de fictions ? On aura beau faire sortir de leur retraite quelques-uns de ces vétérans du *Véritisme*, — dont la parole claire et décisive tranche les ambages comme les trancherait une lame de Damas, — n'y aura-t-il pas toujours des Ponce-Pilate, qui, connaissant bien le faible des multitudes passionnées et gobe-mouches, diront au défenseur du Réel : « Eh ! mon ami, tu crois régner par la Vérité... ? Qu'est-ce que la Vérité ! »

Il est admis que le premier roi de France était un certain Pharamond, armé déjà d'un sceptre fleurdelisé ; et dès lors cette balourdise ne cessera guère d'être serinée aux perroquets. Il est reçu que Bélisaire, bien et dûment mort sur la soie dans son palais, parcourait au contraire les rues de Constantinople en demandant l'aumône ; aussi continuera-t-on de le peindre tendant aux passants sa main de mendiant aveugle. Eh bien ! il restera, de même, enseigné par tous les rapsodes du boulevard, et répété par les marmots criailleurs leurs élèves, que le rétablissement de la rime riche est dû aux prédications juvéniles des premiers apôtres du... (comment dirai-je pour être poli ?)... de l'Extranéïsme.

Amen ! ! !

« *Vanitas vanitatum, et omnia vanitas* », disait,

chez les Hébreux, la vieille philosophie orientale. — A une exception près, qui reste la même au bout de 3,000 ans : « *Præter amare Deum, et illi soli servire*. »

DUMAST*.

(*) Le baron P. G. de Dumast, ancien officier supérieur ; correspondant de l'Institut ; président d'honneur à vie, de l'Académie de Stanislas ; ex-président du premier Congrès américaniste universel ; etc.

LE

DICTIONNAIRE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ET L'AGRICULTURE

Les mots doivent être les serviteurs des idées, prétendent les moralistes, bien que de notre temps il arrive trop souvent que, l'ordre étant interverti, les mots gouvernent les idées. En parcourant ce que l'on peut appeler la partie agricole du Dictionnaire dont l'Académie française vient de donner la septième édition, on peut voir que les idées de MM. les Académiciens sur les choses qui concernent l'agriculture semblent singulièrement incomplètes et arriérées.

En suivant l'ordre alphabétique, l'un des premiers termes agricoles que l'on rencontre est le mot : *amendement.* Ce mot est défini : « *Tout ce qui contribue à rendre un terrain meilleur et plus fertile* », et comme exemple on ajoute : « *Les labours, les sarclages, le mélange des terres, les engrais*, etc.,

sont *des amendements artificiels.* » Il y a, dans cette rédaction, une confusion complète entre les amendements, substances qui modifient la composition du sol, et les engrais.

Par suite de cette même confusion, au mot *engraisser,* on lit : « *Se dit souvent en parlant des terres et alors il signifie amender, fertiliser, améliorer.* Exemple : *engraisser des terres avec du fumier, avec de la marne.* » Suivant la définition du mot *marne,* cette substance étant une espèce de terre calcaire, l'engraissement au moyen de la marne ressemble fort à la classique soupe au caillou, qui n'est susceptible d'engraisser celui qui la consomme qu'à la condition d'entourer le caillou de substances culinaires plus nutritives.

Au mot *labourage*, on apprend que le labourage des terres légères est plus aisé que celui des terres grasses. Une terre légère peut être cependant aussi grasse qu'une terre forte et compacte.

L'instrument le plus vulgaire, la charrue, est peu connu de MM. les Académiciens. La partie de cet instrument à l'aide de laquelle nous dirigeons sa marche, les mancherons, n'a pas été jugée digne de figurer au nombre des mots français. On doit dire le *manche* d'une charrue. Le soc est défini « *instrument de fer qui fait partie d'une charrue et qui sert à fendre et à renverser la terre d'un champ qu'on laboure.* » C'est là encore une erreur : c'est le versoir qui renverse la bande de terre fendue par le coutre

et par le soc; mais l'Académie n'a pas jugé utile d'admettre le mot *versoir,* non plus que le mot *oreille* qui lui est synonyme.

L'*araire,* la charrue sans *avant-train,* si répandue en Lorraine depuis Mathieu de Dombasle, n'a pas trouvé grâce aux yeux de l'Académie, à plus forte raison la charrue *bissoc,* la *défonceuse* et la *piocheuse.*

La liste des termes qui n'ont pu trouver place dans les 1870 pages du Dictionnaire est longue; nous nous contenterons de citer : *déchaumage, engrangement, taurillon, compost, extirpateur, buttoir, rayonneur, concasseur, trieur, tarare, coupe-racines, provignage, marcaire, marcairie,* etc.

La *houe* et le *râteau* sont restés des instruments de jardinage.

Bien que la *moissonneuse* et la *faneuse* aient été accueillies, la *faucheuse* n'a pas été admise.

Pour nous conformer à la jurisprudence de l'Académie, nous ne pouvons ni *rouler* nos champs, ni employer les *balances* pour nos attelages, pas plus que cultiver les *plantes sarclées* ou utiliser les *pulpes* de nos distilleries.

En revanche, le Dictionnaire offre une foule de mots qui ont cessé depuis longtemps d'être en usage, tels que : *jachérer, biser, établer, abonir les terres, bretauder, charbouiller, chènevotter.*

Les moutons peuvent être gardés par les *bergères,* les *bergerettes* et les *bergeronnettes* qui recueilleront l'*agneline.*

Vous pouvez dire d'une plante qu'elle est *boiseuse,* vous pouvez *bornoyer* votre *boulaie,* votre *cannaie,* vos *champeaux,* votre *closeau;* attacher votre *bouvillon* avec un *chevêtre,* etc.

Si vous avez un fermier, gardez-vous de lui parler de son *canon,* ce mot n'est pas français dans cette acception.

Il y a un siècle, les auteurs de l'Encyclopédie n'avaient vu dans le *cadastre* qu'un terme du jargon des aides ou de la langue des finances. L'article entier n'a que six lignes et l'auteur de la table de l'Encyclopédie a trouvé ces détails si obscurs, si peu exacts, qu'il n'a pas même rappelé le mot *cadastre.* En 1878, le Dictionnaire de l'Académie donne du même mot une définition insuffisante. Le mot *parcelle* n'implique pas la nécessité de la possession par des propriétaires différents.

Le mot *saison,* pris dans la même acception que le mot *sole,* n'est pas plus autorisé que les verbes *assaisonner* et *dessaisonner,* que les mots *affouager, portion, versaine.*

Si, à l'époque de la *fauchaison* ou de la *fauche,* le *fauchage* est permis, à l'époque de la moisson, le *faucillage* est interdit; toutefois, après la moisson, le *glanage* est autorisé et les *glaneurs* peuvent ramasser les *glanes* et *glaner* la *glanure.*

Les termes de vénerie, ceux qui concernent l'équitation, les mots du répertoire forestier et du vieux droit féodal sont fort nombreux, mais l'art

vétérinaire, la chimie agricole et surtout la partie mécanique de l'agriculture sont traités d'une manière incomplète.

Si l'Académie a mis tant de parcimonie dans le choix des termes agricoles, on peut la trouver trop généreuse dans ses emprunts à la langue anglaise. Elle eût pu, ce semble, épuiser les moyens de rendre, en français, bien des idées, avant de donner droit d'entrée à *steeple-chase, turf, sport, rout* et non *raout, toast, bill, carrick, claymore, keepsake. railway, rosbif* et cent autres de même origine.

Je m'arrête; il me semble entendre retentir à mes oreilles le *Ne sutor ultra crepidam.* Toutefois, je ne terminerai pas sans émettre le vœu que, pour la huitième édition de son Dictionnaire, l'Académie fasse entrer dans ses rangs quelque habile agronome qui puisse mettre la technologie agricole au niveau des autres parties de ce magnifique ouvrage.

EX-VOTO

DU

DUC ANTOINE DE LORRAINE

EN RECONNAISSANCE

DES VICTOIRES QU'IL REMPORTA EN ALSACE SUR LES RUSTAUDS EN 1525

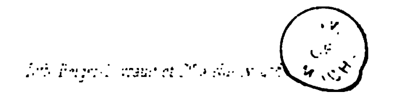
Il n'est pas de si petites découvertes artistiques ou archéologiques, se rattachant à l'ancienne histoire de Lorraine, qui n'offrent un intérêt majeur à notre Compagnie : c'est ainsi qu'un tableau retrouvé, il y a peu d'années, dans le grenier d'une maison de village, mérite à tous égards notre attention.

Ce tableau, à fond d'or, peint sur bois de sapin, a 1m,25 de longueur sur 0m,54 de hauteur; il ornait un autel dédié à sainte Barbe, dans une église située près de la route de Sainte-Marie-aux-Mines[1].

(1) M. Dolmaire, artiste peintre, domicilié à Saint-Dié, qui a vu ce tableau encore en place, nous a dit qu'il était fixé à

T. Nouvian sculp.

ORRAINE



d'autant plus mérité qu'il contribua à celle de Nice en 1537, qui lui valut le surnom de *Bon*.

Il sut encore préserver le pays de l'invasion des Rustauds, prêts à fondre sur la Lorraine. Après la victoire qu'il remporta sur eux en Alsace, le duc reçut grand nombre de félicitations et de présents. Ces témoignages du contentement général prouvent avec quelle appréhension on avait vu se former l'orage qui avait failli ravager la Lorraine, et quelle joie on éprouva quand on fut à l'abri du danger.

Antoine épousa, en 1514, Renée de Bourbon, fille de Gilbert, comte de Montpensier, et de Claire de Gonzague, sœur du fameux connétable de Bourbon qui fut tué devant Rome.

Claude, frère du duc Antoine, digne en tous points du courage et des vertus de son illustre famille, reçut en partage les comtés de Guise et d'Aumale, les baronnies de Joinville et d'Elbœuf. Ce prince était intrépide : sur le champ de bataille de Marignan, à la tête des lansquenets, il fit des prodiges de valeur et reçut vingt-deux blessures; laissé pour mort, il ne dut la vie qu'à la courageuse présence d'esprit de son écuyer qui le couvrit de son corps. A Fontarabie, après avoir mis les Espagnols en fuite, il s'empara de la ville; et devant Péronne, sa vaillance obligea l'empereur Charles-Quint à lever le siége; mais c'est surtout au combat de Chenonville contre les Rustauds qu'il fit, avec ses frères, des prodiges de valeur. C'est par recon-

naissance pour ce succès qu'il alla en pèlerinage à Saint-Nicolas, près Nancy, revêtu des armes dont il était couvert à Marignan, et qu'il fit mettre son effigie en pierre à genoux vers la droite du saint.

Dans la paix, Claude fut ami des arts, passionné pour la musique et pour la chasse, prodigue envers les malheureux. Il avait dans sa personne un air qui *sentait le grand* prince (1).

Attaqué subitement à Fontainebleau d'une maladie mortelle, ce qui fit croire qu'il était empoisonné, il expira peu de temps après, à l'âge de 55 ans, dans son château de Joinville (2). Marie-Antoinette, sa femme, lui fit construire un mausolée, dans l'église du château, avec cette inscription :

« A la mémoire de Claude de Lorraine, très-« bon prince, ayant acquis le nom de *père de la* « *patrie* par l'insigne victoire qu'il remporta sur les « hérétiques de Saverne, ville d'Allemagne; qui « mourut de mort précipitée au grand deuil de « tous. »

Le jeune frère d'Antoine et de Claude, le comte

(1) Vatout, *le Château d'Eu,* p. 184 et 185.

(2) Avant de mourir, il appela près de lui sa femme et ses enfants : « Je ne sais, dit-il, si celui qui m'a donné le morceau pour mourir est grand ou petit, mais quand il seroit là présent, et que je saurois son nom, je ne le nommerois ni accuserois mie, ains je prierois pour lui et lui ferois bien, et lui pardonne ma mort d'aussi bon cœur que je prie mon Sauveur me pardonne mes péchés. »

de Vaudémont, n'était pas moins brave. Il les seconda merveilleusement à la bataille de Chenonville. Avant la mêlée, il voulut recevoir du duc de Guise l'accolade de chevalier, et pendant le combat il se conduisit en héros.

Au combat de Chenonville, à la tête des fantassins, il eut son casque tellement froissé qu'il en perdit presque l'œil, et sa pertuisane lui ayant fait tout à coup défaut, il allait peut-être périr, n'ayant plus d'armes que l'épée, lorsqu'un officier de lansquenets, Polonais de naissance, lui mit en main sa propre hallebarde (1).

Le duc Antoine était fort pieux; il tenait ses sentiments religieux de sa mère, Philippe de Gueldre, qui était d'une dévotion extrême(2). Le 10 avril

(1) P. G. de Dumast.

(2) Cette princesse se retira, après la mort de son mari, René II, dans le couvent de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson. Elle y vécut dans la plus profonde humilité. Lorsqu'elle écrivait à ses supérieures ecclésiastiques, elle finissait ses lettres par ces mots : *Votre pauvre fille et sujette, sœur Philippe, petit ver de terre.* Elle portait les vêtements les plus grossiers, ne quittait jamais l'habit de l'ordre et ne mangeait que les mets du réfectoire.

A la cour, elle portait dans ses armoiries une feuille de chardon avec cette devise :

Ne me toquès, il point.

(Vatout, *Château d'Eu*, p. 189.)

Cet emblème et cette devise ont, comme on le voit, une grande analogie avec les armoiries de la ville de Nancy. Il est à croire que les unes dérivent de l'autre, sinon de celui des armoiries de Berthe de Souabe, femme de Mathieu Ier de Lorraine.

1510, ce prince publia une ordonnance contre les blasphémateurs; le 23 avril 1516, il se dirigea de Bar-le-Duc à pied jusqu'à Saint-Nicolas-de-Port, où il voulait, comme après la bataille d'Agnadel, remercier Dieu des grâces qu'il avait obtenues ([1]).

Après les victoires qu'il remporta sur les Rustauds, il se rendit en pèlerinage dans la même ville avec Renée de Bourbon, sa femme, et y fonda une messe quotidienne que l'on annonçait par seize coups de cloche, pour rappeler qu'il était resté seize heures à cheval pendant l'action. En 1523, le duc et la duchesse se rendirent à Sainte-Barbe, célèbre pèlerinage du val de Metz, pour accomplir un vœu. Si l'on ajoute à ces sentiments religieux naturels la crainte d'une invasion de 30,000 insurgés qui, révoltés contre certains dogmes de la religion catholique, mettaient, sur leur passage, tout à feu et à sang, on comprendra qu'il ait voulu, de toutes ses forces, épargner à son peuple de semblables calamités.

Des paysans alsaciens, entraînés par les déclamations de prédicateurs fanatiques, dit Auguste Digot ([2]), avaient pris les armes pour hâter l'avénement du règne de Dieu sur la terre; déjà avant 1525, ceux de plusieurs contrées de l'Allemagne avaient secoué le joug de leurs seigneurs; le Schult-

([1]) Le duc Antoine et quarante gentilshommes lorrains combattirent vaillamment à la bataille d'Agnadel, le 14 mai 1510.

([2]) *Histoire de Lorraine*, t. IV, p. 37.

heiss, ou maire de Rosheim, était à la tête des insurgés dans la plaine d'Altorf, près Molsheim, jurant de supprimer le servage et d'abolir les lois qui restreignaient l'usage des eaux et des bois et défendaient la chasse.

Effrayé de tant d'audace, le duc Antoine chargea ses frères Jean, évêque de Metz et de Verdun, et Louis, comte de Vaudémont, d'aller trouver le comte de Guise pour obtenir des secours d'autant plus pressants que déjà les Rustauds avaient failli surprendre la ville de Saint-Dié, qui n'eut que le temps de fermer ses portes.

Le 16 mai 1525, l'armée lorraine était à peine installée dans son camp appelé le Mont-des-Martyrs, lorsque l'un des religieux bénédictins expulsés de Marmoutier annonça qu'une troupe de paysans s'approchait avec l'intention d'entrer dans Saverne. Elle se trouvait alors dans le village de Lupstein, situé à deux lieues de la ville vers l'orient. Battus par les troupes lorraines, qui mirent le feu à leur retranchement, la plupart de ces paysans périrent dans l'incendie et par le fer, au nombre de 5,000 à 6,000 (1). Au sujet de la prise de Lupstein, G. Klein (2) nous dit : « Pour vaincre l'hésitation qui

(1) Auguste Digot, *Histoire de Lorraine*, t. IV, p. 56, 57 et 58.

(2) Ces insurgés formulaient leurs prétentions de la manière suivante :

1° Un prêtre qui prêche l'Évangile dans sa véritable acception ;

commençait à se faire remarquer parmi les assaillants, le comte de Vaudémont franchit le fossé et la haie; suivi alors de tous les Lorrains, il refoula les paysans, et pendant ce temps les obstacles furent enlevés et toute l'armée fit son entrée à Lupstein. Les paysans se retirèrent, toujours en combattant, dans le cimetière entouré d'un mur et ne voulurent entendre parler d'aucune soumission.

« Outrés de cette résistance, les Lorrains mirent le feu aux quatre coins du village. Le cimetière ayant été pris, les paysans se retirèrent dans l'église, dont ils ne furent délogés que par le feu qui gagna également cet édifice. Lorsque les flammes les entourèrent, ils crièrent : « *Merci et pardon* » ; mais il était impossible de les sauver, lors même que l'on en aurait eu envie; l'intensité de la chaleur était trop forte pour permettre encore de s'appro-

2° Plus de dîmes ;

3° Plus de redevances ; vingt florins ne doivent porter qu'un florin d'intérêt ;

4°, 5° et 6° La forêt, les rivières, la chasse et le bois doivent être à la disposition de tout le monde ;

7° Abolition de la servitude ;

8° Les princes et les seigneurs sont éligibles ;

9° Maintien des juridictions et du droit ;

10° Le paysan aura le droit de nomination des fonctionnaires ;

11° Point de droit de succession à payer aux églises ;

12° Restitution des communes.

(G. Klein, *Saverne et ses environs*, p. 54.)

Ces insurgés avaient baptisé leur révolution du nom de *Règne du Saint-Esprit*.

cher. Quelques-uns sautèrent par les croisées et trouvèrent dans leur chute la mort qu'ils voulaient éviter dans les flammes. Tout ce qui avait échappé à l'incendie fut mis à mort, même ceux qui n'avaient pas pris part à la lutte. »

La ville de Saverne, précédemment envahie par les Rustauds qui avaient pour général le corroyeur Érasme Gerber, dut encore se rendre après plusieurs défaites; un affreux massacre s'ensuivit; 18,000 paysans trouvèrent la mort dans cette circonstance.

G. Klein donne la description suivante de ce combat: « La duplicité et la mauvaise foi du chef des Rustauds, Gerber, reconnues par une dépêche qu'il adressait aux chefs des paysans des deux rives du Rhin, fit une impression défavorable sur l'esprit du duc. Pour augmenter cette défaveur, les paysans qui venaient de prêter le serment de retourner à l'Église catholique, se mirent à crier à plusieurs reprises: « *Vive Luther!* » Les lansquenets, qui les maintenaient en colonne, se moquèrent d'eux d'un autre côté, de sorte qu'une sourde rumeur se propagea comme précurseur de la catastrophe, lorsque retentit tout à coup le cri : « Tapez dessus, cela nous est permis! » Alors commença une boucherie affreuse, les paysans sans armes, entourés des lansquenets, tombèrent par centaines, les autres firent demi-tour pour courir reprendre les armes déposées dans Saverne; poursuivis dans leur fuite,

beaucoup perdirent la vie; la route était jonchée de cadavres. Les paysans et les lansquenets entrèrent pêle-mêle en ville, malgré la résistance des cavaliers du comte de Salm; et là, dans les rues, dans les maisons, partout, la fureur du soldat sema la mort, n'épargnant ni le paysan, ni l'habitant de Saverne, de sorte qu'en peu d'heures, dans les rues et dans les maisons, s'entassèrent des monceaux de cadavres et de mourants.

« Gerber et un autre chef, dont on n'a pas conservé le nom, furent étranglés, puis pendus à un saule. Son ancien barbier se fit son exécuteur pour avoir la vie sauve (1). »

Dans cette guerre de religion, le fanatisme faisait conduire à la mort ceux qui osaient prêcher les dogmes de Luther. On lit, dans la chronique en vers des antiquités de Metz, que deux luthériens

Qui prèchaient et lisaient assez
Puis se sont tout rebaptisés,
Ce qui leur fut en préjudice
Devant messieurs de la justice.
Sont été mis en prison ;
Ont confessé leur intention ;
En après sont été noyés
Dans l'eau où n'y avait pas piés (2).

Au sujet de la mémorable victoire de Scherweiler, qui mit fin à cette terrible guerre, nous ne pouvons mieux faire, pour en exposer les moindres détails,

(1) G. Klein, *Saverne et ses environs*, p. 63 et 65.
(2) Vatout, p. 186.

que de citer encore ce qu'en dit notre savant et consciencieux historien, A. Digot, dans son *Histoire de Lorraine :*

« Le 20 mai, à la pointe du jour, l'armée ducale se dirigea vers Saint-Hippolyte, avec le dessein de rentrer en Lorraine par la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines. L'avant-garde, commandée par Nicolas de Ludres, eut à peine dépassé le village de Stotzheim qu'elle aperçut dans le lointain un nuage de poussière annonçant l'approche d'un grand nombre d'hommes ; elle eut le temps de gagner Scherweiler, village situé à peu de distance de Schelestadt. On n'est pas d'accord sur la quantité des Rustauds : Volcyr prétend qu'elle était de 24,000, et les moindres estimations l'évaluent à 16,000. L'armée lorraine était bien inférieure à ce chiffre (1) ; et cependant, quoique fatiguée par suite d'une longue marche et malgré l'heure avancée (6 heures du soir), elle attaqua les Rustauds, sur le conseil d'un capitaine allemand.

« Avant la bataille, on distribua du pain aux soldats, et l'on défonça plusieurs tonneaux de vin afin que chacun se désaltérât à son aise. Le sire de

(1) Elle se composait de 100 chevaux d'élite fournis par Louis, comte de Vaudémont ; Claude Ier, duc de Guise, amena de son gouvernement de Champagne le peu de gens de guerre qu'il y commandait pour la France, et 3,000 lansquenets, envoyés par le duc de Gueldre ; l'armée lorraine ainsi renforcée comptait à peine 10,000 à 12,000 hommes.

(P. G. de Dumast.)

Ludres, frère cadet de Nicolas, fut chargé d'attaquer, avec les volontaires lorrains et une bande italienne, le village de Scherweiler, au cri de : *Vive Dieu et la Lorraine!* Le village fut emporté en un instant. La bataille contre le gros de l'armée des Rustauds fut ensuite livrée, d'abord sans succès, mais les troupes lorraines, qui n'avaient pas encore donné, parurent alors à peu de distance, et les Rustauds, voyant que la bataille était perdue, tâchèrent de gagner les bois, à la faveur de la nuit qui commençait à tomber (1). On évalue le nombre des morts à 12,000. » Dom Calmet assure que de son temps on montrait encore aux environs de Scherweiler des amas d'ossements entassés dans des chapelles construites çà et là, au milieu de la campagne.

Le 24, le duc, ses frères et les principaux seigneurs qui l'accompagnaient, rentrèrent dans la ville de Nancy, où ils furent accueillis comme en triomphe.

On prescrivit des prières publiques pour remercier Dieu d'avoir épargné à la Lorraine cette nouvelle invasion de barbares. Antoine donna une tapisserie magnifique à la cathédrale de Toul, pour accomplir le vœu qu'il avait fait pendant la bataille qui termina la guerre (2).

(1) Pierre de Haraucourt périt dans ce combat aux côtés du duc de Guise, en chargeant l'ennemi avec la cavalerie.

(2) Auguste Digot, *Histoire de Lorraine*, t. IV, p. 64, 66 et 69. Pour plus amples renseignements sur la guerre des

Il est à croire que c'est dans sa reconnaissance et pour perpétuer le souvenir de sa victoire qu'il fit placer dans une église, érigée sur le champ de bataille, le tableau que nous allons essayer de décrire.

Avant d'en exposer le sujet et le but, il importe essentiellement de porter son attention sur la date de 1522, tracée en couleur sur ce tableau.

Lorsqu'on en fit la découverte, il était très-détérioré, et aujourd'hui encore on ne peut le toucher sans que de petites parcelles de couleur viennent à s'en détacher; c'est à cette cause qu'il faut attribuer l'absence de toute couleur en plusieurs endroits. Il y a quelques années que feu M. Laurent, conservateur du musée d'Épinal, en entreprit la restauration; mais, malgré tous les soins qu'il apportait à tout ce qu'il entreprenait, il a pu commettre une erreur involontaire, d'autant plus facile qu'il suffit d'ajouter dans le haut ou dans le bas une petite barre à la forme d'un *c* renversé pour en faire un 2 ou un 5, ce qui donne les dates de 1522 ou de 1525. Si l'on admet la première de ces dates comme bonne, on doit en conclure que cet *ex-voto* se rapporte à la délivrance d'une maladie pestilentielle qui, s'étant déclarée

Rustauds, à part les auteurs que nous avons cités, nous renvoyons le lecteur à ce qui nous en a été laissé par Volcyr, Du Boulay, Pilladius, Boucher et Herculan, contemporains de cette guerre.

avec violence à Toul dans le cours de cette année, se répandit bientôt dans toute la Lorraine. Ce qui peut encore venir à l'appui de cette opinion, c'est le pèlerinage que firent le duc Antoine et sa femme à l'église Sainte-Barbe, près de Metz, en 1523, et l'image de saint Christophe sur le tableau; on sait que l'on avait recours à l'intercession de ce saint dans les grandes épidémies.

Mais, d'après ce que nous avons rapporté précédemment sur la guerre des Rustauds, leur soulèvement et leur défaite, d'abord le lieu où fut découverte cette peinture, qui était le principal ornement d'une chapelle dédiée à la Victoire, lieu témoin de cette terrible guerre engendrée par le fanatisme religieux uni à la fièvre de la liberté; d'après enfin le sujet du tableau, relatif à l'extinction de l'hérésie, il y a toute raison de croire que le restaurateur, en inscrivant la date de 1522 au lieu de celle de 1525, a commis une grave erreur, et qu'on doit désormais considérer cette peinture comme un *ex-voto* du duc Antoine et de ses frères, en reconnaissance des victoires qu'ils remportèrent sur les révoltés [1].

(1) D'après un examen plus attentif que nous avons fait depuis cet écrit, nous avons remarqué que la barre horizontale est très-séparée (2) de la partie courbe et n'a pu appartenir au chiffre: ceci vient à l'appui de l'opinion que nous avons émise et ne peut laisser aucun doute sur le millésime de 1525.

DESCRIPTION DU TABLEAU

Peint sur bois, il se compose de seize personnages de $0^m,40$ de hauteur moyenne, représentés jusqu'aux genoux (¹). Tous, excepté trois, ont la tête ceinte d'un nimbe, indice de sainteté, dans lequel étaient inscrits leurs noms, malheureusement effacés ou peu lisibles aujourd'hui, ce qui nous força, pour la plupart des figures, à recourir aux attributs dont elles sont ornées et qui pouvaient nous aider à les désigner en connaissance de cause.

Le premier personnage, en commençant par le côté gauche du tableau, est représenté de profil, les mains jointes, en costume semi-guerrier et la croix placée sur son bouclier : c'est évidemment saint Georges qui, selon les auteurs de la *Byzantine*, opéra un grand nombre de miracles, et auquel on est redevable du gain de beaucoup de batailles. Ajoutons que le culte de ce bienheureux est fort ancien et pour nous fort national. On assure qu'il apparut à l'armée des croisés avant la bataille d'Antioche, et que les infidèles furent défaits grâce à sa protection. On dit encore qu'il se fit voir

(¹) Il est à croire que, dans l'origine, ils étaient montrés en entier.

à Richard I[er], roi d'Angleterre, lorsque ce roi vainquit les Sarrasins.

Ce saint, qui était très-vénéré des anciens princes lorrains, est ordinairement représenté à cheval, ayant un dragon sous les pieds, pour marquer qu'il a vaincu le démon par sa foi, et c'est ainsi qu'on le voit au sommet d'une porte de Nancy : placé à une grande hauteur au-dessus du sol, il semble protéger la ville et ses environs contre l'hérésie qui faillit pénétrer en Lorraine (1).

La seconde figure en suivant, placée sur le premier plan du tableau, est saint Hubert, très-reconnaissable au bois de cerf qu'il tient d'une main pendant qu'une biche est à ses pieds. Son costume consiste en une cotte de mailles avec un grand manteau rouge jeté sur ses épaules. On sait que ce saint aima la chasse avec passion dans sa jeunesse, mais qu'à ce goût succéda bientôt après une foi ardente, et qu'ayant appris que la forêt d'Ardenne servait encore de retraite aux païens en plusieurs endroits, il pénétra dans les lieux les plus éloignés et détruisit le culte des idoles dans ces contrées ; on n'ignore pas non plus qu'il délivra une femme possédée du démon, en formant sur elle le signe de la croix.

Entre les deux premiers personnages que nous venons de citer, est un saint martyr tenant dans ses

(1) On doit à Florent Drouin cette belle statue ainsi que les autres qui décorent cette porte.

mains une palme et un vase d'or; le coq placé sur son épaule semble une allusion aux paroles du Christ:

Quand trois fois le coq chantera,
Pierre me trahira.

D'après ces indices, il semble qu'on doive attribuer cette figure à ce prince des apôtres.

C'est sans doute en raison du repentir qu'il ne tarda pas à montrer d'avoir renié son maître, et de son retour à la religion du Christ, qu'il fut placé dans ce tableau.

La troisième figure placée sur le premier plan de notre peinture est le duc Antoine, dominant par sa haute taille les autres personnages. Vêtu d'une cotte de mailles, il est vu de trois quarts; sa chevelure et sa barbe sont épaisses; il est coiffé d'un chapeau rouge à larges bords, orné de plumes de diverses couleurs; sur sa cuirasse à gorgerin et sur son cœur on voit un petit écusson aux trois alérions de Lorraine, et à sa ceinture est suspendu, en forme de bouclier, l'écusson des armes pleines; sa main droite s'appuie sur le pommeau de son épée; de la gauche il tient sa bannière et l'extrémité de la queue d'un dragon terrassé qui expire aux pieds de sainte Marguerite, allusion aux victoires qu'il remporta sur les Rustauds.

En arrière-plan, à droite et à gauche du prince, sont deux saints évêques mitrés et crossés qu'on peut supposer être, le premier, saint Mansuy, pro-

tecteur des missionnaires qui, en son temps, prêchaient l'Évangile, et le second, saint Nicolas, ce dernier avec d'autant plus de raison que les lettres A S, visibles encore dans le nimbe qui le couronne, confirment cette opinion ; d'ailleurs les dons et les pèlerinages que fit Antoine à la cathédrale de Toul et à l'église Saint-Nicolas prouvent, avec sa piété, la confiance qu'il avait en ces deux saints patrons de la Lorraine.

Vient ensuite saint Christophe agenouillé, l'épée au côté, vêtu d'une robe bleue et d'un grand manteau rouge; s'appuyant de la main droite sur un tronc d'arbre, symbole de sa haute taille et de sa force, il porte sur ses épaules l'enfant Jésus qui tient la boule du monde surmontée d'une croix, et qui montre le ciel, source de toute grâce et d'espérance.

Saint Christophe était pour le peuple une reproduction religieuse de l'Hercule pantophage de la Gaule. On croyait qu'on ne pouvait mourir dans la journée si l'on avait vu l'image de ce saint.

On lit dans l'auréole qui couronne la tête de ce martyr une partie de son nom, ... STOFE. Le peuple implorait sa protection dans les grandes calamités, particulièrement en temps de peste.

Derrière saint Christophe, sur le premier plan du tableau, est agenouillée, les mains jointes, la Vierge miraculeuse ou des batailles, invoquant l'Enfant Jésus qu'elle regarde avec humilité et con-

trition. Elle tient sous son bras, contre son cœur, une longue épée; sa tête est ceinte d'une couronne d'or; à son col sont suspendus de riches colliers, ornés de médaillons; sa figure se voit de trois quarts; de grands cheveux blonds, séparés en plusieurs tresses, descendent sur ses épaules; un manteau de couleur verte recouvre en partie sa robe de couleur rouge.

L'histoire nous a conservé le souvenir du culte tout particulier que les princes de Lorraine professaient pour cette Vierge des batailles, dont l'image était peinte sur leurs bannières; sa statue en pierre était autrefois conservée religieusement dans l'église Saint-Georges de Nancy. Lors de la démolition de cette église, elle fut transportée dans la cathédrale de ladite ville et placée dans la chapelle du transept de droite de cet édifice.

Au second plan, entre saint Christophe et la Vierge, se trouve le buste de sainte Marguerite, dont le regard semble implorer la protection de l'Enfant Jésus. Elle tient de la main droite une grande croix et de la gauche la palme du martyre. Sa tête est ornée d'un double rang de perles. Le dragon terrassé se relève à ses pieds et semble la menacer en ouvrant une gueule formidable.

A la suite de la Vierge des victoires est sainte Barbe, à laquelle l'autel orné de notre peinture était consacré. Ses regards sont également tournés, comme ceux des figures précédentes, vers l'Enfant Jésus.

Elle tient de ses deux mains et contre son cœur un calice d'or surmonté d'une hostie, sur laquelle se voient la sainte Vierge et Marie-Madeleine aux pieds du Christ en croix. Les longs cheveux blonds relevés de filets d'or de cette image sont tressés et posés de manière à former une couronne sur le sommet de sa tête ; de nombreuses tresses tombent sur ses épaules ; son costume est d'une grande richesse. Au bas de cette figure, on voit, suivant la coutume, le sommet d'une tour surmontée d'un toit de forme pyramidale, et dans le nimbe qui ceint la tête de la sainte est écrit : SANCTA ARBAR + (*Sancta Barbara*).

Cette vierge martyre était, selon la légende, fille d'un riche païen de Nicomédie.

On assure que son père, n'ayant pu lui faire renier sa foi, lui trancha lui-même la tête.

Le sanctuaire de cette sainte de prédilection des Messins était regardé par eux comme le palladium chrétien de la république messine.

Derrière la Vierge des victoires est une tête couronnée d'un nimbe dans lequel est écrit : S. PANTAIE (saint Pancrace). Ses deux mains sont croisées sur le sommet de la tête, d'où découlent sur son front des gouttes de sang ; sa physionomie exprime la douleur. Ce martyr était médecin de l'empereur Galère-Maximien. Après avoir professé le christianisme, il renonça à sa religion ; mais plus tard, ayant écouté les cris de sa conscience réveillée par

Hermolaiès, il détesta son apostasie et rentra dans le sein de l'Église. Il souffrit d'abord diverses tortures et fut enfin décapité.

Apparaît ensuite saint Dominique : la fin du nom, . . . ACUS, écrit dans le nimbe de la tête, les cheveux taillés en couronne et le costume de l'ordre de Saint-Augustin ne laissent aucun doute sur l'authenticité de ce personnage. Toutefois, on ne se rendrait pas bien compte de la couleur verte de son costume, si l'on ne savait que c'est celui des chanoines réguliers de Saint-Augustin, dont il suivait la règle. La conversion des Albigeois est regardée comme le plus grand des miracles que saint Dominique ait opérés. Son principal but fut d'instituer des prédicateurs zélés qui, par leurs discours et leurs exemples, fussent en état de répandre les lumières de la foi, le feu de la divine charité, de venir en aide aux pasteurs pour guérir les plaies que le vice et l'hérésie avaient faites à leurs troupeaux ([1]).

Aux pieds de saint Dominique est une jeune fille agenouillée ; sa tête est ceinte d'une couronne d'or, emblème sans doute de la conversion de la province du Languedoc. De sa bouche s'échappe un petit diable ailé, allusion à la délivrance qu'obtenait quiconque rentrait dans le sein de l'Église, grâce aux prédicateurs dominicains. C'est, au

([1]) Alban Butler, *la Vie des saints.*

reste, ce qu'indique l'écharpe placée autour du col de la jeune fille et que le saint tient d'une main pour la guider dans la bonne voie.

Près de saint Dominique se voit la tête d'un évêque sans nimbe. Il est à présumer que ce personnage est le frère du duc Antoine, Jean, évêque de Metz et de Verdun, qui l'aida dans la guerre des Rustauds. S'il en est ainsi, on s'étonnera peut-être de l'absence, dans ce tableau, de ses frères Claude et le comte de Vaudémont.

Enfin, la dernière figure représente saint Gilles, dont le nom, EGIDIVS, se lit dans le nimbe qui le couronne. Il tient une crosse de la main droite et de la gauche il donne des feuilles à manger à une biche.

Ce saint suivit la règle de Saint-Benoît. Il resta plusieurs années dans une forêt près de Nîmes, n'ayant pour nourriture que de l'eau et des herbes, et fut nourri pendant quelque temps par le lait d'une biche de la forêt, allusion à la privation de nourriture de l'armée lorraine devant Scherweiler (ou Chenonville), à tel point que le duc Antoine, après la bataille, put seulement manger un œuf que le commissaire apostolique lui envoya.

D'après l'exposé des faits relatifs à la guerre dite des Rustauds, des personnages qui y prirent part, des saints représentés dans cette peinture, de tous ceux enfin qui, dans le cours de leur vie, combattirent l'hérésie, on ne peut mettre en doute que le

sujet de ce tableau ne se rapporte à ce grand fait de notre histoire et ne doive être désormais considéré comme un *ex-voto* du duc Antoine, placé dans une chapelle élevée dans les environs du lieu même où se livrèrent les batailles, en reconnaissance des victoires qu'il remporta sur les paysans révoltés.

La répression qui mit fin à cette guerre sanglante, causée par les dogmes de Luther et les abus qui alors ruinaient le peuple allemand et l'astreignaient au joug de l'esclavage, fut blâmée depuis par quelques historiens, non-seulement à cause de tant de victimes, mais encore en raison des crimes et des rapines que commirent en Alsace les troupes à la solde du duc Antoine. Cependant ne doit-on pas considérer que ces révoltés, dont quelques-uns agirent selon leur foi et la louable intention de s'affranchir de l'esclavage, étaient suivis d'une foule insubordonnée, mettant tout à feu, à sang et au pillage dans leur pays et sur leur passage, désastres qu'Antoine, par son courage et ses brillantes victoires, sut épargner à ses sujets, qui, à son retour dans sa capitale, le bénirent et l'acclamèrent comme ils l'avaient fait déjà pour sa belle conduite à la fameuse bataille de Marignan, en lui décernant le titre de *brave et franc chevalier*.

Le nom du peintre de notre tableau n'est pas connu ([1]), mais on peut admettre que la simplicité

([1]) Parmi les peintres de cette époque en Lorraine, on cite Pierre Garnier, qualifié de peintre de René II ; Bernard, de

et la pureté des formes et du dessin, les élégants costumes et le riche coloris sur fond d'or ont une grande similitude avec les œuvres des maîtres de la Renaissance italienne et rappellent, en certains endroits, les chefs-d'œuvre des Giotto, des Cimabué et la première manière de Raphaël. Cette analogie peut faire croire qu'Antoine, à l'imitation de François Ier à son retour d'Italie, aurait comme lui amené à sa cour quelque Primatice marquant de ce pays. On regrette que plusieurs figures aient été maladroitement restaurées et que la détérioration de cette peinture s'aggrave de plus en plus par le soulèvement de la couleur qui se détache et tombe du tableau.

En sus de cet *ex-voto*, on peut encore citer d'autres preuves de la dévotion du duc Antoine et de sa femme, Renée de Bourbon; c'est ainsi qu'on les voit agenouillés aux deux extrémités de la cène du réfectoire des Cordeliers de Nancy, du pinceau d'Hugues de la Faye; dans les trois grandes verrières aux armes de Lorraine du chœur de la cathédrale de Metz ([1]), ainsi que dans les verrières

Lunéville; Hugues de la Faye, peintre du duc Antoine, qui commença à peindre la galerie des Cerfs du palais ducal de Nancy, vers les années 1523 et 1524, et y travaillait encore en 1536; enfin Valentin Bousch. Ce peintre, originaire de Strasbourg, mourut à Metz en 1541; on le dit disciple de Michel-Ange. (H. Lepage.)

([1]) C'est à Valentin Bousch qu'on est redevable de ces verrières, où il a représenté: 1° La jeune duchesse Renée de Bour-

des églises de Saint-Nicolas-de-Port et de Vézelise. Une belle peinture à fresque, retrouvée sous le badigeon du mur du fond de la salle des Cerfs, au palais ducal de Nancy, et détruite peu de temps après sa découverte, les représentait de grandeur naturelle dans un nimbe, agenouillés aux pieds de la sainte Vierge portant l'Enfant Jésus; le duc était couvert d'un manteau bleu fleurdelisé ([1]).

bon, de profil, à genoux, les mains jointes avec la date et la devise :

MDXXIII
ESPE
RANCE

en lettres d'or sur fond de pourpre ;

2° Le duc Antoine, en costume de guerre, à genoux, les mains jointes, la couronne ducale sur la tête. Il porte une cuirasse à gorgerin, ciselée de la croix de Jérusalem, et sur sa cotte de mailles les armes de Bar. Un casque panaché jaune est à ses pieds.

Au-dessus de lui est l'inscription :

1523
IESPERE
AVOIR

3° Enfin, le cardinal de Lorraine, son frère.

(Bégin, *la Cathédrale de Metz.*)

([1]) La salle des Cerfs a conservé, sur les parois des embrasures de ses fenêtres, côté de la rue, son ancienne décoration, qui se compose de charmants dessins où se trouvent, au milieu de riches compartiments :

1° Les armoiries de Lorraine; 2° celles de Bar et d'Aragon ; 3° d'Anjou ; 4° de Hongrie et de Gueldre ; 5° enfin, celles des Deux-Siciles et de Jérusalem. Le plafond, légèrement cintré d'une de ces embrasures de fenêtre, conserve encore une

Mentionnons encore d'autres peintures à fresque qui subirent le même sort que la précédente et qui, quoique plus modernes (1586), paraissent se rapporter à certains personnages de la guerre des Rustauds.

Ces peintures, au nombre de trois, furent découvertes dans le cours de l'année 1876, sous le badigeon de trois piliers de la cathédrale de Saint-Dié des Vosges; elles représentaient saint Basile, saint Adrien en costume de guerre, portant étendard et épée, et saint Dominique, évêque; aux pieds de saint Adrien était un chanoine agenouillé implorant sa protection. Malheureusement, ces peintures furent recouvertes, presque immédiatement après leur découverte, d'un nouveau badigeon.

On rapporte que le chapitre de Saint-Dié, voulant perpétuer le souvenir de la grâce qu'il avait obtenue d'avoir été préservé de l'invasion des paysans révoltés, institua une cérémonie à la fois religieuse et militaire qui se célébrait tous les ans,

peinture sur fond bleu représentant, au centre, la croix de Lorraine entourée de deux palmes posées en couronne, flanquée de deux génies ailés dont le bas du corps se termine par des feuilles d'acanthe, de rinceaux sur lesquels, ainsi que sur les banderoles tenues par ces génies, on lit la devise du duc Antoine: *J'espère avoir*, répétée jusqu'à dix fois. Du côté de la cour, les embrasures plus étroites des fenêtres ne se composaient que de branches d'olivier enlacées, montant de fond.

de cinq à huit heures du soir. La garde bourgeoise sortait suivie des magistrats et des notables, tous à cheval, pour faire trois fois le tour des murailles et se rendre ensuite à l'église Notre-Dame ([1]).

Cette grâce était due spécialement à Girard d'Haraucourt, seigneur d'Ubexy, envoyé au secours de la ville par le comte de Guise; à Jean Boyer; à Nicolas de Ludres, qui parvint encore, lors de la prise de Saverne, à faire éteindre le feu mis en plusieurs endroits de cette ville, etc. Il y a donc tout lieu de penser que lesdites peintures se rapportaient aux saints et à ces personnages, dont on voulait honorer et conserver la mémoire ([2]).

Aujourd'hui, Scherweiler, que nous avons récemment visité, n'offre plus d'autre intérêt que celui des souvenirs sanglants qui se rattachent à son histoire. Tout ce qui était ancien a péri par suite des guerres des Rustauds et des Suédois, excepté son château féodal, situé sur le sommet d'une côte voisine, et une petite chapelle placée à peu de distance de la gare du chemin de fer de Châtenois, et portant sur la clef d'une arcade en maçonnerie le millésime de 1519. Ces édifices encore debout sont à présent les seuls témoins de ces combats affreux mentionnés dans nos annales. On ne voit plus, comme le vit Dom Calmet, des monceaux d'osse-

([1]) Gravier, *Histoire de Saint-Dié*, p. 211.

([2]) Nous devons à notre savant et regretté collègue Fontaine le dessin de deux de ces peintures.

ments; mais, au dire des habitants, on ne peut remuer le sol sans en trouver un grand nombre, dont ils ignorent la provenance! C'est ainsi que tout s'oublie et s'efface avec le temps; aujourd'hui le cours d'eau, *rouge du sang des morts,* a repris sa limpidité naturelle, les vignes qui couvrent le sol refleurissent comme avant; le cœur seul des habitants est attristé au souvenir de la mère-patrie perdue.

P. MOREY.

LE GÉNÉRAL BIGARRÉ

AIDE DE CAMP DE JOSEPH BONAPARTE

D'APRÈS SES MÉMOIRES INÉDITS

Par M. DEBIDOUR

L'histoire ne dira pas de longtemps son dernier mot sur la Révolution et le premier Empire. Beaucoup de témoins, dignes de foi, nous ont déjà fait connaître les grands événements qui ont agité ce quart de siècle. Mais combien d'autres, qui méritent d'être appelés, n'ont pas encore été entendus ! Que de détails nouveaux sur les hommes et sur les choses nous aurions à apprendre dans leurs dépositions! Que d'obscurités et d'erreurs à dissiper! Chaque jour, il est vrai, d'intéressantes découvertes nous donnent quelques parcelles de plus d'une vérité que nous avons tant d'intérêt à posséder tout entière. Il semble que quiconque détient ou retrouve des documents originaux et inédits sur la crise politique et militaire d'où est sortie la France nouvelle commence à sentir qu'il en est redevable au public. Tout récem-

ment, M. le baron du Casse, en imprimant dans la *Revue historique* quelques lettres intimes de Joseph Bonaparte (1), a ramené l'attention sur ce triste personnage et éclairé l'histoire de ses rapports avec Napoléon, surtout pendant les guerres d'Espagne. Les *Mémoires* de Metternich, récemment publiés, nous aident à mieux connaître la diplomatie impériale. Les ravissants *Mémoires* de Mme de Rémusat, édités depuis peu, nous font pénétrer dans la maison du premier consul, entendre les conversations familières de l'empereur et assister aux querelles domestiques dont il ne se pouvait préserver. Il y a quelques mois, enfin, M. Jean Destrem se faisait un devoir de révéler les *Mémoires* de Laréveillère-Lépeaux, imprimés, mais jusqu'à nos jours tenus sous clef et qui, grâce à ses indications, pourront être désormais facilement consultés et reproduits.

Les publications de ce genre se succèdent rapidement sans lasser jamais la curiosité des lecteurs. Nous venons donc à notre tour offrir aux historiens de la Révolution et de l'Empire quelques matériaux neufs, dont ils pourront faire leur profit. En tirant de l'oubli le nom du général Bigarré, en retraçant, d'après ses récits, la vie trop ignorée d'un personnage qui tint une place distinguée dans les armées de la République et dans l'entourage de Napoléon

(1) Ces lettres peuvent servir de supplément aux *Mémoires du roi Joseph* publiés par le même auteur.

et du roi Joseph, nous mettrons en lumière certaines particularités peu connues d'un passé qui nous réserve encore bien des découvertes et des surprises. Nous pourrons aussi corroborer ou infirmer quelques témoignages acquis à l'histoire par l'autorité d'un homme qui a vu tout ce dont il parle, et dont la sincérité est au-dessus de tout soupçon.

Le général Bigarré, soldat de la Révolution, devint, après maintes actions d'éclat, aide de camp de Joseph Bonaparte à Naples et en Espagne. Il a laissé sur sa vie et sur les événements auxquels il avait été mêlé deux ouvrages inédits, d'importance très-inégale. L'un et l'autre font partie de la bibliothèque municipale d'Angers, où l'on ne s'est guère avisé jusqu'à présent d'aller les chercher. A peine ont-ils été cités une ou deux fois. Personne peut-être ne les a lus en entier. Nul, à coup sûr, n'a songé, je ne dis pas à les publier, mais à les mettre en lumière par une simple analyse. Ils appartiennent à la section des manuscrits et portent les numéros 1063 et 1064. Ce dernier, de beaucoup le moins considérable, n'est qu'une sorte de *Memento*, sur lequel le général consignait ses impressions et ses souvenirs anecdotiques pendant les années 1817 et 1818. Il est intitulé : *Recueil de notes, pensées, désirs, remarques et anecdoctes, pour servir à l'intelligence de mon peu de mémoire*. L'auteur était alors, comme beaucoup de vieux serviteurs de la Révolution et de l'Empire, en disgrâce et réduit à la demi-

solde. Aussi trouve-t-on dans ce cahier beaucoup plus de diatribes contre les émigrés et la Restauration que de souvenirs vraiment historiques. Le second ouvrage, qui forme un gros volume en trois paginations et porte le titre de *Mémoires*, est le récit très-détaillé que le général a écrit de sa vie.

Il ressort de plusieurs passages du livre, qu'il l'a commencé en 1827. Quoiqu'il fût encore dans la force de l'âge, il avait été, quelque temps auparavant, mis à la retraite malgré lui par son ancien compagnon d'armes Clermont-Tonnerre, devenu ministre de la guerre. Il crut devoir employer ses loisirs forcés à raconter ses campagnes, ainsi que ses missions militaires et politiques. Le temps lui manqua sans doute pour aller jusqu'au bout. Il est à croire que la révolution de 1830, grâce à laquelle il rentra en activité de service, ne lui permit pas d'achever ce travail. Le fait est que ses *Mémoires*, qui partent de l'année 1775, date de sa naissance, s'arrêtent brusquement aux premiers mois de 1813. Il est regrettable que Bigarré n'ait pu retracer la part considérable qu'il eut en cette dernière année à la guerre d'Espagne, et celle qu'il prit ensuite aux campagnes d'Allemagne et de France (1813-1814), ainsi qu'à la campagne de l'Ouest pendant les Cent Jours. Sur cette importante partie de sa vie, nous n'avons guère d'autre source d'informations que la compilation des *Victoires et Conquêtes des Français*, où il est plusieurs fois fait mention

de lui. C'est vraiment peu de chose. Les archives du ministère de la guerre renferment peut-être des pièces qui permettraient de compléter cette curieuse biographie. Nous n'avons pu encore nous en assurer. Aussi, sans laisser tout à fait de côté les dernières années du général Bigarré, nous attacherons-nous principalement à la portion de son existence qu'il a pris soin lui-même de nous faire connaître avec un luxe de détails et d'anecdoctes parfois embarrassant.

Hâtons-nous de dire, avant d'entrer dans le récit, que ces *Mémoires* laissent un peu à désirer quant au fond et sont loin d'être irréprochables quant à la forme. L'auteur, qui écrivait de souvenir à 52 ans, a omis bien des faits dont le temps avait effacé les traces dans son esprit. Il a commis des erreurs de dates, défiguré des noms propres. Il lui est arrivé aussi de rapprocher et de confondre des époques différentes. Son orthographe, pour être supérieure à celle du maréchal Lefebvre et de tant d'illustres batailleurs du premier Empire, n'en est pas moins un peu barbare. Son style n'est pas celui d'un écrivain de profession, tant s'en faut. Sous la plume de Bigarré, la simplicité tourne quelquefois à la trivialité et la noblesse à l'emphase. Le pauvre général déplore souvent son ignorance ; et ce n'est pas tout à fait sans raison. Nous verrons en passant que l'antiquité ne lui était guère familière. On peut enfin lui reprocher d'avoir abusé des descriptions

banales et surtout d'avoir trop insisté sur l'histoire de ses galanteries. Il raconte ses aventures d'amour avec autant de fierté que ses faits d'armes. Il n'en omet aucune particularité. Alors même qu'il a été malheureux, il raconte encore en soldat qui sait mal farder la vérité. Aussi devons-nous avouer que ses *Mémoires*, dans leur crudité toute gauloise, ne sont pas lecture de jeunes filles.

Ces réserves faites, ajoutons que l'ouvrage du général Bigarré se recommande par de sérieux mérites. Les anachronismes et autres erreurs qu'on y rencontre portent presque tous sur des détails de faible importance. Il est facile, d'ailleurs, de les corriger par des rapprochements avec d'autres sources historiques. C'est ce que nous ferons dans le cours de ce travail. Les grandes lignes de la narration sont généralement exactes. Si l'auteur, qui n'était ni un grand politique ni un grand capitaine, n'a jamais vu de très-haut, il a, du moins, toujours vu de très-près les hommes et les choses dont il parle. Sa loyauté éclate à chaque page. Quelles que soient ses préférences et ses haines, il ne dissimule ni le mal ni le bien qu'il pense des autres. Pour lui-même, sa franchise n'est pas moins expansive. S'il écrit souvent une langue incorrecte et commune, il est juste de dire qu'il tire parfois de son cœur, sans en avoir conscience, une fermeté et une éloquence que de grands écrivains pourraient lui envier. Son style devient passionné chaque fois

qu'il parle de la France, de cette patrie qu'il aime, dit-il, comme sa femme. La trahir ou la combattre est un crime qu'il ne pardonne pas à des Français. S'il réprouve la Révolution dans ses excès, il n'oublie pas qu'elle a délivré notre pays des priviléges et qu'elle l'a préservé de l'invasion et du démembrement. Il est et reste toujours, sous la Restauration comme sous l'Empire et sous la Terreur, fils de 89. Et l'on se laisse aller à une virile et fortifiante émotion à la lecture du manuscrit jauni où cet honnête homme, ce soldat généreux, ce patriote sans reproche, semble avoir laissé toute son âme.

I

Auguste Bigarré vint au monde le 1er janvier 1775, à Belle-Ile-en-Mer, où son père exerçait les très-modestes fonctions de sénéchal et de subdélégué d'intendant. Ce pauvre magistrat, qui avait douze ou treize enfants, avait fort à faire pour empêcher tous les siens de mourir de faim. Il craignait, du reste, sans cesse de perdre sa place. Le gouverneur de l'île, M. de Béhague, un de ces tyranneaux rogues et intraitables qui rendirent la Révolution nécessaire, ne lui épargnait ni les tracasseries, ni les menaces. Ce gentilhomme forçait ouvriers et paysans à venir travailler par corvée à son jardin anglais. S'ils refusaient, il les emprisonnait ou les rouait de coups.

L'humble sénéchal protestait contre ces violences. Mais on ne l'écoutait guère. Malgré la bonne envie qu'ils en avaient, les parents de Bigarré ne purent lui faire donner une instruction très-étendue. L'enfant, du reste, n'aimait guère l'étude. Bruyant, indiscipliné, brisant tout, s'échappant sans cesse pour suivre les soldats et courir avec eux, il avait les livres en horreur. La vue d'un rudiment lui donnait, dit-il, « des coliques affreuses ». Aussi l'abbé Karadec, son maître, ne put-il jamais lui apprendre le latin. Ce mauvais écolier ne lisait avec plaisir que les *Vies* de Plutarque et *Robinson Crusoé*. Mais c'était pour lui la Bible. Il y prit de très-bonne heure le goût des aventures, des entreprises hardies, des coups de main. A douze ans, jugeant qu'il en savait assez pour courir le monde, il déclara qu'il voulait être marin; bon gré mal gré, ses parents durent le laisser partir. On l'embarqua sur un chasse-marée et, de 1787 à 1788, il visita divers ports, La Rochelle, Bordeaux, Brest et Cherbourg entre autres. Il admira fort toutes ces villes et y vécut, à l'occasion, avec toute la licence d'un vieux matelot. Quand il rentra à Belle-Ile, après un an d'épreuve, il ne trouva plus aucun charme à la maison paternelle. Il lui fallait le grand air, l'imprévu, les hasards. Tout ce que son père put obtenir de lui, c'est qu'avant de reprendre le cours de ses voyages, il irait à Lorient apprendre l'hydrographie.

Il y alla, et nous l'y voyons établi au mois de mars 1789, plus turbulent et moins studieux que jamais. Son professeur, le P. Daniel, ne put jamais obtenir de lui ni assiduité ni obéissance. A ce moment, du reste, la jeunesse avait autre chose en tête que l'amour de la science. La Révolution, depuis si longtemps annoncée, allait éclater enfin. Les États généraux étaient sur le point de se réunir. Les élections avaient lieu dans toutes les provinces.

Toute la France avait la fièvre. Comment les enfants fussent-ils restés froids? La nation espérait qu'un coup de baguette allait suffire pour faire disparaître l'ancien régime et lui substituer un gouvernement sans défaut. « Pour moi, dit Bigarré, je « crus, comme beaucoup d'autres polissons de mon « âge, que les alouettes tomberaient dorénavant « toutes rôties et que bientôt il pleuvrait des oublies « et des tartelettes. » Aussi passait-il beaucoup plus de temps à lire des pamphlets et à chanter des couplets patriotiques qu'à étudier ses cartes marines. La rue l'attirait. Les manifestations militaires et politiques étaient pour lui le dernier terme du bonheur. Quand Paris, en prenant la Bastille, eut donné le signal des soulèvements populaires, il ne se contint plus. Il fut, à Lorient, de toutes les fêtes civiques. On le voyait partout, montrant avec orgueil la cocarde tricolore, dont il n'avait pas été des derniers à se parer. Il était là quand le 8e régiment d'artillerie vint fraterniser avec le régiment

de Bassigny. Il l'accompagna dans toute la ville, criant plus fort que personne : « Vive la nation ! « Vive la garde nationale ! Vivent les bons enfants « du 8e régiment d'artillerie ! » Et comment son enthousiasme pour les lois nouvelles n'eût-il pas éclaté ? Le peuple était fou de joie. Tout le monde paraissait heureux. « Les curés eux-mêmes étaient « les premiers à crier : Vive la nation ! Vive « l'Assemblée nationale ! » Les religieuses sortaient avec empressement des monastères. Il n'y avait guère à Lorient que le pauvre P. Daniel que la Révolution affligeât. Elle lui faisait perdre ses élèves, et l'infortuné moine ne cessait de maudire un temps si funeste à l'étude de l'hydrographie. Un jour, il vit entrer Bigarré, en habit de garde national, d'un air si belliqueux qu'il ne put s'empêcher de lui demander s'il prétendait arrêter le soleil dans sa course. L'enfant n'avait pas eu de repos qu'il ne se fût fait admettre dans la milice civique de Lorient. On ne voulut de lui qu'à titre de « surnuméraire ». Il put du moins avoir un sabre et porter un bel uniforme bleu à revers roses. C'était assez pour le moment. Et il fut bientôt si fier de son costume qu'il retourna à Belle-Ile pour le faire admirer. Sa mère s'attendrit ; et l'élève du P. Daniel se crut appelé à commander des armées.

En attendant, comme il fallait bien qu'il prît un métier et que la mer ne l'effrayait pas, son père le

fit partir pour Nantes, où il s'embarqua comme pilotin sur un navire appelé *le Raisonnable*. Peu après, il faisait voile vers l'île de Saint-Domingue, dont une partie appartenait alors à la France. Il y aborda au mois de décembre 1790, et son capitaine lui ayant permis de descendre à terre, il mangea quarante-huit oranges et douze sapotilles et but une bouteille de tafia, le tout en une seule journée. Cet excès faillit le tuer. On le soigna, mais on le punit durement; et Bigarré revint en France (février 1791) parfaitement guéri de la gourmandise et de tout penchant pour les liqueurs fortes.

Le moment approchait où il allait se montrer vraiment homme et servir utilement son pays. Pendant son séjour à Saint-Domingue, il avait vu commencer la révolte des noirs, qui devait bientôt embraser l'île tout entière et amener d'effroyables représailles. Ce soulèvement, si menaçant pour les colons français, ne tarda pas à alarmer Louis XVI et l'Assemblée constituante. Une expédition, destinée à soutenir les blancs et à rétablir l'ordre dans la colonie, fut organisée à Lorient dans les premiers mois de 1791. Les préparatifs furent longs. Les officiers des régiments désignés pour cette campagne se regardaient comme exilés ou même sacrifiés. Ils se faisaient attendre au port d'embarquement. Quelques-uns, pour colorer leur mécontentement, alléguaient les violences de la Révolution et émigraient. Dans la marine, c'était pis encore. La plupart des

chefs désertaient leur poste. Ils aimaient mieux « aller offrir aux Anglais leurs services que de « monter sur des vaisseaux où des plébéiens pou- « vaient parvenir comme eux aux emplois décernés « au mérite. » Bref, l'escadre partit trop tard. Les noirs eurent le temps de saccager ou brûler presque toutes les plantations de Saint-Domingue ; et le corps expéditionnaire, en arrivant, se trouva insuffisant pour les combattre et même pour les contenir. Il fallut, pour le renforcer, former dans la colonie une petite armée de volontaires.

Juste à ce moment, le jeune Bigarré, qui n'avait pas tardé à reprendre la mer, débarquait pour la seconde fois, comme pilotin, aux Cayes-Saint-Louis, port assez fréquenté, situé dans la partie française de l'île. Il n'avait pas encore seize ans. Mais il avait le courage d'un vieux soldat. Nos généraux ne pouvaient, du reste, être fort difficiles sur le choix des hommes. Cette fois du moins, l'ancien élève du P. Daniel ne fut pas compté comme *surnuméraire*. Il avait bien, il est vrai, quelque honte à prendre parti dans le Nouveau-Monde contre ces principes de la Révolution, qu'il avait tant acclamés en France. « Les blancs, dit-il dans ses Mé- « moires, se battaient pour ravir la liberté aux « nègres et j'aurais voulu la leur donner. » Mais au bruit du canon, l'on n'a guère le temps de peser le pour et le contre. Là, du reste, où étaient les Français, là était la France. Le pilotin du *Raison*-

nable fit vaillamment ses premières armes dans le bataillon des volontaires marins commandé par M. de Gubian.

Les habitants des Cayes, qui avaient tout à redouter de l'insurrection servile et en avaient déjà tant souffert, formèrent de leur côté plusieurs petits corps qui, joints aux troupes régulières, se répandirent autour de la ville. Les noirs reculèrent tout d'abord. Mais ils ne tardèrent pas à reparaître, en bandes nombreuses, aguerries, pliées par leurs chefs à une discipline de fer. La lutte, qui, dès le début, avait été cruelle, prit un caractère vraiment atroce. C'était une guerre d'embuscades et de surprises, où l'on ne faisait quartier ni d'un côté ni de l'autre. On brûlait maisons et moissons, sans souci du lendemain. Les blancs, cantonnés dans divers camps retranchés, ne s'aventuraient qu'avec mille précautions en rase campagne. Un jour, plusieurs soldats s'étaient hasardés dans une plantation de cannes à sucre. Les nègres y mirent le feu et les malheureux Français « furent rôtis comme si on les avait mis « à la broche ». Les insurgés massacraient sans pitié leurs prisonniers, après leur avoir fait subir les tortures les plus raffinées. Ils n'épargnaient ni les femmes ni les enfants. C'étaient des bêtes féroces. Aussi les blancs, lorsqu'ils parvenaient à en prendre quelques-uns, ne se montraient-ils pas moins cruels à leur égard. Qu'on en juge par l'exemple du mulâtre Bleck. C'était un des chefs

les plus redoutés de la révolte. Après avoir vu son camp pris d'assaut par les troupes coloniales, il s'enfuit dans la campagne et se cacha dans une haie. Mais on ne tarda pas à l'y découvrir. « On le con-« duisit, les mains liées derrière le dos, aux Cayes-« Saint-Louis, où il fut jugé comme chef de brigands « et condamné à être rompu vif et brûlé sans avoir « reçu le coup de grâce. En allant au supplice, il « marcha avec une contenance héroïque, répondit « à tous les flibustiers qui lui disaient : « Ah ! co-« quin de Bleck, nous allons manger ton cœur sur « le gril ! — Puisse-t-il vous empoisonner tous, tant « que vous êtes, et la race des noirs exterminer « celle des blancs! »...... Cet homme qui avait été « la terreur des colons, qui avait massacré de sa « main son bienfaiteur et grand nombre de femmes « enceintes, mourut sans se plaindre des horreurs de « son supplice. Plusieurs de ces monstres qu'on voit « dans tous les pays déshonorer l'espèce humaine, « mirent à exécution les menaces qu'ils lui firent, « malgré tout ce qu'on fit pour les en empêcher.... »

De pareils traits font frémir. Mais ceux des anciens esclaves qui avaient pris parti pour leurs maîtres poussaient encore bien plus loin la férocité. « Nous avions à notre camp, dit Bigarré, six cents « nègres esclaves qui, reconnaissants des bontés « qu'avaient toujours eues leurs maîtres pour eux, « avaient refusé de se battre contre les blancs. Ces « nègres, que par précaution on tenait baraqués en

« dehors du camp, étaient chargés de faire des pa-
« trouilles de nuit et de veiller à la conservation
« des habitations Schiel et Bourdet. On les avait
« armés de mousquetons et de sabres et ils avaient
« pour chef un des leurs, nommé Couacou, qui était
« reconnu pour le nègre le plus intrépide de toute
« la partie du sud de Saint-Domingue. Ce diable
« d'homme qui, de lui-même, avait pris le titre de
« général, portait ordinairement un vieil habit de
« ce grade, que je ne sais comment il s'était pro-
« curé, n'ayant dessous ni chemise, ni culotte, ni
« bas, ni souliers. Il avait sur la tête un grand
« chapeau à trois cornes surmonté de panaches
« énormes aux trois couleurs, puis une large cein-
« ture autour de la taille et une montre d'argent
« pendue au col. Son armement consistait en une
« forte espingole et un grand sabre suspendu à un
« baudrier tricolore, en deux paires de pistolets et
« un poignard. Il était de race mandingue. Il ser-
« vait avec un tel dévouement la race des blancs
« qu'on lui avait donné carte blanche. Chaque nuit
« il allait attaquer les camps ennemis, et, presque
« toujours, il rentrait au nôtre vainqueur. Un cer-
« tain soir qu'il aperçut des incendiaires dans la
« plaine, il fut avec quatre des siens les arrêter et
« les conduisit à son camp particulier. Lorsque ces
« deux misérables furent rendus devant sa baraque,
« il leur arracha lui-même les dents et les yeux,
« puis les fit goudronner de la tête aux pieds, en-

« suite les empala avec des pieux, et après cela « les fit brûler avec de la paille de canne à sucre. « Ces misérables crièrent si fort au secours que tout « notre camp en fut alarmé. Lorsqu'on fut s'infor- « mer auprès de lui de ce qui se passait, il répondit « froidement : « *Ça rien, moi flambé zozos qui voulé* « *flambé zotres* (ce n'est rien, je viens de flamber « des oiseaux qui voulaient nous flamber). »

Ces monstruosités, qu'il eut sous les yeux pendant quatre mois, auraient dégoûté du métier des armes un volontaire moins résolu que Bigarré. Le jeune pilotin, dont la vocation militaire se manifestait de plus en plus, demeura bon soldat. Mais une guerre sans gloire, où on ne luttait que de ruse et de cruauté, n'était pas pour lui plaire. Aussi, le navire qui l'avait amené aux Cayes étant en partance, demanda-t-il son congé et s'embarqua-t-il pour la France, où il rentra au mois de décembre 1791. Il savait la Révolution menacée, la coalition prête à envahir nos frontières, et il avait hâte de se montrer sur des champs de bataille dignes de son patriotisme et de son ambition. L'année 1792, à sa grande joie, s'ouvrit au bruit des armes. Pendant plusieurs mois ce ne furent, dans tout le pays, que préparatifs de défense, réparations de places fortes, fabrications de piques et de fusils. Tous les patriotes, tous les partisans du nouveau régime, bourgeois, ouvriers et paysans, qui allaient jouer leur va-tout, se serraient et voulaient combattre au

premier rang. L'entraînement populaire se communiqua à l'Assemblée nationale et le roi, incapable de résister au torrent, dut, en avril, déclarer la guerre à l'Autriche. L'enthousiasme belliqueux de la nation continua de s'exalter. La guerre devenait une croisade. « De tous les points de la France, dit Bigarré, les Français accouraient aux armes. Le « drapeau tricolore, emblème de la victoire, jalon« nait toutes les routes qui conduisaient à l'en« nemi. Les peuples, toujours disposés en faveur « de la liberté, nous appelaient de leurs vœux ; et « du Nord au Midi, de l'Orient à l'Occident, le « bronze vengeur des insultes nationales roulait « majestueusement vers les frontières où le sang « qu'il allait répandre devait cimenter nos droits à « vivre libres. »

Puis vinrent, pour aviver encore cette ardeur guerrière, les revers de Belgique dus à la trahison, les tergiversations coupables du roi, la déclaration de la Prusse et le manifeste de Brunswick « lancé « comme une torche incendiaire dans le moment où « Louis XVI protestait par serment de son attache« ment à la constitution de 1791 ». A ce défi, la Révolution répondit, on le sait, par Valmy et Jemmapes.

Bigarré, qui ressentait plus que personne les injures de la France, dut souffrir cruellement à cette époque de ne pouvoir contribuer à les venger. S'il eût été libre, il eût sans doute, lui aussi, couru en

Champagne et se fût jeté dans l'armée de Kellermann ou de Dumouriez. Mais juste à ce moment, le fils du maréchal de Rochambeau, chargé de conduire une nouvelle expédition à Saint-Domingue, mettait en réquisition les navires marchands de Bretagne et leurs équipages. Plein de tristesse, le pauvre pilotin dut reprendre la mer et s'éloigner de la patrie qu'il voulait défendre. Il ne devait d'ailleurs rapporter de la campagne dans laquelle il s'engageait que déceptions et douleurs. L'escadre sur laquelle il servait voulut, en septembre, relâcher à la Martinique; elle fut reçue à coups de canon par M. de Béhague (l'ancien gouverneur de Belle-Ile), qui commandait aux Antilles françaises et qui haïssait furieusement la Révolution. A la Guadeloupe, elle ne trouva pas meilleur accueil. A peine parvint-elle à jeter un bataillon au Cap français de Saint-Domingue et à protéger la fuite des colons des Cayes, qui, ne pouvant plus tenir devant les noirs, émigrèrent en masse aux États-Unis. En décembre, après bien des combats obscurs, dans l'un desquels il perdit un de ses frères, volontaire de 16 ans, Bigarré put enfin quitter cette terre qu'il maudissait. Il ne devait jamais la revoir. La vie de marin ne le tentait plus. En rentrant en France, il n'avait plus d'autre désir que de s'enrôler dans quelque régiment et d'aller chercher la gloire et les honneurs sur les frontières d'Allemagne ou de Belgique.

II

Cette fois encore, ses plus chères espérances furent trompées. On était en janvier 1793. La Convention provoquait toute l'Europe. Le roi venait d'être jugé. Il fut mis à mort. Bientôt des troubles graves, préparés depuis longtemps par les prêtres réfractaires et par les nobles, éclatèrent dans les départements de l'Ouest. Des bandes de paysans fanatisés, qui formèrent en peu de jours de véritables armées, se montrèrent dès le mois de mars dans l'Anjou et le Bas-Poitou. Des seigneurs, comme Bonchamp, Larochejacquelein, Charette, des roturiers comme Cathelineau et Stofflet, se mirent à leur tête. Saumur tomba en leur pouvoir. Angers et Nantes furent menacées. La Bretagne, que La Rouarie avait l'année précédente essayé de soulever, prit feu de son côté. D'anciens contrebandiers ou faux-sauniers, comme les frères Cottereau, donnèrent dans l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan le signal de la *Chouannerie*, massacrant les prêtres assermentés et les fonctionnaires républicains, rançonnant les acquéreurs de biens nationaux, pillant les caisses publiques, forçant les villages à arborer le drapeau blanc, contraignant les paysans à les suivre et brûlant les maisons des récalcitrants. La Convention dut faire converger vers le siége de cette insurrection toutes les forces que la guerre étrangère laissait disponi-

bles. Ce n'était guère au début. Quelques bataillons mal armés de garde nationale et des bandes indisciplinées de volontaires, voilà tout ce qu'elle put opposer durant les premiers mois au soulèvement des royalistes. Il fallut, pour terminer la grande guerre en Vendée, l'ancienne garnison de Mayence, avec Kléber. L'insurrection fut vaincue à Cholet, au Mans, à Savenay. Mais si, à partir de décembre 1793, elle demeura incapable de livrer une bataille rangée, elle eut assez de vitalité pour prolonger plus de deux ans une guerre de partisans dont la Bretagne eut surtout à souffrir. Le département d'Ille-et-Vilaine et en particulier les environs de Rennes et de Fougères furent le théâtre d'une lutte horrible, dans laquelle chouans et républicains montraient un acharnement presque semblable à celui des blancs et des noirs de Saint-Domingue.

C'est dans cette triste guerre que Bigarré fut appelé à servir la République. « J'aurais volontiers, dit-il, fait le sacrifice d'un bras pour obtenir d'aller aux frontières. » Cette satisfaction lui fut longtemps encore refusée. En arrivant à Belle-Ile, il s'était fait admettre, à titre de sous-lieutenant, dans le régiment de Normandie, qui devint peu après la 9ᵉ, puis la 17ᵉ demi-brigade d'infanterie. Il lui fallut d'abord tenir quelque temps garnison, ce qui ne lui plut guère, malgré les amourettes auxquelles il se livrait pour se désennuyer. Et lorsqu'enfin il fut appelé à l'ennemi, c'est contre des

Français qu'il eut à combattre. En octobre 1793, il était près de Fougères avec sa compagnie, battant les bois et les buissons, protégeant les convois et sans cesse en alerte. Il y resta plus d'une année, et ce fut peut-être la plus laborieuse de toute sa vie. Ce fut aussi celle dont il devait conserver le souvenir le plus douloureux. On était alors en pleine Terreur. Les représentants de la Convention, qui suivaient nos armées dans l'Ouest, traînaient partout avec eux la guillotine. La tête d'un La Trémoille était exposée sur le château de Laval. Des tribunaux révolutionnaires ambulants ensanglantaient de pauvres villages coupables seulement d'avoir arboré un drapeau blanc ou d'avoir donné quelque argent aux chouans pour éviter d'être brûlés. A Rennes comme à Paris, on dénonçait, on emprisonnait, on exécutait de prétendus conspirateurs dont le plus grand crime était de n'avoir pas su tenir leur langue ou d'avoir reçu des lettres de quelque parent émigré. Bigarré vit son père incarcéré, son ami le plus intime, Laplanche-Mortière, sur le point de l'être. Un moment la pensée lui vint de s'expatrier, mais il la rejeta bientôt comme une lâcheté. « S'il m'a fallu, écrivait-il longtemps après, « souffrir comme tant d'autres pour le triomphe de « la liberté, je n'ai pas du moins à me reprocher « d'avoir été mendier l'hospitalité chez les plus « cruels ennemis de la France. »

Il resta donc, malgré tout, fidèle à ses devoirs de

soldat, mais il sut aussi rester humain et généreux, en quoi il eut d'autant plus de mérite qu'autour de lui, dans l'armée républicaine, les mœurs militaires étaient devenues féroces. La garde nationale soldée, qu'on avait appelée à côté des troupes régulières, dévastait la campagne à plaisir et commettait mille cruautés. La ligne, l'infanterie légère, la cavalerie ne se comportaient guère mieux. Beaucoup d'officiers n'étaient que des orateurs de clubs, terroristes à bonnets rouges, peu braves au feu, mais excellents pour dénoncer des suspects et faire fusiller des prisonniers. Le général Canuel qui, sous la Restauration, devait faire jouer la guillotine pour les Bourbons, se signalait alors en Bretagne par le jacobinisme le plus sanguinaire. L'adjudant-général Bernard, « coupe-jarret de premier ordre » et grand délateur, au demeurant sabreur intrépide, mutilait les vaincus et voulait que ses soldats fissent de même. Un jour « il rentra à Fougères couvert « des habits sacerdotaux d'un curé et précédé de la « croix... à laquelle étaient pendues quarante paires « d'oreilles ». Une autre fois, il tua de sa main quatre chouans et rapporta triomphalement leurs têtes.

Il faut, d'autre part, reconnaître que les royalistes n'étaient pas moins cruels et que, dès le début de la guerre, ils avaient commis les violences les plus inutiles et les plus exécrables. Un de leurs chefs, Piquet du Bois-Guy, qui tenait la campagne près de Fougères, avait acquis une célébrité

sinistre par le grand nombre des assassinats et coups de main criminels qu'il avait accomplis. Il n'épargnait ni femmes ni enfants. Lui aussi coupait des oreilles et des têtes. Il en vint à massacrer les blessés et les malades. Bigarré fut un jour surpris et cerné par lui dans l'église de Parigné. Heureusement on vint à son secours, au moment où du Bois-Guy s'apprêtait à le brûler avec tous ses hommes.

Après le 9 thermidor, la terreur n'étant plus à l'ordre du jour, la guerre, de part et d'autre, se ralentit et perdit peu à peu le caractère sauvage qu'elle avait eu pendant 18 mois. Hoche, placé à la tête de l'armée des Côtes de Brest, disciplina les troupes républicaines. Le soldat, sans cesser d'être brave, devint docile et redevint généreux. De leur côté, les Chouans, réduits à une poignée de brigands, se virent contraints à négocier, au moins pour gagner du temps. Les Vendéens prenaient à cette époque la même attitude. Les faux engagements de l'aventurier Cormatin trompèrent, aux premiers mois de 1795, les généraux républicains. Pendant quelques semaines on put croire la guerre civile de l'Ouest complétement étouffée. Mais on sait que les traités signés par Cormatin et par Charette n'étaient qu'une feinte. Les royalistes attendaient, pour reprendre les armes, le secours de l'Angleterre. En juillet, une escadre britannique jeta dans la presqu'île de Quiberon, avec un amas

énorme de fusils et de munitions, le chef suprême de la chouannerie, Puisaye, et plusieurs régiments d'émigrés. Aussitôt des milliers de paysans vinrent se joindre à cette petite armée. Mais une troupe sans cohésion et sans discipline ne pouvait tenir devant Hoche, qui, accourant de Rennes avec 18,000 hommes et 18 canons, balaya en quelques jours tout le Morbihan et accula les royalistes au fond de la presqu'île. Plusieurs centaines d'entre eux, qui ne purent gagner les vaisseaux anglais, furent pris les armes à la main et réservés au supplice. Bigarré s'était comporté dans cette courte campagne avec sa bravoure accoutumée. Il avait emporté à la baïonnette le Pont-de-Sal, Auray; le général en chef l'avait fait lieutenant et se l'était attaché comme officier d'ordonnance. Blessé à l'attaque de Landol, il fut transporté à l'hôpital d'Auray. C'est là qu'il vit Sombreuil qui, avec les autres émigrés prisonniers, attendait son arrêt de mort. Ces malheureux étaient plaints de Hoche et de toute l'armée, qui eussent voulu les sauver. Les soldats disaient qu'on leur avait promis grâce de la vie. Le général en chef n'avait point pris sur lui une aussi grave infraction aux lois de la République. Mais il espérait que la Convention les épargnerait. Il se trompait. Tous furent fusillés pour l'exemple. En apprenant leur exécution, Bigarré, comme beaucoup de ses compagnons d'armes, éprouva le plus pénible étonnement. « Je regrettai,

« dit-il, le sang que j'avais répandu pour le « triomphe d'une cause qui fut empoisonnée par le « plus horrible forfait. »

En descendant à Quiberon, les royalistes avaient pour ainsi dire joué leur va-tout. Ils avaient espéré soulever toute la Bretagne et n'avaient épargné pour cela aucun moyen de séduction. Les promesses, l'argent, les spiritueux avaient été prodigués dans tout le pays. D'énormes ballots de faux assignats, arme de guerre déloyale s'il en fut, avaient été apportés d'Angleterre. Après la victoire, les républicains les trouvèrent épars à terre; « on aurait pu en charger une corvette ». Tout fut inutile. La Bretagne, aussi bien que l'Anjou, était lasse d'une guerre civile dont bénéficiaient seulement quelques brigands.

Les émigrés, terrifiés par l'exécution de Sombreuil, renonçaient à l'idée d'une descente nouvelle. Le comte d'Artois, qui avait promis tant de fois de venir combattre au milieu des siens, s'arrêta prudemment à l'île Dieu, où il demeura plusieurs semaines. « Il y passait une partie de ses jours à « chasser des lapins et l'autre à s'entretenir avec « ceux qui l'avaient suivi. » Rien ne put le déterminer à mettre le pied en France. Il feignait de délibérer. Irait-il en Bretagne? Irait-il en Vendée? Finalement, il n'alla nulle part et supplia l'amiral anglais qui l'avait amené de le reconduire en Grande-Bretagne. Il partit en novembre et Cha-

rette, qui n'avait plus qu'à se faire tuer, écrivit à Louis XVIII *que la lâcheté de son frère avait tout perdu.*

Les départements de l'Ouest ne furent entièrement désarmés et pacifiés qu'après la mort de ce chef intrépide, qui, fait prisonnier par le général Travot, fut conduit à Nantes et fusillé en mars 1796. Stofflet avait subi le même sort à Angers un mois auparavant. Les chouans de Bretagne se soumirent ou se cachèrent. Les plus obstinés passèrent peut-être dans le centre de la France pour y provoquer un soulèvement. C'est du moins ce que l'on peut supposer en remarquant que la fin des troubles de l'Ouest coïncide avec le commencement de l'insurrection royaliste dans le Berry et le Nivernais. C'est vers le milieu de 1796 qu'eut lieu ce dernier mouvement.

Bigarré, qui contribua sans doute à réprimer cette révolte, l'a racontée avec quelque détail. A un signal donné on ne sait d'où, 8,000 royalistes s'étaient assemblés en armes sous divers chefs, dont les plus connus étaient Phélipeaux, Hyde de Neuville et Rochecotte. Ils prirent Sancerre et quelques autres villes. Mais les généraux Canuel et Désenfant, envoyés par Hoche en toute hâte, n'eurent pas de peine à les disperser. Une autre bande, commandée par un certain Dupin, résista énergiquement, mais finit aussi par être battue. Cette fois la République fut clémente aux vaincus

et le calme ne tarda pas à être rétabli dans le centre, comme il l'avait été dans l'ouest de la France.

C'est alors que le général Hoche tenta de réaliser le projet depuis longtemps conçu d'employer contre les ennemis du dehors cette armée *des Côtes de l'Océan* qui, depuis trop longtemps, ne combattait que des Français.

La coalition, disloquée par la République, ne comptait plus que deux têtes : l'Autriche et l'Angleterre. La première allait être abattue par Bonaparte. Hoche se chargea de la seconde. Son plan consistait à conduire ses meilleures troupes en Irlande, à soulever cette île opprimée et qui attendait de nous sa délivrance, à la soustraire enfin à la domination britannique. C'était une digne revanche de la descente de Quiberon. Le ministre de la marine, Truguet, et le Directoire approuvèrent fort cette entreprise et firent, vers la fin de 1796, de grands efforts pour en assurer le succès.

Quant au général, son premier soin fut de former des corps d'élite, à l'épreuve de la fatigue, des privations et du découragement. Il en voulait faire les principaux instruments de la conquête qu'il méditait et, plus tard, des modèles pour toutes nos armées. Dès le mois de mai, il tira de son infanterie tout ce qu'elle avait de plus brave et de plus solide et créa deux fortes troupes qui portèrent le titre de *légions des Francs*. Les hommes qui les

composèrent étaient tous de vieux soldats, joignant le sang-froid à l'audace, aussi propres à combattre en ligne qu'à faire la guerre de tirailleurs, bons pour l'attaque, bons pour la résistance, et enfants perdus au besoin. Bigarré, distingué depuis longtemps par ses chefs, et qui avait le tempérament d'un volontaire, entra comme capitaine dans la 1re *légion des Francs*, commandée par son ami Laplanche-Mortière. Ses vœux, il le pensait du moins, étaient enfin comblés. Il allait, sous les yeux d'un grand général, combattre les étrangers. La part qu'il prendrait à des victoires retentissantes lui vaudrait sans doute le rapide et glorieux avancement que tant de soldats de la Révolution avaient déjà gagné dans d'autres campagnes.

Cette fois encore, ses espérances furent déçues. L'expédition d'Irlande avorta misérablement. Des lenteurs d'organisation, peut-être inévitables, permirent à l'Angleterre de tout prévoir et de se mettre sur ses gardes. L'hiver et le mauvais temps arrivèrent. La flotte française portant l'armée de débarquement ne partit de Brest que le 16 décembre 1796. L'appareillage, beaucoup trop long, ne lui permit pas de quitter la rade avant le milieu de la journée. Arrivés au passage du Raz, où il était si imprudent de s'engager pendant la nuit, nos vaisseaux se dispersèrent. L'un d'eux, le *Séduisant*, sombra avec plus de 500 hommes. La mer devenant mauvaise, tous les autres subirent de graves ava-

ries. La frégate *la Fraternité*, qui portait le général en chef et l'amiral Morard de Galles, fut, dès les premières heures, séparée du gros de la flotte et ne le retrouva plus. Le contre-amiral Bouvet, qui parvint, les jours suivants, à rallier un certain nombre de navires, les conduisit en Irlande et entra le 21 décembre dans la baie de Bantry, rendez-vous assigné à l'expédition. Les habitants du pays, contenus par les Anglais, ne firent presque rien pour lui faciliter un débarquement que l'état de l'Océan rendait déjà fort périlleux. Aussi, ne voyant point arriver le chef de l'armée, prit-il le parti de remettre à la voile le 25 décembre, après avoir perdu plusieurs vaisseaux et frégates et plus de 2,500 hommes. A peine avait-il repris la direction de Brest, que Morard de Galles et Hoche arrivèrent à leur tour dans la baie de Bantry. Plusieurs jours d'attente vaine les convainquirent qu'ils ne devaient plus compter que sur eux-mêmes, et, à travers mille dangers, ne pouvant rentrer à Brest, ils regagnèrent la Rochelle, désespérés de l'insuccès d'un armement sur lequel ils avaient fondé tant d'espérances.

Divers navires appartenant à l'expédition errèrent plusieurs semaines sur une mer furieuse. De ce nombre fut le vaisseau *les Droits de l'homme*, sur lequel se trouvait le capitaine Bigarré avec une bonne partie de la 1re légion des Francs. Ce magnifique bâtiment, après avoir attendu jusqu'au 7 jan-

vier le reste de la flotte près des côtes d'Irlande, se dirigeait vers la France et était près de l'atteindre, lorsqu'il fut attaqué par une frégate et un vaisseau anglais. Après un combat violent qui dura toute une journée et recommença le lendemain, le navire français, ne pouvant continuer sa route, alla échouer entre des rochers où ses ennemis n'osèrent le suivre. Désemparé, faisant eau, immobilisé à une assez grande distance de la terre de Bretagne, dont le séparait un bras de mer toujours agité, le vaisseau *les Droits de l'homme* ne pouvait plus être sauvé ; son équipage était menacé de périr avec lui.

Pendant quatre jours, on attendit vainement du secours. La côte était déserte. On en vint à désespérer. Beaucoup de marins et de soldats périrent pour avoir voulu franchir le détroit sur de mauvais radeaux ou sur de simples planches. D'autres se noyèrent de désespoir. Bigarré, qui avait conservé toute sa vigueur et sa présence d'esprit, finit par se jeter à l'eau, traversa sans accident, mais non sans peine, le bras de mer à la nage, et, parvenu sur le rivage, presque nu, mourant de froid et de faim, courut à Quimper, la ville la plus voisine, d'où il fit expédier des secours aux naufragés. Ainsi se termina pour lui l'expédition d'Irlande.

Quelques semaines lui suffirent pour se remettre de ses fatigues. Nous le retrouvons, en février 1797, plus ardent et plus confiant que jamais, dans

la 1re légion des Francs, que Hoche dirigeait alors vers le Rhin. On sait que ce général, dégoûté des campagnes maritimes, venait d'obtenir le commandement de l'armée de *Sambre-et-Meuse.* Il s'apprêtait alors à envahir l'Allemagne par le centre, pendant que Moreau l'attaquerait par le sud et que Bonaparte, débouchant d'Italie, refoulerait les Autrichiens jusqu'au Danube. Il emmenait avec lui ses meilleures troupes de Bretagne et se réjouissait de pouvoir enfin faire la grande guerre, sur un théâtre digne de ses talents. Les officiers et les soldats qui le suivaient n'étaient pas moins fiers que lui de leur nouvelle mission.

Le capitaine Bigarré ne se possédait pas de joie. Le voyage qu'il fit du fond du Finistère aux confins de l'Allemagne ne fut qu'une suite rapide de fêtes, de banquets, de bals et d'amourettes où il apporta toute la fougue de ses 22 ans. Bien longtemps après, en écrivant ses Mémoires, il s'attendrissait presque au souvenir des bons traitements qu'il avait reçus alors des bourgeois et de leurs femmes, dans le nord de la France et en Belgique. « Dans ce bon temps, dit-il, les jésuites ne visaient « pas à faire des capucins des officiers...., les bour« geois vous recevaient bien parce que vous viviez « avec eux comme des frères. Jamais nos baïon« nettes ne les menaçaient et jamais aussi ils ne « nous regardaient comme des étrangers ou comme « des agents de police. »



Les plaisirs, du reste, n'affaiblissaient point son ardeur guerrière. Il lui tardait de se mesurer avec les impériaux. « Je craignais tellement, dit-il, que la paix vînt à se faire avant que je le passasse (le Rhin), que, le soir même de mon arrivée à Cologne, je le « traversai dans une nacelle. » Aussi se trouva-t-il à l'avant-garde, en avril, lorsque les opérations commencèrent. Il culbuta les avant-postes autrichiens à Andernach et prit part au glorieux engagement de Neuwied, qui ouvrit le bassin du Mein à l'armée de Sambre-et-Meuse. Mais il semblait vraiment qu'un sort jaloux s'obstinât à lui refuser, aussi bien qu'à son général, l'occasion de donner toute sa mesure. Hoche avait à peine débuté en Allemagne par ce coup de maître, qui lui présageait de retentissantes victoires, que la nouvelle de l'armistice conclu à Léoben par Bonaparte l'arrêta net dans sa marche. Soit que le chef de l'armée d'Italie se fût senti trop isolé en Styrie pour continuer son mouvement sur Vienne, soit (ce qui est plus probable) qu'il voulût ravir à son collègue la gloire d'imposer la paix à l'Autriche, il avait cru devoir stipuler une suspension d'armes s'étendant au théâtre entier des opérations. Les soldats de Sambre-et-Meuse, qui venaient à peine d'entrer en ligne, ne pouvaient croire à ce contre-temps.

Bigarré, qui le déplorait, faillit payer cher la fougue aventureuse qui le porta, quelques jours après l'armistice, à franchir les limites assignées

aux cantonnements français. Fait prisonnier par les *manteaux-rouges* (déserteurs turcs qui servaient comme éclaireurs dans l'armée autrichienne), il fut conduit à Mayence et sur le point d'être fusillé. Heureusement, Hoche, qui l'aimait fort, écrivit à temps pour lui et le fit relâcher.

Le hardi capitaine fut rendu à la liberté. Mais l'avenir de gloire qu'il avait rêvé semblait s'éloigner chaque jour davantage. Logé à Marxheim, chez un curé allemand (qui du reste l'hébergeait de son mieux), Bigarré fut réduit, pour se consoler de ses déceptions, à courir les amours de village. C'était pour lui remède à tous les maux. Un peu plus tard, quand le Directoire, préparant le coup d'État du 18 fructidor, demanda des troupes à Hoche, la 1re légion des Francs fit partie de la colonne que ce général envoya vers Paris. Bigarré, craignant d'avoir une fois de plus à combattre ses concitoyens, ne marchait qu'à contre-cœur. Aussi, pour s'étourdir sans doute, redoublait-il de galanterie auprès des femmes dans toutes les villes qu'il traversait. Une nuit, son audace, dans une hôtellerie de Charleville, faillit lui coûter cher. Il en fut quitte pour un peu de ridicule. Prit-il part aux dispositions militaires qui assurèrent le triomphe du Directoire sur les deux Conseils? C'est ce qu'il ne dit point dans ses Mémoires. Mais satisfait apparemment que cette petite révolution se fût terminée sans effusion de sang, et heureux que les royalistes

eussent eu le dessous, il applaudit de grand cœur à la victoire « du parti républicain sur celui des irrésolus et des inconstants ».

Il n'eut d'ailleurs guère le temps de se mêler aux luttes des partis. Car son séjour à Paris fut de courte durée. Hoche mourut en septembre 1797 et la paix avec l'Autriche fut conclue peu après. C'étaient là pour notre batailleur deux événements funestes. Il perdait dans le chef de l'armée de Sambre-et-Meuse un protecteur puissant, qui l'eût sans doute rapidement poussé aux premiers grades. Pour comble de malheur, le traité de Campo-Formio semblait le condamner au repos. Mais la guerre, à peine éteinte en Allemagne, se ralluma en Suisse et, sur ce nouveau théâtre, Bigarré trouva bientôt des occasions de se distinguer.

Le Directoire venait de créer en Italie les républiques cisalpine et ligurienne, sur le modèle de la Constitution de l'an III. Il n'était pas fâché que le gouvernement démocratique s'établît encore dans d'autres États voisins de la France et dont il espérait se faire des satellites. C'est ainsi qu'il favorisa, aux premiers mois de 1798, l'établissement de la république romaine et l'abolition du régime fédératif en Hollande. Dans le même temps, il fut appelé en Suisse par les Vaudois, que Berne opprimait, et par tout le parti populaire. Il trouva le prétexte bon pour occuper ce pays, excellente position stratégique, ainsi que pour y abolir l'aristocratie

et y établir l'unité de gouvernement. Deux divisions françaises envahirent l'Helvétie et formèrent une armée dont le général Brune prit le commandement. L'une venait d'Italie, l'autre d'Alsace. Cette dernière, sous les ordres de Schauembourg, renfermait l'ancienne 1re légion des Francs, qui, depuis la dissolution de l'armée de Sambre-et-Meuse, était devenue la 14e demi-brigade d'infanterie légère. Bigarré marcha donc contre *Messieurs de Berne*, non sans quelque dédain pour ces *oligarques*. Ceux-ci, de leur côté, affectaient pour nos troupes un mépris assez ridicule. Chaque soldat bernois était, disaient-ils, bon pour quatre Français. Ces rodomontades et une valeur très-réelle ne les empêchèrent pas d'être battus en toute rencontre et bientôt réduits à se soumettre. En cinq jours la campagne fut terminée. La 14e demi-brigade se distingua fort à l'attaque de Fraubrunnen, qui décida de la reddition de Berne (2 mars 1798). Bigarré y prit pour sa part un canon et contribua ainsi au rapide triomphe de la cause française en Suisse.

Nous ne nous arrêterons pas au récit des petites missions dont il fut chargé et des promenades d'agrément qu'il fit en ce pays après la victoire. Tout lui paraissait beau dans cette contrée, jusqu'à la moindre vallée et au plus petit ruisseau. Trente ans après, il en parlait encore et s'attendrissait au souvenir de ses douces relations avec les habitants

de ces pittoresques cantons. Il vit un jour sur le lac de Bienne un vieux batelier qui avait autrefois servi J. J. Rousseau. Cet homme simple lui dit que les Français n'avaient sans doute voulu la guerre que pour l'argent des Suisses. Un pareil reproche pouvait faire rire. Il n'en est pas moins vrai que les généraux et les commissaires du Directoire se comportaient à Berne tout à fait comme en pays conquis et s'emparaient sans façon des caisses publiques.

Bigarré, qui commençait à trouver la paix bien longue, eut un instant, vers le mois d'avril 1798, l'espoir d'être emmené en Égypte par Bonaparte. Il eût été bien aise dès ce moment de s'attacher à la fortune de ce général, sur lequel l'armée et la France tout entière avaient les yeux. Il se trouvait à Besançon, où il avait été envoyé pour faire des achats, lorsqu'on lui dit que la 14ᵉ demi-brigade venait de partir pour rejoindre le corps expéditionnaire en formation à Toulon. Sans en demander davantage il se mit lui-même en route et, pour rattraper ses soldats, courut jusqu'à Turin, puis à Milan. C'est là seulement qu'il apprit que sa demi-brigade était restée et demeurerait en Suisse. Il rentrait fort tristement dans ce pays par les bailliages italiens, lorsque la guerre lui offrit une compensation imprévue.

L'occupation prolongée de l'Helvétie par les Français, leurs exactions et, plus encore, les prédi-

cations furieuses du clergé catholique, qui haïssait le Directoire, avaient amené le soulèvement des cantons montagneux du centre. Les paysans ignorants et fanatiques de Schwytz et d'Unterwald avaient pris les armes pour défendre leur indépendance locale.

Peu nombreux, mais résolus, maîtres de défilés redoutables que quelques hommes suffisaient à défendre, ils opposèrent à la division Schauembourg, chargée de les réduire, la plus opiniâtre résistance. Il fallut, au prix de rudes fatigues et de pertes énormes, les débusquer de leurs rochers et des villes dont ils s'étaient emparés. Bigarré, qui entrait à Altorf au moment même où l'insurrection se préparait, fut arrêté et ne se fit relâcher qu'à grand'-peine.

Il put enfin rejoindre son corps et donna, avec son entrain accoutumé, dans les principales actions de cette laborieuse campagne. Il était, le 7 septembre, à l'attaque de Stanz (chef-lieu d'Unterwald), d'où les Français ne purent déloger l'ennemi qu'en y mettant le feu. Une balle lui fracassa la mâchoire. Condamné pour quelque temps au repos, le bouillant capitaine se consola en apprenant que la guerre était terminée. Il passa quarante jours au lit et reçut les soins les plus touchants d'une jeune dame de Stanz, chez laquelle on l'avait transporté. Il en fut si touché que sa garde-malade devint bientôt pour lui un peu plus qu'une amie. Il y

avait, il est vrai, dans la maison un mari ombrageux qui, une nuit, lui tira à bout portant un coup de pistolet, heureusement sans le voir. Bigarré en fut quitte pour avoir les cheveux brûlés. Nous ne nous rappelons plus trop comment il expliqua sa présence, à une heure indue, dans une chambre qui n'était pas la sienne. Le fait est que le mari, en larmes, lui fit des excuses et se déclara son meilleur ami.

Bigarré, qui devait se ressentir longtemps de sa blessure, fut, en décembre 1798, chargé du commandement peu pénible de la ville de Berne. Il l'exerça huit mois, non sans regretter amèrement que son état ne lui permît pas de prendre part aux belles opérations de l'armée d'Helvétie, contre les Impériaux et contre les Russes. On sait que, dès le commencement de 1799, la France, qui venait de terrasser la première coalition, dut combattre la seconde, et que, ses armes ayant été malheureuses en Italie et en Allemagne, son salut dépendit de la conservation de la Suisse. On n'ignore pas que Masséna, suprême espoir de la République, après avoir, pied à pied, disputé le terrain à l'archiduc Charles, prit l'avantage sur Souvarow et, par une série de manœuvres aussi profondes que hardies, parvint à rejeter l'ennemi hors de la Suisse. Pendant que le canon tonnait à Zurich, Bigarré n'avait guère à Berne d'autre mission que de préparer des convois et recevoir des blessés. Triste occupation

pour un batailleur comme lui ! Il est vrai qu'il n'était pas d'un naturel mélancolique et qu'il faisait de son mieux pour se distraire. Les Bernois aimaient les réunions, les fêtes, la danse. Leur gouverneur, qui appréciait fort ces plaisirs, se fit parmi eux beaucoup d'amis. L'austérité des Bernoises, qu'on lui avait vantée, n'était pas sans avoir parfois ses défaillances. Les mœurs s'étaient, paraît-il, quelque peu relâchées en Suisse depuis le séjour qu'y avaient fait des émigrés français. C'est du moins ce que disaient les Suisses. Les dames commençaient à vivre assez librement ; quant aux femmes de chambre, elles demandaient « tant par an et deux « nuits par semaine pour en disposer à leur fantai- « sie ». C'est ainsi, du moins, que les choses se passaient à Berne ; et, s'il faut en croire Bigarré, qui s'y connaissait, cette ville était la moins corrompue de toute l'Helvétie.

Un grand événement venait de se produire en France. Bonaparte était rentré à l'improviste et avait renversé le Directoire. Les armées, très-dévouées en général à la République, applaudirent pourtant au coup d'État du 18 brumaire, parce qu'elles n'en prévoyaient pas les conséquences. Elles n'avaient jamais aimé le *gouvernement des avocats*. Elles étaient fières de voir le plus illustre de leurs chefs exercer le pouvoir suprême. Bonaparte n'était-il pas du reste, comme Masséna, comme Brune, enfant de la Révolution ? Ne l'avait-il pas bien servie ?

Ne jurait-il pas en toute occasion de la défendre et de maintenir la République?... Personne ne se doutait alors, du moins aux avant-postes, d'où l'on ne voyait les hommes et les choses que de très-loin, que la liberté fût dès ce moment confisquée et que l'empire fût si près de naître.

On continua d'applaudir quand on vit le premier consul accorder toute sa faveur à Moreau, son rival de gloire et, après lui, le plus populaire des généraux de la République. On vit dans l'union de ces deux grands capitaines un gage de stabilité pour les institutions nouvelles. On y vit aussi le présage d'un triomphe complet et définitif sur la coalition.

Au commencement de l'année 1800, Moreau reçut le commandement de l'armée du Rhin qui, renforcée de presque toute l'armée d'Helvétie, compta près de 100,000 hommes. Il eut pour mission de se frayer un chemin à travers l'Allemagne, par le bassin du Danube, et de menacer Vienne, pendant que le premier consul, traversant les Alpes, irait prendre en queue l'armée autrichienne de Mélas. Ce double plan fut réalisé de point en point. Si Bonaparte, après Montebello et Marengo, fut maître du Piémont et du Milanais, Moreau dut aux brillants combats de Stockach, d'Engen, de Mœsskirch, de Biberach, de Neubourg, etc...., l'occupation de la Souabe et de la Bavière. Dès la fin de juin, les Français tenaient la ligne de l'Isar et menaçaient l'Inn.

Munich leur ouvrit ses portes. L'Autriche consternée implora un armistice, qui fut conclu à Parsdorf le 15 juillet.

Le capitaine Bigarré qui était entré dans l'armée du Rhin, avait fait toute cette campagne à l'avant-garde sous le général Delmas. Il avait été de toutes les actions importantes et s'était fait remarquer en divers endroits et principalement à Neubourg, où il combattit non loin du brave et modeste La Tour d'Auvergne. La suspension des hostilités lui permit d'apprécier la cordialité des Bavarois qui, heureux de nos succès, recevaient les Français en libérateurs. La haine de l'Autriche et la sympathie pour les principes de la Révolution se manifestaient à Munich de toutes façons et sous toutes les formes. « On vit « alors, dit Bigarré, les chanoinesses du grand cha-« pitre noble laisser leurs trente-deux quartiers de « côté pour s'attacher à de jeunes plébéiens fran-« çais par les liens d'une amitié qui ressemblait « beaucoup à de l'amour. Dans les bals, aux pro-« menades, au spectacle, une femme du bon ton ne « paraissait pas sans avoir à ses côtés un officier « français. On tourmentait le général Moreau pour « faire de la Bavière une République ; et le cri des « Bavarois était de chasser les Impériaux de l'autre « côté de l'Inn. » Notre auteur n'était pas des moins empressés à courtiser les dames de Munich. Il savait aussi les défendre ; et un officier autrichien, qui était venu en cette ville, s'étant permis de les

railler, il le chercha partout pour le châtier; le *Kayserlick* averti s'esquiva et ne reparut plus.

Bientôt, du reste, il dut s'arracher à cette Capoue. Il ne parut pas qu'il s'y fût trop amolli. Dès la reprise des hostilités, à la fin de novembre, il se retrouvait en première ligne. Dans la journée de Hohenlinden, il prit part, sous Richepanse, au mouvement tournant qui, dirigé par Saint-Christophe et Mattenboet contre l'aile gauche de l'armée autrichienne, valut la victoire aux Français. Cette belle marche avait été conçue et ordonnée la veille par le général en chef. Vainement Napoléon, pour rabaisser Moreau, l'a-t-il nié et a-t-il attribué à la fortune le succès de Hohenlinden. Les *Mémoires* du général Decaen, aussi bien que ceux du capitaine d'avant-garde dont nous racontons la vie, rétablissent la vérité et restituent au chef de l'armée du Rhin tout le mérite de sa victoire. Bigarré, dans cette grande journée, prit de sa main un obusier et une pièce de 8. Blessé au bras, il n'en continua pas moins à combattre. L'acharnement était fort grand de part et d'autre. « Je vis, dit-il, des Polonais au service « de la France se prendre aux cheveux avec des Po- « lonais au service de l'Autriche. » Le soir, au bivouac, il reçut une lettre lui annonçant la mort de sa mère; mais, quoiqu'il la regrettât fort, il n'eut guère le temps de la pleurer, car dès le lendemain il dut se remettre en marche et livrer de nouveaux combats. Les Autrichiens, quoique battus, dispu-

taient encore la route de Vienne ; mais l'avant-garde française les refoulait sans relâche. Quand ils eurent franchi la Traun, ils mirent le feu au pont pour retarder la marche de Moreau. Ce fut Bigarré qui, s'élançant avec sa compagnie et arrivant le premier sous le feu de la mousqueterie et sous la mitraille, mit l'ennemi en fuite, éteignit l'incendie et assura le passage au reste de l'armée. C'est avec la même fougue qu'il força l'Enns et plusieurs autres rivières. Le 20 décembre, il était à Kremsmünster, à quelques étapes de Vienne ; mais il ne put entrer dans cette capitale. La cour d'Autriche, qui ne s'était pas avouée vaincue après Marengo, s'humilia et conclut (25 décembre) un armistice, pendant lequel des négociations sérieuses furent ouvertes pour la paix.

Il était temps que l'empereur François II donnât un peu de repos à ses sujets ; ceux-ci étaient épuisés par neuf ans de guerre presque sans relâche ; ils commençaient à comprendre que depuis 1792, en combattant la France, ils luttaient contre leurs propres intérêts et pour le despotisme et les priviléges. Ils en venaient à aimer les Français, et on le vit bien après l'armistice de décembre. Partout, dans la Styrie, la Carinthie et la Haute-Autriche, les populations fraternisèrent avec les soldats de Moreau. On leur donna des bals et des spectacles, on organisa en leur honneur des cavalcades. Bigarré, pour sa part, eut peine à quitter ces Alle-

mands d'Autriche qui, de leur côté, ne se séparèrent des Français qu'à regret. Rentré à Munich, il y retrouva les amis qu'il s'y était faits l'été précédent, et, en attendant la signature de la paix, employa vaillamment ses loisirs auprès des dames. Une de ses victimes, qu'il avait vengée publiquement, par un placard aristophanesque, des médisances d'une Anglaise jalouse et méchante, tomba malade et, malgré tous ses soins, mourut entre ses bras. Cette scène lui « déchira le cœur » ; mais une dame de K...., qu'il se hâta de prendre pour confidente, lui prodigua de telles consolations que son chagrin ne dura guère.

Le traité de Lunéville (février 1801) le ramena bientôt en France. Il n'y fut pas plus sage qu'en Bavière. Ses aventures de garnison, à Huningue, à Neuf-Brisach et ailleurs, seraient dignes de figurer dans les romans de Pigault-Lebrun. Il faut croire que la vie par trop libre qu'il menait en temps de paix et son éloignement bien connu pour l'étude, lui faisaient perdre les chances d'avancement qu'il avait acquises dans les combats; car, après tant d'exploits et de blessures, il demeurait capitaine. Peut-être même le fût-il demeuré longtemps encore si, en lui procurant une haute protection, la destinée ne l'eût enfin dédommagé de toutes ses déceptions.

Pendant l'été de 1801, Bigarré, qui avait obtenu un congé pour cause de maladie, était allé le passer aux eaux de Luxeuil. Juste dans le même temps,

Mme Bonaparte était à Plombières, où, paraît-il, elle ne trouvait que peu de distractions. La proximité de cette dernière ville engagea le jeune officier à s'y rendre et à se faire présenter à l'épouse du premier consul, dont tout le monde vantait la grâce et la bienveillance. Joséphine l'accueillit bien. Bigarré était bien fait, aimable, peu timide. Il revint, fut assidu chez Mme Bonaparte, la fit danser, organisa pour elle des fêtes de campagne. Bref, il la charma si bien qu'elle l'encouragea à demander son admission dans la garde consulaire et lui promit formellement son appui.

De retour à Luxeuil, notre auteur conta sa bonne fortune à plusieurs de ses camarades qui s'y trouvaient aussi et qui ne firent qu'en rire. Les officiers de l'armée du Rhin étaient fort mécontents de Bonaparte qui, brouillé depuis quelque temps avec leur ancien chef Moreau, les négligeait systématiquement et ne leur accordait aucune faveur. Ils se disaient sacrifiés, et l'étaient en effet, à l'armée d'Italie. Leur républicanisme très-sincère s'indignait contre la tyrannie naissante du premier consul. Bigarré, qui partageait leurs sentiments et leur liberté de langage, comptait cependant sur la réalisation des promesses qu'il avait reçues à Plombières. Ses amis n'y croyaient guère. On le mit au défi d'écrire au premier consul pour lui demander d'entrer dans sa garde. Piqué au vif, il prit la plume et composa la lettre qu'on va lire. Nous la rappor-

tons tout entière pour donner une idée de l'attitude que les officiers de l'armée du Rhin gardaient alors devant Bonaparte.

Luxeuil, ce 7 thermidor.

Auguste Bigarré, capitaine de carabiniers au 1er bataillon de la 14e demi-brigade d'infanterie légère,

Au Citoyen Bonaparte, premier Consul de la République.

CITOYEN CONSUL,

Je n'ai jamais eu l'honneur de servir sous tes ordres ni en Italie ni en Égypte; mais si les services rendus à la République dans les armées de l'Ouest, de Sambre-et-Meuse, de l'Helvétie et du Rhin ne sont pas auprès de toi des titres de réprobation, permets-moi de solliciter comme une faveur, maintenant que la paix est faite, d'être admis à l'honneur de veiller dans ta garde à la sûreté de l'État, en veillant à celle de ta personne.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Citoyen Consul......, etc.

Ajoutons que l'épître était sur papier rose. « Par-« dieu, dit Bonaparte après l'avoir lue, voilà un « singulier original qui m'écrit. » La lettre était cavalière. Mais il y avait tant de loyauté dans ces quelques lignes que le premier consul voulut en connaître l'auteur. Il fit rechercher ses états de services, en fut satisfait et reçut sans doute de Joséphine quelques renseignements supplémentaires qui ne gâtèrent pas la cause de Bigarré. Ce dernier était retourné à Neuf-Brisach, où, déplorant sa hardiesse, il s'attendait à toute heure à être arrêté par les gendarmes, lorsqu'un avis du général Davout lui apprit sa nomination, à titre de capitaine,

dans les chasseurs à pied de la garde. La surprise était agréable et les préparatifs de départ furent bientôt faits. Bigarré ne se sépara pas sans regret de la 14e demi-brigade et surtout d'une compagnie de carabiniers avec laquelle il serait allé, dit-il, attaquer Pluton sur son trône. Mais la gloire et la fortune l'attendaient. Aussi ne prolongea-t-il pas trop ses adieux.

Quelques jours après, il était à Rueil, où il devait tenir garnison. Davout, devant la garde, le présenta au premier consul. « Ah! ah! dit Bona- « parte, eh bien, Monsieur le Capitaine de carabi- « niers, vous voyez que je sais découvrir les bons « officiers partout où ils se trouvent. Qu'ils aient « servi leur patrie au Nord, au Midi, à l'Orient « ou à l'Occident, j'aime à les avoir près de moi « pour les récompenser. Allons, comportez-vous dans « ma garde comme vous l'avez fait aux armées, et « vous verrez que vous n'aurez plus besoin de m'é- « crire sur papier rose pour mériter ma bienveil- « lance. » Bigarré, d'ordinaire si peu timide, n'eut la force de rien répondre à ce discours. A l'approche du consul, il avait été pris d'un malaise dont il ne fut débarrassé « qu'après avoir passé la revue « de cet homme si grand et si extraordinaire ».

Il n'en était pas moins dans la garde et sur le chemin des honneurs. Il est à croire qu'il ne tarda guère à retrouver son aplomb et sa liberté d'esprit.

III.

Bigarré, capitaine dans la garde consulaire, chevalier de la Légion d'honneur dès la création de l'ordre en 1802, marié dans le même temps à une jeune personne que Mme Bonaparte connaissait et protégeait, vécut plusieurs années dans l'entourage immédiat du chef de l'État. Il vit de très-près le futur empereur et s'éprit pour lui d'une affection admirative qui devait résister à toutes les épreuves. Il assista aux premières transformations de cette société militaire, quelque peu gauche et commune, qui s'essayait à la vie de cour dans les jardins de la Malmaison ou les salons des Tuileries. Ses *Mémoires,* curieux à rapprocher — pour cette époque — de ceux de Mme Rémusat, abondent en détails curieux sur le caractère du premier consul et ses habitudes journalières.

Bigarré, optimiste et bienveillant de sa nature, nous représente le Napoléon d'alors comme le modèle des fils et des époux. Toujours respectueux pour sa mère, le premier consul était, s'il faut l'en croire, toujours prévenant et obligeant pour sa femme ainsi que pour toute sa famille. Notre capitaine ne loue point, il est vrai, sa fidélité conjugale. Il n'ignorait point sans doute les caprices de Bonaparte pour des dames de son entourage et

même pour des actrices, comme Mlle Georges. Mais c'étaient évidemment à ses yeux péchés véniels. Du reste, Bonaparte sauvait encore à peu près les apparences, avait pour sa femme des égards — en public, — et affectait le plus souvent dans sa tenue, dans ses manières, dans son langage une bonhomie que l'enthousiaste Bigarré prenait tout à fait au sérieux. Qu'on en juge par l'extrait suivant des mémoires que nous étudions :

« Le premier consul, à la Malmaison, était d'une « accessibilité qui permettait à toutes les personnes « admises à se présenter à ce château de l'approcher « et de lui adresser la parole. Il dînait avec Mme Bo- « naparte et ses enfants dans une grande pièce au « rez-de-chaussée, et à un des bouts de cette pièce, « qui était divisée par des colonnes, on servait la « table du général Duroc, avec lequel mangeaient « les officiers de service.

« En sortant de table, le consul, sa famille et les « personnes qui avaient eu l'honneur de dîner avec « lui allaient se promener dans le jardin anglais. « Il arrivait souvent que le premier consul invitait « les dames de la société de sa femme à courir après « lui ou à s'amuser à jouer à divers jeux dont il se « mettait presque toujours.

« Si le temps ne permettait pas la promenade, « alors on entrait au salon, où le premier consul « faisait une partie de whist avec les princes et prin- « cesses étrangers qui venaient faire leur cour à la

« Malmaison, ou bien avec les ambassadeurs et
« ambassadrices.

« Mme Bonaparte faisait aussi une semblable partie. Lorsque le théâtre que fit bâtir le premier consul à côté du château fut achevé, Mlle Hortense de Beauharnais, fille de Mme Bonaparte, composa une société pour jouer la comédie à ce théâtre.... « Les actrices principales furent Mlle Hortense « Beauharnais, Mlle Caroline Bonaparte, Mme Savary, Mme Duchâtel, etc.

« Dans le nombre des acteurs les plus distingués « on remarquait le colonel Eugène Beauharnais, « Bourrienne, qui jouait les bourrus dans la perfection et au besoin les financiers fripons; Savary, « les valets impertinents; Lauriston, les fourbes et « les inconstants; Lemarois, les braves; Marmont, « les traîtres, et Laplanche-Mortière, les étourdis... »

On voit par ce qui précède que le premier consul savait être aimable pour ses hôtes. Pour ses serviteurs, c'était un maître généralement bon, récompensant chacun suivant son mérite. Mais il exerçait sur toute sa maison une surveillance incessante. Sa vigilance n'était jamais en défaut, ne négligeait pas les plus petits objets. Il savait, dit Bigarré, ce qui se passait dans ses caves et dans ses cuisines. Il avait des habitudes réglées et s'en départait rarement. A Paris, il donnait audience le matin à 9 heures. A 9 heures et demie, il prenait un premier repas, fort court. A 10 heures, il travaillait avec ses ministres.

A midi, plusieurs fois par semaine, il présidait le Conseil d'État, parlant beaucoup, apostrophant rudement les orateurs et coupant avec un canif les bras de son fauteuil, « lorsque les choses n'allaient « pas à son gré ». Tous les jours il prenait un bain, pendant lequel il lisait les journaux ou s'en faisait rendre compte. Le soir, il dînait en famille, mais parlait beaucoup plus qu'il ne mangeait, car il était d'une grande sobriété. Il se retirait de bonne heure dans son cabinet et y causait fréquemment d'affaires jusqu'à minuit avec des ministres, des généraux ou avec les agents de ses diverses polices.

On sait qu'il dormait peu, à cette époque du moins (trois ou quatre heures par nuit, dit Bigarré). Plus tard, il s'alourdit et dormit la moitié du jour. Au temps du consulat, il passait, avant de fermer les yeux, plusieurs heures à étudier par le menu les cadres de l'armée. Il apprenait par cœur les noms des officiers, non-seulement de sa garde, mais de tous les autres corps. Il recherchait leurs services, apprenait quelles étaient leurs charges de famille. Aussi, les jours de revue, pouvait-il appeler par son nom le plus obscur lieutenant, lui parler de ses campagnes. Ce procédé, avec beaucoup d'autres, l'avait rendu très-cher à l'armée. Sa façon d'interroger, vive et brusque, n'était pas pour déplaire à des soldats. « Il avait, dit Bigarré, le ton « qui convenait pour parler à des hommes portant « moustaches. » Sa voix était forte et sonore, et si

sa tournure n'avait rien de remarquable, « son re- « gard était celui de l'aigle ».

Ces derniers mots montrent quelle fascination il exerçait en ce temps-là sur les officiers de son entourage et sur l'armée en général. Il y avait pourtant, même à cette époque, des personnalités militaires qu'il n'avait pu séduire. Quelques généraux et un certain nombre d'officiers supérieurs, les uns par attachement à la République que Bonaparte était en train de détruire, les autres par des motifs moins honorables, boudaient, se tenaient à l'écart et tournaient les institutions consulaires en ridicule. Peut-être était-ce l'un d'eux que Bigarré souffleta pour l'avoir regardé de trop près le jour où pour la première fois il parut en public avec la croix de la Légion d'honneur. Quand il allait chez Masséna, le bouillant capitaine était bien obligé de se contenir. Mais il lui en coûtait d'entendre les railleries de son ancien général contre le premier consul. Le vainqueur de Zurich, qui avait fait au Sénat une assez vive opposition à Bonaparte, habitait à Rueil une belle maison de campagne, où ce dernier avait fini par le « consigner ». Là, « il « affectait de vivre retiré du monde et ne paraissait « s'occuper d'autre chose que de donner à manger à « cinq cents volailles qu'il avait dans sa basse-cour et « à tirer des lapins dans son parc. » Mais il était au fond de très-mauvaise humeur et le faisait sentir à ses gens. Un plat n'était-il pas cuit à son gré, il le

jetait sans façon à la tête de son cuisinier. Bigarré, qui tenait garnison à Rueil, l'allait voir, au risque de déplaire au premier consul. Masséna lui avait fait d'abord mauvaise mine, le prenant peut-être pour un espion. Mais il se calma bien vite et se contenta de demander à l'ancien gouverneur de Berne *depuis quand il était entré aux janissaires et ce que faisait le sultan Bonaparte.* Il l'accueillit ensuite fort amicalement et l'invita même à dîner. Mais il ne laissait guère échapper une occasion de railler le premier consul. Il n'en perdait non plus aucune de le contrarier, jusque dans les plus petites choses. C'est ainsi qu'ayant de l'eau dans son parc, qui avoisinait la Malmaison, il refusait d'en vendre au premier consul, qui en manquait. Bourrienne conseillait à ce dernier de l'exproprier. Mais Masséna se déclarait prêt à soutenir un siége plutôt que de céder.

Si ce général boudait, du moins il ne conspirait pas. Il n'en était pas tout à fait de même d'un autre mécontent, plus illustre encore, et avec lequel Bigarré entretenait aussi d'affectueux rapports.

Le général Moreau, qui avait eu le tort de seconder Bonaparte dans la journée du 18 brumaire, n'avait pas tardé à s'apercevoir qu'il avait été pris pour dupe. Peu après le coup d'État, le premier consul, pour l'enchaîner à sa fortune, avait voulu lui faire épouser Hortense Beauharnais, dont la

réputation, dès cette époque, avait eu à souffrir de quelque médisance. Moreau avait refusé net et n'avait pas craint de répéter publiquement *qu'on avait voulu le faire entrer dans cette f..... famille, mais qu'il avait bien su s'en débarrasser*. Il avait ensuite épousé une créole ambitieuse, qui rêvait une fortune égale à celle de Mme Bonaparte et dont la mère ne cessait de l'exciter contre le premier consul. L'influence de ces deux femmes fut très-funeste au général, qui n'avait dans la vie privée ni la même énergie ni le même bon sens que sur le champ de bataille. Bonaparte affectait de rabaisser son mérite et ne parlait de Hohenlinden qu'avec mépris. Moreau ne traita pas mieux Marengo. Dès 1802, les deux rivaux cessèrent de se voir. L'ancien chef de l'armée du Rhin vivait retiré dans sa maison de la rue d'Anjou-Saint-Honoré, où il tenait une petite cour de mécontents. Là, on se gênait moins encore qu'à Rueil pour railler le *sultan* et sa cour. On critiquait amèrement toutes ses entreprises. En 1803, la guerre, interrompue l'année précédente par le traité d'Amiens, s'alluma de nouveau entre la France et l'Angleterre. Le premier consul ordonna la formation d'un camp près de Boulogne, réunit dans ce port un grand nombre de vaisseaux de transport et annonça hautement l'intention d'opérer une descente en Grande-Bretagne. A Paris, il institua une école-modèle de marine. Bigarré, qui avait servi sur mer, en fit

partie et fut chargé de dresser des officiers et des soldats à traverser la Seine, soit en bateau, soit à la nage, avec armes et bagages. Bonaparte venait souvent assister à ces exercices et y prenait un grand intérêt. Il ne souffrait pas que l'on émît le moindre doute sur le succès final de son entreprise. Il voulait qu'on se tût ou qu'on admirât. Bigarré, pour avoir un soir, au théâtre, parlé sans penser à mal à son voisin Laplanche-Mortière d'un léger accident survenu à Boulogne, fut vertement morigéné par le général Bessières et par Cambacérès, à qui le fait avait été rapporté.

Si le Gouvernement attachait tant d'importance aux propos d'un officier subalterne, on comprend l'inquiétude et l'irritation que lui donnait le langage caustique d'un général illustre et populaire, dont les moindres paroles étaient commentées partout. Or, Moreau ne prenait pas la peine de dissimuler le peu de cas qu'il faisait du projet de descente conçu par Bonaparte. Bigarré qui, Breton comme lui et ayant servi sous ses ordres, avait conservé pour lui une respectueuse affection, alla le voir à cette époque. Il le trouva en conférence intime avec un personnage qui s'esquiva mystérieusement et qu'il reconnut pour être le général Lajolais, royaliste déterminé et complice de Pichegru. Moreau accueillit d'abord assez brusquement son compatriote, qui se présentait en uniforme des chasseurs de la garde. Mais il se radoucit

bientôt et le retint à table. « Pendant le déjeuner, « le général parla beaucoup de l'expédition que le « premier consul préparait contre l'Angleterre. Il « tourna en ridicule les moyens dont on voulait « faire usage pour traverser la Manche. Il appe« lait les bateaux plats qu'on construisait partout « des baignoires à soldats et le camp de Bou« logne l'école des plongeurs. Il me demanda si les « Gascons de la garde comptaient bientôt aller « à Londres et quels progrès ils comptaient faire « dans leurs simulacres de descente sur les rives de « la Seine..... »

Si Moreau s'en fût tenu à des propos désobligeants dans son opposition à Bonaparte, il n'eût pas été possible à ce dernier de le poursuivre devant les tribunaux et de le perdre. Malheureusement, il eut le tort d'écouter les propositions qui lui furent faites par Pichegru et d'autres agents de l'émigration. Ses rapports, pendant l'hiver de 1803 à 1804, avec des conspirateurs qui se proposaient de tuer ou tout au moins de renverser le premier consul ne furent que trop prouvés. Le vainqueur de Hohenlinden, qui avait si glorieusement servi la République, avait-il fini par devenir royaliste? Jouait-il les émigrés et songeait-il à profiter du mouvement pour s'emparer du pouvoir? Ou ne voyait-il dans cette intrigue que le moyen de se débarrasser de son ennemi, quoi qu'il pût arriver ensuite pour la France et pour la République? On

... itait, du reste, ... son concours que ... contre Bonaparte ... assurer même à ... les conspirateurs ...

... très-soupçonneux ... longtemps avec vigilance ... Il n'ignorait, au ... présence de Georges Cad... ni les relations de ... organisé quatre ... les chefs venaient l'entre... qui se complétaient ... les unes les autres. ... ou par Savary, il ... par Duroc, Maret, ... d'autres. Ces divers agents ... zèle, ne manquaient pas ... des complots dont ils ... Aussi Bonaparte, fort inquiet ... des conspirateurs qui ... Il ne sortait plus que ... à la chasse, il cherchait ... il pouvait découvrir l'as...

... constante, l'irritation qui en ... une animosité de vieille date contre Moreau le portèrent, au mois de février 1804, à



faire arrêter ce général, qu'il déféra aussitôt à la justice. Quelques jours après, Georges Cadoudal et Pichegru furent aussi incarcérés. Le public s'intéressait peu à ces deux personnages, agents avérés de l'émigration. Mais que le vainqueur de Hohenlinden, dont la gloire jusqu'alors avait été si pure, se fût associé aux sicaires du comte d'Artois, voilà ce que Paris et la France ne pouvaient croire. La surprise fut grande à la nouvelle de son arrestation. Les nombreux amis du général et même les indifférents ne voulaient pas admettre qu'il fût coupable. On pensait qu'il avait été tout au plus imprudent. On blâmait Bonaparte de l'acharnement qu'il mettait à le déshonorer et à le perdre. N'était-ce pas assez de l'avoir exclu du pouvoir et réduit à une retraite presque humiliante? Telles étaient les réflexions de la foule. Le premier consul n'ignorait pas qu'en frappant son rival, il allait compromettre sa propre popularité. Il n'était même pas bien sûr que les républicains, qui regardaient toujours Moreau comme leur chef, ne fussent disposés à se soulever en sa faveur. On peut juger de son inquiétude par la peine qu'il se donna en cette circonstance pour gagner un ancien membre du Directoire, Rewbell, personnage influent de ce parti. Cet honnête homme, qui avait ouvertement blâmé le 18 brumaire et le consulat à vie, fut mandé par Bonaparte qui, tantôt le flattant, tantôt l'insultant, lui demanda son concours et ne put

l'obtenir. Bigarré, qui avait épousé une nièce de Rewbell, apprit de lui ce curieux entretien. Il l'a rapporté en ces termes dans ses *Mémoires*.

« Bonaparte fut dans une très-grande agitation « le jour où l'on arrêta Moreau..... Il envoya cher« cher par le général Lefebvre l'ex-directeur Rew« bell, qui vivait retiré dans sa campagne d'Ar« cueil, et lui demanda s'il avait à craindre quelque « mouvement de la part des républicains. Rewbell, « homme de tête et de cœur, lui répondit que, si « Moreau n'était pas coupable, il devait s'attendre « à un mouvement d'indignation générale qui pour« rait amener de grands événements; que quant à « Pichegru, il était depuis longtemps condamné « par l'opinion publique et que personne n'était « étonné de le trouver une seconde fois dans une « conspiration contre la République.

« Le premier consul demanda encore à Rewbell « si, dans le cas où il surviendrait des troubles à « Paris, il devait le compter au nombre de ses amis. « Rewbell, qui n'aimait pas le premier consul, lui « déclara franchement qu'il ne pouvait se mettre de « son bord, mais qu'il pouvait compter sur sa neu« tralité en cas d'événements extraordinaires.

« Le premier Consul, satisfait de cette réponse, « profita de la circonstance pour demander à l'ancien « directeur s'il était vrai qu'il eût des millions de « placés dans les banques de France et de Ham« bourg. Rewbell l'interpella à son tour pour lui

« faire la question s'il ajoutait foi à ces méchants « propos. Sur ce que le premier consul répliqua : « Pourquoi pas ? Rewbell lui dit : Eh bien, Citoyen « Consul, je vais, si vous voulez, vous abandonner « tous mes droits sur ces prétendus millions, moyen- « nant que vous consentiez à me faire accorder « cinq cent mille francs sur votre trésor.

« Le premier consul refusa de souscrire à ce « marché. Il fit des reproches à Rewbell de s'être « éloigné de lui, alla jusqu'à lui dire qu'il pour- « rait encore lui donner un emploi digne de son « mérite, s'il voulait se présenter aux Tuileries. « Rewbell le remercia en lui rappelant qu'il était « républicain honnête homme et par conséquent « incapable d'être courtisan.... »

On voit, par l'estime qu'il montre à Rewbell dans ce passage, que Bigarré, malgré son admiration profonde pour Bonaparte, n'était pas non plus devenu courtisan. Il devait le prouver avec éclat un peu plus tard. Tout en servant et aimant le maître, il savait le juger. Lui aussi s'indigna en apprenant l'arrestation de Moreau. Il ne voulut croire à sa culpabilité qu'après avoir suivi attentivement tout le procès. Encore partagea-t-il l'opinion commune, à savoir que le premier consul se fût fait plus d'honneur en épargnant son rival et essayant de le ramener qu'en lui infligeant pour une simple velléité de complot la flétrissure d'un jugement public.

L'exécution du duc d'Enghien, véritable assassinat, qui eut lieu dans le même temps, affligea davantage encore le loyal et généreux officier. « Il « était infâme, dit-il, de le faire périr d'une ma« nière aussi arbitraire.... Toute la France fut in« dignée d'un attentat aussi atroce. Le premier « consul ne put jamais se laver de cette tache, et « quand il a rejeté sur le prince de Talleyrand tout « l'odieux de ce crime d'État, c'est parce que sa « conscience lui reprochait encore à l'île Sainte« Hélène une action qui fit le désespoir de ceux qui « y prirent part.... »

Cette honorable indignation n'empêcha pas Bigarré d'applaudir à l'institution de l'empire, qui eut lieu fort peu après. Tant d'éclat environnait la nouvelle monarchie qu'il en fut ébloui, lui comme tant d'autres. N'ayant pris aucune part ni aux usurpations ni aux crimes de Napoléon, il croyait pouvoir sans déshonneur continuer à le servir. La France entière, du reste, oubliait à ce moment le meurtre du duc d'Enghien pour s'incliner devant César.

Caulaincourt, déshonoré par l'arrestation du prince, dont il s'était chargé sans prévoir le drame de Vincennes, avait noblement protesté contre cette exécution ; puis il avait boudé. En fin de compte, l'empire étant fait, il demeurait aide de camp de Bonaparte, et il allait devenir un de ses plus intimes confidents. C'était pourtant un honnête

homme. La force et le génie triomphants exercent parfois sur les âmes les plus fermes et les plus droites une regrettable fascination. On perd de vue le droit, pour ne plus envisager qu'une fausse gloire. Le goût des dignités étouffe dans les cœurs tout autre sentiment. Et chacun se hâte de servir pour n'être pas devancé par les autres dans l'obtention des honneurs. Quand Bonaparte se fut fait sire, comme dit P. L. Courier, beaucoup de généraux qui, la veille encore raillaient le consul, s'inclinèrent devant l'empereur. Ney, ancien lieutenant de Moreau, salua plus bas que personne la puissance nouvelle. Masséna lui-même accepta les faveurs du maître; et seize maréchaux de fraîche date, tous fils de la Révolution, chamarrés d'or et de broderies, troublèrent les réceptions impériales de leurs disputes sur la préséance.

L'humble capitaine aux chasseurs de la garde ne s'abaissa jamais autant que ces grands personnages. On peut même dire qu'il ne sacrifia jamais à l'ambition la moindre parcelle de sa dignité. Aussi nous paraît-il excusable, même après les tristes événements dont il avait été témoin, d'avoir cédé à l'enthousiasme que la France et une bonne partie de l'Europe éprouvaient alors pour Napoléon. Le jour du sacre, il gardait les portes de Notre-Dame. Il revint émerveillé des splendeurs de la cérémonie. Peu s'en fallait même qu'il ne crût avoir assisté au triomphe de la Révolution, parce que l'Empereur

avait fait taire l'archevêque de Paris qui le haranguait trop longuement et qu'il s'était posé lui-même la couronne sur la tête au lieu de la recevoir du pape.

A quelque temps de là, en janvier 1805, notre auteur eut occasion de prouver à Napoléon son dévouement au péril de ses jours. Il se trouvait un jour de garde aux Tuileries, lorsqu'un homme entra très-fièrement et le chapeau sur la tête dans la salle où il se tenait. Bigarré lui ayant fait observer l'incorrection de son attitude, cet inconnu tira brusquement un sabre de dessous ses vêtements et lui en porta un coup. Le capitaine le cloua au mur d'un coup d'épée, ce qui ne l'empêcha pas de se débattre. La garde accourut. L'homme, lardé de coups de baïonnette, puis arrêté, déclara qu'il était venu pour assassiner l'Empereur.

C'était un ancien maréchal des logis des chasseurs à cheval de la garde, bien connu de Napoléon, et qui, ayant à se plaindre d'un passe-droit, avait résolu de s'en venger. On envoya ce malheureux à Bicêtre. Bigarré ne sut jamais ce qu'il était devenu. Du reste, Duroc, qui lui transmit peu après les compliments de l'Empereur sur son énergie, l'engagea très-impérieusement « à ne point donner de « publicité à une affaire qu'il disait être de famille ». De fait, rien ne transpira de cet attentat, qui serait tout à fait ignoré si Bigarré n'avait pas pris soin de le rapporter dans ses *Mémoires*.

L'attachement qu'il avait pour Napoléon et la fierté qu'il éprouvait à le servir augmentèrent encore, lorsque, l'ayant suivi en Italie où le nouveau Charlemagne allait ceindre la couronne de fer, il fut témoin de l'enthousiasme inouï avec lequel les Piémontais et les Lombards accueillirent ce maître étranger. A Milan, l'exaltation populaire toucha de bien près à la folie. « Les femmes, les enfants pleu-« raient de joie dans les rues. Le délire était à son « comble. Les plus grands seigneurs de l'Italie se « disputaient à qui lui baiserait les mains le pre-« mier à sa descente de voiture. Enfin j'ajouterai « pour dernier trait, sans crainte d'être démenti, « qu'il y eut des Italiens du peuple qui se mirent à « plat-ventre dans une des rues où passa sa voiture, « briguant l'honneur d'être écrasés par elle, afin de « terminer leur existence après avoir eu le bonheur « de le voir.

« Je ne crois pas, dit après cela Bigarré, qu'il « arrive jamais qu'on fasse une pareille réception à « un prince autrichien. »

C'est au cours même de ce voyage que Napoléon crut enfin devoir donner à ce dévoué capitaine un avancement qu'il aurait eu peut-être plus tôt sans ses visites à Masséna et à Moreau. L'Empereur le fit un jour appeler à Milan et lui ordonna de partir pour Boulogne, où il devait prendre à titre de *major* la direction effective du 4e régiment d'infanterie de ligne. C'était là une mission de confiance et une

haute distinction. Le 4e de ligne avait en effet pour colonel nominal le prince Joseph Bonaparte qui, destiné par son frère à porter une couronne, avait jugé bon de faire à 36 ans l'apprentissage du commandement militaire. Passer sous ses ordres pour lui servir en réalité de mentor était une bonne fortune pour Bigarré, qui, grâce à sa connaissance parfaite du métier et à son caractère aimable, allait se faire bientôt un nouvel et puissant protecteur. Joseph avait été, du reste, prévenu en sa faveur par le maréchal Soult, qui commandait à Boulogne et connaissait de longue date le nouveau major. Aussi ce dernier fut-il très-bien reçu du prince, qu'il vit à Paris, avant de se rendre au camp, où il arriva le 8 juin 1805.

En peu de jours, il se fit connaître et aimer de son régiment. Ses beaux faits d'armes et la faveur dont il jouissait à la Cour le mettaient au-dessus de la plupart des officiers de son grade. Il se fit, d'ailleurs, avec la meilleure grâce du monde, l'intermédiaire de tous les solliciteurs auprès de son colonel, qui, étant venu quelque temps après à Boulogne, admira fort l'aisance et la régularité qu'il portait dans l'exercice de ses fonctions et ne crut pouvoir lui rien refuser. Bigarré, pour être devenu un personnage, ne s'exemptait d'aucun des devoirs de sa charge. La vie un peu désœuvrée qu'il avait menée pendant quatre ans ne lui avait point fait perdre le goût des exercices et des manœuvres de guerre. Il

se retrouvait du reste avec bonheur au milieu d'une grande armée prête à entrer en campagne, avec ses camarades d'Helvétie et de Sambre-et-Meuse. Ce qui le charmait à l'aspect de ces belles troupes, que Soult, le grand *manœuvrier*, savait si bien faire mouvoir, c'était la parfaite discipline, c'étaient la bonne humeur et l'entrain des officiers, des soldats, c'étaient aussi l'oubli de tout préjugé de caste et la loyale émulation des fils de nobles et des fils de paysans dans l'accomplissement du devoir. « Les « Caraman, les Lameth, les Narbonne s'estimaient « heureux d'être les égaux des Merlin, des Tholozé, « des Petiet, des Montbrun et des Mouton. Les jeu- « nes gens des meilleures et des plus anciennes fa- « milles de l'aristocratie française s'attachaient aux « généraux plébéiens en qualité d'aides de camp et « n'ambitionnaient autre chose que de parvenir « comme eux à se faire des réputations honorables. »

Le moment approchait où cette *Grande Armée*, la plus solide et la mieux organisée que la France eût jamais eue, allait montrer ce qu'elle savait faire. « Dites aux Gascons du 4e, avait dit Napoléon à Bigarré en le congédiant, que je les mènerai « bientôt en Angleterre. » Pourtant la descente dont toute l'Europe parlait depuis deux ans ne devait pas avoir lieu. L'Empereur le savait mieux que personne et depuis bien longtemps (il le dit un jour au conseiller d'État Miot), son parti était pris de tourner contre l'Autriche l'armement qu'il feignait

de diriger contre l'Angleterre. La cour de Vienne ayant formé avec le cabinet de Saint-James une nouvelle coalition, c'était elle avant tout qu'il voulait frapper; mais, son dessein étant de la surprendre, il affectait encore, au milieu de 1805, de donner tous ses soins au camp de Boulogne, concentrait sur ce point ses meilleures troupes et voulait que l'on crût, comme il le disait sans cesse, qu'il ne songeait qu'à passer la Manche. Quand il fut prêt, l'Autriche et son alliée la Russie étant encore fort loin d'avoir terminé leurs préparatifs de guerre, il ordonna la levée du camp. En 15 jours, plus de 150,000 Français, avec un matériel immense, furent transportés au cœur de l'Allemagne. En septembre, Napoléon quittait Paris; en octobre il prenait Ulm, en novembre il entrait à Vienne.

Le prince Joseph, chargé du gouvernement en l'absence de l'Empereur, ne prit point part à cette campagne. Mais le 4e de ligne la fit tout entière, sous les ordres de Bigarré. Cet officier, toujours brave et fougueux, brilla dans tous les engagements auxquels fut appelée la division Vandamme, à laquelle il appartenait. Il revit, après de beaux succès, cette ville de Munich, où il avait été si bien reçu cinq ans auparavant; s'il faut l'en croire, les Bavarois n'accueillirent pas moins cordialement les Français en 1805 qu'en 1800. Il affirme même que les Autrichiens, dans les diverses villes qu'il traversa, ne témoignèrent point d'aversion à leurs

vainqueurs. A Vienne, nous dit-il, la population fit la haie pour voir passer la Grande Armée ; et, qui plus est, « les femmes les plus élégantes offrirent « à nos officiers des lauriers et des rafraîchisse-« ments ».

Le repos dans la capitale des Habsbourg ne fut pas de longue durée. Cette première campagne était à peine terminée que Napoléon dut en commencer une autre. Les Russes avaient fait leur jonction avec les Autrichiens et occupaient en Moravie de fortes positions. Il s'agissait d'aller les en déloger. L'opération, on le sait, ne fut pas longue. Le 2 décembre, Autrichiens et Russes furent écrasés à Austerlitz.

Dans la soirée qui précéda cette bataille décisive, l'Empereur avait parcouru les bivouacs, tant pour encourager les troupes que pour se rendre compte de leurs dispositions. On a raconté bien souvent la scène curieuse à laquelle donna lieu cette promenade. Bigarré, qui en fut témoin, devait se la rappeler mieux que personne, puisqu'elle eut lieu dans son cantonnement. Il la rapporte en ces termes dans ses Mémoires :

«..... Arrivé à la 1re compagnie des grenadiers du « 4e de ligne, il (l'Empereur) dit aux grenadiers de « cette compagnie : « Eh bien, Gascons du 4e, êtes-« vous bien préparés à vous battre demain matin ? « — Oui, sacredieu, répondit un soldat de cette « compagnie, car voyez, Sire (en montrant à l'Em-« pereur des pommes de terre en robe de chambre),

« on n'engraisse pas les soldats français en cam-
« pagne avec une aussi mauvaise cuisine ! — Allons,
« répliqua l'Empereur, j'espère que demain au soir
« les choses iront mieux. — Et nous aussi, dirent
« presque tous les grenadiers, car nous sommes
« bien disposés à faire danser les Russes. »

« Le bivouac de cette compagnie était entouré,
« comme tous ceux du camp, de bois de démoli-
« tion, destinés à alimenter le feu pendant la nuit.
« Quand l'Empereur fut pour sortir de ce bivouac,
« il ne trouva point d'issue pour franchir ce bois
« jeté circulairement autour du feu. Ce fut alors
« que le capitaine de grenadiers Boucault alluma
« une torche de paille pour éclairer l'Empereur.
« Tout aussitôt, les grenadiers en mirent au bout
« des perches de démolition qui entouraient leur
« bivouac, et dans moins de deux minutes, tous
« les bivouacs de l'armée furent illuminés de la
« même façon. »

Le lendemain, le 4e de ligne ne faillit point à ses promesses. Nul de nos régiments ne combattit plus vaillamment et ne souffrit davantage. Les historiens et M. Thiers lui-même n'ont pas assez rendu justice à ce brave corps, suivant en cela l'exemple de Napoléon, qui, durant quelques jours au moins, méconnut si durement ses services. Bigarré a raconté avec une émotion que son récit fait passer dans l'âme du lecteur la part que lui et ses hommes prirent à la bataille d'Austerlitz. Dès le matin, engagé

par le maréchal Soult, le 4e de ligne avait concouru, non sans perdre beaucoup de monde, à l'occupation du plateau de Pratzen. La position conquise, il fallut la garder. De la conservation de ce plateau dépendait le succès de la journée. Les Russes firent des efforts inouïs pour le reprendre, soit de front, soit à revers. Les charges se succédaient sans relâche contre le corps d'armée de Soult et en particulier la division Vandamme. A un certain moment, le maréchal craignant d'être tourné, détache vers sa gauche le major Bigarré avec un de ses bataillons. Cet officier y court : il est aussitôt chargé par presque toute la cavalerie de la garde impériale russe et couvert de mitraille. Une mêlée affreuse s'engage ; le bataillon, vainement renforcé par le 24e de ligne, est enfoncé ; le commandant est tué, dix officiers sont tués, Bigarré reçoit 25 coups de sabre ; le porte-aigle périt, atteint de 12 blessures ; le drapeau disparaît sans que, dans cette confusion, personne s'en puisse apercevoir. Bref, le bataillon est pour ainsi dire anéanti. Bigarré, survivant par miracle, retourne aussitôt à son régiment et, avec ce qui lui en restait, venge ses soldats par une attaque brillante du côté de Dangerd, fait prisonniers une compagnie de grenadiers et tout le régiment russe de Solimath, conquiert deux drapeaux et termine sa journée en coopérant à la manœuvre énergique de Vandamme qui rejette sur les étangs de Melnitz et de Telnitz les débris du corps d'armée de Buxhœw-

den. La bataille était gagnée et, certes, il y avait contribué pour une bonne part.

Tout était fini. La nuit était venue. Bigarré, toujours généreux, prenait la peine de consoler le colonel Solimath, son prisonnier, lorsqu'on vint lui apprendre la perte de son drapeau. Pour lui, c'était bien pis qu'une défaite. Éperdu, il courut par tout le champ de bataille et passa une partie de la nuit à chercher son aigle. Ce fut en vain. Il rentra « la « mort dans l'âme ». Pour comble de malheur, l'ennemi le railla. Le grand-duc Constantin, frère du Czar, lui fit dire qu'il avait son aigle « et qu'il en « ferait la flèche de son lit lorsqu'il serait à Saint- « Pétersbourg ». Et il tint parole. Le souvenir de cette perte et d'une humiliation si peu méritée devait être pour Bigarré une éternelle blessure. Plus de 20 ans après, en retraçant cet épisode douloureux de sa vie, il ne pouvait s'empêcher d'écrire : « Si ce brave 4e de ligne existait encore, le grand- « duc Constantin ne pourrait trouver mauvais que « je conservasse l'espoir d'aller un jour à Saint-Pé- « tersbourg, comme il est venu à Paris, lui demander « mon aigle, ainsi qu'il a réclamé celles de son frère « Alexandre..... Il me faut renoncer à réaliser un « rêve dont je suis souvent tourmenté.....»

Les amis et les chefs de ce brave officier, sachant comment il s'était comporté pendant la bataille, firent de leur mieux pour le consoler. Mais Bigarré était inconsolable. Ce qui l'affligeait et l'irritait le plus,

c'est que l'Empereur, mal renseigné, jugeait mal sa conduite et lui imputait, comme s'il en eût été responsable, la déroute de son bataillon et la perte de son aigle. Plusieurs semaines s'étaient écoulées ; on était au 25 décembre, et cet incident paraissait oublié lorsque, dans une revue, Napoléon crut devoir apostropher durement le 4ᵉ de ligne : « Soldats, « leur dit-il, qu'avez-vous fait de l'aigle que je « vous avais confiée? Vous aviez juré qu'elle vous « servirait de point de ralliement et que vous la dé- « fendriez au péril de votre vie. Comment avez- « vous tenu votre promesse? » En entendant ces injustes reproches, Bigarré ne put se contenir : « Sire, s'écria-t-il, le 4ᵉ de ligne a fait son devoir « à la bataille d'Austerlitz, comme il l'a rempli à « Arcole sous les yeux de Votre Majesté et dans « toutes les autres circonstances où il s'est battu « pour la patrie et pour la gloire. Un événement « malheureux a privé son premier bataillon de « l'aigle que vous lui aviez confiée. Dans une mêlée « contre trois régiments de cavalerie de la garde « impériale russe et contre six bouches à feu qui « le couvraient de mitraille, deux porte-drapeaux « ont été tués, et c'est dans les mains du troi- « sième, qui a reçu douze coups de sabre, que cette « aigle a été enlevée. Je puis vous jurer sur ma « parole d'honneur, Sire, que qui que ce soit de « ce bataillon ne s'est aperçu de la perte de cette « aigle.... Demandez aux généraux Vandamme et

« Candras si le 4e de ligne ne s'est pas courageuse-« ment battu à Austerlitz. Que Votre Majesté dai-« gne se rappeler qu'il a enlevé à la baïonnette « une batterie ennemie sur le plateau de Pratzen, « fait prisonnier un régiment russe avec son colo-« nel, dont voici les deux drapeaux, que j'offre à « Votre Majesté au nom du régiment de son frère.
« — En ce cas, dit l'Empereur en souriant, je vous « rendrai votre aigle. »

Ces accents d'honnête homme indigné avaient touché Napoléon, qui, après la revue, voulut donner à Bigarré une réparation éclatante en même temps qu'une marque de son amitié. Il le fit inviter à sa table. Mais l'outrage que ce brave officier avait reçu avait été si public et il l'avait ressenti si profondément qu'il ne put se déterminer à accepter. L'Empereur insista. Bigarré refusa de nouveau. « J'étais si courroucé, dit-il, que je sentis un be-« soin de me venger qui me mit un instant hors de « moi. » Ses amis furent obligés de le retenir. Le lendemain, Napoléon, qui se sentait décidément dans son tort, le nomma officier de la Légion d'honneur. Le général Vandamme, sous lequel il servait, lui prodigua, tant en son nom qu'au nom du maître, les témoignages d'estime et d'amitié. Rien ne put le décider à faire sa paix avec l'Empereur. Les gens d'honneur ont des délicatesses que ni réparations ni dédommagements ne peuvent consoler. Bigarré conserva pour Napoléon toute son admiration.

Il continua même, chose étrange, à l'aimer; ses Mémoires en font foi à chaque page. Mais il ne voulut plus vivre près de lui, et tout en étant prêt à le servir comme par le passé, il se montra désireux de ne plus le servir que de loin.

Cette attitude, que les maréchaux même n'eussent pas osé prendre, finit sans doute par mécontenter Bonaparte. Bigarré tomba bientôt dans une véritable disgrâce. Le prince Joseph ayant été envoyé, au commencement de 1806, à Naples, où il allait être roi, le commandement en titre du 4e de ligne devint disponible. Qui l'avait mieux mérité que lui? Pourtant il ne l'eut pas. On le confia au colonel Boieldieu. Le pauvre major dut quitter l'armée d'Allemagne. On l'envoya à Strasbourg. On fit de lui un officier de dépôt et de recrutement. Pendant que se préparait la guerre de Prusse, à laquelle il ne devait pas prendre part, on le chargeait de lever la conscription dans le département de Lot-et-Garonne.

Écarté du service actif et mourant pourtant d'envie de se battre, il eut l'idée d'écrire à son ancien protecteur, le prince Joseph, qui, à ce moment même, devenait roi de Naples. Ce souverain de fraîche date avait presque tout son royaume à conquérir. Il y avait donc, en le servant, quelque gloire à gagner. Du reste, les monarchies feudataires que Napoléon venait de créer étaient si étroitement liées à l'Empire qu'en s'attachant à elles on ne cessait pas

d'être lié à la France. Bigarré sollicita donc, dès le mois de juin, un poste dans l'armée napolitaine ou dans la maison militaire du nouveau roi. Joseph, qui l'aimait beaucoup, accueillit avec empressement sa demande. L'Empereur ne voulut pas refuser à son frère la satisfaction de faire venir à lui un officier si méritant et qui lui était si sympathique ; et en septembre, l'ancien major du 4e de ligne eut l'autorisation d'entrer au service du roi de Naples.

Avant de partir, il crut devoir aller prendre les ordres de l'Empereur. « Eh bien, Major, lui dit ce « dernier, d'un ton de regret, vous avez donc de la « rancune que vous quittez mon service? — Sire, ré- « pondit Bigarré, je prie Votre Majesté de n'en rien « croire. En allant à Naples, j'espère la servir plus « activement qu'en France. — Allons, répliqua Napo- « léon, dites à votre roi de ma part qu'il vous donne « un régiment de sa garde à commander, et soyez « toujours un brave homme et un bon Français. »

Cette dernière recommandation était superflue, et la suite de ce récit montrera que le nouveau colonel ne servit pas moins bien la France en Italie et en Espagne qu'il n'avait fait jadis en Suisse, en Allemagne et ailleurs.

IV.

Pendant que la Grande Armée marchait sur la Prusse, Bigarré, impatient d'arriver à Naples, tra-

versait rapidement la Suisse et entrait en Italie. La beauté de ce dernier pays, qu'il n'avait fait qu'entrevoir en 1798, le charma si bien que sa course en fut quelque peu retardée. Il s'arrêta d'abord à Milan, où il admira l'ordre et le calme que le vice-roi Eugène faisait régner en Lombardie. Ce prince, qui le connaissait et faisait cas de lui, le reçut affectueusement et, en le quittant, lui donna une lettre pour « le très-saint père le pape ». C'était, lui dit-il, afin qu'il pût recevoir des indulgences pour ses péchés passés, avant d'en aller commettre d'autres dans le royaume de Naples. Muni de cette recommandation, le peu dévot et peu érudit colonel partit pour Rome et passa par Bologne et Florence, admirant tout, les paysages, l'architecture, les habitants, et parlant d'art et de littérature, comme il le fait dans ses Mémoires, à tort et travers. La ville éternelle excita au plus haut point son admiration. C'étaient à chaque pas des sensations nouvelles. Il nous dit, par exemple, qu'il fut oppressé « en passant ce pont où Bélisaire « fut réduit à demander « l'aumône ». Par contre, il éprouva « une sensa-« tion agréable en touchant la chaise curule sur « laquelle Auguste prononça le décret qui repous-« sait du Sénat les sénateurs d'Enfer..... »

Quand il eut tout vu, sauf le pape, il se rappela la lettre du prince Eugène et se fit présenter au souverain pontife. Mais la vue de Pie VII, au fond d'un appartement fort sombre, le toucha beaucoup

moins que celle des chaises curules. Il remarqua seulement que le saint-père avait l'air malade. Un cicérone lui dit « qu'on croyait bien qu'il avait « été empoisonné à son retour de Paris ». Bigarré ne s'en inquiéta pas davantage. Avant de quitter Rome, il alla voir également Lucien Bonaparte, qui s'y était retiré depuis deux ans. Ce frère de Napoléon s'était marié en 1803 contre le gré du premier consul. Aussi n'était-il pas devenu prince en 1804. Complétement brouillé avec l'Empereur, il avait pris le parti d'aller vivre en Italie comme un simple particulier. Il parlait en républicain, bien qu'il eût coopéré plus que personne au coup d'État de brumaire, et, quoiqu'il fût au fond très-disposé à accepter un trône à la condition de garder sa femme, il critiquait amèrement ceux des membres de sa famille qui se laissaient faire rois par Napoléon. Il ne manqua pas de dire à son visiteur qu'il voyait avec peine Joseph « sous le poids « d'une couronne si pesante pour un homme ennemi « du sang et de la tyrannie ». L'État napolitain, d'après lui, était loin d'être soumis et ne le serait jamais que par la terreur. Les soulèvements, les complots, le brigandage y renaissaient sans cesse, et les Français, redoutés et haïs, n'y étaient en sûreté que là où ils étaient les plus forts.

Ce discours n'était guère encourageant, mais Bigarré n'était pas homme à s'effrayer pour si peu. En continuant sa route il vérifia, sans en être trou-

blé davantage, l'exactitude du tableau tracé par Lucien Bonaparte. A Fondi, il aperçut sur des poteaux une douzaine de têtes exposées dans des pots de fer. C'étaient celles de douze brigands de la bande de Fra-Diavolo, qui avaient peu auparavant, sur cette route, participé au meurtre d'un officier français en mission. Un peu plus loin, au milieu du chemin, étaient les cadavres de deux dragons assassinés, puis une voiture pillée, puis d'autres traces encore du désordre qui régnait dans le pays. Le nouveau colonel n'y entrait pas, on le voit, sous des auspices bien rassurants. « Mais comme je venais, dit-il, d'avoir la bénédiction de N. T. S. P. « le pape, je hasardai de continuer ma route, et il « ne m'arriva rien de fâcheux. »

A Naples, où il arriva à la fin d'octobre, l'entourage du roi ne lui fit pas tout d'abord grand accueil. On lui donna le commandement du 1er régiment de ligne napolitain, qui n'était guère enviable. Ce corps ne comprenait en effet que quatre ou cinq cents hommes de la lie du peuple, déguenillés, sans discipline et sans mœurs, n'obéissant qu'au fouet et toujours prêts à la désertion. Mais Joseph, qui aimait Bigarré, eut bientôt regret qu'il n'eût pas mieux été traité ; et, peu de jours après, sans lui enlever son régiment, il l'attacha à sa personne en qualité d'aide de camp.

Notre auteur vécut dès lors dans l'intimité du roi de Naples et conçut pour lui une affection qui

devait le porter à parler de lui dans ses Mémoires avec une excessive indulgence. Ce frère de Napoléon, si faible et irrésolu dans la vie publique, et qui, parlant toujours de sa dignité, en eut si peu dans ses rapports avec l'Empereur, était, paraît-il, dans la vie privée, un homme de quelque mérite. Il avait une instruction variée, parlait bien et montrait du bon sens dans la discussion. Il était en outre, rapporte Bigarré, d'un naturel doux et bienfaisant, très-accessible aux pauvres gens, simple d'ordinaire dans ses propos, et sachant au besoin être imposant. Il aimait par-dessus tout la justice et déplorait souvent dans l'intimité les violences que ses sujets avaient chaque jour à subir de la part de ses troupes. Quand on lui présentait les ordonnances fiscales, il ne les signait qu'avec douleur. Il avait un grand fond de libéralisme, n'aimait ni les moines ni les prêtres et souhaitait que le peuple napolitain fût plus instruit pour être moins fanatique. De sa personne, il était bien fait, se présentait avec grâce et plaisait aux femmes.

« Il est vrai, dit son aide de camp, qu'il avait « toute la galanterie de Henri IV, mais il est faux « qu'il perdît dans les délices de la société du beau « sexe une seule heure qu'aurait pu réclamer son « Conseil d'État ou son Conseil des ministres. »

Il y a certainement du vrai dans les éloges que Bigarré donne au roi Joseph. Mais ce qu'il ne dit pas et ce qui a été mis en lumière par d'autres au-

teurs et surtout par Joseph lui-même dans sa correspondance, c'est que toutes ces qualités étaient annihilées par une vanité ridicule si elle n'eût été féroce et qui, de cet honnête homme, fit vraiment un criminel. Ce souverain de hasard, qui, sans Napoléon, n'eût jamais été qu'un avocat obscur, croyait presque ne devoir qu'à lui-même sa haute fortune. Il prenait au sérieux non-seulement son rang, mais ses talents et surtout ses droits de roi. Il prétendait traiter d'égal à égal avec Napoléon, parlait de *ses peuples*, de sa mission providentielle, de l'intérêt de ses États, qu'il opposait à ceux de l'empire. Il oubliait d'une part qu'il n'avait consenti à partir pour Naples qu'à la condition de rester prince français et de garder ses droits à la succession impériale; de l'autre, qu'il ne pouvait rester sur le trône que grâce à l'argent et aux armées de la France. Aussi son frère, dont il contrariait sans cesse les vues, était-il fondé à lui écrire: « J'ai droit de commander un peu où j'ai « 40,000 hommes. Attendez que vous n'ayez plus « de troupes françaises dans votre royaume pour « donner des ordres contradictoires aux miens, et « je ne vous conseille pas de le faire souvent. »

Joseph recevait souvent de pareilles lettres. L'honneur lui commandait d'y répondre par une abdication. Mais la vanité le déterminait à rester roi. Les généraux de Napoléon méprisaient ses ordres, le bravaient jusque dans son palais, met-

taient cyniquement ses provinces au pillage, brûlaient ses villes, lui faisaient signer l'ordre monstrueux de détruire des villages et de passer au fil de l'épée des paysans qui défendaient leur patrie. Joseph protestait, larmoyait, dénonçait les coupables à l'Empereur, mais en somme supportait tout, signait tout, pour être roi. Ce philanthrope trouvait naturel que l'Italie fût, pour lui, mise à feu et à sang. Plus tard, en Espagne, 500,000 hommes périrent parce qu'il voulait porter la couronne de Charles-Quint. Il les vit tomber, pleura et, toujours parlant de se retirer, se cramponna à son trône. Finalement il en fut chassé, mais il fallut que l'Empire croulât pour qu'il voulût bien renoncer au titre de roi.

Joseph Bonaparte n'avait pas seulement la prétention de régner. Il avait aussi celle d'être aimé de sujets qu'il avait pris par force. Napoléon la trouvait fort ridicule et il faut bien convenir qu'il avait raison. Le roi de Naples, peu après son arrivée, avait fait un petit voyage en Calabre. Mais depuis, il ne sortit de sa capitale que pour aller à très-peu de distance passer agréablement son temps dans des maisons de campagne. Il ne voyait autour de lui, dans son palais ou dans ses villas, que des satisfaits dont les basses flatteries l'enivraient. C'étaient, pour la plupart, de ces nobles ruinés et corrompus qui, avec quelque bravoure et de l'esprit, n'avaient pas, dit Bigarré, le même point

d'honneur que les Français. Beaucoup vendaient leurs femmes. Pas un ne payait ses dettes. Ils accablaient de serments et de protestations le crédule Joseph, qui, de son côté, leur prodiguait les titres et les pensions, au mécontentement des officiers et fonctionnaires français. C'étaient aussi quelques magistrats et quelques bourgeois toujours prêts à saluer le soleil levant. Enfin, quand il sortait, le peuple l'acclamait parfois dans la rue de Tolède. Les lazzaroni ont toujours eu l'enthousiasme facile pour les souverains qui flattaient leurs passions et leurs préjugés. Comment n'eussent-ils pas applaudi par politesse un roi qui venait si dévotement assister au miracle de saint Janvier?

Il est vrai qu'il s'en moquait à huis clos. Mais il est certain, d'autre part, que la plèbe de Naples, aussi bien que la population des provinces, n'avait au fond du cœur qu'une assez médiocre affection pour le frère de Napoléon. Fort peu après son arrivée, le colonel Bigarré put assister à une petite émeute populaire qui montrait quel fond Joseph Bonaparte devait faire sur l'affection de ses sujets. Un grand seigneur dévoué aux Bourbons, le marquis Palmieri, avait voulu tuer le roi à la chasse. Arrêté, jugé, condamné à mort, il fut conduit au supplice et monta sans trembler sur l'échafaud dressé en face du palais. Mais un capucin qui l'assistait, s'étant mis à haranguer le peuple en sa faveur, les troupes chargées de protéger l'exécution

furent bousculées; le patient, arraché au bourreau, prit la fuite. Malheureusement pour lui, il eut l'idée d'entrer dans une maison; il y trouva un corps de garde. On le reprit et il fut pendu quelques heures après. Les conspirations contre la vie du roi ne s'en renouvelèrent pas moins. Les cérémonies religieuses devinrent des prétextes à rassemblements séditieux et à prises d'armes. La procession de la Fête-Dieu, en 1807, faillit amener le soulèvement des lazzaroni et le massacre des Français qui se trouvaient à Naples. Malgré tant de symptômes d'hostilité, Joseph persistait à se croire chéri des Napolitains. Il accusait son ministre de la police, Salicetti, d'inventer des complots pour lui faire peur et se donner de l'importance. Une nuit, au commencement de 1808, la maison de ce dignitaire, minée par des conspirateurs, sauta en l'air. Le roi fut bien obligé de convenir que ses ministres au moins avaient des ennemis. Il ne s'en crut pas moins populaire.

S'il eût pris la peine de parcourir toutes les provinces, il eût sans doute été détrompé. Il ne serait peut-être pas revenu vivant à Naples. Il avait bien pu faire prendre Gaëte par Masséna, faire battre par Reynier l'armée de Ferdinand et ses auxiliaires anglais à Campo-Tanese, reprendre même Reggio. Mais si les grandes villes lui obéissaient, la campagne et les routes n'étaient pas à lui. Des bandes nombreuses, aguerries, bien discipli-

nées, à la solde de la cour de Palerme et de l'Angleterre, tenaient les montagnes, les défilés, les bois, arrêtaient les convois, massacraient des détachements français et ne laissaient aucun répit aux généraux de Joseph Bonaparte. Le maréchal Jourdan, qui dirigeait les opérations militaires au nom du roi, ne savait faire que la grande guerre et perdait la tête en face d'une insurrection insaisissable, qui s'évanouissait tous les jours et tous les jours renaissait. On avait beau brûler des villages, fusiller des paysans par centaines. Les *brigands* (comme on appelait les patriotes napolitains) trouvaient asile partout, et battus sur un point, se reformaient sur un autre. Bigarré poursuivit une de ces bandes en mars et avril 1807. Après bien des marches et des contre-marches, il parvint à la surprendre. Elle comptait 500 hommes. Il en prit 122, en tua 86, fit exposer la tête du chef pour l'exemple et crut tout fini. Dès qu'il fut parti, la troupe se reconstitua et trouva un autre capitaine. Un peu plus tard, en mai, il lui fallut plusieurs centaines de soldats pour protéger 15,000 fr. qu'il portait au général Reynier en Calabre; et, au retour, il dut prendre un bataillon de renfort.

Si les fonctions d'aide de camp étaient périlleuses, celles de colonel du 1er régiment de la ligne napolitain étaient au plus haut point rebutantes. Ce corps, à l'arrivée de Bigarré, ne comptait que 500 hommes, mal vêtus, mal armés, peu nourris,

point soldés. Le colonel demanda longtemps en vain de l'argent pour le mettre en bon état. A la fin, le ministère lui abandonna un magasin de laine qui avait été confisqué à Foggia. Bigarré, qui l'estimait 100,000 fr., en fit un merveilleux usage. Car, en moins de trois mois, il porta son effectif à 1,800 hommes, habilla, arma ses soldats et put présenter à Joseph émerveillé une troupe napolitaine qui, d'extérieur, ne différait pas sensiblement des régiments français.

Il est vrai qu'il lui fallait toujours surveiller ses hommes de très-près pour les empêcher de déserter. L'amour du drapeau ne retenait guère les Napolitains. Il ne fallait guère songer à les faire servir dans leur pays et à les employer contre leurs compatriotes. Napoléon, en échange des troupes qu'il fournissait à son frère, lui demandait des soldats italiens pour les envoyer en Portugal et en Espagne, pays dont il méditait alors la conquête. Aussi, vers le milieu de 1807, Bigarré fut-il envoyé par Joseph, avec son 1er de ligne, à Mantoue, où il devait achever de former son régiment et le tenir à la disposition de l'Empereur.

Le colonel se rendit avec plaisir dans une partie de l'Italie où les Français étaient plus aimés qu'à Naples et où, tout en remplissant ses devoirs, il trouva des distractions mondaines dont le mariage n'avait point chez lui affaibli le goût. Il fut reçu et fêté partout, donna des bals et, comme au temps

de sa verte jeunesse, courtisa indifféremment les marquises et les actrices. Le roi et la reine de Bavière, qui visitèrent Mantoue à cette époque, furent charmés de sa bonne grâce. Bref, en cette ville, comme en d'autres, Bigarré ne se fit que des amis. Mais ce bonheur pour lui ne tenait pas lieu de la guerre, qu'il aimait par-dessus tout.

L'espoir de prendre part à de grandes opérations militaires lui revint lorsque, vers la fin de 1807, il reçut l'ordre de conduire aux Pyrénées son régiment, qui était enfin sur le pied de guerre. Ce n'était pas sans peine qu'il avait fait du 1er de ligne napolitain une troupe à peu près présentable. Ce n'était pas non plus sans mérite, vu la mauvaise qualité des éléments dont ce corps était composé. Les soldats qu'il avait amenés de Naples étaient pour la plupart des vagabonds arrêtés sur les routes ou des forçats tirés des bagnes. Ceux qu'on lui avait envoyés à Mantoue ne valaient pas mieux. Ils lui avaient été conduits enchaînés, et à coups de bâton. A l'exercice, ils volaient les montres et l'argent de leurs officiers. Dans les casernes, le colonel avait dû faire suspendre les sacs aux plafonds et placer partout des factionnaires pour empêcher les soldats de se détrousser les uns les autres. Enfin, ces Italiens étaient si corrompus, que la nuit, dans les chambres, il fallait, pour maintenir l'ordre, entretenir des lumières et donner toutes les heures des *tournées* de nerf de bœuf.

En novembre 1807, Bigarré traversait les Alpes avec ce triste régiment, lorsqu'il rencontra l'Empereur, qui se rendait en Italie. Napoléon passa en revue le 1er de ligne napolitain et s'en montra fort satisfait. Comme il aimait à parler aux soldats, il demanda à un de ces vauriens s'il n'était pas volontaire. « *No, signor,* répondit naïvement l'Italien, *ma pigliato per forza.* » L'Empereur rit beaucoup de la franchise de cet homme et dit : « C'est égal, « mon ami, tu n'en feras pas moins un bon soldat, « n'est-il pas vrai ? » *Si, signor,* repartit le pauvre diable, qui reçut aussitôt une pièce d'or. Après la revue, tout le monde cria *vive Napoléon*, et la troupe, d'une allure très-martiale, continua sa route. Il est vrai qu'à mesure qu'on approcha des Pyrénées, c'est-à-dire du théâtre de la guerre prochaine, les désertions devinrent nombreuses. Le colonel dut, pour y remédier, se faire suivre de plusieurs brigades de gendarmerie. Le moyen lui réussit. Mais ce qu'il ne put jamais empêcher, malgré l'emploi du nerf de bœuf, ce fut le vol des poules dans les villages, que ses Napolitains pillèrent partout sur leur passage. Par ce qu'ils faisaient en France, on pouvait juger dès lors de ce qu'ils se permettraient en pays ennemi.

Bigarré avait à peine terminé sa mission qu'il reçut à son grand désespoir une lettre, très-flatteuse d'ailleurs, du roi Joseph, lui ordonnant de retourner à Mantoue pour organiser le 2e régiment

de ligne comme il avait formé le 1er. Il obéit; mais cette fois son séjour en Italie fut de courte durée. Quelques mois s'étaient à peine écoulés, que le frère de Napoléon, qui avait quitté Naples et était devenu roi d'Espagne par la grâce de l'Empereur, lui écrivait de Bayonne, pour l'inviter à venir reprendre son service d'aide de camp. Il lui faisait savoir en même temps qu'il avait obtenu pour lui de Napoléon le grade de général de brigade. Bigarré se remit en route plein de joie. La fortune enfin le favorisait, mais il ne se doutait pas qu'en coopérant à la guerre d'Espagne il allait travailler à la ruine de l'Empire.

V.

Quand il arriva à Bayonne (juillet 1808), Joseph, pressé de prendre possession de son nouveau trône, avait déjà quitté cette ville. Il n'y trouva que Napoléon, qui le reçut bien et lui donna mission de conduire à Madrid une batterie d'artillerie et 6 millions avec 1,200 hommes d'escorte. L'Empereur, à ce moment, paraissait soucieux; sa mauvaise humeur éclatait sans mesure contre les fournisseurs de l'armée et même contre Berthier, son chef d'état-major, qu'il accusait de négligence. Il reprit bientôt la route de Paris, et Bigarré entra en Espagne. Dès ses premiers pas en ce pays, le nouveau géné-

ral dut reconnaître que, si le roi Joseph avait eu de la peine à se faire obéir des Napolitains, il en aurait bien davantage à obtenir la soumission des Espagnols. La plus grande partie du pays, secondée par les Anglais, venait de se soulever au nom de l'indépendance. Le roi français n'était maître que des villes occupées par nos troupes. Les populations que nos armes empêchaient de s'insurger gardaient une attitude farouche, menaçante et semblaient n'attendre qu'une occasion pour se mêler à la guerre nationale. Peu de jours auparavant, le frère de Napoléon, en se rendant à Madrid, n'avait pas entendu un seul vivat; les habitants des villes qu'il avait traversées avaient fermé leurs fenêtres, ceux des villages avaient détruit ou caché leurs charrettes pour qu'il ne pût s'en servir. Témoin de cette réprobation, il en avait gémi, suivant sa coutume, mais n'en avait pas moins continué d'avancer. Ne pouvant pas douter de l'horreur qu'il inspirait au peuple espagnol, il n'en avait pas moins persisté à s'imposer à lui, et il était entré dans *sa* capitale pendant que de toutes parts le sang coulait pour la satisfaction de son ambitieuse vanité.

On sait que ce triste roi ne se jugea pas longtemps en sûreté à Madrid. Il y était à peine depuis dix jours, que, craignant d'y être pris par Castaños, qui venait de faire capituler Dupont à Baylen, il s'enfuit précipitamment et reprit la direction de la France. Bigarré, fort surpris, le rencontra à Burgos

dans les premiers jours d'août et dut rétrograder avec lui jusqu'à Vittoria. Joseph s'établit dans cette dernière ville, concentra sur l'Èbre le peu de troupes dont il disposait et appela à grands cris l'Empereur, qu'il contrecarrait dans la bonne fortune et dont il ne pouvait se passer dans la mauvaise.

Notre auteur qui, dans ce péril pressant, avait pris le commandement d'une brigade de la garde, fut peu après envoyé au-devant de Napoléon, qui arrivait du fond de l'Allemagne avec ses meilleures troupes, pour relever la fortune de son frère. Il le trouva à Tolosa, au commencement de novembre. L'Empereur était, cette fois, plus sombre et plus irrité encore qu'en juillet. Il ne comprenait rien aux continuelles lamentations de Joseph, disait qu'au lieu de se plaindre il fallait agir, sans faiblesse et sans pitié, et ne parlait que de fusiller ou pendre les insurgés espagnols. Il invectivait surtout contre le clergé, qui armait dans toute la Péninsule les populations contre les Français au nom de la religion. Le général l'entendit apostropher en ces termes des religieux qui étaient venus le saluer : « Messieurs les moines, si vous vous « avisez de vous mêler de nos affaires militaires, « je vous ferai couper les oreilles. » L'Empereur n'était guère tendre non plus pour ses lieutenants, qu'il accusait sans cesse d'impéritie ou d'insubordination. L'un d'eux, et des plus méritants, Lefebvre, ayant ordonné de son chef un mouve-

ment qui lui avait déplu, il dit fort rudement devant son état-major « que si un maréchal se per« mettait sous son commandement de prendre une « pareille responsabilité, il le renverrait sur-le« champ sur les derrières de l'armée. »

Ces sévérités surexcitèrent à tel point le zèle et l'ardeur belliqueuse de Bigarré que, chargé d'une mission à Pampelune, il s'y rendit à franc étrier, sans s'arrêter même pour dormir. Une nuit qu'il sommeillait à moitié sur son cheval, il se crut tout à coup attaqué, s'éveilla en sursaut et tomba à coups de sabre sur un troupeau de porcs qui passait. Sa mission remplie, il courut rejoindre le roi, que Napoléon, grâce aux victoires de Burgos et de Somo-Sierra, avait ramené jusqu'à Madrid. Il s'agissait de rentrer de vive force dans cette capitale, qui s'était mise en état de défense et menaçait de faire une résistance meurtrière. Le 3 décembre au matin, l'attaque de la ville commença. Joseph, qui ne voulait pas avoir l'air de combattre lui-même ses propres sujets, avait défendu aux officiers de sa maison de prendre part à cette affaire. « Mais, dit « Bigarré, quand j'entendis le canon ronfler de « toutes parts, que je vis l'infanterie de la garde « impériale se mettre en mouvement, j'oubliai la « défense et ne fus pas le seul. » Accompagné de Clermont-Tonnerre, autre aide de camp du roi, on le vit se diriger vers le Prado, dont il fit enfoncer la grille à coups de canon. De là, il dirigea une

batterie sur la *plaza del sol*, un des points stratégiques de la résistance; puis, se glissant sous un feu terrible, avec le chef d'escadron Daumesnil et un trompette, jusqu'aux retranchements, il alla sommer le chef des patriotes madrilènes, M. de Morla, de rendre la ville. Ce dernier, le prenant pour un parlementaire autorisé, se montra disposé à capituler, ajouta qu'il était dominé par le peuple, et finalement envoya le général vers l'Empereur. Bigarré trouva Napoléon dans la plus violente colère. « Voyez-vous ce général Morla? il a contribué à « faire mettre au peuple les armes à la main, et main- « tenant il n'a pas le courage de les lui ôter. Allez « lui dire de ma part que si dans deux heures il ne « m'apporte pas les clefs de la ville, je vais y faire « mettre le feu aux quatre coins et faire passer au « fil de l'épée tout ce qui s'y trouvera renfermé au « moment où on y entrera de vive force. » Bigarré repartit en toute hâte pour transmettre à qui de droit ce terrible ultimatum. Mais déjà Morla s'était décidé à poser les armes.

Les Français entrèrent donc à Madrid. Napoléon tint à s'y établir en vainqueur, pendant que Joseph, fort méprisé des généraux, attendait à la campagne qu'il lui fût permis d'y reparaître en roi. Mais l'attitude de la population était si peu rassurante qu'il ne tarda pas à en sortir pour se transporter dans un château des environs. Bientôt même, désireux d'atteindre les Anglais qui avaient débarqué

dans le nord de la Péninsule, il quitta la Castille et se dirigea vers la Galice. Puis, des nouvelles inquiétantes lui étant venues d'Autriche, il partit brusquement pour la France en janvier 1809. L'Espagne ne devait plus le revoir.

Pendant ce temps, Joseph faisait tristement sa rentrée dans Madrid terrifiée. Quelques grands seigneurs, traîtres à leur pays, et qui l'avaient trahi lui-même après Baylen, revenaient à lui et lui constituaient un semblant de cour. Mais tout le reste de la population le fuyait. En vain se montrait-il affable, familier. En vain parlait-il de constitution et de liberté. La nation espagnole ne voulait rien de lui. Ce peuple pieux, fanatisé par les prêtres, ne voyait en lui qu'un athée et un suppôt du diable. On lui attribuait tous les défauts ; on le disait ivrogne, quoiqu'en réalité il ne bût que de l'eau. On le représentait dans toute l'Espagne, et même à Madrid, « la figure enluminée, le corps gros, les jam« bes de travers, tenant dans chacune de ses mains « une bouteille pleine, et sous ses pieds le crucifix. » Dans les campagnes surtout, rien ne pouvait détruire les idées ridicules qu'on se faisait de son caractère et de sa personne. La vue du roi aurait dû détromper les paysans ; mais quand il s'était montré dans un village, les moines affirmaient que ce n'était pas lui, et on les croyait.

Joseph Bonaparte était rentré à Madrid de vive force, mais il n'en avait pas moins les trois quarts

de l'Espagne à conquérir. La junte nationale, établie à Séville, régnait sans partage dans l'Andalousie et les provinces de Grenade, de Murcie, de Valence. De hardies guérillas se montraient jusque dans la Manche et l'Estramadure. Les environs même de la capitale n'étaient pas sûrs. Des soldats, des détachements français y étaient fréquemment massacrés. Dans l'Aragon, Lannes s'épuisait devant Saragosse, qu'il allait être obligé de prendre maison par maison. Mais ce qui inquiétait le plus le roi et le maréchal Jourdan, son chef d'état-major, c'était l'armée anglaise qui, maîtresse du Portugal, s'était avancée jusque dans la province de Léon et avait un instant menacé de couper Madrid de ses communications avec la France. L'Empereur, il est vrai, l'avait fait reculer; mais le maréchal Soult, qu'il avait en partant chargé de poursuivre cet avantage, réussirait-il à jeter les Anglais hors de la Péninsule? Grave question. Si Moore et Wellington restaient en Galice ou seulement conservaient le Portugal, les Français avaient toujours à craindre une nouvelle attaque; l'Espagne n'était pas à eux. Soult, il est vrai, savait manœuvrer; c'était, après Napoléon et Masséna, le tacticien le plus habile de nos armées. Mais il commandait à des troupes déjà fatiguées. Il faut ajouter que, succédant à l'Empereur dans la direction d'une grande armée, et possédant toute sa confiance, il ne voulait agir qu'à sa tête, méprisait les instructions de Joseph et de

Jourdan, ne prenait même pas la peine de leur rendre compte de ses opérations. Sa mission consistait à dégager toute la Galice et à se rabattre ensuite sur le Portugal pour l'occuper solidement. Où en était-il de cette tâche? voudrait-il ou pourrait-il l'accomplir jusqu'au bout?

Pour avoir des nouvelles de cette importante expédition et sans doute aussi pour faire parvenir à Soult de nouveaux ordres, le roi chargea Bigarré d'aller rejoindre ce maréchal et de le suivre dans sa campagne jusqu'à Lisbonne. Le général, heureux d'être rejeté en pleine guerre, quitta Madrid le 18 janvier 1809 et courut jusqu'en Galice. Il n'y parvint pas sans peine. Plus il en approchait, plus il avait d'efforts à faire pour se défendre des insurgés (ou des brigands, comme il les appelle). Aux frontières de cette province, son escorte, attaquée, périt presque tout entière. Lui-même perdit son cheval et continua sa route en portant sur le dos sa selle qu'il ne voulait pas abandonner. D'Astora à Santiago, il ne vit que villages brûlés, hommes et chevaux morts et mutilés, caissons renversés et pillés. Tous les habitants avaient fui. A un certain endroit, il trouva 4,000 chevaux anglais, auxquels on avait coupé les jarrets. Enfin, il rejoignit le maréchal qui, peu auparavant, avait culbuté l'ennemi et, après un combat violent devant la Corogne, l'avait contraint à se rembarquer. C'était là un grand succès. Mais il ne répondait pas tout à fait aux

espérances de Joseph et de Napoléon, qui comptaient que l'armée de Moore et de Wellington serait non-seulement battue, mais faite prisonnière. Elle était, il est vrai, chassée et fort diminuée. Mais la mer lui restait pour regagner Lisbonne.

Il fallait au moins, avant qu'elle pût rentrer en campagne, se hâter d'attaquer le Portugal. Peut-être la capitale de ce pays serait-elle emportée avant que les vaincus de la Corogne y eussent reparu. Soult, qui semblait à ce moment comprendre la nécessité d'aller vite, se porta donc, dès la fin de janvier, sur les provinces de Tras-os-Montes et de Minho-et-Douro et refoula vivement les postes portugais qui lui barraient la route. Il y eut ainsi, au nord d'Oporto, une série de petits combats, très-vifs, auxquels prit part l'aide de camp de Joseph, qui, n'ayant aucun commandement, s'était jeté à l'avant-garde comme volontaire. Mais arrivée devant Oporto, ville grande et populeuse, près de l'embouchure du Douro, l'armée française dut livrer une vraie bataille. La place n'était pas régulièrement fortifiée. Mais le fleuve, fort large et profond, la protégeait en partie; les hauteurs avoisinantes étaient garnies de deux cents bouches à feu. Enfin, vingt mille soldats et trente mille paysans bien armés défendaient toutes les approches. Les Portugais ne voulaient point entendre parler de se rendre. Le général Foy, qui, dans une reconnaissance, s'était trop approché de la ville, fut fait prisonnier. Il ne le demeura pas

longtemps. Peu d'heures après, le maréchal faisait donner l'assaut à Oporto. Bigarré s'y précipita des premiers. Il courut d'abord à la prison délivrer les Français qui y étaient retenus. Puis, il se porta sur un autre point où le spectacle du combat était horrible. Soult, maître de presque toute la ville, refoulait vers le fleuve les défenseurs et une bonne partie de la population d'Oporto. Cette masse affolée se pressait sur un pont de bateaux, unique moyen qui lui restât de passer le Douro et de trouver quelque abri. « Imaginez-vous voir, dit le général, « douze à quinze mille âmes amoncelées au bord « d'une rivière traversée par un pont de bateaux, « dont une partie, moitié armée et moitié d'habi- « tants des deux sexes, se pressait pour passer le « Douro sur ce pont, dont le centre s'était déjà en- « foncé sous la rivière ! Voyez ces malheureux se « précipiter dans ce gouffre, qu'ils ne voyaient qu'en « y arrivant ! Voyez-les s'entasser les uns sur les « autres pour former un pont de leurs corps à ceux « qui venaient derrière eux. Voyez la mitraille des « canons portugais, placés sur les hauteurs de la « rive gauche du Douro, les exterminer sur la « rive droite et les Français sur les talons les lar- « dant à coups de baïonnette, parce qu'ils refu- « saient de se rendre ! Cette scène de carnage ne « dura heureusement qu'une demi-heure...... Le « Douro, qui a 15 à 18 pieds de profondeur, reçut « plus de deux mille personnes qui se noyèrent en

« voulant le traverser. Pendant huit jours consé-
« cutifs, on vit des marins, des pères, des frères
« draguer leurs femmes, leurs enfants, leurs parents
« et leurs amis. Cet horrible spectacle arrachait des
« larmes à tous les Français, qui donnèrent la
« main à ces malheureux pour tirer de l'eau les
« restes de leurs familles. »

La bataille d'Oporto, qui coûta la vie à vingt mille Portugais, semblait avoir ouvert à Soult la route de Lisbonne. Comment donc un mois après cette victoire (qui avait eu lieu le 29 mars) se trouvait-il encore sur les bords du Douro? A ceux qui s'étonnaient de son inaction, le maréchal répondait qu'il ne pouvait s'engager plus avant en Portugal, tant que les corps d'armée de Victor et de Sébastiani ne seraient pas en mesure de l'appuyer dans l'Alemtejo. Or, ces deux généraux, qui venaient de livrer, de leur côté, les combats heureux de Ciudad-Réal (27 février) et de Médellin (27 mars), n'en étaient pas moins fort occupés au fond de la Manche et de l'Estramadure, où les armées espagnoles, toujours battues, se reformaient sans cesse avec une étonnante rapidité. Soult avait donc un excellent prétexte pour ne pas bouger. Au fond, la guerre l'occupait beaucoup moins que certain projet d'établissement royal dans lequel se complaisait son ambition. Il s'était mis en tête d'obtenir de Napoléon l'érection à son profit d'une monarchie feudataire qui eût compris les provinces

septentrionales du Portugal. Il perdit à se créer un parti dans cette contrée un temps qu'il eût employé plus utilement à marcher sur le Tage. Parce que l'évêque de Braga se prêtait ou feignait de se prêter à ses desseins, il crut avoir tout le clergé du pays pour lui. Parce que quelques habitants d'Oporto, qu'il avait préservés du pillage, lui témoignaient de la reconnaissance, il jugeait que les Portugais ne feraient pas difficulté de le demander pour roi à l'Empereur. Il n'épargnait rien, du reste, pour se créer une popularité, même factice. Pendant huit jours, il fit jeter de l'argent au peuple par ses aides de camp, qui excitaient la foule à crier : *Viva el rey Nicolas!* Le résultat le plus clair de ces menées fut de jeter sur le maréchal de la déconsidération et du ridicule. Les troupes françaises, qui n'étaient déjà pas très-satisfaites de se battre pour le roi Joseph, commencèrent à murmurer à la pensée qu'elles auraient encore à lutter et à souffrir pour faire asseoir Soult sur un trône. L'indiscipline de l'état-major descendit jusqu'aux soldats. Des officiers mécontents, comme Donadieu et Lafitte, tinrent des conciliabules secrets. Un capitaine, nommé Argenton, poussa même l'oubli de ses devoirs jusqu'à nouer des relations avec les Anglais et leur offrit de traiter avec eux au nom, disait-il, d'un grand nombre de généraux et de colonels de l'armée française.

Pendant ce temps, ce qui restait dans le pays de troupes portugaises s'était rallié, et, marchant au

nord par Braga, menaçait de couper les communications des Français avec la Galice. Wellington, arrivé à Lisbonne, avait remis son armée sur un bon pied et n'avait pas tardé à reprendre la campagne. Dans les premiers jours de mai, son avant-garde approchait d'Oporto. Soult, menacé d'être pris entre deux feux, jugea avec raison qu'il n'était que temps de battre en retraite. Il lui fallait quitter précipitamment en fugitif cette ville si péniblement conquise et dont il avait espéré faire sa capitale. Le temps pressait si fort qu'il dut abandonner douze cents blessés et faire sauter ses bagages et presque toutes ses munitions, qu'il ne pouvait emmener. Au moment de partir, dans la nuit du 11 au 12 mai, il crut devoir charger deux officiers de passer en bateau la barre du Douro pour prendre la mer et porter de ses nouvelles à l'Empereur. L'un des deux était Bigarré. L'aide de camp du roi Joseph et son compagnon s'embarquèrent. Mais la mer était si mauvaise qu'après de laborieux efforts pour franchir la passe, ils durent rebrousser chemin. Quand ils rentrèrent à Oporto, le 12 au matin, ils trouvèrent l'armée dans la plus grande confusion. Un corps anglais venait de traverser le Douro pour la tourner. Le reste des troupes de Wellington l'attaquait de face. Dans cette position critique, le maréchal ne crut même pas devoir disputer le terrain. Il rallia ses forces tant bien que mal et commença une retraite qui, en quelques jours, se changea pres-

que en déroute. Prise en tête et en flanc par des forces supérieures, dans un pays ruiné, au milieu de populations hostiles qui massacraient les traînards, notre armée, déjà fort démoralisée, faillit être anéantie. C'étaient à chaque pas des embuscades à éviter, des combats à soutenir. Les soldats n'avaient pas de souliers. Ils mouraient de froid et de faim. Enfin, après sept ou huit jours de cette pénible marche, Soult parvint avec le peu qui lui restait de troupes à joindre en Galice le maréchal Ney, qui le croyait perdu. Ainsi se termina cette campagne de Portugal, sur laquelle le roi Joseph avait fondé tant d'espérances.

Le général Bigarré, qui n'avait plus rien à faire dans le nord de l'Espagne, partit de Lugo, le 5 juin. Il emmenait une colonne de blessés et de malades qu'il était chargé de conduire à Madrid. Mais il n'y parvint pas sans encombres. Il lui fallut enfoncer une bande de 800 Espagnols qui lui barraient la route. L'action fut si chaude qu'il y faillit laisser la vie. Enveloppé, près de périr, il ne dut son salut qu'au dévouement de son ami le colonel Alexandre de Girardin.

A peine de retour à Madrid, où longtemps on l'avait cru mort, il lui fallut, ce qui ne lui déplut pas, remonter à cheval et prendre part à une nouvelle campagne. Deux armées ennemies menaçaient la capitale. L'une, composée d'Espagnols et commandée par Vanégas, arrivait par la Manche et ap-

prochait de Tolède. L'autre était celle de Wellington qui, au lieu de poursuivre Soult en Galice, s'était rabattu sur l'Estramadure et remontait le Tage. Cette dernière s'établit en juillet dans de fortes positions, à Talavera-de-la-Reyna. Joseph et Jourdan, laissant quelques régiments pour observer Vanégas, marchèrent aussitôt sur cette ville pour attaquer Wellington de front. Soult, qui s'était reformé une armée dans la province de Léon, devait descendre par Plasencia et couper la retraite au général anglais. Si ce plan eût réussi, le Portugal était reconquis. Mais le roi, tremblant que Vanégas n'emportât Madrid en son absence, se hâta trop de livrer bataille et vint, le 27 et le 28 juillet, se heurter contre Wellington, que Soult, trop éloigné, ne menaçait pas encore. Ce choc de deux jours, très-meurtrier pour les deux armées, n'eut aucun résultat. Les Anglais restèrent fermes dans leurs positions et les chefs de l'armée française rejetèrent les uns sur les autres la responsabilité de leur demi-défaite. Le maréchal Victor se plaignit vivement de Joseph à l'Empereur. Pourtant, s'il faut en croire Bigarré, lui-même avait commis des fautes et le roi n'avait point eu tous les torts. « Témoin oculaire et action-« naire, dit l'aide de camp, je dois à la vérité de « dire que l'armée française fut très-mal engagée à « la bataille de Talavera dans les journées des 27 « et 28 juillet. Le maréchal Victor et le général « Sébastiani attaquèrent l'ennemi sans disposition

« et sans ordre. Le maréchal Jourdan n'osa point « prendre sur lui une responsabilité douteuse et le « roi Joseph, qui ne demandait pas mieux que de « marcher la baïonnette en avant, eut son ardeur « paralysée par des conseils peut-être sages, mais « peu du goût d'une armée toujours disposée à se « battre et habituée à ne point compter ses enne- « mis. Le roi Joseph demandant, le 29, au géné- « ral Zénarmont, officier d'un courage héroïque, ce « qu'il ferait s'il était à sa place : Sire, répondit « Zénarmont, je mettrais l'épée à la main, et, à « la tête de ma réserve, j'enfoncerais les Anglais. « C'était aussi l'avis du roi ; mais d'autres conseils « prévalurent. »

Le roi Joseph tenait, au fond, un peu moins à se faire tuer que ne le croit son aide de camp. Ce qu'il voulait, avant tout, c'était se ménager une ligne de retraite tout à fait sûre. Il avait, depuis plusieurs jours, fait emballer ses objets les plus précieux à Madrid, et après la bataille il écrivit à ses ministres de se retirer à San-Ildefonso. Les choses tournèrent pourtant mieux qu'il ne l'espérait. Vanégas n'atteignit pas la capitale. Joseph, toujours accompagné de Bigarré, eut le temps de marcher sur lui avec le corps de Sébastiani qui, par la victoire d'Almonacid (août 1809), dégagea pour un temps la Nouvelle-Castille. D'autre part, Wellington, craignant d'être tourné par Soult qui approchait, se décida à quitter ses retranchements

de Talavera et rentra en Portugal. C'eût été le moment de le suivre. On n'osa pas. Du reste, la Junte de Séville, sans se laisser décourager par l'échec de Vanégas, faisait à ce moment même un effort désespéré pour reprendre l'offensive dans la Nouvelle-Castille. Une armée formidable se formait sous Areizaga, derrière la Sierra-Morena. A la fin d'octobre et au commencement de novembre, 50,000 Espagnols menaçèrent Aranjuez et, par conséquent, Madrid. Mais ils trouvèrent devant eux le maréchal Soult, qui, par ordre de l'Empereur, venait de succéder comme major général à Jourdan disgracié et dirigeait toutes les opérations des armées françaises. Ce tacticien prit de si habiles dispositions que la bataille d'Ocana, qu'il livra le 19 novembre, fut pour Areizaga un véritable désastre. Bigarré, qui y assista, dit que Soult se surpassa en cette journée. Il agit du moins de manière à faire oublier ses menées singulières et ses malheurs en Portugal. Grâce à lui, la dernière armée de la Junte était anéantie, la Nouvelle-Castille était pour longtemps à l'abri d'un coup de main et Joseph pouvait enfin goûter à Madrid quelque sécurité.

Ce pauvre roi, qui aimait par-dessus tout son repos et ses plaisirs, se donnait l'illusion d'une cour et s'efforçait, dans son palais et dans ses villas, de vivre vraiment en souverain. Il avait des maîtresses, comme Henri IV, à qui Bigarré trouvait qu'il ressemblait si fort. Il lui arrivait même de

séduire celles de ses aides de camp. C'est ainsi que notre général, à son retour de Portugal, trouva sa place prise par son maître dans le cœur d'une actrice italienne nommée la Fineschi, qu'il espérait revoir fidèle. Il n'en garda point, du reste, rancune à Joseph. Quant à ce dernier, on voit qu'il se consolait aisément de l'absence de sa femme, la reine Julie, qu'il ne put jamais déterminer à venir en Espagne. Il est à croire qu'il ne l'en pressa jamais bien sincèrement. Quoi qu'il en soit, il tenait seul sa cour, donnait des bals, invitait ses intimes (O'Farril, Saligny, Merlin, Miot de Mélito, Ferri-Pisani, Deslandes, etc.) à des dîners où l'on riait fort. « Rien « n'était plus aimable, dit Bigarré, que le roi Jo- « seph dans ce qu'il appelait ses comités de famille. » Il aimait à causer d'art et de littérature, déclamait Corneille, Racine, Voltaire. Mais cette familiarité n'était que pour les favoris. En représentation, le frère de Napoléon s'efforçait d'être majestueux de langage et d'attitude. Il s'attachait, plus encore que l'Empereur, aux minuties du cérémonial et de l'étiquette. Il avait, comme lui, des habitudes réglées pour les audiences, le travail, les promenades. Aux réceptions du palais, les dames ne pouvaient venir qu'en robes courtes, les hommes qu'en uniforme et en bas de soie. Il avait une *maison* très-nombreuse. Il eut jusqu'à douze aides de camp, à chacun desquels il donna un jour un million de réaux pour s'acheter des maisons. Les colonels-généraux de sa garde

eurent deux millions de réaux. Les autres officiers de la cour reçurent pour le même objet des gratifications proportionnées à leur rang. Plusieurs n'achetèrent rien et gardèrent l'argent.

Si Joseph prodiguait l'argent à son entourage, il est juste de dire qu'il cherchait aussi à gagner le peuple de Madrid par quelques générosités bien placées. Il secourait les malheureux, ordonnait des distributions de vivres aux indigents. Les femmes, malgré leurs confesseurs, commençaient à lui trouver bonne mine. Les artisans le voyaient avec plaisir assister aux fêtes religieuses et honorer de sa présence les combats de taureaux.

Les bourgeois appréciaient ses travaux législatifs, qui tendaient à l'abolition des priviléges, à l'établissement de l'égalité civile, à la restriction de l'autorité exorbitante de l'Église. Il n'était pas jusqu'au clergé qui ne fût un peu ébranlé, du moins dans la capitale. Des curés même en venaient à demander la suppression des couvents. « Plusieurs d'entre eux, ajoute Bigarré, « assistaient à tous les spectacles, et beaucoup « d'autres se firent recevoir francs-maçons pendant « le séjour des Français à Madrid. »

On voit qu'à Madrid, si Joseph n'était pas aimé, du moins il n'était plus universellement haï. Dans les provinces, beaucoup d'Espagnols, sans se rallier à l'usurpation, étaient presque disposés à se soumettre aux faits accomplis. La fortune toujours

croissante de la France semblait faire perdre à la Junte et au parti national leurs dernières chances de succès. Napoléon venait de triompher à Wagram et de démembrer l'Autriche. La moitié de l'Europe était à lui. La guerre semblait toucher à son terme dans la Péninsule. Les forteresses de la Catalogne et de l'Aragon tombaient devant Gouvion-Saint-Cyr et Suchet. On annonçait que Masséna, envoyé par l'Empereur, allait venir avec 80,000 hommes reconquérir le Portugal. Wellington n'allait-il pas succomber devant ce général jusqu'alors invincible? Restaient les provinces du Midi qui, jusqu'alors, s'étaient maintenues libres. Mais on les disait lasses de sacrifices. Les populations de l'Andalousie étaient d'ailleurs, rapportait-on, moins hostiles à Joseph que celles du reste du royaume. En tout cas, il était temps d'en finir avec la Junte et d'occuper Séville et Cadix. C'était l'avis du maréchal Soult. C'était aussi celui du roi. Joseph se décida donc, en janvier 1810, à partir avec son major général et toutes les troupes disponibles pour aller recevoir la soumission de l'Espagne méridionale.

A l'approche de l'armée francaise, qui franchit sans peine la Sierra-Morena, la Junte nationale quitta précipitamment Séville et se retira à Cadix. Si Joseph eût aussitôt attaqué cette dernière ville, il y fût probablement entré sans coup férir. Car dans ce moment de confusion la Junte n'avait pas d'ar-

mée pour défendre ce suprême refuge. Il en eut l'intention. Mais Soult lui représenta qu'il fallait avant tout s'assurer de Séville, déclarant que, cette place prise, il répondait de Cadix. Bigarré affirme, *comme témoin,* que cette énorme faute vint bien du maréchal et non du roi. C'est ce que tous les auteurs sérieux ont établi. Soult était-il de bonne foi et ne voyait-il pas que l'occupation d'une grande place de guerre, d'un grand port maritime, dernier espoir des patriotes espagnols, devait être recherchée plutôt que celle d'une ville d'intérieur, sans importance stratégique, et pouvait amener en un seul jour la fin de la guerre ? N'avait-il pas, en donnant à Cadix le temps de se mettre en état de défense, l'idée qu'un long siége serait nécessaire et que, pour le mener à bonne fin, le roi, pressé de rentrer à Madrid, devrait le laisser seul en Andalousie, où il serait vraiment souverain ? Si ce machiavélisme n'est pas prouvé, la conduite ultérieure du maréchal permit de l'en accuser. Toujours est-il que Joseph, malgré lui, marcha d'abord sur Séville. Il est juste de dire qu'il perdit à prendre cette place et à y faire une entrée triomphale un temps précieux, que la Junte mit à profit pour se fortifier. Il fallut entreprendre, dans les règles, le blocus de Cadix. Soult, qui correspondait directement avec l'Empereur, obtint de lui le commandement suprême de l'armée d'Andalousie, avec mission d'appuyer le mouvement de Masséna en Portugal. Quant au roi,

il dut, avec fort peu de troupes, achever sa tournée dans les provinces du Midi, où, du reste, il ne trouva presque aucune résistance.

Bigarré, qui l'accompagnait, nous parle même des acclamations qui l'accueillirent dans plusieurs villes, de l'affection enthousiaste que lui témoignèrent ses nouveaux sujets. Nous serions tenté de croire qu'il exagère, si le fait n'était attesté par d'autres auteurs, et notamment par Miot de Mélito qui, lui aussi, fut témoin oculaire. Doit-on attribuer ces explosions bruyantes d'une éphémère sympathie à la mobilité de ce peuple andalou si expansif, si amoureux des pompes théâtrales, si prompt aux ovations comme aux émeutes? Obéissait-il à un mot d'ordre et cherchait-il par de trompeuses manifestations à affaiblir et désarmer les Français trop confiants? On ne sait. *Patiença*, répétaient tout bas les moines. Tout haut, ils appelaient Joseph l'envoyé de Dieu et invectivaient contre la maison de Bourbon. Partout où passait le roi, la foule se pressait pour lui baiser la main. A Cordoue, il y avait eu des vivats. A Séville, des députés de toutes les provinces méridionales vinrent rendre hommage au frère de Napoléon. Les nobles « ne savaient « qu'inventer », dit Bigarré, pour lui prouver leur servilité. Ils lui envoyaient en présent des taureaux et des chevaux. Ils mettaient à sa disposition tout ce qui leur appartenait. Le peuple « se vautrait « devant lui, dès qu'il l'apercevait, soit à cheval,

« soit à son balcon ». Les femmes l'admiraient. Plus il avança vers le Sud, mieux il fut reçu. Dans toutes les villes, « la noblesse, formée en gardes d'honneur, « vint à plus d'une lieue au-devant de lui le féliciter « de son heureuse arrivée et lui jurer un dévoue-« ment sans bornes ». C'était à qui embrasserait le premier ses mains, ses genoux, ses habits et ses bottes.

Le peuple, imitant cet exemple, baisait son cheval et se roulait par terre en criant : *Vive le roi Joseph!* « J'ai vu, ajoute l'aide de camp, des femmes « de toute classe s'étendre le ventre à terre au-de-« vant du cheval de Sa Majesté et la supplier de « leur faire l'honneur de leur passer sur le corps. « Il faut avoir été témoin d'un enthousiasme aussi « extraordinaire pour en rendre un fidèle compte. « Hommes, femmes, enfants, vieillards, tous ve-« naient à leur tour pour contempler les traits de « celui qu'ils appelaient leur sauveur. Les grands « seigneurs le comblaient de cadeaux, le fatiguaient « de protestations d'attachement et d'amour, et la « populace lui demandait un regard et sa béné-« diction. » Le soir des fêtes, on ne se contentait pas d'illuminer les rues. On exposait partout des transparents chargés d'inscriptions flatteuses pour le nouveau roi et d'injures pour la dynastie déchue. Les officiers de la suite de Joseph étaient conviés à des banquets et à des parties de campagne. Bigarré dut prendre part à une chasse au

taureau où il faillit périr. Quelquefois on faisait aussi la chasse à l'homme, et notre auteur poursuivit une bande de brigands par monts et par vaux, jusqu'à Gibraltar. A Malaga, l'entrée des Français fut plus brillante que partout ailleurs. A Grenade, la population entière était *attendrie.* « Une des « plus jolies femmes de la ville, appartenant à une « des meilleures familles du royaume, poussa le « délire de son enthousiasme pour le nouveau roi « jusqu'à le supplier par écrit de vouloir lui accor- « der l'insigne faveur d'aller le visiter au lit. » On avouera qu'il était difficile de pousser plus loin l'enthousiasme. « La postérité, dit notre auteur, se « refusera à croire que le frère de Napoléon a été, « en 1810, l'idole des peuples d'Andalousie et de « Grenade, et c'est pourtant l'exacte vérité. »

Ce voyage triomphal dura trois mois. Au retour, dans les villages de la Manche et de la Nouvelle-Castille, le roi Joseph trouva partout les curés et les alcades à genoux, qui l'attendaient pour l'encenser. Aussi rentra-t-il à Madrid tout à fait convaincu que sa personne était chère à l'Espagne et bien disposé à parler à Napoléon en roi aussi jaloux de son indépendance que fort de l'amour de ses sujets.

Cette indépendance, l'Empereur était moins que jamais d'humeur à la respecter. Il faisait la loi à l'Europe. Il venait pour la quatrième fois d'abattre l'Autriche. Il allait épouser Marie-Louise. Il s'ap-

prêtait à enlever la Hollande à son frère Louis, le Hanovre à Jérôme. Comment eût-il eu plus d'égards pour les États de Joseph? l'Espagne lui coûtait fort cher. Depuis deux ans, il y envoyait sans cesse des hommes et de l'argent. Rien n'en revenait. Il était persuadé, non sans quelque raison, que Joseph n'entendait rien à la guerre, qu'il se faisait illusion sur sa popularité, et que, sans les armées et les généraux français, il ne pourrait ni pacifier son royaume, ni seulement se maintenir à Madrid. Du reste, s'il s'était engagé en 1808 à ne point porter atteinte à l'intégrité du territoire espagnol, il disait que l'insurrection nationale qui avait eu lieu depuis, l'avait délié de sa promesse. Il avait dû franchir les Pyrénées, livrer des batailles, forcer les portes de la capitale; aussi regardait-il et prétendait-il traiter l'Espagne comme un pays conquis. Ses lieutenants, dans la Péninsule, le savaient et agissaient en conséquence. Il en vint, au commencement de 1810, à vouloir incorporer à l'Empire les provinces de l'Èbre, c'est-à-dire la Catalogne, l'Aragon, la Navarre et les pays basques. Pour préparer cette annexion, il porta le 8 février, de sa simple autorité, un décret par lequel ces territoires devaient former quatre grands commandements, où l'autorité civile aussi bien que militaire serait exercée par ses généraux. Il y envoya aussitôt des préfets, des percepteurs, et y institua des tribunaux français. Peu après, il prit aussi sur lui de conférer

tous les pouvoirs administratifs à ceux de ses lieutenants qui commandaient entre l'Èbre et le Douro. Plus d'un tiers de l'Espagne fut ainsi soustrait à l'autorité du roi. Quant à la direction des troupes, Joseph ne l'avait, de fait, jamais eue nulle part. Si les généraux étaient censés prendre ses ordres, ils n'en correspondaient pas moins directement avec l'Empereur, avec Berthier ou avec le duc de Feltre, ministre de la guerre de l'Empire. Ils ne prenaient guère la peine de dissimuler leur dédain pour le roi, leur mépris pour ses instructions. Ils le laissaient sans nouvelles, entreprenaient des opérations sans le consulter, affectaient enfin, à son égard, une indépendance presque absolue. En 1810, Napoléon ne laissa même pas à son frère la suprématie nominale qu'il avait sur les chefs de corps. Masséna eut pleins pouvoirs sur l'armée de Portugal, sans avoir à rendre compte à la cour de Madrid. Autant en eurent Suchet sur l'armée de Catalogne et Soult sur celle du Midi. Joseph ne conserva d'autre commandement que celui de l'armée dite du Centre, qui gardait Madrid et ne comptait pas 20,000 hommes. Encore son autorité, même sur ce corps, n'était-elle que fictive. Enfin, au milieu même de sa capitale, il se vit les mains liées par l'ambassadeur de France, M. de Laforêt, qui le contrariait sans cesse et instruisait l'Empereur de ses actes et de ses discours.

Joseph Bonaparte, roi de nom et, de fait, moins puissant qu'un préfet, ressentait cruellement la

honte que les procédés autoritaires de Napoléon lui infligeaient chaque jour. Depuis longtemps, il ne cessait de se plaindre à son frère de l'arrogance des généraux et de leurs empiétements toujours impunis sur son autorité. Il les accusait aussi, non sans raison, d'une rapacité scandaleuse, répétant que leurs pilleries et leurs exactions étaient la principale raison qui empêchait le peuple espagnol de se rallier au nouveau régime. Il est certain que les chefs de corps et, à leur exemple, beaucoup d'officiers supérieurs de l'armée française songeaient à la gloire beaucoup moins qu'à l'argent et se comportaient dans les provinces de la Péninsule en véritables brigands. Ils levaient des impôts pour leur compte, réquisitionnaient bestiaux et denrées pour les vendre, dépouillaient les églises, volaient les tableaux et les statues, mettaient les villes à sac. Ils expédiaient en France fort soigneusement le produit de leurs rapines. Quelques-uns faisaient à leurs femmes, restées de l'autre côté des Pyrénées, des cadeaux qui ne leur coûtaient pas cher. Les femmes, du reste, ne se laissaient pas oublier. Bigarré cite l'exemple de la comtesse D..... demandant à son mari, qui commandait quelque part en Espagne, un diamant des tombeaux de Burgos. Cette dame s'intéressait aussi beaucoup, paraît-il, à la vente d'une énorme quantité de laine que son époux avait capturée. Bref, le royaume presque tout entier était en proie aux voleurs. Rien ne contribuait davantage,

on le comprend, à entretenir l'esprit de résistance dans les provinces non soumises, à faire renaître l'esprit d'insurrection dans les autres. Kellermann et Ney, écrivait Joseph, n'exportent pas d'Espagne un écu qu'il n'en coûte la vie à un homme. Aux plaintes incessantes du roi, les généraux répondaient que, ne recevant pas d'argent pour l'entretien de leurs troupes, ils étaient bien obligés d'en prendre où ils en trouvaient. Pour l'Empereur, qui trouvait que la royauté de son frère lui coûtait bien cher, il était d'avis que ses armées devaient, le plus possible, vivre de la guerre. Si ses lieutenants trouvaient aussi le moyen de s'y enrichir, il fermait les yeux, les ayant lui-même et de longue date habitués au pillage. Il les surveillait en tout cas fort peu, et, malgré les réclamations de Joseph, ne réprimait presque jamais leurs exactions.

Lorsque Napoléon manifesta la prétention d'annexer les provinces de l'Èbre à la France, le roi, sentant bien que les Espagnols ne lui pardonneraient jamais d'avoir consenti au démembrement de leur pays, montra contre son frère une violente irritation. Abreuvé de dégoûts, il n'aurait dû prendre conseil que de sa conscience. Depuis qu'il était en Espagne, le sang ne cessait de couler, les villes brûlaient, les champs étaient en friche. Tous ces maux, le royaume les souffrait pour la satisfaction de sa vaniteuse ambition. Cette couronne, qu'il avait acquise au prix de tant d'humiliations sans

cesse renouvelées, n'était-ce pas un devoir d'honneur pour lui de la déposer et de suivre l'exemple que lui donnait à ce moment même son frère Louis, de Hollande? C'était l'avis de quelques honnêtes gens de son entourage. Miot de Mélito, par exemple, en qui il avait toute confiance et qu'il consulta sur ce qu'il avait à faire, l'engagea vivement à résigner un titre qu'il ne pouvait plus porter avec dignité. Joseph le laissa dire, lui et d'autres sans doute, mais il demeura roi. Ce n'est pas qu'il ne parlât bien haut d'abdiquer si l'Empereur persistait à vouloir le dépouiller. Il ne perdait aucune occasion de faire connaître son détachement des grandeurs et de protester contre la *tyrannie* de l'Empereur. Le 15 août 1810, jour de grande fête, Bigarré nous raconte qu'il se répandit publiquement en propos fort peu mesurés sur la situation qui lui était faite, disant que si on voulait « le traiter comme un préfet, il « était prêt à déposer la couronne plutôt que de « consentir à laisser dévorer et démembrer l'Espa-« gne. Il alla jusqu'à parler de résistance à l'op-« pression avec des baïonnettes et ajouta avec une « véhémence qui surprit...., qu'il voulait être roi « indépendant ou redevenir citoyen français. » Le soir de ce même jour, Joseph, s'éloignant de la foule, fit entrer son aide de camp dans un petit salon et, lui montrant les diamants dont il était couvert (il en avait pour huit millions), lui dit : « Tenez, Bigarré, vous voyez toutes ces richesses.

« Eh bien, j'abandonnerais volontiers cela, ce beau « palais et tous les trésors qu'il renferme, pour « aller vivre à Morfontaine comme prince fran- « çais, avec ma femme et mes enfants, plutôt que « d'être roi d'Espagne sans indépendance. »

Il tenait, du reste, à peu près le même langage à l'Empereur et lui faisait savoir qu'il allait acheter une terre en Bourgogne pour s'y retirer. Ses protestations et ses menaces n'émouvaient guère Napoléon, qui ne prenait même pas la peine d'y répondre. Au fond, Joseph eût été bien fâché qu'on le prît au mot. La preuve, c'est qu'il passa plus d'un an à négocier avec son frère, qu'il n'obtint pas de lui la moindre concession et qu'il n'abdiqua pas. L'Empereur lui fit savoir, en janvier 1811, qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce qu'il quittât le trône et se retirât à Morfontaine. S'il voulait rester roi, il fallait qu'il acceptât des conditions qu'il trouvait intolérables ou ridicules. Napoléon voulait commander dans toute l'Espagne par l'intermédiaire de ses généraux et incorporer à la France le nord du royaume ; il offrait, en échange des provinces qu'il convoitait, le Portugal, qui n'était pas conquis; mais il voulait bien renoncer à l'annexion si Joseph parvenait à traiter avec la Junte de Cadix, c'est-à-dire à se faire reconnaître roi par la nation espagnole. L'ironie mortifiante de cette dernière proposition n'échappa point à Joseph. Il n'en resta pas moins à Madrid. Il y était encore en avril 1811,

méprisé, misérable, se plaignant par-dessus tout de manquer d'argent et de n'avoir pas dans son palais assez de gens pour le servir. Il finit pourtant par se décider à partir, non pour aller vivre dans la retraite, mais pour aller exposer verbalement sa pénurie à l'Empereur et tirer de lui quelques subsides. Peut-être aussi n'était-il pas fâché de se mettre à l'abri du danger qui, de nouveau, le menaçait à Madrid. La guerre, qui lui avait été quelque temps favorable, tournait décidément à son désavantage. Plus la lutte se prolongeait dans la Péninsule, plus les Français, chefs et soldats, éprouvaient de dégoût et de lassitude. Les généraux agissaient en souverains à la tête de leurs armées. Chacun opérait pour son compte et comme bon lui semblait. Tous se jalousaient. Nul ne voulait s'associer aux travaux de ses collègues. Cette démoralisation et ce défaut d'entente perdirent nos armées en Espagne. Le corps de Suchet, qui opérait dans la Catalogne et la province de Valence, fut le seul qui, en en 1810 et 1811, obtint des succès durables. Joseph et Napoléon avaient fondé de grandes espérances sur l'expédition de Masséna en Portugal. Ce chef renommé, après beaucoup de temps perdu, arriva fort près de Lisbonne. Mais là, il se heurta aux lignes de Torres-Vedras, défendues par Wellington, reconnut l'impossibilité de les forcer à lui seul et attendit six mois des secours. Soult, qui aurait dû marcher à son aide, resta le plus qu'il put en An-

dalousie, puis vint lentement faire les siéges d'Olivença et de Badajoz. Quand il eut pris cette dernière place (mars 1811), il était trop tard pour seconder Masséna, qui avait dû battre en retraite. Soult se rejeta en Andalousie, où les Anglais venaient de reparaître; les débris de l'armée de Portugal se retirèrent péniblement vers la province de Léon, et Wellington put reprendre l'offensive.

C'est à ce moment (fin d'avril 1811) que le roi Joseph jugea à propos de quitter l'Espagne et de se rendre à Paris, où Napoléon était fort loin de l'attendre. Il n'emmena pas dans ce voyage le général Bigarré, qui eût sans doute bien voulu l'y suivre. Pendant l'absence du roi, l'aide de camp remplit diverses missions militaires sur lesquelles ses *Mémoires* ne nous donnent que des détails un peu confus. Il assista probablement à la bataille meurtrière de l'Albuera (16 mai), où le maréchal Soult, qui voulait faire lever aux Anglais le siége de Badajoz, fut à moitié vaincu. Nous savons, d'autre part, qu'il fut à cette époque gouverneur d'Aranjuez et qu'il dut pourchasser, dans la Nouvelle-Castille, les guérillas qui se reformaient et reparaissaient de toutes parts. Il eut notamment affaire à un chef de bande fort redouté, l'*Abuelo,* qu'il mit souvent en fuite, mais qu'il ne put jamais prendre. Un jour, à Uclès, il se crut bien près de le tenir; il n'arrêta que sa femme.

Ce qui faisait la force des guérillas et ce qui

désespérait les officiers chargés de les détruire, c'est qu'elles étaient presque insaisissables. Formées de contrebandiers, de sbires, d'anciens soldats, de paysans qui connaissaient le pays à merveille, sans cesse en mouvement, toujours en alerte, sachant, en cas de déroute, le point où elles devaient se rallier, ces petites troupes faisaient plus de mal aux Français que des armées régulières. Elles les harcelaient et, ne leur laissant aucun repos, ne contribuaient pas peu à la démoralisation dont ils étaient atteints. Bigarré croit qu'il y avait bien 150,000 guérilleros courant la campagne, détruisant les moissons pour affamer nos armées, massacrant les traînards, s'emparant des convois, arrêtant les estafettes. La Junte de Cadix les employait surtout à troubler et couper les communications de l'ennemi. A Séville, Joseph trouva 200,000 lettres interceptées, que divers chefs y avaient fait parvenir.

A partir de 1810 surtout, les routes furent des coupe-gorges. Les courriers du roi et des généraux ne purent voyager que sous la protection de puissantes escortes. Il fallut aussi faire sans cesse de gros détachements pour défendre des partisans les convois d'argent, de vivres, de munitions, ainsi que les colonnes de blessés et de malades que l'on dirigeait sur les hôpitaux. Il n'y eut plus enfin, hors de quelques grandes villes, de sécurité nulle part pour les Français. Des bandes se montraient parfois jusque dans les faubourgs de Madrid.

Le mal n'avait fait qu'empirer lorsque Joseph, en juillet 1811, reparut en Espagne. Napoléon, pour colorer le voyage de son frère aux yeux du public, avait fait tenir à ce prince le roi de Rome sur les fonts baptismaux. Il l'avait, du reste, assez mal reçu. Il ne lui avait épargné ni les reproches ni les avanies. Il avait défendu les Tuileries à ses officiers. Mais finalement il lui avait promis un subside de 500,000 francs par mois, lui avait permis de reprendre Jourdan pour major général et avait ordonné à ses lieutenants en Espagne de lui rendre des honneurs à son retour. Il n'en avait pas fallu davantage pour faire oublier à ce triste roi toutes les humiliations qu'il avait subies. Il rentrait donc dans ce qu'il appelait encore ses États plein de joie et de confiance.

Mais, dès les premiers pas, il se retrouva aux prises avec le désordre, la misère et l'impopularité. Les généraux lui donnèrent quelques marques extérieures de respect, mais ne lui obéirent pas plus que par le passé. Leurs jalousies et leurs querelles achevèrent de démoraliser les troupes. Les armées d'Espagne, loin d'être renforcées, furent affaiblies par Napoléon qui, pour grossir celle qu'il allait emmener en Russie, leur prit leurs meilleurs officiers et leurs meilleurs soldats. L'argent, malgré le secours promis à Joseph, continua de manquer pour la solde des troupes aussi bien que pour l'entretien de la maison royale et des services adminis-

tratifs. Le roi, qui s'était cru cher à ses sujets en 1810, les retrouva sombres et irrités, comme en 1808. Malgré toute la peine qu'il se donnait pour faire croire à son indépendance et à un dévouement exclusif aux intérêts de l'Espagne, la nation ne voyait en lui qu'un fonctionnaire de Napoléon prêt à toutes les concessions, à tous les sacrifices pour conserver sa place. On lui imputait, non sans raison, la continuation de la guerre, la ruine de presque toutes les provinces et l'accroissement de la misère publique. Grâce aux déprédations des Français et aux ravages des guérilleros, le blé manqua à la fin de 1811. La famine, qui régnait depuis longtemps dans les campagnes, gagna les villes. Dans la capitale, 1,500 personnes moururent littéralement d'inanition en quelques semaines. Vainement le général Belliard, gouverneur de Madrid, aida-t-il les malheureux de sa bourse. Vainement le roi et les officiers de sa maison les secoururent-ils de leur mieux. Le peuple n'en continua pas moins à souffrir et recommença à maudire l'usurpateur.

C'est peut-être pour fuir le spectacle de ces misères que le général Bigarré demanda un congé de six mois, qu'il obtint en février 1812 et qu'il alla passer en France. Le séjour de Madrid lui était, du reste, devenu odieux depuis qu'il avait acquis en cette ville la preuve de l'infidélité depuis longtemps soupçonnée de sa femme. Ce malheur domes-

tique, bien que par ses escapades extra-conjugales il eût tout fait pour le mériter, lui avait été fort sensible. Il s'était séparé de Mme Bigarré et avait grièvement blessé en duel son complice. Mais, dès qu'il fut à Paris, son chagrin ne dura guère. Il raconte, dans ses *Mémoires*, qu'il employa fort gaîment son congé. Il crut pouvoir, sans scrupule, mener la vie de garçon et ne s'en fit pas faute. Aussi, nous parle-t-il, sans le moindre embarras, non-seulement des bons dîners qu'il fit et des spectacles qu'il vit à cette époque, mais des actrices dont il obtint les bonnes grâces et surtout d'une certaine Thérèse Bourgoin que l'Empereur, dit-il, avait surnommée *la déesse de la joie et du plaisir*.

Il fréquenta pourtant, à ses moments perdus, un monde plus sérieux. Car il conte qu'il alla plusieurs fois dans les salons de Mmes de Souza, de Crawford, de Schwartzenberg et de Bourke, qui attiraient alors la plus haute société de Paris. Ce qu'il vit et entendit, là et ailleurs, ne lui donna pas grande confiance dans la durée de l'Empire. L'ébranlement du grand édifice politique élevé par Napoléon était déjà sensible pour une bonne partie du public. On commençait à parler librement du despotisme de l'Empereur, tandis qu'autrefois on ne parlait que de sa gloire. Le faubourg Saint-Germain s'agitait, sentant venir la Restauration. Les « boudeurs diplomatiques », comme Talleyrand, intriguaient dans l'ombre. Le peuple voyait avec tristesse les prépa-

ratifs formidables de l'expédition de Russie. Quelques grandes dames applaudissaient à l'idée d'une entreprise qui pouvait amener la chute du gouvernement établi et le rétablissement des Bourbons. Elles recevaient Czernicheff, aide de camp du Czar, envoyé pour négocier avec Napoléon et qui aurait pu conjurer la guerre. Elles l'exhortaient à ne rien céder. Cet officier, qui avait des intelligences dans nos ministères, corrompit un chef de bureau, se fit livrer des pièces importantes et ne se gêna pas pour dire « qu'il tenait en main les torches de la « guerre et qu'il ne dépendrait pas de lui que l'or- « gueil de Napoléon ne fût bientôt châtié ».

Au milieu de cette hostilité sourde et d'une désaffection chaque jour croissante, l'Empereur, entraîné, pour ainsi dire, par une fatalité qui l'empêchait de voir et d'entendre, poursuivait ses préparatifs et, plus que personne, voulait la guerre. A certains moments, il est vrai, il semblait se rendre compte de quelques-uns des embarras qu'il allait laisser derrière lui. L'interminable guerre d'Espagne l'inquiétait. Il en parla longuement à Bigarré, qui était allé lui remettre des dépêches du roi Joseph. « Il tonna, rapporte notre auteur, contre « le général Montbrun, qui n'avait fait, dit-il, que « lever des contributions dans la province d'Ali- « cante. Il n'y a que Suchet, ajouta-t-il avec hu- « meur, qui soit bien à son affaire. Si j'avais eu « deux autres généraux en chef comme lui, cette

« guerre serait déjà terminée. Mais chacun veut y « faire ses affaires et non les miennes... »

Malheureusement, à d'autres heures, Napoléon perdait de vue ces difficultés, qui eussent dû le retenir en France. Son imagination exubérante lui représentait comme possibles les entreprises les plus chimériques. Comme il ne souffrait, depuis longtemps, ni remontrances, ni conseils, il n'avait autour de lui que des sots et des flatteurs, qui n'étaient jamais las, les uns de l'admirer, les autres de le louer. Rien ne le retenait sur la pente où il allait s'engager. Au mois de mai 1812, il partit en conquérant ; six mois après, il devait rentrer en fugitif ; et, en 1814, ce maître de l'Europe allait avoir à défendre son propre pays contre l'invasion.

Avant même que la fortune l'eût abandonné en Russie, elle se déclara contre lui en Espagne. Le maréchal Marmont, vaniteux personnage et tacticien médiocre dont il s'était engoué, avait succédé à Masséna dans le commandement de l'armée de Portugal. Menacé par Wellington qui, n'ayant pas réussi, en 1811, dans l'Estramadure, s'était jeté, en 1812, sur la province de Léon, il avait d'abord demandé des renforts à Joseph. Mais, apprenant que le roi venait en personne à son secours et ne voulant pas partager avec lui l'honneur d'une victoire, il attaqua témérairement, en avant de Salamanque, les Anglais, qui avaient sur lui l'avantage du nombre et des positions. Il fut complétement

défait et si grièvement blessé qu'il lui fallut renoncer au commandement. Cette funeste bataille des Arapiles, qui avait eu lieu le 22 juillet, eut pour conséquence presque immédiate l'évacuation de Madrid par les troupes françaises. Joseph, craignant d'être attaqué dans sa capitale, ne pouvant, d'autre part, gagner les provinces du Nord, puisque les Anglais lui barraient la route, courut, au mois d'août, s'enfermer à Valence, où le maréchal Suchet le reçut en fugitif et ne le traita guère en roi.

Ce qui rendait sa position plus critique, c'est que la France épuisée ne pouvait plus lui fournir aucun secours. Le duc de Feltre, ministre de la guerre à Paris, dut se borner à lui envoyer des instructions et des conseils. Il choisit, du moins, pour les porter, Bigarré, dont le concours pouvait être fort utile au roi. L'aide de camp, dont le congé, du reste, était près d'expirer, partit en toute hâte, dans le courant d'août, pour retourner en Espagne. Il se dirigeait vers Madrid. Mais, apprenant à Bordeaux que cette ville était évacuée et que Joseph était à Valence, il changea de route et, à partir d'Oloron, courut à franc étrier, sans escorte, jusqu'à sa destination. Il n'y parvint pas sans peine. Il lui fallut éviter bien des piéges, franchir bien des obstacles. Vingt fois il faillit périr et n'échappa aux guérilleros que par miracle. Il allait, dit-il, *à la bonne aventure*. Aussi, mit-il à atteindre Valence plus de temps

qu'il n'aurait voulu. Quand il y entra, le roi ne s'y trouvait plus. Mais le maréchal Suchet lui prêta sa voiture, et il put enfin, le 1er octobre, rejoindre Joseph qui, de concert avec le maréchal Soult, appelé d'Andalousie, venait de reprendre la route de Madrid.

Les Français rentrèrent peu après (2 novembre) dans cette ville, où les Anglais n'avaient pas osé les attendre. Bientôt même, le roi qui, en réunissant à l'armée du Centre les deux armées d'Andalousie et de Portugal, était en force pour attaquer et écraser Wellington, concentra ses troupes pour le chasser de ses positions. Un moment il put espérer l'anéantissement de l'armée anglaise qui, postée près d'Alba de Tormès, dans cette même plaine des Arapiles où elle avait triomphé de Marmont, était déjà débordée par le maréchal Soult. Mais quand il fallut livrer bataille, le 15 novembre, ce dernier demeura immobile. Wellington put faire défiler devant lui, sans être inquiété, toutes ses troupes pour rentrer en Portugal. Aux reproches violents qu'il reçut du roi sur son incompréhensible inaction, le duc de Dalmatie répondit simplement en invoquant le mauvais temps, qui ne lui avait pas permis, disait-il, d'apercevoir l'ennemi. Mais toute l'armée pouvait affirmer, avec Bigarré, que la brume n'avait point empêché « de « voir défiler les Anglais à portée de canon ». En faisant manquer au roi cette occasion unique de

relever sa fortune, Soult avait sans doute obéi à la haine que, depuis longtemps, il portait au frère de Napoléon. Non content de mépriser l'autorité de Joseph en Andalousie, où il avait longtemps vécu en souverain, ce maréchal avait refusé, pendant plusieurs semaines, de venir se joindre au roi dans la province de Valence. Puis, il avait écrit à l'Empereur pour accuser ce prince de vouloir traiter de son chef avec l'Angleterre et trahir la France. Joseph avait intercepté la lettre et s'était plaint amèrement du duc de Dalmatie à Napoléon. Après la journée d'Alba de Tormès, il dut croire Soult capable de tout pour le perdre. Aussi, fort désireux de l'éloigner, se hâta-t-il d'envoyer un courrier spécial à son frère pour le bien instruire de ce qui venait de se passer et demander le rappel du maréchal. Ce courrier était son aide de camp Bigarré.

En quelques jours ce général gagna la frontière de France, non sans avoir fait plusieurs fois le coup de pistolet. A Paris, où il arriva bientôt, il lui fut prescrit d'attendre l'Empereur. Ce dernier revenait de Russie sans armée, après un désastre dont le public, qui avait lu le 29e bulletin de la Grande-Armée, soupçonnait déjà l'effroyable étendue. Le mécontentement était général dans le peuple, dans la bourgeoisie, dans l'aristocratie et même dans l'administration. Le sabre avait perdu tout prestige. On ravalait l'armée, dit Bigarré. Les Talleyrand, les Dalberg conspiraient presque ouvertement. Tout

récemment, l'affaire Malet avait montré combien la fidélité des hauts fonctionnaires était chancelante. Aussi l'Empereur était-il revenu fort affaissé, fort découragé. Il n'avait plus de confiance dans l'avenir. C'est vers cette époque qu'il dit à son chambellan Rambuteau en lui montrant le roi de Rome : « Vous voyez bien cet enfant, il donne « de belles espérances, eh bien, rappelez-vous qu'il « ne régnera jamais sur la France. » L'aide de camp de Joseph lui trouva la mine sombre et sévère. Napoléon témoigna le plus vif mécontentement de ce qui avait eu lieu à Alba de Tormès. « Croyez-« vous, s'écria-t-il, que je serais aujourd'hui de « retour si j'avais attendu le beau temps? Je vois, « ajouta-t-il avec amertume, que MM. les géné-« raux qui sont en Espagne n'en veulent plus et « qu'ils ont trop de quadruples pour faire la guerre « avec vigueur. »

La réflexion était malheureusement fort juste. L'expulsion des Français d'Espagne n'était plus, à cette époque, qu'une question de temps. Napoléon n'en pouvait douter. Et pourtant, loin de renoncer à l'occupation de ce pays, dont il ne tenait plus que quelques lambeaux, il renvoya Bigarré en le chargeant de dire à Joseph qu'il eût à tenir ferme. Il voulait que son frère reprît l'avantage et il ne pouvait lui envoyer ni un homme ni un écu. Il le laissait en face de Soult, son mortel ennemi, tout en désapprouvant la conduite de ce dernier. Enfin,

non content de ne pas vouloir se dessaisir des provinces de l'Èbre, il parlait encore de les incorporer à l'Empire. Et cela, en janvier 1813, après la retraite de Russie, à la veille de la campagne de Saxe. C'était presque de la folie. Quand Bigarré rapporta au roi les paroles de l'Empereur, Joseph entra dans une violente colère et s'écria que, s'il croyait Napoléon capable de persister dans ses projets d'annexion, il partirait à l'instant même pour aller vivre en France en simple particulier. Il ne pouvait pourtant guère douter que telle ne fût la volonté de son frère. L'aide de camp crut-il, cette fois encore, à la sincérité des déclarations du roi ? Nous ne savons, mais ce qu'il y a de certain, c'est que Joseph était, à cette époque, fort peu disposé à abdiquer. Il ne le fut même pas plus tard, après Vittoria, quand il n'eut plus un pouce de territoire espagnol.

VI.

Comme nous l'avons dit au début de ce travail, les *Mémoires* de Bigarré s'arrêtent au commencement de l'année 1813. A partir du moment où, chargé des instructions de l'Empereur, il retourna en Espagne, nous ne pouvons guère le suivre dans l'histoire que par conjecture. Il ne quitta probablement pas Joseph pendant la courte campagne d'été que termina le désastre de Vittoria. Nous sa-

vons,. par ses *Notes*, qu'il prit part à cette bataille malheureuse et que, dans la déroute, il perdit, comme la plupart des officiers attachés à la personne du roi, ses bagages, ses papiers et son argent. Il rentra en France dénué de tout. Joseph lui-même n'était guère plus riche à ce moment, puisqu'en arrivant à Saint-Jean-de-Luz, il n'avait que vingt francs dans sa poche. Il n'était guère d'humeur à s'inquiéter du sort de ses aides de camp. Napoléon, à la nouvelle de sa défaite et de son entrée en France, lui avait retiré tout commandement et lui avait enjoint de se rendre incognito à Morfontaine, sans passer par Paris. Joseph persistait bien à s'intituler roi d'Espagne, mais il n'avait apparemment plus besoin d'une maison militaire. Bigarré laisse entendre quelque part que son maître le congédia sans trop d'égards. Cette ingratitude ne l'a pas empêché, comme on l'a vu, de dire beaucoup de bien de ce triste personnage. N'ayant point été de ceux qui l'avaient « encensé » quand il portait la couronne, il n'a pas voulu imiter, dit-il, « ceux « qui l'ont calomnié depuis qu'il est redevenu « simple citoyen ».

L'ancien aide de camp ne passa pas dans le repos les derniers mois de 1813. Ses états de service, qui nous ont été fournis par l'administration de Belle-Ile, nous le montrent, en septembre, attaché, comme général de brigade, au corps d'armée du maréchal Macdonald, d'où il passa (en février

1814) au corps du maréchal Mortier. Le même document et plusieurs passages des *Victoires et conquêtes des Français* nous apprennent qu'il prit une part brillante à la campagne de France, pendant laquelle il fut nommé général de division, et qu'il fut grièvement blessé à la bataille de la Fère-Champenoise. La Restauration ne l'écarta pas tout d'abord du service. Pendant les Cent-Jours, nous le retrouvons en possession du grade que lui avaient valu ses derniers exploits. A cette époque, il fut chargé avec les généraux Travot et Lamarque de réprimer l'insurrection royaliste dans les départements de l'Ouest. Il eût mieux aimé, sans doute, aller en Belgique avec l'Empereur. Il s'acquitta, du reste, fort heureusement de sa tâche; et le prompt apaisement de la guerre civile de 1815 fut dû en grande partie à la victoire d'Auray, qu'il remporta sur les rebelles (non sans recevoir une nouvelle blessure).

Mais, après Waterloo, les Bourbons, rétablis pour la seconde fois, ne pouvaient lui pardonner d'avoir, avec tant de succès, combattu le drapeau blanc. Privé de tout commandement, réduit à la demi-solde comme tant d'autres vieux soldats de la République et de l'Empire, il se retira à Belle-Ile, où il retrouva sans doute quelques-uns de ses frères et de ses sœurs. Après avoir, grâce au divorce, rompu les liens qui l'attachaient à sa première femme, il épousa une jeune personne qu'il avait connue à Paris en 1812, et qui lui inspirait,

à ce qu'il semble, d'après ses *Notes,* plus d'amour que de confiance. Pourtant, rien ne prouve qu'il ait eu à se repentir de cette seconde union. Sa préoccupation principale, et c'en fut une grave pour lui pendant plusieurs années, fut de payer ses dettes, qui s'élevaient à un chiffre considérable. Il avait toujours dépensé sans compter. Aussi dut-il s'imposer de grandes privations pour satisfaire peu à peu ses créanciers.

Il dut faire, à diverses reprises, des démarches pour rentrer en activité de service. Mais il voulait rentrer sans se courber et ne reniait rien de son passé. Le spectacle de certaines palinodies lui soulevait le cœur. En 1793, il avait vu des hommes « qui ne trouvaient pas que la guillotine abattît « assez de têtes et qui, montés sur des ânes, venaient « abjurer aux pieds de la statue de la liberté leurs « titres et leur noblesse, en demandant au ciel de « faire en sorte que leurs enfants ne servissent ja- « mais sous des rois. — Ces mêmes hommes, dit-il, « dans ses *Notes,* ont fait ce qu'ils ont pu en 1815 « et 1816 pour faire exterminer les défenseurs de « la patrie. »

En 1817, Bigarré vint passer quelque temps à Paris, peut-être pour obtenir ce qu'il souhaitait le plus au monde, c'est-à-dire de sortir du repos. Il y vit la plupart de ses anciens compagnons de gloire et de ses anciens chefs. Mais les uns étaient disgraciés et ne pouvaient rien pour lui, les autres eussent

craint de se compromettre en le servant. Ce n'est pas sans une certaine tristesse que, passant en revue les maréchaux de l'Empire, il écrivait, à cette époque, les lignes suivantes : « L'amour de la pa-« trie a conduit le maréchal Ney à l'échafaud. L'a-« mour-propre offensé a fait faire au duc de Raguse « un pas en arrière. Le véritable honneur a nui à « la fortune du maréchal Moncey. Le maréchal « Macdonald a détruit sa réputation par un acte « de complaisance ou de faiblesse. Le duc de Bel-« lune a fait ce qu'on a voulu pour seconder les en-« nemis de son pays. Le duc de Feltre a tout sacri-« fié aux Anglais. Le maréchal Masséna est mort « de chagrin, le maréchal Augereau de jalousie. « Le maréchal Jourdan souffre et se tait. Le duc de « Reggio est le bouffe de la cour. Le duc de Valmy « en est le don Quichotte. Le maréchal Lefebvre « regrette le sang qu'il a perdu inutilement. Le ma-« réchal Pérignon dit comme on veut. Le maréchal « Serrurier redemande les Invalides. Le duc de « Trévise console les malheureux et le maréchal « Suchet les soutient. Le maréchal Saint-Cyr passe « en revue les éléments, mais comme il est tout de « glace, on attend qu'il dégèle. »

Bigarré retourna à Belle-Ile sans avoir rien obtenu. Non-seulement la Restauration ne voulait rien faire pour lui, mais elle lui réservait une nouvelle disgrâce. En 1823, à 48 ans, dans toute la force de l'âge, il fut mis d'office à la retraite. Beau-

coup de ses compagnons d'armes subirent le même sort sans l'avoir mérité davantage. Ne fallait-il pas faire place aux émigrés ou à leurs enfants et récompenser les gens qui avaient « guidé les Cosaques « chez nous » ? Ce coup lui fut d'autant plus sensible qu'il lui était porté par un homme qui avait servi longtemps à ses côtés, ayant été, comme lui, plusieurs années, aide de camp de Joseph Bonaparte. C'était le marquis de Clermont-Tonnerre qui, devenu ministre de la guerre dans le cabinet Villèle, semblait, dit Bigarré, avoir pris à tâche non-seulement de réduire les anciens soldats à la misère, mais de leur ôter toute sorte de considération.

La gêne, le repos forcé, l'indifférence ou l'ingratitude des uns, l'injustice des autres n'eurent point, cependant, pour effet d'aigrir cette âme généreuse. Condamné à vieillir dans le désœuvrement et l'obscurité, Bigarré fut certainement un mécontent, mais ne fut ni un insurgé ni un conspirateur. Rien ne prouve, du moins, qu'il ait cherché en tentant des révolutions, comme tant d'autres militaires arrêtés par la Restauration dans leur carrière, la récompense de ses services et la satisfaction de sa légitime ambition. En écrivant ses *Mémoires,* il ne s'exprimait qu'avec respect sur le compte du roi et de sa famille. Il souhaitait seulement que les Bourbons rendissent plus de justice aux vieux soldats. « Puisse, disait-il en parlant de Charles X, le

« prince qui gouverne les Français, protéger da-
« vantage les vétérans d'une armée qui a rendu
« tant de services à la patrie, et son auguste fils,
« qui a pu les apprécier, continuer à les pro-
« téger !... »

Au fond, c'était bien moins de lui que des intérêts généraux de l'armée et du pays qu'il se préoccupait sans cesse. En vieux libéral qu'il était, il ne pouvait souffrir que nos soldats devinssent les instruments du parti de l'Église, qu'il redoutait et avait en forte aversion.

Les militaires, écrivait-il avec indignation, « n'as-
« sistent plus qu'à des *Libera*, des sermons, des pro-
« cessions. Bientôt, peut-être, les spectacles et les
« bals leur seront interdits. Aussi, combien sont
« dégoûtés de leur noble état ! »

Il voyait, avec peine, l'institution de la garde nationale, à laquelle il avait si fort applaudi au temps de la Révolution, tomber dans le décri. « En 1789, s'écriait-il tristement, chacun voulait « en être ; en 1828, c'est à qui n'en sera pas. » Il faisait, enfin, chaque fois qu'il songeait à la France et aux meilleurs moyens de la défendre et de la venger, complète abstraction de ses préférences ou de ses antipathies pour les personnes. On ne peut supposer, après ce qu'il avait vu en Portugal et en Espagne, qu'il eût beaucoup d'attachement pour le maréchal Soult. Il n'en désirait pas moins de tout son cœur que ce grand homme de guerre fût

appelé aux affaires. C'était, d'après lui, de tous nos généraux, « le plus capable de faire mouvoir « de grandes masses ». — « Les Anglais, ajoutait-il, « les Russes, les Autrichiens, qui le savent bien, « font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher le ma- « réchal de reprendre du crédit à la cour de France. « Ils n'ignorent pas que si, pendant deux années, « le duc de Dalmatie était ministre de la guerre, « l'armée française serait bientôt formidable et que « les ambassadeurs de ces mêmes puissances ne s'a- « viseraient plus d'insulter nos maréchaux dans « leur palais. »

On n'aura pas de peine à croire, d'après ce qui précède, que le général Bigarré applaudit de toutes ses forces aux événements de 1830.

C'était, pour ce vieil enfant de la Révolution, la revanche de la liberté; pour ce soldat fidèle et vaillant des trois couleurs, c'était la revanche de l'honneur national. Le gouvernement de Juillet n'oublia pas ce vétéran, dont la Restauration avait dédaigné les loyaux services. Bigarré put enfin reprendre du service. Il reçut le commandement de la division militaire de Rennes. Le souvenir de ses exploits et sa ferme attitude continrent, dans cette partie de la Bretagne où il avait jadis combattu les chouans, les légitimistes assez disposés à attaquer la monarchie nouvelle. L'ancien aide de camp du roi Joseph, qui ne désespérait peut-être pas de gagner quelque jour le bâton de maré-

chal, ne trouva pas malheureusement de nouvelles occasions de se distinguer. Il mourut en 1838, après une vie glorieuse et agitée au début, calme et obscure à la fin, honorable toujours. Quelques amis, sans doute, le pleurèrent. Aujourd'hui, la France, qu'il avait aimée et servie si passionnément, ignore son nom. Puisse le travail qu'on vient de lire, en ajoutant quelques traits à l'histoire de la Révolution et de l'Empire, venger de l'oubli la mémoire de ce brave soldat, qui fut, en même temps, un si bon citoyen et un si honnête homme !

LA CÉRAMIQUE PÉRUVIENNE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES AMÉRICAINES

FONDÉE A NANCY

NOTICE DESCRIPTIVE AVEC PLANCHES

PAR JULES RENAULD

Malgré la faveur qui s'attache chaque jour davantage aux études américaines, les antiquités péruviennes sont encore chose rare dans les collections ethnographiques de l'Europe. L'ancien Pérou, cependant, est l'une des régions les plus fécondes en découvertes sur les premiers essais de l'industrie et les arts dans le Nouveau-Monde, et tout spécialement la céramique y a fourni, à l'observateur, les plus curieux sujets d'étude.

En dehors du musée national de Lima, décrit par son conservateur Mariano de Rivero [1], et de

[1] *Antiquedades peruanas*, par Mariano de Rivero. Lima, 1841, petit in-4°.

la riche collection du Dr Macedo de la même ville [1], on ne signale que les musées de Saint-Pétersbourg et de Leyde, comme pouvant compter quelques spécimens de la poterie précolombienne. Encore, dans le premier de ces musées, huit vases seulement, découverts non loin de Lima, ont mérité une intéressante description de la part de M. Schœbel [2]; tous les autres, suivant l'expression de cet auteur, n'en valent pas la peine. Quant au musée néerlandais, il ne posséderait, d'après M. le Dr Leemans, que douze vases péruviens « remarquables d'ailleurs par leur forme, la beauté du travail et leur excellent état de conservation [3] ».

En 1875, il a paru, à Berlin, une notice descriptive, longuement détaillée, sur un vase trouvé aux environs de Truxillo [4]. L'importance attachée à ce don du consul prussien, Dr Lührssen, de Lima donne lieu de croire qu'avec un autre vase reçu en 1872, il constitue le principal souvenir de la civilisation incasique, recueilli au musée ethnographique de l'empire d'Allemagne.

(1) *Sud-Amérique,* par Charles d'Ursel. In-12. Paris, Plon, 1879.

(2) *Congrès des Américanistes,* 1re session tenue à Nancy en 1875, t. II, p. 271.

(3) *Congrès des Américanistes,* 2e session tenue à Luxembourg en 1877, t. II, p. 283.

(4) *Ueber eine im Kgl. Ethnologischen Museum zu Berlin peruanische Vase mit Figürchen.* Brochure in-8°. Berlin, décembre 1875.

Que peut-on rencontrer sur les antiquités américaines dans les magnifiques galeries du Louvre? — Absolument rien en ce moment ; et, cependant, en 1850, M. A. de Longpérier a publié une notice des monuments exposés dans la salle des antiquités américaines à Paris, et l'énumération des vases du Pérou comprend environ 80 numéros. Ces curiosités, depuis longtemps déjà, ont été retirées des salles accessibles au public ; elles restent en dépôt dans les dépendances de l'administration des musées nationaux, jusqu'à ce qu'il ait été procédé à un nouveau classement (1).

Il a semblé, dans ces circonstances, qu'il y avait intérêt à faire connaître les séries de vases péruviens exposés, pour la première fois, en 1874, à Nancy, dans l'ancien palais de René II, ce duc-roi auquel avait été dédiée, il y a bientôt quatre siècles, la première relation de la découverte du Nouveau-Monde, par Améric Vespuce (2). La collection est nombreuse, bien conservée, et forme un des éléments

(1) *Notice des antiquités américaines du Louvre*, par M. A. de Longpérier. Brochure in-8°. Paris, Vinchon, 1850.

Grâce à la courtoisie de M. L. Heuzey, conservateur actuel des antiquités, il nous a été permis de jeter un rapide coup d'œil sur les objets catalogués par M. de Longpérier et donnés à l'État, pour la majeure partie, par M. Angrand, consul de France à Lima. — Nous y avons reconnu plusieurs spécimens de poterie, semblables à ceux décrits ci-après, ce qui est indiqué aux articles qui les concernent.

(2) *Cosmographiæ introductio. Insuper quatuor Americi Vespucii navigationes*. In-4°, 54 feuillets. Saint-Dié, 1507.

du musée créé pendant *la session inaugurale du Congrès des Américanistes*.

Cette description rappellera surtout que Nancy, d'abord berceau de cette institution, en est devenu, pour l'avenir, le centre honorifique, destiné à recueillir, conserver et vulgariser tout ce qui se rattache aux études américaines (1).

Due en grande partie à la générosité de M. Henri Cernuschi, de Paris (2), la collection de Nancy s'est successivement accrue de dons particuliers, notamment d'un envoi de la Société d'ethnographie ; ce qu'on doit consigner ici, en témoignage de reconnaissance pour toutes les personnes qui ont encouragé les efforts des Américanistes lorrains.

Avant de m'aventurer dans cette excursion aux côtes lointaines du Pacifique, j'ai dû consulter un certain nombre d'écrits que je citerai à l'occasion ; je me suis servi surtout de l'*Histoire des Incas* de

(1) Sous le nom de *Société d'études américaines*, un groupe de travailleurs s'est appliqué à continuer l'œuvre du Congrès de 1875. — La Société a été autorisée par arrêté préfectoral du 16 juin 1877. — A sa tête se trouvent deux éminents promoteurs de l'idée américaine, M. le baron de Dumast, correspondant de l'Institut, et M. Lucien Adam, conseiller à la Cour de Nancy, président de l'Académie de Stanislas ; et ses collections ont été provisoirement déposées au Musée lorrain, par les soins de l'auteur, secrétaire général de cette Société.

(2) M. Cernuschi a détaché ce lot de l'ancien *musée Cavelleri* par lui acquis à Milan. — Une étiquette d'écriture ancienne et en espagnol, appliquée sur chaque objet, en indique la provenance, ce que nous avons reproduit dans notre catalogue.

Garcilasso de la Véga, ce curieux gentilhomme, qui réunit en lui le sang des deux mondes, comme fils d'un grand d'Espagne et d'une princesse de la famille des Incas. Je lui ai fait des emprunts, d'autant plus volontiers qu'il m'a semblé un commentaire saisissant des plus originaux objets que je me propose de passer en revue.

Ces vases ont été, pour la plupart, trouvés dans ces anciens lieux de sépulture de l'ère incasique (1006-1525), désignés par les indigènes sous le nom générique de HUACAS.

« Les Huacas, dit un auteur anglais [1], sont des fosses revêtues d'une construction en pierres ou en briques, dans lesquelles les corps embaumés, ou plutôt desséchés, se trouvent encore enveloppés dans leurs vêtements de laine ou de coton. De ces huacas, on tire nombre d'objets curieux : ce sont des hachettes de bronze, des miroirs de pierre polie et de métal, des pointes de lance en pierre et une quantité de bijoux en or, tels que colliers, bracelets, pendants pour le nez et les oreilles, des idoles en or et en argent et surtout un grand nombre de vases en terre, habilement façonnés, destinés à contenir des liquides ou des aliments. »

Les premiers objets, c'est-à-dire les bijoux, les vases d'or, les idoles d'argent, constituaient, en raison de leur valeur, une petite fortune pour l'*in-*

(1) *Antiquarian researches*, par Bollaert.

ventador de huaca, dont la profession était considérée comme très-lucrative, et ils trouvaient leur placement chez le fondeur bien plutôt que chez l'antiquaire. Le prix de ces trouvailles était donc le plus souvent la cause de leur destruction ; mais la poterie, n'ayant pas, par sa nature, éveillé la rapacité, la céramique indigène a pu léguer une quantité d'ustensiles conservés par curiosité ou pour leur utilité domestique.

Le talent du potier péruvien s'est surtout appliqué à la fabrication des vases sacrés destinés à contenir la *chicha* ou liqueur du sacrifice aux jours de fête, vases toujours déposés près du défunt auquel ils avaient appartenu. Ces vases étaient appelés *huacas,* comme les tombeaux eux-mêmes ; d'ailleurs, Garcilasso nous avertit que le mot *huaca* avait plusieurs significations et qu'il servait à désigner tout lieu ou toute chose qui avait un caractère sacré.

Suivant Rivero [1], la matière employée était une terre de couleur et une argile noirâtre dont l'artisan formait un corps d'une solidité telle qu'il résistait parfaitement au feu, sans laisser échapper le liquide. Différant essentiellement de la terre cuite, ces vases étaient simplement séchés au soleil, après avoir subi une préparation dont on n'a pas découvert le secret. « Dans plusieurs maisons », ajoute

[1] *Antiquedades peruanas*, etc.

Rivero, « il existe encore aujourd'hui des cruches, des jarres, des marmites de cette substance, et on les préfère, en général, pour leur solidité, aux objets fabriqués par les potiers modernes. »

La collection de Nancy peut se diviser en six séries distinctes que nous analyserons successivement, avec les dimensions de chaque objet et l'indication de provenance telle qu'elle se trouve mentionnée en espagnol. Enfin, les types les plus remarquables seront reproduits par des figures portant le numéro du vase inventorié.

PREMIÈRE SÉRIE. — *Vases simples avec anse tubulaire, terre noire, légère, sonore et brillante sur les saillies.*

1. Vase à panse sphérique, au sommet strié, surmonté d'une anse tubulaire, au centre de laquelle s'élève le goulot ; de chaque côté de l'anse, un petit appendice strié. C'est le type élémentaire du vase péruvien ; on en voit plusieurs exemplaires dans la collection du Louvre ; c'est la forme du vase de Berlin mentionné plus haut.

Hauteur 25 centimètres, largeur 16, provenance *Huaca de Lloco,* province de *Pacasmayo.* — Pérù, figure I, planche 1.

2. Même forme que le vase précédent. La panse décorée de pélicans et oiseaux fantastiques, en demi-relief sur un grènetis divisé en quatre compartiments.

Haut. 20, larg. 13, *Huaca de Pinan,* prov. de *Pacasmayo,* fig. II, pl. 1.

3. Forme sphérique, anse tubulaire ; du sommet de la panse, six glands suspendus par un ligament.

Haut. 22, larg. 12, *Huaca de Sinan, Pacasmayo.*

le chaque

geoircs et

tubulaire
ıalité.

: la fig. III,

ıse repré-
nt un des





ulot court
ınées à la
racés à la
énelés sur

. 1.

grecques
. col.

ıatre com-
à celle du

côté, trois

suspendre.
ns et ani-

Haut. 9, larg. 10, *Huaca de Sinan, Pacasmayo.*

13. Petit pot semblable au précédent. Sur la panse, un personnage ouvrant les bras et un pélican dévorant une proie.

Haut. 8, larg. 9, *Huaca de Sinan, Pacasmayo.*

14. Fiole en terre rouge peinte, col évasé sur une panse en forme de cloche, fond conique et deux anses latérales. Peinture rouge, brillante; divers ornements symétriques composés de croix et losanges encadrés d'un trait brun sur un fond jaune clair et laiteux.

Haut. 19, larg. 14, *Huaca de Templo de Jaquetepeque*, prov. de *Pacasmayo*, fig. VI, pl. 3.

Il existe, dans la collection du Louvre, un vase identique, donné en 1850 par M. Angrand, consul de France à Lima.

TROISIÈME SÉRIE. — *Imitation de fruits.*

15. Une pastèque au naturel, à usage de carafe; col élevé avec double anneau, terre rouge et brillante dans les parties en saillie.

Haut. 25, larg. 22, *Huaca de Chepen*, prov. de *Pacasmayo*, fig. VII, pl. 3.

16. Cabosse ou fruit du cacaoyer au naturel ; ouverture large et cylindrique sur le côté ; terre noire.

Haut. 10, larg. 16.

17. Noix de coco au naturel, goulot évasé ; terre brune.

Haut. 16, larg. 18, *Huaca de Sinan, Pacasmayo.*

18. Noix de coco terre noire, col assez élevé ; pour anse, une grenouille saisissant le col et s'appuyant sur le fruit.

Haut. 18, larg. 15.

QUATRIÈME SÉRIE. — *Vases doubles, quadruples, etc.*

Il semble que, dans ce genre, l'artiste péruvien a redoublé ses efforts pour étonner les yeux et les oreilles à la fois. « Beaucoup de ces vases » dit Rivero, « sont doubles et si nombreux que c'était, faut-il croire, la forme favorite ; d'autres sont quadruples, sextuples et octuples. Dans ces différents cas, le vase principal avait des appendices réguliers communiquant entre eux et avec le vase même. Les vases doubles étaient faits avec tant de perfection, qu'en les emplissant de liquide,

l'air, en s'échappant par un petit trou, produit des sons mélodieux qui imitent parfois la voix de l'animal représenté (¹). »

Le comte d'Ursel, après avoir visité le musée Macedo, ajoute simplement dans le récit de son voyage au Pérou : « La plupart des huacas sont, malgré leurs formes les plus bizarres, des récipients destinés à contenir des liquides. Un ingénieux système de sifflets y est adapté et permet à l'air de s'échapper quand l'eau monte ou descend, en produisant des sons tantôt aigus, tantôt sourds et plaintifs (²). »

Notre série comprend sept vases doubles et deux quadruples, sur l'un d'eux seulement, n° 22 ci-après, il a été possible d'essayer utilement l'expérience du sifflet.

19. Deux burettes parallèles, sphériques, communiquant ensemble par le centre. La première, surmontée d'un col droit servant d'ouverture, la seconde, présentant à la naissance du col, une figurine à tête allongée et les mains jointes. Au bas du ventre, se voit le petit trou d'où l'air s'échappe. Une élégante galerie creuse et à jour, tient aux deux cols et sert d'anse. A la partie supérieure des deux panses, des oiseaux fantastiques tracés à la pointe sur grènetis.

Haut. 19, larg. 22, *Huaca de Taclo*, prov. de *Pacasmayo*, voir la fig. VIII, pl. 1.

20. Deux burettes parallèles, panses lisses, réunies par un appendice, cols droits, reliés par une galerie à jour; l'un des cols formé par un oiseau au pied duquel se trouve le trou siffleur.

Haut. 15, larg. 21, *Huaca del Morro*, prov. de *Casma*.

21. Vase double, semblable au précédent. Une courroie réunit les deux cols ; le premier sert d'ouverture, le second est surmonté par un petit renard, sous la queue duquel se trouve le trou siffleur.

Haut. 16, larg. 20, *Huaca de Sinan*, *Pacasmayo*.

22. Même système que dans les vases précédents ; burettes unies, reliées à la panse par un appendice et aux cols par une courroie plate. Le côté opposé à l'ouverture représente un personnage à formes massives, portant la main droite à la

(¹) *Antiquidades peruanas*.
(²) *Sud-Amérique*, p. 266.

bouche comme un crieur; derrière la nuque, le petit trou siffleur.

La première burette remplie, produit un léger sifflement dès qu'on l'incline de manière à précipiter le liquide dans la seconde; renversez dans l'autre sens, le vide se fait et l'introduction de l'air produit un glouglou prononcé. Terre grise polie, brillante, aspect du plomb.

Haut. 11, larg. 16, *Huaca de Taclo, Pacasmayo*, fig. IX, pl. 1.

23. Deux têtes de moutons reliées par la nuque avec une anse tubulaire, système de la 1re série.

Haut. 20, larg. 23, *Huaca del Templo, de Jaquetepeque, Pacasmayo.*

24. Deux récipients cylindriques réunis par une anse tubulaire et soudés sur un petit cône.

Haut. 17, larg. 14, *Huaca de Taclo, Pacasmayo.*

25. Deux gros œufs réunis par le flanc ; une courroie partant du col de l'un d'eux sert d'anse.

Haut. 15, larg. 18, *Huaca de Sinan, Pacasmayo.*

26. Quatre œufs dressés sur la pointe, réunis par des appendices creux ; col évasé sur le premier œuf, ouverture allongée et rétrécie sur le troisième ; entre ces deux cols, une anse courbe, ornée et à jour. Un vase identique est décrit et représenté dans l'ouvrage de Hubert Bancroft : *The natives races of the pacific states*, t. IV, p. 796.

Haut. 17, larg. 16, fig. X, pl. 1.

27. Quatre boules creuses, communiquant entre elles ; deux complétement closes, les deux autres, avec de larges ouvertures.

Fig. XI, pl. 2.

Il y a tout lieu de croire que ce vase servait à boire dans certaines solennités décrites par Garcilasso, liv. VI, ch. 23 (t. II, p. 261 de la 2e édition : *De leurs Festins et de l'ordre qu'ils observaient à boire les uns aux autres*) :

« Dans ces festins, les capitaines et les curacas de toutes les nations attaquaient à boire, les uns l'Inca même, et les autres, ses proches parents, dans le même ordre qu'on les avait attaqués eux-mêmes. Le complément ordinaire qu'ils



i dire
pour

civi-
ntés.
t que
he, et
ait, il
és, de
els ils
raient
que le
n ; ils
lieux
e que

u vin
ait en
nter.
us le
amis
liens,
squ'à
font
ngré-
isson,
ur-le-

ébau-
VIII,

sur le
, des
t et à
une
grenouille qui cherche à s'enfler.

Haut. 20, larg. 21, *Huaca del Moro*, prov. de *Casma*, fig XII, pl. 2.

29. Vase semblable au précédent; le corps de forme ovoïde et à l'arrière une sorte de queue ou appendice en guise d'anse.

Haut. 16, larg. 15, *Huaca de Quispicanchu*, prov. de *Contumosa*.

30. Une sorte de phoque, corps ballonné, les pattes appliquées aux flancs, oreilles saillantes, les yeux et les dents en relief. Sur le dos, une tête d'oiseau forme le goulot aux côtés duquel deux petites anses pour suspendre le vase.

Haut. 18, larg. 34, *Huaca del Templo de Jaquetepeque*, prov. de *Pacasmayo*.

31. Bouteille terre noire représentant le corps d'un oiseau avec une tête de tortue, goulot fixé à une anse tubulaire; au point d'intersection, un singe microscopique. Sur chaque côté de la panse, deux écussons en forme de blasons.

Haut. 25, larg. 24, *Huaca del Chumbe*, prov. de *Zana*.

32. Un crocodile courbé sur lui-même et mordant sa queue. Le goulot ouvert sur le flanc.

Haut. 14, larg. 17, fig. XVI, pl. 2.

33. Tête de Llama bridé par une lanière, le goulot au sommet avec une petite anse.

Haut. 17, larg. 17, *Huaca del Inca*, prov. de *Trusillo*.

34. Un Llama courbé sur une panse en forme de carré oblong. A l'angle formé par le goulot sur l'anse tubulaire, un singe microscopique accroupi.

Haut. 25, larg. 17, *Huaca del Chumbe*, prov. de *Zana*, fig. XIII, pl. 2.

35 et 36. Deux vases identiques, têtes de sangliers, gueule béante, goulot sur le front.

Haut. 18, larg. 17, *Huaca de Masmela*, prov. de *Chota*.

37. Un tigre au repos, les yeux, dents et narines en saillie. Anse tubulaire, un petit perroquet à l'angle du goulot.

Ce vase rappelle les anciens bronzes chinois de l'ère chrétienne.

Haut. 15, larg. 15, fig. XIV, pl. 2.

38. Un petit perroquet, le goulot ouvert sur le dos avec une anse.

Haut. 11, larg. 13, *Cerro de Pitura*, prov. de *Casamarca*.

39. Une sarcelle surmontée d'une anse tubulaire ; terre rouge.

Haut. 19, larg. 20, *Huaca de Jaquetepeque*, prov. de *Pacasmayo*.

40. Un chien à tête de singe grimaçant ; une anse tubulaire soudée à la tête et aux reins de l'animal. Terre rouge et brillante.

Haut. 16, larg. 20, *Huaca de Chepen, Pacasmayo*, fig. XV, pl. 3.

41. Vase en terre rouge, couvert d'une peinture mate d'un blanc laiteux, avec alternance de bandes brun-rouge et ornements symétriques du même ton. Le corps du vase est un carré oblong. D'un bout, un perroquet tient un serpent écrasé sous ses griffes; à l'autre bout, le goulot se relie au corps de l'oiseau par une anse plate.

Haut. 16, larg. 15, *Huaca del Templo de Jaquetepeque, Pacasmayo*.

SIXIÈME SÉRIE. — *Vases à figure humaine.*

42. Un pot terre noire représentant une tête avec expression menaçante : gros yeux ronds, bouche ouverte, montrant les dents, moustaches formées de stries et oreilles de chien dressées.

Haut. 17, larg. 15, *Huaca de Huira, Pongo, Banos del Inca*, prov. de *Casamarca*, fig. XVII, pl. 2.

43. Vase en terre grise, mate et rugueuse, goulot effilé ; sur la panse, un personnage couronné de plumes, tenant une massue de chaque main.

Haut. 22, larg. 18.

44. Gourde terre rouge demi-plate. Sur chaque côté de la panse et au milieu d'un grènetis, un personnage hideux, tête énorme ornée de plumes, corps minuscule.

Haut. 25, larg. 17, *Huaca del Templo de Jaquetepeque*, prov. de *Pacasmayo*.

Les trois spécimens qui précèdent sont d'un travail primitif, peut-être l'œuvre des Aymaras ; en tout cas, les numéros suivants sont d'une exécution plus soignée.

45. Gourde en terre noire représentant une tête humaine, bouche montrant les dents, oreilles petites, les cheveux en

tresses menues et serrées, enveloppant les côtés et le derrière de la tête dont le sommet est couvert d'une calotte à galons. Fig. XVIII, pl. 4.

Haut. 23, larg. 15, *Huaca de Huira, Pongo, Banos del Inca,* prov. de *Casamarca.*

46. Même sujet, même provenance que le précédent, dans des proportions réduites, terre brun clair.

Haut. 15, larg. 9.

47. Amphore, terre brune à l'intérieur, noire et brillante au dehors sur les parties saillantes. L'ouverture représente une tête humaine : les yeux fendus, nez gros et busqué, bouche lippue, deux bras grêles sortent de la panse et joignent les deux côtés de la bouche en forme d'anse.

Haut. 21, larg. 15.

48. Petite cruche cylindrique, anse tubulaire, au-devant de laquelle un personnage nu, assis les mains jointes, la tête couverte d'un bonnet conique.

Haut. 18, larg. 10, *Huaca de Chapan, Pacasmayo,* fig. XIX, pl. 4.

49. Haut. 20, larg. 11, *Huaca de Sinan, Pacasmayo.*

50. Haut. 15, larg. 11, *Huaca de Taclo, Pacasmayo.*

51. Haut. 11, larg. 10, trois petites cruches à anse, décorées de figure humaine ; terre noire.

52. Une femme accroupie, type de laideur difforme ; sur la tête, une sorte de turban avec cordons noués sous le menton. Une corde enroulée en guise de ceinture, la figure et le corps couverts de boutons et pustules, les jambes grêles, tronquées et repliées ; enfin, les bras, contournés, semblentagités par une cuisante démangeaison.

Haut. 30, larg. 17, fig. XX, pl. 3.

Ce vase, d'un aspect pénible et rebutant, est un démenti donné au vers de Boileau :

> Il n'est point de serpent, ni de monstre odieux,
> Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux ;

et l'on ne s'expliquerait pas le caprice qui a inspiré le potier péruvien, si l'on n'y voyait un commentaire expressif des récits

tête couverte d'un bonnet à mentonnière, la figure et les mem-

bres couverts d'une peinture rouge et brillante, le reste en jaune.

Haut. 20, larg. 20 (propriété du Musée lorrain), fig. XXIII, pl. 3.

56. Un personnage étendu sur le ventre, les bras accoudés sur un coussin; terre rouge avec ornements couleur blanche sur la tête aplatie. Des raies blanches sur le tronc simulent un maillot. Anse tubulaire et ouverture effilée partant des reins.

Haut. 14, larg. 20, fig. XXIV, pl. 3.

Il est certain que l'artiste a voulu représenter ici le type de ces races primitives dont Garcilasso parle en ces termes (au chapitre 8 du livre IX, t. III, p. 323):

« Les hommes et les femmes avaient la tête presque difforme. Voici comment ils s'y prenaient : aussitôt que les enfants étaient nés, ils leur appliquaient sur le front et sur le chignon du cou deux petites tablettes, entre lesquelles ils leur pressaient tous les jours la tête jusqu'à l'âge de cinq ans, et par ce moyen elle devenait plate et fort longue. »

57. Un vase en forme d'amphore, régulièrement fait au tour ; au sommet, une anse avec deux goulots, l'un à ouverture évasée pour l'introduction du liquide, l'autre effilé et étroit pour aider au buveur. Terre légère, sonore, presque noire, multiplicité d'ornements à la pointe faits dans la terre tendre. Travail essentiellement différent de tout ce qui précède.

Pas d'indication de provenance. Haut. 27, larg. 15.

58. Une moyenne marmite en terre rouge, avec un double fond communiquant à la partie supérieure par six trous symétriques. Ce vase, dépourvu de base plane, est muni de quatre petites anses destinées à la suspension. Il est décoré à la partie supérieure de crosses et enroulements peints en couleur brune.

Usage inconnu. Haut. 10, larg. 16, *Huaca del Templo de Jaquetepeque*, prov. de *Pacasmayo*.

Ici s'arrête l'énumération des poteries incasiques. Nous y ajouterons cependant la description de deux objets se rattachant à l'art péruvien, et qui, pour ainsi dire, marquent le point de départ et la limite extrême de notre collection : l'idole de Cagnarès,

n° 59 ci-après, me semblant d'un travail antérieur aux vases de poterie, et la figurine de Lima, n° 60, devant être d'une époque postérieure à raison de l'habileté et de la patience qu'elle a exigées de son auteur.

59. Idole en terre grise et rugueuse. Travail grossier, primitif. Un large nimbe entoure la tête de la divinité, qui est du sexe féminin. Un collier à gros grains sur la poitrine ; les bras repliés et appliqués au corps. Il existe un objet identique au Louvre.

Haut. 14, larg. 10, fig. XXX, pl. 4 ; prov., ancienne région habitée par les Cagnarès ou Canarins.

Garcilasso raconte que « ces tribus, avant la domination des Incas, adoraient la lune comme leur principale divinité et en second lieu, les grands arbres, les pierres extraordinaires et particulièrement celles qui étaient jaspées » (1).

Le culte du soleil n'aurait été introduit chez eux que par les trois derniers Incas, dont les conquêtes avaient toujours le caractère d'une prédication armée. De grandes ruines de forteresses et de palais ont conservé le nom de cet ancien peuple, et témoignent qu'il était arrivé par lui-même et avant la période incasique à un certain degré de civilisation et de puissance.

Malgré quatre siècles de prédications par des milliers de moines et de missionnaires, l'Indien du Pérou est resté superstitieux comme les enfants. Plus d'un possède encore une idole semblable à celle que nous représentons ; il en a fait l'image du saint qu'il a choisi et qui, pour lui, représente toutes les puissances célestes. Il vit avec son idole dans une grande familiarité, suivant qu'elle favorise ses vœux; il la prie, la fête, l'entoure de cierges et de miroirs. Mais gare à elle s'il se croit en droit de l'accuser d'ingratitude ou de mauvaise volonté ! Dans ce cas, on la frappe, on la met derrière la porte, ou bien on la place la tête en bas dans un seau d'eau (2).

(1) Garcilasso, liv. VIII, ch. 5.
(2) Note de M. Ber, de Lima (1re session des Américanistes. Nancy, 1875, t. I, p. 452).

60. Figurine en jade avec des yeux d'émeraude, trouvée dans un tombeau des environs de Cuzco. Expression souriante. De chaque côté des joues, deux trous pour fixer cet ornement comme plaque de poitrine, sur le vêtement aux jours de fêtes. Don de la Société d'ethnographie.

Haut. 57 millim., larg. 42 millim., fig. XXVI, pl. 4.

Ce masque, aveuglé par des pierres vertes, n'est point une fantaisie ; Garcilasso explique en effet, dans les termes suivants, le culte consacré aux émeraudes (liv. XI, ch. 8): « Huyana Capac continua son voyage vers la côte de la mer, et il se rendit à la frontière de la province de Manta, où l'on voit ce fameux pont appelé par les Espagnols Puerto-Viejo (Répub. de l'Équateur). Dans une grande partie de cette côte, les habitants adoraient la mer et les poissons dont ils se nourrissaient. Dans la ville de Manta, une émeraude aussi grosse qu'un œuf d'autruche était, à l'époque des grandes fêtes, exposée dans un temple. Les Indiens venaient de fort loin pour l'adorer et lui offrir quantité de choses. Par exemple, ils lui présentaient d'autres émeraudes plus petites, sur ce que les prêtres et les caciques de Manta leur faisaient entendre que la déesse Émeraude récevait ses filles avec beaucoup de plaisir. Cependant, ils les gardaient pour eux-mêmes, etc. »

Quelqu'imparfait que soit ce travail, on se demande comment il a pu être exécuté, quand on sait que l'artisan péruvien, avant l'invasion espagnole, n'avait aucun outil d'acier ou de fer. Quelques ciseaux formés avec un alliage de cuivre et d'étain composaient tous ses outils, et devaient s'émousser rapidement sur le jade et les autres pierres dures. Les nombreux ustensiles, coupes ou statuettes, qu'on retrouve encore n'avaient été façonnés que par la longue et pénible opération du frottement avec d'autres morceaux de pierre, ou par l'emploi de poudre de ces pierres. Enfin, c'est par l'usage des herbes contenant de la silice qu'était obtenue une surface brillante et polie. « *Gutta cavat lapidem.* » C'est bien le cas, dit Rivero (1), d'appliquer ici ce vieux proverbe au naturel calme et patient des Indiens habitués à recommencer chaque jour la même tâche. » Ce procédé si

(1) *Antiquedades peruanas*



découverts dans la Gaule.

)
s
l
-
t
,
e
s
s
n
e
,
t
s
s
s
a
s
,
r
,
s
-
-
e
e
.,
e

humaine ne se montre nulle part mieux que dans les imaginations du premier âge, de même que toutes les langues se confondent dans les premiers sons que prononce instinctivement l'enfant qui s'exerce à parler.

Resterait à expliquer l'absence de progrès, le défaut d'élévation, et la négation absolue du sentiment du beau, dans les œuvres d'une des races les mieux douées, placée sur un sol fertile où la nature répond toujours au moindre appel du travail. C'est dans l'organisation sociale du gouvernement des Incas, qu'il faut chercher la solution du problème. La réponse dépasserait les limites que nous nous sommes tracées, et nous renverrons à l'important ouvrage, récemment publié par M. Ch. Wiener, sur les institutions des Incas [1], en désirant que nos croquis et nos notes servent à confirmer, dans une modeste mesure, quelques-unes des théories émises, sur les arts des Quichas, par le docte et judicieux professeur.

[1] *Essai sur les institutions politiques des Incas*, par Ch. Wiener. In-4°. Paris, Maisonneuve, 1874.

POUILLÉ SCOLAIRE

OU

INVENTAIRE DES ÉCOLES

DANS LES

PAROISSES ET ANNEXES DU DIOCÈSE DE TOUL

AVANT 1789 — DE 1789 A 1833

PAR M. MAGGIOLO

RECTEUR HONORAIRE

En 1710, un capucin de la province de Lorraine, François-Benoît Picart, « pour obéir aux ordres de son évêque, pour compléter sa grande histoire ecclésiastique et politique du diocèse de Toul », publie « un pouillié ecclésiastique et civil » de ce diocèse « dans lequel on a eu soin de bannir l'ignorance ». Il expose sa méthode, « les fondements solides sur lesquels il a travaillé...., il a feuilleté et lu avec attention les procès-verbaux des visites pastorales, de 1610 à 1618, de 1680 à 1705; — l'état des visites des doyens ruraux, leurs mémoires authentiques, signés des curés, attestés par les plus notables habitants et rectifiés souvent par des pièces irréprochables, qu'on ne peut rejeter sans témérité.... Il s'est servi très-utilement des feuilles imprimées, adressées, en 1650, à tous les curés, par le promoteur

général...., il a confronté les documents recueillis avec les anciens et les nouveaux pouilliés. »

En l'an de grâce 1880, j'entreprends, sous le titre de *Pouillé scolaire,* la publication d'un catalogue ou inventaire, aussi exact, aussi complet que possible, des pièces d'archives relatives aux écoles de ce vaste diocèse, qui comprenait « 33 villes ou bourgs, 2 duchés, 2 principautés, 4 comtés, 5 marquisats, plusieurs baronies ou fiefs nobles, plus de 1,100 paroisses ou annexes et un nombre considérable de chapitres, d'abayes, de prieurés, de monastères d'hommes et de femmes ».

Je donnerai pour chacune de ces paroisses et annexes le nombre des écoles, la date de leur existence, les noms, souvent la série des recteurs, régents, maîtres et maîtresses, leurs salaires, leurs priviléges, les charges imposées à leurs fonctions, le chiffre des conjoints qui, à diverses époques, ont signé l'acte de leur mariage, et j'indiquerai, en quelques mots, les fondements sur lesquels j'ai travaillé, les sources principales où j'ai puisé mes renseignements.

Comme le laborieux et patient capucin de la province de Lorraine, j'ai feuilleté, lu, analysé, étudié, avec attention et persévérance :

1° Les deux volumes du pouillé du Père Benoît, condamnés par un arrêt du 31 mars 1712. — Ce jour-là, sur la requête du Procureur général, la Cour souveraine « fait défense à tous libraires et

marchands d'acheter, vendre ou débiter ledit pouillié..., même d'en tenir aucun exemplaire en leurs boutiques, à peine de confiscation d'iceux et de 1,000 fr. d'amende ». Cependant, *ledit pouillié* était publié par ordre de l'évêque, avec privilége du roi, registré à Versailles le 6 avril 1710; il avait été approuvé, à Rome, par le général des capucins, 22 décembre 1709; à Nancy, par le provincial, 8 mars 1710; « tout y est conforme à la foy et aux mœurs », mais « l'auteur s'est ingéré de décider de son autorité, comme s'il avait caractère pour ce faire, sur les droits de seigneurie, de patronage, de collation de bénéfices, de dixmes tant ecclésiastiques qu'inféodées de chaque ville ou village de la souveraineté de S. A. R. ».

2° L'État du temporel des paroisses rédigé, de 1702 à 1713, par l'abbé Rice, chargé par lettres patentes du duc Léopold (21 août 1702 et 7 août 1703) de « visiter les villes et les villages, de dresser des dénombrements exacts et spécifiques du temporel des paroisses et des bénéfices ». Ce travail, plus complet que le pouillé de Benoît Picart, puisqu'il comprend toutes les paroisses du duché de Lorraine et de Bar, m'a fourni, avec le chiffre de la population, des notes historiques d'autant plus précieuses, qu'elles sont certifiées par la signature des notables. Il se compose de 11 registres in-folio, déposés en 1737, au trésor des chartes de Lorraine, par M. Janicot, secrétaire de l'intendance,

et enrichis, en 1740, de tables très-amples et très-utiles par Antoine Lancelot, inspecteur du collége royal de Nancy, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

3° Les ouvrages de Durival, greffier en chef de la chancellerie de Lorraine, en 1750. Ses mémoires sur la Lorraine et le Barrois sont, au point de vue de l'histoire et de la géographie, ce que nous avons de plus exact et de meilleur sur les villes, bourgs et bailliages du pays.

4° Les œuvres de l'infatigable Dom Calmet (Notice, Bibliothèque, *Histoire de Lorraine*), où j'ai trouvé, comme l'avait fait notre regretté et docte confrère, M. Digot, les renseignements les plus sérieux sur l'origine, l'importance, les programmes des écoles établies dans les abbayes, les monastères et les municipalités.

5° Les comptes des trésoriers et receveurs généraux, les délibérations des assemblées, les papiers des maisons religieuses, les liasses de pièces relatives à l'instruction, de 1790 à 1810, en un mot, les richesses de nos archives départementales confiées à l'intelligente direction du savant M. H. Lepage.

6° La collection des pouillés, dont voici la liste complète : *Registrum beneficiorum diocesis tullinsis, anno* 1402; in-fol. M. H. Lepage, en 1863, a publié ce manuscrit, en y ajoutant la nomenclature des paroisses et annexes au XVIII[e] siècle. — Recueil des bénéfices, qui sont ez duchés de Lor-

raine et de Bar, terres et seigneuries y annexées, manuscrit de la fin du xvie siècle, aux archives de la Meurthe. — Pouillié manuscrit du diocèse de Toul, copié par Matthieu et Desprez, notaires apostoliques, transcrit de nouveau par Silvestre, docteur en droit et not. apost. en 1644. — *Poleum universale diocesis tullensis*, manuscrit à M. Desnoyers, auteur d'une topographie ecclésiastique de France (continué jusqu'en 1742). — Pouillié de Louis Machon, archidiacre de Toul, manuscrit souvent cité dans l'*Histoire du diocèse de Verdun*, imprimée à Paris, in-12, 1645. — Dom Calmet, qui « a beaucoup profité du travail de fr. Picart », complète la liste des pouillés qu'il a vus, qu'il a fait copier, ou qu'on « lui a fait la grâce de lui communiquer », en citant « les mémoires alphabétiques pour servir au pouillié du barrois, imprimés à Bar-le-Duc, in-12, 1749, dont M. de Maillet, conseiller, passe pour auteur ». En 1768, M. l'abbé Chatrian, vicaire de St-Clément, compose une nouvelle édition du pouillé de P. Benoist, corrigée et considérablement augmentée. Elle est restée manuscrite.

7° Enfin, j'ai visité les archives de 30 villes ou bourgs et de plus de 300 villages du diocèse, et j'ai reçu de chacun de MM. les instituteurs, avec lesquels j'entretiens une active et cordiale correspondance, des notices souvent remarquables, toujours instructives, car elles reproduisent des chiffres

et des faits consignés dans les registres des actes de l'état civil, des fabriques ou des assemblées d'habitants.

Il y a là une mine, la plus riche peut-être et la moins explorée; j'y ai découvert et j'y découvre, chaque jour, sur le passé des écoles et des maîtres, des documents inédits pour cette collection, que j'appelle, avec complaisance, *mon trésor scolaire,* qui comprend, en nombre considérable, des pièces d'archives classées dans l'ordre suivant :

1° Lettres patentes des ducs de Lorraine et des rois de France, ordonnances et arrêts des parlements, des cours souveraines, des conseils d'État, des intendants;

Mandements, règlements, statuts des évêques, des synodes, des écolâtres concernant les grandes et les petites écoles.

2° Négociations et correspondances des évêques, des écolâtres, des intendants, des subdélégués, des curés, des syndics, officiers municipaux, notables des communautés pour la création, l'entretien, la surveillance des écoles, principalement des écoles de filles.

3° Droits, obligations, exigences, plaintes des curés et vicaires, des maires, des notables et habitants en ce qui regarde les écoles, les maîtres et maîtresses. — Requêtes, réclamations, doléances des maîtres et maîtresses contre les curés ou les communautés. — Intervention des intendants et de

leurs subdélégués. — Discussions, discords, débats, procès entre les communautés, les écolâtres et les régents, maîtres ou maîtresses d'école.

4° États nominatifs de recteurs, régents, maîtres ou maîtresses d'école, du XVIe au XIXe siècle. — Formules, informations, actes de nomination, d'installation, de révocation. — Concours *ou disputes des écoles*. — Élection par les assemblées d'habitants. — Mémoires et quittances pour gages annuels ou casuels, engagements de châteliers, d'échevins d'église, de chantres, de marguilliers.

5° Contrats, traités, baux ou conventions entre, d'une part : les prévôts et chapitres, — les abbés et prieurs, — les maires, syndics, commis de ville, bourgeois, manants et habitants ; et de l'autre : les régents, recteurs, maîtres, maîtresses d'école, congrégations religieuses, en ce qui concerne le règlement de leurs droits et obligations réciproques.

6° Délibérations des communautés en faveur ou à l'occasion des écoles, — du personnel, — des gages et salaires, — des programmes, des méthodes d'enseignement, — des constructions, achat et réparations des *chambres d'école,* maisons, mobiliers, meix, jardins et usuaires.

7° Fondations, dons, legs en faveur des écoles de charité, de garçons, de filles, — distribution de prix, de pain, de vêtements, de livres et fournitures de classe.

8° Statistique. — Signatures apposées, à diver-

ses époques, par les comparants ou témoins, aux actes consignés dans les registres de l'état civil, des confréries, des fabriques, des délibérations d'assemblées. — Moyennes des parrains, marraines, conjoints, déclarants aux actes de décès, — des syndics, notables, manants, miliciens qui ont signé : les procès-verbaux du tirage, de 1750 à 1789, — l'état du temporel, de 1703 à 1713, — les *rolles* des habitants des communautés, cotisables ou non cotisables, avec les titres et qualités des exempts, parmi lesquels figure presque toujours le maître d'école ; — fac-simile de signatures, etc., etc.

Ces documents si nombreux, si variés, la plupart inédits, je les ai classés, répartis, résumés en autant de tableaux ou chapitres qu'il y avait de doyennés, et j'ai consacré à quelques communautés des notices qui présentent, soûs un aspect nouveau, avec une exactitude mathématique, l'histoire de nos écoles à trois époques différentes, avant 1789, durant la Révolution, de 1803 à 1833.

Mon but est connu, ma méthode aussi ; j'étudie le passé pour mesurer les progrès accomplis, pour éclairer le présent, pour préparer l'avenir; je repousse les théories, les hypothèses, j'interroge les faits, sans me préoccuper ni d'un principe, ni d'une conséquence, ni d'une conclusion ; les conséquences, les conclusions s'imposeront avec une autorité d'autant plus irrésistible, que les faits seuls les auront produites.

CHAPITRE Ier

ARCHIDIACONÉ ET DOYENNÉ DE TOUL.

Il comprend « une catédrale — une collégiale — le petit chapitre de Saint-Gérard, 33 cures, 14 annexes, 6 hopitaux, 3 abayes, 5 prieurés, 4 couvents de religieux, 4 de religieuses, une maison de la mission, où est le séminaire » ([1]).

Toul.	(1686-1690)	(1786-1790)
1. Paroisse Saint-Jean-Baptiste	54 — 44 — 33 ([2])	71 — 68 — 54
2. Paroisse Sainte-Geneviève .	18 — 8 — 9	35 — 33 — 25
3. Paroisse Saint-Amant . . .	99 — 66 — 27	95 — 85 — 77
4. Paroisse Saint-Aignan . . .	47 — 41 — 32	18 — 16 — 13
5. Paroisse Saint-Maximin. . .	3 — 1 — 0	84 — 78 — 68
6. Saint-Pierre et Saint-Mansuy	29 — 28 — 20	19 — 18 — 16

Paroisses du domaine de l'évêque.	(1786-1790)	
7. Blénod	66 — 62 — 57	1649([3])
Annexe Bulligny	32 — 31 — 25	1694
8. Béquilley (Bicqueley)	18 — 13 — 11	1683
Annexe Pierre	8 — 4 — 3	1760
9. Chaudeney.	14 — 12 — 8	1765
10. Écrouves.	19 — 15 — 12	1640
11. Bouvron	8 — 6 — 4	1788
Paroisses du domaine du chapitre de Toul.		
12. Dommartin ([4])	4 — 4 — 4	1709
Annexe Villey-le-Sec	18 — 18 — 11	1695

([1]) *Pouillié du diocèse de Toul*, 1711. T. Ier, p. 112. — On compte 10,000 âmes dans ce doyenné.

([2]) Le premier chiffre indique le nombre de mariages, le second le nombre des époux, le troisième le nombre des épouses qui ont signé, aux années indiquées entre parenthèses.

([3]) La date à la suite des conjoints indique l'époque où un document officiel permet d'affirmer l'existence d'une école.

([4]) A Dommartin, comme dans plus de 100 autres communes, j'ai vérifié les chiffres de 1789 à 1798 ; je n'ai trouvé, sur les registres de délibérations, que deux croix sur plus de 500 signatures, dont plusieurs très-belles.

13. Villey-Saint-Étienne	24 — 24 — 24	1674
14. Francheville	14 — 14 — 12	1675
15. Lucey	25 — 23 — 16	1736
16. Lagney	20 — 16 — 15	1714
17. Ménilot	13 — 13 — 11	1696

Paroisses du domaine de l'église de Saint-Gengoul.

18. Bagneux	10 — 7 — 6	1685
19. Crésilles	8 — 7 — 6	1680

Paroisses du domaine de l'abaye de Saint-Evre.

20. Colombey	38 — 36 — 29	1789
Annexe Allain	15 — 15 — 12	1664
21. Moutrot	9 — 9 — 5	1777

Paroisses de Lorraine.

22. Gondreville	40 — 38 — 38	1590
23. Fontenois (1)	12 — 12 — 9	1695
Annexe Velaines-aux-Bois (2)	15 — 13 — 9	1698
24. Sexey-aux-Bois	16 — 14 — 13	1678
Annexe Aingerez (3)	13 — 13 — 10	1695
25. Chaligny	33 — 31 — 29	1671
Annexe Chavigny	16 — 14 — 14	1690
Annexe Messein	14 — 13 — 12	1741
26. Maron	29 — 26 — 20	1761
27. Andilly	6 — 6 — 6	1683
Annexe Royaumeix	10 — 9 — 8	1701
Annexe Ménil-la-Tour	6 — 6 — 5	1741
28. Mont-le-Vignoble	12 — 12 — 11	1695
Annexe Gye	» — » — »	»
29. Domgermain	40 — 38 — 34	1599
Annexe Charmes-la-Côte	25 — 21 — 19	1660
30. Choloy	17 — 13 — 9	1724
31. Bruley	12 — 12 — 12	1718
Annexe Pargney-derr.-Barine	19 — 19 — 18	1670
32. Ochey	12 — 9 — 6	1701
Annexe Tuilley	11 — 11 — 6	1699
33. Sanzey	10 — 10 — 8	1701

En résumé : 1,053 mariages ; moyenne des époux ayant signé, 91,8 ; des épouses, 77,9 ; des conjoints, 84,85.

(1) Les registres ont été brûlés, avec le village, le 22 janvier 1871. — J'ai trouvé le chiffre des mariages (1782 à 1788) aux archives du greffe du tribunal de Toul.

(2) En 1703, 27 habitants, y compris le maître de poste, le pâtre, le maître d'école. (État du temp.)

(3) 1702, l'État du temporel signale à Molzey, dépendance d'Aingerez, l'existence d'un maître d'école, châtelier d'église.

VILLE DE TOUL. — NOTICE. AVANT 1789.

I. — Du v[e] au XVIII[e] siècle, la ville épiscopale est célèbre par le nombre et la valeur de ses institutions scolaires; c'est dans la paroisse de Toul, *in parochia Tullensi*, que se réunissent les pères des conciles de Tuzey et de Savonnières. A l'école épiscopale, chez les bénédictins de Saint-Èvre (595), de Saint-Mansuy (993), à l'abbaye de Saint-Léon (1094), on enseigne aux enfants « admis dès l'âge de 5 ans, la lecture, le psaultier, le comput, le chant et l'écriture ». — Les écolâtres, les scholastiques Firmin, Frotaire devenus évêques, Brunon (Léon IX) (1040), Ludolf, Udon (1052), Hezelin, Hunald, Odon, Ticelin, Arnauld, Rupert, Gauthier Waltier ou Vatier (1267), enseignent à de nombreux disciples le trivium (la grammaire, la rhétorique, la dialectique), — le quadrivium (l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, la musique), les saintes Écritures, — la philosophie, — la théologie, — la science du droit.

825 à 1240. — Écoles presbytérales, dans chacune des paroisses de la ville, des faubourgs et à la Charité.

1040. — Écolâtrerie prébendée. — « L'écolâtre est le maître des écoles, et cette dignité a été autrefois très-honorable dans l'église de Toul, parce que

les écoles y ont été très-célèbres. » En 1789, l'écolâtre recevait encore de la mense capitulaire, 54 resaux de blé, orge et avoine, — en argent, $254^{l}11^{s}$; sur la caisse du chapitre, 24^{l}; — 5 jours 1 hommée 11 verges de vignes.

1245. — Frères prêcheurs. — 1270, Cordeliers. — 1596. Maître des écoles. (Arch. reg. G. 117). — 1613, 3 juin. Ordonnances de M. Jean de Porcelet, publiées à Rosières-aux-Salines. — « Deffendons à tous maîtres d'école d'enseigner la jeunesse, sinon après avoir fait profession de foy ès mains du curé à peine d'interdit. » — 1629. Ordonnances générales du vicaire général du cardinal de Lorraine. « Les curés et vicaires feront le catéchisme aux enfants les fêtes et dimanches, sous peine d'une amende; — ils exigeront une profession de foi de la part des maîtres; — ils tiendront registres des baptêmes, mariages et mortuaires. »

1629. — Règlement touchant les droits d'autel et les devoirs des maîtres et marguilliers. « — Pour les baptêmes, ce que les parrains et marraines voudront donner ; — le Saint Viatique, rien ; — l'extrême-onction, rien ; — fiançailles et mariage, 1 fr. ; — femme qui relève après ses couches, 2 petits sols ; — messe chantée, 6 gros ; — matines extraordinaires, 9 gros ; — vêpres extra, 6 gros ; — enterrements d'adultes, 1 fr., — d'enfants, 6 gros ; — services solennels, 1 fr. ; — un nocturne, 18 gros ; — pour chaque trait sonné, 3 gros ; — ouverture des

fosses, 1 fr. ; — si la terre est gelée, 1 fr. 8 gros. — — Ce règlement n'aura lieu que s'il n'y a pas de conventions spéciales entre les paroisses et les maîtres. »

1633. Religieuses du premier ordre de Saint-Dominique. — 1634. Religieuses du père Fourrier. — 1634 à 1637. — Établissement d'un grand et d'un petit séminaire. On y enseigne la philosophie, la physique, les mathématiques. On y reçoit des externes. — 1654, 24 octobre. Le chapitre commet un régent des grandes écoles à 200[l] barrois sur la recette. — (G. reg. 1650, fol. 134.) 1656. Défense d'enseigner dans la ville la langue latine au préjudice des grandes écoles. — 5 juin 1658. Synode général. Statuts relatifs à l'enseignement et à la tenue des registres. — 1659, 1er mars. Le sacristain de Saint-Gengoul, « lequel enseigne à la jeunesse la langue latine au préjudice de la régence des grandes écoles, sera admonesté de cesser ». (Reg. 1668.)

14 juillet 1634. — Certificat donné à un chanoine de Verdun portant que : la vacance de l'écolâtrerie de cette église de Toul arrivant, le chapitre y nommera en tout temps, étant une charge qui doit être remplie de personne connue, et qu'il y a nommé en 1630. (Reg. 1632, fos 73 et 74, v°.)

27 octobre 1650. — Le sieur Delly, comme écolâtre, a été averti de faire le devoir de sa charge et de s'informer bien exactement si les écoliers de

cette ville (Toul) sont instruits en la religion catholique, apostolique et romaine. (Reg. 1650, f° 4.)

29 octobre 1652. — Les grandes écoles seront visitées une fois le mois par les sieurs Delly, écolâtre, F. Caillier et J. Legan, chanoines, pour reconnaître si la *méthode* d'enseigner des régens est bonne, tant pour les lettres que pour les mœurs. (Reg. 1650, f° 59.)

12 mai 1654. — Élection d'un écolâtre à charge de ne pouvoir disposer de l'écolâtrerie par permutation, résignation ou autrement, que du consentement de Messieurs. (Reg. 1650, f° 120.)

29 janvier 1655. — Le sieur de la Vallée, chanoine, aura le grain de son canonicat, et le sieur Grenetier retiendra celui de son écolâtrerie. (Reg. 1650, f° 139 v°.)

9 septembre 1658. — Serment de M. l'écolâtre de ne jamais faire démission de son personat qu'entre les mains de Messieurs, auxquels appartient seuls en corps d'en conférer. (Reg. 1650, f° 225.)

29 novembre 1658. — Il est ordonné au sieur écolâtre de faire deffense à « toutes sortes de per-
« sonnes d'enseigner au préjudice des grandes écoles
« et de voir si ceux qui enseignent font profession
« de religion catholique, apostolique et romaine. »
(Reg. 1658, f° 4.)

1659, 7 novembre. — Deffenses à qui que ce soit d'enseigner la langue latine, au préjudice des grandes écoles. (Reg. 1658, 31.)

1661, 3 mars. — Le maître des grandes écoles sera averti d'enseigner le catéchisme à ses écoliers, le samedi au soir de chaque semaine et le dimanche matin. (R. 1658, 78.)

1663, 8 février. — Le sieur Menget, chanoine, « est prié de vouloir bien enseigner les écoliers jusqu'à ce qu'on ait trouvé quelqu'un capable de la régence des grandes écoles. »

1663, 16 avril. — Le sieur Gaspard, « nommé pour la régence des grandes écoles aux mêmes gages et conditions que le sieur Bourguignon et jusques au bon plaisir de ces Messieurs. » (R. 1661, 55.)

1664, 14 novembre. — Les écoliers ne sortiront pas des grandes écoles de la cathédrale sans un exeat et certificat de MM. les examinateurs. Même règlement le 21 février 1670. (R. 1661 et 1669.)

1664, 14 novembre. — Le sieur Vitry, reçu à la régence des grandes écoles, a commencé l'ouverture des classes le 5 novembre 1664, aux gages de deux cents francs par an. (R. 1661, 101.)

1664. — Religieuses bénédictines. — 1665. Statuts synodaux. Visite des églises et écoles des paroisses. — 1667. 50 fr. alloués par paroisse, à l'archidiacre ou écolâtre, « autorisé par arrêt du parlement de Metz ». — 13 juillet. Le sieur écolâtre averti de chercher un maître pour les écoles, attendu que le sieur Vitry est sorti. M. Menget est prié de régenter *par intérim*. (Reg. 1667, f° 13.) — 1669. 8 may. Ordonnance de Mgr André du

Saussay : « En chaque paroisse, il y aura un maître d'école pour chanter et servir à l'église, avec le sieur curé, comme aussi pour enseigner les enfans. » — 20 septembre. Régent des écoles reçu à 200 fr. par an, 4 gros par semaine de chaque écolier et son logement.

29 janvier 1670. — Le sieur Vincent, écolâtre, a été commis pour voir le prieur de Saint-Léon et s'informer de lui s'il est vrai qu'ils tiennent école. (Reg. 1669, f° 116.)

15 novembre 1672. — Jour pris pour nommer à l'écolâtrerie. Les huissiers capitulaires avertissent MM. Ostiatini, etc. Le lendemain on député un chanoine et le secrétaire pour aller prendre la voix des malades. M. Mathurin Auffroy est nommé *écolâtre*. Il prend possession le 16 novembre 1672.

9 janvier 1673. — Les maîtres proposés par les religieux de Saint-Léon n'enseignant pas les enfants qui sont ez-écoles, *avec une bonne méthode*, M. Auffroy, écolâtre, ira les entendre expliquer les leçons et corriger les thèmes des écoliers, pour ensuite être pourvu à ce désordre. (Reg. 1669, 179, v°.)

10 mars 1673. — M. Petit-Maire obtient du Roi l'écolâtrerie. Il est refusé en chapitre. (Reg. 1669, 187, v°.)

1675. 7 novembre. — MM. de la ville « ont reçu le déport fait par le prieur et religieux de

Saint-Léon de la maison des écoles et contiguë à icelles ». (R. 1675.)

1678. — Statuts synodaux relatifs aux écoles. — 1686, 3 mars. François Gérard, maître d'école de la paroisse Saint-Pierre, signe comme témoin. — 1686, 9 décembre. Liste publiée par l'évêque « des 48 cas les plus ordinaires et dont la connaissance appartient à l'église, à l'exception des *juges* séculiers, la nomination, examen, réception et interdiction des maîtres d'école ». (45e cas.)

11 mars 1686. — Les maîtres d'école examinés par l'écolâtre. « Toutes les écoles de cette ville étant soumises à notre autorité et à l'écolâtre de notre église, etc.... ; nous ordonnons à tous les maîtres d'école de cette ville de se retirer dans la huitaine, pour tout délay du jour de la publication des présentes, par devers le sieur *Auffroy*, chanoine et écolâtre pour être par lui examinés. Défendons en outre très-expressément à toutes sortes de personnes d'enseigner le latin, en cette ville, qui ne doit être enseigné en autre lieu qu'en nos grandes écoles, exercées présentement sous notre autorité et de l'écolâtre de notre église, par les RR. PP. chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Léon de cette ville. » (Reg. 1686.)

1686, 24 avril. — Mandement. Article 8 : « Enjoignons à tous les curés d'aller une fois au moins chaque semaine, pendant l'hiver, dans les écoles de leur paroisse, afin de voir comment les maîtres enseignent les enfants. Et chaque fois qu'ils y man-

queront, nous voulons qu'ils soient condamnés à une aumône de 30 sous, dont nos officiaux feront l'application. »

11 octobre 1690. — Permutation de l'écolâtrerie avec la chapelle *épiscopalle*. (Reg. 1695.)

1690. — Ordonnances du synode : après avoir blâmé les défauts des ecclésiastiques, on rappelle ceux des maîtres d'école : « Quelques-uns jouent du violon aux fêtes de village et aux noces ; — ils exercent des fonctions qui détournent de l'école ; — ils n'ont pas une tenue décente, surtout à l'église ; — ils font chanter tout ce qu'ils s'avisent dans les fêtes sacrées ; — ils fréquentent les cabarets ; jouent aux cartes, peu retenus en paroles. »

1692, 27 septembre. — MM. de ville « ont commis les sieurs..... chanoines, pour traiter avec MM. les prieur et religieux de l'abaye de Saint-Léon, qui se porteront forts de leur congrégation pour tenir et gouverner les écoles pendant 9 ans, sous les honoraires et reconnaissance de 400 fr. barrois par an, au lieu de 250 fr. et de 40 fr. pour le loyer de la maison servant auxdites écoles, qu'ils seront obligés de fournir. »

1692, 17 octobre. — La maison des écoles, ensemble les grandes et petites écoles ont été adjugées pour 9 ans pour 200 fr. — Le dernier octobre 1704, laissée pour 9 ans au sous-chantre. — 1709, 25 janvier. Bail de la maison des écoles à un musicien, pour 9 ans. (R. 1686, 1700, 1707.)

1695, 10 mars. — Mandement de Mgr de Thiard de Bissy sur l'éducation chrétienne et l'instruction des enfants. « Les plus grands évêques y ont toujours donné leurs soins, les rois et les princes ont vu qu'il y allait du bien de leurs États..... Nous avons souvent pensé aux moyens de n'en point avoir, dans nos paroisses, qui ne soient capables, par leur vertu et leur science, de se bien acquitter de ces deux importantes fonctions, c'est-à-dire de bien élever les enfants et d'aider les curés et vicaires. » — Ce document très-curieux, très-complet, renferme 15 articles : — le choix, la nomination, la direction, la dignité des maîtres et des maîtresses, les méthodes, les livres, les matières de l'enseignement, la discipline, la durée des classes, tout y est l'objet de prescriptions sages et pratiques. —Suit une ordonnance de visites pastorales; « l'époque en sera annoncée en plein prône et ensuite affichée à la porte de l'église ; les maîtres y seront interrogés, ils devront y amener leurs élèves. » « Ordonnons aux pères et mères, sous peine d'être privés des sacremens, même au temps de Pâques, d'envoyer exactement leurs enfans, garçons et filles à l'école, de la Toussaint à Pâques au moins, et pendant le reste de l'année le plus exactement possible; et afin que personne ne s'excuse, nous voulons que les pauvres soient enseignés aux dépens de la fabrique, ou sur d'autres fonds s'il se peut, ou gratis. » — Ces statuts et ceux des années

1678 et 1686 relatifs aux maîtres d'école seront publiés et lus au prône de 3 en 3 mois. »

11 décembre 1700. — Permis de convertir en terre trois jours de vigne, à la pointe en Vachevigne, dépendante de l'écolâtrerie. (Reg. 1700.)

1701. — Exercice de la *veille* qui doit être inviolablement observé dans les ouvroirs, que MM. les curés pourront permettre aux femmes et aux filles de leurs paroisses. — Règlement très-curieux, très-complet, en 18 articles, imprimé à Toul, par ordre de Monseigneur, chez Alexis Laurent, imprimeur de l'évêché. « Art. VI. — La lectrice fera le catéchisme ; elle interrogera premièrement les petites filles qui vont à l'école. Art. XI. — La lectrice ou une de ses compagnes lira deux ou trois articles du petit livre *Des Devoirs des femmes et des filles*, imprimé à Toul, et que M. le curé leur aura donné, et si l'une ou l'autre des maîtresses d'école s'y rencontre, ce qu'elles feront le plus assidûment qu'elles pourront, elle expliquera ces deux ou trois articles, familièrement et en peu de mots. »

1702 à 1770. — Méthode familière pour les petites écoles (3 éditions successives, revues, augmentées, publiées par l'évêque). — 1re partie. Devoirs des maîtres et maîtresses d'école, 13 chapitres. — Marques de la vocation : estime, affection, zèle, exactitude, que le maître doit avoir pour son emploi ; science, capacité, méthode. — 2e partie, 15 chapitres. « On doit parler raison aux enfans ; châti-

mens et réprimandes. Comment en user? Discipline exacte. Ameublement des écoles. — Distinction des classes. — Ordre des exercices. — Manière d'enseigner les diverses matières.

Un traité de prononciation, d'orthographe et une instruction sur l'écriture, enrichie d'exemples en taille-douce (1 vol. in-12, 162 pages), imprimé, en 1770, par ordre de l'évêque, fait partie de la méthode familière ; il est enjoint à chaque maître et maîtresse d'école « d'avoir un exemplaire de ce livre, de le lire attentivement, et de se conformer aux règles qui y sont contenues, et aux curés et vicaires d'y veiller attentivement ».

21 et 28 juillet 1709. — Jour pris pour l'élection d'un écolâtre. M. le président écrit aux chanoines absents pour les affaires du chapitre ou pour maladie.

24 octobre 1711. — La rétribution de la table du chœur doit être payée par l'écolâtre. (Reg. 1707, f° 105, v°.)

1712. — Statuts synodaux. Droits et devoirs du maître d'école comme marguillier, chantre, sonneur. — 1717. Règlements pour le synode, 26 articles. — « Les curés doivent employer tous leurs soins afin qu'il y ait dans leur paroisse des maîtres sages, vertueux, savants et appliqués. Jamais nous n'aurons d'estime ni de confiance pour un curé que nous trouverons négligent pour cette « partie essentielle de son devoir ». Art. 23. — Défense expresse, sous

peine de suspension, *ipso facto*, à tous curez ou vicaires d'emploier les maîtresses d'école chez eux à aucun ouvrage, ni de les y faire coucher ou manger, à moins qu'elles ne soient leurs sœurs, nièces, ou âgées de 40 ans, — n'y d'avoir aucune conversation particulière avec elles autres que sur l'école et l'instruction des filles. Nous leur défendons aussi d'aller dans ces écoles que pour les visiter et lorsque les petites filles y sont assemblées. »

9 août 1719. — On procède à l'élection de l'écolâtre, à la pluralité des voix, non au scrutin. Un député va avec le secrétaire chez les chanoines infirmes pour avoir leurs suffrages, lesquels sont lus au rang des chanoines. M. Bouillon est nommé écolâtre.

19 et 24 décembre 1729. — Élection de M. Martel, écolâtre par scrutin, jusqu'à trois fois, parce que la pluralité des voix n'était pas en faveur d'une personne. Il y avait 32 chanoines, il fallait 17 voix pour que l'élection fût canonique. (Reg. 1730.)

9 juillet 1732. — Le chapitre accorde *conger* de trois semaines à M. Martel en sa qualité d'écolâtre seulement et non comme chanoine, pour aller prendre les eaux à Pont-à-Mousson. (Reg. 1730.)

20 août 1745. — L'écolâtre fait la table de chœur et visite les écoles de la ville. Il n'est point inscrit sur la table de chœur pour suppléer au défaut du chanoine semainier légitimement empêché. Il est obligé aux réponds les jours de 1re

classe, sur l'invitation du chanoine qui tient chœur, et doit porter le flambeau à l'élévation de la messe desdits jours.

4 octobre 1747. — M. l'écolâtre n'étant as chanoine, n'est obligé qu'à l'assistance de la messe *canonialle* le jour du chapitre Saint-Luc... N'ayant pas de voix au chapitre, il est dispensé de s'y trouver ; excepté au chapitre des Cendres, qui est spécialement établi pour la correction des mœurs. (Reg. 1741.)

28, 29 août et 22 septembre 1750. — Élection faite au scrutin de M. Aubriot, chanoine, pour écolâtre.

1751, 3 mai-28 juin. — 1752, 10 février, 28 avril, 20 juin et 20 juillet. — Refus du chapitre d'admettre MM. Pagel et de Marne à la prise de possession de l'écolâtrerie ; — il soutient celui qu'il a nommé, quoiqu'il ne soit point gradué. — Procès. (Reg. 1751 du contrôl. f° 4, v°, et 6. Reg. secrét. 1751, f° 19, v° 23, 24 et 26.)

1721-1753. — Mgr Begon achète au chapitre une maison ; il y fonde une espèce de petit séminaire, qui, à sa mort, devient une école épiscopale primaire.

1725. Les sœurs de Saint-Charles dirigent à l'hospice général une école de filles ; — il y a une école spéciale pour les garçons.

1726, 2 mai. — Ordonnance synodale, livres recommandés : ***Catéchisme du diocèse; — le Bon***

Paroissien, dont on fait actuellement, avec soin, une édition plus ample; — ***Catéchisme historique*** de M. l'abbé Fleury; — l'***Histoire de la Bible***, par Royaumont; — l'***Instruction de la Jeunesse***, par M. Gobinet.

1720, 10 avril. — **Défense aux curés de se servir d'autre catéchisme que de celui du diocèse.**

1734. — Dames du tiers ordre de Saint-François.

1739, 22 décembre. — Enquête ordonnée par l'évêque sur les acquisitions faites pour les écoles et les charités, depuis 1709.

1742. 5 octobre. — Collége de Saint-Léon. Transaction entre le chapitre de la cathédrale et les chanoines de Saint-Léon.

1742. — Création d'un cours d'écriture et d'arithmétique. On appelle pour le diriger Dutillet, régent d'écriture et de calcul juré, à Paris; on lui alloue 200 fr. de gratification, 205 fr. de frais de voyage, 300 fr. de subvention annuelle.

1744. — Amortissement pour les filles de l'école de la Charité. (B. 247.)

1745, 11 septembre. — Traité entre la ville et les chanoines; — enseignement gratuit.

1750, 10 août. — Règlement donné par l'évêque aux sœurs de la Doctrine chrétienne dites Vathelotes. — 34 articles.

1752. — École libre secondaire fondée par Descomptes.

1753, 12 juin. — Cours de mathématiques et de

dessin fondé par la ville. — Rétribution mensuelle, 3 liv. par élève. — 6 boursiers désignés par MM. de l'Hôtel de Ville.

1757. — Fondation du chanoine Vathelot, de Bruley. — École gratuite pour les jeunes filles. — Noviciat et maison de retraite pour les sœurs infirmes ou âgées.

1768. 2 juillet. — Traité passé entre Rose de Poye et la supérieure de la maison du séminaire des maîtresses d'école pour obtenir des sœurs pour quelques paroisses. — Acte du 2 juillet certifié, ratifié, enregistré à Nancy, le 15 avril 1774. (E. 217.)

1769. — Fondation et dotation du collége Saint-Claude.

1770. — La municipalité cesse de subventionner le collége Saint-Léon.

De 1780 à 1789. — Pièces justificatives des comptes de la ville.

Résumé. — En 1789, il y avait à Toul : 1° une école de garçons et une école de filles à chacune des paroisses ; — 2° une école de garçons et une école de filles à l'hospice Saint-Charles et à la Maison-Dieu ; 3° une école et un pensionnat de jeunes filles chez les religieuses de la congrégation de Notre-Dame ; — 4° l'école et le pensionnat des sœurs Vathelotes ; 5° l'école des enfants de chœur de la maîtrise ; 6° la classe du maître de mathématiques et de dessin ; — 7° la classe du maître

d'écriture juré ; — 8° le pensionnat des Dames du Saint-Sacrement ; — 9° le pensionnat des Dames du Tiers-Ordre ; — 10° le collége Saint-Claude, richement doté et fréquenté par de nombreux élèves internes et externes ; — 11° le grand et le petit séminaire.

La moyenne des conjoints qui ont signé leur acte de mariage est de 61,8 en 1690 (75,2 époux, 48,4 épouses). — En 1790, elle s'élève à 85,5, soit 93,3 pour les époux, 77,7 pour les épouses. — J'ai compulsé 21 registres contenant, depuis 1700, les procès-verbaux des délibérations des marchands, perruquiers... et des élections des échevins, sergents de ville, portiers, receveurs, gardes-vignes ; ceux-ci sont relativement illettrés : la moyenne des signatures est de 82 p. 100, celle des autres est de 94 p. 100.

Les archives municipales sont très-riches ; au compte de 1554-1555, on lit : « Remboursé le sire Mydard de 25^{l},7 gros $^{1}/_{2}$ qu'il a supportés à recouvrer certaines chartes de la cité ; — en 1571, on envoie à Nancy des commissaires pour ramener le coffre où furent mis les titres et lettres de la cité durant les troubles, « lequel, cejourd'hui a été apporté en l'hôtel commun ». — Le plus ancien registre de la paroisse remonte à 1593 (S. G. G.) ; ils sont généralement parfaitement tenus ; celui de Sainte-Geneviève est un modèle de calligraphie, on lit au frontispice : « *Nasci, laborare, mori.* »

Au synode général du 5 juin 1658, on prescrit de nouveau aux curés et vicaires de « tenir registre des baptêmes, mariages et mortuaires arrivez en leurs paroisses, et tous les ans en apporter un double au synode général, à peine d'amende pour autant de fois qu'ils y manqueront, applicable aux aumônes ».

Le 27 mai 1739, un monitoire du prévôt de l'église collégiale de Saint-Gengoul enjoint aux curés et vicaires du bailliage et siége présidial de Toul d' « avertir et admonester de sa part, à voix haute et intelligible, par trois divers jours de dimanches consécutifs, tous ceux et celles qui ont pris, enlevé, soustrait, diverti, latité et détiennent des titres, papiers, enseignemens et documens concernant les biens de la ville et autres tels ils puissent être, sous peine d'excomunication ».

En 1742, 30 avril, le maire, les échevins et officiers de l'hôtel commun de la ville, par une délibération motivée, font venir un archiviste. Il soumet un projet de classement; on lui alloue 750 fr. d'honoraires. Il transcrit les chartes, diplômes...; il cote et numérote les registres, il écrit en marge l'objet des pièces et documents.

Au chapitre général des Cendres du 10 mars 1764, Le Moine, archiviste, feudiste et secrétaire de l'église de Toul, présente un recueil des délibérations capitulaires les plus intéressantes de 1630 à 1760, rédigé en forme de dictionnaire. (G. 104.)

1789 à 1833.

1790. — Pièces justificatives des comptes de la ville (1789-1790).

1790. — Refus de serment de Mettavant et de son sous-maître « déguisé sous le titre de démission ». Refus motivé de la plupart des maîtresses d'école.

1791. — Les sœurs Vathelotes remplacées par deux institutrices laïques, à la suite d'un concours.

1792, 13 avril. — Certificat de civisme à Vaudeville et à Robinet, successeurs de Boni, qui a pris engagement d'enseigner à Liverdun.

1792, 14 avril. — Le conseil général de la commune, en attendant une loi, formule un règlement très-sage, en 6 articles ; — il nomme les citoyens Vaudeville et Robinet en remplacement de Mettavant et de Boni ; — il fixe le traitement à 600 fr. chacun.

1792. — Alexis Lallemand continue à diriger l'école de garçons de la Maison-Dieu.

1792. — Confiscation de la maison des sœurs Vathelotes.

1792. — Tableau de répartition des 29 bourses du collége par les administrateurs du district. — Nom des individus. — Montant des pensions accordées. — Motifs du choix. — Observations. (S. t. 2.)

1793, 4 octobre. — Neuf ex-religieuses et ex-converses de la congrégation de Notre-Dame prêtent le serment.

An II, 28 ventôse. — La municipalité annonce l'ouverture des écoles d'après le nouveau système, pour le 1er germinal. — Nom des instituteurs et des institutrices établis en ville. — Obligation d'envoyer les enfants chez l'un des maîtres, après déclaration à la mairie.

An II, 21 floréal. — Vente de la maison d'école, rue de l'Instruction, 16.

An II. — Situation des écoles. — Quatre instituteurs : Vaudeville (Jean), 68 élèves ; — Robinet (J.-B.), 91 élèves ; — Marc (Clément), 102 élèves. — Guillaume (Jean), 31 élèves. — Salaire mensuel, $1^{l},13^{s},4^{d}$ par élève. — 4 institutrices : Pitoy (Cécile), 101 élèves ; — Thomas (Marguerite), 100 élèves ; — Buisson (Anne), 72 ; — Paquotte (Marguerite), 49 élèves. Rétribution par mois et par élève : $1^{l},13^{s},2^{d}$ pour les garçons ; $1^{l},5^{s}$ pour les filles.

An III, 1er germinal. — Translation des écoles au cloître de la cathédrale et à la dortellerie.

An III. — Les quatre instituteurs continuent leurs fonctions, de vendémiaire à ventôse inclusivement ; le chiffre des élèves s'est abaissé de 292 à 268 ; traitement légal : $5,191^{l},7^{s},8^{d}$.

Une cinquième institutrice reçoit 14 élèves ; il n'y en a plus que 291 au lieu de 322. — Traitement légal, $3,867^{l},2^{s}$.

L'organisation des écoles, d'après la loi du 29 brumaire an II, ne dure que 4 trimestres.

An III, 24 frimaire. — La Société populaire, l'administration du district et la municipalité examinent l'*Ami des jeunes républicains*, édité et offert par l'imprimeur Carez; ils l'adoptent pour les écoles primaires, ainsi que : *Instructions sur les mesures déduites de la grandeur de la terre et leurs calculs relatifs à leur division décimale*, — l'*Annuaire républicain*, — l'*Acte constitutionnel*, — l'*Instruction d'un père à son fils*. Voir aux archives deux registres pet. in-folio servant à inscrire les délibérations de la Société des Amis de l'égalité et de la liberté depuis sa fondation, en octobre 1790, à l'an III.

An IV, 30 prairial. — On établit quatre écoles primaires dans les bâtiments du collége supprimé par la loi du 7 ventôse an III.

An VI. — Une commission composée d'un administrateur municipal, du commissaire du pouvoir exécutif, d'un membre du jury d'instruction, procède à une enquête; il y a 9 instituteurs privés, 6 maitres de latinité, 14 institutrices. On constate que les instituteurs répondent aux vues du gouvernement, que les institutrices font de l'opposition. — On exige le serment, 5 d'entre elles refusent et renoncent à l'enseignement ; l'une est révoquée, il n'y a plus que 8 écoles de filles.

An VII. — Le citoyen Renard dirige, à l'hospice, l'école de garçons.

An X. — Enquête et inspection. — Il y a 8 écoles primaires de garçons; 4 instituteurs ont été reçus par le jury, 4 n'ont aucun titre, le total des élèves est de 214. — 3 institutrices, dont 2 reçues par le jury, et le pensionnat nouvellement établi à la Maison-Dieu, par 3 anciennes religieuses, comptent 134 élèves.

Enseignement secondaire : 3 professeurs, 52 élèves.

An XI. — Le maire et le conseil, MM. les curés entendus, arrêtent que Robinet et Marc sont seuls instituteurs communaux. Le premier habitera le cloître de l'église St-Étienne, le second aura une indemnité de logement. — On institue un comité de surveillance et d'encouragement.

An XII, 7 pluviôse. — Réorganisation du collége sous le nom d'école secondaire.

1808. — Taux de la rétribution mensuelle, 1 fr. par abécédaire, 1 fr. 50 c. par écrivain. — Dépenses pour l'école secondaire — Mémoire de l'imprimeur Carez, qui a fourni les livres pour la distribution des prix (31 août 1808) : deux *Pensées de Nicole*, 2 liv.; deux *Fables de La Fontaine*, 2 vol., 5 liv.; deux *Œuvres de Boileau*, 3 fr. 50 c. ; deux *Géorgiques de Virgile*, 4 liv. ; une *Henriade*, 2 fr. 50 c. ; un *Mentor vertueux*, 2 fr. 50 c. ; un *Éléments d'algèbre*, 5 liv. Lettres d'invitation et feuilles de distribution, 16 fr. 50 c. ; ensemble, 43 fr. 50 c.

1810. — Un décret rend aux Vathelotes la pro-

priété confisquée en 1792. — Elles enseignent jusqu'en 1830, sans autre traitement que de légères gratifications du conseil.

Budget, 3,000 fr. — École secondaire : indemnité de logement à Marc, 72 fr. — Aux sœurs Vathelotes, qui se livrent à l'éducation de la jeunesse, 360 fr.

1818, 3 avril. — L'école de la paroisse Saint-Étienne est dirigée selon le mode mutuel ; l'instituteur reçoit une subvention de 150 fr. — En 1821, le chiffre des élèves de l'école mutuelle est de 100. — En 1820 et 1821, 140 enfants environ ne fréquentaient aucune école.

1818. — Création d'une école israélite.

1827. — Institution au collége d'un cours des arts et métiers.

1828. — L'école des filles des sœurs de Saint-Charles à la Maison-Dieu devient communale. — 1828. Ouverture d'un cours industriel de dessin.

1829. — La ville ne subventionne plus les écoles des paroisses — Installation au collége de l'école mutuelle. — Installation de l'école normale et industrielle de la Meurthe dans les bâtiments du collége.

1831. Translation de l'école normale à Nancy. Délibération du 13 août 1831.

1831, 13 novembre. — Budget, collége, personnel, 9,900 fr. ; entretien et accessoires, 1,110 fr. Écoles primaires, 730 fr. (garçons). — 200 élèves gratuits à l'école mutuelle. — 300 fr. aux sœurs. — 30 fr. pour livres aux indigents.

1833, 9 novembre. — Projet de budget. Collége 8,690 fr.; personnel, 970 fr.; entretien et accessoires. — Écoles primaires, 1,240 fr.

On trouve, aux archives de la ville, les délibérations, pièces comptables, correspondances relatives à l'organisation et au développement de l'enseignement secondaire et primaire depuis 1790 (carton n° 38): — écoles de filles (liasse 2), — de garçons (liasse 3). — Comité local (liasse 4). — Délégation communale (liasse 5). — Écoles privées (liasse 6). Carton n° 39 : Collége (liasses 1 à 6). — École normale (liasse 7).

1816-1820. — 241 mariages. — 223 époux, — 210 épouses ont signé (1).

BULLIGNY (AVANT 1789).

Population en 1713 : 69 feux ou conduits. — En 1876, 725 hab. — Annexe de Blénod — Office de Gondreville. — Cour souveraine de Lorraine. — Village abandonné durant les guerres des Suédois. — 1674 à 1696. Les actes sont signés par Jean Thiriet. « 7 septembre 1674, et a le dict parrain « signé en pñce de Jean Thiriet, maistre d'es- « colles ». 1692. Fondation d'un obit « de tout quoy « a esté faicte et dressée la présente fondation, les

(1) On peut consulter avec fruit les *Écoles de Toul depuis* 1790, par l'honorable M. Husson. Toul, 1877.

« an et jour ci-devant dits en pñce de MM. Jean « Pelletier, prestre et vicaire..., et de Jean Thi- « riet, M[tre] d'escolles au dit Bulligny, soubsigné « aussi ». — 1709. Jacques Pernot, décédé le 5 septembre. — 1714 à 1736. Nicolas Guillemin. « 15 février 1721. Fiançailles de Guillemin et Marie Devoye ». — 8 mai 1736. « Décès de Nicolas « Guillemin, âgé de 46 ans, maître d'escolles de « cette paroisse. » — 1736 à 1746. Pierre Lallement. — 1747 à 1749. Masson. — 7 avril 1747. Il signe avec le curé l'acte d'élection d'une sage-femme. — 1749 (28 octobre) à 1752 (11 avril). François Didier. — 1752 (26 avril) à 1758 (29 mars). Joseph Habémont. — 1762. Il donne sa démission. « Joseph « Habémont, ancien maistre d'escolles de Bulligny, « est décédé le 1er novembre 1784. » — 1762. Claude Germain. — 1764 à 1783. Marcel Roussel. — 15 septembre 1764. Mariage de Marcel. — 12 juillet 1767. Baptême de François, fils de Marcel. — 21 septembre (même année), décès de François. — 4 septembre 1768. Baptême de Barbe, fille de Marcel. — De 1783 à 1789. Claude et Sébastien Georges. — 1701 à 1789. Mémoire des messes et obits fondés à Bulligny. — Casuel affecté au maître d'école : 1° messes hautes et basses du Saint-Rosaire, 5l,6 gros ; — 2° messes hautes du Saint-Sacrement, 8l barrois ; — 3° 2 obits de chacun une messe haute, 2l ; — 4° messes du lendemain des fêtes de Pentecôte, 1 fr. ; 5° 5 messes hautes de

Requiem, 6 gros chacune; — 6° octave de la Toussaint, 2 fr. — Obit Rodenac, 2 sols. Messe de Sainte-Catherine, 6 gros. — 1713. État du temporel. Le maître d'école a un resal de blé, mesure de Nancy, sur toutes les dixmes, dont la moitié appartient aux bénédictines de Saint-Mansuy. — 5 belles signatures. — 1751. Le milicien signe l'acte d'engagement.

APRÈS 1789.

1790-an III, 1er frimaire. — Sébastien Georges signe les actes avec son titre de régent d'école. — 20 pluviôse an XII. L'école semble avoir été fermée jusqu'à cette époque, Sébastien remplissait les fonctions de secrétaire de mairie. C'est en cette qualité qu'il figure dans la délibération du 20 pluviôse (11 mars 1806); le conseil demande « à se pourvoir le plus tôt possible près de l'autorité supérieure afin de loger le ministre desservant et l'instituteur dans la maison, que la commune possède en propre ».

An XIII, 4 et 21 frimaire. — Délibérations relatives au choix et à la nomination d'un instituteur, en suite « de la lettre de M. le sous-préfet, en date du 30 brumaire ».

TRAITÉ PASSÉ ENTRE LA COMMUNE ET MATHER.

Ce jourd'hui, vingt-deux frimaire an treize de la République française, de la même séance d'autre part, le conseil municipal de la commune de Bulligny, continuant la séance,

ont passé traité pour engager le citoyen Charles-François Mather, de la commune de Dongermain, qui a déclaré en présence des susdits membres qu'il s'obligeait par ces présentes de servir la commune de Bulligny pour remplir les fonctions d'instituteur et remplir tous les devoirs avec exactitude, comme il est dit par la loi du vingt-sept nivôse an onze, et l'arrêté du préfet du département, page huit, et suivre les mêmes instructions du préfet par son arrêté et son instruction du vingt-cinq nivôse an douze, page seize, convenu entre les susdits membres du conseil et ledit Mather qu'il soit chargé et se charge envers la commune du dit Bulligny en sa qualité d'instituteur, de tenir les écoles régulièrement soir et matin et sonner d'un trait, à la réserve que le dit Mather tiendra vacance pour toute l'année d'un mois, tant des moissons que des vendanges; nottamment en outre sera obligé d'assister M. le ministre dans toutes ses fonctions pastorales. En outre, le susdit même est obligé de sonner le matin, midy et le soir, les neuf coups de l'*Angelus* et un trait suivant et dans tous les cas échéant, soit ordinairement, et extraordinairement, d'y sonner comme il sera ordonné et aussi de sonner pour la gelée un mois à nommer, comme cy-devant du vieux style et aussi sonner exactement pour les orages; le même dit Mather s'oblige en outre de sonner complie, veilles de dimanche et fêtes et de les chanter. Le rassemblement de tous ses élèves sera fait tous les dimanches à heure de midy pour leur y enseigner les droits de la religion catholique, apostolique et romaine ; après une heure, ses élèves seront conduits modestement à l'église au catéchisme, pour y recueillir les soins de M. le pasteur. L'horloge sera conduit pendant le cours de sa gestion de le remonter tous les jours et de le graisser en olives. Tous les jours le soir, pendant sa gestion, dira la grande prière publiquement et sera sonnée d'un trait avant l'*Angelus*.

Le même dit Mather, par ses charges, s'oblige d'enseigner à ses élèves à lire, à écrire l'ortôgraphe, l'aritmétique et le plaint chant aussi le catéchisme, de tenir l'église dans la plus grande propreté possible et de sonner pour tous les offices

divers. Convenu entre le conseil et le dit Mather doit commencer la jouissance dès ce jourd'hui et finira au cinq floréal an quatorze, pour rétribution de tout quoi le susdit Mather percevra par chaqu'un de ses élèves qui écriront sept centimes et demi par chaque semaine et cinq centimes par chaque élèves qui n'écriront point, aussi par semaine. Percevra de même, sur chaqu'uns des habitants, vingt-cinq centimes qui lui seront versés, ez mains dudit Mather, au cinq floréal prochain pour compléter le fixe de la présente année, et du même cinq floréal prochain pour commencer et compléter l'année entière, percevra soixante centimes par chaqu'uns des habitants, payable à l'expiration du présent traité. En outre, percevra sur chacun des habitants un pot de vin aux vendanges, prenant à la taxe et mesure. Le dit Mather, pendant toute la gestion en sa calité d'instituteur est obligé de prendre un second pendant quatre mois des hivers pour le seconder dans ses écoles, et le même dit Mather jouira du logement destiné pour les instructions sans obligation et paiement fait de la part du dit Mather, sinon qu'il est chargé des réparations locatives. Clos et fait en notre assemblée ce dit jour, réunis en séance, et le dit Mather a signé avec nous les an, jour, mois avant dits. Expédition sera déposée à M. le sous-préfet, lecture faite.

Suivent les signatures : MATHER ; GOURDIN, *maire;* THOUVIGNON, HUSSON, GROSDIDIER, MONTIGNAULT, LOUIS, MASSON, PIÉROT, S. GEORGE, BOUVOT.

An XIII, 5 pluviôse. — Délibération. — Nécessité de construire une salle d'école sur la place « à côté du local de l'instituteur, selon les plans d'architecte ». — 1807-1808. — Renouvellement du traité avec Mather. — 1808, 12 mai. — Délibération. Séparation des sexes. — « Vu l'arrété de M. le sous-préfet en date du 16 mars, approuvé par M. le préfet le 13 avril, qui divise l'école primaire

en deux classes séparées..., le conseil a choisi une sœur de la maison de Saint-Dié, sous la direction de M. Rollin... et autorise le maire à traiter... à des conditions avantageuses pour les parents des élèves. » — 1810, 1er février. — Traité avec François Jacquemin, instituteur actuel de la commune d'Andilly. — 1811, 1er mai. — Traité avec une institutrice, — demoiselle Françoise François, sœur de la Providence, — 2 fr. par écrivain, 1 fr. 50 par abécédaire, en outre, 150 fr. de fixe. — 1816, 10 octobre. — Délibération. On élève le traitement de l'instituteur. — 1818, 1er mars. — Traité avec Jean-Baptiste Eudes. — 1816 à 1820. — 26 mariages; — 23 époux, 20 épouses ont signé. — 1821, 5 mai. — Délibération. — Construction d'une maison d'école. — 1823, 31 mars. Approbation des devis et état estimatif rédigés par Charpy, architecte. « Nous supplions M. le préfet de la faire mettre en adjudication le plus tôt possible. » — 1823, 6 mai. — Nomination de Joseph Pierrot. — 1828, 12 mai. — Construction d'une chambre pour l'institutrice.

DOMGERMAIN.

Population en 1708, 125 feux; en 1876, 1,306. — Prévôté de Foug. Bailliage de Saint-Mihiel. — Barrois non mouvant.

1703 à 1789. — J'ai fourni, au Musée pédagogique, en 1879, un état nominatif des dix régents d'école qui se sont succédé, avec la durée des services de chacun et le *fac-simile* de leur signature.

Les registres des actes de l'état civil ne remontent qu'à 1694, mais on a constaté récemment, sur deux registres antérieurs à cette époque, le nom des maîtres d'escholle, de 1599 à 1668; il y en a 8. Voici leurs noms et quelques particularités sur leurs familles.

1599-1603. — Pierre Varlet. — Baptême de son fils Colas, 18 janvier 1600. — 1603-1605. — Claude Carrel a de Nicole, sa femme, un fils baptisé le 11 octobre 1603. — 1605-1614. — Christophe Simonin. — Baptême de son fils, 9 may 1605. — 1614-1623. — Nicolas Simon. — Parrain, en 1614, 1615, 1618. — Décès de sa femme le mercredy 21 janvier 1610. — 1623-1659. — Henry Jannot. — Baptêmes de ses enfants: Pierre, 4 may 1623. — Jean, 21 mars 1625. — Paul, 26 janvier 1627. — Henry, 4 may 1629. — Claude, 31 mars 1631. A partir de décembre 1627, les actes sont écrits en partie par Jannot. — 1659-1661. — Demenge (Henry). — Son fils Dieudonné, parrain le 15 octobre 1659. — 1661-1668. — Claude Mourot. — Sa femme Bastienne, marraine, février 1661. — 1668. — Jean Ricart. Il a de Claudette, sa femme, une fille, Nicole, baptisée le 13 janvier 1669. — 1687 à 1789. — Spécimen et *fac-simile* de 33 signatures

très-remarquables par leur netteté et leur hardiesse apposées aux actes par les curés et les notables. — 1719 à 1781. — Exemptions de la taxe délivrées, au bureau de Saint-Mihiel, aux maîtres d'école, ainsi qu'aux curés, nobles et pâtres. — 1711. — 12 signatures sur l'état du temporel. — 1761, 15 janvier (1). — Acte de fondation de l'école des filles. — 1761, 15 juin — Traité entre la communauté et le receveur élu pour délivrer aux deux sœurs le revenu des legs. — 1765, 30 mars. — Traité entre le régent d'école, qui résume et complète tous les traités et décrets de l'officialité; « en ce qui concerne le règlement des droits réciproques et des obligations de la commune et du maître ». — 1752-1754. — 3 miliciens signent l'acte d'engagement. — 1765. — Un mémoire du maître d'école pour l'enterrement de la femme de François Leclerc, avec la remontrance des maire et syndics et l'arrêt de l'évêque. — Enregistré par le greffier à Toul, le 20 febvrier 1765 et remis en original au maire et syndics sur leur réquisition. (Document très-curieux.) — 1769-1789. — Comptes que rendent les syndics de la communauté pour le solde des sœurs, avec une quittance de la sœur Marie Bichebois au collecteur de la communauté, le 20 avril 1769. — 1790 à 1803. — 3 instituteurs. —1828. — Construction d'une maison commune comprenant les

(1) V. Annexe 1.

salles d'école de garçons et de filles, — les logements de l'instituteur et de l'institutrice.

Extraits des registres des actes de l'état civil à diverses époques.

1687 à 1691. — 38 baptêmes, — 32 parrains, 18 marraines signent ; — moyennes, 84 °/₀ et 46 °/₀. 5 mariages, — 3 époux, 1 épouse signent; — moyennes, 66 °/₀, 20 °/₀ ; 42 °/₀ pour les conjoints. — 1701 à 1725. — 714 baptêmes, — 570 parrains, 176 marraines signent ; — moyennes, 79 °/₀, 24 °/₀. — 135 mariages, — 95 époux, 29 épouses signent; — 70 °/₀, 21 °/₀; 45,5 conjoints. — 1786-1790. — 207 baptêmes, — 205 parrains, 197 marraines signent ; — moyennes, 99 °/₀, 95 °/₀. — 39 mariages, — 37 époux, 34 épouses signent; — moyennes, 95 °/₀, 87 °/₀; 91 °/₀ conjoints. — 1816 à 1820. — 189 naissances. — Ces actes ont été signés par 564 témoins, il y a 3 croix, soit une moyenne de 1 °/₀ d'illettrés. — 72 mariages, — 70 époux, 60 épouses signent; — 97 °/₀, 83 °/₀; 90 °/₀ conjoints.

CHAPITRE II

DOYENNÉ DE PORT.

Il comprend 68 paroisses, 29 annexes, 5 abbayes, 12 prieurés. — 4 chapitres. — 2 communautés ecclésiastiques. — 19 maisons de religieux. — 12 de religieuses (1).

NANCY	1786–1790	
1. Paroisse Saint-Epvre		1313
2. Paroisse Nostre-Dame	146 — 132 — 105	1100
3. Paroisse Saint-Sébastien (2)		1554
4. Varangéville	24 — 20 — 21	1704
Annexe Saint-Nicolas (3)	103 — 87 — 64	1667
5. Rosières-aux-Salines	77 — 51 — 31	1354
6. Ferrières	11 — 9 — 10	1699
Annexe Tonnois	14 — 14 — 11	1699
Velle-Coyviller	4 — 3 — 2	1699
7. Vendœuvre	27 — 19 — 16	1655
8. Viller	15 — 14 — 11	1750
9. Laxou	25 — 23 — 20	1647
10. Maxéville	25 — 19 — 18	1765
11. Champigneules	13 — 8 — 2	1693
12. Bouxières-aux-Dames	16 — 15 — 11	1740
Annexe Pixerécourt.		
13. Laye	47 — 38 — 20	1688
14. Eumont	16 — 12 — 13	1677
15. Moulin	» — » — »	»
16. Bouxières-aux-Chênes	28 — 28 — 26	1675
Dép. Ecuelle	» — » — »	»

(1) « On compte dans ce doyenné environ 100 villages, sans les hameaux, fermes et moulins ; on fait nombre de 25,000 âmes. »

(2) En 1710, 3 paroisses seulement — Le 1er acte du 1er registre de Saint-Sébastien, 1594, est ainsi libellé : « Le sixième jour du mois d'octobre, Nicole fille, comme a dit Clairon sa mère, de Jean Meunier, *in nefario concubitu*, a été baptisée, Mathieu Jaquemin parain et Nicole Chalans maraine. Signé M. Gérard Mareschaudel, prebtre commis de la dite cure. »

(3) Frémy, régent de la grande escolle, franc d'impost. (B. 9021).

	1786-1790			
17. Amance	31 —	25 —	18	1514
Annexe Dommartin	6 —	6 —	6	»
Annexe Laître	14 —	13 —	11	1782
18. Champenoux	11 —	10 —	9	1699
Annexe Mazerules	6 —	6 —	6	1692
19. Neuvlotte	6 —	6 —	4	1620
20. Séchamps	18 —	16 —	16	1699
Annexe Pulnoy	8 —	7 —	8	1748
21. Sausures	7 —	4 —	3	1699
22. Agincourt	4 —	3 —	4	1690
23. Dommartemont	4 —	4 —	2	1696
24. Essey	23 —	21 —	17	1699
Annexe Tombelaine	14 —	12 —	8	1617
25. Ars-sur-Meurthe	9 —	6 —	2	1789
24. Lenoncourt	19 —	16 —	18	1771
27. Cercueil	10 —	9 —	8	1681
28. Velaines	11 —	10 —	11	1711
29. Reméréville	12 —	11 —	7	1682
30. Herbéviller	2 —	2 —	2	1700
31. Ohéville	10 —	9 —	6	1699
32. Moyenvic et Xanrey. Enclave du diocèse de Metz.				
33. Drouville	» —	» —	»	1702
34. Gelnoncourt	2 —	2 —	2	1789
35. Haraucourt	20 —	19 —	17	1646
36. Bissoncourt	12 —	10 —	4	1716
37. Serres	11 —	11 —	10	1699
38. Valhey	15 —	13 —	6	1785
39. Einville-au-Jard	24 —	23 —	18	1657
Annexe Bonviller	10 —	7 —	6	1789
40. Maixe	14 —	13 —	8	1699
42. Créon	14 —	12 —	9	1768
Annexe Sionviller	2 —	2 —	2	1768
43. Dombâle	24 —	21 —	16	1741
44. Crevic	17 —	14 —	10	1699
Dép. Sommerviller	37 —	34 —	35	1785
45. Bozemont	16 —	16 —	16	1685
Annexe Batlemont	8 —	8 —	7	1673
46. Lunéville	504 —	420 —	350	1135
Annexe Huviller	13 —	10 —	12	1692
Annexe Chanteheux	13 —	11 —	10	1780
Annexe Moncel	10 —	10 —	10	1780
47. Blainville	» —	» —	»	1631
48. Deuville	21 —	18 —	18	1699
49. Douville Notre-Dame	» —	» —	»	1780
50. Antelup	20 —	19 —	17	1705
Annexe Vitrimont	14 —	14 —	10	1712

	1786-1790			
51. Monts.	9 —	9 —	9	1699
Xermaménil	21 —	19 —	15	1789
52. Rehainviller.	15 —	10 —	9	1789
Annexe Hériménil.	15 —	10 —	7	1750
53. Bénarménil	23 —	20 —	19	1743
54. Marienviller.	16 —	14 —	12	1685
Annexe Thiébauménil	21 —	17 —	13	1785
55. Hadonviller (Croismare)	60 —	52 —	44	1783
56. Saint-Mas-d^t-Bayon	5 —	4 —	2	1758
57. Domtaille.	» —	» —	»	1699
Dép. Hossonville.	34 —	30 —	25	1678
58. Dame-Livière.	16 —	13 —	13	1785
Dép. Charmois.	7 —	6 —	5	1785
59. Barbonville	43 —	39 —	37	1629
60. Saffais	7 —	5 —	3	1750
Dép. Vigneules	13 —	12 —	12	1746
61. Richarménil.	4 —	3 —	3	1699
62. Burthecourt.	11 —	10 —	8	1785
63. Lupcourt.	10 —	10 —	10	1699
Annexe Azelot	4 —	4 —	2	1699
64. Saint-Hilaire. — Dép. Ville-en-Vermois	» —	» —	»	1690
Annexe Manoncourt	» —	» —	»	1774
65. La Neuveville.	27 —	26 —	17	1666
66. Ludres	6 —	5 —	5	1712
67. Heillecourt	16 —	13 —	12	1568
Annexe Fléville	9 —	9 —	9	1637
68. Malzéville.	43 —	36 —	18	1622
Annexe Saint-Mar	9 —	9 —	4	1665

En résumé : 2,081 mariages; moyenne des époux ayant signé 85 p. 100; des épouses, 69 p. 100; des conjoints, 77 p. 100.

VILLE DE NANCY. — NOTICE. AVANT 1789

1777. — 26,468 âmes, y compris les communautés religieuses d'hommes et de femmes.

1876. — 66,303 habitants.

1110. Érection de la paroisse Notre-Dame sur le territoire de Saint-Dizier. — Les religieux de Molesme y font le service sous la règle de saint Be-

noît. — Écoles claustrales et presbytérales. — 1221. Installation des écoles des sœurs grises du tiers ordre de Saint-François. — 1298. Écoles des Dames de l'ordre de Saint-Dominique. — 1340. 1er octobre. Le duc Raoul donne les écoles de Nancy au chapitre de Saint-Georges pour les faire gouverner par un écolâtre. — Même année, 24 décembre, il fonde l'office de l'écolâtre; — il lui attribue le droit de nommer les maîtres d'école, — d'avoir inspection sur eux et sur l'instruction des écoliers — « pour raison de quoy, il lui donne des biens à Neuviller, une maison et un gaignage à La Neuvevile ». Le siége de l'écolâtrerie est à Nancy, en une partie de l'hôtel ducal. (B. 288 — G. 82117 — 104 — 302.) — 1342. Érection de la paroisse Saint-Èvre. École paroissiale ou presbytérale. — 1462. Somme payée aux enfants et aux chantres de la chapelle du duc. (G. 969.) — 1484. École claustrale au couvent des Cordeliers. — Le duc René y établit une bibliothèque. — 1492. Gages des chantres et des enfants de chœur de la chapelle du duc. — Maîtrise. (G. 991.) — 1554. Érection de la paroisse Saint-Sébastien. — École paroissiale. — 1563. L'écolâtre permet à Claude Varlet de tenir école publique. — 1576, 25 avril. Lettres patentes du duc au sujet des débats, discords et différens survenus entre la ville et le chapitre de Saint-Georges au sujet d'une école. — 1576, 26 avril. Contrat entre les sieurs vénérables prévôt et chapitre de l'église collégiale, Monsieur Saint-Georges

de Nancy d'une part et les deux commis de ville, bourgeois, vassaux et habitans du dit Nancy d'autre part, pour l'érection et direction des écoles abécédaires. [Manuscrit sur parchemin avec scel, très-bien conservé.] (G. G. 46.) — 1576, 27 août. Le chapitre cède une maison, meix, jardin, usuaire sis derrière l'église paroissiale pour une école et logement du maître, à condition que l'écolâtre examinera les maîtres proposés, en présence des deux de ville et bourgeois, auxquels directement, sans contredition ou empêchement demeurera et appartiendra le droit d'élire, présenter et installer les maîtres. — 1591. Florentin Blanvarleti, précepteur de la grande escole reçoit un gage annuel de 72[l] (Comptes du receveur). — 1594. Acte d'abjuration de Servais, écrivain et arithméticien inscrit à la première page du plus ancien registre de la paroisse Saint-Èvre. — 1601. Mémoire d'ouvrages faits à la maison de ville dite la grande escolle, près Saint-Èvre, tant à l'endroit de la chambre du conseil de ville et des galeries joignantes que des logis du maître d'escole. — 1602. Établissement d'un noviciat de PP. jésuites. Arrêt relatif à un accord entre les commis de la ville et le chapitre de Saint-Georges, au sujet d'une maison pour y installer une école publique. (G. 824.) — 1606. Établissement des religieuses de la congrégation du P. Fourier. — 1607. Dépense pour la façon de râteliers pour supporter les échelles et suspendre les seaux de cuir bouilli mis en ré-

serve à la maison de la grande école pour subvenir aux nécessités de ville. — 1612. Lettres patentes de Henri II pour cession, moyennant 60,000 fr., d'une maison pour y fonder un collége « lequel serait d'un grand fruit, utilité, commodité, tant pour l'instruction de la jeunesse, en toute piété et doctrine que pour le peuplement de la ville ». — Même année. « Don aux habitans, des sous sur les conduits, droits de hallage, étalage et gabelle à charge d'employer les deniers en provenant à la construction et fondation d'un collége. » (G. 83.) — 1613, 16 juillet. Serment de Servais, escrivain et arithméticien, par-devant le prothonotaire du Saint-Siége, curé de Saint-Èvre, pour avoir permission de continuer l'éducation des enfans.— 1616. Sommes données aux religieuses de la congrégation afin de les encourager de bien en mieux en leur devoir d'enseigner les filles et aux Pères de la Compagnie de Jésus pour les aider à meubler leur collége. — 1618, 28 mars. Jugement rendu contre Clavel, écrivain, lequel a usé de paroles aigres envers l'écolâtre qui l'avait interpellé, selon son droit, de subir l'examen. Messieurs du conseil condamnent Clavel à subir l'examen. — 1619. Établissement d'une maison de bénédictins. 1624, d'un couvent de bénédictines. — 1626. Inauguration du collége des PP. jésuites. — 1626. Ordonnance de Charles IV pour la fondation de l'hôpital Saint-Charles. « Cent jeunes enfans seront nourris et élevés; on leur apprendra à lire, écrire, la religion

et un métier. » — 1631, 15 février. Union et incorporation de l'hôpital Saint-Julien à la maison de Saint-Charles fondée pour y élever jusqu'à 300 enfans. — 1632. Les religieuses de la Visitation ouvrent une école. — 1641. Établissement des jacobins de l'ordre de Saint-Dominique. — 1650 à 1780. Liasse contenant un grand nombre des arrêts imprimés du Conseil d'État, de la Cour souveraine, des lettres patentes et des réglements concernant les maitres et maitresses d'école. (G. G. 46.) — Requête des maitres écrivains contre « quantité de personnes étrangères, qui sans expérience, même des femmes, se sont ingérées, depuis le malheur des guerres, de montrer à lire et à écrire, au grand préjudice du bien public.... »

1656, 11 janvier. — Permission *à un individu* de tenir école de latin. — 1663, 28 décembre. Charles IV institue une maitrise pour les maitres écrivains et les maitres d'école de la ville. Cette corporation formera une confrérie sous l'invocation de saint Nicolas. Statuts très-curieux. — 1664. Ouverture d'un registre sur lequel on inscrit la liste de ceux et celles qui enseignent la jeunesse « ez deux villes de Nancy » : à la vieille ville, 7 maitres et maitresses, en plus une fille dévote, qu'on nomme dame Clémence, qui demeure en la rue Saint-Pierre. A la ville neuve, 25 maitres et maitresses, et plus une bonne femme sous le perron des PP. jésuites. On trouve à la même date, les

modèles des certificats délivrés aux maîtres et aux maîtresses d'école. — 1680, 10 avril. Procès-verbal de l'écolâtre : « il a visité et examiné les enfans grands et petits de l'école Saint-Sébastien. Il les a trouvés suffisamment instruits sur la religion comme aussi sur les devoirs des écoliers ; il leur a recommandé la piété et l'obéissance. — 1682, 4 mars. Défenses à toutes personnes, ecclésiastiques ou aultres, d'enseigner ou tenir école, sans avoir préalablement obtenu permission de la Chambre. — 1701 à 1789. 54 dossiers relatifs à la nomination des régents et régentes d'école. Registres, informations, autorisations ; en plus 3 dossiers du XVII[e] siècle. (G. G. 46, 1.) — 1701. Création d'une école pour les filles pauvres. (B. 128.) — 1710. Collége fondé par M[gr] de Poncelet, évêque de Toul. J'ai donné le nom des maîtres et le programme des études, en 1768, dans la *Vie et les Œuvres de l'abbé Grégoire* (pp. 33-34). — 1716, 22 janvier. Arrêt du Conseil d'État en faveur de l'écolâtre. Règlement en date du même jour pour les écoles et les maîtres (53 articles). Élection annuelle le jour et fête de Saint-Nicolas, après le service, dans la maison du syndic sortant. La maîtrise est composée d'un maître ou syndic, de 2 jurés, d'un greffier et d'un sergent, qui prêtent serment entre les mains du prévôt (art. 1[er]). — 1718, 10 juillet. Décret de Léopold maintenant l'écolâtre de Saint-Georges en ses prérogatives, auxquelles il ajoute le droit d'ins-

pection des boutiques de libraires, afin de voir si l'on n'y expose pas en vente des livres contraires aux mœurs [1]. — 1735, 11 mai. Acceptation d'un legs de M. H. de Moranville, conseiller à la Cour souveraine, pour l'établissement d'une école gratuite, pour instruire les pauvres enfants de la paroisse Saint-Nicolas, érigée en 1734. — 1743. Construction de nouvelles écoles publiques au monastère des Dames de la congrégation. — 1747. Mémoires et solde d'ouvrages, exécutés aux nouvelles écoles de frères au-dessus de la porte Saint-Nicolas. —1748. Installation d'écoles chrétiennes à Nancy et à Maréville. (B. 18,972.) — 1749, 29 juillet. Par contrat passé avec le procureur des frères des écoles chrétiennes et charitables, Stanislas fonde 3 écoles nouvelles pour enseigner « lire, écrire, chiffrer, l'ortographe, les 4 premières règles de l'arithmétique et le catéchisme aux enfans pauvres de la ville et des faubourgs ». — Au noviciat de Maréville, on enseigne la religion, lire, écrire, l'arithmétique et encore la géométrie, le dessin d'architecture, la géographie, talens qui sont peu d'accord, dit Durival, avec le nom d'igno-

[1] Catalogue des livres classiques en vente en la boutique des libraires : — *Année Chrétienne, ou Seconde partie de l'instruction de la jeunesse* ; in-12. 1 fr. — *Avis salutaires aux pères et mères envers leurs enfans et aux enfans envers leurs parens* ; in-12. 9^{s}. —*Arithmétique ou Arithméticien familier* ; in-12. 1^{l}. — *Catéchisme*. 13^{s}. — Fleury, *Catéchisme historique*. 1^{l}. — *Fables de La Fontaine*. — *Éducation des filles*.

rantins, qu'on donne ordinairement aux Frères. Même année. — Adjudication à Claude Mique, de la construction des écoles de la Doctrine chrétienne, vis-à-vis de l'hôpital Saint-Charles, dans la maison appelée vulgairement hôpital Saint-Jean. — « Sommes payées pour les plans et devis à Montluisant, architecte. » — 1750, 28 décembre. Édit de création de la Société royale. — 1751, 27 décembre. Statuts de la Société, liste des membres. — 1751, 19 avril. Arrêt de la Cour souveraine portant enregistrement des lettres patentes du roi, confirmant la fondation d'une 3e école gratuite, en la ville neuve, faite par le prélat de Bouzée, grand-doyen de la primatiale. « Les nouvelles écoles seront mises en état aux frais de l'Hôtel de Ville. » (Ord., t. VIII.) — 1752-1753. Comptes de gestion du syndicat de la communauté des régents d'école ; il y a eu 53 visites, 3 amendes pour infractions aux règlements; la recette s'est élevée à $57^l,3^s,6^d$, la dépense à $58^l,3^s$. (G. G. 46, 1.) — 1752. Le président d'Hoffelize fonde une école gratuite pour les enfants pauvres de la paroisse Saint-Roch, érigée en cure le 25 novembre 1734. — 1754, 12 mars. Condamnation à une amende de 25 fr. et à 15 jours de prison, au pain et à l'eau, contre un maître d'école pour en avoir injurié un autre, lors de l'assemblée des officiers de la maîtrise et insulté le conseiller assesseur chargé de présider à l'élection. — 1755. Résolution touchant la façon de croix en argent, au

nombre de 9, pour distribuer aux enfants des écoles chrétiennes, afin d'exciter leur émulation. — 1763. Stanislas augmente le personnel du collége des jésuites de 2 professeurs de philosophie, d'un professeur de mathématiques et d'un professeur d'histoire et de géographie. — 1765. Par arrêt du Conseil d'État, les maîtres de latin cessent de faire communauté avec les maîtres de français, écriture et arithmétique, « lesquels formeront communauté entre eux ». — Défense aux maîtres d'enseigner aucune fille, « à l'effet de quoi il sera incessamment établi une maîtresse pour les filles de la paroisse Saint-Fiacre », érigée en 1765. — Les filles et femmes ne pourront enseigner les garçons, à peine de 6^{l} d'amende pour chaque contravention. — 1765, 26 juin. Règlement sur le prix des écolages : 20^{s} par abécédaire, 30^{s} par écrivain, 40^{s} pour ceux qui apprennent l'orthographe, 50^{s} pour l'arithmétique. — 1768, 3 novembre. Organisation du collége de l'Université de Pont-à-Mousson, transféré à Nancy, par lettres patentes du 3 août. — J'ai cité (*Vie et Œuvres de l'abbé Grégoire,* 1873) les noms des membres du bureau d'administration, du principal, des professeurs et régents du collége, du recteur, du vice-chancelier et des professeurs des facultés de théologie, de droit, de médecine et de philosophie.

1770. Ouvrages au-dessus de la porte Saint-Georges, pour l'établissement de plusieurs classes

servant aux écoles chrétiennes. — 1773, 14 juin. On accorde à l'assemblée des maîtres et des maîtresses d'école le droit d'enseigner les filles jusqu'à 7 ans, et aux maîtresses les garçons jusqu'au même âge. — 1774, 24 mars. Les maîtres, au nombre de 13, et les maîtresses, au nombre de 14, signent, avec le conseiller de ville et le lieutenant de police, une requête à l'effet d'être dispensés de l'obligation d'assister aux processions. Un arrêt de la Cour leur accorde cette dispense. — 1777, 5 août. Fondation par Fr. de Ravinel, chanoine de la Primatiale, d'une maison de charité et d'instruction en faveur de la paroisse des Trois-Maisons. — 1778, 10 avril. Le premier évêque de Nancy, dans un mandement donné à Paris, « où il est retenu pour les affaires de son diocèse », invite chaque curé ou administrateur de lui adresser, avant le mois de juillet, un état comprenant le nombre des communiants de la paroisse, le nom du maître et de la maîtresse d'école et la date de leur approbation. (Art. V.) — 1780 à 1785. Procès-verbaux de l'élection, par l'assemblée des maîtres, d'un syndic, d'un juré-greffier et d'un sergent. — 1785, 22 septembre. L'évêque adresse à chaque curé une circulaire sur l'importance de l'éducation, et il ajoute : « Convaincu que vous entrerez dans mes vues, je vous invite à envoyer à Charmes, le maître d'école de votre village pour y faire une retraite spirituelle, qui commencera le 18 octobre prochain, à 6 heures du soir, et finira,

le 28 suivant, à 6 heures du matin. Pendant tout le temps de cette retraite, les maîtres seront entièrement défrayés pour le logement et pour la nourriture. » (B. 66.) — 1789, 1er janvier. L'almanach de cette même année contient une nomenclature curieuse des institutions scolaires ecclésiastiques et laïques « pour la ville et pour la province, y compris la partie du diocèse de Trèves qui s'étend en Lorraine, les 3 évêchés, le Clermontois et le comté de Cluny ». La collection des almanachs, bien conservée à la bibliothèque de Nancy, permet d'apprécier l'état des écoles primaires, secondaires et supérieures, avant 1789.

Voici quelques chiffres de ma statistique générale, à la suite de l'examen des registres des actes de l'état civil et des procès-verbaux des assemblées et des élections en 1787, 1788 et 1789.

La moyenne des parrains ayant signé, en 1791, est 92,5; celle des marraines, 76. La moyenne des époux, 89; des épouses, 74; des conjoints, 81,5. La moyenne des électeurs qui ont signé les procès-verbaux des assemblées du tiers et de bailliage est 98. — Sur 1,108 électeurs des corps et communautés d'arts et métiers, 14 n'ont pu signer (10 rôtisseurs, cabaretiers, aubergistes, 2 chaudronniers, 1 tailleur, 1 charpentier).

Après 1789.

1790, 31 mars. Autorisation donnée au sieur de La Motte, régent d'école, maître d'écriture, d'orthographe et d'arithmétique, par Antoine Christophe Urion, lieutenant général de police, à charge par luide se conformer aux statuts et de prêter le serment au cas requis, — et à l'instant ledit La Motte a prêté le serment voulu par les présentes. — 1790, 17 juillet. Certificat de capacité délivré par l'écolâtre, le chanoine Brion, à Marguerite Blaise; pièce curieuse et bien conservée. — 1790, 30 septembre. Mémoire sur les établissements publics et libres de la ville de Nancy. — 1791. Mars et avril. Procès-verbaux du serment prêté par les maîtres et maîtresses d'école, mandés à la barre de la commune. Démission ou renvoi de ceux et celles qui refusent le serment ou qui ne se présentent pas. — 1791 (an 3 de la liberté), 5 juin. Avis du Directoire de Nancy sur le projet de la municipalité concernant les écoles chrétiennes. — 1792, 1er janvier. M. Salmon, rue de l'Opéra, annonce dans l'almanach, « à l'usage des citoyens, un cours d'études françaises, pour les jeunes gens qui n'ont pas étudié le latin ». — 1792, 16 janvier. Messieurs du Directoire du département envoient à la municipalité une lettre du député Argobast, membre du comité de l'instruction publique, chargé de correspondre avec le département, « afin de faciliter l'exécution du plan

« d'éducation que le comité est chargé de proposer « à l'Assemblée ». On devra remplir, sans délai, deux tableaux, comprenant le premier 9 titres, le deuxième 14. Ces tableaux, parfaitement rédigés, présentent un inventaire exact de l'état des établissements scolaires à la fin de l'ancien régime. Il y en a un grand nombre aux archives départementales. (C. 314.) Il est curieux de comparer le tableau de Nancy, en 1792, avec ceux de 1664 et de 1753. — 1792, 18 janvier. Le Directoire réclame au ministre des contributions publiques le traitement (2,412l,12s de France) dû aux Frères, qui n'ont pas été payés depuis le 1er janvier 1790. « Si quelque chose pouvait ajouter à l'intérêt qu'inspire un établissement si utile, nous vous dirions, d'après le Directoire du district, que les Frères, dévoués avec zèle et persévérance à leurs devoirs, se sont conformés au décret sur le serment. » — 1792, 1er février. La municipalité, en réponse à la lettre du 16 janvier, adresse au Directoire un mémoire très-complet, très-remarquable sur l'état de l'instruction publique à Nancy. Cinq chapitres. Écoles primaires. Nombre des élèves. Nom des membres de la ci-devant communauté des maîtres. Fonds affectés aux écoles. Ch. II, Université. Ch. IV, Enseignement des filles. (C. 140-142.) — 1792, 19 avril. Réquisitoire du procureur général syndic contre les religieuses de la congrégation de Saint-Charles, de Saint-Lazare et de la Doctrine chrétienne, qui sont encore en exer-

cice, malgré qu'il soit certain qu'elles n'ont pas prêté le serment et que la plupart manifestent des sentiments d'incivisme. — 1793, 27 juin. Arrêté du conseil du département sur les dispositions provisoires à prendre jusqu'à la publication des lois à intervenir sur l'enseignement public (22 art.), imprimé chez Hœner (très-curieux). — 1793, 27 juillet. Délibération de la municipalité au sujet de l'institution d'instituteurs de morale. — An II, dernier jour de la 3e décade de ventôse. Le jury envoie au district une liste de citoyennes connues par leurs sentiments civiques, leurs mœurs, pour remplacer les ci-devant sœurs insermentées des écoles et hospices. — An II, 6 germinal. Les citoyennes Beaudoin, Ferry et Marchal, ex-sœurs insermentées sont détenues à la maison de refuge, transformée en prison. — An II, 7 germinal. Le Directoire réclame un état complet des instituteurs et institutrices établis en vertu de la loi du 29 juin. — An II, 8 et 12 germinal. La commission des écoles présidée par le citoyen Plassiard visite les écoles, compte les élèves, interroge les instituteurs sur les livres dont ils se servent ; elle leur interdit formellement de parler de *tout ce qui pourrait avoir trait à la croyance*. — An II, 14 germinal. Procès-verbal de l'examen des citoyens et citoyennes qui se destinent à l'instruction publique. Nature et textes des épreuves, copies des candidats. Notes du concours. Certificats délivrés. — An II,

15 germinal. La municipalité envoie au Directoire le rapport de la commission des écoles et les pièces justificatives y annexées. XIV feuillets pet. in-fol. États. Tableaux. Listes des parents, des élèves, des instituteurs.

ÉTAT des communes de l'arrondissement du district de Nancy qui ont reponduës à la lettre du Directoire du département en date du 8 germinal relative à l'exécution de la loi du 29 frimaire sur l'organisation de l'instruction publique et de celles à dénoncer pour n'y avoir pas réponduës.

SAVOIR :

CANTON DE NANCY. — *Noms des communes qui ont reponduës.* — Dommartemont, Jean-Jos. Ciry se présente par pétition au Directoire. — Essey, il ne se présente aucun instituteur. — Fléville, il ne se présente personne. — Laxou, Pierre Vuillaume s'est présenté. — Maxéville, leur ancien Me d'école. — Saulxures-lès-Nancy en demande un. — Seichamp, personne ne s'est présenté. — St-Max, se présente leur ancien maître. — Tomblaine en a étably un. — Vandœuvre en a étably un. — *Noms des communes qui n'ont pas reponduës.* — Heuillecourt. — Houdemont. — Jarville. — Malzéville. — Pixerécourt. — Pulnoy. — Villers-lès-Nancy. — Nancy, N. Petit-Colin et Jean-Nas Digout se présentent. Joseph François et Marie Roussel.

CANTON DE ST-NICOLAS. — *Noms des communes qui ont reponduës.* — Lupcourt a établi Fois-Antne Thouillot. — Laneuveville-devant-Nancy a établi leur ancien instituteur. — Manoncourt a établi Jos. Gauvin et Nas Joublin. — Ville-en-Vermois a établi Dque Humbert. — Varangéville, Nas Drou-

ville demande de continuer. — *Noms des communes qui n'ont pas reponduës.* — St-Nicolas. — Azelot. — Dombasle.

CANTON DE PONT-LA-MONTAGNE. — *Noms des communes qui ont reponduës.* — Chaligny, il y a un instituteur et une institutrice. — Flavigny a un instituteur nommé Jn Cde Jolain. — Ludres a fait choix de Jérôme Clément. — Maron, s'est présenté Jean Brancourt. — Mereville a une institutrice. — Messein, se présente Jos. Babillon. — Richarménil, il ne s'en présente point. — *Noms des communes qui n'ont pas reponduës.* — Pont-la-Montagne. — Chavigny. — Neuves-Maisons. — Velaine-en-Haye.

CANTON DE ROZIÈRES. — *Noms des communes qui ont reponduës.* — Coivillers, il ne s'en présente point. — Tonnoy, s'est présenté Ns Petit-Colin. — *Noms des communes qui n'ont pas reponduës.* — Rozières. — Burthecourt. — Ferrières. — Nouveaulieu. — Saffais.

CANTON D'AMANCE. — *Noms des communes qui ont reponduës.* — Agincourt, se présente Fialle. — Eulmont a fait choix de Jacques Christophe Renauld. — Laître-sous-Amance, personne ne s'est présenté. — Laneuvelotte a fait choix de Jean-Joseph Vinchelin. — *Noms des communes qui n'ont pas reponduës.* — Amance — Armaucourt. — Bey. — Bouxières-aux-Chênes. — Brin. — Champenoux. — Dommartin-sous-Amance. — Erbevillers. — Lanfroicourt. — Leyr.

CANTON DE CUSTINE. — *Noms des communes qui ont reponduës.* — Custine, se présente Jos. Mettavaut. — Bouxières-au-Mont a conservé Margte Hugot. — Malleloy, ne s'est présenté personne. — Moivrons, il ne se présente aucun sujet. — Montenoy, se présente Jos. Royer. — Faux a fait choix de Jean-Bte Huquin. — *Noms des communes qui n'ont pas reponduës.* — Bratte. — Villers-les-Moivrons.

CANTON DE FROUARD. — *Noms des communes qui ont reponduës.* — Frouard, se présente Fois Bastien. — Champi-

gueulle, se présente M^ce Pernot. — Pompey, se présente J^n-N^as Pernot. — *Noms des communes qui n'ont pas repondués.* — Marbache.

Canton de Lenoncourt. — *Noms des communes qui ont repondués.* — Artz-sur-Meurthe, ne se présente personne. — Cercueil, ne se présente aucun sujet. — Gellenoncourt a fait choix de C^h Thirion. — Haraucourt désire Jos. Maire, de Dombasle. — Remereville, se présente J^h Vuillemin, ancien M^e d'école. — *Noms des communes qui n'ont pas repondués.* — Lenoncourt. — Buissoncourt. — Ourches. — Velaine-sous-Amance.

Fait en unité par le D. du D. le 15 germinal l'an 2 de la République.

An II, 11 floréal. Le district réclame à la commune les noms des instituteurs et institutrices qu'elle a choisis; il envoie de nouveaux états à remplir avant le 15 courant, la rendant « en cas de retard, garante de la responsabilité encourue par l'article 4 de la loi ». — An II, 15 floréal. Le citoyen Plassiard, accompagné d'un membre du conseil d'instruction publique, fait une nouvelle inspection de la ville vieille et neuve; il dresse des tableaux et les dépose au greffe de la municipalité. Le lendemain, le maire, Glasson-Brice, adresse à l'agent national « un rapport de tout ce qui a été exécuté par les ordres du Conseil général relativement aux écoles et au collége »... On a ouvert deux registres, l'un pour ceux et celles qui se destinent à enseigner, l'autre pour inscrire les enfants que la loi oblige à fréquenter l'école. Notes sur les progrès des élèves, leur nombre, les matières de l'en-

seignement... « Les anciens instituteurs, au nombre de 9, ont joui jusqu'alors de 720 fr. de traitement. Il y a un collége qui a toujours continué et continue encore ses exercices. Nom des écoliers des classes dirigées par les citoyens Blau, Spitz et Deshayes. 13 sont pour l'arithmétique, 12 pour la géométrie, 4 pour l'algèbre et la mécanique, 17 en littérature. » Ces rapports et ces tableaux, collationnés par le greffier, sont la réponse de la municipalité à la lettre du Directoire. — An II, 17 floréal. Requête des instituteurs et institutrices de la municipalité. « Ils vous observent que, sous l'ancien « régime, on fournissait aux enfans indigens, les « livres, papiers, plumes et encre, que tous ces « objets manquent actuellement; de là peu de pro- « grès. Ils espèrent que vous ferez droit à leur ré- « clamation. »

An II, 5 messidor.

Liberté. — Égalité. — Fraternité ou la mort.

BUREAU DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'administration du département de la Meurthe

Au Directoire du district de Nancy.

Nancy, le 5 messidor an II de la République, une, indivisible et démocrate.

Désirant procurer aux enfants de notre département les premiers éléments de l'instruction, nous vous adressons seize cents exemplaires d'alphabets républicains dont nous vous invitons de faire la répartition entre les instituteurs et institutrices de votre ressort pour être distribués aux moins

fortunés de leurs élèves. Vous voudrez bien nous en accuser la réception.

Nous vous observerons que nous avons déjà fait remettre au Directeur de l'hospice de bienfaisance 100 exemplaires et à celui des enfants de la patrie 25, pour être répartis aux enfants que renferment ces deux maisons.

Salut et fraternité.

V. G. Wuiller. Darcy.

An III, 21 pluviôse.

Extrait du registre des séances de l'administration du district. — Séance publique.

Les citoyens composant le jury d'instruction publique se sont rendus à la séance et ont déposé sur le bureau l'état des communes où il y a des écoles primaires établies et pour lesquelles aucun candidat ne s'est encore présenté ; ils ont observé en même temps, qu'il paroissoit que l'on n'avoit pas connu assez à temps dans la plupart de ces communes l'avis en date du 6 du présent mois, par lequel l'administration a invité les citoyens et citoyennes qui désirent se livrer à l'enseignement dans les écoles primaires, de se présenter au jury jusqu'au 20 de ce mois, munis des certificats de civisme et de bonne vie et mœurs prescrits par la loi du 27 brumaire. La matière mise en délibération et l'agent national ouï, l'administration a prorogé au 10 ventose prochain le délai qui avoit été fixé au 20 du présent mois, pour la présentation des citoyens et citoyennes qui se destinent à l'enseignement dans les écoles primaires; invite en conséquence tous ceux qui désireront courir cette carrière, à se présenter d'ici à cette époque ; arrête en outre que le présent sera imprimé, envoyé et affiché dans toutes les communes de l'arrondissement, et qu'il en sera donné lecture au temple de l'Être suprême, le premier décadi qui suivra la réception.

Fait à Nancy, en séance publique, le 21 pluviose, an 3[e] de la République française, une et indivisible. Présens, Oudinot, *président* ; Saladin, Otthenin, Gœury, Pierson, Foissey,

GENAUDET, VILLOTTE, *administrateurs*; DEMANGE, *agent national*, et LETEMPLE, *secrétaire-greffier*.

Signé OUDINOT, *président*.
LETEMPLE, *secrétaire-greffier*.

An III, 21 nivôse. Procès-verbal de la séance sur la répartition des écoles primaires entre les 63,000 individus du district de Nancy. 4 pag. in-fol. Exposé des motifs de la distribution. État des écoles de la ville. Élection et nomination du citoyen Cumont (Philippe), pour remplir la place d'instituteur dans l'école établie pour une partie de la commune de Nancy, Jarville et Maxéville. — An III, 12 ventôse. Délibération du jury d'instruction publique assemblé dans une salle de la ci-devant Université. Pénurie des aspirants, — des aspirantes surtout. Il ne se présente que d'anciens maîtres d'école.... « Nous avons délibéré de rendre compte au district, pour être pris par lui le parti que la prudence lui suggérera. »

COPIE DU CERTIFICAT ACCORDÉ PAR LE JURY.

Liberté. — Égalité. — Fraternité.

ÉCOLES PRIMAIRES.

Le jury d'instruction assemblé à l'effet d'examiner dans un concours les citoyens et citoyennes qui, se destinant à l'enseignement public, ont produit les certificats prescrits par l'arrêté du Directoire du district, du 6 pluviose dernier, et d'élire entr'eux ceux qui formeront les écoles primaires ordonnées par la loi du 27 brumaire précédent.

Après avoir fait, en présence des corps administratifs et d'une assemblée nombreuse, l'examen des candidats, sur la

lecture, la grammaire, l'écriture, l'ortographe, le calcul simple, la morale républicaine et la Constitution, et interrogé séparément les instituteurs sur l'arpentage.

A élu et nommé l citoyen

pour remplir, sous la surveillance du jury, la place d'institut à dans l'école primaire établie par l'arrêté de l'administration du district, du 21 nivose dernier, pour l commune de aux charges et conditions portées par le décret du 27 brumaire, et autres loix, décrets et arrêtés concernant l'instruction publique.

Fait à Nancy, le l'an troisième de la République française, une et indivisible.

Vu et approuvé par les administrateurs composant le Directoire du district de Nancy; le citoyen ci-dessus nommé, devant jouir du traitement de par année, à compter de l'ouverture de son école primaire, conformément à la loi du 27 brumaire.

Nancy, le

An III, 1[er] prairial. La municipalité envoie une copie de l'état des instituteurs en exercice : 1° au Comité de salut public; 2° au chargé de la commission du ministre de l'intérieur; 3° au département. — An III, 24 prairial. Rédaction par la municipalité, d'après un modèle envoyé de Paris, d'un nouvel état de situation des écoles, en vue de l'arrivée prochaine de Jard-Pauvillier, chargé de l'inspection des établissements scolaires. — An III, 2 messidor. Mémoire de François Gauvin, fondé de pouvoir des 10 instituteurs et des 5 institutrices de la ville, exposant qu'ils ont donné des leçons à la jeunesse durant le mois de floréal et prairial, « pour-

« quoi il vous invite de leur faire expédier un man-
« dement du montant du salaire que la Convention
« leur a accordé et ce sera justice ». — An III, 13 fructidor. État détaillé des dépenses faites par le citoyen Gauvin, instituteur nommé par le Conseil général pour meubler les 15 écoles primaires de tous les effets classiques, qui y sont nécessaires. 16 articles pour une somme de 3,056^{l},15^{s}. « 15 grands alphabets, 75^{l}. Amidon, pour coller les grands alphabets et les sentences, 40 fr. Pour ficelle, 25 fr. Depuis 4 mois, il a consacré tous ses loisirs à désigner les locaux de 15 logements et de 15 salles d'école, les meubles, les tables, bancs, chaires. Ce travail vaut bien 800 fr. Il a dû consentir à payer à boire aux fournisseurs pour assurer et accélérer le travail, 206 fr., ensemble 4,062^{fr},17^{s}. » Cet état, visé par le commissaire des écoles, le procureur de la commune, le Directoire des districts et le conseil, est approuvé. — An IV, 1er prairial. Installation de l'école centrale dans les bâtiments de la Visitation. (Dossier très-curieux et très-complet.) — An IV, 6 prairial. L'administration départementale arrête : il y aura 20 écoles de garçons, 10 écoles de filles. — An V, 30 vendémiaire. Règlement pour les écoles primaires. — An X, 21 brumaire. Circulaire du préfet Marquis aux maires. Enquête sur la situation des écoles, noms des instituteurs ou institutrices, nombre de leurs élèves, genre d'instruction. Y a-t-il des bâtiments affectés à chacune des écoles,

ces bâtiments sont-ils communaux ou appartiennent-ils à la nation ? Y a-t-il des instituteurs ou des institutrices tenant des écoles particulières, soit par entreprise, soit par suite de traités avec les communes ? Y a-t-il des bâtiments nationaux ou communaux qui pourraient être consacrés à l'instruction publique ? Y a-t-il des écoles secondaires ou supplémentaires ? Les bâtiments affectés à ces écoles sont-ils suffisants, en bon état, quelle est leur origine? — 1807, 3 mars. Le même préfet adresse aux maires une nouvelle circulaire : il réclame un état général de toutes les écoles primaires « tenues au compte de la commune », c'est-à-dire dont les instituteurs ou institutrices reçoivent le logement ou une indemnité équivalente et de « celles qui existent en vertu « de dotations ou fondations quelconques et qui, « quand même la commune ne contribuerait en rien « à la dépense, ne sont pas moins considérées « comme écoles primaires communales ». Cette circulaire très-importante comprend 9 questions et provoque des observations sur les moyens propres à améliorer l'organisation des écoles et à en écarter les abus. — 1808. Extrait du budget (art. 76). Indemnité de logement aux instituteurs, 3,100 fr., en observant : 1° que 3 de ces instituteurs sont logés dans des maisons appartenant à la ville; 2° que 7 d'entre eux reçoivent une indemnité de logement telle qu'elle a été réglée par le conseil sous l'approbation de M. le préfet, à raison de 300 fr. chacun ;

3° que les 5 institutrices reçoivent aussi une indemnité de 200 fr., chacune réglée et approuvée de même; 4° que le nombre des enfants des deux sexes auxquels ils donnent l'instruction primaire s'élève à 458, dont 200 à titre gratuit, pour cause d'indigence, et 258 moyennant une rétribution; 5° qu'indépendamment de ces écoles, il en existe une autre pour l'instruction des jeunes filles dirigées par les Dames de l'association de la Doctrine chrétienne, dans laquelle sont admises 301 jeunes filles, qui reçoivent l'instruction, les unes, au nombre de 280, à titre gratuit, et les 20 autres moyennant une rétribution de la part des parents. — 1811. Budget. Indemnité de logement, 2,800 fr. Rétribution de 200 fr. à une sœur de la Doctrine chrétienne pour instruction des jeunes filles indigentes des faubourgs de Metz et de Boudonville. — 1818. Budget. L'allocation de la sœur est élevée à 400 fr. — 1819. Écoles gratuites confiées aux soins du bureau de charité. Arrêté de M. le maire en date du 17 novembre 1817, approuvé par M. le préfet, le 27 du même mois : « En conséquence, la somme de 3,200 fr. faisant le montant des deux articles portés pour cet objet au dernier budget sera ici tirée hors ligne. » — 1821. La subvention est portée à 4,209 fr. — 1822. Budget. Art. 69. Dépenses des écoles gratuites. Le rétablissement des Frères de la Doctrine chrétienne devant avoir lieu incessamment, au moyen d'une souscription volon-

taire recueillie par les soins du bureau de charité, dont le produit sera employé aux frais du premier établissement, il devient indispensablement nécessaire d'assurer le traitement de ces religieux, dont le nombre sera provisoirement porté à cinq, d'après la délibération du conseil municipal, en date du 12 mars 1822, approuvée le 15 du même mois. En conséquence, les dépenses relatives aux écoles gratuites pour 1822 seront portées à la somme de 5,000 fr. — 1823. Crédit porté à 6,200 fr. — 1824. Mémoire sur l'état des écoles primaires publiques au 1er mars; la même année, le crédit est réduit à 5,800 fr. — 1825. Crédit élevé à 7,200 fr. — 1830. Crédit fixé à 8,000 fr. — 1832. 4 mémoires ou rapports de la commission de surveillance des écoles primaires. — 1832. Budget. Art. 73. Dépenses des écoles gratuites. « Avant la révolution de Juillet, les dépenses de l'enseignement gratuit s'élevaient annuellement à 8,000 fr. dont 6,750 étaient absorbés par les 4 Frères de la Doctrine chrétienne. » Le conseil ayant reconnu qu'en substituant le mode d'enseignement mutuel à celui suivi par les Frères, il en résulterait non-seulement un bienfait pour l'instruction, mais encore une économie pour la ville, les deux écoles gratuites tenues par les Frères de la Doctrine chrétienne, à la porte Saint-Nicolas, et dans la maison communale dite des Frères, ont été supprimées et remplacées par une école mutuelle établie dans les bâtiments de ladite porte Saint-

Nicolas. En vertu des délibérations en date des 6 et 14 septembre 1830, approuvées par M. le préfet et d'après une délibération prise le 26 courant, les deux écoles des Frères provisoirement maintenues à la porte Saint-Georges et au ci-devant monastère des Cordeliers, doivent être supprimées à dater des vacances prochaines et être remplacées par deux autres écoles d'enseignement mutuel ; à ce moyen, les dépenses des écoles gratuites, en 1832, y compris les indemnités en faveur des écoles des cultes protestant et israélite, se réduiront à 6,300 fr. dont le conseil vote l'allocation. — 1833. Budget. L'allocation est élevée à 6,900 fr. — En 1811, 241 mariages : 205 époux, 152 épouses ont signé. — En 1822, 234 mariages : 213 époux, 180 épouses ont signé.

FLÉVILLE. — *Extrait des registres des actes de l'état civil.* — 1637. Jean Collenot, régent d'école, meurt le 8 décembre 1675 ; dès 1666, il a pour successeur « l'honorable Claude Lemaire », marié en secondes noces, le 1er juin 1677. — 18 septembre 1679, Claude Pricert « a esté receu régent en l'église surcursale de Fléville ». — 10 mai 1701, Nicolas Homo signe comme régent d'école ; il ajoute parfois à sa signature la qualification de *Testis*. — Christophe Guérin lui succède en 1709. — Nicolas Bonneville 1710. — Claude Breton 1713. — Sébastien Henry 1714. — Claude Bidat 1719. — Joseph Jaillot 1726, décédé à Fléville, âgé de 80 ans, le 11 février 1753. — Joseph Henrion 1755. — François Thiébaut 1758. — Jean André 1759. — Nicolas Lagravière 1765. — Joseph Laueur 1768. — Michel Gerbaux 1781. — Jean-Baptiste Gardeux 1785. — François Haillecourt 1787. — Joseph Royer de 1788 à 1792.

HEILLECOURT.

Population en 1701 : — 8 feux et 2 veuves, outre les exempts. Siége d'une haute et basse justice. Ravagé par les Suédois. Le pont des Morts. 1789, 215 habit. 1816, 316 habit.

1552, 10 mai. — Maison proche l'église pour l'école. — 1568. Compte du trésorier et receveur général des finances: « Sommes payées au mestre d'escole d'Heillecourt, pour pension d'un pauvre enfant mis auprès de lui pour apprendre à étudier. » (B. 1152.) — 1604. Fondation du président Boudet (16 avril) : 12 fr. aux prédicateurs, 2 fr. au maître d'école. — 1723, 7 novembre. Traité entre les maire et habitants des contrées de Heillecourt et Jarville, assemblés en corps de comté, « du gré « et consentement de M. Ch. Arguet prestre et « curé très-mérité et Claude Vautrin sy devant « maître d'école à Ludres », gages et rétributions: 4 paires de resaux sur la dîme. 6 escus d'argent payés par les habitans, à la Saint-Martin. 2 s. par semaine par écrivain, 1 s. par abécédaire, 2 gerbes de blé par cultivateur, 1 par maneuvre, franc de tailles et droits seigneuriaux. Cet acte porte 12 signatures et une croix. — 22 janvier 1724. Copie textuelle de la signification faite au prédécesseur de Vautrin :

A la requête des maire et habitans des communautez de Haillecourt et Jarville, qui font élection de domicile en celui

de Claude Chretien, maire, soit signiffié à Sébastien Henry, maître d'école auxdits lieux, que comme il est à la fin de son année, à la Saint-George prochain, et qu'elle ne luy a été accordée que par la voye du sieur curé, les requerans qui ont engagez un autre maître d'école au vu et sçu du dit Henry déclarent qu'il peut se pourvoir ailleurs pour faire les fonctions de maître d'école, s'il le juge à propos, les requérans n'ayant plus affaire de son service; protestans nullité de tout ce qu'il pourrait faire au préjudice du présent acte.

Signé : Francois Hognon, maire.

L'an mil sept cens vingt-quatre, le vingt-deux janvier, je certiffie sergent ordinaire à la Justisse de Haillecourt, m'avoir transporté au logis de Sébastien Henry, loger à Haillecourt, pour luy signiffier mon présent acte parlant à sa personne, et affin qu'il nen ygnore, je lui ay laissé coppie de mon presant.

Signé : Charles Boulenger, sergent.

Coll[né] à Nancy le vingt-deux Janvier 1724. R. sept sols.

Signé: De Granville.

1723 à 1789. Série non interrompue des maîtres d'école. — 1746, 30 septembre. « Sommes payées à Françoise Blaise, femme séparée de biens de Chériet, régent de cette année. » Registres de comptabilité. 1772. 12 fr., gages, blanchissage, saintes huiles. — 1773. 9 l. à Nic. Gaudouin, maître d'école pour gages et papiers. — 1774. « Dépense de 3 fr. au maître d'école pour sonnage de la mort du roy. » — 1775. 6 fr. pour gages. — 1777. Avoir payé un bonnet carré au maître d'école.

1791. On lit au budget: « Maître d'école et chantre, ci 250 fr., en outre 12 fr. pour blanchir le linge de l'église. » — 1792, 26 décembre. Délibération du conseil. « Le s[r] Gand est accepté pour

tenir l'école, en 1793, moyennant 250 fr. à recevoir sur la caisse municipale, à charge par lui de maintenir l'église propre en tout temps, le linge bien blanc, sonner, chanter, faire l'école gratuitement pour le pauvre et pour le riche, de la Toussaint jusqu'à Pâques. Jean-François Gand, qui servait la commune depuis plus de 20 ans, se retire en 1794. « Il ne s'est présenté personne pour le remplacer », dit le bulletin adressé au district, le 4 germinal an II. Il y a 8 enfans mâles et 9 femelles. Le 29 messidor an VII, le conseil vote 128 fr. de traitement, non compris la taxe d'écolage par tête d'écolier. Le 30 pluviôse an XI, le conseil, « considérant que le s^r^ Gand a rempli, par zèle, ses fonctions *gratuitement*, pendant la Révolution,.... arrête qu'il continuera à servir la commune en qualité de maître d'école, chantre, sonneur, qu'il fournira le pain, le vin, l'huile nécessaires à l'église, blanchira les linges.... » Le 27 germinal an XII, le traitement est élevé de 120 à 230 fr. Le 12 mars 1811, on accorde au maître une indemnité de logement, 50 fr. Cette indemnité est de 60 fr. en 1820, de 100 fr. en 1831. 20 octobre 1820. Le conseil engage Renaud. « Il sera tenu de faire classe toute l'année, il aura en dehors du service de l'église un traitement de 180 fr. » — 15 mai 1830. Le traitement fixe est élevé à 200 fr. Les écolages mensuels à 1 fr. par écrivain, 75 cent. par abécédaire. La classe durera de 7 à 11 h. du matin, de 1 à 5 h. du soir.

LAXOU.

NOMS ET PRÉNOMS DES RÉGENTS OU MAITRES D'ÉCOLE qui ont figuré comme témoins, avant 1789.	DATES les plus anciennes.
Mangin (Luc)	12 février 1647.
Barquant (Jean)	2 novembre 1649.
Grenier (Claude)	8 janvier 1651.
Mangin (Lucas)	26 janvier 1655.
Grenier (Claude)	19 septembre 1656.
Mangin (Lucas)	11 février 1657.
Guillemin (Nicolas)	18 décembre 1700.
Fournica (Gabriel)	31 décembre 1701.
Bouxirot (Joseph)	25 octobre 1712.
Noël (Nicolas)	9 octobre 1745.
Germain (Claude)	29 avril 1748.
Boulanger (Nicolas)	8 juin 1752.
Henrion (Dominique)	29 juin 1763.
Vuillaume (Pierre)	22 décembre 1775.
Brousse (Nicolas)	13 juillet 1786

LANEUVELOTTE. — *Les plus anciens registres des actes de baptêmes, de mariages, de décès datent de* 1619. — A la date du 10 mai 1620, on lit : « A été baptisée Nicole, fille à Michel Warin ; a eu pour parrain N^as^ Douzan, greffier de ce lieu. » Ce M. Douzan était régent en même temps que greffier, car à la date du 10 octobre 1645, le fils de ce M. Douzan, régent d'école à Champenoux, est parrain à Laneuflotte. — Le 2 febvrier 1623, a esté baptisée Marie fille à Louys, et a eu pour parrain M. Thiébeault, pédagogue aux enfants du Seigneur de Neuflotte. — Le 10 Apvril 1650, Henry du Chosme, maître d'escolle à Neuflotte, a été parrain. — Le 12 novembre 1660, baptême d'une fille Claude à M. Clément Matthieux, maître d'escolle audit lieu. — Le 28 juillet 1663, Jean Oudoi, maître d'escolle audit lieu, a été parrain. — En 1672, N^as^ Parisot, maître d'escolle, a été parrain. — Le 8 octobre 1679, Charles-Nicolas, fils de Nicolas Parisot, maître d'escolle, fut baptisé et a eu pour parrain Messire Charles le Grand, de Neuflotte, et pour marraine honnorée

Dame Mme Anne de Nolgent, dame haute justicière moyenne et basse de Neuflotte, qui ont signé avec le soussigné curé. — Le 26 octobre 1711, ce M. Parisot a été trouvé mort dans son lit sans avoir été malade. — *Liste des maîtres ou régents d'école de* 1620 *à* 1789. — 1er, 1620, Douzan (Nas). — 2e, 1623, Thiébault. — 3e, 1650, Henry du Chosme. — 4e, 1660, Matthieu Clément. — 5e, 1663, Oudoi (Jean). — 6e, 1672, Parisot (Nicolas). — 7e, 1712, Thirion (Claude). — 8e, 1715, Billier (Jean). — 9e, 1742, Lécrivain (Claude). — 10e, 1761, Lhuillier (Jh-Fois). — 11e, 1779, Renauld (Jacq. Chrisostome). — 12e, 1785, Picart (Joseph). — 13e, Thomas (Laurent). — 14e, 1788, Deprez (Dre), arpenteur et régent d'école.

CHAVIGNY

LISTE DES RÉGENTS OU MAITRES D'ÉCOLE DE CHAVIGNY DE 1702 A 1789.

Nos d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE DU PREMIER ACTE SIGNÉ.	DATE du DERNIER ACTE SIGNÉ.
1	Emond (Sébastien)	28 mai 1702.	19 février 1709.
2	Barthelémy (Nicolas)	29 août 1710.	8 janvier 1711.
3	Emond (Sébastien)	28 décembre 1711.	11 février 1715.
4	Henry (Nicolas)	1er avril 1716.	18 avril 1717.
5	Barthelémy (Nicolas)	»	26 août 1719.
6	Cholay (Pierre)	20 juillet 1720.	1er février 1724.
7	Emond (Sébastien)	10 août 1724.	12 mars 1743.
8	Collin (Mansuy)	16 octobre 1743.	4 janvier 1757.
9	Boulanger (Léopold)	21 septembre 1757.	4 janvier 1761.
10	Blanchard (Dieudonné)	26 septembre 1761.	février 1761.
11	Perin (François)	1er mai 1764.	19 février 1771.
12	Henry (Nicolas)	12 septembre 1771.	7 janvier 1773.
13	Mathis (Nicolas)	7 janvier 1773.	10 décembre 1780.
14	Charette (Jean-Claude)	3 août 1781.	13 janvier 1785.
15	Babillon (Mansuy)	10 mai 1785.	15 novembre 1791.

N. B. Emond (Sébastien) et Barthelémy (Nicolas) ont quitté la commune à l'expiration de leur bail ; je retrouve le premier à Maisières en 1712.

CHAPITRE III.

DOYENNÉ DE SALM.

Ce vaste doyenné comprend 53 paroisses, 32 annexes, un grand nombre de monastères d'hommes et de femmes. Il s'étend, en partie dans les montagnes qui séparent la Lorraine de l'Alsace, en partie dans les plaines arrosées par la Meurthe et la Vezouze; il confine à l'est au diocèse de Strasbourg, au nord au diocèse de Metz.

1. SAINT-DIÉ. — Le Chapitre, composé d'un prévôt, d'un doyen, d'un chantre, d'un écolâtre, de 24 prébendes de mille livres, année commune, fut établi au x[e] siècle, après la sécularisation de l'*Abbaye de Jointures*, fondée, en 659, par saint Déodat. — 1236 à 1770. Écolâtres (H 8 et 519). — 1736 à 1789. Création, entretien d'écoles gratuites et payantes de garçons et de filles. Comptabilité. Rapports. Plaintes. Pétitions au sujet des maîtres et maîtresses. — 1760 à 1763. Projets de constructions, adjudication des travaux, devis, cahier des charges. Visites pour constater les réparations nécessaires aux écoles. Marque de bois pour ces réparations. Ordre aux voituriers d'amener 11 chênes et 1 sapin pour réparer les planchers de l'école. Érection de l'évêché. 1776. Mandement de l'évêque; sa correspondance avec l'intendant au sujet des écoles. — Mariages. 1786 à 1795 : 405 — 378 — 315. — 1816 à 1825 : 468 — 435 — 406. — Archives curieuses avant et après 1789. (Notice.)
2. TEINTRUX. 48 — 43 — 35. — 1663. « L'échevin d'église est comme inspecteur des affaires de la paroisse; il doit mettre dedans les foins du curé, avec le marguillier. 3 signatures (¹). Traités curieux et quittances. Concours pour l'élection d'un marguillier chargé de l'école. De 1663 à 1789. Série des régents d'école.
3. ANOUX. 54 — 54 — 50. — 1699. « Il y a un doyen qui tient la place de maire; il est pour la police et pour faire exécuter les

(¹) J'indique le chiffre des signatures et des croix apposées par les comparants aux procès-verbaux de l'état du temporel, dans chaque paroisse, de 1703 à 1713.

ordres du prince. Ce qui se donne au maître d'école est pour le droit d'écolage et de marguillerie. » 6 belles signatures.

4. Clévecé (Cléfey). 32 — 31 — 30. — 1699. « Le marguillier a la redîme de la menue dîme et *une zette* (imal) d'avoine de chaque habitant, aussi la dîme du lin et du chanvre. Il entretient la corde de la cloche ; il assiste le curé ; il enseigne les enfants ; il a un fort casuel. » — 1750. Devaux, précepteur.

5. Le Valtin (le petit et le grand), 40 habitants. — 30 — 28 — 28. — 1785. « Le chapitre de Saint-Dié se réserve la collation de la cure. » 4 signatures. — 1785, 3 juillet. Assemblée paroissiale à la maison d'école.

6. Fraize. 76 — 70 — 64. 1673. « Un maire choisi d'entre 9 habitants, présentés par la communauté au seigneur. Il connaît de toutes les causes réelles, personnelles et mixtes, au civil et au criminel, en première instance. Appel au buffet du seigneur. Le maître d'école reçoit un imal d'avoine par habitant, 20 fr. de la fabrique, franc de menue dîme. Il perçoit la menue dîme d'un habitant à son choix. Il sert l'église, la nettoie, blanchit le linge, fournit le pain et le vin. » 7 signatures. 1788. Construction de la maison d'école « qui tombe en ruines ». 30 mess. an IX. Traité et délibération.

7. Mandroi (Mandrey), 60 habitants. 55 — 33 — 30 — 1670. Jacques Pierrat, régent d'école. — 1699. « Le maître d'école aide le curé, sert à l'église, fournit les hosties. » 5 signatures, 1 croix. — 1721. Interrogatoire du maître d'école dans un procès. Il a colporté une pétition en faveur du curé. — 1769. Supplique du maître à l'intendant, qui ordonne au syndic de réparer la maison d'école. La dépense s'élève à 280 livres d'après réception des travaux par architecte et experts. — 1790. Cuny, maître d'école, nommé membre de la municipalité. — Réélu en l'an II par 30 citoyens sur 36 votants.

8. Entre-deux-eaux, 20 habitants. 22 — 22 — 16. 1699. « Dîme de la menue dîme. » 7 signatures. Série des maîtres de 1733 à 1789. Devis de construction d'une maison d'école, 1,500 livres 6 sous.

9. Saint-Léonard, 40 habitants. 39 — 39 — 36. 1665. « Il y a un échevin d'église, qui est comme l'œil de la paroisse, il prend soin que chacun fasse son devoir à l'église ; marguillier et maître d'école ; il sert à l'église ; il est franc de la menue dîme, casuel important. » 4 signatures. Traités curieux. 10 pluviôse an III. Élection d'un instituteur.

Annexe. Saulcy, 80 habitants. 32 — 32 — 31. « Maître d'école et marguillier ; il doit 3 repas et 3 chapons, par an, au curé. » Casuel très-important. 16 signatures très-lisibles en grosse écriture, 2 croix. Le hameau de Vermoneix est uni à la paroisse.

10. SAINTE-MARGUERITE. 16 — 15 — 12. 1699. « Le maître d'école, marguillier, franc de dîme, a la redîme de la menue dîme. Il y a de plus un *consorcier* non fabricien d'église, qui est échevin de l'église. » 5 signatures.

11. L'AVELINE, 100 habitants. 47 — 46 — 43. 1699. « Sur les biens de la fabrique, il y a 113l,79s au curé, 10l,3s au maître d'école. » 8 signatures. — 1749. Pierre Fr. — 5 mess. an V. Vente de 38 jours 5 hommées 15 toises de terrains pour payer la maison d'école.

Annexe. LA CROIX-AUX-MINES, 80 habitants. 52—50—42.—1699. « Il aide le curé. » 10 signatures. — 1779. Plan, devis, adjudication des ouvrages de construction de la maison d'école. — 30 prairial an II. Élection d'un instituteur.

12. WISSEMBACH, 40 habitants. 33—31—28. 1692. « Il a la dîme et la redîme d'un habitant pour servir l'église. » 2 signatures, 4 croix. Maison bâtie en 1691. Jardin acheté en 1703. — 1813. Legs d'une rente de 66 livres pour entretien de la sœur et achat de livres « pour recorder ses écolières ».

13. BERTRIMOUTIER. — 62 — 59 — 57. — 1696. Don d'une maison d'école à la fabrique. — 1746-1789. Série de maîtres. « Il prend la moyenne dîme de tout un hameau à son choix. » 6 belles signatures. — 1814-1815-1825. Traités et délibérations. Archives bien conservées. Notice très-curieuse.

Annexe. RAVES. 15 — 13 — 12. — 1785. Signatures belles et nombreuses.

Annexe. COMBRIMONT. 20 — 20 — 18. 1789. Maison construite par corvées aux frais des habitants. 1822.

14. PROVENCHÈRE. 21 habitants. 23 — 22 — 17. 1662. « Il prend la redîme de la menue dîme, fournit le pain et le vin pour la messe. » 2 signatures, 1 croix. 1782. Notice très-complète.

15. COLROY (la grande et la petite), 60 habitants. 29 — 29 — 24. 1699. « Il sert à l'église et fournit le pain et le vin. » 6 signatures. 1782. Dépense : 28l,5s pour un local de classe. An VI. Délibération signée par 153 citoyens et citoyennes : 3 hommes et 8 femmes font une croix. — An XII. Achat d'une maison. — 1826. Location d'une maison pour la sœur. Achat d'un lit, 70 fr.

16. LUSSE, 55 habitants. 26 septembre 1789. Le curé cède son droit sur une somme de 240 livres « à la pauvre école de charité » pour achat de livres ou de vêtements. Il y avait une école de garçons et une école de filles.

17. Paroisse de SENONES, SAINT-MAURICE « Le maître fournit le pain et le vin. » 20 août 1707. L'abbé et le procureur de l'abbaye, fondée en 661, signent l'état du temporel. Belles signatures. Très-peu de croix. — 1742. Dom Calmet « fait une rente pour l'écolage des enfants pauvres; il supplée de ses deniers quand le revenu ne suffit pas au nombre des indigents ».

Dépendances. CHATAR, pour moitié. 7 — 7 — 6. 1771.

Le Ménil. 14 — 14 — 11. 1705. École de garçons. 1785. École de filles.

Moussey. 21 — 20 — 17. 1770, 1er avril. Traité avec Antoine, maître d'école.

Vieux-Moulin. 7 — 7 — 5. — 1705. Benoît Parisot.

La Petite-Raon. 28 — 28 — 20. 1711 à 1789. 15 régents d'école. 1712. Legs de D. Théophile, bénédictin. « Le régent aura 35 sous par messe chantée. » — 1742. Construction d'une maison.

18. Saint-Jean (la cure). — 56 — 54 — 50. 1707.

Dép. Le Mont. 10 — 9 — 5. 1700. Legs de 6,000 fr. pour une sœur institutrice, par D. Lombard, dernier abbé de Senones. 1816.

Le Saussy. 7 — 5 — 3. « Clavet, maître d'école de la paroisse Saint-Jean, demeurant au Saulcy, a commencé dès le mois de may 1626, âgé pour lors de 15 ans, et y a toujours servi jusqu'à l'année 1656, âgé pour lors d'environ 45 ans. Faut déduire 2 ans qu'il a servy à celle-ci, années 1632 et 1633, et un an et demi qu'il a servy à Teintrux. » 1626.

Belval. 15 — 13 — 11. Réunie au Saussy.

Le Puid. 14 — 14 — 11. 1788.

Dép. Le Vermont. 18 — 13 — 8. 1788.

19. Plaine. Paroisse de Senones. 1626.

20. Labroque ou Vipucelle. Paroisse de Senones, 1626.

21. Abbaye de Moyenmoutier. — 670. Maîtres célèbres : Norbert, Lambert. « L'abbé Almann fait venir un maître de grammaire et de nombreux volumes de cet art. »

La paroisse de Moyenmoutier. 55 — 53 — 36. 60 habitants. L'abbé fournit à la communauté le maître d'école. 1699.

22. Hurbache. 19 — 15 — 12. 1699. « Il a la dîme grosse et menue de la 3e char. » Marguillier, il jouit du casuel. Sur un vieux parchemin, on lit en belle écriture ronde : « Moi, Hidoux Claude, maistre d'eşcolle à Hurbache, en l'année 1677. »

23. Laite ou Ban-de-Sept, 113 habitants. 78 — 77 — 74. Mêmes conditions qu'à Hurbache. 1699.

24. Raon-l'Étape, 150 habitants. — 87 — 63 — 51. 1438. Hôpital. 1727. Budget : 150 livres au maître d'école. 1737. Augmentation de gages de 70 livres au maître Brocard, « attendu qu'il est obligé de se lever à la pointe du jour, à cause de la messe matutinale et de brûler plus de bois et de chandelles. » — 1747. 28 décembre. Le Conseil demande deux sœurs institutrices. — 3 juin 1775. Conflit en raison du maître d'école. L'évêque a été reçu « d'une manière indécente » en sa visite paroissiale. Sa lettre à M. l'intendant. 1747. Concours pour remplacer « l'ancien maître, devenu suspect aux fonctions de cet emploi ». Règlement en 14 articles (charges et salaires), approuvé par l'évêque, sous le bon plaisir et agrément de M. l'intendant. Archives très-riches ; j'y ai constaté, de 1790 à 1794, 80 mariages : 74 époux, 65 épouses signent. — De 1810 à 1816, 98 mariages : 92 époux, 79 épouses signent.

25. ÉTIVAL. Abbaye fondée par l'évêque de Toul, au VIIe siècle. En 1147, les Prémontrés remplacent les chanoines. 46 — 40 — 30. De 1686 à 1789, série des maîtres d'école.

Section de SAINT-MICHEL. « Entre cette agglomération et celle de la Vacherie sont l'église et l'école des garçons. » 1699.

27. SAINT-REMY. 21 — 21 — 19. Registre de 1632 : on lit : « Le livre des années précédentes a esté perdu par le malheur des guerres. » 26 février 1681. Décès du fils de Lagarde, régent d'école. Série de 1681 à 1789. En 1782, Pierrette Dieudonné, épouse de Vaudechamp, maître d'école, signe avec le titre de « maîtresse d'école ».

28. LA NEUVEVILLE-LEZ-RAON, 36 habitants. 35 — 33 — 31. 1652. Achat d'une maison. Procès entre la communauté et le vendeur. 1784. Délibération curieuse relative à la nomination et au salaire du maître.

29. MONTREUIL (Montreux). 14 habitants. 7 — 7 — 3. « Droit à la 3e char. » 1699.

30. SAINT-MICHEL. Archives très-riches. 39 — 36 — 28. « 1639. Le 7 mars fut baptisé Nicolas, fils de Mougeon, maître d'école. » 1714. « Payé au maître 180^l,8^s pour la façon de cierges, 4 surplis et nappes d'autel et amis qu'il a faits à ladite église. Item. 50 livres pour achapt d'un missel. 2 livres pour la dresse du présent compte. » — De 1741 à 1789, les comptes des syndics et lieutenants de maire font mention de sommes payées aux maîtres pour avoir « dressé les rolles de la subvention et papier ». — 1772. Traité avec Cunin. — 1774 à 1783. Remontrances, suppliques, requêtes à l'intendant au sujet des maîtres. — 1792. 200 fr. de traitement. — 19 germinal an II. Traité avec l'instituteur. — An III. Tarif pour service d'église imposé au curé et au maître d'école. — De 1750 à 1800. Signatures nombreuses et bien lisibles.

31. La BURGONCE. 14 — 13 — 10. 1783 Traité avec Denis, régent d'école. 11 décembre 1786. 213^l,2^s,6^d. Réfection à la maison d'école.

32. DOMÈVRE. 1569. Abbaye de chanoines réformés, transférés de Saint-Sauveur. 24 — 24 — 20. 1520.

33. HARBOVAY (Harboué). 16 — 15 — 12 1759. — En 1790, 25 actes : 59 témoins signent, il y a 2 croix.

34. LE VAL. 25 — 22 — 18. 1769. Abbaye de filles. BODON-MOUTIER.

35. CIREY. 130 — 102 — 69. Notice spéciale. Archives curieuses.
Ann. BARBAS. 11 — 11 — 10. 1695.
Abbaye de HAUTE-SEILLE (ordre de Cîteaux). 27 mars 1140.
Paroisse PERUPT (Parux). 8 — 7 — 6. 1715.

36. — SAINT-CLÉMENT. 47 — 45 — 41. 1786
Dépend. LARONXE. 28 — 26 — 24. 1789.
Ann. CHENEVIÈRES. 14 — 14 — 10. 1699. « Le maître a la dîme de la 3e char. Il doit un dîner au curé, aux Rogations. »

37. GELACOURT. 7 — 7 — 7. 1684. En 1790, 15 actes, tous les témoins signent.

Ann. AZERAILLES. 28 — 28 — 26. De 1692 à 1790. Série. De 1790 à 1795. 38 — 38 — 36.

38. VAQUEVILLE. 42 — 42 — 32. 1684. « Dîme de la 3e char. Le maître doit au curé 2 chapons. »

Ann. BERTRICHAMP. 37 — 35 — 32. 1779.

Ann. NEUVE-MAISON. 19 — 19 — 12. 1789.

39. BROUVILLE. 9 — 9 — 9. 1713.

Ann. MERVILLER. 16 — 15 — 5. 1699. (Dîme de la 3e char. sous quelques charges). — En 1790, 43 actes : 106 signatures, 9 croix.

Ann. REHERRAY. 11 — 11 — 10. 1784.

40. HABLAINVILLE. 15 — 15 — 12. 1699. (Dîme de la 3e char.)

Ann. BURIVILLE. 4 — 3 — 4. 1789. 20 septembre. Mariage de Demange, maître d'école.

Ann. RÉCLONVILLE. 1 — 1 — 0.

Ann. VAXAINVILLE. 7 — 7 — 6. 1783.

41. MAGNÉVILLE (Mignéville). 10 — 9 — 9. 1699.

Ann. OGÉVILLER. 11 — 11 — 10. 1789.

Ann. FRÉMÉNIL. 12 — 12 — 11. 1699. (De 1703 à 1789, série de 11 maîtres d'école).

42. HERBÉVILLER. 16 — 15 — 13. 1686. (Dîme de la 3e char.)

43. MONTIGNY. 7 — 6 — 5. 1699. (Dîme de la 3e char.)

44. BLAMONT. 47 — 37 — 30. 1615. (Notice spéciale).

45. FRÉMONVILLE. 16 — 16 — 13. 1699. (Dîme de la 3e char.)

46. COUVAY et JOZAIN ont une même église. — ANCERVILLER. 24 — 21 — 23. 1684 à 1789. 7 maîtres d'école.

Ann. HALLOVILLE. 7 — 7 — 6. 1710.

47. LUVIGNY. 23 — 18 — 15. 1780. Construction d'une maison.

48. CELLES. 43 — 43 — 36. 1699. (Prend la dîme de la 3e et de la 4e char.) — 25 janvier 1744. Requête au roi au sujet de la maison d'école. — 29 prairial an II. 29 juillet 1806. Délibérations et traités curieux.

Ann. ALARMONT. 36 — 30 — 21. 1782.

49. PEXONNE. 29 — 29 — 13. 1745.

50. BADONVILLER. 54 — 49 — 43. 1620. (Dîme de la 4e char.) Couvent des Annonciades. 1633.

Ann. FENNEVILLER. 5 — 5 — 3. 1704.

51. BRUMÉNIL (Bréménil). 28 — 28 — 14. 1789.

52. NEUVILLER. 3 — 3 — 2. 1699. (Dîme de la 3e char.)

Ann. ANGOMONT. 17 — 13 — 12. En 1710, 2 signatures, 2 croix.

53. SAINTE-PAULE. 10 — 9 — 13. 1699. (Dîme de la 3e char.)

Ann. SAINT-MAURICE. 7 — 6 — 5. 1680. (Dîme de la 3e char.)

En résumé : mariages, 2,614 ; époux ayant signé, 91 p. 100 ; épouses, 78 p. 100 ; conjoints, 84,5 p. 100.

VILLE DE BLAMONT. — NOTICE AVANT 1789

Population en 1789, 1,772 habitants ; en 1876, 2,337 habitants.

1382. Chapitre et église collégiale (ordre de Cîteaux), 6 chanoines et 1 prévôt. Revenu en argent, en grains et en vin. — 1407. La cure unie au chapitre. — 1535. Quittances de tailles pour 3 ans, afin de repeupler cette ville, qui s'en allait en ruine. (B. 3252.) — 1613. Il y a une maison pour loger le maître d'école et le marguillier, ancienne maison curiale. — 1615. Gages de Nicolas Martin, maître d'école. Réfections à l'école. (B. 3349.) — 1627. Établissement des capucins. Dotation de la duchesse Marguerite. — 1629. Installation des religieuses de Notre-Dame de l'institut du P. Fourrier, « lequel a été fondé par Marguerite de Gonzague ». La communauté occupe une maison proche l'église. — 1699. Hôpital. Maison donnée par le nommé Margoron. — 1745. Traité avec un régent d'école. (C. 50.) — 1753. Le milicien signe. — 1766. Établissement de charité. (C. 339.) — 1779. Observations très-sages du curé sur les abus à réformer, en ce qui concerne les maîtres d'école et l'enseignement populaire. Réponse à une lettre de l'intendant. (C. 314.) — 1799. Lettre du subdélégué Fromental à l'intendant sur les réformes à opérer. Ce même Fromental, agent national du district, rédige, en l'an III, des observations que je donnerai ci-après.

Mariages de 1686 à 1690, 39. 12 époux, 18 épouses signent l'acte. — En 1690, 34 baptêmes, 12 mariages, 48 décès : 240 témoins signent, 29

font une croix. — De 1786 à 1790, 47 mariages: 37 époux, 30 épouses signent. — En 1791, 60 baptêmes, 15 mariages, 40 décès. 340 témoins signent, 10 font une croix. Les registres sont tenus avec soin; j'ai lu, sur celui des baptêmes, commencé, en 1686, cette inscription de la main du curé : « *Beati quorum nomina scripta sunt in libro vitæ.* »

APRÈS 1789.

1790. Blâmont, chef-lieu de district, 6 cantons, 64 communes. Il y a aux archives départementales (S. T.) de nombreux tableaux, rapports, actes de la municipalité, du jury d'instruction relatifs aux hommes et aux choses de l'enseignement. — 1790, 25 avril. Inventaire des couvents des capucins de la ville et de Haute-Seille. — 3 septembre. Réclamation de la municipalité en faveur des religieuses de Notre-Dame, qui rendent « d'immenses services à l'éducation des jeunes filles ». — 7 septembre. Le directoire du département, ouï le procureur général syndic, déclare que les religieuses de Notre-Dame doivent être rangées dans la classe des maisons religieuses, en faveur desquelles l'article 8 des lettres patentes du 22 avril 1790 prononce une exception. — 1791. Le citoyen Charron chargé de l'école. — 1782. La dame Catherine Voigny remplace les sœurs qui ont refusé le serment, 100 fr. de subvention, 300 fr. d'écolage.

An XI. — Charron, instituteur communal. Ré-

tribution scolaire, 40 cent. et 70 cent. par élève. Un prêtre, l'abbé Fidry, fait une classe de latinité. Le Conseil demande que cette classe soit convertie en école secondaire, comme avant la Révolution. — 32 élèves à 3 fr. par mois.

1805. — Rétablissement de l'école des filles. On loue un local. 2 sœurs vathelotes. 200 fr. de traitement. En 1810, 300 fr., « en raison des services qu'elles rendent ».

1812. — Les écoles de garçons sont réunies : le sieur Tanche, directeur de la 3e classe, Roch de la seconde, Charron de la 1re. On leur accorde une indemnité de chauffage. Le maire, le curé, le vicaire, chargés de surveiller les écoles. Programme des matières d'enseignement.

1813. — Le Conseil témoigne sa haute satisfaction aux sœurs institutrices et à M. Tanche. Il supprime la classe de Charron, « vu le petit nombre de ses élèves ». Il devient marguillier et échevin de la paroisse avec 300 fr. de gages.

1815. — Création du collége.

1816. — Le Conseil, de plus en plus satisfait de la direction des écoles, vote le crédit nécessaire à une distribution de prix. « Les prix consisteront en ouvrages de choix et en gravures représentant S. M. le Roi, les princes et princesses de sa famille. » 1,500 fr. votés pour le collége.

1820. — Vote de 1,000 fr. pour l'envoi et l'entretien de l'instituteur Tanche à l'école normale de

Nancy, pour y apprendre la méthode d'enseignement mutuel. Deux écoles communales, l'une dirigée par le mode mutuel et l'autre par l'ancienne méthode. Budget : école de garçons, 450 fr.; de filles, 300 fr.; collége, 1,000 fr.

1822. — École libre de M. Demange.

1825. — La liste des élèves gratuits porte 86 garçons, 85 filles, soit le tiers des élèves des écoles.

1827. — Budget de l'instruction, 2,200 fr.

1833. — Budget, 2,050 fr.

De 1816 à 1820. — Moyenne des conjoints qui ont signé l'acte de leur mariage : 90 p. 100. — En 1820 : 60 baptêmes, 12 mariages, 34 décès; 10 témoins sur plus de 400 déclarent ne pouvoir signer.

TABLEAU *des écoles du district, dressé par le Directoire, le 24 floréal an II.*

NOMS des COMMUNES.	Population.	NOMBRE DES ENFANTS qui peuvent fréquenter l'école.		NOMS ET PRÉNOMS des INSTITUTEURS et INSTITUTRICES dont les communes ont fait choix.	Montant de leurs traitements d'après les bases déterminées par les lois.
		Mâles.	Femelles.		
Blâmont	1,769	132	121	Nicolas Chanson. Jean Roch. Ve Lemoine.	5,060
Barbas	224	17	18	Georges Mathurin.	700
Domêvre	859	65	35	François.	1,960
Frémonville	488	25	36	Nicolas Gœury.	1,220
Gogney	196	18	18	J.-Fr. Boudot.	720
Halloville	155	20	12	»	640
Harboucy	485	37	33	Ve Balthazard.	1,400
Repaix	142	13	16	Jacques Boudot.	580
Verdenal	235	15	10	Fr. Michel.	500
Badonviller	1,973	101	67	Ory et Bataire. Mlle Rose Pierre.	1,890
Angomont	237	20	12	»	»
Bionville	258	23	18	L'Housmane.	920
Bréménil	459	32	38	Flirancourt.	1,400
Fenneviller	171	13	8	Réuni à Pexonne.	420
Montreux	215	28	21	Séb. Didier.	980
Neufmaisons	490	37	23	Boulainville.	1,300
Neuviller	300	28	25	Cde Thiriet.	1,060

NOMS des COMMUNES.	Population.	NOMBRE DES ENFANTS qui peuvent fréquenter l'école. Mâles.	Femelles.	NOMS ET PRÉNOMS des INSTITUTEURS et INSTITUTRICES dont les communes ont fait choix.	Montant de leurs traitements d'après les bases déterminées par les lois.
Pexonne	554	25	38	Dr Gegoux.	1,460
Pierre-Percée	281	19	16	Nas Pierson.	700
Saint-Maurice	292	16	17	Jh Humbert.	660
Sainte-Pole	203	41	20	Jh Blaison.	1,220
Vacqueville	574	37	27	Aug. Colin.	1,280
Veney	129	12	10	Réuni à Vacqueville.	•
Cirey	768	50	58	Laruelle.	2,160
Bertrambois	962	58	47	Gros Georgé.	2,100
Hattigny	572	27	23	C. Adrian.	1,000
Lafrimbolle	131	10	9	Réuni à Bertrambois.	•
Le Val	587	21	20	Pierre Clément.	820
Montigny	224	18	14	Blondot.	540
Parux	240	17	24	Fr. Gadneau.	760
Petitmont	534	22	16	Bastien.	760
Raon-lès-Leau	200	7	6	•	•
Saint-Sauveur	186	8	10	Réuni à Petitmont.	•
Tantonville	261	26	21	Réuni à Frémonville.	•
Turquestein	96	10	6	Réuni à Bertrambois.	•
Leintrey	510	34	33	Nic. Cleff.	1,340
Amenoncourt	227	7	12	Jh Jacquot.	380
Autrepierre	142	26	15	Jacquemin.	820
Blémerey	153	12	11	Dr Masson.	460
Chazel	142	10	8	Gadat.	180
Gondrexon	99	12	8	Vouriot.	400
Remoncourt	172	12	8	Réuni à Xousse.	400
Reillon	122	13	11	Nas Masson.	540
Saint-Martin	218	17	12	Masson.	580
Veho	286	33	22	Manonviller.	1,100
Xousse	381	20	15	Coutoil.	700
Ogéviller	415	24	17	Jambois et Cuny.	820
Ancerviller	497	49	39	Piquot et Gérard.	1,760
Brouville	333	26	24	Renaut.	1,000
Fréménil	202	20	23	Renaux.	860
Hablainville	338	28	25	•	1,060
Herbéviller	516	30	26	Nic. Roch.	1,120
Mignéville	167	17	8	Masson.	500
Merviller	596	49	40	Pierre Masson.	1,780
Montigny	139	12	11	Dr Demange.	460
Pettonville	107	25	•	Nic. Eubise.	500
Reherrey	262	21	19	Bouclainville.	800
Reclonville	148	10	15	Annexé à Ogéviller.	•
Vaxinville	144	12	8	•	400
Réchicourt	951	51	35	Laruelle, Agathe Gérard.	1,545
Avricourt	512	26	14	Charon.	800
Foulcrey	584	30	35	Louis Gérardin.	1,300
Gondrexange	816	61	64	Jacquot.	2,560
Ibigny	145	10	11	Voirin.	420
Igney	147	15	11	Noé Cherrier.	520
Haie des Allemands	96	8	9	Réuni à Ibigny.	•
Moussey	418	31	17	Fr. Perrin.	960
Rulieval	200	18	15	Réuni à Ibigny.	•
Saint-Léon	274	34	18	Jean Rival.	•

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE. — DISTRICT DE BLÂMONT.

TABLEAU *portant les renseignements sur la situation de l'état des écoles primaires, dans le district de Blâmont au 20 nivôse de l'an troisième de la République une et indivisible.*

NOMS DES COMMUNES où sont établies les écoles primaires.	NOMS DES COMMUNES réunies aux premières, pour former 1,000 âmes.	POPULATION de chaque commune.	DISTANCE pour aller à l'école.	NOMS DES INSTITUTEURS et institutrices.
			lieues.	
Blâmont. . . .	. . . .	1,769	. . .	Nicolas Charron et Catherine Harteman.
Harbouey . . .	. . . .	485	. . .	Dominique Balthazard et Catherine Balthazard.
	Frémonville . .	488	1	
	Barbas	224	1	
	Halloville. . . .	155	1	
	Nonhigny. . . .	224	1	
Domêvre . . .	. . . .	859	. . .	Jean-Pierre François.
	Verdenal. . . .	234	3/4	
Badonviller . .	. . . .	1,973	. . .	Nicolas Rattaire et Françoise Boura.
Bréménil . . .	. . . .	459	. . .	Nicolas Claudel.
	Angomont . . .	288	1	
	Bionville	258	3	
Ancerviller . .	. . . .	497	. . .	André Vourlot et la citoïenne Gérard.
	Montreux. . . .	215	1	
	Neuviller. . . .	300	1	
Vacqueville . .	. . . .	574	. . .	Pierre Masson et Victoire Mirbeck.
	Neufmaisons . .	490	1	
	Vency	129	1/2	
Fenneviller . .	. . . .	171	. . .	Louis-François Ory.
	Pexonne	551	1	
	Pierre-Percée. .	281	1	
Sainte-Pôle . .	. . . .	203	. . .	Joseph Blaison.
	Saint-Maurice .	292	1/2	
	Montigny. . . .	139	3/4	
	Réherey	262	1 1/2	
	Mignéville . . .	167	1 1/2	
Ogéviller . . .	. . . .	415	. . .	Gabriel Jambois et la citoïenne Liguory.
	Fremenil. . . .	202	3/4	
	Reclonville. . .	148	1/4	
	Pétonville . . .	107	1	
	Hablainville . .	3:8	1	
Herbéviller . .	. . . .	516	. . .	Nicolas Cherrier.
	Chazel	142	1	
	Blémerey. . . .	153	1 1/2	
	Saint-Martin . .	248	1/4	

NOMS DES COMMUNES où sont établies les écoles primaires.	NOMS DES COMMUNES réunies aux premières, pour former 1,000 âmes.	POPULATION de chaque commune.	DISTANCE pour aller à l'école.	NOMS DES INSTITUTEURS et institutrices.
			lieues.	
Brouville . . .	. . . .	233	. . .	Claude Renaux.
	Merviller. . . .	596	1	
	Vaxainville. . .	144	³/₄	
Réchicourt. . .	. . . .	744	. . .	Jean-Pierre Laruelle et la citoïenne Gérard.
	Moussey	448	1	
Avricourt . . .	. . . .	512	. . .	Pierre Adrian et la citoïenne Voigny.
	Igney	147	³/₄	
	Ammenoncourt .	273	1	
	Autre-Pierre . .	192	1 ¹/₂	
Gondrexange .	. . . .	816	. . .	Jean-Claude Jacquot.
	Saint-Georges. .	274	1	
Foulcrey . . .	. . . .	584	. . .	Louis Gérardin.
	Gogney.	196	1	
	Repaie	142	1 ¹/₂	
	Higney.	144	1	
Hattigny. . . .	. . . .	672	. . .	Pierre-Claude Adrian.
	Richeval	200	1	
	La Haie des Almaus. .	196	1 ¹/₄	
Cirey	. . . .	768	. . .	Jean-François Laruelle
	Tanconville . .	261	1	
Bertrambois . .	. . . .	1,006	. . .	Cl. Grosgeorge.
Le Val.	. . . .	587	. . .	Nicolas Gœury.
	Lafrimbonne . .	131	2	
	Raon-les-Leaux.	230	3 ¹/₂	
	Turquestin . . .	96	2	
Petitmont . . .	. . . .	576	. . .	George Mathieu.
	Parux	248	1	
	Saint-Sauveur. .	186	1	
Lintrey	. . . .	510	. . .	Nicolas Cleff et Catherine Claude.
	Gondrexon . . .	99	1	
	Reillon.	122	1	
	Vehô.	286	1	
Xousse	. . . .	301	. . .	François-Joseph Manonviller.
	Remoncourt . .	172	³/₄	

Le juri du district a été nommé en la séance publique du 22 frimaire dernier. Il est composé des citoïens Thomas et Hertz, juges au tribunal, et du citoïen Matthis, suppléant.

Les instituteurs et les institutrices ont été examinés le 12 nivose et jour suivant et les nominations ont suivi l'examen.

Les instituteurs sont nommés et exercent dans les communes présentées par ce tableau, et les motifs pour lesquels

il n'y a pas d'institutrices nommées partout, c'est qu'il ne s'en est présenté que quatre.

Les jurés ont accepté.

Il paraît très-nécessaire d'établir une seconde école primaire à Frémonville, qui est séparé de Harbouey par une rivière, et dont la population est assez considérable.

A Pexonne, qui a aussi une population assez considérable et qui est séparé de Fenneviller par un mauvais chemin ; à Hablainville, qui est dans le même cas à l'égard d'Ogéviller.

A Moussey, qui est dans le même cas à l'égard de Réchicourt.

A Raon-les-Leaux, qui est dans le même cas à l'égard du Val, sa distance étant d'ailleurs plus grande, et en montagnes.

A Merviller, qui est éloigné de Brouville, et qui présente une population assez considérable.

A Autrepierre, qui est dans le même cas à l'égard de Lintrey.

Toutes les communes où sont placées les écoles primaires et celles pour lesquelles il en est demandé cy-dessus, ont des maisons de cure ou des maisons dites d'école à elles et suffisantes. Elles se prêteront d'ailleurs volontiers à les rendre saines et clarteuses; il ne faut que les autoriser à faire cette dépense sur leurs sols additionnels.

Je crois devoir observer à la Commission d'instruction publique que, pour les enfants ayant la faculté d'apprendre à lire et à écrire dans les communes, il me semble qu'il faut un maître dans chacune, car il est à croire que les petits enfants à qui l'on enseigne les principes et qui les prennent dans les campagnes, surtout l'hyver, ne se déplaceront pas, d'où il résultera que dans quarante communes du district les enfants n'apprendront jamais rien, car s'ils n'apprennent pas au moins à lire et à écrire dans leur premier âge, ils seront ensuite incapables de rien apprendre ; et d'ailleurs, livrés à la seule instruction de leurs mères, ils courront encore le danger de devenir des fanatiques, parce qu'en matière de religion, les femmes élevées dans les principes de la religion catholique fanatisée n'en transmettront point d'autres à leurs enfants. Il me paraît donc intéressant pour la République

d'élever une école primaire dont l'instituteur et l'institutrice enseigneront aux enfants du premier âge à lire et à écrire, les droits de l'homme, la Constitution, l'existence de l'Être suprême, l'immortalité de l'âme et la pratique des vertus républicaines. Il me paraît également que, pour amoindrir la dépense de ces écoles, il faut donner aux instituteurs et aux institutrices des traitements proportionnels à la population de chaque commune ; charger les pères et mères imposés au delà d'une somme déterminée de payer les frais de chauffage et de dépérissement des meubles qui seront aux écoles, alors dans les campagnes un traitement de quatre ou cinq cents livres suffira pour les plus petites communes, et ce traitement étant augmenté jusqu'à douze cents livres pour une population de mille âmes, sera suffisant ; dans les villes, ce traitement de douze cents livres pour mille âmes n'est pas suffisant; je pense que pour le moment il serait juste de le porter au moins à l'égalité de celui d'un membre de comité révolutionnaire, qui est de cinq livres par jour. Une population de mille âmes dans ce district donne au moins deux cents enfants à instruire : cent pour l'instituteur et autant pour l'institutrice ; c'est beaucoup pour une personne.

Je pense donc que lorsque la population passe douze cents âmes, il faut alors une seconde école primaire, et dans le district, Blâmont et Badonviller sont dans ce cas.

Fait et arrêté au directoire du district de Blâmont, ce 22 nivose, troisième année de la République, par l'agent national.

Signé : Fromental l'aîné.

6 *mai* 1792. *Procès-verbal envoyé au district par la municipalité de Brouville.*

En vertu de la délibération du Directoire du département de la Meurthe en date du 19 avril dernier et en exécution de la loi du 17 avril 1791, nous, soussignés, officiers municipaux de Brouville, déclarons et certifions que dans l'étendue de notre territoire il n'y a que le nommé Claude Receveur, maître d'école de ce lieu, qui soit emploié dans le département de l'instruction pour les enfans des deux sexes et qu'il

a prêté le serment civique, en présence du conseil général de notre commune.

Fait à Brouville les jour et an susdits.

F. HAÏNZELIN, *maire;* MANSUY ALISSON, JEAN GRIDEL, H. CLAUDON, *procureur.*

6 *mai* 1792. —*Procès-verbal de la municipalité de Saint-Pol.*

Joseph Blaison, maître d'école à Saint-Pol, est comparu pardevant nous au lieu des séances ordinaires de la Municipalité pour procéder à l'entière exécution de l'article premier du décret du dix-sept avril mil sept cent quatre-vingt-onze, et notamment de l'arrêté du Directoire du département de la Meurthe, en date du dix-neuf avril dix sept cent nonante-deux, publié au prône de la messe paroissiale de Saint-Pol ledit jour, six mai de ladite année courante.

En conséquence, pour s'y conformer, ledit Blaison, en sa qualité de maître d'école, a prêté le serment pur et simple, suivant l'esprit voulu par les lois susénoncées, en ces termes: « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi, de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de remplir exactement et fidèlement toutes les conditions attachées à mon état, et notamment de ne rien enseigner aux enfants et autres qui me sont confiés des choses qui puissent nuire ou préjudicier à la Constitution française, au contraire de ne rien omettre pour la faire respecter autant qu'il sera en mon pouvoir pour le bien public », etc.

Enfin s'est conformé en tout ce qui est porté par la loi pour la prestation dudit serment qu'il vient de faire, et y a souscrit.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal de la prestation de serment fait par ledit Blaison, et copie envoyée au Directoire du district de Blâmont, pour y faire droit.

A Saint-Pol, le six mai 1792.

Pour copie collationnée par nous, conforme à l'original. par le corps municipal de Saint-Pol soussigné.

BLAISON, *conformiste*; BIET, *maire;* PLAISANCE, *Pr sindic*; NICOLAS, *financier, officier.*

CHAPITRE IV

DOYENNÉ DE SAINTOIS.

Ce doyenné renfermait 60 paroisses et 30 annexes; il comprenait le comté de Vaudémont, qui « comptait 48 villages, non compris Vaudémont et Vézelise, qui sont villes ». En 1751, le bailliage de Vézelise comptait 75 communautés et le district 84, en 1791.

1. Vézelise	70 — 67 — 59	1272
Dép. Ognéville	3 — 3 — 3	1741
2. Forcelles-St-Gorgon	7 — 3 — 2	1699
3. Dommarie	18 — 17 — 12	1699
Annexe Thorey	9 — 8 — 6	1699
4. Vandeleville (1)	17 — 15 — 11	1665
5. Fécocourt	16 — 15 — 13	1690
6. Puney (Pulney)	8 — 8 — 4	1699
7. Grimonviller (2)	11 — 10 — 9	1780
8. Clerey	2 — 1 — 2	1700
9. Houdreville	25 — 24 — 9	1650
Dép. Omelmont	1 — 1 — 1	1772
Annexe Parey	7 — 7 — 6	1699
10. Tantonville	16 — 8 — 4	1699
11. Flavigny (3)	54 — 47 — 28	1640
12. Saint Firmain	9 — 9 — 8	1099
Annexe Afrocourt (Affracourt)	10 — 10 — 9	1640
13. Gerbécourt	13 — 13 — 11	1699
14. Aultrey	3 — 3 — 3	1675
15. Xeuilley	11 — 9 — 8	1689
16. Pont-Saint-Vincent (4)	44 — 40 — 24	1699
Annexe Sexey-aux Forges	11 — 11 — 7	1570

(1) Prieuré 1300. — Ecole de filles 1750. — L'évêque se présente, on refuse de le recevoir ; l'abbé de Saint-Léon de Toul a seul droit de visite.
(2) 2 livres de savon pour blanchir le linge d'église.
(3) Prieuré de Saint-Vanne réformé en 1640.
(4) Prieuré de Bénédictins 1612.

17. Puxe, mère église des hameaux de :		
Battigny	10 — 8 — 6	1699
Gelaucourt	3 — 3 — 3	1699
18. Favières	34 — 29 — 16	1699
19. Sauxerotte	» — » — »	1699
20. Selaincourt	16 — 15 — 0 1	1780
Dép. Dolcourt	28 — 14 — 12	1783
21. Vitrey	13 — 12 — 9	1699
Succ. Goviller	49 — 46 — 39	1690
22. Hammeville	4 — 4 — 4	1695
23. Maisières	20 — 20 — 15	1699
Annexe Bainville	19 — 18 — 10	1699
24. Thélod	14 — 12 — 10	1682
25. Viterne	39 — 38 — 26	1789
26. Crepey	21 — 21 — 14	1690
Annexe Germiny	25 — 20 — 13	1690
27. Houldemont	6 — 5 — 5	1699
28. Martemont	7 — 3 — 2	1699
29. Pierreville	9 — 8 — 8	1699
30. Lebeuville	18 — 15 — 15	1650
31. Griport	22 — 22 — 15	1663
32. Harouels	17 — 16 — 12	1698
33. Bainville s.-M. (aux Miroirs). Prieuré, 957	19 — 18 — 14	1722
34. Le Ménil	» — » — »	1699
35. Crantenois	5 — 5 — 5	1695
36. Marainville s.-M.	14 — 14 — 12	1684
37. Ceintrey	22 — 22 — 14	1699
38. Boulaincourt	3 — 2 — 1	1789
39. Bouxainville	7 — 7 — 5	1699
40. Courcelles	10 — 10 — 7	1659
Dép. Blemerey	2 — 2 — 2	1788
41. Fraisnes ([1])	10 — 7 — 6	1689
Succ. Frenelle-la-Grande	24 — 24 — 20	1699
42. Mereville. Prieuré, 1094	11 — 11 — 8	1676
43. Lorey	8 — 6 — 6	1699
44. Neuviller. Prieuré, 1309	17 — 15 — 13	1699
45. Crévéchamp	7 — 7 — 3	1699
46. Vaudeville	20 — 19 — 11	1699
47. Ormes et ville. Religieuses de Sainte-Élisabeth, 1472	18 — 18 — 17	1671
48. Roville	16 — 15 — 12	1695
Dép. Mangonville	10 — 10 — 8	1741
Annexe Laneuveville	12 — 11 — 10	1741
49. Ambacourt	» — » — »	1710

([1]) Préciput : 3 resaux de blé, d'orge, d'avoine, le dernier bichet comble, en plus la redîme des menues dîmes et la dîme du chènevis pour fournir le pain, le vin et l'huile.

50. Pulligny	25 — 21 — 19	1612
51. Tantimont la paroisse comprend :		
Battexey	» — » — »	»
Hergugney	7 — 7 — 6	1776
Bralleville	12 — 11 — 9	1699
Succ. Avrainville	5 — 5 — 3	1730
Dep. Germonville	» — » — »	1781
Annexe Xaronval (1)	7 — 7 — 6	1699
52. Acraignes (Frolois)	38 — 24 — 16	1690
53. Beney	20 — 19 — 14	1699
Annexe Le Menil	» — » — »	1682
54. Xirocourt	21 — 18 — 14	1699
55. Voinemont	8 — 8 — 5	1699
Annexe Lemainville	12 — 12 — 11	1699
56. Diarville	14 — 11 — 9	1690
Dép. Housséville	30 — 29 — 21	1690
Annexe Gugney	13 — 12 — 10	1652
Dép. Forcelles	7 — 3 — 2	1699
Dép. They	» — » — »	1699
57. Sion. Couvent de Tiercelins	» — » — »	1627
Annexe Sexon (Saxon)	8 — 8 — 6	1699
Dép. Praye	18 — 17 — 15	1699
58. Vaudémont. Chapitre, 1325	16 — 14 — 8	1672
59. Chaulley	7 — 6 — 4	1699
60. Veroncourt (Vroncourt)	5 — 5 — 4	1693

En résumé : 1,146 mariages ; moyenne des époux ayant signé, 87 p. 100 ; des épouses, 66 p. 100 ; des conjoints, 76,5.

VILLE DE VÉZELISE. — NOTICE. AVANT 1789.

Population en 1700, 230 feux ; en 1751, 500 feux ; en 1789, 1,720 habitants ; en 1876, 1,459 habitants.

1272. Nos officiers de la court de Toul faisons scavoir à tous..... que jehans..... est chargé de tenir et governer l'escoule de Vezelize, à la vie. (H. 3035.) — 1550. École de charité à la Maison-

(1) Xaronval est de la paroisse de Vomecourt, mais les chefs de famille sont tenus d'assister à la messe à Tantimont, le jour de Pentecôte ; ils marchent les premiers à l'offrande y étant invités par le maître d'école qui crie à haute voix : Xaronval devant ! Au décès du père de famille, on sonne la cloche à Tantimont, le curé en surplis, fait la levée du corps avec son maître d'école, qui reçoit 6 gros. (État du temp. 1708.)

Dieu. — 1614. Couvent des Minimes. — 1633. Couvent des Capucins. — 1629. Religieuses du P. Fourier appelées par les bourgeois. — 1661. Cette congrégation prend possession du château. (B. 289.) — 1667. 23 février. Traité curieux avec Louis Lorrain. Le conseil lui fera payer « son gage ordinaire de *maître d'eycolle* 250 l. barrois, net la paire de grain qui est due à la fabrique et une autre paire de grain provenant de la fondation d'Ognéville ». De 1500 à 1600, les registres de comptabilité et de fabrique comprennent, en grand nombre, des legs, dons, obits, confréries, avec les rétributions attribuées à l'organiste, au marguillier, surtout au maître d'école. — 23 avril 1718. Le s^r^ Contal est élu sacristain et maître d'école de la paroisse. Il tiendra classe : en été, de 6 à 9 h. du matin ; en hiver, de 7 à 9 h. ; le soir, de 1 h. à 4 h. en été, de 1 h. à 3 h. en hiver. Il jouira des capitaux de la fondation du s^r^ Bégin (2,000 l. de capital, une maison, un meix), il pourra en outre recevoir, comme d'ancienneté, 28 l. barrois et un chariot de bois par chacune année de chaque écolier de Vézelise et 42 l. avec même quantité de bois de chaque écolier étranger. On lui conserve la dîme de la 3e charrue, et la redîme et aussi le droit *d'aubesnité* et tous autres dont « ses devanciers ont jouys ». — 1744. 9 juillet. Traité avec Catherine Colin, qui succède à Cath. Briot, qui a longtemps enseigné avant elle, sous la direction du curé et permission

de l'évêque. Le traité ne doit « en rien déroger aux bourgeois d'envoyer leurs filles à l'école des Dames de la congrégation ». — En 1752, Agathe et Rose Daille remplacent Cath. Briot, elles reçoivent 120 l. par an, 4 sols par mois par abécédaire, 6 s. pour celles qui apprendront à écrire et orthographier, 10 s. pour lire, écrire, l'orthographe et l'arithmétique. Exemption de toutes charges et impositions publiques et logement de gens de guerre. — 1750. Règlement de la congrégation des garçons latinistes et bourgeois. (G. 1219.) — 1754. 2 miliciens sur 3 signent l'acte d'engagement. — 1762, 18 novembre. Traité avec Bony, maître d'école (21 art.). Très-curieux et très-complet ; salaire, rétributions, gratuité pour les pauvres, heures de classe, programmes, rien n'est oublié. On y lit : Si les bourgeois pauvres négligent d'envoyer leurs enfants à l'école, les officiers de ville, prévenus par le maître, puniront sévèrement cette négligence, si préjudiciable au bien de la jeunesse. « Art. 13. Souvent certains pères de famille trop idolâtrés de leurs enfants, vont insulter le maître chez lui ou dans les rues lorsqu'il les a corrigés ; défense faite à toutes personnes de le menacer, ni insulter, à peine d'être poursuivies et condamnées à une amende arbitraire sur les réquisitions du procureur syndic. » — 1781. Traité avec les religieuses de la congrégation de Notre-Dame. Une lettre des administrateurs du district (25 messidor an III) donne des

renseignements précis sur la bibliothèque et les instruments de mathématiques et physique de l'école secondaire de latinité.

APRÈS 1789.

Il existe aux archives de Nancy (S. T. 128-129) un nombre considérable de dossiers relatifs à l'état de l'instruction dans le district ; j'en reproduis textuellement plusieurs, j'indique les autres : 1° Recueil de délibérations du conseil du district, imprimées et manuscrites. — 2° Observations du jury d'instruction. Registres, notes, arrêtés de nomination. Texte des épreuves subies et copies des candidats. Modèles d'écriture. Sentences. Maximes. Problèmes. — 3° Registre destiné à inscrire les mandats à délivrer aux instituteurs, commencé le 14 floréal an III, interrompu le 30 fructidor an IV. — 4° Notices et rapports des municipalités du district. 5° Correspondance très-active entre l'administration de la Meurthe et celle du district. Il y a une lettre très-curieuse adressée au cit. Grégoire, représ. du peuple à la Convention nationale, membre du comité d'instruction publique (20 floréal an II).

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU DISTRICT DE VÉZELISE.
Séance du 6 ventôse an II

L'Administration considérant qu'un de ses premiers devoirs est d'élever l'esprit public à la hauteur des principes républicains, que c'est surtout dans les jeunes cœurs que doit germer le feu sacré de la Liberté et de l'Égalité, l'Amour de la

patrie, les droits et les devoirs de l'homme ; que la Convention nationale en organisant l'Instruction publique a voulu qu'on substituât aux livres superstitieux, la déclaration des droits de l'homme, la Constitution, le tableau des actions héroïques ou vertueuses ; le calendrier de la République française, les principes et l'usage de l'annuaire républicain ; qu'il importe de faire jouir les administrés des bienfaits de la raison publique et de propager les principes qui doivent assurer le bonheur du peuple français ;

Considérant que la Société populaire de Vézelise pénétrée des mêmes sentiments, s'est depuis longtemps occupée de l'instruction nationale, qu'un de ses membres a rédigé un dialogue instructif sur les droits, les devoirs de l'homme, la morale et les vertus, que son comité d'instruction publique l'a adopté pour être imprimé avec le calendrier républicain ; que le même comité a présenté un *a b c* pour l'instruction de la jeunesse de premier âge, avec l'abrégé des maximes nouvelles que la Société a adopté ;

Que l'on ne peut trop tôt enlever des mains des enfants et des instituteurs, les livres de la superstition, pour les remplacer par ceux de la raison ;

Arrètte : Ouï l'agent national : qu'il sera imprimé sans délai deux mille cinq cent exemplaires en cahiers : 1° de la déclaration des droits de l'homme et la Constitution ; 2° du tableau des actions héroïques ou vertueuses ; 3° du calendrier de la République française précédé du décret de la Convention nationale sur l'ère, les principes et l'usage de l'annuaire républicain, précédé du dialogue instructif sur les droits, les devoirs de l'homme, la morale et les vertus, et l'instruction sur la réduction des sous et deniers en centimes et décimes ; 4° de l'*a b c* arrètté par la Société populaire avec les maximes morales qu'il renferme ;

Que ces ouvrages destinés à l'instruction publique seront répartis dans toutes les communes de l'arrondissement en raison de leur population, payés par elles et remis aux enfants des citoyens les moins aisés, que les autres seront tenus de s'en procurer à leurs frais ; qu'aussitôt l'envoi fait des

livres élémentaires ci-dessus, tous ceux qui rappellent la superstition, l'erreur, le mensonge et s'écartent des principes de la saine raison, seront retirés des mains des instituteurs et de leurs élèves à la diligence des officiers municipaux et envoyés à l'Administration du District rassemblés dans un paquet et mis sous scellés, conformément à la loi du 12 frimaire dernier.

Séance du 11 ventôse, seconde année de la République française, une et indivisible.

L'Administration du District de Vézelise, sentant toute l'importance de l'organisation de l'instruction publique, en a fait depuis longtemps l'objet de ses plus vives sollicitudes, déjà elle a arrêté l'impression des livres élémentaires, décrétés par la Convention nationale, pour former les citoyens; ils doivent être distribués gratis dans la classe indigente des communes de son arrondissement.

Pour atteindre le but du législateur et remplir la tâche importante que la loi commande, et dont l'amour de la patrie fait un devoir rigoureux, il reste à l'Administration de prendre les mesures nécessaires pour trouver des instituteurs dont les talents et les vertus républicaines assurent le succès d'une institution si sage.

Consulter les sociétés populaires et les conseils généraux des communes pour s'assurer quelle est l'opinion publique sur le compte des citoyens et citoyennes qui se destinent à l'instruction, fixer son choix sur les individus capables de remplir des fonctions si importantes : placer ensuite les sujets de concert avec les citoyens de chaque commune, telles sont les mesures que l'Administration a adoptées pour faire jouir les administrés du bienfait de l'éducation nationale.

Pourquoi, ouï le rapport et l'agent national en ses réquisitions, le conseil général du District de Vézelise, arrête : Que, dans vingt-quatre heures, les citoyens et citoyennes qui, aux termes de l'article 3, section première, de la loi du 20 frimaire dernier, voudront user de la liberté d'enseigner seront

tenus : 1° de déclarer à leur municipalité qu'ils sont dans l'intention d'ouvrir une école ; 2° de désigner l'espèce de science ou d'art qu'ils veulent enseigner ; 3° de produire un certificat de civisme et de bonnes mœurs, du Conseil général de leur commune, visé par le comité de surveillance.

Les personnes qui se destinent à l'instruction publique seront tenues de se rendre à Vézelise, chef-lieu du District, munies des actes ci-dessus, le jour qui va être indiqué pour y être examinées par l'Administration, en présence du peuple, de la Société populaire, sur leurs principes politiques, leurs vertus et leurs talents, et ensuite statué sur leur admission.

Que le présent arrêté sera publié à son de caisse dans les vingt-quatre heures de sa réception, imprimé, affiché au temple de la Raison et de la maison commune.

Fait en assemblée publique les an et jour avant dits, par les administrateurs du District de Vézelise.

Signé HOUDOT, *président*,
BARBILLOT, *secrétaire-greffier*.

Séance du 6 germinal, seconde année républicaine.

L'Administration du District de Vézelise, considérant que l'enseignement devant être public et gratuit, cet établissement essentiel est sous la surveillance immédiate du Gouvernement qui salarie les instituteurs, afin que, n'étant plus sous la dépendance des parents et des communes, ils puissent agir en hommes libres, et donner également leurs soins à tous les élèves qui leur seront confiés, sans aucune distinction ni préférence ;

Considérant que l'Administration étant spécialement chargée par la loi du 4 ventôse, de l'organisation de l'instruction publique, c'est à elle à désigner aux communes, les sujets les plus propres à l'enseignement, par les talents qu'ils ont développés dans le courant de l'examen qu'ils ont subi publiquement, la décade dernière, par-devant les membres de la Société populaire, formant le comité d'instruction publique, sous les yeux de l'Administration ; et que la population doit



être un des motifs déterminant du choix des instituteurs, les plus capables par l'espérance de voir un plus grand nombre d'enfants acquérir de l'aptitude aux sciences et des connaissances qui tourneront un jour au bien général ;

Considérant que les instituteurs, en se dévouant aux fonctions honorables et pénibles de l'éducation de la jeunesse, doivent être considérés comme des hommes appartenant à la République entière, qui, sous ce rapport, par raison et par civisme, doivent être disposés à se rendre au premier poste qui leur sera assigné, sans mettre leur volonté ou leur satisfaction particulière à la place de la volonté ou de l'utilité générale ;

Considérant qu'aucun citoyen ne peut s'ingérer de lui-même à s'ériger en instituteur ou à en continuer les fonctions, sans avoir reçu une commission expresse des autorités légitimes ;

Arrête : Ouï l'agent national : 1° que les instituteurs qui ont rempli les formalités prescrites par la loi du 29 ventôse, et subi l'examen à la satisfaction du comité, se rendront sur-le-champ aux postes qui leur seront indiqués, sans que sous aucun prétexte, même de changement de commune, ils puissent donner leur démission ou refus de remplir leurs devoirs, à peine d'être traités comme gens suspects.

2° Que les communes recevront les instituteurs qui leur seront envoyés avec l'accueil dû à des citoyens dignes à tous égards de la considération publique; les officiers municipaux et agents nationaux demeurant responsables des désagréments qu'ils pourraient éprouver, et tenus de dénoncer les mauvais citoyens qui les troubleraient dans l'exercice de leurs fonctions.

3° Qu'aucun citoyen ne s'ingérera dans l'instruction de la jeunesse, sans une commission expresse de l'Administration, à peine d'être sur-le-champ mis en arrestation, sur la dénonciation que les officiers municipaux et agents nationaux seront tenus d'en faire sous leur responsabilité individuelle.

4° Que les officiers municipaux et instituteurs se conformeront, pour ce qui les concerne, aux dispositions du décret

du 29 frimaire, tant pour la tenue des registres sur lesquels seront inscrits tous les enfants depuis l'âge de six ans jusqu'à neuf, que pour la dénonciation des parents, tuteurs ou curateurs, qui s'écarteraient de ce qui est prescrit par le même décret, et pour l'usage des livres élémentaires, qui leur seront mis en main.

5° Que les instituteurs agréés par l'Administration et le comité d'instruction publique, en suite de l'examen, seront distribués par cantons et par grandes communes, auxquelles se réuniront les enfants des petites communes, sauf à celles qui en seront éloignées de plus d'une demie lieue, à se procurer par la suite des instituteurs, suivant le prescrit de l'article IV du décret du 23 ventôse.

---

5 *prairial an II, lettre aux administrateurs du département.*

Vous n'avez pas approuvé notre arrêté du 6 germinal, mais vous avez accueilli la plainte d'un instituteur vrai égoïste, qui n'a pas voulu suivre la marche tracée par notre arrêté ; votre décision dans une matière qui n'était pas de votre compétence, a excité les communes...

Vézelise le 8 *thermidor de l'an II de la République une et indivisible.*

Les administrateurs du district de Vézelise à l'administration du département de la Meurthe.

Citoyens,

Nous sommes accablés de demandes journaillières qui nous sont faites de vive voix par les instituteurs qui réclament le payement du premier trimestre ; ces citoyens sont sans pain et sans ressources ; si vous les abandonnez, ils quitteront leur état et laisseront ainsi l'instruction publique tout à fait désorganisée. Hâtez-vous, citoyens, de faire parvenir les fonds destinés à leur payement, ou le désespoir et la misère contraindront la plupart des instituteurs à quitter son

état qui (contre leur attente) ne leur procure aucune ressource pour se nourrir.

Salut et fraternité.

Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort.

Bureau de l'instruction publique de Nancy, le 10 thermidor an second de la République une et indivisible.

L'Administration du département de la Meurthe à celle du district de Vézelise.

L'état de détresse dans lequel se trouvent la plupart des instituteurs de votre ressort nous a vivement frappés, il est instant de venir au secours de ces patriotes respectables, dont l'état est aussi essentiel à la chose publique. Citoyens, c'est à vous que la loi confie l'honorable soin de s'acquitter envers eux d'un traitement qu'elle leur assure, vous le rappeler, c'est seconder votre empressement à faire le bien, c'est le faire soi-même.

Vous savez comme nous que la loi du 14 frimaire sur le gouvernement révolutionnaire, en fixant d'une manière précise la compétence des autorités constituées, ne charge aucunement les administrations de département de l'établissement des écoles primaires et de ce qui y est relatif.

Séance du 17 messidor an II.

Les administrateurs du district, « considérant que depuis leur arrêté du 6 germinal, il s'est présenté plusieurs citoyens pour les fonctions d'instituteurs, qu'ils ont justifié de leur civisme et de leurs talents et qu'on ne saurait trop se hâter de... propager les grands principes... », dresse une nouvelle liste d'instituteurs... « qui seront tenus de tenir registre des enfants... »

---

17 vendémiaire an III. Envoi par la voiture de 216 exemplaires de l'instruction pour les mesures. — 11 brumaire an III. L'administrateur du District répond : « On nous annonce 216 exemplaires, il n'y en a que 204, envoyez-en 12 par le premier courrier. »

Extrait du registre des délibérations de l'Administration du district de Vézelise, 6 pluviôse, l'an troisième de la République française, une et indivisible.

Présens : Boudot, Anthoine, Noël, Valotte, Contal, L'huillier, Barbillat, administrateurs, Jacquinet, agent national, et Pernot, secrétaire-greffier.

Lecture donnée d'un procès-verbal en date du 4 pluviôse et déposé à l'instant sur le bureau par lequel le jury d'instruction nomme aux places d'instituteurs et d'institutrices ceux qu'il a d'après un examen préalable jugés capables de remplir des fonctions aussi importantes. — L'Administration considérant que pour faire jouir ses administrés du bienfait de l'instruction publique elle doit prendre tous les moyens d'organiser et d'activer les écoles primaires du district lesquelles, à raison d'une population de 29,900 âmes, ont été fixées à trente par arrêté du 27 nivôse,

Ouï l'agent national :

1° Arrête qu'en apprenant les nominations des instituteurs et des institutrices élus par le jury d'instruction, ces fonctionnaires seront tenus de se rendre pour le 25 du courant au plus tard au poste qui leur est assigné dans le tableau ci-joint et de commencer le même jour leurs leçons dans la commune qui est désignée la première de celles qui ont été réunies pour former une école primaire ;

2° Que les municipalités seront tenues, conformément aux articles V et VI de la loi du 27 brumaire, de préparer le local qui doit servir tant au logement de l'instituteur qu'à recevoir les élèves pendant la durée de leurs leçons;

3° Que le présent arrêté et le tableau y-joint seront imprimés au nombre de deux cents exemplaires pour en être adressé un à chaque instituteur ou institutrice et un autre à chaque municipalité qui demeure sous sa responsabilité chargée d'en surveiller l'exécution et d'en rendre compte à l'Administration.

Suit le tableau des communes où sont fixées les écoles

primaires et des instituteurs et institutrices qui y sont nommés.

Le district comprend 84 communes; 25 sont pourvues d'instituteurs, 55 en sont privées! Le nombre des enfants en âge de fréquenter l'école est de 4,824, sur lesquels 2,052 sont dans l'impossibilité de recevoir l'instruction. — « Le vœu des législateurs ne sera pas rempli... Le bienfait de l'instruction ne sera pas général. »

État des communes du district de Vézelise et du nombre des enfants qui fréquentent les écoles primaires.

Les connaissances des instituteurs de ce district sont très-bornées; la plupart savent seulement écrire, lire, un peu calculer et arpenter ou mesurer la terre, le plus grand nombre n'a ni principes ni méthode et suit seulement l'ancienne routine, qu'on ne peut venir à bout de faire quitter. L'indolence et la force du préjugé les empêche de suivre une marche toute différente de celle qui leur a été tracée dès leur jeunesse. Il est d'usage dans ce district comme dans le reste du département, dans les communes de campagne, de n'envoyer les enfants aux écoles que pendant les six premiers mois; leurs parents les emploient dès le printemps, à la garde des petits enfants ou des bestiaux autour des maisons lorsqu'ils peuvent rendre de petits services et les écoles sont ordinairement fermées dès le 12 floréal jusqu'au 11 brumaire qu'elles reprennent leur activité.

Les parents fanatiques n'envoyent pas leurs enfants aux écoles, parce qu'on n'y doit donner aucune leçon relative à la religion, ils les laissent croupir dans une ignorance crasse des choses les plus nécessaires à savoir. Aussi les progrès des instituteurs sont-ils presque nuls ; ceux d'entre eux qui ont montré le plus de zèle ou de bonne volonté, ont eu le désagrément d'être contrariés par les parents et les officiers municipaux la plupart ignorants et crédules, aussi incapables d'abjurer les anciens préjugés que de laisser propager les

grands principes républicains : il a été très-difficile pour ne pas dire impossible de nommer des instituteurs tels qu'on pouvait les désirer, le petit nombre qui s'est présenté n'ayant pas laissé de latitude au choix du jury : il n'y a pas même d'institutrices, excepté dans une commune, et les instituteurs à 1,200 fr. demandent encore les 1,000 fr. accordés aux institutrices, attendu, disent-ils, qu'ils enseignent aussi les filles de l'instruction desquelles ils n'étaient pas chargés.

Pour exciter l'émulation parmi les élèves et surtout parmi les instituteurs, il serait à propos de faire une fois l'année un examen public, dans le chef-lieu de chaque canton, en présence des autorités constituées pour le chef-lieu du district et des juges de paix, assesseurs et d'un membre du Directoire ou du conseil pour les autres cantons. Chaque instituteur amènerait au jour indiqué les élèves les plus capables, tous seraient examinés et d'après la reconnaissance de leur capacité, il serait dressé un tableau imprimé sur lequel seraient inscrits les noms des instituteurs et des élèves qui auraient mérité une distinction honorable, l'envoi de ces tableaux à toutes les municipalités exciterait une noble émulation et la dépense serait abondamment compensée par les fruits que cette institution pourrait produire.

Vézelise le 11 prairial, troisième année républicaine.

Observations faites par le jury d'instruction du district de Vézelise, département de la Meurthe, pour satisfaire à l'arrêté du représentant du peuple Jard-Panvillier, du 20 *prairial,* 3e *année de la République française.*

Aussitôt la formation du jury d'instruction, il s'est empressé d'ouvrir un registre destiné à inscrire les noms des citoyens et citoyennes qui désiraient se livrer à l'instructiou publique et en a fait donner avis par affiches dans toutes les communes de l'arrondissement.

35 à 40 anciens maîtres des écoles se sont inscrits ; et seulement 3 ou 4 citoyennes se sont présentées pour l'enseignement dans des communes particulières.

Ces préliminaires remplis, le jury d'instruction a procédé à un examen public des candidats et a nommé 30 d'entre eux pour remplir les places d'instituteurs dans les lieux désignés par l'administration et il a nommé provisoirement les 3 ou 4 institutrices qui s'étaient présentées à défaut de sujets en nombre suffisant pour concourir.

Il n'a éprouvé d'autres obstacles que ceux de localité ; il est certain que, d'après le plan donné, le vœu de la Convention ne peut être rempli ; que les écoles primaires sont trop éloignées les unes des autres ; les cultivateurs principalement ont besoin de leurs enfants dans les trois saisons du printemps, de l'été et de l'automne ou pour la culture de la terre, ou pour la garde de leurs bestiaux, et celle de l'hiver, qui est le seul temps où ils pourraient profiter de l'instruction, est trop rigoureuse pour les exposer à des déplacements d'autant plus pénibles que les chemins sont presque tous impraticables même pour des personnes robustes. De là il résulte qu'il n'y a que les enfants domiciliés dans les communes où sont établies les écoles primaires qui sont à même de profiter de l'instruction.

Les moyens de lever ces obstacles seraient d'établir un instituteur dans chaque commune, mais comme la dépense serait énorme, on pourrait distribuer les fonds destinés à l'instruction dans les communes en raison de leur population, celles-ci pourvoiraient au supplément en leur laissant le droit de présenter des instituteurs et institutrices de leur choix au jury d'instruction qui les examinerait ; ce serait encore un obstacle de moins en ce que très-souvent les communes ne voyant pas avec plaisir des instituteurs qu'elles ne connaissent pas, et en qui elles ont peine d'accorder leur confiance ; ce qui le prouve, c'est que dans beaucoup de communes *les écoles sont moins suivies* qu'elles ne l'étaient auparavant.

Le jury d'instruction observera en général que le plus grand obstacle qu'éprouve l'instruction publique vient de ce que les instituteurs n'ayant pas été élevés dans les principes qui conviennent à notre gouvernement ne peuvent y former

leurs élèves, ils ne savent que passablement lire et écrire, ou du moins la plupart d'entre eux savent très-peu l'orthographe et l'arithmétique; les livres élémentaires leur manquent, dans toutes les parties qui conviennent à l'éducation, la Convention n'ayant encore pu jusqu'à présent pourvoir à un objet aussi intéressant.

Une dernière observation que le jury d'instruction ne peut se dispenser de faire, c'est que les habitants des campagnes non encore élevés à la hauteur de la Révolution ont un éloignement marqué d'envoyer leurs enfants devant des instituteurs qui ne leur donnent pas comme anciennement *des instructions sur les principes religieux*; il n'y a que le temps et une bonne éducation qui puissent parer pour la suite à cet inconvénient.

Le jury d'instruction ne s'expliquera pas sur l'état des bibliothèques et collections de livres appartenant à la nation; il sait qu'en général il existe peu de livres et de monuments publics; que l'administration de ce district a rassemblé tous ces objets exactement, et qu'elle seule peut en rendre compte.

Les présentes observations faites et arrêtées par les membres du jury d'instruction présents à Vézelise, cejourd'hui six messidor an III de la République française une et indivisible.

Je résume dans le tableau récapitulatif et comparatif suivant, l'*état actuel* de mes recherches sur le passé des écoles dans les 25 doyennés du diocèse de Toul. — Je continue, avec persévérance et bonne foi, mon enquête, dans les 9 doyennés du diocèse de Verdun et les paroisses du diocèse de Metz comprises dans les duchés de Lorraine et de Bar (1).

(1) Voir 2e annexe.

TABLEAU. — ***État actuel de mes recherches sur le passé des écoles dans les 25 doyennés du diocèse de Toul.***

NOMS DES DOYENNÉS.	NOMBRE DES paroisses.	NOMBRE DES annexes.	ÉCOLES avant 1700.	ÉCOLES avant 1789.	PAROISSES ou annexes sans écoles constatées.	MOYENNES DES époux ayant signé.	MOYENNES DES épouses ayant signé.	MOYENNES DES conjoints ayant signé.	Nos d'ordre.
ARCHIDIACONÉ DE TOUL.									
Toul.	33	14	27	46	1	91,8	77,9	84,8	2
Port.	68	29	53	93	4	85	69	77	11
Denœuvre.	27	21	41	46	2	89,4	76,4	82,9	5
Salm.	53	32	46	84	1	91,9	78	84,9	1
Dieulouart.	19	5	11	24	»	87	71	79	9
Perny.	28	8	12	33	3	88,2	72,8	80,5	8
ARCHIDIACONÉ DE VITTEL.									
Vittel	48	12	36	58	2	82	50	66	22
Saintois.	60	30	69	89	1	87,8	66,9	76,5	14
Neufchâteau.	20	7	14	25	2	89	61	75	16
Châtenois	28	6	26	31	3	91	76	83,5	3
Bourmont	29		21	33	3	81	51	66	21
ARCHIDIACONÉ DE RINEL.									
Rinel	35	11	21	43	3	89	42	65	23
De la Rivière de Blèze.	17	5	15	21	1	82,7	35,5	59,1	25
Bar-le-Duc.	19	3	14	22	»	91,2	50,8	71	18
Dammarie.	19	5	17	21	3	90,8	45,1	67,9	19
Robert-Espagne	24	4	15	28	»	86	48	67	20
ARCHIDIACONÉ DE VOSGES.									
Remiremont.	25	4	10	26	3	91	71	81	6
Épinal.	36	27	41	61	2	84	69,5	76,7	12
Porsas.	36	8	29	42	2	86,5	80	83	4
Jorsey.	26	13	25	36	3	84	72	78	10
ARCHIDIACONÉ DE LIGNY.									
Ligny.	22	6	12	28	»	88,4	30,8	59,6	24
Gondrecourt.	25	4	14	28	1	91	55	73	17
Vaucouleurs.	25	6	18	31	»	91,2	60,2	75,7	15
Commercy.	22	8	15	30	»	92,2	69	80,6	7
Belrain	14	3	11	17	»	86	67,3	76,6	13
Totaux.	758	278	613	996	40	87,9	61,8	74,8	
	1,036								

PREMIÈRE ANNEXE.

FONDATION DE L'ÉCOLE DES FILLES.

Sçachent tous que le quinze janvier mil sept cent soixante-un,

Par-devant le notaire royal au baillage de Commercy, résidant à Domgermain, soussigné, furent présents, le sieur Lamy Gaillepend, conseiller du roi, assesseur perpétuelle de l'hôtel commun de la ville de Toul, et demoiselle Claudette Colin, son épouse, de lui dûement licentiée et authorisée pour l'effet des présentes d'une part ;

Et les maire, sindics, habitants et communauté de Domgermain, comparant par Claude Antoine, maire, Maurice Gérard et Fiacre Droüot, sindics, députés d'icelle communauté pour l'effet des présentes d'autre part. Lesquels ont dit et déclarés seavoir ledit sieur Gaillepend et la[tte] son épouse que depuis plusieurs années, ils se sont formés le pieux dessein de fonder au dit lieu de Domgermain une école de charité pour l'instruction des filles pauvres séparément de celle des garçons, sous la direction de deux sœurs maîtresses approuvées par l'ordinaire du diocèse, pour la pension desquelles ils ont promis de faire le fond d'une somme de six mille livres, suivant que le tout est détaillé dans le projet passé sous seing privé le dix-huit juillet dernier ; qu'en conséquence dudit projet lesdits maire, sindic et habitants de Domgermain se sont pourvus et ont obtenus des grâces de S. M. le Roy de Pologne les lettres patentes qui permettent cet établissement et de recevoir ladite somme de six mille livres offerte par le sieur Gaillepend et la d[e] son épouse, en différents contrats détaillés dans le projet dudit jour dix-huit juillet dernier, attaché sous le contre-scel desdittes lettres patentes représentés à nous, notaire et remises à l'instant aux parties, icelles homologuées à la cour souveraine de Lorraine et Barrois, suivant l'arrêt du vingt-huit novembre dernier, et le tout registré en des greffes pour y avoir recours le cas échéant, lesdittes lettres patentes authorisent en outre de traiter avec lesdittes sœurs pour leur pension et autres

choses à telles conditions les plus avantageuses qu'il sera possible. En conséquence de tout quoy ledit sieur Gaillepend et laditte son épouse, ont donné et donnent par ces présentes par donation entrevifs et irrévocable, en la meilleure forme et manière que puisse se faire, au proffit de laditte école de charité, acceptant pour icelle école de charité lesdits maire et sindics de Domgermain, une somme de six mille livres à eux dûe par différents particuliers de Domgermain, à titre de constitution ainsi qu'ils sont détaillés audit projet et dont la déclaration s'en suivra cy-après, le tout sous les charges, clauses et conditions suivantes. Sçavoir :

1° Que lesdittes maîtresses seront tenûes d'enseigner gratis toutes les filles qui se présenteront à leur école, et leur apprendre leurs prières, catéchisme, à lire, à escrire, l'ortographe, l'arithmétique et de faire, les jours de dimanches et de fêtes solennelles, des instructions famillières ou des lectures de piété aux femmes et filles qui s'assembleront dans laditte école à heure compétente, sous la direction du sieur curé du lieu, et en cas de mort ou infirmités desdites sœurs elles seront remplassées incontinent.

2° En considération de l'établissement de laditte école, les rentes constituées des sommes ainsi cédées et abandonnées montant à trois cent livres par année seront perçûes par lesdittes sœurs ou par personnes préposées par la communauté qui seront tenûes de les délivrer annuellement auxdittes sœurs pour leur pension de chacune cent cinquante livres par année et servir à leurs subsistances et entretiens, à laquelle somme laditte pension a esté réglée, sans que lesdittes rentes puissent être employées à d'autres usages, conformément aux intentions desdits sieur et d^{elle} Gaillepend, seront tenus de veiller à la conservation des capitaux des rentes constituées, d'en faire renouveler les titres de vingt-neuf ans à autres et, en cas de remboursement des capitaux, de les remplasser solidement toujours en constitutions de rentes au profit de laditte école.

3° Outre laditte pension, il sera fait incessamment aux sœurs, aux frais de la communauté, une maison convenable

pour leur logement et y tenir l'école des filles, sans que lesdittes sœurs ny la communauté en puissent faire d'autres usages que pour y loger lesdittes maîtresses et y tenir l'école.

4° Que lesdittes sœurs maîtresses seront exemptes de tailles, subventions, rentes seigneuriales, dettes de communauté et de toutes autres charges généralement quelconque de laditte communauté de Domgermain. Elles auront comme chacun des autres habitants une portion du bois et auront en outre la liberté d'avoir un petit nourry de vaches, porcqs et autres bestiaux, conformément à leur état, si elles le jugent à propos.

S'ensuit la déclaration des sommes cédées et abandonnées. Sçavoir :

. . . .

Pour, de toutes les susdites sommes, percevoir les rentes à leurs eschéances et les employer ainsi qu'il est dit cy-devant, de même que les capitaux en cas de remboursement, à l'effet de quoy lesdits sieur et d[elle] Gaillepend subrogent laditte école de charité en tous leurs droits, priviléges et hypotèques et ont tout présentement remis les expéditions desdits contrats de constitutions auxdits maire et sindics de Domgermain, et d'autant que les sommes portées auxdits contrats ne montent qu'à cinq mille neuf cent nonante-une livres onze sols, il manque huit livres neuf sols des six mille livres promises, lesdits sieur et D[elle] Gaillepend les ont délivrés audits maire et syndic dont quittance, promettant les parties tenir et exécuter tout le contenû aux présentes et les avoir pour agréables, fermes et stables, sans pouvoir aller au contraire, sous l'obligation de tous leurs biens....

Fait et passé à Domgermain, avant midy, en présence de Nicolas Dhieux, vigneron, demeurant à Chauloy, et de Mansuy Pierre, aussi vigneron, demeurant à Charme la Coste, témoins qui ont signé avec les parties, lecture faitte, le tout ainsy qu'il est dit à la minute collationnée à Foug, le 19[e] janvier 1761, n° 16, n° 14, vol. 6, reçu 24 livres par Troussey.

Signé : Mari.

DEUXIÈME ANNEXE.

Pouillé, que Saumaise et Menage font dériver de *polypticum*, *polyptecarium*, veut dire catalogue, inventaire, recueil, registre, où l'on inscrivait les origines des évêchés, des abbayes, des paroisses, et annexes, leur population, leurs revenus, etc., etc.; il y a là de précieuses sources historiques, car un grand nombre de pièces authentiques ont disparu dans la tourmente révolutionnaire. Celui de François Picard est l'un des plus complets et des plus estimés; j'ai vu, à la Bibliothèque nationale, une très-belle carte, dont le cartouche porte « *civitas leucorum sive pagus tullensis*, aujourd'hui diocèse de Toul, pour servir à l'histore civile et ecclésiastique de ce diocèse, composée par le R. P. Benoît, gardien des capucins de Toul, par Guill. Delisle, de l'Académie royale des sciences et premier géographe du roy, à Paris, chez l'auteur, sur le quai de l'Horloge, avec privilége. 1707. »

En marge de cette carte, Delisle écrit de sa main la minute raturée d'une lettre, qu'il adresse à l'évêque, pour le remercier de l'accueil fait à sa carte et à sa dissertation et pour s'expliquer sur les paroisses du blaisois. « Je suis porté d'inclination pour un pays où j'ai pris naissance, et *dont le Père Benoît vient de relever la grandeur*, je ne mériterais pas de pardon, si j'avais retranché des paroisses de votre juridiction, ça été mon intention de les mettre sous le nom de *pagus blosiencis*, dans cette enclave, que j'ai marquée dans le diocèse de Châlons. »

J'ai recherché à la Bibliothèque nationale, à Paris, et à la bibliothèque de Nancy, les cartes anciennes relatives à la Lorraine; il y en a de très-curieuses et de très-importantes; j'en ai dressé le catalogue, qui n'a jamais été imprimé; j'en ferai l'objet d'une publication spéciale.

STATISTIQUE

DU

DROIT INTERNATIONAL

PAR

M. Ernest DUBOIS

I. Propositions relatives à l'établissement de statistiques du droit international. — II. Commencement de statistique judiciaire et administrative pour Nancy et le ressort. — III. Questionnaire (¹).

I.

PROPOSITIONS RELATIVES A L'ÉTABLISSEMENT DE STATISTIQUES DU DROIT INTERNATIONAL.

Dans une lettre, que j'adressais, le 30 novembre 1877, à M. Édouard Clunet, directeur du *Journal*

(¹) De ces trois parties, les deux dernières seules paraissent pour la première fois dans les *Mémoires de l'Académie ;* la première, les *Propositions,* ont été d'abord insérées dans la *Revue de droit international et de législation comparée,* publiée à Bruxelles (maison Muquardt) par MM. Asser, Westlake, Arntz et Rivier, 12ᵉ année, 1880, 1ʳᵉ livraison, p. 111-118; puis elles ont été reproduites dans l'*Annuaire de l'Institut de droit international,* années 1879 et 1880, t. Iᵉʳ, p. 396-405. Il a paru nécessaire de les reproduire également ici, avant de donner les deux autres parties. — Les propositions avaient été présentées à l'Institut de droit international, dans sa session de septembre 1879, tenue à Bruxelles. Pour y donner suite, l'Institut a nommé une commission spéciale ; cette commission,

du droit international privé, j'émettais quelques idées sur *La Statistique et le Droit international privé* (1). J'ai reçu, de personnes d'une haute compétence, des adhésions qui me sont infiniment précieuses et qui me permettent de penser qu'il ne faut pas abandonner la voie où j'ai cru possible d'entrer, malgré les difficultés qu'elle soulève et les objections qui peuvent être faites, et dont on a bien voulu aussi me signaler quelques-unes. Mais, pour un sujet aussi vaste, des adhésions ou des objections individuelles sont insuffisantes, si nombreuses et si importantes qu'elles soient. Ce qui semble nécessaire, c'est l'appréciation par une réunion d'hommes autorisés, et, s'ils le jugent à propos, une adhésion collective de leur part.

L'Institut de droit international est indiqué par la nature même des choses comme la première autorité à laquelle je doive soumettre mes propositions. Je suis heureux de saisir cette occasion pour

qui forme la seconde de ses cinq commissions d'études, est composée de MM. Besobrasoff, membre du conseil du ministre des finances et professeur au lycée impérial, Saint-Pétersbourg; Brusa, professeur à l'Université de Turin; de Laveleye, professeur à l'Université de Liége; Moynier, trésorier de l'Institut de droit international, Genève; Petersen, secrétaire général de la Société d'économie politique, Copenhague; de Stein, professeur à l'Université de Vienne; Yvernès, chef du bureau de la statistique au ministère de la justice, à Paris, et de l'auteur, qui a été chargé des fonctions de rapporteur.

(1) *Journal du droit international privé et de la jurisprudence comparée*, t. IV (1877), p. 511.

le remercier de l'honneur qu'il m'a fait en daignant m'admettre au nombre de ses associés [1].

1. — *Application de la statistique au droit international; but à atteindre.*

Les faits qui rentrent dans la sphère du droit international sont-ils susceptibles de faire l'objet de statistiques? A cette première question, la réponse affirmative ne semble pas douteuse. Il est vrai que l'on a beaucoup discuté sur les limites de la statistique : on a essayé de faire rentrer dans bien des cadres, plus ou moins larges, les divers objets auxquels elle peut s'appliquer, soit qu'on la considère comme une science, soit qu'on la regarde comme une méthode. Ce qui a été dit de plus juste à cet égard, c'est que de pareilles discussions sont oiseuses, et que la statistique a pour objet tout ce qui est susceptible d'être étudié à l'aide de chiffres [2]. Je ne m'arrêterai donc pas à établir que la statistique est applicable aux faits du droit international. Par cela seul que ces faits peuvent être observés, comptés et rapprochés les uns des autres, il est évident que la statistique, qui n'est autre chose que la science de l'observation par le rapprochement des chiffres, peut s'y appliquer.

(1) Session de 1878, tenue à Paris en septembre.

(2) Maurice Block, *Traité théorique et pratique de statistique*, Paris, 1878, p. 21-22. « Pourquoi, dit fort bien l'auteur, n'étudierions-nous pas *tous* les objets d'après *toutes* les méthodes possibles? »

Mais il ne suffit pas que la statistique des faits du droit international soit possible d'après leur nature, il faut encore qu'elle mérite d'être faite, en un mot qu'elle présente de l'utilité.

Je crois à cette utilité, comme je crois en général aux services que la statistique peut rendre à toutes les autres sciences. Sans entendre en aucune façon contester les titres que peut avoir la statistique à figurer comme une science indépendante des autres, je me contente de l'envisager au point de vue des services qu'elle peut rendre à la science qui nous occupe, savoir: à la science du droit en général, et à celle du droit international en particulier.

Il n'est aucune branche du droit qui ne puisse être éclairée par la statistique, mais celle qui, d'une part, a le plus besoin de lumières et qui, d'un autre côté, peut en recevoir le plus de la statistique, c'est celle du droit international. En effet, malgré les progrès considérables qui ont été faits dans ce siècle, progrès auxquels ont contribué pour une grande part plusieurs des membres de l'Institut, il est certain que le droit international est, de toutes les branches du droit, celle où il reste encore le plus à faire. Or, pour arriver à le former, à le constituer, d'une manière de plus en plus solide, n'est-il pas nécessaire d'*observer ?*

La méthode d'observation tend, de nos jours, à prendre dans les sciences morales elles-mêmes, une

place de plus en plus grande. C'est, je crois, avec raison, et c'est pour cela que je suis convaincu de l'utilité de la statistique au point de vue du droit international. Elle nous donne le seul genre d'observation que comportent les études juridiques. Ces études, en effet, ne sont pas susceptibles de l'espèce d'observation qui consiste à produire des faits tout exprès pour les étudier, et que l'on appelle *expérimentation*.

La seule observation qui nous soit possible étant celle des faits qui se produisent sans que nous les provoquions, il ne nous en est que plus nécessaire de pouvoir nous y livrer, en d'autres termes, d'en avoir la statistique, puisque son rôle est précisément de faire connaître les faits *arrivés*.

Nier l'utilité de la statistique dans ses rapports avec le droit international, c'est donc nier l'utilité de l'observation pour les progrès d'une science qui est en voie de formation, et dans le moment même où les faits à étudier sont plus nombreux et plus importants qu'ils ne l'ont jamais été.

Se rendre compte de tous les faits du droit international, saisir dans chaque pays tous ceux qu'il est possible de constater, en dresser d'abord pour chaque État une statistique nationale, puis réunir les résultats de toutes ces statistiques pour en former une statistique internationale aussi complète que possible, tel est le but à atteindre.

Parmi les diverses branches du droit internatio-

nal, le droit international privé est la première qui se soit présentée à ma pensée pour un travail de ce genre. C'est la seule dont j'aie parlé dans ma lettre à M. Clunet, et encore ne l'ai-je pas considérée dans tous ses éléments. Je m'y suis occupé surtout des faits d'*ordre judiciaire*. Je constatais que ces faits ne sont pas relevés dans les statistiques judiciaires nationales; que, par suite, ils ne l'étaient pas non plus dans le beau travail de M. Yvernès sur l'*Administration de la justice civile et commerciale en Europe,* publié en 1876, conformément à la décision du congrès de statistique tenu à la Haye en 1869. Mais il s'en faut de beaucoup que les faits d'ordre judiciaire soient les seuls qui comportent une statistique du droit international privé ; il y en a un grand nombre qui ne doivent pas moins y trouver place, et qui ne sont pas proprement judiciaires, mais qui sont, soit d'ordre purement civil, soit d'ordre administratif. On peut citer, comme exemples des premiers, tous les actes notariés dans lesquels des étrangers sont parties, et comme exemples des seconds, les autorisations données par le Gouvernement à des étrangers d'établir leur domicile en France, les naturalisations, les expulsions d'étrangers hors du territoire, les adjudications de travaux publics faites à des étrangers, les concessions de mines ou de chemins de fer, les autorisations d'exercer des professions ou la constatation soit des professions pour lesquelles les étrangers

n'ont pas besoin d'être autorisés, soit du nombre des étrangers qui les exercent, les inscriptions universitaires ou autres actes concernant les étrangers qui font leurs études en France.

On voit combien la statistique du droit international privé doit être étendue au delà des bornes d'une statistique purement judiciaire.

Enfin, les autres branches du droit international ne doivent pas être oubliées. Le droit pénal international et le droit international public ne comportent pas moins que le droit international privé l'application de la statistique et n'ont pas à en attendre moins de services. La chose est si évidente qu'il semble inutile d'insister.

2. — *Moyens de constater les faits du droit international et de les grouper en forme de statistique.*

Si l'on considère les faits du droit international au point de vue des moyens qui sont employés, ou qui pourraient l'être, pour les constater, on peut en distinguer plusieurs classes. Il y en a qui sont déjà saisis et relevés. Il y en a d'autres qui ne le sont pas encore, mais qui sont saisissables facilement. Pour quelques-uns, une simple mesure administrative suffirait, sans que le législateur ait à intervenir. Pour d'autres, cette intervention serait nécessaire, les lois actuelles ne donnant pas les moyens de les constater ou ne les donnant que d'une manière

très-insuffisante. Il en est enfin qui ne sont saisissables qu'avec des difficultés plus ou moins grandes, ou qui même sont tout à fait insaisissables.

C'est surtout parmi les faits de l'ordre administratif que l'on en trouve qui sont déjà l'objet de recherches et de constatations officielles. Ainsi, dans les dénombrements de population, on tient compte de la nationalité. En France, il est dressé une feuille spéciale de dépouillement de la population selon l'origine et la nationalité. Pour chaque commune, avec récapitulation par canton, par arrondissement et par département, un tableau indique les nationalités diverses. Ce tableau est divisé en 23 colonnes principales, subdivisées chacune en deux pour chaque sexe ; les trois premières indiquent les Français : 1° nés dans le département ; 2° nés hors le département ; 3° étrangers naturalisés Français ; 18 autres colonnes sont consacrées aux étrangers. On a donc, sous ce rapport et dans cette limite, un véritable commencement de statistique du droit international.

L'administration française constate encore un grand nombre d'autres faits du droit international, par exemple, les autorisations à des étrangers d'établir leur domicile en France, délivrées conformément à l'article 13 du Code civil, les expulsions d'étrangers hors du territoire, etc..., mais il n'en est pas fait de résumés en feuilles ou tableaux. A l'égard de ces faits, on a tous les éléments d'une

statistique ; il ne reste plus à faire qu'une récapitulation, facile à opérer, et il suffit, pour l'ordonner, d'une simple mesure administrative, décret ou arrêté.

Une mesure semblable suffit également pour un certain nombre de faits de l'ordre judiciaire ; ainsi pour les décisions statuant soit sur l'incompétence de la justice française à raison de l'extranéité d'une partie en cause, soit sur une exception relative à la caution *judicatum solvi,* soit encore sur l'exécution d'actes ou de jugements étrangers. La nature même de ces sortes d'affaires emporte par elle-même la preuve de l'extranéité.

Mais dans la généralité des affaires, soit judiciaires, soit extrajudiciaires, il en est autrement. La nationalité des parties n'est pas indiquée, parce que cette nationalité est, en général, indifférente pour le jugement à rendre ou pour l'acte à accomplir. Dans l'état actuel des législations, les parties n'ont pas à faire connaître leur nationalité ; il faudrait donc l'intervention du législateur pour exiger de leur part une déclaration à ce sujet. Serait-il à propos d'introduire dans les lois la nécessité de pareilles déclarations ? Je le crois, et il serait facile de les obtenir en même temps que d'en avoir la constatation officielle, toutes les fois que l'acte à accomplir exigerait le concours d'un officier public, notaire, greffier, huissier, conservateur des hypothèques, receveur de l'enregistrement, contrôleur des contri-

butions directes, percepteur,.... pour n'en citer que quelques-uns. On saisirait ainsi officiellement un nombre très-considérable de faits du droit international. Il ne resterait d'absolument insaisissables que les actes sous seing privé qui ne seraient ni enregistrés, ni soumis à quelque formalité plus ou moins semblable à celle de l'enregistrement.

En attendant que la preuve directe de la nationalité soit ainsi établie, on peut se contenter de la preuve indirecte ou présomption qui résulte de l'indication du domicile. En général, le domicile des parties est mentionné, et si le domicile est à l'étranger, on peut en conclure la nationalité étrangère. Sans doute, il y a là une conclusion qui peut n'être pas exacte, car il peut fort bien se faire qu'un Français soit domicilié à l'étranger. Il peut arriver aussi que le domicile soit mal indiqué, ou même qu'il ne soit pas indiqué du tout. Malgré tout ce que présente d'imparfait, au point de vue qui nous occupe, l'indication du domicile, on peut cependant y recourir. On n'aura pas une exactitude entière, mais on s'approchera de près de la vérité, car, sinon toujours, au moins la plupart du temps, ceux qui sont domiciliés à l'étranger sont effectivement étrangers. Cela peut suffire provisoirement, et d'ailleurs, il faut bien s'en contenter et il est impossible de faire mieux, tant que les lois n'auront pas organisé de preuve directe de la nationalité dans les actes. Ajoutons que pour le relevé des domiciles, il suffit

d'une simple mesure administrative qui peut être prise sans délai.

Or, ce qui importe surtout, c'est de prescrire, aussi promptement que possible, des mesures propres à constater les faits de droit international, au fur et à mesure qu'ils se produisent. Car, autant il est facile de les saisir *au passage*, si l'on peut parler ainsi, autant il est difficile d'en faire une recherche *rétrospective*, c'est-à-dire de déterminer pour des années écoulées le nombre et la nature des actes concernant des étrangers.

Pour grouper en forme de statistique les faits du droit international, une fois que l'on aura constaté chacun d'eux isolément à l'aide des mesures qui précèdent, quel est le meilleur moyen à employer? Faut-il ajouter des colonnes à celles qui existent déjà dans les divers tableaux que l'on dresse pour les statistiques actuelles? Vaut-il mieux faire des tableaux spéciaux pour les faits internationaux? — Ce dernier moyen semble préférable, pour plusieurs raisons : d'un côté, les tableaux actuels sont déjà, pour la plupart, fort chargés, et il y aurait souvent une impossibilité matérielle, ou au moins une très-grande difficulté à ajouter les colonnes nécessaires pour la statistique des faits internationaux [1].

[1] Je prends pour exemple les statistiques dressées par l'Administration de l'Enregistrement, qui pourraient, au point de vue qui nous occupe, fournir les renseignements les plus précieux, et qui offriraient peut-être le seul moyen d'avoir quel-

En outre, le second moyen peut seul donner, pour chaque nature d'actes, le détail de chaque nationalité. Or, c'est un détail qui n'est pas à négliger, car il ne suffit pas de savoir, d'une manière générale, le nombre des faits de droit international qui se passent dans chaque pays, il importe aussi de connaître, d'une manière spéciale, comment ils se répartissent entre les diverses nationalités.

Quant à l'ordre des matières, ce qui semble le plus naturel est de procéder par départements ministériels. Il y a des ministères qui auront un nombre de faits internationaux beaucoup plus considérable que d'autres, par exemple, celui d'abord des affaires étrangères, puis ceux de la justice, de l'intérieur, du commerce. Parmi les autres, il en est qui n'en auront sans doute qu'un petit nombre; toutefois, il n'en est aucun qui ne puisse en compter quelques-uns. — Tous les tableaux par ministère une fois dressés, il conviendrait d'en créer un dépôt central au ministère des affaires étrangères.

ques données sur les actes sous seing privé, les plus difficiles à atteindre de tous les faits que nous cherchons à constater. Les statistiques actuelles de l'Enregistrement comportent déjà un si grand nombre de colonnes, qu'il serait peut-être impossible d'en ajouter de nouvelles; mieux vaudrait dresser des états spéciaux, relatifs au droit international, dans lesquels on pourrait avoir, par nature des droits perçus, la constatation de la nationalité de ceux qui les ont acquittés, avec le détail de chacune des nationalités.

3. — *Plan à adopter pour la statistique du droit international.*

1. Le plan de la statistique du droit international doit-il être propre à chaque pays ou doit-il être commun à tous? En un mot, doit-il être national ou international?

Si l'on considère le but, le plan international est préférable, car c'est lui qui permet le mieux ces comparaisons, ces études, que donnera lieu de faire la statistique, et qui pourront contribuer aux progrès du droit international. — Mais si l'on considère les moyens d'exécution, c'est à un plan national, établi pour chaque pays de la manière qui conviendra le mieux aux lois ou aux usages de ce pays, qu'il semble que l'on doive s'arrêter. En effet, pour dresser un plan international, il faudrait un accord entre les puissances, et avant d'y arriver, il s'écoulerait un temps plus ou moins considérable. Si, en attendant, on ne faisait rien, ce serait une perte, en grande partie irréparable, à cause de cette difficulté des statistiques rétrospectives, dont je parlais tout à l'heure, tandis qu'il est si facile de constater les faits à mesure qu'ils se produisent. — Il semble donc qu'il faille au moins commencer par des statistiques formées sur des plans nationaux, sauf à arriver ensuite, si la chose devient possible, à les dresser sur un plan international.

2. Convient-il d'adopter le même plan pour la

statistique judiciaire et pour la statistique administrative du droit international, ou faut-il suivre un plan différent pour chacune d'elles?

Pour la statistique judiciaire, on pourrait songer à suivre l'usage déjà adopté dans les statistiques judiciaires françaises, c'est-à-dire à se conformer à l'ordre même dans lequel les matières sont traitées dans les différents Codes, en rattachant à chaque Code les lois spéciales qui s'y rapportent. On aurait ainsi dans nos statistiques des modèles et comme un cadre tout fait d'avance. — Malgré cet avantage, il serait peut-être préférable d'adopter l'ordre alphabétique des matières, à cause de la nature des faits à constater, faits internationaux, et surtout à cause des embarras que pourrait causer la distribution différente des matières dans les Codes des divers pays. Il y a plus : les lois civiles, commerciales et criminelles ne sont pas codifiées partout. Pour les pays où elles ne le sont pas, quel ordre suivre, si ce n'est l'ordre alphabétique ? Et s'il est adopté pour quelques pays, ne vaut-il pas mieux l'adopter pour tous?

Quant à la statistique administrative, comme il n'y a pas en général de Codes administratifs, l'ordre alphabétique des matières semble, non-seulement le meilleur, mais encore le seul possible. C'est celui qui est déjà suivi dans plusieurs publications françaises officielles, entre autres, dans la statistique récemment publiée des travaux du Conseil d'État

(V. les tableaux 95, 97, 101, 106 du *Compte général des travaux du Conseil d'État, depuis le 10 août 1872 jusqu'au 31 décembre 1877.* Paris, Imprim. nationale, 1878.)

4. — ***Résumé et conclusion.***

La statistique est applicable au droit international. — Elle peut contribuer aux progrès du droit international, en permettant l'étude d'un grand nombre d'objets par la méthode d'***observation.*** — Elle doit s'étendre à tous les faits du droit international, non-seulement à ceux du droit international privé, qu'ils soient d'ordre judiciaire, d'ordre purement civil ou d'ordre administratif, mais encore à ceux du droit pénal international et du droit international public. — Actuellement, il n'y a qu'un très-petit nombre de ces faits qui soient constatés, mais presque tous peuvent l'être, ou du moins tous les plus importants. — Ils peuvent l'être, soit au moyen de mesures administratives que, dès à présent, on peut prescrire sans rien changer aux lois, soit par l'introduction dans les lois de certaines dispositions qui concerneraient la constatation directe de la nationalité des parties dans les actes. — Dresser par département ministériel, sur un plan approprié à la législation de chaque pays, des statistiques spéciales au droit international, est la manière la plus immédiatement praticable d'obtenir,

pour cette branche du droit, une statistique qui, d'abord nationale, pourrait plus tard devenir internationale.

Telles sont les propositions sur lesquelles je prends la liberté d'appeler l'attention de l'Institut de droit international. Elles comporteraient des développements beaucoup plus étendus, et je sens profondément l'insuffisance du simple aperçu que j'ose lui soumettre. Toutefois, il pourra peut-être, si imparfait qu'il soit, suffire pour que les membres de l'Institut portent un jugement sur elles. S'ils estiment qu'elles renferment quelque chose d'utile, il y aura lieu de les compléter et de provoquer, de la part des gouvernements, les mesures d'exécution qui paraîtront les plus convenables.

II.

COMMENCEMENT DE STATISTIQUE JUDICIAIRE ET ADMINISTRATIVE POUR NANCY ET LE RESSORT.

Après avoir conçu la pensée d'une statistique générale du droit international, il m'a semblé utile de faire, dans la mesure où je le pouvais, un essai ou premier commencement.

Je présenterai donc ce que j'ai pu réunir de faits internationaux pour Nancy, soit, dans l'ordre administratif, pour le département dont cette ville est le chef-lieu (Meurthe-et-Moselle), soit, dans l'ordre judiciaire, pour le ressort de la Cour d'appel de Nancy, lequel comprend les départements de Meurthe-et-Moselle, Vosges, Meuse et Ardennes. Ces départements se trouvent tous sur la frontière ; les questions de droit international y offrent donc un intérêt particulier. Cependant, l'essai qui va suivre est encore bien peu de chose; ce que j'ai pu constater et grouper n'est presque rien à côté de ce qu'il y aurait à réunir, et cela, malgré l'obligeance avec laquelle on a bien voulu, à la préfecture, me permettre des recherches et me communiquer des documents, et même au parquet de la Cour, me prêter un concours actif, dont je suis profondément reconnaissant (1).

(1) Je prie à ce sujet M. le procureur général, alors en fonctions, M. Ballot-Beaupré, devenu depuis premier président de la Cour, d'agréer l'expression de toute ma gratitude. Il a bien voulu demander à MM. les procureurs de la République du ressort, les renseignements qui m'étaient nécessaires et il a daigné ensuite me les transmettre avec le plus gracieux empressement. Je dois aussi adresser mes remerciements à M. Poinsot, greffier en chef de la Cour, qui a eu l'extrême obligeance de faire dresser pour moi les tableaux dès affaires civiles et commerciales portées en appel devant la Cour de Nancy, en 1877 et en 1878, dans lesquelles les appelants ou les intimés étaient des étrangers. — La statistique judiciaire ci-dessus n'est autre chose que le résumé des communications de M. le procureur

La tentative que j'ai faite m'a montré, mieux que n'eussent pu m'en convaincre les réflexions les plus prolongées, combien il est difficile de rechercher les faits qui se sont passés dans des années écoulées, tandis qu'il serait relativement facile de constater ces mêmes faits, si l'on songeait à les saisir et à les enregistrer, au fur et à mesure qu'ils se produisent.

1. — *Statistique judiciaire. — Affaires civiles et commerciales jugées par la Cour d'appel de Nancy et par les tribunaux de son ressort en 1877 et 1878.*

1° Cour d'appel.

ANNÉE 1877.

NATURE DES AFFAIRES.	NATIONALITÉ.				TOTAL par nature des affaires.
	Allemands.	Alsaciens-Lorrains.	Anglais.	Belges.	
Assurance sur la vie.	»	1	»	»	1
Compétence	»	»	»	1	1
Compte.	»	»	1	1	2
Faillite.	1	»	»	1	2
Louage.	»	1	»	1	2
Mines	»	1	»	1	2
Obligations en général. . . .	1	4	»	3 (1)	8
Vente.	»	1	2	1	4
Total par nationalité . .	2	8	3	9	22

(1) OBSERVATIONS. — Dans l'une de ces affaires, les deux parties étaient de nationalité étrangère (Belges *utrinque*).

général et de M. le greffier en chef, dont j'ai essayé de disposer les résultats dans l'ordre des *propositions* que j'avais soumises à l'Institut de droit international.

Année 1878.

NATURE DES AFFAIRES.	NATIONALITÉ. Alle-mands.	Alsaciens-Lorrains.	Améri-cains.	Belges.	Hollan-dais.	TOTAL par nature des affaires.
Brevet d'invention . . .	»	»	1	»	»	1
Compétence.	1	»	»	»	»	1
Compte.	»	»	1	1	»	2
Faillite.	»	»	»	1	»	1
Obligations en général.	1	1 (1)	»	1 (2)	»	3
Vente	»	1	»	1	1	3
Total par nationalité.	2	2	2	4	1	11

(1) Observations. — Dans cette affaire les deux parties étaient de nationalité étrangère (Alsaciens-Lorrains *utrinque*).
(2) *Idem* (Belges *utrinque*).

2° Tribunaux du ressort.

18 tribunaux, dont 12 à la fois civils et de commerce : Briey, Lunéville, Tou (Meurthe-et-Moselle) ; Épinal, Neufchâteau, Remiremont, Saint-Dié (Vosges); Saint-Mihiel, Montmédy (Meuse); Rethel, Rocroy, Vouziers (Ardennes), et 6 tribunaux de commerce : 1 dans Meurthe-et-Moselle, Nancy; 1 dans les Vosges, Mirecourt; 2 dans la Meuse, Bar-le-Duc, Verdun ; 2 dans les Ardennes, Charleville, Sedan.)

Il ne m'est pas possible de donner, pour les tribunaux, des tableaux semblables à ceux qui précèdent pour la Cour. Les renseignements qui les concernent n'ont pu être pris que pour *trois natures d'affaires* seulement et sans distinction des nationalités.

1877. — Tribunaux civils.

NATURE DES AFFAIRES.	Nancy.	Luné-ville.	Saint-Mihiel.	Sedan.	TOTAL par nature des affaires.
Caution *judicatum solvi*	1	»	»	1	2
Incompétence à raison de l'extranéité d'une partie en cause .	1	»	»	»	1
Jugement étranger, exécution en France.	1	1	1	2	5
Total par tribunal.	3	1	1	3	8

1878. — Tribunaux civils ([1]).

NATURE DES AFFAIRES.	Nancy.	Lunéville.	Toul.	Bar-le-Duc.	Charleville.	Sedan.	TOTAL par nature des affaires.
Caution *judicatum solvi*	2	»	»	»	»	4	6
Jugements étrangers, exécution en France.	4	1	1	2	1	»	9
Total par tribunal.	6	1	1	2	1	4	15

([1]) OBSERVATIONS. — Les 6 tribunaux de commerce du ressort n'ont rendu, dans ces deux années, aucun jugement sur l'une ou l'autre de ces trois natures d'affaires.

2. Statistique administrative. — Département de Meurthe-et-Moselle.

1) Autorisation à des étrangers d'établir leur domicile dans le département ([1]) : en 1877, 11. — En 1878, 8.

2) Population (d'après la feuille de dépouillement pour le dénombrement de 1876, tableau B, modèle n° 11, *Population générale selon l'origine et la nationalité*).

Total de la population du département : 404,609.

Français	386,373
Étrangers	18,236 ([2])
TOTAL	404,609

([1]) Pour ces autorisations, je n'ai pas pu constater la distinction des nationalités.

([2]) Voir, pour la répartition par nationalité et par sexe des 18,236 étrangers, le tableau de la page suivante.

Répartition par nationalité et par sexe des 18,236 étrangers.

SEXES.	NATIONALITÉ.																	Total par sexes ([3]).
	Allemands ([1]).	Américains du Nord et du Sud.	Anglais, Écossais et Irlandais.	Autrichiens-Hongrois.	Belges.	Espagnols.	Grec.	Hollandais ([2]).	Italiens.	Portugais.	Roumains, Serbes.	Russes.	Suédois, Norwégiens, Danois.	Suisses.	Turcs, Égyptiens.	Autres nationalités.	Nationalités inconnues.	
Hommes. . .	4,272	23	31	69	2,659	39	1	916	937	3	7	38	5	259	3	303	30	9,595
Femmes. . .	4,893	24	44	75	2,073	21	•	731	294	2	1	36	1	166	3	258	17	8,641
Total par nationalité. .	9,165	49	75	144	4,732	60	1	1,647	1,231	5	8	74	6	425	6	561	47	18,236

([1]) OBSERVATIONS. — Parmi les étrangers de nationalité allemande, sont compris les Alsaciens-Lorrains; il conviendrait de faire entre eux et les autres Allemands une distinction que ne font pas les feuilles de dépouillement pour la population du département.

([2]) Parmi les étrangers de nationalité hollandaise, sont compris les Luxembourgeois; il faudrait les distinguer des autres Hollandais.

([3]) Le nombre total des hommes dépasse de 954 celui des femmes. La proportion entre les deux sexes est très-différente selon les nationalités; le nombre des hommes est sensiblement plus grand que celui des femmes, parmi les étrangers des nationalités suivantes : Belges, Hollandais, surtout Italiens (937 hommes pour 291 femmes), Espagnols, Suisses. Au contraire, celui des femmes l'emporte parmi les étrangers des nationalités anglaise et allemande.

III.

QUESTIONNAIRE [1].

1. — La statistique peut-elle contribuer aux progrès du droit international?

2. — Les faits du droit international sont-ils susceptibles d'être l'objet de statistiques?

3. — Les diverses branches du droit international (public, privé, pénal, fiscal) comportent-elles, aussi bien l'une que l'autre, l'application de la statistique? — S'il y en a parmi elles quelqu'une qui ne semble pas en être susceptible, dire laquelle et pour quels motifs.

4. — Y a-t-il des faits internationaux, publics ou privés, pour lesquels il semble impossible de dresser une statistique et quels sont-ils?

5. — Les faits doivent-ils être distingués selon qu'ils supposent ou non une intervention de l'autorité, soit administrative, soit judiciaire? — Est-ce bien exprimer cette distinction que de les classer en : 1° faits d'ordre administratif; 2° faits d'ordre judiciaire; 3° faits d'ordre purement civil? — Convient-il de dresser les statistiques séparément pour ces trois ordres de faits et d'avoir ainsi : 1° une

(1) Ce questionnaire a été rédigé sur l'invitation qui en a été adressée à l'auteur par M. Alphonse Rivier, secrétaire général de l'Institut de droit international.

statistique administrative; 2° une statistique judiciaire; 3° une statistique civile du droit international.

6. — Y a-t-il déjà en , des faits, intéressant le droit international, qui soient compris dans des statistiques, soit officielles, soit privées? Peut-on les indiquer soit tous, soit les plus importants?

7. — En , la nationalité des parties est-elle, en général, prise en considération ou est-elle indifférente pour la validité et pour les effets des actes soit judiciaires, soit extrajudiciaires?

8. — S'y trouve-t-elle déjà constatée de quelque manière et dans quelques cas? Comment et dans lesquels?

9. — D'après la législation de , serait-il possible de constater dans les actes la nationalité des parties, soit par simple mesure du pouvoir exécutif, soit en portant une loi à cet effet? Dans quels cas l'intervention du législateur serait-elle superflue?

10. — Paraît-il désirable et opportun de provoquer en des mesures dans ce but, soit réglementaires, soit législatives?

11. — En attendant qu'il soit organisé une manière de prouver directement la nationalité des parties dans les actes, peut-on se contenter de la présomption qui s'attache au fait du domicile à l'étranger?

12. — Convient-il, pour la statistique des faits internationaux, d'ajouter des colonnes à celles qui existent déjà dans les statistiques actuelles, ou est-il préférable de dresser des statistiques qui soient spéciales au droit international ?

13. — Est-il nécessaire ou au moins utile de distinguer chaque nationalité en particulier?

14. — La statistique du droit international doit-elle être dressée par département ministériel dans chaque pays? Y a-t-il un autre procédé qui semblerait meilleur?

15. — Doit-on en créer un dépôt central dans chaque pays et faut-il placer ce dépôt au ministère des affaires étrangères ?

16. — Le plan de la statistique du droit international doit-il être national ou international?

17. — Faut-il adopter un plan uniforme pour toutes les branches du droit international et pour tous les genres de faits internationaux, ou doit-il être différent, soit à l'un, soit à l'autre de ces deux points de vue?

18. — L'ordre alphabétique des matières peut-il être adopté comme celui qui convienne le mieux dans tous les cas? Y en a-t-il un autre qui semblerait préférable?

19. — Une entente est-elle possible entre les divers États pour l'établissement de statistiques nationales et internationales des faits internationaux? Quels seraient les moyens d'y arriver?

20. — En attendant qu'il soit établi une pareille entente, est-il possible de procéder dès à présent en à un commencement de statistique du droit international? — En cas d'affirmative, dans quelle limite cette possibilité existe-t-elle? — En cas de négative, quels sont les principaux obstacles et quels seraient les moyens de les surmonter?

Il va de soi que ce *Questionnaire* n'épuise nullement toutes les questions que comporte le sujet. Son auteur, qui en sent toutes les imperfections, prie tous ceux qui auraient à indiquer quelques vues, auxquelles il n'a pas fait allusion, de vouloir bien les faire connaître. Il leur en sera très-reconnaissant et il utilisera toutes les réponses, en en faisant connaître la source, dans le *Rapport* qu'il doit envoyer à l'Institut, dont la session de 1880 se tiendra à Oxford.

Adresser la réponse au Rapporteur, M. E. Dubois, Professeur à la Faculté de Droit de Nancy.

MODIFICATIONS

QU'ÉPROUVENT LES

PLANTES DES LIEUX HUMIDES

OU DES EAUX TRANQUILLES

LORSQU'ELLES SE DÉVELOPPENT ACCIDENTELLEMENT DANS UNE EAU COURANTE

PAR D. A. GODRON

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

Je n'appartiens en aucune façon à l'école transformiste. J'ai fait, pendant le cours de ma vie, tant de botanique descriptive, étudié dans leurs plus petits détails morphologiques les caractères constants qui distinguent les espèces végétales les unes des autres, et je n'ai jamais constaté qu'une seule de ces espèces se soit transformée en une espèce nouvelle; j'ai acquis, dès lors, la conviction profonde que cette théorie n'est pas l'expression de la vérité. Je suis resté fidèle aux principes que j'ai développés et appuyés de faits nombreux dans mon ouvrage intitulé : *De l'Espèce et des Races dans les êtres organisés*, etc., publié, pendant l'année 1859,

en 2 volumes in-8°, c'est-à-dire avant qu'il fût question des travaux de Darwin et surtout de ses disciples, dont quelques-uns sont devenus plus darwinistes que Darwin lui-même. Je n'en admire pas moins les belles observations de ce savant de premier ordre sur la fécondation des végétaux par l'intervention des insectes, ses travaux sur l'hybridité, etc.

Je reconnais cependant que des plantes sauvages, placées dans des conditions d'existence nouvelles, peuvent se modifier tant qu'elles restent soumises à l'action des mêmes causes qui s'est d'abord exercée sur elles.

Je m'occuperai seulement, dans cette notice, de trois espèces qui, croissant habituellement au bord des eaux ou dans des eaux tranquilles, se développent accidentellement dans un courant plus ou moins rapide.

La première est le *Sagittaria sagittæfolia L.* Croissant habituellement aux bords d'un marais ou d'une rivière, quelquefois le pied dans l'eau, ses organes aériens vivent et s'accroissent en plein air. Dans cet élément, sa hampe et ses feuilles toutes radicales sont dressées. La hampe fleurit et fructifie ; les feuilles ont, comme l'indique le nom de l'espèce, un limbe qui représente la figure d'un fer de flèche avec oreillettes longues, aiguës, descendantes et s'écartant du pétiole.

Lorsque cette espèce vit, au contraire, dans une

eau plus ou moins profonde, dont le courant est rapide, les feuilles sont submergées à partir de la racine et leur partie supérieure flotte à la surface de l'eau. Elles deviennent presque méconnaissables. Elles se présentent toutefois sous deux formes. La première montre de longs rubans étroits, égalant quelquefois plus de 1 mètre ; elles ressemblent aux feuilles du *Vallisneria spiralis L.;* aussi, MM. Cosson et Germain lui ont donné le nom de *Varietas Vallisneriifolia* (1) ; cette forme est submergée. Dans la seconde forme, les feuilles sont aussi longues, aussi étroites à leur partie inférieure, mais elles s'élargissent insensiblement dans leur quart ou leur tiers supérieur jusqu'à mesurer de 30 à 35 millimètres en largeur et s'arrondissent au sommet ; on pourrait la désigner sous le nom de *Varietas longespathulata.* Ces deux formes, à ma connaissance du moins, ne fleurissent jamais et la tige elle-même ne se développe pas. Elles sont donc l'une et l'autre frappées de stérilité. Au lieu de vivre et de se développer dans leur élément naturel, l'air atmosphérique, c'est dans l'eau qu'elles passent leur existence. La première paraît vivre dans des eaux plus rapides que la seconde. Je possède la première des environs de Bordeaux ; la seconde a été trouvée par M. le Dr Warion, dans la rivière d'Orne, à Aumécourt, près de Briey. Je l'ai re-

(1) Cosson et Germain, *Flore des environs de Paris,* 1re éd., in-12 (1845), p. 522.

cueillie aussi, en 1851, dans les eaux du Vidourle, à quelque distance de la ville de Lunel (Hérault).

Le *Sparganium simplex Huds.* croît sur les bords des eaux, en société et dans les mêmes conditions que l'espèce précédente. Sa tige est dressée et s'élève de 20 à 35 centimètres et ses feuilles ne dépassent pas son inflorescence. Un de mes meilleurs élèves, le Dr Chatelain, de Nancy, a le coup d'œil très-exercé et a été jusqu'ici très-heureux dans ses recherches botaniques autour de Nancy (1); il a découvert, en 1879, dans le canal qui fournissait autrefois ses eaux motrices à l'ancienne papeterie de Champigneulles, près de Nancy, cette même espèce implantée au fond de ce canal. Ses tiges, poussées par le courant assez rapide et profond de plus de 1 mètre, se sont considérablement allongées, ses inflorescences se sont élevées au-dessus de la surface, y ont fleuri et fructifié. Ses feuilles étroites ont suivi le mouvement d'extension de la tige ; elles sont submergées dans une grande partie de leur étendue, et leur partie supérieure flotte à la surface de l'eau sur une longueur de 40 à 60 centimètres. Les fleurs et les fruits ne m'ont présenté aucune différence avec ceux du type de l'espèce, croissant

(1) M. Chatelain a découvert, en 1878, dans un petit bois de pins sylvestres, plantés, il y a 25 ans, au-dessus de Dommartemont, près de Nancy, le *Goodyera repens R. Brown,* qu'on ne s'attendait pas à rencontrer dans cette localité. Je l'y ai revu avec lui en 1879. Il est très-rare dans la chaîne des Vosges.

dans les conditions d'une plante terrestre et dans un sol simplement humide.

La forme flottante est assez rare et c'est la seule fois qu'on l'ait rencontrée en Lorraine. Je la possède d'Auvergne, où elle a été recueillie dans les eaux de l'Allier, par Lecoq et Lamotte.

J'ai observé plusieurs fois aux environs de Lorient et de Port-Louis, dans des mares peu profondes, l'*Alisma natans L.*, qui étale sur leurs eaux tranquilles le limbe elliptique et trinervié de ses feuilles radicales et caulinaires; il élève ses fleurs peu nombreuses au-dessus de l'eau. Dans ces conditions, cette espèce est bien peu rameuse. Je l'ai retrouvé à Kérihner, à peu de distance de Plœmeur (Morbihan), dans un ruisseau d'eau vive et dans la partie la plus rapide de son cours; ce ruisseau se jette dans l'étang de Ker, à sa pointe septentrionale. Je l'ai observé en fleur au mois de juin 1878. Ce n'est plus la plante grêle à feuilles et à fleurs peu nombreuses, étalant ses limbes foliaires et ses fleurs à la surface d'une eau tranquille. Elle présente des amas serrés, longs de plus de 1 mètre, formés de tiges, de rameaux, de feuilles submergées, linéaires et uninerviées et de feuilles flottantes normales, émettant dans toute cette étendue des fleurs nombreuses. Ces belles fleurs blanches et ces masses végétales immergées rappellent, à la première vue, le *Ranunculus fluitans Lam.* de nos rivières, moins les feuilles flottantes à limbe ellip-

tique. Les pétales, très-larges et chevauchant latéralement les uns sur les autres, vus dans leur ensemble, ne me tirèrent pas tout d'abord de mon erreur. Les carpelles, encore jeunes, ont, par leur groupement en capitule, l'aspect de ceux des Renoncules batraciennes. En détachant les pétales (1), je vis qu'il n'en existait que trois et autant de sépales. Je reconnus par là un *Alisma* et enfin une forme très-vigoureuse de l'*Alisma natans L.*, à laquelle elle ressemble, non-seulement par ses organes floraux, mais aussi, comme nous allons le constater, par ses organes de la fructification. J'ai revu cette plante dans la même localité, à la fin du mois d'août 1879, et ses carpelles mûrs sont, comme dans le type ordinaire de l'espèce, fortement ridés en long sur leurs faces latérales, se courbent en dehors de manière à transformer le capitule en couronne.

Ce n'est pas tout : en examinant les longues tiges fasciculées de cette espèce, j'ai constaté qu'elles se ramifient pour ainsi dire à l'infini, ce qui produit ces énormes faisceaux flottants. Croissant dans une eau très-agitée et, par conséquent, très-aérée, cette condition nous paraît utile à sa nutrition, à raison des nombreuses racines adventives qui sortent de

(1) Ces pétales très-larges ne sont pas régulièrement arrondis à leur sommet ; le bord supérieur présente trois lobes larges et superficiels, caractère non indiqué par les auteurs, à ce que je crois.

tous les nœuds; les unes restent flottantes, les autres s'implantent dans le sol. Ces circonstances me paraissent être les causes qui donnent à cette plante un développement exubérant.

Ces faits rappellent à mes souvenirs mes observations anciennes sur les *Ranunculus* de la section *Batrachium* [1], sur lesquels j'ai constaté des modifications tout aussi intéressantes et beaucoup plus variées, suivant que leurs feuilles supérieures nagent sur l'eau tranquille, sont flottantes sur une eau courante, ou vivent hors de l'eau sur la terre humide. Les organes de la floraison et de la fructification permettent toujours de rapporter ces formes à leur type spécifique, sans compter les formes intermédiaires qui les rapprochent et les unissent.

[1] Godron, *Essai sur les Renoncules à fruits ridés transversalement* (*Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1839, p. 8 à 41, *cum tabul.*, et *Fl. de France*; Paris, t. I [1848], p 19 à 26).

ACADÉMIE DE STANISLAS

FONDATION HERPIN

PRIX A DÉCERNER EN 1881

Par testament du mois d'octobre 1871, M. le docteur Herpin (de Metz), décédé à Nice le 17 janvier 1872, a légué à l'Académie de Stanislas, *trois cents francs* de rente italienne, dont les arrérages devront être employés à décerner, tous les quatre ans, un prix à un « travail « concernant les questions scientifiques, agricoles, éco- « nomiques, statistiques ou historiques, se rapportant « particulièrement à la Lorraine ou à l'ancienne pro- « vince des Trois-Évêchés. »

C'est seulement au mois de novembre 1878 que l'Académie a été mise en possession de ce legs.

Elle a pensé qu'elle répondrait pleinement aux intentions du généreux testateur en décernant, en 1881, deux prix au lieu d'un seul, les arrérages qui se sont accumulés depuis le décès de M. le docteur Herpin permettant de disposer, cette fois, d'une somme de deux mille francs.

En conséquence, l'Académie de Stanislas a adopté les dispositions suivantes, pour les prix à décerner dans sa séance publique du mois de mai 1881.

1° PRIX DE MILLE FRANCS

Un prix de mille francs sera attribué à l'ouvrage jugé le meilleur, imprimé ou manuscrit, publié ou composé, du mois de janvier 1872 au mois de décembre 1880, sur des questions *scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques* se rapportant particulièrement à la Lorraine ou à l'ancienne province des Trois-Évêchés.

Les ouvrages manuscrits devront être déposés au secrétariat de l'Académie de Stanislas, à Nancy, *au plus tard le* 31 *décembre* 1880. Ils ne seront rendus en aucun cas, mais les auteurs auront toujours le droit d'en faire prendre copie.

S'il s'agit d'ouvrages imprimés, trois exemplaires devront être déposés à la date ci-dessus indiquée.

2° PRIX DE MILLE FRANCS

Un autre prix de mille francs sera attribué à l'auteur du mémoire jugé le meilleur sur la question suivante :

De la condition des classes agricoles et industrielles en Lorraine, jusqu'à la réunion de cette province à la France, en 1766.

Pour ce concours, les mémoires devront également être déposés au secrétariat de l'Académie de Stanislas, à Nancy, au plus tard le 31 décembre 1880.

Les auteurs ne devront pas se faire connaître, sous peine d'exclusion.

Les mémoires déposés porteront deux devises, l'une en latin, l'autre en français. Ces deux devises seront aussi inscrites sur une enveloppe fermée, jointe au mémoire, et contenant le nom de l'auteur. Les enveloppes ne seront ouvertes qu'après que l'Académie aura rendu son jugement sur les mémoires présentés. Les noms des concurrents qui obtiendraient une mention honorable ne seront publiés que s'ils en manifestent le désir.

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus; mais les auteurs pourront en faire prendre copie au secrétariat de l'Académie.

CONDITIONS COMMUNES AUX DEUX CONCOURS

Les membres titulaires de l'Académie de Stanislas ne pourront prendre part au concours.

Ne pourront être présentés les travaux ou mémoires qui auraient déjà obtenu une récompense décernée par l'une des Académies composant l'Institut de France.

Nancy, le 21 mars 1879.

Le Président de l'Académie de Stanislas,
G. TOURDES.

Le Secrétaire perpétuel,
SIMONIN.

Extrait du testament de M. le Dr HERPIN (Jean-Charles), *décédé à Nice (Alpes-Maritimes) le* 17 *janvier* 1872.

. . . .

ART. 7. — Je lègue, à titre de legs particulier, à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, dite Académie de Stanislas, siégeant à Nancy (Meurthe), et dont je suis membre corres-

pondant, un titre de rente italienne cinq pour cent, numéros un million quatre-vingt-quatorze mille vingt-trois et un million quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent vingt-deux, de trois cents francs de rente annuelle, qui devront être employés à la fondation d'un prix qui sera proposé et décerné, s'il y a lieu, tous les quatre ans, par l'Académie de Stanislas, à Nancy, sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés.

. . . .

Art. 17. — Les fonds que j'ai affectés par les articles précédents à la fondation de prix ou d'encouragements à décerner par les académies et légataires ci-dessus dénommés, devront être uniquement affectés à l'emploi que j'ai déterminé, et ne pourront être détournés, pour quelque motif que ce soit, de la destination spéciale que je leur ai donnée.

C'est pourquoi le présent article 17 et celui qui est relatif à la fondation et à l'objet des prix que j'ai institués, devront toujours être imprimés textuellement à la suite des programmes de prix, afin que mes intentions soient bien connues et scrupuleusement exécutées.

Les sommes libres provenant des prix qui n'auraient pas été remportés ou distribués, seront affectées de nouveau à des propositions de prix, et ne devront, dans aucun cas, recevoir une autre destination.

. . . .

PROGRAMME DU PRIX BONFILS

—

PRIX

DE

CHIMIE APPLIQUÉE

FONDÉ PAR

FEU M. PAUL BONFILS

ET

DÉCERNÉ PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie de Stanislas offre un prix de 500 fr. au mémoire de chimie qui lui sera adressé dans le courant de chaque année et qui lui paraîtra le plus recommandable, soit sous le rapport des faits nouveaux qu'il contient, soit sous le rapport du progrès qu'il peut être appelé à faire faire à la chimie appliquée.

Voulant laisser à chacun le choix de son sujet, elle ne désigne pas de question spéciale et n'y met que cette condition, savoir : que le travail présenté traite de chimie appliquée aux arts, à l'industrie ou à l'agriculture, et qu'il renferme des faits nou-

vention n'ayant encore été l'objet d'aucune récom-pense.

L'Académie admettra les mémoires imprimés ou écrits en français, en allemand ou en latin.

Le résultat du concours sera proclamé dans une séance publique.

Le terme fatal pour la remise des travaux est fixé au 31 décembre de chaque année.

Les mémoires à déposer peuvent être signés de l'auteur, de même que les planches, dessins ou appareils qui les accompagnent.

Il n'y a pas d'autre condition à ce que l'auteur s'en assure la propriété au moyen d'un brevet d'invention.

Adresser les documents à M. *le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, Nancy*, [illegible], *rue des Carmes*.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1879.

— —

TITRES DES OUVRAGES.

Dr Abeille. — Fibromes interstitiels de l'utérus, six tentatives, six succès. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

Académie de médecine. Rapport annuel de la Commission permanente de l'hygiène de l'enfance, 1873 à 1878. — Rapports.... sur les vaccinations pratiquées en France, 1872 à 1876 ; 5 br. in-8°.

Album de Caranda (*suite*). — Les Fouilles d'Arcy-Sainte-Restitue (Aisne). 1878. Saint-Quentin, 1879; 1 br. in-4°, cart.

H. d'Arbois de Jubainville. — Les Études de linguistique et les rapports des langues indo-européennes avec les langues sémitiques. — Herculès (*suite*). — Trois sceaux inédits, 1217, 1231, 1239. — Seuchan Torpeist, poète en chef d'Irlande, et les Irlandais en Armorique. — Documents inédits concernant quelques-uns des premiers intendants de Champagne; 5 br. in-8°. — Le Dieu de la mort et les Origines mythologiques de la race celtique. Troyes, 1879; 1 br. in-8°. — Les Bardes en Irlande et dans le pays de Galles. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

A. Benoit. — Lunéville et ses envi
Arthur Young. — Devaux-Par
zowski. Lunéville, 1879; 1 br.
gique sur M. Dagobert Fischer

F. Bergmann. — Die Edda-Gedich
sage. Strasbourg, 1878; 1 v
Erklärung der natürlichen Er
Strasbourg, 1879, in-12. —
Fünfhundert-Zehn- und Fünfe
Strasbourg, 1879; in-12.

P. Blier. — Jeanne d'Arc, poésie
1 vol. in-12.

Ch. Bouchet. — De la Présence
objets d'art des temps modern

A. Braconnier. — Description de
le sol du département de M
1 vol. in-12.

A. Brémond. — Monographie de
(Luxembourg-Lorraine). Metz,

C. Briquel. — Petite Faune. Nanc

Bulletin administratif de la ville
in-8°.

A. Céruti. — Statuta communitati
Novariæ, 1879; 1 vol. in-4°.

F. M. Chabert. — Chronique an
(Histoire de Metz). Metz, 1 b
bienfaiteur de Vouxey, l'abbé I

F. de Chanteau. — Ancienne sépul
de Saint-Pierre de Châtenois (
Dom Claude Grandidier. Nancy

Chautard. — Rapport sur les tr
sciences de Lille, 1877-1878. I

A. Cherest. — L'Archiprêtre, épis
ans, au xive siècle. Paris, 1879

CLESSE. — Essai sur le patois lorrain, patois de Fillières (canton de Longwy). Nancy, 1879; 1 br. in-8°.

Conférence littéraire et scientifique de Picardie. Statuts. Amiens, 1879 ; 1 br. in-8°.

A. DAGUIN. — Les Prussiens à Nogent (Haute-Marne) en 1870. — Notes sur Nogent (Haute-Marne). — Le Ninvau ; 3 br. in-8°. — Nogent et la Coutellerie de la Haute-Marne. Nogent, 1878; 1 vol. in-8°.

P. DECHARME. — Mythologie de la Grèce antique, avec 178 figures d'après l'antique. Paris, 1879; 1 vol. in-8°.

E. DELCOMINÈTE. — Rapport général sur les travaux des Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de Meurthe-et-Moselle. 1876-1877. Nancy, 1879; 1 vol. in-8°.

F. DÉNOIX DES VERGNES. — Gisors-Néaufles. Beauvais, 1879; 1 vol. in-18.

DUMONT (de Monteux). — A mes amis de la dernière heure, à propos d'une circonstance dermatopathique. Rouen, 1878; 1 vol. in-4°.

R. DUPRIEZ. — Les Fêtes nationales à Bousse l'an VI de la République française. Metz, 1879 ; 1 br. in-8°. — Peste et famine dans le pays de la Rosselle. Metz, 1879; 1 br. in-12. — Note sur un cimetière gallo-romain, découvert au Sablon, près Metz, en 1877. 1 br. in-8°.

Enquête décennale sur les institutions d'initiative privée destinées à améliorer l'état matériel et moral des populations de la Haute-Alsace. Mulhouse, 1878; 1 vol. in-4°.

Exposition universelle de Paris, 1878. Section belge. Catalogue officiel. Bruxelles, 1878; 1 vol. in-12.

CH. FABRE. — Renseignements photographiques (matériaux pour l'histoire primitive de l'bomme). Paris; 1 br. in-8°.

FAYNOT. — De l'Origine de l'appel et des Cours d'appel (Cour d'appel de Nancy). Nancy, 1878; 1 br. in-8°.

Fliche. — Entomologie forestière. Note sur l'[illegible] [illegible]. 1 br. in-8°.

Fliche et Grandeau. — Recherches chimiques sur les papilionacées ligneuses. 1 br. in-8°.

Ch. Fortier. — Le Département de l'Eure à l'Exposition universelle de 1878. Évreux, 1879; 2 vol. in-8°.

Ad. Franck. — Philosophes modernes étrangers et français. Paris, 1879; 1 vol. in-12.

Dr Garrigou. — Histoire de la découverte du mercure dans l'eau de la source du Rocher de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme). Toulouse, 1879; in-8°.

L. Germain. — Donation faite par Hugues II, comte de Vaudémont, à l'abbaye de Saint-Mihiel du four banal de Courcelles, en 1221. — Note sur les armoiries de Diane de Dommartin, marquise d'Havré, sculptées dans la chapelle castrale de Fénétrange. 2 br. in-8°.

H. Gley. — Rapport sur l'expédition polaire anglaise en 1875-1876, par M. V. A. Maltebrun. In-8°.

Godron. — De l'Hybridation dans le genre *Papaver*. — Histoire des premieres découvertes faites aux environs de Nancy des produits de l'industrie primitive de l'homme. — Le Rôle politique des fleurs. — Les Cavernes des environs de Toul et les mammifères qui ont disparu de la vallée de la Meuse. Nancy, 1879; 4 br. in-8°.

Ch. Grad. — L'Agriculture et la protection du travail national, discours prononcé au Reichstag le 23 mai 1879. 1 br. in-8°. — Discours prononcé au Reichstag le 1er juillet 1879. — Elsass-Lothringen vor dem Reichstage. Verhandlungen über den Gesetzentwurf.

E. Grandgaignage. — Histoire du péage de l'Escaut. Bruxelles, 1878; in-8°.

E. de Guerle. — Edgar Quinet. Paris, 1876; 1 br. in-8°. — Milton, sa vie et ses œuvres. Paris, 1868; 1 vol. in-8°.

Abbé Guillaume. — Notice historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul. Nancy, 1879; 1 br. in-8°.

Ch. Hermite. — Sur l'intégrale : $\int_0^1 \frac{z^{a-1} - z^{-a}}{1 - z} dz$.

— Sur une extension donnée à la théorie des fractions continues, par M. de Tchebychef. Berlin; 1 br. in-4°. — De l'Indice des fractions rationnelles. 1 br. in-8°.

M. C. Husson. — Recherches micrographiques sur les cires et les beurres utilisés en pharmacie. — Étude sur le café et le thé. 2 br. in-8°. — Toul au point de vue municipal, 1790-1815. Toul, 1879; 1 br. in-8°.

Introduction à la bibliographie de Belgique. Bruxelles, 1877; 1 vol. in-8°.

N° 3 du *Journal de l'instruction primaire,* 1879.

L. Jouve. — Étude géographique sur le ban et les possessions de Senones, jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Saint-Dié, 1879; 1 br. in-8°. — La Colline des Eaux, promenade archéologique. Saint-Dié, 1879; 1 br. in-8°.

P. de Josefowicz. — Nouvelle Idée de l'infini, ou Force, Chaleur, Lumière considérées comme unique principe de la métaphysique et de la philosophie. Paris, 1875; in-8°.

E. Lallement. — Rapport au Conseil municipal sur la réorganisation du service médical municipal et sur la création d'un bureau municipal d'hygiène. Nancy, 1879; 1 br. in-8°. — Tumeurs polypiformes de la face postérieure de la portion prostatique de l'urèthre. Paris, 1879; 1 br. in-8°. — Les Mutilations de l'œuvre de Stanislas; les appointements du roi de Pologne en Lorraine. Nancy, 1879; 1 br. in-8°.

L. Landau. — Un Coin de Paris. Le Cimetière gallo-romain de la rue Nicole. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

Ch. Laprévote. — Numismatique lor
ville. Nancy, 1879; 1 br. in-8°.

H. Lepage. — L'Hôpital de Gerbon
Bermont. Nancy, 1879; 1 br. in
Saint-Florent. Nancy, 1879; 1 b

L. Leupol. — Conseils aux élèves. N

J. Lieblein. — Lettre à M. E. de Sa

A. Luxer. — Les Principales Instituti
de Lorraine (Cour d'appel de Na
in-8°.

R. Malherbe. — Société libre d'émul
memorialis. 1779-1879.

Abbé Mathieu. — L'Ancien Régime
raine et de Bar, d'après des d
1789. Nancy, 1878; 1 vol. in-8

Mathieu. — Statistique forestière, a
Paris, 1878 (texte); 1 vol. in-4°

A. Maury. — Rapport sur les Arch
années 1876 et 1877. Paris, 187

J. Ménant. — Notice sur quelques
Notice sur quelques empreintes
empire de Chaldée. Paris, 1879
taux du cabinet royal des méd
1875; 3 br. in-8°.

A. de Metz-Noblat. — Résumé d'u
tique fait à la Faculté de Nan
in-12, avec une brochure.

A. Netter. — De l'Intuition dans le
ventions, ses rapports avec le
nisme. — Strasbourg, 1879; 1

D[r] Nivelet. — Quelques Mots sur d
de l'anémie et de la phthisie p
1 br. in-8°.

E. Olry. — Notice sur le village de Germiny. Nancy, 1877; 1 br. in-8°.

J. A. C. Oudemans. — Die Triangulation von Java, ausgeführt vom Personal des geographischen Dienstes in neerländisch Ostindien; im Haag, 1878; 1 vol. in-4°.

Fr. Paves. — Idyllia aliaque poemata de Insubrium agricolarum in Transatlanticas regiones demigratione. Amstelodami, 1878; 1 vol. in-8°.

Poincaré. — Recherches expérimentales sur les effets des vapeurs de sulfure de carbone. 1 br. in-8°.

Procès-verbaux des délibérations du Conseil municipal. Nancy, 1878; in-8°.

A. Prost. — Le Monument de Merten. Paris, 1879; 1 br. in-8°. — Notice sur les collections des monuments de la bibliothèque de Metz. Paris, 1877; 1 vol. in-4°.

A. Rambaud. — Histoire de Russie. Paris, 1878; 1 vol. in-12.

J. Renauld. — Henri de Lorraine, duc de Guise, 1550-1588, et Catherine de Cleves, comtesse d'Eu, son épouse, 1548-1639.

Ch. Robert. — Étude sur quelques inscriptions antiques du musée de Bordeaux. Bordeaux, 1879; 1 br. in-8°.

E. Robert. — Essai sur la topographie et la géologie du canton de Sézanne. Vitry-le-Français, 1879; 1 br. in-8°.

E. Robin. — Travaux de réforme dans les sciences médicales et naturelles (*suite*). Paris, 1878.

P. Rousselot. — L'Obligation de l'enseignement primaire. Paris, 1879; 1 br. in-8°.

C. A. Salmon. — Conférences sur les devoirs des hommes. Paris, 1878; 2 vol. in-12.

René de Semallé. — De l'État présent et futur des Peaux-Rouges. Paris, 1 br. in-8°.

E. Simonet. — La Vision de Jeanne d'Arc. Neufchâteau, 1878; 1 br. in-8°.

pondant, un titre de rente italienne
million quatre-vingt-quatorze mille
quatre-vingt-dix-huit mille neuf cen
francs de rente annuelle, qui devr
dation d'un prix qui sera proposé e
les quatre ans, par l'Académie de S
questions scientifiques, agricoles, é
historiques intéressant particulière
cienne province des Trois-Évêchés.

. . . .

Art. 17. — Les fonds que j'ai a
cédents à la fondation de prix ou d'
par les académies et légataires ci-
être uniquement affectés à l'emploi
pourront être détournés, pour quel
destination spéciale que je leur ai

C'est pourquoi le présent article
la fondation et à l'objet des prix qu
jours être imprimés textuellement
de prix, afin que mes intentions soi
puleusement exécutées.

Les sommes libres provenant des
remportés ou distribués, seront affe
positions de prix, et ne devront, da
autre destination.

. . . .

PROGRAMME DU PRIX BONFILS

PRIX

DE

CHIMIE APPLIQUÉE

FONDÉ PAR

FEU M. PAUL BONFILS

ET

DÉCERNÉ PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie de Stanislas offre un prix de 500 fr. au mémoire de chimie qui lui sera adressé dans le courant de chaque année et qui lui paraîtra le plus recommandable, soit sous le rapport des faits nouveaux qu'il contient, soit sous le rapport du progrès qu'il peut être appelé à faire faire à la chimie appliquée.

Voulant laisser à chacun le choix de son sujet, elle ne désigne pas de question spéciale et n'y met que cette condition, savoir : que le travail présenté traite de chimie appliquée aux arts, à l'industrie ou à l'agriculture, et qu'il renferme des faits nou-

veaux n'ayant encore été l'objet d'aucune récompense.

L'Académie admettra les mémoires imprimés ou écrits en français, en allemand ou en latin.

Le résultat du concours sera proclamé dans une séance publique.

Le dernier délai pour la remise des travaux est fixé au 31 décembre de chaque année.

Les mémoires à déposer peuvent être signés de l'auteur, de même que les planches, dessins ou appareils qui les accompagnent.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'auteur s'en assure la propriété au moyen d'un brevet d'invention.

Adresser les documents à *M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, Nancy, 29, rue des Carmes.*

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1879.

TITRES DES OUVRAGES.

Dr Abeille. — Fibromes interstitiels de l'utérus, six tentatives, six succès. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

Académie de médecine. Rapport annuel de la Commission permanente de l'hygiène de l'enfance, 1873 à 1878. — Rapports.... sur les vaccinations pratiquées en France, 1872 à 1876; 5 br. in-8°.

Album de Caranda (*suite*). — Les Fouilles d'Arcy-Sainte-Restitue (Aisne). 1878. Saint-Quentin, 1879; 1 br. in-4°, cart.

H. d'Arbois de Jubainville. — Les Études de linguistique et les rapports des langues indo-européennes avec les langues sémitiques. — Herculès (*suite*). — Trois sceaux inédits, 1217, 1231, 1239. — Seuchan Torpeist, poète en chef d'Irlande, et les Irlandais en Armorique. — Documents inédits concernant quelques-uns des premiers intendants de Champagne; 5 br. in-8°. — Le Dieu de la mort et les Origines mythologiques de la race celtique. Troyes, 1879; 1 br. in-8°. — Les Bardes en Irlande et dans le pays de Galles. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

A. Benoit. — Lunéville et ses envi
Arthur Young. — Devaux-Pan
zowski. Lunéville, 1879; 1 br.
gique sur M. Dagobert Fischer.

F. Bergmann. — Die Edda-Gedicht
sage. Strasbourg, 1878; 1 vo
Erklärung der natürlichen En
Strasbourg, 1879, in-12. —
Fünfhundert-Zehn- und Fünfe
Strasbourg, 1879; in-12.

P. Blier. — Jeanne d'Arc, poésie
1 vol. in-12.

Ch. Bouchet. — De la Présence
objets d'art des temps modern

A. Braconnier. — Description des
le sol du département de Me
1 vol. in-12.

A. Brémond. — Monographie de l
(Luxembourg-Lorraine). Metz,

C. Briquel. — Petite Faune. Nancy
Bulletin administratif de la ville
in-8°.

A. Céruti. — Statuta communitatis
Novariæ, 1879; 1 vol. in-4°.

F. M. Chabert. — Chronique an
(Histoire de Metz). Metz, 1 br
bienfaiteur de Vouxey, l'abbé D

F. de Chanteau. — Ancienne sépult
de Saint-Pierre de Châtenois (
Dom Claude Grandidier. Nancy

Chautard. — Rapport sur les tra
sciences de Lille, 1877-1878. L

A. Cherest. — L'Archiprêtre, épisc
ans, au xive siècle. Paris, 1879

Clesse. — Essai sur le patois lorrain, patois de Fillières (canton de Longwy). Nancy, 1879; 1 br. in-8°.

Conférence littéraire et scientifique de Picardie. Statuts. Amiens, 1879 ; 1 br. in-8°.

A. Daguin. — Les Prussiens à Nogent (Haute-Marne) en 1870. — Notes sur Nogent (Haute-Marne). — Le Ninvau ; 3 br. in-8°. — Nogent et la Coutellerie de la Haute-Marne. Nogent, 1878; 1 vol. in-8°.

P. Decharme. — Mythologie de la Grèce antique, avec 178 figures d'après l'antique. Paris, 1879; 1 vol. in-8°.

E. Delcominète. — Rapport général sur les travaux des Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de Meurthe-et-Moselle. 1876-1877. Nancy, 1879; 1 vol. in-8°.

F. Dénoix des Vergnes. — Gisors-Néaufles. Beauvais, 1879; 1 vol. in-18.

Dumont (de Monteux). — A mes amis de la dernière heure, à propos d'une circonstance dermatopathique. Rouen, 1878; 1 vol. in-4°.

R. Dupriez. — Les Fêtes nationales à Bousse l'an VI de la République française. Metz, 1879; 1 br. in-8°. — Peste et famine dans le pays de la Rosselle. Metz, 1879; 1 br. in-12. — Note sur un cimetière gallo-romain, découvert au Sablon, près Metz, en 1877. 1 br. in-8°.

Enquête décennale sur les institutions d'initiative privée destinées à améliorer l'état matériel et moral des populations de la Haute-Alsace. Mulhouse, 1878; 1 vol. in-4°.

Exposition universelle de Paris, 1878. Section belge. Catalogue officiel. Bruxelles, 1878; 1 vol. in-12.

Ch. Fabre. — Renseignements photographiques (matériaux pour l'histoire primitive de l'bomme). Paris; 1 br. in-8°.

Faynot. — De l'Origine de l'appel et des Cours d'appel (Cour d'appel de Nancy). Nancy, 1878; 1 br. in-8°.

FLICHE. — Entomologie forestièr
quercûs L. 1 br. in-8°.

FLICHE et GRANDEAU. — Recherche
pilionacées ligneuses. 1 br. in-

CH. FORTIER. — Le Département d
universelle de 1878. Évreux, 18

AD. FRANCK. — Philosophes moder
Paris, 1879; 1 vol. in-12.

Dr GARRIGOU. — Histoire de la déc
l'eau de la source du Rocher de
Dôme). Toulouse, 1879; in-8°.

L. GERMAIN. — Donation faite par H
démont, à l'abbaye de Saint-M
Courcelles, en 1221. — Note su
de Dommartin, marquise d'Havr
pelle castrale de Fénétrange. 2

H. GLEY. — Rapport sur l'expédi
1875-1876, par M. V. A. Maltel

GODRON. — De l'Hybridation dans
Histoire des premières découv
de Nancy des produits de l
l'homme. — Le Rôle politique d
des environs de Toul et les man
de la vallée de la Meuse. Nancy

Ch. GRAD. — L'Agriculture et la pr
nal, discours prononcé au Re
1 br. in-8°. — Discours pron
juillet 1879. — Elsass-Lothring
Verhandlungen über den Gesetz

E. GRANDGAIGNAGE. — Histoire d
Bruxelles, 1878; in-8°.

E. DE GUERLE. — Edgar Quinet. Par
Milton, sa vie et ses œuvres. Pa

Abbé GUILLAUME. — Notice historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul. Nancy, 1879; 1 br. in-8°.

CH. HERMITE. — Sur l'intégrale : $\int_0^1 \frac{z^{a-1} - z^{-a}}{1-z} dz$.

— Sur une extension donnée à la théorie des fractions continues, par M. de Tchebychef. Berlin; 1 br. in-4°. — De l'Indice des fractions rationnelles. 1 br. in-8°.

M. C. HUSSON. — Recherches micrographiques sur les cires et les beurres utilisés en pharmacie. — Étude sur le café et le thé. 2 br. in-8°. — Toul au point de vue municipal, 1790-1815. Toul, 1879; 1 br. in-8°.

Introduction à la bibliographie de Belgique. Bruxelles, 1877; 1 vol. in-8°.

N° 3 du *Journal de l'instruction primaire,* 1879.

L. JOUVE. — Étude géographique sur le ban et les possessions de Senones, jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Saint-Dié, 1879; 1 br. in-8°. — La Colline des Eaux, promenade archéologique. Saint-Dié, 1879; 1 br. in-8°.

P. DE JOSEFOWICZ. — Nouvelle Idée de l'infini, ou Force, Chaleur, Lumière considérées comme unique principe de la métaphysique et de la philosophie. Paris, 1875; in-8°.

E. LALLEMENT. — Rapport au Conseil municipal sur la réorganisation du service médical municipal et sur la création d'un bureau municipal d'hygiène. Nancy, 1879; 1 br. in-8°. — Tumeurs polypiformes de la face postérieure de la portion prostatique de l'urèthre. Paris, 1879; 1 br. in-8°. — Les Mutilations de l'œuvre de Stanislas; les appointements du roi de Pologne en Lorraine. Nancy, 1879; 1 br. in-8°.

L. LANDAU. — Un Coin de Paris. Le Cimetière gallo-romain de la rue Nicole. Paris, 1878; 1 br. in-8°.

Ch. Laprévote. — Numismatique lor
ville. Nancy, 1879; 1 br. in-8°.

H. Lepage. — L'Hôpital de Gerbon
Bermont. Nancy, 1879; 1 br. in-
Saint-Florent. Nancy, 1879; 1 bı

L. Leupol. — Conseils aux élèves. N

J. Lieblein. — Lettre à M. E. de Sau

A. Luxer. — Les Principales Instituti
de Lorraine (Cour d'appel de Nan
in-8°.

R. Malherbe. — Société libre d'émul
memorialis. 1779-1879.

Abbé Mathieu. — L'Ancien Régime
raine et de Bar, d'après des d
1789. Nancy, 1878; 1 vol. in-8°

Mathieu. — Statistique forestière, a
Paris, 1878 (texte); 1 vol. in-4°.

A. Maury. — Rapport sur les Archi
années 1876 et 1877. Paris, 187

J. Ménant. — Notice sur quelques
Notice sur quelques empreintes
empire de Chaldée. Paris, 1879.
taux du cabinet royal des méd
1875; 3 br. in-8°.

A. de Metz-Noblat. — Résumé d'ur
tique fait à la Faculté de Nan
in-12, avec une brochure.

A. Netter. — De l'Intuition dans le
ventions, ses rapports avec le
nisme. — Strasbourg, 1879; 1

Dr Nivelet. — Quelques Mots sur d
de l'anémie et de la phthisie p
1 br. in-8°.

E. Olry. — Notice sur le village de Germiny. Nancy, 1877; 1 br. in-8°.

J. A. C. Oudemans. — Die Triangulation von Java, ausgeführt vom Personal des geographischen Dienstes in neerländisch Ostindien; im Haag, 1878; 1 vol. in-4°.

Fr. Paves. — Idyllia aliaque poemata de Insubrium agricolarum in Transatlanticas regiones demigratione. Amstelodami, 1878; 1 vol. in-8°.

Poincaré. — Recherches expérimentales sur les effets des vapeurs de sulfure de carbone. 1 br. in-8°.

Procès-verbaux des délibérations du Conseil municipal. Nancy, 1878; in-8°.

A. Prost. — Le Monument de Merten. Paris, 1879; 1 br. in-8°. — Notice sur les collections des monuments de la bibliothèque de Metz. Paris, 1877; 1 vol. in-4°.

A. Rambaud. — Histoire de Russie. Paris, 1878; 1 vol. in-12.

J. Renauld. — Henri de Lorraine, duc de Guise, 1550-1588, et Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, son épouse, 1548-1639.

Ch. Robert. — Étude sur quelques inscriptions antiques du musée de Bordeaux. Bordeaux, 1879; 1 br. in-8°.

E. Robert. — Essai sur la topographie et la géologie du canton de Sézanne. Vitry-le-Français, 1879; 1 br. in-8°.

E. Robin. — Travaux de réforme dans les sciences médicales et naturelles (*suite*). Paris, 1878.

P. Rousselot. — L'Obligation de l'enseignement primaire. Paris, 1879; 1 br. in-8°.

C. A. Salmon. — Conférences sur les devoirs des hommes. Paris, 1878; 2 vol. in-12.

René de Semallé. — De l'État présent et futur des Peaux-Rouges. Paris, 1 br. in-8°.

E. Simonet. — La Vision de Jeanne d'Arc. Neufchâteau, 1878; 1 br. in-8°.

E. Simonin. — De l'Emploi de l'éther sulfurique et du chloroforme à la clinique chirurgicale de Nancy. Paris, 1879; 1 vol. in-8°. (Tome II, 2e partie.)

M. O. Terquem. — III. Les Foraminifères et les Entomostracés-ostracodes du pliocène supérieur de l'île de Rhodes. Paris, 1878; 1 vol. in-4°.

St. Thomas. — Courte notice sur Malzéville. Nancy, 1878; 1 br. in-8°.

Université catholique de Lille. Séance solennelle de rentrée, 12 novembre 1878. Lille, 1878; 1 br. in-8°.

F. Van der Taelen. — Les Pays-Bas dans les temps anciens. — La Belgique. — L'Inquisition. Bruxelles, 1866; in-8°.

J. Verrine. — Architectes et ingénieurs. Étude d'après les programmes de l'Académie des Beaux-Arts pour le prix Bordin de 1878. Caen, 1878; 1 br. in-8°.

Verslag der Viering van het Honderjarig Beestan van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wettenschappen of 1 juin 1878. Batavia, 1878; 1 vol. in-4°.

Virlet. — Notice sur l'emploi du baromètre pour les avertissements agricoles. Châlons-sur-Marne, 1879; 1 br. in-8°.

Volpicelli. — Sur les Corrélations des effets physiques pour confirmer la nouvelle théorie de Melloni sur l'induction électro-statique. Rome, 1 br. in-4°.

De Warren. — Les Comtes de Warren. Annales et portraits de famille, 940 à 1879. Saint-Nicolas-de-Port, 1878; in-8°.

A. Wauters. — Les Libertés communales en Belgique. Bruxelles, 1878; 2 vol. in-8°.

A. Zundel. — La Dépécoration ou diminution relative du bétail de l'Europe occidentale. Strasbourg, 1879; 1 br. in-8°.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1879-1880

ABBEVILLE. — Société d'émulation (Mémoires de la).

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres (Mémoires de l').

ALEXANDRIE (Égypte). — Institut égyptien à Alexandrie (Bulletin et Mémoires de l').

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (Mémoires de l').

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie (Bulletin et Mémoires de la).

AMIENS. — Société Linnéenne de Picardie (Bulletin et Mémoires de la).

AMSTERDAM (Hollande). — Verhandelingen der kōninklijke Akademie-Letterkunde-Wetenschappen.

ANGERS. — Société académique.

ANGERS. — Société d'agriculture (ancienne Académie d'Angers).

ANGERS. — Société industrielle et agricole du département de Maine-et-Loire.

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (Bulletin de la).
BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts (Mémoires de la).
BAR-LE-DUC. — Société du Musée.
BERLIN (Allemagne). — Akademie der Wissenschaften.
BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire (Bulletin de la).
BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher (Mémoires de la).
BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (Actes de l').
BORDEAUX. — Académie ethnographique de la Gironde (Annales de l').
BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles (Mémoires de la).
BORDEAUX. — Société Linnéenne (Actes de la).
BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture, commerce et arts.
BRÊME (Allemagne). — Abhandlungen vom naturwissenschaftlichen Vereine.
BREST. — Société académique (Bulletin de la).
BRUXELLES (Belgique). — Académie royale de médecine (Mémoires couronnés et mémoires du concours des savants étrangers).
BRUXELLES (Belgique). — Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts (Mémoires et bulletin, mémoires couronnés et annuaire).
BRUXELLES (Belgique). — Observatoire royal de Bruxelles. (Annales de l').
BRUXELLES (Belgique). — Société malacologique, jardin zoologique.
CAEN. — Académie nouvelle des sciences et belles-lettres.

Caen.—Société d'agriculture et du commerce (Bulletin de la).
Caen. — Société des antiquaires de Normandie.
Caen. — Société des beaux-arts (Bulletin de la).
Cahors. — Société des études (Bulletin de la).
Cambrai. — Société d'émulation (Mémoires de la).
Cannes. — Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de l'arrondissement de Grasse.
Chalon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie.
Châlons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Mémoires de la).
Chartres. — Société archéologique.
Cherbourg. — Société des sciences naturelles (Mémoires de la).
Christiania (Norwége). — Université royale de Norwége.
Clermont-Ferrand. — Académie des belles-lettres, sciences et arts (Mémoires de l').
Colmar. — Société d'histoire naturelle (Bulletin de la).
Compiègne. — Agronome praticien.
Constantine. — Société archéologique (Recueil de notices et Mémoires de la).
Dijon. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Dijon. — Journal de l'agriculture de la Côte-d'Or.
Dunkerque. — Société dunkerquoise.
Elbeuf. — Société industrielle (Bulletin des travaux de la).
Épinal. — Société d'émulation des Vosges (Annales de la).
Évreux. — Société industrielle.
Évreux. — Société libre d'agriculture.
Genève (Suisse). — Société biblique.
Genève (Suisse). — Société de lecture.
Genève (Suisse).—Société de physique et d'histoire naturelle.
Hambourg-Altona (Allemagne). — Abhandlungen aus dem Gebiete der Naturwissenschaften.
Harlem (Hollande). — Archives du Musée Teyler.

HARLEM (Hollande). — Nederlandsc
HARLEM (Hollande). — Société holl
KIEL (Allemagne). — Schriften der
KÖNIGSBERG (Allemagne). — Schrift
ökonomischen Gesellschaft.
LA HAYE (Hollande). — Archives n
exactes et naturelles.
LAUSANNE (Suisse). — Société vau
relles (Bulletin de la).
LE HAVRE. — Société nouvelle d'ét
LE MANS. — Société d'agriculture
Sarthe (Bulletin de la).
LIÉGE (Belgique). — Institut archéol
de l').
LIÉGE (Belgique). — Société d'ému
LIÉGE (Belgique). — Société géologi
de la).
LILLE. — Commission historique d
LILLE. — Société des architectes du
LILLE. — Société des sciences, agri
de la).
LIMOGES. — Société archéologique
LONS-LE-SAULNIER. — Société d'ému
de la).
LUXEMBOURG (Grand-Duché). — Inst
sciences naturelles et mathém
rique.
LUXEMBOURG (Grand-Duché). — Soc
LYON. — Académie des sciences, be
LYON. — Commission météorologiq
LYON. — Société d'agriculture et d'
LYON. — Société littéraire.
MÂCON. — Académie.
MARSEILLE. — Académie des scienc

CAEN. — Société d'agriculture et du commerce (Bulletin de la).
CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.
CAEN. — Société des beaux-arts (Bulletin de la).
CAHORS. — Société des études (Bulletin de la).
CAMBRAI. — Société d'émulation (Mémoires de la).
CANNES. — Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de l'arrondissement de Grasse.
CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.
CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne (Mémoires de la).
CHARTRES. — Société archéologique.
CHERBOURG. — Société des sciences naturelles (Mémoires de la).
CHRISTIANIA (Norwége). — Université royale de Norwége.
CLERMONT-FERRAND. — Académie des belles-lettres, sciences et arts (Mémoires de l').
COLMAR. — Société d'histoire naturelle (Bulletin de la).
COMPIÈGNE. — Agronome praticien.
CONSTANTINE. — Société archéologique (Recueil de notices et Mémoires de la).
DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
DIJON. — Journal de l'agriculture de la Côte-d'Or.
DUNKERQUE. — Société dunkerquoise.
ELBEUF. — Société industrielle (Bulletin des travaux de la).
ÉPINAL. — Société d'émulation des Vosges (Annales de la).
ÉVREUX. — Société industrielle.
ÉVREUX. — Société libre d'agriculture.
GENÈVE (Suisse). — Société biblique.
GENÈVE (Suisse). — Société de lecture.
GENÈVE (Suisse). — Société de physique et d'histoire naturelle.
HAMBOURG-ALTONA (Allemagne). — Abhandlungen aus dem Gebiete der Naturwissenschaften.
HARLEM (Hollande). — Archives du Musée Teyler.

Harlem (Hollande). — Nederlandsche Maatschappij.

Harlem (Hollande). — Société hollandaise des sciences.

Kiel (Allemagne). — Schriften der Universitæt.

Königsberg (Allemagne). — Schriften der kön. physikalisch-ökonomischen Gesellschaft.

La Haye (Hollande). — Archives néerlandaises des sciences exactes et naturelles.

Lausanne (Suisse). — Société vaudoise des sciences naturelles (Bulletin de la).

Le Havre. — Société nouvelle d'études diverses.

Le Mans. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Bulletin de la).

Liège (Belgique). — Institut archéologique liégeois (Bulletin de l').

Liège (Belgique). — Société d'émulation.

Liège (Belgique). — Société géologique de Belgique (Annales de la).

Lille. — Commission historique du département du Nord.

Lille. — Société des architectes du département du Nord.

Lille. — Société des sciences, agriculture et arts (Mémoires de la).

Limoges. — Société archéologique (Bulletin de la).

Lons-le-Saunier. — Société d'émulation du Jura (Mémoires de la).

Luxembourg (Grand-Duché). — Institut royal grand-ducal des sciences naturelles et mathématiques et section historique.

Luxembourg (Grand-Duché). — Société de botanique.

Lyon. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Lyon. — Commission météorologique.

Lyon. — Société d'agriculture et d'histoire naturelle.

Lyon. — Société linnéenne.

Mâcon. — Académie.

Marseille. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique.

MEAUX. — Société d'agriculture, industrie, sciences, belles-lettres et arts.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.

METZ. — Académie.

METZ. — Société des sciences naturelles.

MODÈNE (Italie). — R. Accademia di scienze, littere ed arti.

MONS (Belgique). — Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOULINS. — Société d'émulation de l'Allier.

MUNICH (Allemagne). — Abhandlungen der math.-phys. Ges.

MUNICH (Allemagne). — Almanach der Akademie der Wis senschaften.

MUNICH (Allemagne). — Annalen der königlichen Sternwarte.

MUNICH (Allemagne). — Sitzungsberichte der Math. Phys. Ges.

NANCY. — Le Bélier, journal d'agriculture.

NANCY. — Revue médicale de l'Est.

NANCY. — Société d'archéologie et du Musée lorrain (Mémoires et journal).

NANCY. — Société centrale d'agriculture (Annales du Bon cultivateur).

NANCY. — Société de médecine (Compte rendu des travaux de la).

NANCY. — Société des sciences (Bulletin de la).

NANTES. — Société académique.

NEW-HAVEN (Connecticut des États-Unis d'Amérique). — Transactions of the Conneticut Academy of arts and sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts (Annales de la).

NÎMES. — Académie du Gard.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

PARIS. — Académie de médecine (Bulletin de l').
PARIS. — Association scientifique de France.
PARIS. — École polytechnique (Journal de l').
PARIS. — Institut national de France (Journal de l'investigateur).
PARIS. — Institut des provinces et des congrès scientifiques.
PARIS. — Journal des savants.
PARIS. — Journal des travaux de l'Académie nationale.
PARIS. — Journal d'oculistique.
PARIS. — Revue bibliographique ou Polybiblion.
PARIS. — Revue de la langue et de la littérature hindoustanies.
PARIS. — Revue des sociétés savantes.
PARIS. — Revue politique et littéraire.
PARIS. — Revue scientifique.
PARIS. — Société asiatique (Journal de la).
PARIS. — Société d'anthropologie.
PARIS. — Société des antiquaires de France.
PARIS. — Société entomologique de France.
PARIS. — Société française de numismatique et d'archéologie.
PARIS. — Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur.
PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
REIMS. — Académie.
RIO DE JANEIRO (Brésil). — Archivos du Museum nacional.
ROCHEFORT. — Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.
ROME (Italie). — Atti dell' Accademia pontificia de' nuovi Lincei.
ROME (Italie). — Atti della reale Accademia dei Lincei.
ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
ROUEN. — Société d'émulation (Bulletin de la).
SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne (Bulletin de la).

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Académie des sciences. Bulletin historico-philologique. Bulletin physico-mathématique. Mémoires.

SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Bibliothèque impériale.

SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Société d'archéologie et de numismatique.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de l'Aisne.

STOCKHOLM (Suède). — Königl. Vetenskaps Akademiens-Förhandligen-Handlingar Lefnads teckningar-Bihang.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts.

TOULOUSE. — Revue médicale.

TOULOUSE. — Société de médecine, de chirurgie et de pharmacie (Compte rendu de la).

TOULOUSE. — Société des sciences physiques et naturelles (Bulletin de la).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.

TOURNAY (Belgique). — Société historique et littéraire.

TOURS. — Société d'agriculture du département d'Indre-et-Loire (Annales de la).

TRIESTE (Autriche). — Societa Adriatica di Scienze naturali (Bolletino della).

TRONDJEM (Norwége). — Académie royale des sciences de Norwége.

TROYES. — Société académique d'agriculture (Mémoires de la).

TURIN (Italie). — Atti della reale Accademia delle Scienze di Torino.

TURIN (Italie). — Bolletino meteorologico ed astronomico del regio osservatorio del Università di Torino.

VALENCIENNES. — Revue agricole industrielle.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan (Bulletin de la).

VERDUN. — Société philomathique (Mémoires de la).

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VERSAILLES. — Société des sciences morales.

VERSAILLES. — Société des sciences naturelles et médicales (Mémoires de la).

VIENNE (Autriche). — Jahrbuch der geologischen Reichsanstalt.

VIENNE (Autriche). — Mittheilungen der geographischen Gesellschaft.

VIENNE (Autriche). — Zoologisch-botanische Gesellschaft. Verhandlungen.

VITRY-LE-FRANÇAIS. — Société des sciences et arts.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — Smithsonian Institution-Annual Report. Contributions to Knowledge.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — United states geological Survey.

WIESBADEN (Allemagne.) — Jahrbücher des Nassauischen Vereins für Naturkunde.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS (1)

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1880.

BUREAU.

—

Président d'honneur : M. le B^on DE DUMAST.
Président : M. E. DUBOIS.
Vice-Président : M. LIÉGEOIS.
Secrétaire perpétuel : M. E. SIMONIN.
Bibliothécaire-Archiviste : M. BALLON.
Questeur : M. VIANSSON.
Secrétaire annuel : M. FLICHE.

I.
MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres (Associé depuis le 18 mai 1846 ; Membre titulaire depuis le 1er février 1849), rue Saint-Michel, 20, à Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

1874. 9 Janv. M. PIROUX, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets (Membre titulaire depuis le 3 mars 1831), faubourg Stanislas, 12.

1876. 3 Mars. M. VOLLAND père, Avocat, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats (Membre titulaire depuis le 18 juin 1869), rue Montesquieu, 8.

2 Juin. M. le baron P. GUERRIER DE DUMAST, ancien Sous-Intendant militaire, Correspondant de l'Institut [Académie des Inscriptions et Belles-Lettres] (Associé depuis le 5 juin 1817, Titulaire du 13 avril 1826 au 2 juin 1876), place de la Carrière, 38.

II.

MEMBRES TITULAIRES.

1840. 5 Mars. M. GODRON, Doyen honoraire de la Faculté des Sciences, Correspondant de l'Institut (Academie des Sciences), rue Désilles, 3.

1843. 19 Janv. M. Edmond SIMONIN, Directeur honoraire de l'École de Médecine, Professeur honoraire de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine, Correspondant de l'Académie de Médecine de France (Associé depuis le 4 février 1841), rue des Carmes, 29.

1850. 21 Nov. M. MOREY, Architecte de la Ville, Correspondant de l'Institut [Académie des Beaux-Arts] (Associé depuis le 2 mai 1850), place de la Carrière, 18.

1851. 17 Nov. M. Ch. BENOIT, Doyen de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 janvier 1847), rue de la Monnaie, 8.

1862. 7 Fév. M. LEUPOL, Homme de lettres (Associé depuis le 30 décembre 1859), rue du Tapis-Vert, 1.

6 Juin. M. FORTHOMME, Professeur de chimie à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 20 avril 1860), faubourg Saint-Georges, 10.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD, Avocat à la Cour d'appel, Professeur de droit commercial et chargé du cours de droit des gens à la Faculte de Droit (Associé depuis le 18 janvier 1861), rue Stanislas, 82.

1864. 5 Fév. M. POINCARÉ, Professeur d'hygiène à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 1er août 1862), rue de Serre, 9.

1864. 17 Nov. M. LECLERC, premier Président honoraire de la Cour d'appel de Nancy (Associé depuis le 18 mai 1864), faubourg Saint-Jean, 15.

1866. 2 Fév. M. MAGGIOLO, Recteur honoraire de l'Académie de Nancy (Associé depuis le 7 juin 1837), rue de Strasbourg, 97.

1867. 16 Fév. M. E. LALLEMENT, Professeur d'anatomie à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 22 juin 1866), place de l'Académie, 10.

1870. 11 Mars. M. Ernest DUBOIS, Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit et chargé du cours de droit civil approfondi dans ses rapports avec l'enregistrement (Associé depuis le 1er juin 1866), rue de Boudonville, 14.

1872. 12 Avril. M. ADAM, Conseiller à la Cour d'appel, rue des Tiercelins, 34.

2 Août. M. CAMPAUX, Professeur de littérature latine à la Faculté des Lettres, faubourg Saint-Georges, 5.

1873. 10 Janv. M. PIERROT, ancien Avocat général à la Cour d'appel, place Saint-Georges, 40.

5 Déc. M. TOURDES, Professeur de médecine légale, Doyen de la Faculté de Médecine; Correspondant de l'Académie de Médecine de France, faubourg Stanislas, 2.

1874. 27 Mars. M. LIÉGEOIS, Professeur de Droit administratif à la Faculté de Droit (Associé depuis le 23 janv. 1863), rue Saint-Dizier, 135.

M. RENAULD, Juge suppléant au Tribunal (Associé depuis le 26 avril 1872), rue Callot, 9.

1875. 8 Janv. M. JACQUEMIN, Directeur de l'École supérieure de Pharmacie (Associé depuis le 16 février 1866), Correspondant de l'Académie de Médecine de France, place de la Carrière, 39.

9 Juillet. M. DUVERNOY, Professeur d'histoire au Lycée, rue Bailly, 8.

19 Nov. M. BALLON, Bibliothécaire en chef de la Ville, rue de Metz, 6.

1876. 17 Mars. M. FLICHE, Professeur à l'École forestière (Associé depuis le 6 mars 1874), rue Saint-Dizier, 9.

4 Août. M. BOULANGÉ, Avocat à la Cour d'appel, Grande-Rue, 185.

10 Nov. M. HECHT, Professeur de pathologie interne à la Faculté de Médecine, rue Isabey, 4.

1877. 9 Fév. M. LEDERLIN, Professeur de Droit romain, Doyen de la Faculté de Droit, chargé du cours de Droit français étudié dans ses origines féodales et coutumières, rue Mazagran, 9.

20 Avril. M. DECHARME, Professeur de langue et de littérature grecques à la Faculté des Lettres, faubourg Saint-Georges, 59.

M. VIANSSON, Agriculteur, secrétaire de la Compagnie du canal de l'Est, rue de la Ravinelle, 27.

23 Nov. M. BLEICHER, Professeur à l'École supérieure de pharmacie, rue Stanislas, 102.

1878. 1er Fév. M. LEJEUNE, Homme de lettres (Associé depuis le 22 novembre 1872), rue de la Ravinelle, 22.

3 Mai. M. GÉRARD, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, rue de la Source, 4.

21 Juin. M. O. CUVIER, Pasteur (Associé depuis le 22 novembre 1872), faubourg Stanislas, 29.

1879. 3 Janv. M. DEBIDOUR, Professeur d'histoire et de géographie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 17 novembre 1878), faubourg Saint-Georges, 28.

1880. 23 Janv. M. E. DE GUERLE, Trésorier-Payeur général (Associé depuis le 2 mai 1879), place des Dames.

M. l'abbé MATHIEU (Associé depuis le 2 mai 1879), rue de Strasbourg, 111.

30 Mai M. J. GOUY, ancien Magistrat, place d'Alliance, 6.

M. N. . .

III.

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1830. 13 Mars. M. GATIEN-ARNOULT, ancien Recteur de l'Académie de Toulouse (Titulaire jusqu'au mois de novembre 1830).

1833. 3 Avril. M. PERRON, ancien Chef de section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1836. 13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838), boulevard Saint-Michel, 46, à Paris.

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, ancien Professeur de philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840), à Paris.

18 Juill. M. ROLLET, ancien Médecin en chef de l'Hôpital militaire de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 novembre 1842).

1843. 19 Mars. M. LEPAGE, Archiviste du département de Meurthe-et-Moselle (Titulaire du 18 novembre 1847 au 18 novembre 1859), à Nancy.

1846. 18 Mai. M. MEAUME, ancien Professeur de législation et de jurisprudence à l'École forestière (Titulaire du 6 février 1851 au 8 août 1873), 45, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine.

1850. 2 Mai. M. DENYS, ancien Notaire à Nancy (Titulaire jusqu'au 14 décembre 1854).

1852. 1er Avr. M. PLANCHON, Directeur de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier, Correspondant de l'Institut [Académie des Sciences] (Titulaire jusqu'au 23 avril 1853).

1854. 24 Fév. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Président de chambre honoraire à la Cour d'appel (Membre titulaire du 24 février 1854 au 9 janvier 1874).

3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Nancy, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire du 3 novembre 1854 à avril 1856).

1855. 2 Fév. M. BURNOUF, ancien Doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux (Titulaire du 2 février 1855 jusqu'en 1871).

25 Mai. M. Édouard COURNAULT, Homme de lettres (Membre titulaire du 3 février 1860 au 23 avril 1875).

16 Fév. M. SAUDBREUIL, premier Président de la Cour d'appel d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Membre de l'Académie française, Professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), boulevard Saint-Michel, 57.

1858. 14 Mai. M. DUCHESNE, Professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire du 24 décembre 1858 au 8 novembre 1872).

M. LAFON, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au mois de janvier 1866).

1862. 7 Mars. M. ALEXANDRE, Président de chambre à la Cour d'appel de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863), rue de l'Arcade, 25.

1863. 23 Janv. M. Émile CHASLES, Inspecteur d'Académie à Paris (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), passage Sainte-Marie, 3 *ter*.

1865. 17 Mars. M. Albert DESJARDINS, Professeur à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 30 juin 1865 au 24 novembre 1865).

22 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

16 Juin. M. VAUGEOIS, Professeur à la Faculté de Droit de Caen (Titulaire du 22 juin 1866 au 3 décembre 1875).

1867. 3 Mai. M. BLAVIER, Inspecteur divisionnaire des lignes télégraphiques (Titulaire du 3 mai 1867 au 8 novembre 1872).

5 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Versailles (Titulaire du 6 août 1869 au 7 novembre 1874).

1869. 5 Fév. M. Eugène BENOIST, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 5 février 1869 au 10 novembre 1871).

1871. 22 Déc. M. DARESTE DE LA CHAVANNE, ancien Recteur de l'Académie de Lyon, Correspondant de l'Institut [Académie des Sciences morales et politiques] (Titulaire du 22 décembre 1871 au 23 juillet 1873).

1873. 10 Janv. M. HUGUENY, Professeur à la Faculté des Sciences de Marseille (Membre titulaire du 10 janvier au 7 novembre 1873).

1876. 1er Déc. M. CHAUTARD, Doyen de la Faculté des Sciences à l'Université catholique de Lille (Titulaire depuis le 27 avril 1854).

1877. 9 Fév. M. A. DE MARGERIE, Doyen de la Faculté des Lettres à l'Université catholique de Lille (Associé depuis le 10 juillet 1856; Titulaire depuis le 22 janvier 1857).

16 Fév. M. LACROIX, Professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, Professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Paris, rue Servandoni, 9 (Titulaire depuis le 17 novembre 1851).

1877. 23 Nov. M. GIGOT, ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle, ancien Préfet de police (Titulaire depuis le 16 mars 1877), à Paris.

1878. 4 Janv. M. ROUSSELOT, Inspecteur d'Académie à Amiens (Somme) (Titulaire depuis le 5 mars 1875).

1879. 7 Nov. M. MICHEL, Peintre (Associé depuis le 2 novembre 1872 ; membre titulaire depuis le 5 décembre 1873).

18 Nov. M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, Recteur de l'Académie de Besançon (Titulaire depuis le 1er mai 1874).

1880. Janv. M. JALABERT, Professeur de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 17 mars 1865 à janvier 1880).

IV.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. BLANC, Publiciste, rue des Dominicains, 10.

M. MARCHAL, Docteur en médecine, rue Stanislas, n° 57.

M. CAILLY, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats, place Saint-Jean, 41.

M. DIDION, Docteur en médecine, rue Saint-Nicolas, 28.

M. MARCUS, ancien Officier du génie à Toul, Grande-Rue, 10.

M. FRÉCOT, Inspecteur général des ponts et chaussées, rue Jeanne-d'Arc.

M. DUFRESNE, Conseiller honoraire de préfecture, rue de Toul, 12 *bis*.

M. PÊTRE, Professeur à l'École de sculpture de Nancy, Grande-Rue, 66.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend 67 membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, 100 membres qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

B

1829. 2 Avril. M. Constant SAUCEROTTE, Médecin en chef de l'hôpital de Lunéville, Correspondant de l'Académie de Médecine de France.

1835. 26 Mars. M. DOCTEUR, Homme de lettres, à Pierre-Percée (Meurthe-et-Moselle).

1839. 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. VAGNER, Homme de lettres, à Nancy.

19 Juill. M. MOUGEOT, Docteur en médecine, à Bruyères.

1841. 7 Janv. M. JARDOT, ancien Chef d'escadron au corps d'état-major, rue de Rumford, 5, à Paris.

1842. 12 Mai. M. Charles ROBERT, Numismate, Intendant général, à Paris, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), rue des Saints-Pères, 9.

2 Fév. M. l'abbé GUILLAUME, Aumônier de la chapelle Ducale, à Nancy.

1846. 18 Mai. M. MATHIEU, Sous-Directeur de l'École forestière, à Nancy.

M. SALMON, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).

1847. 17 Juin. M. LEBRUN, Naturaliste, à Lunéville.

1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.

5 Déc. M. CHAPIA, Curé de Vittel (Vosges).

M. l'abbé RÉGNIER, à Nancy.

21 Déc. M. VUILLAUME, Supérieur du Petit-Séminaire de Châtel (Vosges).

M. CHABERT, Membre de l'Académie de Metz.

1856. 19 Déc. M. BÉNARD aîné, ancien Principal du Collége de Sarrebourg, à Nancy, rue du Point-du-Jour, 9.

1858. 8 Janv. M. PAULUS, Peintre, à Nancy.

14 Mai. M. Charles COURNAULT, Peintre, à Malzéville, près Nancy.

10 Déc. M. Alfred CLAUDEL, à Épinal.

M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine, près Nancy.

1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Chef d'escadrons d'artillerie, à Constantine (Algérie).

1859. 16 Déc. M. Louis LALLEMENT, Avocat à la Cour d'appel de Nancy.
1860. 23 Nov. M. TERQUEM, ancien Administrateur du Musée géologique de Metz, 78, rue de la Tour, à Passy.
1861. 18 Janv. M. CHAPELLIER, Instituteur, à Épinal.
21 Juin. M. le comte DE PUYMAIGRE, Homme de lettres, à Paris, 17, rue de l'Université.
7 Mars. M. BERLET, Avocat à la Cour d'appel de Nancy, Député de Meurthe-et-Moselle.
1862. 4 Avril. M. DEBLAYE, ancien Curé à Coussey (Vosges).
4 Juill. M. SELLIER, Peintre d'histoire, à Paris, avenue de Wagram, 67.
1863. 1er Mai. M. le comte Gaston DE LUDRE, Homme de lettres, avenue Montaigne, 73, à Paris.
M. CLÈRE, Sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.
3 Juin. M. BONNE, Avoué et Juge suppléant, à Bar-le-Duc (Meuse).
24 Juill. M. Th. LAMBERT, Professeur au Collége de Vesoul.
1865. 30 Mars. M. BONVALOT, Conseiller à la Cour de Dijon.
5 Mai. M. GÉRARDIN, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, rue de Madame, 27.
1867. 15 Fév. M. Charles GÉRARDIN, Docteur ès sciences, rue d'Assas, 78, à Paris.
29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Inspecteur des Forêts, à Neufchâteau (Vosges).
21 Juin. M. l'abbé DOYOTTE, de la Compagnie de Jésus, à Amiens.
1868. 3 Juill. M. SERVAIS, Chef de division honoraire à la Préfecture de la Meuse (Bar-le-Duc).
1869. 14 Mai. M. LAPRÉVOTE, Archéologue, à Nancy.
1871. 19 Mai. M. LIETARD, Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).
1872. 15 Mars. M. A. CUNY, Architecte, à Nancy.
6 Déc. M. BANCEL, Docteur en médecine, Chirurgien en chef de l'hôpital, à Toul.
1874. M. l'abbé HYVER, Professeur à l'Université catholique de Lille.
18 Déc. M. DEPAUTAINE, Docteur en médecine, Médecin de l'hôpital de Gondrecourt (Meuse).
1875. 9 juill. M. ROUYER, Archéologue, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

1876. 21 Juill. M. OLRY, Instituteur à Blénod-lès-Toul (Meurthe-et-Moselle).

1877. 16 Fév. M. JOUVE (Louis), Professeur de Belles-Lettres, 18, rue d'Erlanger, à Paris-Auteuil.

7 Déc. M. GRANDŒURY, Ingénieur, à Saint-Étienne.

M. CREUTZER, Inspecteur primaire, à Nancy.

1878. 1er Mars. M. DE CARCY, ancien Chef d'escadrons d'état-major, à Nancy.

1879. 2 Mai. M. BRACONNIER, Ingénieur des mines, à Nancy.

M. MATHIEU, Professeur au petit Séminaire de Pont-à-Mousson.

M. CASPARD, Organiste, à Lunéville.

M. PEIFFER, Commandant d'artillerie en retraite, à Nancy.

M. GLEY, Professeur au Lycée d'Épinal.

M. SERGENT, ancien Avocat général, à Épinal.

1880. 4 Juin. M. PUTON, Professeur à l'École forestière de Nancy.

M. A. DE METZ-NOBLAT, Homme de lettres, à Nancy, rue de la Ravinelle.

M. BRIQUEL, Naturaliste, à Lunéville.

2°

1828. 7 Fév. M. Charles MALO, Homme de lettres, à Auteuil-Paris.

3 Avril. M. César MOREAU, Directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

2 Févr. M. GIRARDIN, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1835. 26 Mars. M. DE SAULCY, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

1836. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en médecine, à Paris, Quai Voltaire, 32.

24 Nov. M. PERSON, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

1839. 10 Janv. M. BOILEAU, ancien Colonel d'artillerie à Versailles, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

1840. 6 Fév. Mme Amable TASTU, à Paris.

26 Août. M. l'abbé MOIGNO, Mathématicien, à Paris, rue d'Erfurt, 2.

18 Nov. M. MILLER, Bibliothécaire de la Chambre des Députés, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

3 Déc. M. Jacques BRESSON, Publiciste, à Paris, place de la Bourse, 31.

M. PERREY, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences à Lorient (Morbihan).

1842. 16 Mars. M. LIOUVILLE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

7 Avr. M. le marquis DE ROYS, Géologue, à Paris, rue du Bac, 99.

1845. 4 Juill. M. GUILLAUME, Docteur en médecine, à Dôle (Jura).

M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue de Sorbonne, 2.

1847. 17 Juin. M. le comte Léonce DE LAMBERTYE, au château de La Chaltrait, près d'Épernay (Marne).

M. SERRET, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue d'Enfer, 37.

1849. 21 Juin. M. Jules GUÉRIN, Membre de l'Académie de Médecine, à Paris, rue Chanoinesse, 12.

M. BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Ath. RENARD, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

M. Lucien COUTANT, Président de la Société de sphragistique, à Paris, quai aux Fleurs, 9.

16 Déc. M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Correspondant de l'Institut, Archiviste du département de l'Aube, à Troyes.

1853. 24 Juin. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon.

M. GRELLOIS, Médecin principal, à Pont-à-Mousson.

1855. 25 Mai. M. SÉGUIN, ancien Recteur de l'Académie de Caen.

M. E. DE BARTHELÉMY, Correspondant des Comités historiques (Marne).

M. BERGMANN, Professeur à l'Université de Strasbourg.

M. Édouard ROBIN, ancien Professeur de chimie, à la Grande-Bellaillerie, près Saint-Calais (Sarthe).

1857. 10 Juill. M. CHERBONNEAU, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Alger.

18 Juill. M. BERNOT, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. BRAUN, ancien Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg en France, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Colmar, Scharrach, par Marlenheim (Basse-Alsace).

1859. 21 Janv. M. H. GOMONT, Homme de lettres, à Paris, rue de Babylone.

30 Déc. M. FLOQUET, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Fermentin (Calvados).

1860. 9 Nov. M. GUILLEMIN, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, rue Madame, 17.

22 Déc. M. l'abbé LOYSON, Professeur en Sorbonne, à Paris, rue Gay-Lussac, 9.

1861. 24 Mai. M. SIMONNET, rue Neuve-Saint-Augustin, 46, à Paris.

M. CARNANDET, ancien Bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

9 Août. Mme Esther SEZZI, à Paris, rue Nollet, 11.

1862. 21 Fév. M. BRETAGNE, ancien Directeur des contributions directes, à Nancy.

2 Mai. M. JOLY, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.

20 Juin. M. GOGUEL, Directeur du Gymnase protestant, à Strasbourg.

5 Juill. M. Frédéric PASSY, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris, rue des Saints-Pères, 61.

14 Août. M. FOUCAUX, Professeur de sanscrit au Collége de France, à Paris.

M. ROBERT, Géologue, à Bellevue, près Meudon (Seine-et-Oise).

1864. 8 Janv. M. PIERRE, Professeur de chimie, Doyen de la Faculté des Sciences de Caen, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

M. Achille MILLIEN, Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT, Vice-Président au Tribunal de Rouen (Seine-Inférieure).

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat à la Cour d'appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules SIMON, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Sénateur, à Paris, place de la Madeleine, 8.

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Professeur à l'École des langues orientales, rue Lacépède, 15, à Paris.

M. le duc Albert DE BROGLIE, Membre de l'Académie française, Sénateur, rue de l'Université, 94, à Paris.

23 Oct. M. GALLEAU, Homme de lettres, 53, avenue de Wagram, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger, Vicaire apostolique pour l'Algerie.

19 Juill. M. REGNIER, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

21 Déc. M. Charles DUBOIS, Homme de lettres.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD, Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux (Gironde).

7 Août. M. le baron DE GERANDO, premier Président honoraire près la Cour d'appel de Nancy, 113, boulevard Saint-Michel, à Paris.

M. KOPP, Professeur de technologie chimique et de métallurgie, à Turin.

1869. 19 Fév. M. TERRIEN-PONCEL, Membre de la Société asiatique, au Havre (Seine-Inférieure).

6 Août. M. le comte D'HAUSSONVILLE, Membre de l'Académie française, Sénateur, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 9, à Paris.

17 Juin. M. Ernest LEHR, Professeur de législation comparée, à l'Académie de Lausanne.

15 Juill. M. MALINOWSKI, Professeur au Lycée de Cahors (Lot).

1870. 16 Déc. M. François LENORMANT, Professeur d'archéologie à la Bibliothèque nationale, à Paris.

1871. 17 Mars. M. Abel HOVELACQUE, Redacteur en chef de la *Revue de linguistique,* rue Fléchier, 2, à Paris.

7 Juill. M. OPPERT, Professeur d'assyriologie, près le Collége de France, rue Mazarine, 19, à Paris.

1872. 20 Nov. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, à Nîmes (Gard).

22 Nov. M. PETSCHE, Ingenieur des Ponts et Chaussées, à Paris.

1873. 21 Nov. M. JOUFFROY, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Versailles.

1873. 19 Déc. M. **Grad**, Géologue, au Logelbach, près Colmar (Alsace-Lorraine).

M. **Fano**, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, 25, rue de Trévise.

1874. 19 Juin. M. Alfred **Rambaud**, Professeur à la Faculté des Lettres de Nancy.

4 Déc. M. **Garrigoux**, Docteur en médecine, à Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 7 Mai. M. **Blanchard**, Professeur au Muséum, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 34, rue de l'Université, à Paris.

3 Juill. M. **Gravier**, Homme de lettres, Rouen (Seine-Inférieure).

7 Août. M. Xavier **Marmier**, de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.

R. P. **Petitot**, Oblat, Missionnaire au Canada.

M. Julien **Vinson**, Garde général des forêts, à Bayonne.

M. Oscar **Comettant**, Homme de lettres, rue Neuve-des-Petits-Champs, 64, à Paris.

M. **Gaffarel**, Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, à Dijon.

M. **Madier de Montjau**, Président de la Société américaine de France, 20, rue Madame, à Paris.

M. **de Sémallé**, Membre des Sociétés de géographie et d'anthropologie, à Versailles (Seine-et-Oise).

1876. 16 Juin. M. **Lescuyer**, Naturaliste, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

1877. 16 Mars. M. **Dumont de Monteux**, Docteur en médecine, à Rennes.

21 Déc. M. Octave **Sachot**, Homme de lettres, Secrétaire de la rédaction de la *Revue britannique*, 19, rue du Dragon, à Paris.

1879. 7 Fév. M. **Vesseron**, Avocat, à Sedan (Ardennes).

20 Juin. M. Ambroise **Thomas**, directeur du Conservatoire de musique, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris.

1880. 2 Mars. M. A. **Gérard**, Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, à Lyon (Rhône).

16 Avril. M. **Blier**, Professeur au Lycée de Coutances (Manche).

M. **Gauvain**, Officier de marine.

V.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1822. 14 Nov. M. DE BLARAMBERG, Conseiller d'État, à Odessa.

1823. 28 Août. M. ROBLEY-DUNGLISSON, Docteur en médecine, à Charlottsville (Virginie).

1828. 3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand-Rabbin de Belgique, à Mayence.

1836. 10 Mars. M. le chevalier ANTINORI, Directeur du Musée d'histoire naturelle et de physique de Florence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE CANDOLLE, ancien Directeur du Jardin botanique de Genève, Membre de l'Institut.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 18 Janv. M. WARTMANN, Recteur de l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1850. 5 Déc. M. CARSTEN, Docteur en philosophie, Secrétaire de la Société physique de Berlin.

1853. 23 Juin. M. Le comte VAN DER STRATEN PONTHOZ, à Bruxelles.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

M. DE BERG, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin impérial de botanique de Saint-Petersbourg.

19 Déc. M. PAQUES, ancien Professeur à l'Athénée royal de Liége.

1858. 10 Déc. M. le baron DE KUSTER, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. FORCHHAMMER, Professeur à l'Université de Kiel.

30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

1864. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Professeur de mathématiques transcendantes à l'Athénée royal de Luxembourg.

1869. 6 Août. M. PAPLONSKI, Conseiller d'État, Inspecteur général des Études, Directeur de l'Institut des sourds-muets et des aveugles, à Varsovie.

17 Déc. M. E. MULLER, Naturaliste, à Copenhague.

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, à Athènes, rue de l'Académie, 26.

1875. 6 Août. M. Don Jose-Maria TORRÈS-CAÏCEDO, Ministre plénipotentiaire de la République du Salvador, 27, boulevard Haussmann, à Paris.

M. HAYNES, Professeur à Boston (États-Unis).

M. Waldemar SCHMIDT, Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. Frédéric DE HELLWALD, Lieutenant au 1er régiment de lanciers d'Autriche, Rédacteur en chef de la Revue *Das Ausland,* à Cannstatt, près Stuttgart.

M. BLAISE, Professeur à Luxembourg.

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas Iles Canaries (Espagne).

1876. 7 Juill. M. le lieutenant-colonel Baron DE HOBEN, Vice-Consul de plusieurs puissances à Alger, Membre de l'Institut R. G.-D. de Luxembourg.

TABLE DES MATIÈRES

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

